Bibliothèque numérique
medic@

Bulletin des sciences pharmacologiques : organe scientifique et professionnel [Bulletin des intérêts professionnels + phytopharmacie]

1939. - Paris : [s.n.], 1939.
Cote : Pharmacie P 31249

PARIS biu Santé

(c) Bibliothèque interuniversitaire de santé (Paris)
Adresse permanente : http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?pharma_p31249x1939x4602

©BIU Santé

P.31.249

Tome XLVI. — 41e année. Nos 8-9 Août-Septembre 1939.

Bulletin

DES

Sciences Pharmacologiques

Fondé en 1899 (Fondateur : Prof. **Ém. PERROT**).

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PHARMACIE PARIS

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. les Professeurs BÉHAL, COUTIÈRE, LEBEAU, GORIS, P. GUÉRIN, TASSILLY, DESGREZ, G. BERTRAND, TIFFENEAU, JAVILLIER, SOMMELET, LUTZ, LAUNOY, FOURNEAU, DELABY, PICON, BACH (Paris); BRUNTZ, GRÉLOT, DOURIS, PASTUREAU, SEYOT, LASSEUR, DONZELOT, Mlle M.-Th. FRANÇOIS, MM. KAYSER, A. MEUNIER (Nancy); JADIN, SARTORY, LAVIALLE, MERKLEN, GUILLAUME, LAPP (Strasbourg); JUILLET, FAUCON, MOUSSERON, JAULMES (Montpellier); A. CHALMETA (Madrid); GUIART, MOREL, ROCHAIX, LEULIER, MANCEAU (Lyon); BARTHE (Bordeaux); MORVILLEZ, LESPAGNOL (Lille); PINOY, SÉNEVET, FOURMENT (Alger); MAURIN, MARTIN-SANS, BRUSTIER (Toulouse); F. MERCIER, P. BRUN, VIGNOLI (Marseille); LENORMAND, P. LE GAC, CORMIER, TIOLLAIS, GRÉGOIRE (Rennes); GUÉRITHAULT (Nantes), CARON, RAQUET, M. PAGET (Lille); et MM. EM. ANDRÉ, L. ANDRÉ, BALANSARD, BEDEL, J. BOUQUET, F. BOUSQUET, BRISSEMORET, P. BRUÈRE, CHOAY, DOLIQUE, DUMESNIL, P. GARNAL, LEVÊQUE, Mlle J. LÉVY, MM. R. MASSY, J. RÉGNIER, L. REVOL.

Rédacteur en chef honoraire : Prof. **M. DELÉPINE**, membre de l'Institut.

Rédacteurs en chef : Prof. **A. DAMIENS** et Prof. **M. MASCRÉ**.

Rédacteurs adjoints : MM. **R. CHARONNAT** et **M. JANOT**.

Secrétaires de la Rédaction : MM. **René SOUÈGES** et **R. WEITZ**.

Partie professionnelle : MM. **L.-G. TORAUDE** et **R. LECOQ**.



Chèques Postaux 237-73.

Chèques Postaux 237-73.

Registre du Commerce : Seine 211.886 B.

ABONNEMENTS

France et Belgique : 75 francs par an. — Union postale : 100 francs.

RÉDACTION : 4, avenue de l'Observatoire.

ADMINISTRATION et ANNONCES

MM. VIGOT frères, 23, rue de l'École-de-Médecine (6e arrondissement).

Publication périodique mensuelle. *Le Numéro : 7 fr. 50*

©BIU Santé

ARSÉNOTHÉRAPIE
Absolument indolore par voie intra-musculaire

ARSENOMYL

NOUVEL ARSÉNOBENZOL

TRÈS PUISSANT TRÉPONÉMICIDE
en solution aqueuse stable préparée d'avance
Injections intra-musculaires absolument indolores à n'importe quelle dose

DOSES : ADULTES : 0.30, 0.50, 0.70, 0.90, 1.05
ENFANTS : 0.005, 0.01, 0.02, 0.03, 0.05. 0.10, 0.15, 0.20.

Littérature et Échantons Etabl^ts MOUNE.RAT, Villeneuve-la-Garenne (Seine)
R. C. Seine 210439 B

AMPHO-VACCINS

RONCHESE

A Ingérer,

Injectables,

Pansements.

LABORATOIRES DES AMPHO-VACCINS RONCHÈSE

21, Boulevard de Riquier, NICE

©BIU Santé

BULLETIN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉDACTEURS PRINCIPAUX : MM. L.-G. TORAUDE et R. LECOQ.

SOMMAIRE. — *Bulletin de Janvier* : L'action contre le colportage. Un arrêt de principe de la Cour de cassation, p. 1. — *Quelques écrits* : « Connais tes ennemis », p. 3. — A mes amis (Quelques vers en guise d'étrennes), p. 6. — Documents officiels, p. 7. — Nouvelles, p. 9. — Chronique théâtrale, p. 22. — Bibliographie, p. 24.

Lire dans la partie scientifique :

1° *1938-1939*, par A. DAMIENS.
2° *Le contrôle bactériologique de la stérilisation doit être réformé*, par A. LESEURRE.
3° *L'intoxication par le bromure de méthyle*, par M. DUVOIR, René FABRE et F. LAYANI.
4° *Chlorométrie et chloramine T*, par H. LESTRA.
5° *Composition, caractères physiques et rôle physiologique de la sueur*, par W KOPACZEWSKI.
6° *Bibliographie analytique.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PHARMACIE PARIS

BULLETIN DE JANVIER

L'action contre le colportage. Un arrêt de principe de la Cour de cassation.

Nous avons exposé, il y a un an (1), l'action énergique engagée par les Syndicats pharmaceutiques contre les colporteurs, qui refusent de se soumettre aux prescriptions de la loi du 4 septembre 1936 ; nous avons dit que la jurisprudence, venant en aide au législateur, avait posé des principes qui permettent de réprimer tous les agissements illicites.

Cette action ne s'est pas ralentie. Tribunaux et Cours, pendant l'année écoulée, ont prononcé de nombreuses condamnations ; la Cour de Paris s'est particulièrement distinguée. Elle a compris que les peines d'amende n'effrayent pas suffisamment les fraudeurs, et, pour rendre les condamnations plus sensibles, elle a accueilli largement les demandes en dommages-intérêts. C'est ainsi que, par arrêt du 9 novembre 1938, elle a accordé au Syndicat de l'Yonne, qui poursuivait un colporteur, une indemnité de 10.000 francs, et que, par arrêt du 22 juin 1938, elle avait condamné un pharmacien de la Marne à 200.000 francs de dommages-intérêts envers le Syndicat. A ce prix, les colporteurs devraient abandonner leur commerce illicite.

1. *Bull. Sc. pharmacol.*, novembre 1937, 44, p. 233.

©BIU Santé

Cependant, ils espéraient encore en la Cour de Cassation. Ils faisaient grand état de la malencontreuse circulaire du 1er octobre 1936 et ils invoquaient des passages soigneusement choisis des travaux préparatoires, pour soutenir que le législateur, en interdisant aux pharmaciens « de solliciter habituellement auprès du public des commandes... », avait entendu seulement prohiber l'acte du démarcheur, qui visite les clients, leur donne des conseils sur les médicaments à prendre et souvent même les leur délivre immédiatement. Par contre, la publicité sous quelque forme qu'elle soit faite, la sollicitation impersonnelle, dès lors qu'elles n'étaient pas accompagnées de visites ou de démarchages, ne constituaient pas des actes de colportage interdit.

Ainsi « la sollicitation habituelle », élément principal du délit prévu par la loi du 4 septembre 1936, recevait, selon le désir des colporteurs, une interprétation très restrictive. Pour être réprimé, le colportage devait être accompagné d'actes constituant l'exercice illégal de la Médecine ou de la Pharmacie, et l'on peut vraiment dire que, dans ces conditions, la loi n'avait plus d'intérêt.

Cette étrange thèse a été soumise à la Cour de Cassation, qui était ainsi appelée à se prononcer pour la première fois sur le colportage pharmaceutique, à propos d'une condamnation prononcée par la Cour de Lyon, contre un pharmacien, qui passait régulièrement deux fois par semaine dans une localité différente de celle où il exerçait, qui signalait son arrivée à coups de trompe répétés, et dont le représentant parcourait les rues en distribuant un journal publicitaire, en criant « tout va bien », et en recevant les commandes qu'il livrait à son prochain passage. L'arrêt de condamnation portait que ces moyens d'attirer l'attention des clients éventuels constituaient les sollicitations prohibées par la loi sur le colportage.

La Cour de Cassation, dans l'arrêt que nous rapportons, déclare que les manifestations extérieures, constatées en l'espèce, avaient bien le caractère de sollicitations habituelles. Elle écarte donc la thèse des colporteurs, puisqu'elle admet que toute publicité tapageuse, dès lors qu'elle dépasse les procédés commerciaux normaux et qu'elle a pour objet de ramasser les commandes, constitue le colportage interdit.

Et ainsi, la loi du 4 septembre 1936 qui, dans l'application de ses deux dispositions principales, relatives l'une au colportage, l'autre à la vente des mélanges de plantes par les herboristes, semblait rencontrer des difficultés en raison de l'imprécision de son texte, a, très rapidement et très heureusement reçu, de la Cour de Cassation, une interprétation précise et définitive, qui répond au vœu du législateur en protégeant utilement les pharmaciens honnêtes.

Jacques Bosviel,

Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de Cassation.

©BIU Santé

MAISON FONDÉE EN 1836

SUCCURSALES

ROUEN, CAEN, RENNES, TOURS, MOULINS, LYON, LIMOGES,
BORDEAUX, TOULOUSE, MONTAUBAN, NARBONNE

Usines à VINCENNES et MONTEREAU

GRANDS PRIX
EXPOSITION UNIVLLE PARIS 1910
EXPON UNIVLLE BRUXELLES 1910
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1878



HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVLLE DE TURIN 1911
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1880

ÉTABLISSEMENTS

DARRASSE FRERES

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 de Fr
(I. R. C. Paris N° 208.550)

DROGUERIES

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HERBORISTERIE
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES
ACCESSOIRES DE PHARMACIE

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
CAPSULES — GRANULES — PASTILLES — PILULES — SACCHARURES

PRODUITS SPÉCIALISÉS
MARQUES MINERVE, CHIMÈRE ET AUGÉ

TÉLÉPHONE :
Turbigo 84-40 à 84-43
Inter : Turbigo 1.

13, Rue Pavée
PARIS 4e

ADRESSE TÉLEG
DARRASDROG-PAR

©BIU Santé

INTRAIT DE MARRON D'INDE • CAMPHODAUSSE • MORÉTHYL • PAVÉRON

FONDANT DIGESTIF • HORMODAUSSE • SÉDOHYPOTENSEUR • STRICTOFORME • HÉMOGÉNOL

PROSTATIDAUSSE

VOIE BUCCALE VOIE RECTALE

SÉRODAUSSE A O.I • ENTÉRODAUSSE • COLLOBIASE DE SULFHYDRARGYRE • TISANE HÉPATIQUE

GOUTTES PHOSPHOSTHÉNIQUES • INTRAIT DE VALÉRIANE • CARBODAUSSE

AT. M. AUZOLLE

©BIU Santé

COUR DE CASSATION — CHAMBRE CRIMINELLE

8 décembre 1938.

LA COUR,

Sur le rapport de M. le Conseiller CAPILLERY, les observations de Me AUGER et Me BOSVIEL, Avocats en la Cour et les conclusions de M. l'Avocat général CARRIVE.

Sur le moyen unique pris de la violation des articles 1 et 2 de la loi du 4 septembre 1936, 7 de la loi du 20 avril 1810, manque de base légale en ce que l'arrêt attaqué a déclaré les demandeurs coupables du délit de colportage de produits pharmaceutiques, alors qu'il résulte de ses propres constatations que les demandeurs ne se livraient à aucune sollicitation directe auprès de la clientèle.

Attendu que l'arrêt attaqué, adoptant les motifs des premiers juges et y ajoutant, énonce que ....., pharmaciens à Chambéry, qui avaient, antérieurement à la loi du 4 septembre 1936, organisé, dans la commune de Culoz, par l'intermédiaire de leur préposé, un service régulier de distribution à domicile de produits pharmaceutiques, ont maintenu l'exploitation de ce service après la mise en vigueur de cette loi, qui « interdit aux pharmaciens de solliciter habituellement auprès du public des commandes par l'intermédiaire de préposés ou de courtiers et de procéder par les mêmes moyens au trafic et à la distribution à domicile des produits dont la commande aurait été ainsi sollicitée ».

Que les juges du fait, constatant encore que, X..., à chacun de ses voyages, signala son arrivée dans les différents quartiers de la commune de Culoz, en actionnant l'appareil avertisseur de son automobile, sans autre nécessité que d'appeler l'attention du public sur son passage ; qu'il annonce sa présence par un cri connu de la population ; qu'il pénètre dans les maisons, distribue de porte en porte un bulletin intitulé *Chambéry-Hygiène* et reçoit des commandes dont il effectue la livraison à son passage suivant.

Attendu que de telles manifestations extérieures ayant pour but de provoquer des commandes constituent des sollicitations habituelles auprès du public, aux termes de la loi du 4 septembre 1936.

D'où il suit qu'en statuant comme il l'a fait, l'arrêt attaqué a donné une base légale à sa décision.

Et attendu que l'arrêt est régulier en la forme.

Rejette le pourvoi.

QUELQUES ÉCRITS

« Connais tes ennemis (1) »

Poursuivant l'étude qu'il a entreprise avec une si élégante érudition dans son ouvrage « *Connais-toi* », où il a exposé, en termes d'une savante simplicité, les troublantes perfections du fonctionnement de la vie dans le corps humain, le Professeur Henri COUTIÈRE présente dans la même collection le complément de ce travail, en deux volumes où il a réuni les résultats de ses recherches sur les ennemis de l'espèce humaine, d'abord sur ceux venant du dehors, ensuite sur ceux faisant naturellement ou congénitalement partie de l'individu lui-même.

1. *Connais tes ennemis. Les ennemis extérieurs*, par le Professeur Henri COUTIÈRE, Librairie Polytechnique Ch. BÉRANGER, Paris, 15, rue des Saints-Pères, 1938. Prix : 20 francs.

©BIU Santé

Je viens de lire, ou plus exactement, de relire, le premier paru de ces deux volumes : « *Connais tes ennemis. Les ennemis extérieurs* » ; le second suivra bientôt.

Je l'avais lu en plusieurs séances pendant les vacances. L'introduction et le chapitre intitulé « Nos ennemis venimeux et vénéneux » étaient naturellement passés sous mes yeux en premier lieu. Les quatre chapitres consacrés aux ennemis visibles et aux ennemis invisibles avaient suivi en quatre autres séances. Je viens de le relire, mais dans d'autres conditions, c'est-à-dire dans le calme et le recueillement et j'en ai apprécié une fois de plus la haute valeur.

N'attendez pas que j'en donne un résumé : la table des matières, si modeste soit-elle, y suffit. N'attendez pas davantage que j'en présente une analyse : la magistrale introduction écrite par l'auteur en tient lieu. Mais répondez, je vous en prie, à ma pressante invitation de lire avec dévotion cet ouvrage où vous trouverez un ensemble de connaissances considérable dont la science prend, pour vous conquérir, les aspects les plus séduisants et dans lequel les révélations doctes et curieuses sont accompagnées de considérations aussi éloquentes qu'indiscutables.

Ce n'est plus « La Physiologie sans pleurs », mais les déductions et les conclusions « sans effort » de leçons et de problèmes intéressant la vie humaine, approfondis par un esprit où la précision s'allie au savoir et la grâce au raisonnement.

Cette lecture m'a rappelé « La Théologie naturelle » de Raymond Sebonde, ce philosophe catalan, doublé peut-être d'un naturaliste — étant entendu que tous les naturalistes sont philosophes et inversement — dont notre cher Montaigne fut le traducteur et qu'il a publiée sous forme d'Apologie, tout au long du chapitre XII du Livre II de ses *Essais*. Œuvre pleine d'une philosophie supérieure où Montaigne a condensé tous les arguments du scepticisme de Sebonde avec une telle prédilection en leur faveur qu'il en affirma l'adoption par lui-même en faisant graver sur des médailles de cuivre, frappées à son effigie, son fameux « *Que Sçay-je* », resté célèbre.

Mais il n'en écrivit pas moins : « *Nous sommes incapables d'avoir fait le monde : il y a donc nature plus excellente qui y a mis la main.* »

Que dit à son tour notre Henri Coutière, autre grand philosophe et autre grand naturaliste ? Il dit, au sujet de l'appareil venimeux dont sont pourvues certaines espèces : « *On ne voit pas qu'un tel appareil ait été inventé et construit « en vue d'un but déterminé » comme un technicien invente et construit ses outils : C'est là une remarque qui va très loin, si loin que le problème qu'elle pose n'a jamais reçu de solution et n'a servi qu'à diviser les hommes en deux camps. Car enfin, l'appareil existe, il faut bien qu'il ait un auteur, et nous n'avons le choix qu'entre de très rares suppositions parmi lesquelles nous tournons comme un cheval sur sa piste* ».

©BIU Santé

10 GRANDS PRIX
HORS CONCOURS
aux Expositions

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
CETHOCAL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

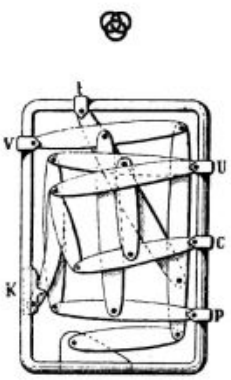
PHARMACIEN DE 1re CLASSE, LICENCIÉ ÈS-SCIENCES
EX-PRÉPARATEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET A LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS, ANCIEN ÉLÈVE DE L'INSTITUT PASTEUR
6, Rue Abel, PARIS (anct Rue de Rennes)
Adr. Télégr. : LABFREYSSINGE-PARIS Tél. : DID. 18-61

Remises et conditions selon produits et quantités
VENTE RÉGLEMENTÉE S. G. R.

URÉOGRAPHE HAMEL

Appareil pour la détermination, sans calculs, de la constante d'Ambard







Littérature sur demande

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie

17, rue de Berri, PARIS (VIIIe). — Elysées 61-46, 78-27.

©BIU Santé

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS

Laboratoires du Docteur M. LEPRINCE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.500 000 fr.

62, RUE DE LA TOUR — PARIS (XVI[e])

REGISTRE DU COMMERCE, SEINE 219.925 B

PRIX-COURANT

		Prix au public.	Prix aux pharm.
Cascarine Leprince, constipation, pilules	le flacon.	10 15	7 10
Bilordyl, affections du foie, pilules	le tube.	20 »	14 »
Freinospasmyl, antispasmodique, comprimés	le flacon.	23 40	16 35
Guipsine, nouvel hypotenseur aux principes utiles du Gui, pilules	le flacon	19 20	13 44
— — — ampoules	la boîte.	19 20	13 44
Rhomnol, phosphore organique, reconstituant, ampoules	la boîte.	20 80	14 55
— — — pilules	le flacon.	20 80	14 55
— — — saccharure.	le flacon.	20 80	14 55
Néo-Rhomnol, phosphore, strychnine, arsenic, ampoules	la boîte.	20 80	14 55
— — — — comprimés	le flacon.	19 20	13 44
Pilules du Dr Séjournet, à la Santonine (diabète), pilules.	le flacon.	21 30	14 90
Arsycodile ou **Néo-Arsycodile**, arsenic organique, ampoules	la boîte.	13 30	9 30
Ferricodile, ampoules	la boîte.	13 30	9 30
Ferrocodile, pilules	le flacon.	11 95	8 36
Ophtalmine, affections des yeux, pommade	le tube.	10 65	7 45

CAMPHYDRYL ROBIN

Dérivé camphré en solution aqueuse. — Solution à 5 %

Toutes applications du camphre et de l'huile camphrée

Absorption immédiate — Absolument indolore — Absence de viscosité.

Injections sous toutes formes. R.C. 221.839

Laboratoires **ROBIN**, 13, Rue de Poissy, PARIS

©BIU Santé

*
* *

Il est un insecte que le Professeur Henri Coutière a en horreur, c'est le *pou*. Il a trouvé, pour parler de ce parasite, une expression, j'allais dire une pointe, infiniment spirituelle : « Il s'agit, a-t-il écrit, d'un parasite très ancien (*qui s'est glissé de lui-même dans l'Arche*). » Admirez ce glissement ! Il est vrai qu'aux chapitres VI et VII de la Genèse, aucune allusion n'est faite aux infiniments petits. Cela s'explique par l'ignorance de leur existence chez les auteurs qui l'ont écrite. Rappelons-nous que le microscope n'était pas encore inventé !

De son côté, Dieu le père les avait peut-être oubliés. Il avait pourtant songé à tout, en commençant par imposer à Noé la forme, la hauteur, la longueur et la largeur de l'Arche, sans omettre une fenêtre, unique mais combien indispensable !

Il avait ordonné ensuite au nautonier biblique de faire entrer dans l'Arche deux de chaque espèce de tous les animaux, sauvages et domestiques, mâles et femelles ; deux de chaque espèce des oiseaux ; deux de chaque espèce des animaux terrestres et deux des animaux rampants. Puis, se ravisant, il lui avait commandé de prendre 7 mâles et 7 femelles des animaux purs et 2 mâles et 2 femelles seulement des animaux impurs ; enfin 7 mâles et 7 femelles des oiseaux du Ciel au lieu des 2 du début.

Tout cela semble un peu compliqué et l'on comprend que le *pou* ait pu passer inaperçu au milieu de cette confusion. On se demande aussi comment l'amiral Thévenard a pu tenter de prouver dans ses *Mémoires relatifs à la marine* que le légendaire esquif renfermait exactement 4.560 passagers, y compris la famille de l'ancêtre. Sur quelles données s'appuyait-il ?

*
* *

Nous voilà loin de nos « *Ennemis extérieurs* ». J'y reviens bien vite en m'excusant de m'en être écarté quelques instants et j'y reviens à la fois pour réintégrer le domaine des sciences exactes et pour recommander d'une façon toute spéciale aux lecteurs du précieux ouvrage d'Henri Coutière, la dernière partie consacrée aux « Ennemis invisibles », où sont étudiés, en deux chapitres troublants et avec une pénétration lumineuse, l'action et les méfaits des parasites protozoaires et des parasites microbiens.

Ces êtres mystérieux et terribles sont les destructeurs ténébreux de notre misérable et pourtant si orgueilleuse guenille. Aucun roman, aucun drame, aucune invention de nos cerveaux ne peuvent égaler l'horreur tragique de cette présence cachée d'hôtes si redoutables.

Combien Descartes avait raison quand, à un ami venu le voir à Egmond pour visiter sa bibliothèque, il répondait en lui montrant un veau écorché qu'il avait derrière sa maison : « Voilà le livre que j'estime le plus et que je lis le plus ordinairement ».

©BIU-Santé

La nature, ses mystères, ses problèmes, la vie, la maladie, la mort, thèmes éternels mais combien effrayants et menaçants pour nos esprits fragiles.

Par bonheur, il nous reste l'espoir ou l'oubli, avec la foi pour ceux que la grâce à touchés. Il nous reste encore l'ignorance : *Beati pauperes spiritu*, a dit Saint MATTHIEU...

L.-G. TORAUDE.

A MES AMIS

Quelques vers en guise d'étrennes.

Depuis que je vieillis, lorsque je vois venir,
Vers la fin de Décembre, une nouvelle année,
J'offre, à mes amis chers, la fleur du Souvenir :
Dans mon cœur, resté jeune, elle n'est point fanée.

Si j'étais riche, et si vous étiez sans argent,
Sans m'attarder, j'irais, et d'un pas diligent,
Chez mon banquier, signer un chèque à votre adresse.
La Fortune m'ayant très peu favorisé,
Je ne suis qu'un Français moyen, dévalisé
Par le Fisc, et contraint de vivre sans largesse.

Nabab, à vos enfants, j'offrirais des joujoux,
(Les dames, je le sais, préfèrent les bijoux),
Fleuristes, confiseurs, auraient ma clientèle...
Pour qu'ils ne soient pas vus d'un œil plein de mépris,
Quant aux cadeaux, jamais je ne regarde au prix :
Fi donc ! Pour moi, l'argent n'est qu'une bagatelle.

Alors que vous offrir, après tous ces aveux ?
Vraiment, je ne vois rien que mes sincères vœux,
Pour vous, d'abord, aussi pour votre maisonnée,
Toujours sur le chemin de la prospérité,
Que vous goûtiez le miel d'une bonne santé !
Bref, que pour vous la chance se montre obstinée.

H. COULLON
(PASCALON).

31 Décembre 1938.

©BIU Santé

L.E.V.A.
Laboratoire d'Essences
Végétales Antiseptiques
Louis GAILLARD - PHARMACIEN
26, RUE PÉTRELLE
PARIS (9e)

LABORATOIRES
Octave BAILLY
Produits Biologiques
44, Rue Armand-Carrel, 44
MONTREUIL-SOUS-BOIS

©BIU Santé

Un traitement efficace et inoffensif
du
Parasitisme intestinal

Académie de Médecine, 20 oct. 1931, 15 déc. 1931, 5 juill. 1932 | *Société de Thérapeutique*, 13 janvier 1932, 9 novembre 1932.

LE VERMOSOL

Préparé avec les Pyréthrines de la Ste des VERMENES

Le **VERMOSOL** est prescrit dans tous les cas de parasitisme intestinal (Oxyures, Ascarides, Trichocéphales, Ankylostomes, Anguillules, Lamblias).

Le **VERMOSOL TENIA**, préparation spéciale, réalise un ténifuge remarquable, inoffensif et ne nécessitant ni diète, ni purgation. :: :: :: :: :: ::

AUCUNE TOXICITÉ **AUCUNE CONTRE-INDICATION**

LABORATOIRES DU BAC, O. GAUDIN, Docteur en Pharmacie

46, Rue du Bac, ASNIÈRES (Seine)

DROGUES MÉDICINALES **PRODUITS PHARMACEUTIQUES**
HERBORISTERIES **PRODUITS CHIMIQUES**

IMPORTATION - CONSIGNATION

Établissements J. VILLENEUVE & M. PHULPIN

Dr L. VILLENEUVE, ✻, Pharmacien de 1re Classe

11, rue des Blancs-Manteaux & 9, rue des Guillemites

Téléph. : TURBIGO 45-00, 45-01 **PARIS** Adresse télégr. : JOVILLANO.

R. C. : Tribunal de la Seine 239.919 B.

QUINQUINAS, COCA, KOLA, BENJOIN, OPIUM, SAFRAN

Tous les Alcaloïdes et produits chimiques pour la pharmacie

©BIU Santé

DOCUMENTS OFFICIELS

Application de la loi sur la semaine de quarante heures dans les pharmacies vendant au détail.

Un décret en date du 31 décembre 1938 fixe ainsi les nouvelles modalités d'application de la loi des 40 heures dans les pharmacies :

Il est inséré entre les alinéas 1er et 2 de l'article 2 du décret du 19 mai 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 instituant la semaine de quarante heures dans les pharmacies vendant au détail, un alinéa ainsi conçu :

« Afin de tenir compte du caractère intermittent du travail, il est admis qu'une durée de présence de quarante-deux heures correspond à quarante heures de travail effectif, cette durée de présence étant portée à quarante-quatre heures dans les pharmacies qui n'occupent qu'un seul employé

« Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas au personnel des bureaux, ateliers de conditionnement, magasins, laboratoires de préparation de spécialités pharmaceutiques se rattachant directement à une pharmacie vendant au détail ».

L'alinéa 2 de l'article 4 du décret du 19 mai 1937 est remplacé par l'alinéa ci-après :

« Cet horaire, établi suivant l'heure légale, fixera, pour l'ensemble du personnel, l'heure du commencement et de la fin de la journée de présence. Le nombre d'heures comprises dans cette période en y comprenant les heures consacrées au repos, ne devra en aucun cas excéder onze heures. Aucune personne ne pourra être occupée avant l'heure du commencement ou après l'heure de la fin de la journée de présence ainsi fixée ».

Il est inséré, entre les alinéas 2 et 3 de l'article 4 du décret du 19 mai 1937, un alinéa ainsi conçu :

« Toutefois, en cas de répartition du personnel par équipes et réserve faite des dispositions ci-dessous concernant le travail par équipes successives, les heures de commencement et de fin de travail de chaque équipe pourront être différentes à la condition que l'amplitude de la journée de présence de chaque équipe n'excède pas les limites ci-dessus indiquées et que l'amplitude de la journée de présence de l'ensemble du personnel n'excède pas de plus d'une heure les limites susvisées ».

(*J. O.* du 1er janvier 1939.)

Commerce des jus de fruits et de légumes.

Le *J. O.*, du 16 décembre 1938 publie, sur plus de deux pages, la *circulaire* n° 148 aux agents de la répression des fraudes, relative à l'application du décret du 1er octobre 1938, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 en ce qui concerne le commerce des jus de fruits et de légumes.

Le décret et la circulaire indiqués ci-dessus précisent la définition des jus de fruits et de légumes, les opérations licites, celles qui constituent une tromperie, l'interdiction d'ajouter des produits chimiques (sauf CO^2 et une certaine proportion de SO^2), l'étiquetage. La circulaire indique en outre la date d'application et les dispositions fiscales complétant le décret.

©BIU Santé

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

intéressant la profession pharmaceutique.

SANTÉ PUBLIQUE

7436. — M. Bertrand D'ARAMON demande à M. le Ministre de la Santé publique si le décret-loi du 17 juin 1938, qui flétrit si justement le compérage et interdit aux médecins de recevoir une ristourne sur leurs prescriptions de remèdes et d'appareils orthopédiques, doit être interprété comme interdisant aussi au médecin qui a fait une découverte thérapeutique de recevoir du laboratoire ou du pharmacien qui exploite commercialement sa découverte, ses droits d'inventeur, bien légitime rémunération de ses recherches, du temps qu'il leur a consacré et des dépenses qu'elles lui ont coûtées, étant entendu d'une part que la prescription du remède en question n'est pas réservée à son inventeur, mais qu'elle est librement ouverte à tous les praticiens et, d'autre part, que ces droits d'inventeur ne peuvent être équitablement calculés que d'après le succès de la découverte et son importance médicale, leur évaluation périodique n'a aucunement le caractère d'une ristourne interdite par le décret-loi. (*Question du 3 novembre* 1938.)

Réponse. — Les tribunaux sont seuls compétents pour se prononcer, dans chaque cas particulier d'application du décret-loi du 17 juin 1938.

7585. — M. MORANE demande à M. le Ministre de la Santé publique : 1° Si les médecins dits « propharmaciens » autorisés à délivrer des médicaments à certains de leurs clients, ont le droit de prescrire et de fournir des produits médicamenteux ou de régime conditionnés à l'avance spécialement pour eux, et dont la fourniture est rigoureusement refusée aux pharmaciens, ce qui empêche ceux-ci de pouvoir exécuter ou renouveler les ordonnances qui leur sont présentées ; 2° si celle façon d'agir de la part des « propharmaciens » n'est pas en contradiction avec le décret du 17 juin 1938, qui interdit aux médecins, en général, de percevoir toute ristourne directe ou indirecte sur les produits qu'ils prescrivent.

Réponse. — Le troisième alinéa de l'article 1er du décret-loi du 17 juin 1938, paru au *Journal Officiel* du 29 juin, page 7513, a formellement prohibé la vente de médicaments réservés d'une manière exclusive aux propharmaciens. Dans ces conditions, les propharmaciens ne doivent pas pouvoir trouver lesdits médicaments et, en tout état de cause, ne peuvent pas les vendre

TRAVAIL

7314. — M. Henri BECQUART expose à M. le Ministre du Travail que les Caisses d'Assurances sociales rencontrent les plus grandes difficultés dans l'application du décret sur les Spécialités pharmaceutiques, pour établir les catégories, ainsi que le prescrit le décret, et qu'elles sont l'objet des plus vives réclamations de la part des assurés, et demande s'il ne lui est pas possible de suspendre momentanément l'application dudit décret afin d'en remanier les modalités conformément aux demandes des Caisses et, en attendant, de recommander aux Caisses de l'appliquer d'une façon très libérale. (*Question du 4 octobre* 1938.)

Réponse. — Toutes dispositions ont été prises pour faciliter le plus possible aux Caisses d'Assurances sociales l'application de l'arrêté du 15 mars 1938 relatif aux Spécialités pharmaceutiques. Une liste complète des Spécialités, enregistrées au Laboratoire national de Contrôle des médicaments, arrêtée à la date du 18 octobre 1938, est en cours d'impression et sera mise incessamment à la disposition des Caisses. Il est signalé que c'est à la demande du Conseil supérieur des Assurances sociales, et sur son avis formel, qu'a été constituée, conformément à l'article 6, paragraphe 9, du décret-loi du 28 octobre 1935, la Commission technique qui a procédé à l'établissement de la liste des médicaments spécialisés pour lesquels il y avait lieu de prévoir des tarifs de remboursement particuliers.

7385. — M. André PARMENTIER demande à M. le Ministre du Travail à quel taux les Caisses primaires doivent rembourser aux Assurés les produits homéopathes prescrits par certains médecins traitants [granulés, gouttes et doses]. (*Question du 21 octobre* 1938.)

©BIU Santé

PRODUITS

LE PERDRIEL

TOILE VÉSICANTE Le Perdriel.
VÉRITABLE THAPSIA Le Perdriel-Reboulleau.
TAFFETAS Marinier.
MOUCHES de MILAN Sparadrapées L. P. M.
SPARADRAPS du Codex et de toutes formules demandées.

LE PERDRIEL, 11, rue Milton, PARIS (IX^e^).

UNE LONGUE EXPERIENCE
UN MATÉRIEL MODERNE
UN CONTROLE RIGOUREUX

Nous permettent de vous fournir :

DES PRODUITS PURS
DES PLANTES DE 1^RE^ QUALITÉ
DES DROGUES DE 1^ER^ CHOIX

ADRIAN, 9-11, Rue de la Perle — PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES CLIN

ADRÉNALINE CLIN, CINNOZYL, ÉLECTRARGOL, ARRHÉNOMARTIOL, ÉLECTROMARTIOL, ÉLECTROCUPROL, ÉLECTROSELÉNIUM, CACODYLATE de SOUDE CLIN, INJECTION et GOUTTES CLIN STRYCHNO-PHOSPHARSINÉES, ÉLIXIR DÉRET, GOUTTES RAIDET, ÉNÉSOL, ARSAMINOL, NÉO-TRÉPARSÉNAN, SULFO-TRÉPARSÉNAN, ODARSOL, SPARTO-CAMPHRE, SPARTOVAL, GÉNISTÉNAL, LYSO-CHOC, IOGOL, ORTHOSIPHÈNE, PADÉRYL, SIROP de SIRTAL, SIROP et PATE AUBERGIER, SOLUTION et AMPOULES de SALICYLATE DE SOUDE CLIN, SOLUROL, LIQUEUR et PILULES LAVILLE, SÉRUMS CLIN (Anti-colibacillaire, Antidiphtérique, Antigangréneux, Antistreptococcique), COMPRIMÉS SÉRIQUES, VACCINS CLIN (Anticoquelucheux, Antigonococcique I-II, Antistaphylococcique, Antistreptococcique, Coli-entéro buccal et injectable, Pneumo-broncho, Pré-opératoire), PYOVARGOL, etc.

COMAR et Cie, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20 — **PARIS-Ve**

Medaille d'Or. — Diplômes d'Honneur. — Grand Prix.
TURIN 1911 — GAND 1913. — LYON 1914. — STRASBOURG 1919

Cachets Azymes Souples

S. CHAPIREAU

MARQUE DE FABRIQUE



DÉPOSÉE

Vve JABLONSKI
née **CHAPIREAU**
2, Avenue du Bel-Air
(ci-devant 14, Rue de la Perle)
PARIS



BLANCHEUR, SOUPLESSE, ÉLÉGANCE

Les Cachets **S. Chapireau** contiennent trois fois plus de poudre que tous les autres cachets de même diamètre. — Ces cachets sont timbrés au nom ou à la marque du pharmacien. (Impression en relief à sec, impression en couleurs).

ILS SONT FAITS EN TOUTE COULEUR

L'Appareil S. CHAPIREAU est le plus simple, le plus pratique, le plus expéditif.

Appareil n° 1 : **25** fr. — n° 2 : **15** fr. — n° 3 : **9** fr.

©BIU Santé

Réponse. — Les produits homéopathiques spécialisés ne peuvent être l'objet d'un remboursement par les organismes d'Assurances sociales que s'ils ont été inscrits au Laboratoire national de Contrôle des médicaments. Le remboursement est fait suivant le taux applicable à la catégorie dans laquelle chaque produit a été classé, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 mars 1938, par la Commission prévue à l'article 6, paragraphe 9, du décret-loi du 28 octobre 1935. Quant aux produits homéopathiques magistraux, ils sont remboursés dans les mêmes conditions que les préparations magistrales allopathiques.

NOUVELLES

Nécrologie. — ***Le professeur Marcel Guerbet (1861-1938).*** — Les anciens élèves et les anciens internes du professeur Marcel GUERBET ont appris avec tristesse sa disparition, survenue à Paris, le 20 décembre dernier.

Professeur de Toxicologie à la Faculté de Pharmacie de Paris, de 1918 à 1926, pharmacien des Hôpitaux depuis 1889, il fut successivement chef de service à l'hôpital Bichat, à la Maison municipale de Santé, à Tenon et à l'Hôtel-Dieu.

Chimiste éminent, ses travaux sur l'acide campholique, sur le bornéol, sur l'essence de santal, sur le lactate de mercure, etc., sont devenus classiques.

Une notice biographique sera consacrée dans ce *Bulletin* à ce professeur distingué.

Nous prions toute sa famille et en particulier sa veuve et son fils, notre confrère André GUERBET, ainsi que son frère, le Professeur Maurice GUERBET, de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Rouen, d'agréer nos bien respectueux sentiments de condoléance.

Distinctions honorifiques. — ***Légion d'Honneur.*** — MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE. — *Au grade d'officier* : M. JUGE (Paul-Auguste), pharmacien commandant à la 13e région ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé. Chevalier du 16 juin 1920.

Au grade de Chevalier : MM. LEGROS (Martial-Henri-Marie), pharmacien capitaine, région de Paris ; 25 ans de services, 4 campagnes, A été cité.

BACH (Paul-Gaston-Denis), pharmacien commandant, région de Paris ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

LIMOSIN (Robert-Marie-Florimond), pharmacien capitaine, 1re région ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

THOUROUDE (Léon-Jean), pharmacien capitaine, région de Paris ; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CHAMPONNOIS (Alexandre-Alfred), pharmacien capitaine, 7e région ; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DONNOT (Albert-Marie-Henri), pharmacien capitaine, 11e région ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GAUTHIER (Pierre-Joseph-Marie), pharmacien commandant, 6e région ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

VENIEZ (Raymond-Charles-Henri), pharmacien capitaine, 1re région ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

©BIU Santé

LAINE (Georges-Edmond-Eugène-Joseph), pharmacien lieutenant, 1re région ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DOURNEL (Henri-Léon-Maurice), pharmacien lieutenant, région de Paris ; 27 ans de services, 4 campagnes, A été cité.

TAVERNIER (Paul-Théophile-Louis), pharmacien capitaine, région de Paris; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

RIVENQ (Marie-Denis-Hilarion-Xavier), pharmacien lieutenant, 16e région ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

AUBRY (Pierre-Jean-Paul), pharmacien capitaine, région de Paris ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DUPONT (Charles-Gustave), pharmacien capitaine, 14e région ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

BOISSIEUX (Maurice-Joseph-Romain), pharmacien capitaine, 14e région ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

FOSSE (Roger-Bernard-Emile), pharmacien lieutenant, 18e région ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

GRANDEROUTE (Joseph), pharmacien capitaine, 18e région ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

QUENTIN (Nicolas-Gabriel), pharmacien lieutenant, région de Paris ; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

ABOU (Mardochée-Emile), pharmacien lieutenant, région de Paris ; 24 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

BIRNIE-SCOTT (Henri-Fernand-Burton), pharmacien lieutenant, région de Paris ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MONNERVILLE (Paul-Joseph-Charles), pharmacien capitaine, Antilles ; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

DERAUSSY (Edouard-Henri-Louis-François), pharmacien capitaine à la 1re région ; 29 ans de services, 4 campagnes.

— MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (JUSTICE MILITAIRE). — *Au grade de Chevalier* : Me GRELLETY-BOSVIEL (Ambroise-Jacques), lieutenant greffier, région de Paris ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

(*J. O.* du 28 décembre 1938.)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE. — *Au grade d'Officier* : MM. BONDOUY (Théophile-Joseph), docteur en médecine, professeur à l'Ecole de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Tours ; 51 ans de services militaires, de pratique professionnelle distinguée et de collaboration remarquée à la presse médicale. Chevalier du 28 décembre 1918.

BUSQUET (Victor-Marcelin), professeur à la Faculté de Médecine de Paris, président de la Société Thérapeutique ; 39 ans de pratique professionnelle particulièrement distinguée.. Chevalier du 3 février 1929.

Au grade de Chevalier : Mme BLANQUET, née FABRE (Louise-Félicie), pharmacien, professeur à l'Ecole de plein exercice de Médecine et de Pharmacie, directeur des services hydrologiques à l'Institut d'Hydrologie de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ; 27 ans de pratique professionnelle remarquée et de collaboration dévouée aux œuvres d'hygiène.

SOUVIGNET (Jean-Marie-Louis), pharmacien à Castelnaudary (Aude) ; 39 ans de services militaires et de collaboration dévouée aux œuvres de l'enfance.

(*J. O.* du 5 janvier 1939.)

©BIU Santé

OLÉOCHRYSINE LUMIÈRE

Chrysothérapie — Calcithérapie

(Suspension huileuse d'aurothiopropanol-sulfonate de calcium).
TUBERCULOSES — RHUMATISMES — SYPHILIS — DERMATOSES.
Imprègne l'organisme lentement, régulièrement et sans interruption pendant 4 ou 5 jours.

ALLOCHRYSINE LUMIÈRE

Traitement de la tuberculose sous toutes ses formes

CRYOGÉNINE LUMIÈRE

Action rapide et sûre dans la fièvre et la douleur

CRYPTARGOL LUMIÈRE

Aussi antiseptique que le nitrate d'argent

EMGÉ LUMIERE

Prophylaxie et traitement de tous les troubles liés à un état d'instabilité humorale **Anti-choc.**

Sté Ame "BREVETS LUMIERE"
45, Rue Villon, LYON — Bureau à PARIS, 3, Rue Paul-Dubois

LABORATOIRES L. LEPRESTRE

DOCTEUR EN PHARMACIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

12, Rue de Strasbourg. — PARIS (Xe).
Téléphone : BOTZARIS 52-75

CONFIEZ-LEUR TOUS VOS EXAMENS :

SEROLOGIE
BACTÉRIOLOGIE
CHIMIE BIOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE LA GROSSESSE

CONSCIENCE ET RAPIDITÉ

TARIF ET MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENTS SUR DEMANDE

Remise confraternelle de 50 %

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

SOUDAN

48, Rue d'Alésia, PARIS (14e)

■

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES :

GIRARD. PAUL THIBAULT

BOISSY. IODOMAÏSINE

MIRATON-CHATEL-GUYON

VASOGÈNES PEARSON

LACTAGOL

AGOCHOLINE

(GRANULÉ SOLUBLE)



CHOLECYSTITES CHRONIQUES
CONGESTION DU FOIE

Lithiase biliaire - Ictère et Cholémie

Dyspepsies réflexes - Constipation
Migraines, Vertiges, Eczéma, Prurit
} d'origine hépato biliaire

Posologie : 1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi verre d'eau chaude.

LABORATOIRES DU Dr ZIZINE
24,26, Rue de Fécamp - Paris (XIIe)

©BIU Santé

A propos de la nomination de Me J. Bosviel au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur. — J'éprouve une véritable joie à adresser, au nom du *B. S. P.* et en mon nom personnel, les félicitations les plus élogieuses à notre collaborateur et ami, Me Jacques Bosviel, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur dans la promotion du ministère de la Défense Nationale, parue au *Journal Officiel*, le 28 décembre 1938. Notre ami, déjà titulaire de la Croix de Guerre, a reçu le ruban rouge en récompense de 27 années de services militaires, 5 campagnes et 2 citations comme observateur en ballon, poste qu'il occupa fréquemment pendant la guerre.

A titre professionnel, Me J. Bosviel, inscrit au Barreau en 1919, a été nommé avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation en 1924. Il a reçu la cravate de commandeur du Nichan Iftikhar comme avocat du gouvernement tunisien. Enfin, l'an dernier, il a été nommé avocat-conseil du Ministère de la Santé publique, à Paris.

La distinction nouvelle qui lui est accordée confirme la reconnaissance officielle de ses mérites particulièrement distingués.

L.-G. Toraude.

— ***Médaille des Epidémies.*** — Ministère des Colonies. — *Médaille de Vermeil.* — M. Barthecoy (J.-D.-A.), pharmacien commandant des troupes coloniales : pharmacien des plus distingués. A contribué de tout son dévouement et de toute son activité à la lutte contre le choléra en Annam (à titre posthume).

Haut Comité de coordination des Recherches scientifiques. — Un arrêté en date du 20 décembre 1938 donne la liste des Membres du *Haut Comité de coordination des Recherches scientifiques*, parmi lesquels nous relevons ceux de MM. les Professeurs Delépine et Lebeau ; en outre, M. le Professeur Lebeau figure dans la Commission permanente de ce Haut Comité. Nous nous réjouissons de ces nominations ; ces Maîtres éminents, dont nous connaissons le dévouement, rendront les plus grands services à la cause de la Recherche scientifique.

Commission supérieure de surveillance et de contrôle des soins médicaux et pharmaceutiques. — Représentants de l'administration : MM. les Drs Paloque, président et Lesire.

Représentants des médecins et pharmaciens : MM. les Drs Lenglet, de la Seine ; Fanton d'Andon, de la Seine ; Piot, de la Seine ; MM. Barthet, de l'Association générale des Syndicats pharmaceutiques de France ; Lamarre, de l'Union nationale des grandes Pharmacies de France et des Colonies.

Sont désignés comme *membres suppléants* :

Représentants de l'administration : M. le Dr Magnier, chargé du Service des expertises au Ministère des anciens Combattants et Pensionnés.

Représentants des médecins et pharmaciens : MM. les Drs Caillaud, du Loiret ; Dournel, de la Seine ; Fougerat, de la Seine ; MM. Lenoir, de l'Association des Syndicats pharmaceutiques de France et Faugier, de l'Union nationale des Pharmaciens français.

(*J. O.* du 31 décembre 1938.)

Faculté de Pharmacie de Paris. — *Palmarès des prix décernés à la suite des concours de l'année scolaire 1937-1938.*

©BIU Santé

I. *Prix de la Faculté* :

Première année. Premier prix : M. Sacquépée (Jean) ; 2e prix : M. Plumel (Marcel) ; mentions honorables : Mlles Recordon (Josette), Dauzier (Marguerite), M. Renault (Henri).

Deuxième année. Premier prix: M. Wolpé (René); 2e prix : (non décerné) ; mentions honorables : M. Fabre (René) ; Mlle Marquet (Rachel).

Troisième année. Premier prix : M. Moreau (Robert) ; 2e prix : Mlle Roche (Jacqueline).

Quatrième année. Premier prix et Prix Lafay : M. Dillemann (Georges) ; 2e prix : M. Voigt (Jean).

II. *Prix de Travaux pratiques.* — Première année (*Chimie générale*). Premier prix : Mlle Petat (Suzanne) ; 2e prix : Mlle Vaille (Jeanne) ; mentions honorables : Mlle Bidault (Madeleine), M. Breton (Luc), Mlle Cluze (Charlotte), M. Cotinat (Louis), Mlles Guillois (Odette), Moïsa (Sylvia), Rochette (Nicole).

Troisième année (*Physique*). Premier prix *ex æquo* : MM. Dop (Jean) et Thébault (Jacques) ; mentions honorables : Mlle Cousin (Jehanne), M. Saint-Paul (René), Mme Véret (Simone).

Chimie analytique. Premier prix : M. Moreau (Robert) ; 2e prix : M. Pasty (Albert) ; mentions honorables : MM. Adida (Salomon), Chiron (Pierre), Dop (Jean), Mlles Pompon (Lucienne) et Pravaz (Marie).

Micrographie. Premier prix : M. Moreau (Robert) ; 2e *prix ex æquo* : M. Thébault (Jacques) et Mlle Guedeney (Simone) ; mentions honorables : Mlle Blot (Madeleine), MM. Dupont (Pierre), Goux (François), Guégen (René) et Petroff (Claude).

Quatrième année : *Microbiologie* : Mlle Chevrier (Marguerite) ; 2e prix : Mlle Passera (Raymonde) ; mentions honorables : M. Ben Assouly (Roger), Mlle Julien-Laferrière (Elisabeth) ; MM. Parrot (André), Petit (Pierre), Rodde (Gilles).

Pharmacie chimique et Pharmacie galénique : Premier prix : M. Brisset (Robert) ; 2e prix : M. Gauthier (Bernard) ; mention honorable : Mlle Julien-Laferrière (Elisabeth).

Chimie alimentaire (Bromatologie et Hydrologie). Premier prix : M. Dillemann (Georges) ; 2e prix : M. Lefèvre (Pierre) ; mentions honorables : MM. Bodaud (André) et Hatey (Jean).

Chimie biologique et Toxicologie : Premier prix : M. Biget (Pierre) ; deuxième prix : M. Riboulleau (André) ; mention honorable : M. Gourmen (Lucien).

III. *Prix de fondation.* — Prix Buignet : Premier prix : M. Moreau (Robert) ; 2e prix : (non décerné).

Prix Desportes : M. Moreau (Robert).

Prix Flon : *Ex æquo* : MM. Chaigneau (Marcel) et Pépin (Charles).

Prix Laillet : M. Thébault (Jacques).

Prix Laroze : M. Lachaux (Maurice).

Prix Lebeault : *Ex æquo* : MM. Loiseau (Jean-Michel) et Moreau (Robert).

Prix Menier : Mme Véret (Simone).

La distribution des prix a eu lieu le mercredi matin 14 décembre ; le rapport a été présenté par M. Charonnat, maître de conférences.

Concours de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Lyon. —

©BIU Santé

LA PHOSPHATINE
DEUX FORMES



LA PHOSPHATINE spéciale sans cacao (conditionnement bleu) est recommandée à partir du 5e mois et dans tous les cas d'intolérance pour le lait, de défaut ou perte d'appétit, d'irrégularité ou même d'arrêt de croissance.

LA PHOSPHATINE normale aromatisée au cacao (3 ½ %) est l'aliment de l'enfant à partir de 8 à 9 mois, ou davantage, surtout au moment du sevrage et pendant la croissance.

La Phosphatine facilite la dentition, aide la formation des os, donne force et santé.

LA PHOSPHATINE FALIÈRES, 1, quai Aulagnier, ASNIÈRES, (Seine)

VIN
DE
CHASSAING
BI-DIGESTIF

CONTRE LES
AFFECTIONS
des **VOIES DIGESTIVES**
la **PERTE** de l'**APPÉTIT**
et des **FORCES**

1 ou 2 verres à liqueur après les repas.

PARIS

CONSTIPATION
GUÉRISON
par la Véritable
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX

Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.

PARIS

©BIU Santé

Les ÉTABLISSEMENTS BYLA

Siège Social et Administration
26, Avenue de l'Observatoire
PARIS

Reg. du Commerce . Seine 71.895

Usines
et Laboratoires de Recherches
à **GENTILLY** (Seine)

PRODUITS BIOLOGIQUES

ADRÉNALINE
CHOLESTÉRINE
GLYCOGÈNE
HÉMOCRISTALLINE
LÉCITHINE
LEVURE
NUCLÉINE
PEPTONE. ETC.

PEPTONES BACTERIOLOGIQUES

FERMENTS OFFICINAUX PURS ET TITRÉS

DIASTASE
PANCRÉATINE
PEPSINE
PAPAÏNE, ETC.

PRODUITS ORGANOTHÉRAPIQUES

préparés dans ***le vide*** *à* ***froid*** *immédiatement après la récolte, avec des organes spécialement prélevés et choisis par un Biologiste qui en vérifie l'intégrité physiologique.*

OVARINE
THYROÏDINE
HYPOPHYSINE
SURRÉNINE, ETC.

AMPOULES OPOTHÉRAPIQUES et à tous MÉDICAMENTS

MUSCULOSINE
NEUROTROPHOL
PHYLACTONE
INSULINE BYLA
HORMOVARINE
SPLENARMONE
IRRASTERINE
VITADONE
AMUNINE
VITAMINOL, ETC.

©BIU Santé

Le concours annuel, pour les places d'internes vacantes dans les Hôpitaux de Lyon, s'est ouvert le lundi 7 novembre 1938, à l'Hôtel-Dieu et terminé le jeudi 10 novembre.

Le jury était composé de MM. le Dr Tellier, administrateur de la Pharmacie centrale, assisté de M. le Dr Garin, médecin des Hôpitaux, de MM. les professeurs A. Morel, A. Leulier, P. Manceau, de M. Bonnet, de M. L. Revol, pharmacien-chef de l'Asile départemental du Vinatier et de MM. Rizard, Chambon, Fouillouze, Badinand, Dorche et Perrot, pharmaciens des Hôpitaux de Lyon.

Sur quarante candidats inscrits, trente-huit ont subi la première épreuve (*reconnaissances*).

Pour la deuxième épreuve (*orale*), les questions tirées au sort étaient : Principe du métabolisme basal ; Eau de laurier-cerise.

Epreuve écrite : Les uréides en pharmacie ; Titrage des hypochlorites.

Epreuve pratique : Recherche, identification et dosage volumétrique d'un sucre urinaire.

D'après l'ensemble des résultats, 13 candidats ont été nommés internes titulaires et 9 internes suppléants.

Internes titulaires : MM. Dupuy, Badel, Collet, Cartier, Mlle Brion, M. Billot, Mlle Thomas, MM. Meley, Passot, Billerach, Mlle Bonnefoy, MM. Clément, Charpenel.

Internes suppléants : M. Bravard, Mlles Rambaud, Escoffier, M. Pécastaing, Mlle Tixier, MM. Joubert, Chesnard, Sauvageot, Giraud.

Avant de proclamer les résultats du concours, M. le Dr J. Tellier, représentant l'administration des Hôpitaux, a prononcé l'allocution d'usage, où il a rappelé l'évolution qui s'effectue au sein de la profession pharmaceutique, fait appel aux candidats des futurs concours et remercié les Maîtres de la Faculté et des Hôpitaux, membres du jury.

Société de Thérapeutique. — L'Assemblée générale de cette Société a eu lieu, à la Faculté de Médecine de Paris, le mercredi 11 janvier, ainsi que le dépouillement du scrutin pour l'élection de cinq membres dans la section de Médecine, d'un membre dans la section des Sciences accessoires, de correspondants nationaux et étrangers. M. M. Janot, maître de conférences à la Faculté de Pharmacie a été élu à la place vacante dans la section des Sciences accessoires.

Le Bureau de la Société de Thérapeutique est constitué comme suit, pour 1939 :

Président : M. Marcel Pinard ; *vice-président* : M. le prof. Villaret ; *secrétaire général* : M. G. Leven ; *secrétaire général adjoint* : M. Marcel Laemmer ; *secrétaires annuels* : MM. René Huerre et Roland Leven ; *archiviste* : M. H. Busquet ; *trésorier* : M. Ch. Schmidt.

Le président sortant, M. le professeur agrégé Buqsuei, et le nouveau président, M. le Dr Marcel Pinard, prononcèrent chacun une allocution très goûtée, et le trésorier présenta le compte rendu financier.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale, ainsi que le détail des communications présentées en séance, paraîtront dans le *Bulletin de la Société de Thérapeutique* (G. Doin et Cie, éditeurs, place de l'Odéon, Paris-VIe).

Société botanique de France. — La Société botanique de France,

©BIU Santé

fondée en 1854, a tenu sa première réunion de l'année le vendredi 13 janvier.

M. R. Souèges, président sortant, a prononcé une allocution fort écoutée et cédé la place au nouveau président, M. S. Buchet. D'intéressantes communications ont ensuite été présentées.

La Société botanique, qui compte parmi ses membres de nombreux pharmaciens, tient séance deux fois par mois, le deuxième et le quatrième vendredi, à 17 h. 30, au siège social, 84, rue de Grenelle. Elle organise chaque année une session de plusieurs jours. Elle publie un *Bulletin* très important.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire général, M. F. Pellegrin, laboratoire de Phanérogamie du Muséum, rue de Buffon, Paris-V^{e}.

Association des Médecins et Pharmaciens écrivains. — *Composition du Comité et du Bureau pour l'année 1938-1939.* — *Président* : Le prof. Roger, doyen honoraire de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine ; *Vice-président* : Le D^{r} Georges Duhamel, de l'Académie française, membre de l'Académie de médecine ; *Secrétaire général* : Le D^{r} Paul-Emile Arbinet la Bessède, docteur en médecine et docteur en pharmacie ; *Secrétaire-adjoint* : M. L.-G. Toraude, docteur en pharmacie ; *Trésorier* : Le prof. A. Sartory, doyen de la Faculté de pharmacie de Strasbourg, membre correspondant de l'Académie de médecine. *Membres* : Le médecin général Chavigny, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Strasbourg ; le prof. H. Coutière, professeur honoraire à la Faculté de pharmacie de Paris, membre de l'Académie de médecine ; le prof. Jean-Louis Faure, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Institut, de l'Académie de médecine et de l'Académie de chirurgie ; le prof. Laignel-Lavastine, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine ; le prof. Roussy, doyen honoraire de la Faculté de médecine de Paris, recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Académie de médecine ; le prof. Ch. Achard, professeur honoraire de la Faculté de médecine de Paris, secrétaire général de l'Académie de médecine ; le prof. Astruc, doyen de la Faculté de pharmacie de Montpellier, membre correspondant de l'Académie de médecine ; le D^{r} R. Molinéry, secrétaire général de l'Union médicale latine.

Pour tous renseignements, demandes de statuts, inscriptions, etc..., s'adresser à M. le D^{r} P.-E. Arbinet la Bessède, 1*a*, place de l'Université, Strasbourg (Bas-Rhin).

Chambre syndicale des Fabricants de Produits pharmaceutiques (Siège : 44, rue du Colisée, Paris-8^{e}). — Au cours de son Assemblée générale, tenue le 6 décembre dernier, la Chambre syndicale des Fabricants de Produits pharmaceutiques a procédé à la nomination de son Bureau, qui est composé comme suit, pour l'année 1939 :

Président d'honneur : M. J. Faure ; *trésorier honoraire* : M. L. Surun.

Président : M. E. Vaillant, 19, rue Jacob ; *vice-présidents* : MM. A. Bertaut, E. Deschiens et H. Glover ; *secrétaire général* : M. Yves Garat ; *secrétaire des séances* : M. M. Vaillant ; *trésorier* : M. J. Estachy.

Association des Docteurs en Pharmacie des Universités de

©BIU Santé



Opothérapie Hématique *Totale*

SIROP de
DESCHIENS
à l'Hémoglobine vivante

Renferme intactes les Substances Minérales du Sang total

Médication rationnelle des
SYNDROMES ANÉMIQUES
et des
DÉCHÉANCES ORGANIQUES

Une cuillerée à potage à chaque repas.

R. C. Seine 207.204 — Deschiens, Dr en Phie, 9, Rue Paul-Baudry, Paris (8e)

LABORATOIRES CHEVRETIN-LEMATTE

L. LEMATTE & G. BOINOT

Docteurs en Pharmacie

52, Rue La Bruyère, 52 — PARIS-9e.

ACÉCOLEX (Pâte à l'Acécoline).
ACÉCOLINE (Chlorure d'acétylcholine en solution stable).
ACÉCOLINE-PAPAVÉRINE ; ACÉCOLINE-SPARTÉINE ; ACÉCOLINE-CAMPHRE ; ACÉCOLINE-YOHIMBINE.
BIOCALCOSE : Granulé calcique.
CALCIONAL (Ion-Calcium), comprimés et ampoules injectables.
HÉMO-TONIKÉINE : Ampoules.
HORMOCLINE (Chlorhydrate de choline), ampoules.
HYPOTAN : Comprimés hypotenseurs.
PRESSYL : Tonique cardio-vasculaire et respiratoire.
LIPOCÉRÉBRINE : Ampoules et dragées.
TONIKÉINE (Médication neuro-tonique), ampoules.

©BIU Santé

Etablis^ts ROQUES

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

MAISON FONDÉE EN 1846

Bureaux à Paris — 36, Rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie (4^e^)

Usine. — à SAINT-OUEN (Seine)

IODE

IODURES de POTASSIUM, de SODIUM, IODE BISUBLIMÉ
IODOFORME, IODOTHYMOL et tous les dérivés de l'Iode

BRÔME

BROMURES de POTASSIUM, de SODIUM, d'AMMONIUM
BROMOFORME et tous les dérivés du Brôme

BISMUTH

SOUS-NITRATE, CARBONATE, SOUS-GALLATE
SALICYLATE et tous les autres sels de Bismuth

ALCALOÏDES

COCAÏNE

ATROPINE, ÉMÉTINE, HOMATROPINE HYOSCIAMINE PILOCARPINE,
SPARTÉINE, TROPACOCAINE et leurs sels

CACODYLATES - MÉTHYLARSINATES

ALBUMOSES ARGENTIQUES :
Argent Colloïdal, Protéinate, Vitellinate

Les Etablissements ROQUES
ne vendent que les produits de leur fabrication

Le cachet **ROQUES** est une garantie de pureté

©BIU Santé

France (*Assemblée générale statutaire du 16 décembre* 1938). — 1° Présidence de M. le pharmacien-colonel P. BRUÈRE, assisté des Présidents honoraires et des membres du bureau.

Après la *Séance ordinaire*, au cours de laquelle ont été admis MM. Pierre DARNIAT, de Lyon-Montplaisir ; Marcel GENEL, de Tourcoing ; Edmond LEFORT, de Fairville-Escarbotin et Raymond NOUBEL, de Millau, l'*Assemblée générale* a été déclarée ouverte par le Président.

Après lecture du rapport du *Secrétaire-général* M. Henri LENOIR et l'adoption des comptes du *Trésorier* M. Louis SIMON, la proclamation des résultats du vote annuel a donné les résultats suivants pour la constitution du *bureau pour* 1939 :

Président : Le Docteur Ed. MORELLE, maire de Commercy ;

Vice-Président : Le docteur-pharm. Henri LENOIR, Saint-Ouen ;

Secrétaire-général (1939-40) : Le docteur-pharm. Paul BRUÈRE, Paris ; adjoint : Le docteur-pharm. Raoul LECOQ, Saint-Germain-en-Laye ;

Secrétaires des séances : Les docteurs-pharm. Georges SCHUSTER et Mlle Marie-Louise BARBAN ;

Trésorier : Le docteur-pharm. Louis SIMON, Chatou ;

Archiviste : Le docteur-pharm. Georges WEILL, Paris.

Le gérant-expéditeur du Bulletin est le docteur J. GALIMARD, de Versailles, 145, rue Yves-le-Coz, auquel doivent être adressées les changements d'adresses.

2° *Dîner amical* et commémoration du 40e anniversaire de la création du Doctorat en Pharmacie Universitaire.

Au dîner amical traditionnel, qui suit d'ordinaire l'Assemblée générale, un hommage fut rendu à la mémoire des regrettés professeurs M. GUIGNARD et H. MOISSAN, Présidents d'Honneur, qui ont largement contribué à la création en 1898, du Doctorat en Pharmacie Universitaire.

Ce banquet présidé par le Colonel BRUÈRE et qui réunissait chez LAPÉROUSSE quatre-vingt-cinq de nos collègues et leurs familles a été honoré par la présence de MM. les doyens des Facultés, de Pharmacie (professeur DAMIENS) et de Médecine représenté par le professeur R. HAZARD, de M. Camille BLAISOT, ancien ministre de la Santé publique, du sénateur-pharmacien Gustave GUÉRIN, de M. Gustave KASS, directeur général de l'Association Nationale d'Encouragement au Bien et de nombreuses personnalités scientifiques et professionnelles.

Un bal très animé, avec distribution de souvenirs offerts par de généreux spécialistes, a terminé cette soirée qui fait le plus grand honneur aux organisateurs et aux Docteurs en Pharmacie des Universités de France.

N.-B. — Pour tous renseignements sur les conditions d'admission, s'adresser au Secrétaire-Général, rédacteur en chef du Bulletin : M. le docteur-pharm. Paul BRUÈRE, 13, rue Ballu (Maison des Pharmaciens), Paris (9e).

Association amicale des Etudiants en Pharmacie de France (Siège : 85, boulevard Saint-Michel, Paris-Ve). — Le Bureau de l'A. A. des Etudiants en Pharmacie, pour 1939, est constitué comme suit :

Président : M. Roland MARIE ; 1er *vice-président* : M. André DESSUS ; *secrétaire* : M. Charles ROUSSIAU ; trésorier : M. Maurice PITOUX ; 2e *vice-président (conseiller à la présidence)* : M. André BONNY ; *directeur du Journal* : M. Pierre BAILEY.

©BIU Santé

Deux conférences du professeur Windaus. — Prix Nobel de Chimie, le Professeur A. WINDAUS fit dernièrement à Paris deux intéressantes conférences :

L'une sur la constitution chimique des stérols et des stéroïdes au Centre de perfectionnement technique à la Maison de la Chimie.

L'autre sur la Vitamine E devant la Société de Chimie biologique de Farnce.

Le Professeur WINDAUS, élève du grand savant allemand Emil FISCHER, est l'un des plus remarquables spécialistes de la chimie des stérols et de leurs dérivés. C'est lui qui a mis au point la méthode pondérale de dosage du cholestérol dans le sang ou les tissus, basée sur la précipitation de cet alcool tétracylique par le digitonoside. Il a, en outre, étudié très à fond le métabolisme : il a vu que l'administration d'acide oléique accroît la teneur en cholestérol de l'organisme et il a été ainsi conduit à émettre l'hypothèse de son élaboration aux dépens de cet acide.

Enfin et surtout, il est un de ceux qui ont le plus contribué à élucider la constitution du cholestérol et de ses dérivés d'oxydation de la chaîne latérale : les acides biliaires.

Rappelons que ces études chimiques, conjuguées avec l'application de méthodes physiques (spectres de rayons X en particulier), ont montré l'existence dans le cholestérol et les acides biliaires d'un squelette tétracyclique (3 cycles hexagonaux + 1 cycle pentagonal) et d'une chaîne latérale.

WINDAUS s'est intéressé à d'autres stérols que le cholestérol : coprostérol des matières fécales qui est un dihydrocholestérol et surtout ergostérol de l'ergot de seigle et de la levure de bière dont il a, avec ses collaborateurs, établi la formule de constitution.

On sait que l'irradiation de cet ergostérol par la lumière ultra-violette conduit à la formation de substances antirachitiques. WINDAUS s'est adonné au difficile problème de l'isolement de la substance active du mélange complexe de stérols isomères résultant de cette irradiation. Après quatre années de recherches, il réussit à isoler la vitamine antirachitique cristallisée : la vitamine D_2 guérissant le rachitisme du rat à la dose extraordinairement minime de quelques cent-millièmes de milligramme par jour.

En réalité, cette vitamine D_2 ne semble pas identique à la vitamine antirachitique naturelle de l'huile de foie de morue. On a, en effet, montré en ces dernières années que des doses d'huile de foie de morue et de vitamine D_2, dont l'activité antirachitique était exactement équivalente dans les essais sur le rat, montraient des activités très différentes dans les essais sur le poulet. C'est encore WINDAUS qui résolut le problème. Il prépara un dérivé de déshydrogénation du cholestérol ordinaire : le 7 déhydrocholestérol dont l'irradiation ultra-violette conduit à un dérivé antirachitique : la vitamine D_3.

Or, cette vitamine D_3 a été reconnue identique à la vitamine D naturelle, isolée en 1936 par BROCKMANN dans l'huile de foie de thon. Il est tout à fait probable que la vitamine de l'huile de foie de morue est également identique chimiquement à cette vitamine D_3.

WINDAUS s'est penché, en outre, sur de nombreux composés biologiques où se retrouve le squelette du cholestérol : saponines, hétérosides cardiotoniques (principes actifs des digitales, strophanthus, scille, muguet) et, enfin, hormones sexuelles. Ces dernières ont été surtout étudiées par un élève de

©BIU Santé

LABORATOIRE NATIVELLE
27, Rue de la Procession - PARIS 15

OUABAÏNE ARNAUD

INDICATIONS

Insuffisance ventriculaire gauche.
Myocardites diverses à cœur régulier,
Toutes cardiopathies décompensées.

FORMES

Solution à 2/100 (Actibaïne)

Ampoules au 1/4 de mg. pour injections intraveineuses.

Draeger

ARTHRITISME - DERMATOSES
CICATRISATIONS TRAINANTES

Saposide

Troubles des métabalismes de la cholesterine et du calcium.
Saponine injectable

Laboratoires du Dr CAVAILLES, 29 rue Singer, PARIS-16e

On fait disparaître les **VERRUES**
sans les toucher par conséquent *sans cicatrices*

en remédiant à leurs causes internes au moyen de la **Verrulyse**

Demander Renseignements et Prix aux Laboratoires FLUXINE
Produits BONTHOUX, à VILLEFRANCHE (Rhône)

©BIU Santé

A 4 H. 30
DE PARIS

VICHY

SAISON
AVRIL-OCTOBRE

CAPITALE THERMALE

Affections du FOIE et de l'ESTOMAC
Maladies de la NUTRITION (Goutte, Diabète, Obésité)

GRAND ETABLISSEMENT THERMAL

Le mieux aménagé du monde entier. Considérablement agrandi

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

SERVICE DE DOUCHES DE VICHY — DOUCHES A PERCUSSION
SERVICE DES BAINS
transformés et luxueusement aménagés

APPLICATIONS DE BOUES VEGETO-MINERALES

Thermothérapie - Mécanothérapie - Electro-Radiologie

Le Nouvel Établissement de 2e classe (BAINS CALLOU)
reste ouvert toute l'année sauf en Janvier

Bureau de surveillance médicale des régimes alimentaires

EAUX et PRODUITS de VICHY-ÉTAT

VICHY CÉLESTINS
VICHY GRANDE-GRILLE
VICHY HOPITAL

SEL ET CITRI-SEL VICHY-ETAT
PASTILLES ET SURPASTILLES VICHY-ÉTAT
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
POUDRE ET PATE DENTIFRICES VICHY-ÉTAT

©BIU Santé

Windaus particulièrement illustre : Butenandt. Rappelons sans insister que les hormones mâles (androstérone, testostérone, déhydroandrostérone) les hormones du follicule (folliculine ou œstrone, déhydrofolliculine ou œstriol, etc.) et l'hormone du corps jaune (progestérone) dérivent toutes par leur constitution et sans doute aussi physiologiquement du cholestérol.

Rappelons, en outre, que l'hormone de la cortico-surrénale, la cortine, posséderait comme les hormones sexuelles, d'après Reichenstein, une formule stérolique.

C'est parce qu'il pensait que la vitamine E ou vitamine antistérilité se rattachait également aux stérols que Windaus a entrepris l'étude de cette vitamine. Ce sont deux de ses élèves, Emmerson et Emmerson qui, en collaboration avec Evans, réussirent à isoler de l'huile de germe de blé la vitamine cristallisée à laquelle ils donnèrent, à cause de son action, le nom de tocophérol. La constitution de cette substance a été presque entièrement établie dans le laboratoire de Windaus. Il ne s'agit pas, comme on l'a cru longtemps, d'un dérivé du cholestérol, mais d'un dérivé de l'alcool qui entre dans la constitution de la chlorophylle : le phytol. Ce n'est pas, comme on l'a cru également, un alcool, mais un phénol. Windaus allait en entreprendre la synthèse à partir du phytol, mais il a été précédé dans cette voie par un autre grand savant : le chimiste suisse Karrer, qui réussit, en juin dernier, la synthèse de la vitamine E.

La Chimie enlève ainsi peu à peu leur masque aux mystérieuses vitamines et les range, l'une après l'autre, dans le cadre des produits anciennement connus.

V^e^ Congrès international de la vigne et du vin. — Le V^e^ Congrès international de la vigne et du vin vient de se tenir, à Lisbonne, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine. Dans son rapport le D^r^ Eylaud, secrétaire général du Comité international pour l'étude scientifique du raisin et du vin, a montré l'activité déployée en faveur de cette cause : spécialement en Italie où le professeur Baglioni travaille la question du vin dans son Institut de Physiologie, en Autriche, par le professeur Beistke, en Suisse, par le D^r^ Gay, de Lausanne, au Portugal où s'organisa le Congrès.

Au cours des séances de travail présidées tour à tour par le professeur Portmann, le professeur Celestino Da Costa, de Lisbonne, et le professeur Andronescu, de Bucarest, trois rapports ont été exposés et discutés.

Le premier, rédigé par MM. les docteurs Weissenbach, Dreyfus et Lamothe, de Paris, sur *Le vin et le jus de raisin dans le traitement des maladies infectieuses aiguës.*

Le second, présenté par le professeur Mario Rosa, de Lisbonne, sur *Le vin dans le métabolisme humain.*

Le troisième, sur *Le vin, le vinisme et l'alcoolisme,* présenté par le professeur Vittorio Pimtoni, de Rome.

Réélection du bureau. — Le bureau, pour la période 1938-1941, est ainsi composé :

Président : Professeur Portmann, France ; *vice-présidents* : Professeurs Baglioni, Italie ; Célestino da Costa, Portugal ; Spyros Dontas, Grèce ; Andronescu, Roumanie ; *secrétaire général :* D^r^ Eylaud, France ; *secrétaires adjoints* : D^rs^ Emilio Serianni, Italie ; Kostoff, Bulgarie ; Samuel

©BIU Santé

Maia de Loureiro, Portugal ; *délégués à la propagande* : Dr Heitor de Fonseca, Portugal ; Zoltan de Dalmady, Hongrie.

Il a été décidé que le prochain Congrès aurait lieu en Grèce, en 1941.

Les sujets des rapports pour 1941 seront : 1° Le vin et le jus de raisin dans les maladies organiques du système nerveux. 2° La valeur alimentaire, qualitative et énergétique du vin et du jus de raisin dans les divers pays du monde. Rapporteur : Professeur Mario Rosa, Lisbonne. 3° Le vin et le jus de raisin dans l'éducation physique et la préparation sportive. Rapporteur : Dr Beckers, Bruxelles.

Nouvelles de l'étranger. — ***Création d'un collège de Pharmacie aux Indes anglaises.*** — Le Gouvernement du Bengale a nommé un Comité pour faire une enquête sur la nécessité d'établir un Collège de Pharmacie à Calcutta, pour répondre à la proposition du Dr Anklesaria, chirurgien en retraite, qui donnerait une somme importante pour cette création. L'état-major de ce Collège devrait être formé uniquement par des Hindous, à l'exception du Directeur du Collège et du professeur de Pharmacologie et Chimie pharmaceutique, tant qu'on ne pourrait pas trouver d'Hindous qualifiés pour occuper ces postes. Les cours dureraient trois ou quatre ans, à la suite desquels le Collège pourrait décerner un diplôme de pharmacien.

La création de ce Collège de pharmacie serait très bien vue du public médical car jusqu'ici on a fait peu attention dans l'Inde à l'éducation de jeunes pharmaciens. Comme le nombre des jeunes gens instruits qui ne trouvent pas d'emplois est assez considérable, on estime que ce Collège de Pharmacie leur ouvrirait des voies nouvelles. L'industrie pharmaceutique, qui se développe rapidement dans l'Inde, trouverait ainsi sur place les collaborateurs dont elle a besoin.

Inauguration de l'Institut Microbiologique de Montréal. — C'est au cours d'un banquet offert au Cercle Universitaire, par le nouvel Institut au Ministre de la Santé, l'honorable Albiny Paquette, et au Dr Léopold Nègre, de l'Institut Pasteur de Paris, que le nouvel organisme prit naissance officielle.

Comme le rappela M. Armand Dupuis, président de l'Institut, modelé sur l'Institut Pasteur de Paris, son but sera de préparer des sérums et des vaccins et d'intensifier la production du vaccin BCG.

M. le Dr Armand Frappier en sera le directeur.

Le IIIe Congrès international de Microbiologie. — Ce prochain Congrès aura lieu à Paris, du 18 au 21 mai 1939, sous la présidence de M. le Professeur Loeper.

Les rapports à l'ordre du jour traiteront des rapports de l'Assurance-Vie avec la tuberculose pulmonaire, l'hyperthyroïdisme, l'obésité, l'intoxication chronique par le tabac et l'albuminurie. — Valeur de la statistique.

Renseignements et instructions auprès du Secrétaire général du Congrès, Dr P.-A. Carrié, 8, rue de Belloy, Paris (16e).

Congrès des Sociétés savantes. — Le LXXIIe Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, s'ouvrira à Bordeaux, au cours des vacances de Pâques, le mardi 11 avril 1939, à 14 heures.

©BIU Santé

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison ***L. FRÈRE*** (E. VAILLANT & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Reg. Com. : Seine 134.356.

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRÈRE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition (1).

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours, avec le plus grand soin, d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères, ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

1. **NOTA.** — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française*

©BIU Santé

LEUNE

FOURNISSEUR DES FACULTÉS DE PHARMACIE DE PARIS ET DE PROVINCE

VERRERIES
PORCELAINES
APPAREILS
DE LABORATOIRES

demandez le nouveau catalogue général

28 BIS, RUE DU CARDINAL-LEMOINE, PARIS (V°)

R. C. SEINE 171.974

Bain oculaire

OPTRÆX

TOUTES AFFECTIONS DES YEUX

PRIX PUBLIC
Flacon ordinaire, fr. 13,25
" double " 20
" Hôpital " 36
Ampoule bébé " 10,40

REMISE AUX PHARMACIENS : 30 %

EN VENTE TOUTES PHARMACIES

LABORATOIRE FAMEL. 16-22 RUE DES ORTEAUX. PARIS. 20e

©BIU Santé

Les journées des 11, 12, 13 et 14 avril seront consacrées aux travaux du Congrès. M. le Ministre de l'Education nationale présidera la séance générale de clôture, le samedi 15 avril, à 15 heures.

VIII[e] Congrès international d'Agriculture tropicale et subtropicale (Tripoli, mars 1939). — Le VIII[e] Congrès international d'Agriculture tropicale, placé sous le haut patronage de S. M. le Roi d'Italie et Empereur d'Ethiopie, organisé par les soins de la Fédération internationale des Techniciens agronomes, en accord avec l'Institut agronomique de l'Afrique italienne et l'Association scientifique internationale d'Agriculture des Pays chauds, aura lieu à Tripoli d'Afrique, du 13 au 17 mars 1939, en même temps que la XIII[e] Foire d'échantillons.

Trois rapports généraux sont prévus, sur : la colonisation européenne, les productions agricoles des pays chauds et la préparation professionnelle des agriculteurs indigènes ; ils seront présentés respectivement par le professeur Armando Maugini, directeur de l'Institut royal agronomique de Florence, le Comte Edmond de Warren, président de l'Association scientifique internationale d'Agriculture des Pays chauds et le professeur Le Plae, de l'Université de Louvain, président honoraire de la même Association. Les autres travaux du Congrès sont répartis entre cinq sections.

Des excursions de 3 jours dans la Libye occidentale ou de 7 jours dans la Libye orientale, seront organisées. Départ à volonté de Naples le 10 mars au soir, ou de Syracuse le dimanche 12 mars.

Prière d'envoyer avant le 10 février les adhésions accompagnées d'un droit d'inscription de 100 lires soit à la Fédération internationale des Techniciens agricoles (F. I. T. A), via Regina Elena, 86, à Rome, soit par le Comité national de chaque pays.

Les langues officielles du Congrès sont l'italien, le français, l'allemand, l'anglais et l'espagnol. Un programme illustré du Congrès est édité dans chacune de ces langues et sera envoyé gratuitement sur simple demande.

Thèses de Doctorat en Pharmacie soutenues en 1937 devant la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. — Schorle (René) : Etude de l'influence du vide sur quelques Champignons inférieurs. — Klein (Charles) : Les maladies cryptogamiques et bactériennes du Chanvre et du Lin. — Garret (Georges) : Etude sur les eaux d'alimentation de Vesoul. — Buchy (Marie-Thérèse) : Le rôle de l'adrénaline dans le métabolisme azoté. — Heyler (Robert) : Contribution à l'étude de l'Asperge et de ses maladies parasitaires. — Kreyenbühl (Walter) : Contribution à l'étude de la constitution protido-lipidique des bactéries alcoolo-acido-résistantes. — Pesquier (P.) : Le pouvoir cholestérolytique et ses rapports avec certains constituants du sang. — Calatayud (J.) : Contribution à l'étude des Actinomycoses rénales. — Carbiener (Robert) : Contribution à l'étude de la pathologie professionnelle dans l'industrie du cuir. — Cordier (Pierre) : Sérologie de la tuberculose. Etude comparative des différentes réactions actuellement employées. — Haddad (D. Y.) : Contribution à l'étude de *Colchicum Ritchii* R. Br. (Liliacées). — Herr (Albert-Louis) : Contribution à l'étude des maladies cryptogamiques des Rosacées (arbres fruitiers). — Pollès (Charles) : [*diplôme supérieur*]. Utilisation de la cellule photoélectrique dans l'examen du sang. — Albrespy (R.) : Contribution à l'étude

©BIU Santé

du beurre de Cacao. Ses origines ; ses succédanés ; méthodes d'analyses et fraudes. — ZAHONYI (Géza J.-Ch.) : Etudes de microorganismes cellulophages isolés de *l'Agave rigida sisalana*. — BACK (R.) : Contribution à l'étude des microdosages des substances glucidiques réductrices du sang. — COLIN (Gabriel) : Etude de l'Asperge (*Asparagus officinalis* L.). — DIKOFF (M.) : Contribution à l'étude du lait caillé bulgare (yogourth). — FABRE (André) : Contribution à l'étude des Blastomycoses pulmonaires. Une nouvelle levure pathogène : *Sacharomyces catarrhalis* n. sp.

Thèses de Doctorat en Pharmacie soutenues en 1937 devant la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Marseille. — NATHAN (Roger) : Contribution à l'étude *in situ* de l'anatomie de *Ceratopteris thalictroides*. — GUILLOT (Jean) : [*diplôme supérieur*]. Caractères et essais de quelques matières grasses pharmaceutiques et de la cire d'abeilles. — BLACHE (Pierre) : Contribution à l'étude pharmacologique de la cryptopine. — FAUCHON (L.) : Contribution à l'étude du dosage de l'antimoine et quelques-unes de ses créations. Analogies avec l'arsenic et le bismuth. — PASSELAIGUE (Paul) : Contribution à l'étude de la réparation de pertes azotées importantes par des protéines aptes ou inaptes à couvrir les divers besoins des animaux adultes. — BONTOUX (Adolphe) : Recherches sur la teneur en pigments des feuilles de *Lactuca scariola* au cours d'une saison. — MORENA (Jacques) : Contribution à l'étude de l'hélicorubine.

Liste des Marques publiées dans les *Bulletins Officiels* des 24 novembre au 15 Décembre 1938 inclus, fournie par M. Jacques BROCCHI, Bureau des Marques, 28, rue de Surène, à Paris. — Aminocuprine (Rt), Aminosel Byla (Rt), Amphosynthyl, Angusturyl, Antibrucine, Antidouve Rubis (Capsules), Azotyl (Rt), Barrault [Dragées] (Rt), Baume Delacour (Rt), Belsal, Benzocholine, Bleumerinal, Bromical, Bronchobacilline, Calcosodine, Cérinil (Rt), Cérioma (Rt), Cériomine (Rt), Circulo-Veines Benis, Codoline, Compositol (Rt), Crino-Sérum (Rt), Cristal-Bain, Cupriderm, Cuprostannol, Dermoflore, Diabex, Diurocardine (Rt), Diurocystine (Rt), Druine (Rt), Endotheliase, Father John's, Faucher [Docteur] (Rt), Ferrobur (Rt), Fluxocrine, Francalcium, Fruitosel de Vichy, Genodor, Goubière (La Boisson), Grog des Vosges, Gynampoules, Hepacitrol, Hepatosanol, Histiocytase, Janipoline (Rt), Jécol (Rt), Jougla [Gluto Bulles] (Rt), Juvenus, Laxatinase, Lesain (Iodase), Licafletol, Lipopulmine, Métastérol, Multex, Néo-Insulan (Rt), Néo-Salicylate, Neosept, Néosulfa, Nicobion, Nicyl, Novaudyl, Novocresyl, Novotyol, Noxemol, Nuclenol (Rt), Nuclerrhénal, Nuclol (Rt), Olfamide, Opotricalcine (Rt), Ovis (Rt), Pancrépatine Laleuf, Pancrépectal, Pangastrol (Rt), Pectamel, Peptalgine (Rt), Péruvianol, Phylloglobine, Plasmocutine, Prosta-Jouvence, Réticulase, Saint-Paul (Tisane), Saliactyl, Sedatan, Sedo-rhoïde, Septicarbone, Spartoforme, Stilboestryl, Suavalène (Rt), Suppo-Créosote, Syntoestryl, Thantis, Toenoxyl, Toneuryl, Tricalcine, Valopolyne du Dr Bayke, Venarterol; Vichybol, Vitaleïne, Vitos, Zoofletol.

Rt = Renouvellement de dépôt.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

INSTITUT D'HYGIÈNE DE LA FACULTE DE MÉDECINE DE PARIS

INSPECTION GÉNÉRALE DE LA DÉFENSE ANTI-AÉRIENNE DU TERRITOIRE

LA PROTECTION

CONTRE LES

GAZ DE COMBAT

Cours de Perfectionnement et Exercices tactiques sur des questions d'actualité

(Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine. 15-30 Juin 1938.)

SOUS LA DIRECTION DE MM.

le Professeur TANON
Professeur d'Hygiène,
Membre de l'Académie de Médecine.

le Général AUBÉ
Inspecteur général de la Défense anti-aérienne.

le Médecin Général COT
de l'Inspection de la Défense anti-aérienne du territoire.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BRUÈRE, CATHAL, GENAUD, KOHN-ABREST, MOYNIER, PAITRE, PERONNET, PERRIER et SOHIER

In-8° carré de 450 pages, 50 figures. . . . . **Sous presse.**

Pour paraître en Janvier 1939

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS, 23, rue de l'École-de-Médecine, PARIS (6e)

J. CELLIER

DOCTEUR EN PHARMACIE

CAHIER DE STAGE EN PHARMACIE

ÉLÉMENTS DE TECHNIQUE PROFESSIONNELLE

A L'USAGE DES STAGIAIRES EN PHARMACIE, DES MAITRES DE STAGE, DES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE, ET DES PHARMACIENS D'OFFICINE

DEUXIEME ÉDITION

Préface de M. le Professeur ASTRUC

DOYEN DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE MONTPELLIER

Un volume (20 × 13), 264 pages. 1938 . . . . . **35** fr.

La seconde édition de son « Cahier de Stage », que l'auteur présente aux pharmaciens, aux stagiaires et aux préparateurs en pharmacie, suit dans ses grandes lignes le plan de la première édition depuis longtemps épuisée.

Elle en diffère cependant par l'extension volontairement donnée à certaines préparations officinales, par un plus grand nombre de formules magistrales adaptées à toutes les formes pharmaceutiques, par la mise en accord complet **avec le nouveau Codex** et enfin par l'addition d'un Appendice, qui sera particulièrement utile aux maîtres de stage et à leurs élèves pour l'examen de validation.

PRINCIPALES SUBDIVISIONS :

PREMIÈRE PARTIE. — **Notions préliminaires.**

DEUXIÈME PARTIE. — **Médicaments pour l'usage interne :** Poudres. Solutions et solvants. Solutions injectables. Sérums et vaccins injectables. Eaux distillées. Tisanes. Apozèmes. Médicaments à base d'alcool. Alcoolats. Elixirs. Vins. Vinaigres médicinaux. Extraits médicamenteux. Sirops. Mellites et oxymellites. Electuaires. Saccharures granulés. Tablettes et pâtes. Potions. Loochs et émulsions. Limonades. Vomitifs et purgatifs. Pilules. Granules. Capsules et perles.

TROISIÈME PARTIE. — **Médicaments pour l'usage externe :** Gargarismes. Collutoires. Lavements. Collyres. Suppositoires. Ovules. Crayons. Pommades. Pâtes dermatologiques. Cérats. Onguents. Emplâtres. Glycérés. Liniments. Lotions. Fumigations. Inhalations. Cataplasmes. Bains. Produits spéciaux. Produits chimiques.

QUATRIÈME PARTIE. — **Compléments.**

CINQUIÈME PARTIE. — **Appendice.**

©BIU Santé

Promotions et Nominations de Pharmaciens militaires.

SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE

Ont été promus, par décret en date du 12 décembre 1938 :

Au grade de pharmacien chimiste en chef de 1re *classe* : M. Randier (Pierre-Gabriel-Félix), pharmacien chimiste en chef de 2e classe, en remplacement de M. Fœrster (P.-C.-L.), décédé.

Au grade de pharmacien chimiste en chef de 2e *classe* : M. Thevenot (Albert-Jules), pharmacien chimiste principal, en remplacement de M. Randier.

Au grade de pharmacien chimiste principal : M. Boucher (Jean-François), pharmacien chimiste de 1re classe, en remplacement de M. Thevenot.

Au grade de pharmacien chimiste de 1re *classe* : M. Lefaux (René-Théophile-Yves), pharmacien chimiste de 2e classe, en remplacement de M. Boucher.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Ont été promus, par décret en date du 22 décembre 1938 :

Au grade de pharmacien commandant : M. Breton (Pierre-Corentin), hôpital militaire Gama, Toul, en remplacement de M. Oudot, décédé et M. Preceptis (Pierre-Camille), pharmacien chimiste du service de santé militaire, hôpital militaire Legouest, Metz, en remplacement de M. Cordier, promu.

Le décret du 19 décembre 1938 enregistre la promotion au *grade de pharmacien lieutenant* de MM. Hirsch (Jean-Manuel-Edouard-Jacques), et de Saint-Stéban (Jacques-René-Gustave), affecté à l'Ecole d'Application du Service de Santé militaire, à Paris.

TROUPES COLONIALES

Par décret du 16 décembre 1938, M. Gallet (Paul-Louis-Marie-Joseph) est nommé, *au grade de pharmacien sous-lieutenant* et affecté à l'Ecole d'Application du Service de Santé des Troupes coloniales à Marseille.

Mutations de Pharmaciens militaires.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Pharmaciens Commandants : M. Kerny (M.-M.), Pharmacien Chimiste du Service de Santé, de la Section technique du Service de Santé, Paris, est affecté au Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, 7e direction.

M. Meesemaecker (R.-L.), Professeur agrégé du Val-de-Grâce, des Troupes du Maroc, est affecté à la Section technique du Service de Santé, Paris.

M. Colin (Y.), Pharmacien Chimiste du Service de Santé, de l'hôpital militaire d'Instruction du Val-de-Grâce, Paris, est affecté aux Troupes du Maroc.

Pharmaciens Capitaines : M. Billant (O.-J.), de l'hôpital militaire Ambroise-Paré, Rennes, est affecté à l'hôpital militaire de Sedan.

M. Préceptis (P.-C.), Pharmacien Chimiste du Service de Santé, du labo-

©BIU Santé

ratoire de l'Inspection générale des Subsistances, Paris, est affecté à l'hôpital militaire Legouest, Metz.

M. Joyeux (R.), de l'hôpital militaire Legouest, Metz, est affecté à l'hôpital militaire d'Instruction du Val-de-Grâce, Paris.

M. Ballaloud (P.-L.), de l'hôpital militaire de Sedan, est affecté au laboratoire de l'Inspection générale des Subsistances, Paris.

(*J. O.*, 25 novembre 1938.)

MARINE

Pharmacien Chimiste principal : M. Bastian (P.-G.-L.), Toulon-Toulon, en service à Toulon, désigné pour les Services pharmaceutiques et chimiques du port de Lorient. Prendra ses fonctions le 3 janvier 1939.

(*J. O.*, 19 novembre 1938.)

CHRONIQUE THÉATRALE

Au Théâtre Daunou.

Le Nid, comédie en 3 actes d'André Birabeau.

Chaque année, André Birabeau donne au Théâtre Daunou une agréable comédie en 3 actes, dont le succès dure de longs mois.

Ce fut, après *Dame Nature*, *Pamplemousse*, puis *Chaleur du Sein*. Conteur agréable et expérimenté, Birabeau choisit un sujet osé ou qui peut paraître tel, souvent invraisemblable, puis il le présente avec tant de bonhomie, tant d'adresse, que le spectateur, piqué dans sa curiosité et amusé, admet le postulat et applaudit. Pour que la recette soit complète, ajoutons que la pièce est faite pour servir le talent d'un jeune acteur : Jean Paqui.

Jean Paqui incarne cette fois le fils légitime d'un brave homme, Fortuné Lepontet, qui a deux ménages. Dans le premier, le vrai, chacun vit à sa guise, absorbé par les obligations mondaines, parfaitement indifférent aux autres. Fort heureusement, Lepontet, assoiffé de vie familiale et d'attentions délicates, a trouvé la vie calme et bourgeoise à laquelle il aspirait, dans le second. Il a installé sa maîtresse dans une petite ville des Alpes et vient chaque mois vivre près d'elle et de sa fille, une quinzaine de jours. Le même mensonge permet à Lepontet d'expliquer ses absences aux deux foyers, il est le propriétaire supposé d'une usine en Angleterre, qu'il va périodiquement inspecter.

Tout allait parfaitement, jusqu'au jour où le hasard fit passer le Tour de France par l'alpestre petite ville et conduisit trois reporters radiophonistes à l'improviste dans la maison tranquille, dont, parmi ceux-ci — il fallait s'y attendre — le fils de Lepontet !

Une partie seulement de la vérité est révélée à la fillette qui, sévèrement élevée, s'imagine que le frère qui lui tombe du ciel est né d'une situation irrégulière. Comme il doit souffrir, le pauvre, de n'être qu'un enfant de l'amour ! Aussi lui prodigue-t-elle des soins attendrissants qui risqueraient vite de devenir insupportables, si Philippe, touché par la grâce de Valentine, ne se prêtait au jeu.

©BIU Santé

LA PHARMACIE A. BAILLY

soucieuse d'entretenir avec tous ses confrères une collaboration amicale et confiante, met à leur disposition son organisation technique et commerciale qui lui permet, par la multiplicité de ses services, d'être en rapport étroit avec toutes les branches de l'activité médico-pharmaceutique

LA PHARMACIE A. BAILLY OFFRE A SES CONFRÈRES

1° UN RÉASSORTIMENT complet de toutes les spécialités françaises.

2° UN LABORATOIRE d'analyses chimiques et bactériologiques dirigé par des compétences scientifiques.

3° DES ACCESSOIRES de vente facile et rémunératrice : lampe fumivore, bouillottes, douches, tubes, etc.

4° UN RAYON DE BANDAGES : ceintures, bas à varices.

5° UN RAYON D'OPTIQUE : acoustiques, jumelles, baromètres, thermomètres, etc.
Ses verres « REPOSAL ».

6° UN SERVICE HOMÉOPATIQUE pour l'exécution de toutes les ordonnances de Messieurs les Médecins Homéopathes.

7° LE DÉPOT POUR LA FRANCE de plusieurs Spécialités étrangères : Produits Squibb, Radio Malt, Radiostoleum, Owbridge's, Lung Tonic, Numol, Sel Andrews, Petit Victor (inhalateur), Maté Leao, Pasta Palm, Cyclopropane.

EN TOUTES OCCASIONS ***CONSULTEZ-NOUS*** *DEMANDEZ NOS TARIFS*

Tél. : LAB. 62-30 (9 lignes groupées) **15, RUE DE ROME, PARIS-8°** Adr. télégr. : Baillyab-Paris

©BIU Santé



SIROP DELABARRE

PREMIÈRE DENTITION

Sans Narcotique

FACILITE la Sortie des Dents
CALME les Cris de l'Enfant
PRÉVIENT les Accidents de la 1re Dentition

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, faubourg Saint-Denis — PARIS

Crème Candès

OXYDANTE

Fl. 10 fr. en France — Toutes Pharmacies

PURETÉ DU TEINT

Étendu d'eau le

LAIT ANTÉPHÉLIQUE

ou Lait Candès

Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe Hâle, Rougeurs, Rides précoces, Rugosités, Boutons, Efflorescences, etc., conserve la peau du visage claire et unie. — A l'état pur, il enlève, on le sait, Masque et Taches de rousseur.

Il date de 1849

CANDÈS, Paris. — Bd St-Denis, 16

I. ROCHE, Dr en Phcie

16, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)

Chez tous les Droguistes et Commissionnaires

Eau Hamalyne

©BIU Santé

Il est plus à plaindre qu'à blâmer, le père timide qui évite les regards de son fils et craint ses reproches. Et il avait bien raison d'avoir peur ! La petite accumule les gaffes ; n'a-t-elle pas réuni notaire et témoins pour que Lepontet reconnaisse son premier enfant ! Elle apprend alors la vérité et souffre doublement de n'être qu'une enfant naturelle et d'avoir joué les protecteurs près de son frère. Mais celui-ci n'abandonnera pas la sœur que le hasard vient de lui donner et ce sera son tour de la protéger, car il a compris enfin le charme et la douceur du « *Nid* » qu'il n'avait pas connu.

Jean Paqui, tour à tour frondeur, ironique, sensible, est un acteur de classe. Il est fort bien entouré par Jacques de Féraudy, le père, Engel, la mère, Assia, la petite.

*
* *

Au Théâtre de l'Œuvre.

Juliette, comédie en 3 actes de Jean Bassan.

Annoncée pour quelques représentations seulement, la pièce de Jean Bassan a doublé le cap de la centième au début de ce mois. Il est donc encore temps d'en parler, quoiqu'elle doive bientôt quitter l'affiche.

C'est l'œuvre d'un jeune auteur dont la maîtrise est incontestable. Les caractères sont habilement dessinés, adroitement mis en relief. Les dialogues sont sans digressions, sans bavures, d'un naturel parfait qui sonne vrai. L'action est menée alertement à la manière d'un drame policier. Le grand mérite de l'auteur est précisément d'avoir su conduire son drame psychologique, à la façon d'une enquête : rouerie professionnelle, nuancée de poésie, qui étonne de la part d'un débutant.

Un poète illustre, Wilfrid Lebel est mort dans des circonstances mystérieuses. L'instruction a conclu au suicide, mais elle ne satisfait ni Francard, l'éditeur et l'ami de Wilfrid, ni Benjamin Roy, le romancier, chargé d'écrire une biographie du poète. Tous deux s'efforcent de pénétrer la vérité. Il leur faudra pour cela découvrir l'âme énigmatique de l'ancienne compagne et inspiratrice du poète, Juliette, sorte de veuve morganatique, qui vit maintenant loin du monde, entièrement dévouée au culte du grand homme.

Juliette a accueilli dans sa ravissante villa de la Côte d'Azur, Roy et son fils Robert, Francard et sa femme Aline. Pour Francard, Juliette est plus que suspecte ; sa fidélité posthume et sa douleur masquent l'atroce comédie d'une criminelle, peut-être involontaire. Sincère amie de Juliette, Aline est aussi la maîtresse de Benjamin Roy. Elle apporte la note comique dans les discussions psychologiques. L'arrivée d'une tierce personne, Jean Morel, qui était avec Juliette au moment du drame, ne fournit aucun éclaircissement.

Nous connaîtrons cependant la vérité, grâce à la passion naïve qui envahit l'âme du jeune Robert. Il adorait, en silence, l'amante de son grand poète. Et voilà que celle-ci, coquette, se penche sur ce jeune amour. Juliette n'était et n'est encore qu'une faible femme, comme les autres, un être adorable pétri de défaillances. Les mêmes causes vont-elles entraîner les mêmes effets ? Déjà Robert a pris le revolver de Wilfrid, sa prompte désillusion le voue, lui aussi, au suicide ; mais sa main tremble et il s'écroule évanoui...

©BIU Santé

Lucienne Bogaert interprète le rôle de Juliette et lui prête toute sa féminité, sa complexité d'âme ; c'est une grande artiste. Lagrenée incarne avec autorité l'éditeur Francard ; Robert Lynen prête au jeune Robert sa fougue romantique ; Aguet compose avec finesse et fatuité la figure du romancien Benjamin Roy, alors que Paulette Pax burine un type curieux de femme écervelée et agitée. Lucien Dabril.

BIBLIOGRAPHIE

Formulaire médical français, par A. Duchemin et G Boez (1 vol., 464 pages, édité sous le patronage de la Fédération des Syndicats médicaux du Nord et de l'Association générale des Syndicats pharmaceutiques de France et des colonies, 13, rue Ballu, Paris, 9e, 4e édition, prix : 15 fr.).

L'envahissement sans cesse croissant de la Spécialité risque de faire disparaître la prescription médicale. Il existe sans doute d'excellentes Spécialités, irremplaçables, et le médecin les formulera toujours, à juste titre. Il en est beaucoup d'autres, malheureusement, qui reproduisent sans originalité des formules à tout faire. En les prescrivant, le médecin se discrédite, car le malade retournera de lui-même dans un cas analogue chez le pharmacien, sans s'offrir le luxe d'une consultation. Le rôle du pharmacien se trouve parallèlement abaissé au rôle d'un médiocre épicier. Il faut réagir contre cette tendance. Le Corps pharmaceutique s'y emploie ; le jeune Corps médical en sent toute l'importance. Qu'ils s'unissent de plus en plus et poursuivent ce bon combat.

Le *Formulaire des Pharmaciens français* a déjà rendu, dans ce sens, d'utiles services, mais il se bornait à donner des équivalents des Spécialités les plus courantes. Le *Formulaire médical français* continue cette tâche, plus efficacement sans doute, car les formules qu'il propose aux médecins ne sont pas des copies approximatives de Spécialités anciennes, mais de véritables prescriptions adaptées à chaque maladie. On trouve, examiné dans la première partie, le cas de 300 maladies classées par ordre alphabétique et 1.250 formules d'une préparation courante, très diverses dans leurs formes (gouttes, pilules, cachets) et d'une efficacité éprouvée. Enfin, toutes les formules portent un nom particulier, ce qui facilite leur prescription ; elles sont, en outre, suivies d'un mode d'emploi précis.

La deuxième partie comprend tout ce qui est nécessaire à l'élaboration d'une formule : règles pour la posologie, nombre de gouttes contenues dans 1 gr. de produit liquide, doses usuelles et maxima des différents médicaments, principales incompatibilités, enfin empoisonnements et contre-poisons.

Le volume est bien relié et de format tel qu'il peut se mettre facilement en poche, détail qui a certes une grosse importance, puisque le médecin peut l'emporter ainsi au chevet de ses malades.

Le pharmacien doit posséder ce livre ; il sera bien avisé en le faisant connaître aux médecins qui fréquentent son officine. R. L.

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

laboratoires chanteaud

JEAN LAURIN, Pharmacien

Sulfate de Magnésie — Acide Tartrique — Bicarbonate de Soude

sedlitz

GRANULÉ

Régulateur des fonctions intestinales

Laxatif : 1 à 2 cuil. à café
Purgatif : 1 à 2 cuil. à soupe
dans un verre d'eau, à jeun

Hexaméthylène Tétramine — Benzoate de Soude — — Benzoate de Lithine —

uréol

GRANULÉ

Dissolvant de l'acide urique — Désinfectant des voies urinaires et biliaires

A prendre avant les repas
1 cuillerée à café dans
— un demi-verre d'eau —

Un centigramme de Sulfure de Calcium par granulé

sulfhydral

GRANULÉ

Angine — Grippe — Rhume

De 1 à 20 granulés par jour suivant — l'indication — — du médecin —

Granules CHANTEAUD à tous Produits

Littérature et Échantillons : 3 et 5, rue Alexandre-Dumas, SAINT-OUEN, près PARIS (Seine)

USINE FRANÇAISE DE

Produits et Spécialités Pharmaceutiques

ÉTABLISSEMENTS GOY

TÉLÉPHONE : Archives 34-68. — ADRESSE TÉLÉGR. : ETABLISGOY-PARIS. — R.C. Seine 2662

23, Rue Beautreillis, PARIS (IV^e^)

COMMISSION — USINE MODÈLE — EXPORTATION

Matériel industriel considéré comme le plus important qui existe pour *la préparation des* Capsules et Perles, Pilules, Granules, Comprimés, Saccharolés, Granulés effervescents, Pâtes, Pastilles et Tablettes, Ovules et Suppositoires, Sirops, Thés purgatifs, etc., et tous Produits pharmaceutiques.

Capsules CAMEL (prophylactiques).
Comprimés NOTAL (hygiène de la femme).
Dépuratif RIBAL (végétal).

OXYCARBINE.
Pastilles M. B. C.
Pâte bleue GOY.

GOUTTES MAGALO

La Maison se met à la disposition des clients pour l'exécution rigoureuse et rapide de toutes les formules qu'ils veulent bien lui confier.
Ses ateliers considérables de lithographie et de typographie, en partie installés au siège social même, lui permettent de livrer immédiatement, avec un élégant et riche conditionnement aux noms et marques des Pharmaciens, toutes les préparations pharmaceutiques, alimentaires, hygiéniques qui peuvent lui être demandées.

Sur demande ENVOI GRATUIT d'ÉCHANTILLONS de PRODUITS et de MODÈLES de CONDITIONNEMENT

©BIU Santé

PILULES ET SIROP DE BLANCARD

BLANCARD
PHARMACIEN
64, Rue de
La Rochefoucauld
PARIS



CONTRE
ANÉMIE - CHLOROSE
Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

KIPSOL
Pilules contre le
RHUME de CERVEAU
CORYZA des IODURES
TOUX, GRIPPE

Nos Spécialités sont réglementées au Syndicat général de la Réglementation

Rue. Com Seine : 29.95?

Les Etablissements C. David-Rabot

C. DAVID & SES FILS
49, Rue de Bitche COURBEVOIE (Seine)

S.A.R.L. A RESPONSABILITÉ LIMITÉE — CAPITAL 600 000 FRANCS

R.C. SEINE 231.455 B — TÉL DÉFENSE 01-41

COMPRIMÉS - PILULES - DRAGÉES
PERLES ET CAPSULES - SIROPS
POMMADES - EMULSIONS - OVULES
GRANULÉS
SIMPLES, NEIGEUX OU FONDANTS

EN VRAC OU CONDITIONNES

©BIU Santé

BULLETIN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉDACTEURS PRINCIPAUX : MM. L.-G. TORAUDE et R. LECOQ.

SOMMAIRE. — *Bulletin de Février* : L'étendue des droits des propharmaciens, p. 25. — *Variétés* : Un apothicaire précurseur de Ravaillac, p. 29. — Documents officiels, p. 32. — Nouvelles, p. 34. — Chronique théâtrale, p. 47.

Lire dans la partie scientifique :

1° *L'eau distillée officinale. Etude physico-chimique et importance de son étude bactériologique,* par Auguste SARTORY, Jacques MEYER et François FISCHER.

2° *Etude de la déviation du complément à la cellule photoélectrique avec application à la réaction de* BORDET-WASSERMANN (*à suivre*), par Ed. LASAUSSE, L. FROCRAIN et Ch. POLLÈS.

3° *Sur le principe amer de la liane-quinine* (**Tinospora crispa** Miers), par R. PARIS et L. BEAUQUESNE.

4° *Le fenugrec* (**Trigonella Fœnum-græcum** L.), par René SALGUES.

5° *Bibliographie analytique.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PARIS MÉDICINE

BULLETIN DE FÉVRIER

L'étendue des droits des propharmaciens.

On peut s'étonner que la loi de Germinal, qui constitue la charte de la profession pharmaceutique, soit encore, malgré l'allure respectable que lui confère son grand âge, l'objet de controverses que ni la loi, ni la jurisprudence n'ont définitivement tranchées. D'ordinaire, la pratique confère rapidement aux textes législatifs une portée définitive, qui assure la sécurité du justiciable ; la loi de Germinal fait exception à cette règle : en plusieurs de ses dispositions, elle présente, même à l'heure actuelle, des incertitudes et des difficultés qu'il est souvent difficile de résoudre.

Il en est ainsi de l'art. 27, qui, par dérogation aux règles de la pharmacie, a permis aux médecins, établis dans des communes où il n'existe pas de pharmacie, de délivrer des médicaments. Cet article a institué les « propharmaciens », mais en sa rédaction trop brève, il n'a pas fixé les limites de l'exercice normal de leur profession ; aussi, son interprétation donne lieu à de vives controverses entre les pharmaciens qui, à juste titre, défendent leur privilège et les propharmaciens qui cherchent à étendre leurs droits.

Une de ces questions a soulevé un curieux procès, que nous exposerons plus loin. Il s'agit de déterminer si le droit du propharmacien de délivrer des médicaments dans la commune de sa résidence et

©BIU Santé

dans les communes dépourvues de pharmacie est étendu aux communes où exerce un pharmacien ; peut-il, dans ces localités où il existe une pharmacie, délivrer des médicaments à un malade qu'il va visiter ? On voit immédiatement l'importance de la question, puisque, dans l'affirmative, le propharmacien peut faire au pharmacien, dans la commune même où celui-ci exerce, une concurrence anormale.

Pour la résoudre, il faut avant tout rappeler quel est le but de la loi. Il est certain que la dérogation de l'art. 27 au privilège des pharmaciens a été instituée uniquement dans l'intérêt des malades ; celui des médecins n'est pas en jeu. Le législateur de Germinal a voulu qu'à défaut d'officine pharmaceutique, les malades puissent trouver facilement et rapidement les médicaments dont ils avaient besoin ; il permet donc aux médecins, en l'absence de tout pharmacien, de délivrer les remèdes nécessaires. Or, si le médecin, qui remet des médicaments à un malade auprès duquel il est appelé, agit dans l'intérêt de ce malade s'il n'y a pas de pharmacie à proximité, il n'en est certainement pas de même si, dans la localité où habite le malade que le médecin vient visiter, il existe un pharmacien.

L'intérêt du malade n'est plus en jeu, puisqu'il peut se procurer immédiatement tous médicaments et ainsi, sans aucune raison valable, le propharmacien tire avantage d'une disposition exceptionnelle qui dans ce cas est détournée de son véritable but.

On ne doit pas oublier que le privilège du pharmacien est la règle générale et que la faculté donnée aux médecins par l'art. 27 de vendre des médicaments n'est qu'une disposition dérogatoire, qui, en raison de son caractère exceptionnel, doit être restrictivement interprétée et appliquée dans les limites de son institution.

Or, il est aussi injuste qu'injustifié qu'un médecin, du seul fait qu'il habite une localité dépourvue de pharmacie, puisse vendre des médicaments à ses malades, dans des communes où un pharmacien s'est installé et exerce normalement sa profession. Il y a là une concurrence non motivée et inquiétante, du fait que le médecin n'a pas fait les études imposées au pharmacien et n'a pas les frais que celui-ci supporte. Il est vraiment inadmissible que le médecin installé dans une petite commune dépourvue de pharmacie, mais située à proximité d'une grande ville, puisse venir dans celle-ci concurrencer les pharmaciens.

Cette atteinte au privilège des pharmaciens ne se justifie pas, car le médecin n'est autorisé à délivrer des médicaments que si l'intérêt de ses malades l'exige ; il ne peut faire de la pharmacie une profession accessoire qu'il exercerait en tous lieux.

A ces arguments de bon sens et d'équité, les propharmaciens répondent que l'art. 27 de la loi de Germinal n'impose aux propharmaciens qu'une seule condition : il suffit que dans la commune où ils sont établis, il n'y ait pas de pharmacien ayant officine ouverte,

©BIU Santé

MAISON FONDÉE EN 1836

SUCCURSALES

ROUEN, CAEN, RENNES, TOURS, MOULINS, LYON, LIMOGES
BORDEAUX, TOULOUSE, MONTAUBAN, NARBONNE

Usines à VINCENNES et MONTEREAU

GRANDS PRIX
EXPOSITION UNIVLLE PARIS 1900
EXPon UNIVLLE BRUXELLES 1910
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1878



HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVLLE DE TURIN 1911
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1889

ÉTABLISSEMENTS

DARRASSE FRERES

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 de Fr
(R. C. Paris N° 208.350)

DROGUERIES

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HERBORISTERIE
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES
ACCESSOIRES DE PHARMACIE

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
CAPSULES — GRANULES — PASTILLES — PILULES — SACCHARURES

PRODUITS SPÉCIALISÉS
MARQUES MINERVE, CHIMÈRE ET AUGÉ

TÉLÉPHONE :
Turbigo 84-40 à 84-43
Inter : Turbigo 1.

13, Rue Pavée
PARIS 4e

ADRESSE TÉLÉGR. :
DARRASDROG-PARIS

©BIU Santé

INTRAIT DE MARRON D'INDE • CAMPHODAUSSE • MORÉTHYL • PAVÉRON

FONDANT DIGESTIF • HORMODAUSSE • SÉDOHYPOTENSEUR • STRICTOFORME • HÉMOGÉNOL

PROSTATIDAUSSE

VOIE BUCCALE VOIE RECTALE

SÉRODAUSSE A.O.I. • ENTÉRODAUSSE • COLLOBIASE DE SULFHYDRARGYRE • TISANE HÉPATIQUE

GOUTTES PHOSPHOSTHÉNIQUES • INTRAIT DE VALÉRIANE • CARBODAUSSE

AT. M. AUZOLLE

©BIU Santé

et, disent-ils, il n'est pas prévu qu'il soit nécessaire que dans les lieux où ils seront appelés il ne doive pas y avoir de pharmacie ouverte.

Le texte de l'art. 27, c'est certain, manque de précision, car le législateur n'a pas défini les personnes auxquelles les médecins pourraient fournir des médicaments. Mais, il ne s'ensuit nullement qu'il ait entendu leur permettre de délivrer des remèdes à tous leurs malades sans aucune limite. En effet, en indiquant que les médecins établis dans les localités dépourvues de pharmacien, pourront délivrer des remèdes « aux personnes près desquelles ils seront appelés », le législateur a sous-entendu que ces personnes devaient résider dans des localités sans pharmacie ; sinon l'art 27 ne se comprend pas et on ne peut oublier qu'en l'an VIII, les médecins ne se déplaçant pas avec les mêmes facilités qu'aujourd'hui, il n'était pas indispensable de préciser les limites du droit exceptionnel qui leur était conféré.

La doctrine est unanime dans ce sens, depuis les auteurs les plus anciens jusqu'aux plus récents (Briand et Chaudé, 7e édit., p. 979 ; Weil, n° 109 ; Renard, p. 99). MM. Roux et Guignard, dont l'autorité est incontestable (*Guide de l'Inspecteur des pharmacies*, p. 40), écrivent que « le médecin établi dans une commune où il n'y a pas de pharmacien ne peut pas fournir, dans tous les lieux où il a le droit d'exercer son art, les médicaments aux malades qui l'appellent : il n'a pas le droit d'en délivrer aux malades qu'il va visiter dans une commune où se trouve une pharmacie ».

Les propharmaciens invoquent, il est vrai, deux avis du Conseil d'Etat des 13 juillet 1898 et 20 juin 1900, qui, d'après eux, auraient tranché définitivement la question. Il suffit de lire ces deux avis pour se rendre compte qu'il n'en est rien, le Conseil d'Etat s'étant borné à déclarer qu'au cas où des pharmaciens refuseraient de délivrer des médicaments aux malades de l'Assistance médicale gratuite ou aux membres d'une Société de Secours mutuels, les médecins de la localité, même s'il y existe une pharmacie, pourraient alors se prévaloir de l'exception de l'art. 27 et délivrer des médicaments. La question est donc tout autre de celle qui nous préoccupe, puisque c'est le refus du pharmacien qui crée une situation exceptionnelle.

La Jurisprudence des Cours et Tribunaux n'a apporté aucune clarté dans ce débat et la Cour de Cassation n'a jamais été appelée à résoudre la difficulté. C'est, comme nous le verrons, un Conseil de Préfecture qui, pour la première fois, a tranché la question. Les propharmaciens, il est vrai, revendiquent un arrêt de la Cour de Dijon du 12 mars 1890 (Dalloz, 1891, **2**, p. 127) comme ayant définitivement reconnu leur droit. En réalité, il n'en est rien, puisqu'il s'agissait d'un officier de santé qui avait, le jugement le constate, « fourni des médicaments *dans son propre domicile* à des personnes domiciliées dans une commune pourvue d'une pharmacie ». La question est différente, et le Tribunal a reconnu au médecin le droit de délivrer des médicaments *à son domicile*, en raison de la difficulté où il se trouve de

©BIU Santé

s'enquérir du domicile des malades qui viennent le consulter. Ce droit, qui peut s'expliquer, ne confère pas nécessairement au médecin celui de délivrer des médicaments aux malades qu'il soigne à leur domicile, situé dans une commune où il existe une pharmacie. L'arrêt de la Cour de Dijon n'apporte donc aucun élément à la solution que nous recherchons.

Cependant, tout récemment, une difficulté s'est élevée à propos de la fourniture de médicaments à des malades indigents pour le compte de l'Assistance médicale. Un propharmacien avait délivré ceux-ci à des malades habitant une commune dans laquelle il existait une pharmacie ; la Commission de vérification a estimé la fourniture illégale et a refusé le paiement. Le médecin a fait appel et le Conseil de Préfecture de Nantes a été saisi du litige. C'est ainsi, fait vraiment curieux, qu'un tribunal administratif a été appelé à trancher une question très délicate de droit pharmaceutique, que les tribunaux de l'ordre judiciaire n'avaient jamais examinée.

L'arrêté du Conseil de Préfecture, rendu le 14 avril 1938, est rédigé avec une précision et une clarté remarquables.

Il déclare tout d'abord que la question est neuve, car aucune des décisions de jurisprudence invoquées ne l'a examinée ; il faut donc recourir aux principes.

Or, il résulte de ces principes, dit-il, « que pour apprécier la portée de l'art. 27, il faut envisager exclusivement l'intérêt des malades et non celui des médecins ; ce qu'a voulu, en effet, le législateur, c'est assurer aux malades, à défaut d'officine pharmaceutique, les remèdes nécessaires au rétablissement de leur santé, et c'est dans cet esprit qu'il a autorisé une dérogation en faveur des médecins établis dans une commune dépourvue de pharmacie. S'il en est ainsi, l'exception édictée par la loi de Germinal doit être restrictivement appliquée, et il faut, en conséquence, admettre que le propharmacien n'est pas autorisé à délivrer des médicaments aux malades à la résidence desquels il existe une pharmacie ouverte ».

Cette décision applique sainement les principes ; elle correspond à la volonté du législateur ; elle respecte les droits des pharmaciens menacés sans raison. Il faut souhaiter qu'elle fasse jurisprudence.

*
* *

Une autre question non moins délicate a été récemment soulevée par M. le Professeur E. H. Perreau dans un article, qu'a reproduit le *Pharmacien de France* (n° 85).

Il s'agit de déterminer si la localité dans laquelle peut exercer un propharmacien, en raison de l'absence d'officine, doit être une commune proprement dite, constituant une circonscription administrative, ou une agglomération d'habitants, pouvant appartenir à plusieurs communes. Un médecin, installé dans un faubourg dépourvu de

©BIU Santé

10 GRANDS PRIX
HORS CONCOURS
aux Expositions

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
CETHOCAL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur a la Faculté de Médecine et a la Faculté de Pharmacie de Paris, ancien Elève de l'Institut Pasteur

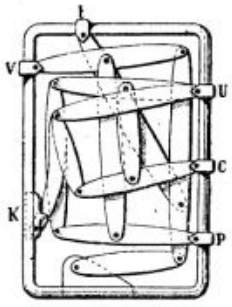
6, Rue Abel, PARIS (anct Rue de Rennes)
Adr. Télégr. : LABFREYSSINGE-PARIS Tél. : DID. 18-61

Remises et conditions selon produits et quantités
VENTE RÉGLEMENTÉE S. G. R.

URÉOGRAPHE HAMEL

Appareil pour la détermination, sans calculs, de la constante d'Ambard







Littérature sur demande

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie

17, rue de Berri, PARIS (VIIIe). — Elysées 61 46, 78 27.

©BIU Santé

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS

Laboratoires du Docteur M. LEPRINCE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.500 000 fr.

62, RUE DE LA TOUR — PARIS (XVIe)

REGISTRE DU COMMERCE, SEINE 219.935 B

PRIX-COURANT

		Prix au public.	Prix aux pharm
Cascarine Leprince, constipation, pilules	le flacon.	10 15	7 10
Bilordyl, affections du foie, pilules	le tube.	20 »	14 »
Freinospasmyl, antispasmodique, comprimés	le flacon.	23 40	16 35
Guipsine, nouvel hypotenseur aux principes utiles du Gui, pilules	le flacon	19 20	13 44
— — — ampoules	la boîte.	19 20	13 44
Rhomnol, phosphore organique, reconstituant, ampoules	la boîte.	20 80	14 55
— — — pilules	le flacon.	20 80	14 55
— — — saccharure.	le flacon.	20 80	14 55
Néo-Rhomnol, phosphore, strychnine, arsenic, ampoules	la boîte.	20 80	14 55
— — — — comprimés	le flacon.	19 20	13 44
Pilules du Dr Séjourner, à la Santonine (diabète), pilules	le flacon	21 30	14 90
Arsycodile ou **Néo-Arsycodile**, arsenic organique, ampoules	la boîte.	13 30	9 30
Ferricodile, ampoules	la boîte.	13 30	9 30
Ferrocodile, pilules	le flacon.	11 95	8 36
Ophtalmine, affections des yeux, pommade	le tube.	10 65	7 45

SULFOÏDOL ROBIN

Granulé – Capsules – Injectable – Pommades – Ovules R.C. 221839

ARTHRITISME CHRONIQUE - ANÉMIE REBELLE - ACNÉ
PHARYNGITES - BRONCHITES - FURONCULOSE - VAGINITES
URÉTRO-VAGINITES - INTOXICATIONS MÉTALLIQUES

LABORATOIRES **ROBIN**, 13, Rue de Poissy, PARIS

©BIU Santé

pharmacie, peut-il exercer si dans la commune, dont dépend administrativement le faubourg, existe une pharmacie ? A l'inverse, un médecin installé dans une agglomération aux limites d'une commune dépourvue d'officine, touchant une commune où une ville dans laquelle exerce un pharmacien, aura-t-il le droit de vendre des médicaments, bien qu'en fait sa résidence fasse partie de cette seconde localité ? La question s'est posée notamment pour un médecin dont l'habitation n'était séparée que par un chemin vicinal d'une pharmacie ouverte ; mais si, en fait, elle faisait partie de la même agglomération, en droit elle appartenait à une commune différente.

M. le Professeur PERREAU estime que pour déterminer le droit des médecins, il faut retenir uniquement la circonscription administrative communale et faire abstraction des agglomérations d'habitations. Les arguments qu'il apporte sont des plus solides et il est très vraisemblable que la question, si elle était portée à nouveau devant un tribunal, serait résolue dans le sens qu'il préconise.

En effet, la Cour de Cassation, dans son arrêt du 24 mars 1906, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de distinguer entre le bourg et les faubourgs, dès lors qu'ils faisaient partie de la même commune ; ainsi elle a admis qu'il fallait retenir la circonscription administrative et non pas l'agglomération d'habitants. Il est cependant peu équitable et très certainement contraire au vœu du législateur qu'un pharmacien puisse se voir concurrencé par un médecin, qui habite à quelques mètres de son officine, uniquement parce qu'une limite administrative les sépare. L'exception, inscrite en l'article 27, qui se justifie uniquement par l'intérêt des malades, n'a plus alors aucune raison d'être.

Malheureusement, le texte de l'article 27 ne permet pas aux pharmaciens de se défendre sur ce point et il serait utile d'y insérer les précisions nécessaires. Le législateur, qui ne peut méconnaître le but dans lequel cette disposition a été instituée, devrait, dans l'intérêt général, tout en maintenant le principe de la circonscription administrative, déterminer autour des pharmaciens un certain périmètre, à l'intérieur duquel les médecins ne seraient pas autorisés à faire de la propharmacie.

JACQUES BOSVIEL,
Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de Cassation.

VARIÉTÉS

Un apothicaire précurseur de Ravaillac.

Mardi 22 novembre 1594, HENRI IV doit arriver à Saint-Germain-en-Laye. Depuis deux jours, les relais sont pleins d'invités de marque. Il règne dans les rues une activité peu ordinaire. Les pavés résonnent

©BIU Santé

sous les pas des chevaux d'une façon inaccoutumée. Le Roi vient chasser le cerf. On sent les hommes fiévreux et impatients ; les chevaux sont fin prêts.

Hier soir, la nuit tombée, quelques officiers s'étaient réunis dans une taverne proche du Vieux-Château. Le vin de Suresnes avait délié les langues, la conversation roulait sur les événements du lendemain. C'était à qui donnerait son avis sur la direction à prendre dans l'immense forêt. Des paris étaient même engagés sur l'endroit où l'on attaquerait le cerf. On parlait beaucoup, on buvait de même. Une douce chaleur, contrastant avec le froid humide de l'extérieur, le vin, de bonnes pipes, la lampe, tout incitait aux confidences et à la camaraderie. Il régnait dans cette salle basse la plus franche gaîté. Ces messieurs n'étaient pas pour rien officiers du Béarnais et ils le montraient bien. Quelqu'un demanda à l'un d'eux de raconter le fameux incident de chasse arrivé à Henri IV le mois dernier. L'interpellé ne se fit pas prier ; après une rapide rasade à même le pichet, il commença :

Il y a, en effet, un mois, presque jour pour jour, Henri IV chassait avec une petite escorte dans la forêt de Saint-Germain. Les hasards de la chasse les menèrent dans un endroit inconnu de tous. Après mille tours et détours, ils ne doutèrent plus qu'ils s'étaient bel et bien perdus. Le Roi n'a jamais fait grand frais de toilette, surtout pour une partie de chasse. C'est un paysan, il entend le rester. Imitant leur chef, la petite troupe avait laissé pourpoints de soie et plumes à la garde-robe, harnachements pompeux à l'écurie. Les feutres étaient crasseux, les chausses détrempées, les chevaux fourbus et crottés par deux ou trois marnières traversées. Ils avaient, hommes et bêtes, bien mauvaise mine. Des bûcherons qui les aperçurent de loin les prirent pour des bandits. Ils s'enfuirent aussitôt prévenir M. de Courlis. Ce dernier, depuis plusieurs mois, campait aux environs. Les ducs de Mayenne, de Joyeuse, de Mercœur qui n'avaient pas encore fait leur soumission au Roi le harcelaient par des attaques soudaines jusqu'à Saint-Germain. M. de Courlis était donc là pour protéger les environs de Paris. Prévenu par ces bûcherons apeurés, il arma une petite troupe, l'envoya devant et partit lui-même dans la direction indiquée. Gens d'armes à la solde de quelque rebelle ou bandits, il fallait agir.

Mais le soir tombait. La forêt s'étendait solennelle et muette, asile rêvé pour l'embuscade. Le courage de la troupe envoyée en éclaireur fléchit. Ils s'arrêtèrent. M. de Courlis arriva, s'étonna de ne les trouver que là, il ranima leur courage éteint et tous partirent à bride abattue « avec leurs chiens couchés sur leurs poitrinats et pistolets » (1).

Du plus loin qu'ils virent les égarés, ils se rassemblèrent et foncèrent sur la troupe. Henri IV eut alors l'impression très nette que

1. *Journal de l'Etoile*, octobre 1594.

©BIU Santé

L.E.V.A.
Laboratoire d'Essences
Végétales Antiseptiques
Louis GAILLARD _ PHARMACIEN
26, RUE PÉTRELLE
PARIS (9e)

LABORATOIRES
Octave BAILLY
Produits Biologiques
44, Rue Armand-Carrel, 44
MONTREUIL-SOUS-BOIS

©BIU Santé

Un traitement efficace et inoffensif
du
Parasitisme intestinal

Académie de Médecine, 20 oct. 1931, 15 déc. 1931, 5 juill. 1932 | *Société de Thérapeutique*, 13 janvier 1932, 9 novembre 1932.

LE VERMOSOL

Préparé avec les Pyréthrines de la Ste des VERMENES

Le **VERMOSOL** est prescrit dans tous les cas de parasitisme intestinal (Oxyures, Ascarides, Trichocéphales, Ankylostomes, Anguillules, Lamblias).

Le **VERMOSOL TENIA**, préparation spéciale, réalise un ténifuge remarquable, inoffensif et ne nécessitant ni diète, ni purgation. :: :: :: :: :: ::

AUCUNE TOXICITÉ **AUCUNE CONTRE-INDICATION**

LABORATOIRES DU BAC, O. GAUDIN, Docteur en Pharmacie

46, Rue du Bac, ASNIÈRES (Seine)

DROGUES MÉDICINALES | **PRODUITS PHARMACEUTIQUES**
HERBORISTERIES | **PRODUITS CHIMIQUES**

IMPORTATION - CONSIGNATION

Établissements J. VILLENEUVE & M. PHULPIN

Dr L. VILLENEUVE, ✻, Pharmacien de 1re Classe

11, rue des Blancs-Manteaux & 9, rue des Guillemites

Téléph. : TURBIGO 45-00, 45-01 **PARIS** Adresse télégr. : JOVILLANO.

R. C. : Tribunal de la Seine 239.919 B.

QUINQUINAS, COCA, KOLA, BENJOIN, OPIUM, SAFRAN

Tous les Alcaloïdes et produits chimiques pour la pharmacie

©BIU Santé

la partie tournait mal. Il se détacha un peu de ses hommes et se mit de côté. Quelqu'un des gens de M. DE COURLIS, par quel miracle, le reconnut ; il eut le temps de crier « Le Roi ! » Il était temps !

Chacun dans la salle basse et tiède respira. Le Roi était sauvé. Mais quelle imprudence, que dis-je ! quelle témérité, que d'aller chasser ainsi sans hommes ou presque. La Cour, agenouillée, lui avait fait promettre de faire attention à sa personne. Toute la table approuva cette sage résolution.

Quelques inconnus s'étaient approchés. Ils avaient écouté comme tout le monde le récit de l'officier et se joignirent aux vœux de prudence que tous formaient. On trinqua à la santé du Roi.

Un gentilhomme du nom de DARQUON, qui s'était jusque-là tenu à l'écart, crut discerner dans les propos des nouveaux arrivés une curiosité insolite. Ces histoires de bandits qu'à la cantonade on raconte, finissent par vous faire voir des bandits partout. Il tendit l'oreille et se tint aux aguets.

Les nouveaux venus se disaient provinciaux, de passage à Saint-Germain-en-Laye, mais à vrai dire bien curieux même pour des provinciaux. La personne du Roi semblait fort les intéresser. Les questions devenaient de plus en plus directes. Ce fut d'abord l'itinéraire que devait suivre le lendemain le Roi pour gagner la forêt et l'heure à laquelle il passerait. Puis, on en vint à la composition de l'escorte, si le Roi marchait seul en tête ou au contraire encadré de familiers ? L'habit qu'il devait porter les retint plus encore. Pouvaient-ils, par exemple, le reconnaître tout de suite parmi les seigneurs l'accompagnant, par la magnificence de ses armes ou au contraire Sa Majesté se plaisait-elle à passer inaperçue par une simplicité voulue ?

Excès de prudence ne nuit jamais. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, voilà ces messieurs cernés, enfermés sous bonne garde dans une salle. L'interrogatoire fut rapide, DARQUON avait vu juste, il s'agissait de huit voleurs, à la solde de quelque personnage obscur, venus là pour tuer le Roi. A la lueur des torches, six furent pendus haut et court. Pour les deux autres, on attendit un peu. L'un était apothicaire se disant gentilhomme. Vu sa condition, il demanda à parler au Roi. Cette grâce lui fut accordée.

HENRI IV arriva dans les premières heures de la matinée ; il descendit de cheval afin de se restaurer ; on lui apprit alors la nouvelle de l'attentat manqué. Sans façon, il demanda que l'apothicaire lui fut amené.

— Comment, lui dit le Roi, a-t-on accoutumé de faire ici état d'apothicaire ? Guettez-vous les passans pour leur donner des clistaires ? (2).

Et l'apothicaire fut envoyé rejoindre ses compagnons se balançant à la poterne.

PAULE SAVARE.

2. *Journal de l'Etoile*, novembre 1594.

©BIU Santé

DOCUMENTS OFFICIELS

Sérums thérapeutiques.

Par décret en date du 19 janvier 1939, la préparation et la mise en vente de produits visés par la loi du 14 juin 1934 sont autorisées dans les établissements désignés ci-après et dans les conditions suivantes :

I

M. le Dr Debat, 60, rue de Monceau, à Paris :

Une préparation vaccinale pour applications nasales, obtenue en incorporant à 75 parties d'un excipient à base de vaseline 25 parties d'un mélange de filtrats de cultures microbiennes, répondant à la composition suivante :

	Parties
Filtrat de cultures de staphylocoques.	50
Filtrat de cultures *Micrococcus catarrhalis*.	20
Filtrat de cultures de pneumobacilles de Friedlander.	10
Filtrat de cultures de pneumocoques de Frankel.	10
Filtrat de cultures de streptocoques.	10

II

La Société des Laboratoires Fournier frères, 7, rue Biscornet, à Paris, directeurs techniques : M le Dr Albert Fournier et M. Daniel Desouches, pharmacien :

Une substance organique injectable constituée par l'hormone gonadotrope extraite du sérum de jument gravide et débarrassée de toutes traces de folliculine. Le produit obtenu possédant tous les caractères de l'hormone gonadotrope antéhypophysaire est présenté sous forme de poudre stérile répartie en ampoules dont chacune correspond, quant au titrage pratiqué par la méthode Evans, à 50 unités-rat.

III

MM. Henri et Roger Masson, pharmaciens, 2, place de la Porte-des-Ternes ; Laboratoire, 28, rue de la Pépinière, à Paris :

Un venin de vipère sous la forme d'une pommade pour applications sur la peau. La pommade est préparée par incorporation à la vaseline du venin sec préalablement dissous à 37° dans l'eau distillée additionnée de salicylate de soude pour la conservation. Le titrage pondéral correspond à 2 milligrammes de venin par gramme de la préparation, soit environ 10 unités-souris.

Autorisation accordée sous les réserves suivantes :

1° Le produit mis en vente portera sur les étiquettes, prospectus, annonces, notices, en-tête de lettres, et indépendamment de toute appellation commerciale, la dénomination « pommade ou onguent au venin de vipère » ;

2° Les étiquettes porteront mention du titrage exprimé en poids de venin sec et de la toxicité en unités-souris ;

3° Le mode d'emploi sera explicitement mentionné pour application sur la peau.

IV

L'autorisation antérieurement accordée par décrets des 6 février, 8 juillet 1931 et 4 août 1932 à la Société générale d'Applications thérapeutiques Théraplix, 98, rue de Sèvres ; Laboratoire, 7, rue Gossin, à Montrouge ; gérant : M. Raphaël Moreux, pharmacien ; directeur technique : M. le Dr Demonchy, de débiter un vaccin antidiplococcique, est renouvelée dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves à ladite société.

©BIU Santé

PRODUITS

LE PERDRIEL

TOILE VÉSICANTE Le Perdriel.
VÉRITABLE THAPSIA Le Perdriel-Reboulleau.
TAFFETAS Marinier.
MOUCHES de MILAN Sparadrapées L. P. M.
SPARADRAPS du Codex et de toutes formules demandées.

LE PERDRIEL, 11, rue Milton, PARIS (IX^e^).

UNE LONGUE EXPÉRIENCE
UN MATÉRIEL MODERNE
UN CONTROLE RIGOUREUX

Nous permettent de vous fournir :

DES PRODUITS PURS
DES PLANTES DE 1^RE^ QUALITÉ
DES DROGUES DE 1^ER^ CHOIX

ADRIAN, 9-11, Rue de la Perle — PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES CLIN

ADRÉNALINE CLIN, CINNOZYL, ÉLECTRARGOL, ARRHÉNOMARTIOL, ÉLECTROMARTIOL, ÉLECTROCUPROL, ÉLECTROSELÉNIUM CACODYLATE de SOUDE CLIN, INJECTION et GOUTTES CLIN STRYCHNO-PHOSPHARSINÉES, ÉLIXIR DÉRET, GOUTTES RAIDET, ÉNÉSOL, ARSAMINOL, NÉO-TRÉPARSÉNAN, SULFO-TRÉPARSÉNAN, ODARSOL, SPARTO-CAMPHRE, SPARTOVAL, GÉNISTÉNAL, LYSO-CHOC, IOGOL, ORTHOSIPHÈNE, PADÉRYL, SIROP de SIRTAL, SIROP et PATE AUBERGIER, SOLUTION et AMPOULES de SALICYLATE DE SOUDE CLIN, SOLUROL, LIQUEUR et PILULES LAVILLE, SÉRUMS CLIN (Anti-colibacillaire, Antidiphtérique, Antigangréneux, Antistreptococcique), COMPRIMÉS SÉRIQUES, VACCINS CLIN (Anticoquelucheux, Antigonococcique I-II, Antistaphylococcique, Antistreptococcique, Coli-entéro buccal et injectable, Pneumo-broncho, Pré-opératoire), PYOVARGOL, etc.

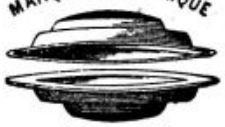
COMAR et Cie, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20 — **PARIS-Ve**

Medaille d'Or. — Diplômes d'Honneur. — Grand Prix.
TURIN 1911 — GAND 1913. — LYON 1914. — STRASBOURG 1919

Cachets Azymes Souples

S. CHAPIREAU

MARQUE DE FABRIQUE



DÉPOSÉE

Vve JABLONSKI
née **CHAPIREAU**
2, Avenue du Bel-Air
(ci-devant 14, Rue de la Perle)
PARIS



BLANCHEUR, SOUPLESSE, ÉLÉGANCE

Les Cachets **S. Chapireau** contiennent trois fois plus de poudre que tous les autres cachets de même diamètre. — Ces cachets sont timbrés au nom ou à la marque du pharmacien (Impression en relief à sec, impression en couleur).

ILS SONT FAITS EN TOUTE COULEUR

L'Appareil S. CHAPIREAU est le plus simple, le plus pratique, le plus expéditif.

Appareil n° 1 : **25** fr. — n° 2 : **15** fr. — n° 3 : **9** fr.

©BIU Santé

V

Les autorisations de débiter diverses préparations vaccinales d'origine microbienne antérieurement accordées à M. Ronchèse, docteur en pharmacie, par décrets nº 53 du 4 janvier 1928, nº 58 du 11 juillet 1929, nº 63 du 6 février 1931, nº 72 du 17 mai 1933 et nº 87 du 16 mars 1936, transférées par décret nº 96 du 2 mars 1938 à la société Les Laboratoires des ampho-vaccins Ronchèse, 21, boulevard de Riquier, à Nice (Alpes-Maritimes), directeur technique : M. Ronchèse, docteur en pharmacie, sont renouvelées dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves à ladite société.

VI

L'autorisation antérieurement accordée à M. le Dr Friedmann, par décret nº 97 du 23 avril 1938, de débiter des auto-vaccins au Laboratoire d'Analyses médicales de la pharmacie Canonne, 49, rue Réaumur, à Paris, est transférée à M. le Dr Henri Durand, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

VII

La Société Edmond Rigal et Cie, pharmacien garant : M. Edmond Rigal, anciennement 26, rue Vauquelin, à Paris, autorisée par décrets nº 90 du 30 juillet 1936, 93 du 26 mai 1937 et 97 du 23 avril 1938 à introduire en France divers produits préparés par la Société Bayer I. G. Farbenindustrie A. G., à Leverkusen (Allemagne), est transférée 16, rue d'Arlois, Paris (8e).

VIII

1º M. Vaille, docteur en pharmacie, 1, rue du Puits-de-l'Hermite, à Paris ;
2º M. Vergelot, docteur en pharmacie, 42, rue des Martyrs, à Paris ;
3º M. Agnes, docteur en pharmacie, 14, rue Royale, à Annecy (Haute-Savoie) :
4º MM. Bellocq, pharmacien, et Vincent, Dr en médecine, 23, rue de Montreuil, à Vincennes (Seine) ;
5º M. le Dr Bouchez, professeur à l'Ecole de médecine d'Amiens, 152, rue Jules-Barni, à Amiens (Somme) ;
6º M. Cribier, docteur en pharmacie, 19, rue de la République, à Orléans (Loiret) ;
7º M. Delestre, pharmacien, 3 *bis* et 5, avenue de Contades, à Angers (Maine-et-Loire) ;
8º M. Froissant, docteur en pharmacie, 5, rue Damonville, à Melun (Seine-et-Marne ;
9º M. Hugues, docteur en médecine, 12, rue Parisis, à Orléans (Loiret) ;
10º M. Hamel, docteur en pharmacie, 10, rue Thiers, au Mans (Sarthe) ;
11º M. Millard, docteur en pharmacie, 59, rue Duquesne, à Lyon (Rhône) ;
12º M. Suiffet, docteur en pharmacie, Laboratoire de Biologie du Var, 1, rue Alphonse-Karr, à Saint-Raphaël (Var) ;
13º M. Tercinet, docteur en pharmacie, rue de Maistre, à Chambéry (Savoie) sont autorisés à préparer et débiter des auto-vaccins sous les réserves suivantes :
1º Les auto-vaccins ne seront délivrés que sur ordonnances médicales ;
2º Les prélèvements seront faits soit par le médecin traitant, soit sous la responsabilité technique du bénéficiaire du décret ;
3º Les étiquettes porteront mention des espèces microbiennes et du nombre de chacun des germes par centimètre cube ;
4º Les auto-vaccins seront uniquement destinés au sujet sur lequel les prélèvements ont été faits ; ils ne sauraient donc être conservés en stock ;
Art. 2. — Les présentes autorisations ne sont accordées que sous réserve, conformément à la loi, du remboursement ultérieur, s'il y a lieu, des frais d'enquête de la commission des sérums.
Art. 3. — Les produits autorisés ci-dessus doivent être répartis pour la vente dans des récipients en verre scellés à la lampe ou bouchés de manière à mettre leur contenu à l'abri des contaminations microbiennes.
Art. 4. — Sans préjudice des réserves particulières formulées ci-dessus, les enveloppes extérieures des récipients contenant les produits autorisés seront obligatoi-

©BIU Santé

rement revêtues d'une étiquette sur laquelle devront figurer, exclusivement, les mentions suivantes :

a) Le nom et l'adresse du fabricant, conformes aux indications qui figurent au présent décret ;

b) La mention d'autorisation de débit, libellée sans autre indication, sous la forme suivante : décret n° 100 du 19 janvier 1939 ;

c) Le nom scientifique usuel du produit tel qu'il figure au présent décret, imprimé au-dessus et au-dessous de la dénomination commerciale, si elle existe, et en caractères au moins aussi apparents ;

d) La composition exacte du produit et le titrage en éléments utiles ;

e) L'indication, s'il y a lieu, de l'addition de substances antiseptiques servant à la conservation, avec leur nature et leur proportion centésimale ;

f) Le mode d'administration du produit ;

g) La date limite d'utilisation ;

h) Le numéro d'ordre prévu à l'article 5 du décret du 26 août 1936.

Les récipients contenant les produits autorisés devront obligatoirement porter l'indication du nom et de l'adresse du fabricant, du nom, du titrage et du numéro d'ordre du produit ; les autres mentions portées sur les enveloppes extérieures sont facultatives pour l'étiquetage des récipients.

Art. 5. — La mention visée au paragraphe *b* de l'article précédent exceptée, toute forme de publicité relative à l'autorisation est interdite sur les étiquettes, prospectus, annonces, en-têtes de lettres, factures, notices, etc.

Art. 6. — Les produits visés ci-dessus peuvent être débités à titre gratuit ou onéreux. Ils sont soumis à l'inspection prescrite par la loi. L'autorisation dont ils sont l'objet est temporaire et révocable, elle est donnée pour une durée de cinq années.

Faute par les intéressés d'introduire une demande régulière de renouvellement dans les trois premiers mois de la dernière année, l'autorisation dont ils bénéficieront cessera de plein droit cinq ans après la date du présent décret.

(*J. O.* du 24 janvier 1939.)

Tarif-limite des Caisses d'Assurances sociales pour le remboursement des appareils et des frais pharmaceutiques autres que les médicaments.

L'arrêté du 17 janvier 1939 précise que le tarif-limite des Caisses primaires d'Assurancees maladie-maternité et des Unions régionales desdites Caisses pour le remboursement du prix des appareils et des frais pharmaceutiques autres que les médicaments est, sous réserve de la participation légale de l'assuré, le tarif interministériel pharmaceutique fixé par les arrêtés du Ministre de la Santé publique en date des 31 mai et 30 novembre 1938, en ce qui concerne le tarif des Analyses médicales, le tarif des appareils d'orthopédie et de prothèse, le tarif des accessoires et des pansements et le tarif de l'optique médicale.

(*J. O.* du 21 janvier 1939.)

NOUVELLES

Nécrologie. — *Jean-Eugène Léger (1849-1939).* — Le doyen de la section de Pharmacie de l'Académie de Médecine, à laquelle il appartenait depuis 1913, J.-E. Léger, est décédé à Paris, le 30 janvier. Jusqu'à ces dernières semaines, notre éminent confrère avait conservé toute sa validité ; il était entouré d'un respect et d'une sympathie unanimes, aussi sa mort, survenant un mois après la disparition de son épouse, a-t-elle été ressentie avec une douloureuse surprise.

©BIU Santé

OLÉOCHRYSINE LUMIÈRE

Chrysothérapie — Calcithérapie

(Suspension huileuse d'aurothiopropanol-sulfonate de calcium).
TUBERCULOSES — RHUMATISMES — SYPHILIS — DERMATOSES.
Imprègne l'organisme lentement, régulièrement et sans interruption pendant 4 ou 5 jours.

ALLOCHRYSINE LUMIÈRE

Traitement de la tuberculose sous toutes ses formes

CRYOGÉNINE LUMIÈRE

Action rapide et sûre dans la fièvre et la douleur

CRYPTARGOL LUMIÈRE

Aussi antiseptique que le nitrate d'argent

EMGÉ LUMIERE

Prophylaxie et traitement de tous les troubles liés à un état d'instabilité humorale **Anti-choc.**

Sté Ame "BREVETS LUMIERE"
45, Rue Villon, LYON — Bureau à PARIS, 3, Rue Paul-Dubois

LABORATOIRES L. LEPRESTRE

DOCTEUR EN PHARMACIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

12, Rue de Strasbourg. — PARIS (X^e^).
Téléphone : **BOTZARIS 52-75**

CONFIEZ-LEUR TOUS VOS EXAMENS :

SEROLOGIE
BACTÉRIOLOGIE
CHIMIE BIOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE LA GROSSESSE

CONSCIENCE ET RAPIDITÉ

TARIF ET MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENTS SUR DEMANDE

Remise confraternelle de 50 °/.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

SOUDAN

48, Rue d'Alésia, PARIS (14e)

■

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES :

GIRARD. PAUL THIBAULT

BOISSY. IODOMAÏSINE

MIRATON-CHATEL-GUYON

VASOGÈNES PEARSON

LACTAGOL

AGOCHOLINE

(GRANULÉ SOLUBLE)



CHOLECYSTITES CHRONIQUES
CONGESTION DU FOIE

Lithiase biliaire - Ictère et Cholémie

Dyspepsies réflexes - Constipation } d'origine hépato-biliaire
Migraines, Vertiges, Eczéma, Prurit }

Posologie : 1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi verre d'eau chaude.

LABORATOIRES DU Dr ZIZINE
24,26, Rue de Fécamp - Paris (XIIe)

©BIU Santé

Né à Auteuil le 27 mars 1849, E. Léger fut reçu interne en pharmacie au concours de 1875, dans cette promotion qui devait fournir quatre pharmaciens des Hôpitaux de Paris : Bourquelot, Guinochet, Léger et Viron. Nommé pharmacien des Hôpitaux en 1886, il passa à Beaujon la plus grande partie de sa carrière et termina celle-ci à l'hôpital Saint-Louis en 1916. En outre, il fut, pendant quelques années, préparateur du cours de Chimie aux Arts-et-Métiers. Membre de la Société de Pharmacie de Paris depuis 1884, il présida cette assemblée pendant l'année 1903.

Les nombreux travaux de Léger seront rappelés d'une façon plus complète dans ce *Bulletin ;* mentionnons seulement, parmi les principaux, ceux qui ont trait aux aloès et aux aloïnes, à l'acide chrysophanique, aux alcaloïdes des quinquinas, au citrate de magnésium, à la caséine, aux essais des drogues simples, enfin la découverte de deux bases végétales : l'hordénine des germes d'orge et, avec F. Roques, la carpiline ou pilosine du jaborandi. La plupart d'entre eux ont paru au *Bulletin de la Société chimique* et au *Journal de Pharmacie et de Chimie*. Signalons aussi cinq mémoires importants, publiés dans le *B. S. P.*, de 1934 à 1938, et consacrés à l'étude critique des procédés de dosage de la morphine dans l'opium. Cette maîtrise incontestée, dans le vaste domaine de la Chimie et de la Pharmacie, avaient valu à notre confrère, sans qu'il les recherchât, les plus hautes récompenses, telles, en 1911, la médaille Hanbury, décernée tous les deux ans par la Société de Pharmacie de Grande-Bretagne et, en 1921, le prix Jecker, attribué par l'Académie des Sciences. Membre de la Commission du Codex depuis 1902, Eug. Léger était, en outre, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

R. Weitz.

— ***Emile Boulanger (1867-1939).*** — Directeur de laboratoires universellement et justement réputés, Emile Boulanger est décédé à Etampes, le 16 janvier dernier. Le service funèbre fut célébré le jeudi 19 janvier, en l'église Saint-Gervais, à Paris. Au moment de l'inhumation, au cimetière du Père-Lachaise, M. le Professeur Em. Perrot rappela les principaux traits d'une existence noblement remplie, dans un discours qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire ci-dessous :

Mesdames, Messieurs, Emile Boulanger, l'un des échelons de la grande lignée pharmaceutique des Dausse, n'est plus.

Camarade d'études, ami de toujours, collaborateur technique en diverses circonstances, il me revient le triste devoir de ne pas laisser disparaître sa dépouille mortelle sans un affectueux adieu.

Appelé normalement à une lourde sucession, intelligent et travailleur, il conquit d'abord en 1892, après ses études classiques, pendant lesquelles s'était manifesté son penchant pour les sciences naturelles, son diplôme de licencié ès Sciences à la Sorbonne, complété plus tard par le grade de pharmacien.

Son père, doué d'une activité féconde, assurant la direction des Etablissements Dausse, il jouissait d'une assez grande liberté. Il sut en profiter ; aimant la mycologie, son esprit scientifique, guidé par une volonté tenace, l'orienta vers une question des plus ardues : celle de la reproduction des truffes. Ce champiquon se rencontrant çà et là aux environs d'Etampes, il avait sous la main un vaste champ d'expériences. Malgré le scepticisme officiel, il démontra que, dans certaines conditions, on pouvait obtenir au

©BIU Santé

laboratoire des germinations de spores. Il était convaincu qu'on pourrait un jour faire de véritables cultures et sans doute aurait-il réussi, si les conditions de climat n'avaient pas été un obstacle naturel presque insurmontable, dans cette région des Blandards, qu'il affectionnait particulièrement.

Dans cette période de son existence que j'ai particulièrement connue, en qualité de Secrétaire général de la Société mycologique de France, il s'éleva, au sujet de ses recherches, des débats passionnés qui le mirent en opposition même avec certains de ses Maîtres de la Faculté des Sciences. Obstiné par tempérament, convaincu de la rigueur de ses observations, il lutta et il n'est plus guère permis de douter de la valeur de ses travaux.

Mais le temps passait et, bien vite, la nécessité de participer d'une façon effective à la direction des Laboratoires Dausse s'imposa. Son père souffrant, qui l'avait progressivement initié aux arcanes de la vie industrielle, disparaissait trop tôt, lui laissant, avant l'âge de trente ans, la lourde charge de sa succession.

C'est de cette époque que date la gratitude que nous lui devons, mon jeune assistant, aujourd'hui le Professeur Albert Goris, et moi, pour l'hospitalité reçue aux usines d'Ivry ; les moyens presque misérables de mon laboratoire ne nous permettaient plus de poursuivre avec chance de succès les recherches entreprises sur la stabilisation des végétaux ; grâce aux ressoures matérielles mises à notre disposition, nos résultats furent confirmés et il en devait sortir bientôt une mise au point industrielle, dont la conséquence fut l'apparition des « Intraits » Dausse. Dès lors, les contacts avec la maison furent plus fréquents et une fidèle amitié se fit encore plus solide et plus intime.

D'une bonté extrême, qu'une timidité native ne contribuait guère à extérioriser, Emile Boulanger n'intervenait que rarement dans les discussions, et seulement quand il croyait juste d'exprimer son idée, ce qu'il faisait alors avec une spontanéité et une vigueur qui étaient une surprise pour ceux qui ne le connaissaient que superficiellement.

Vinrent les années de guerre ; demeuré par ordre à la tête de sa maison, il ne cessa de prodiguer aux hôpitaux et groupements de secours les médicaments dont ils avaient le plus pressant besoin ; c'était, disait-il, la seule façon qui lui restait de « servir » ; aussi, combien sont nombreux les témoignages médicaux exprimant toute gratitude pour sa générosité.

Mais la douleur devait pénétrer dans sa maison : un fils bien doué, qu'il façonnait avec amour, lui fut ravi en pleines études classiques, puis, peu après, une fille également aimée, et ce fut un coup bien cruel du sort.

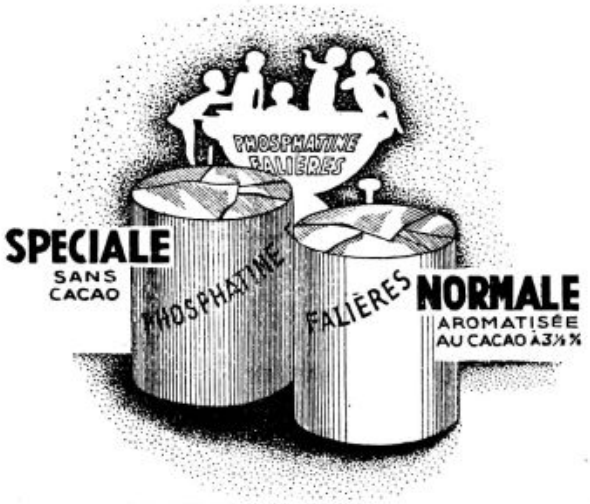
Heureusement, il lui restait encore une fille qui, bientôt, fonda un nouveau foyer sur qui se reporta une affection dont son gendre, M. Génot, prit rapidement une large part.

Les difficultés de toute nature qui assaillent l'industrie et le commerce l'obligeaient à rester constamment sur la brèche ; entouré d'un groupe de collaborateurs immédiats de valeur et des conseils de nombreux techniciens scientifiques, il lutta sans merci et c'est au moment où il pouvait envisager l'avenir avec plus de sérénité que le mal inexorable est venu le terrasser.

Grâce à une énergie tenace, ce robuste travailleur a réussi à maintenir le renom plus que séculaire de sa firme, au niveau élevé antérieurement acquis, but qui fut toujours pour lui, comme pour ses aînés, considéré

BIU Santé

LA PHOSPHATINE
DEUX FORMES



LA PHOSPHATINE spéciale sans cacao (conditionnement bleu) est recommandée à partir du 5e mois et dans tous les cas d'intolérance pour le lait, de défaut ou perte d'appétit, d'irrégularité ou même d'arrêt de croissance.

LA PHOSPHATINE normale aromatisée au cacao (3 ½ %) est l'aliment de l'enfant à partir de 8 à 9 mois, ou davantage, surtout au moment du sevrage et pendant la croissance.

La Phosphatine facilite la dentition, aide la formation des os, donne force et santé.

LA PHOSPHATINE FALIÈRES, 1, quai Aulagnier, ASNIÈRES, (Seine)

VIN DE CHASSAING
BI-DIGESTIF

CONTRE LES
AFFECTIONS des VOIES DIGESTIVES la PERTE de l'APPÉTIT et des FORCES

1 ou 2 verres à liqueur après les repas.

PARIS

CONSTIPATION
GUÉRISON
par la Véritable
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX

Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.

PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES D'ENDOCRINOLOGIE APPLIQUEE
CONCESSIONNAIRES DES MARQUES DES

ÉTABLISSEMENTS BYLA

Siège Social et Administration
26, Avenue de l'Observatoire
PARIS

Usines
et Laboratoires de Recherches
à GENTILLY (Seine)

PRODUITS BIOLOGIQUES

ADRÉNALINE
CHOLESTÉRINE
GLYCOGÈNE
HÉMOCRISTALLINE
LÉCITHINE
LEVURE
NUCLÉINE
PEPTONE, ETC.

PEPTONES BACTERIOLOGIQUES

FERMENTS OFFICINAUX PURS ET TITRÉS

DIASTASE
PANCREATINE
PEPSINE
PAPAÏNE, ETC.

PRODUITS ORGANOTHÉRAPIQUES

préparés dans ***le vide*** *à* ***froid*** *immédiatement après la récolte, avec des organes spécialement prélevés et choisis par un Biologiste qui en vérifie l'intégrité physiologique.*

OVARINE
THYROÏDINE
HYPOPHYSINE
SURRÉNINE, ETC.

AMPOULES OPOTHÉRAPIQUES et à tous MÉDICAMENTS

MUSCULOSINE
NEUROTROPHOL
PHYLACTONE
INSULINE BYLA
HORMOVARINE
SPLENARMONE
IRRASTERINE
VITADONE
AMÚNINE
VITAMINOL, ETC

©BIU Santé

comme un dogme intangible. Non seulement il se tint constamment au courant du progrès scientifique, mais il a contribué, dans sa sphère, à sa vulgarisation par des publications soigneusement éditées dont l'une : *Les Remèdes galéniques*, est une œuvre du plus haut intérêt et un monument élevé à la science pharmaceutique.

Qu'il me soit permis d'ajouter combien il a su encourager et aider les travailleurs ainsi que les laboratoires de recherches, et cela toujours avec la plus extrême discrétion et la plus grande bienveillance. Nombreux sont ceux qui, médecins et pharmaciens, peuvent s'associer à cet hommage que je suis si particulièrement heureux de rendre à sa mémoire. Aussi sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, en 1930, fut accueillie avec une satisfaction générale dans les milieux de la Droguerie, de la Pharmacie et de la Médecine.

Travaux et soucis matériels ne l'empêchaient nullement de continuer la culture de son esprit et, sans aller jusqu'à un idéalisme mystique, il aimait avec ceux qui avaient su affectueusement forcer sa réserve naturelle, exposer ses conceptions philosophiques et même chercher à convaincre son interlocuteur de leur haute portée.

C'est ainsi que, pendant une trentaine d'années, Emile Boulanger a su maintenir haut et ferme l'étendard d'une dynastie pharmaceutique séculaire ; il a attiré autour des Laboratoires Dausse, une pléiade de collaborateurs qui concourent en commun à la continuité de l'œuvre et rend plus aisée la tâche que depuis quelques années il a déjà confiée à M. Génot-Boulanger, son gendre ; que celui-ci soit à son tour persuadé de la confiante amitié qu'il a su acquérir dans les différents milieux qui l'entourent, facteur important de l'exécution du devoir familial qui lui incombe, de maintenir la tradition, ultime désir du grand chef de maison qui disparaît.

Mon cher ami, La douleur de la séparation est ressentie seulement par ceux qui restent, par vos amis, vos collaborateurs et surtout par les vôtres.

A vous, Madame, qui fûtes la compagne dévouée et si minutieusement attentive dans les bons ou mauvais jours, à votre gendre, à votre fille, et à cette jeune et charmante enfant que votre mari choyait avec tant d'amour, j'apporte, non sans une émotion affectueuse et contenue, en mon nom et au nom de tous ceux qui m'entourent près de cette tombe encore ouverte, l'hommage sincère de notre peine infinie.

Adieu, Emile Boulanger, vous avez travaillé, combattu, souffert, aimé ; vous avez donc conquis le droit à la sérénité du repos éternel.

Em. P.

Distinctions honorifiques. — ***Légion d'honneur.*** — Ministère de la Santé publique. — *Au grade d'Officier :* M. le Dr Dubar (Eugène-François-Charles), Président du Syndicat général des Oto-rhino-laryngologues de France ; 53 ans de services militaires, de pratique professionnelle remarquée et de collaboration à divers organismes d'hygiène. Chevalier du 10 juillet 1917. (*J. O.*, du 21 décembre 1938.)

Prix médical 1938 de la Régence de Tunis. — Sur avis du jury d'examen institué par arrêté du 10 novembre 1925 et présidé cette année par M. le Dr Burnet, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, le prix

©BIU Santé

médical 1938 de la Régence de 5.000 fr. a été attribué à notre confrère et collaborateur, le Docteur en pharmacie Bouquet, Pharmacien des Hôpitaux et Inspecteur des pharmacies de la Régences. Nous lui adressons nos très vives et très sincères félicitations.

M. le Professeur Auguste Béhal, président de l'Académie des Sciences. — Une double présidence vient d'échoir à M. le Prof. Auguste Béhal, celle de l'Académie des Sciences et celle de l'Institut. Ce grand honneur est justement mérité et tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre et qui ont suivi son enseignement s'en réjouissent. Son discours de prise de possession du fauteuil présidentiel est d'une belle et sobre tenue ; nous ne pouvons résister au plaisir d'en donner la conclusion :

« Dans la haute sphère qu'elle occupe, l'Académie des Sciences ne peut-elle être donnée comme modèle aux foules, pour la façon dont elle accomplit ses devoirs qui contribuent à faire l'honneur, la gloire et la force de notre Pays ?

« Ne donne-t-elle pas l'exemple du travail, du travail assidu, et qui est cependant, dans la plupart des cas, désintéressé ? Labeur qui consiste à jeter de la lumière sur tout ce qui nous entoure, à ouvrir à l'esprit des horizons infinis, à donner des méthodes nouvelles de travail, à créer de toutes pièces des produits nouveaux et de nouveaux appareils qui, lorsqu'ils sont appliqués à l'Industrie, contribuent à l'amélioration morale qui est, en grande partie, sous sa dépendance.

« L'Académie ne donne-t-elle pas l'exemple de l'amour de la Patrie ? La terre de nos Pères ? Pays de liberté qui a permis le développement de ces vertus sublimes, la bienveillance, la tolérance et l'indulgence qui, lorsque nous en usons, sont considérés dans certains pays, par d'aucuns, comme une marque de faiblesse et, par d'autres, comme un signe de la peur. Tolérance, bienveillance, indulgence, dont les fruits, lentement mûris à l'abri d'une longue Civilisation, sont indispensables au rapprochement des hommes pour la paix du Monde. »

Avis de concours pour l'obtention du titre de Pharmacien-chimiste du Service de Santé. — Ce concours aura lieu le 8 juin prochain ; seront seuls admis à y prendre part les Pharmaciens capitaines compris dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, établie au 1er janvier 1939 [nom du dernier Pharmacien capitaine de la 1re moitié : M. le Pharmacien capitaine Coulbeaux (Pierre-Marie-Ange), rang du 25 juin 1932, n° 26].

Les demandes d'inscriptions des candidats devront parvenir au Ministre de la Défense nationale et de la Guerre (direction du Service de Santé, 1er bureau, personnel) le 15 avril 1939, au plus tard.

(*J. O.* du 6 janvier 1939.)

Avis de concours pour l'emploi d'élève de l'Ecole du Service de Santé militaire. — Un concours sera ouvert le 26 juin 1939, à 8 heures, pour l'emploi d'élève de l'Ecole du Service de Santé militaire.

Les candidats devront faire parvenir directement au Ministre de la Défense nationale et de la Guerre (direction du Service de Santé, 1er bureau) une demande d'inscription établie sur papier timbré. S'ils sont présents

©BIU Santé



Opothérapie Hématique *Totale*

SIROP de
DESCHIENS
à l'Hémoglobine vivante

Renferme intactes les Substances Minérales du Sang total

Médication rationnelle des
SYNDROMES ANÉMIQUES
et des
DÉCHÉANCES ORGANIQUES

Une cuillerée à potage à chaque repas.

R. C. Seine 207.204

Deschiens, Dr en Phie, 9, Rue Paul-Baudry, Paris (8e)

LABORATOIRES CHEVRETIN-LEMATTE

L. LEMATTE & G. BOINOT

Docteurs en Pharmacie

52, Rue La Bruyère, 52 — PARIS-9e.

ACÉCOLEX (Pâte à l'Acécoline).
ACÉCOLINE (Chlorure d'acétylcholine en solution stable)
ACÉCOLINE-PAPAVÉRINE ; ACÉCOLINE-SPARTÉINE ; ACÉCOLINE-CAMPHRE ; ACÉCOLINE-YOHIMBINE.
BIOCALCOSE : Granulé calcique.
CALCIONAL (Ion-Calcium), comprimés et ampoules injectables.
HÉMO-TONIKÉINE : Ampoules.
HORMOCLINE (Chlorhydrate de choline), ampoules.
HYPOTAN : Comprimés hypotenseurs.
PRESYL : Tonique cardio-vasculaire et respiratoire.
LIPOCÉRÉBRINE : Ampoules et dragées.
TONIKÉINE (Médication neuro-tonique), ampoules.

©BIU Santé

LES CLASSIQUES
DE LA
DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE
(*MÉMOIRES DE CHIMIE*)

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE MM.

LE CHATELIER, BÉHAL, URBAIN, BERTRAND, PERRIN, DELÉPINE, LESPIEAU

Secrétaire Général : *M. A. DAMIENS*

Volumes in-8 (19 × 13,5), 200 pages environ, édition ordinaire . . . . **18 fr**
Édition de luxe . . . . . **50 fr.**
(GAUTHIER-VILLARS, Éditeurs, 55, quai des Grands-Augustins, Paris-6e).

A l'occasion de l'Exposition de 1937 et de l'organisation du *Palais de la Découverte*, sont publiés plusieurs ouvrages sous le titre général : « LES CLASSIQUES de la DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE ». Certains d'entre eux feront l'objet d'une édition de luxe, à côte de l'édition ordinaire.

Le tirage de luxe est limité à 200 exemplaires, qui seront réservés aux premiers souscripteurs.

Huit ouvrages sont actuellement en vente :

1° *Leçons de Philosophie chimique*, de J.-B. DUMAS, avec un avant-propos de M. G. URBAIN, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXVIII-265 pages, avec deux planches hors-texte;

2° *Chimie élémentaire*, de LAVOISIER, avec un avant-propos de M. Henry LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXXVIII-191 pages, avec deux planches hors-texte;

3° *La Synthèse totale en Chimie organique*. Mémoires de MM. WÖHLER, GERHARDT, M. BERTHELOT, LE BEL, VAN T'HOFF, JUNGFLEISCH, LADENBURG, PASTEUR. Préface et commentaires par M. MARCEL DELÉPINE, Membre de l'Institut. Ouvrage de VIII-147 pages, avec huit planches hors-texte.

4° *Les Métaux légers* (aluminium, glucinium, magnésium, métaux alcalins). Mémoires de H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, HÉROULT, BUSSY, GAY-LUSSAC, THÉNARD. Préface de M. Léon GUILLET, Membre de l'Institut. Volume de XVIII-166 pages avec figures.

5° *Détermination des poids moléculaires*. Mémoires de AVOGADRO, AMPÈRE, RAOULT, VAN'T HOFF, D. BERTHELOT. Avant-propos par M. R. LESPIEAU, Membre del'Institut. Volumede XVI-166 pages.

6° *La Dissolution*. Mémoires de LAVOISIER, GAY-LUSSAC, LŒWEL. GERNEZ, LESCŒUR, RAOULT. Préface par H. LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Volume de XVI-148 pages, avec figures.

7° *Halogènes et composés oxygénés du chlore*. Mémoires de SCHEELE, BERTHOLLET, GAY-LUSSAC et THÉNARD, H. DAVY, BALARD. COURTOIS, H. MOISSAN, MILLON. Avant-propos par M. A. DAMIENS, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris. Volume de XIV-150 pages, avec figures.

8° *Dissociation. Equilibres chimiques*. Mémoires de M. BERTHELOT. PÉAN DE SAINT-GILLES, SAINTE-CLAIRE DEVILLE, DEBRAY, HAUTEFEUILLE, PESLIN, HENRY LE CHATELIER. Préface de M. PIERRE JOLIBOIS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. Volume de XVIII-264 pages, avec figures.

©BIU Santé

sous les drapeaux, leur demande devra être adressée par la voie hiérarchique.

Le registre d'inscription sera ouvert le 17 avril 1939 et clos le 27 mai 1939 à midi.

Peuvent prendre part à ce concours (section de pharmacie) :

1° Les stagiaires en pharmacie, bacheliers de l'enseignement secondaire, ayant accompli ou accomplissant une année de stage dans une officine ;

2° Les étudiants en pharmacie pourvus de quatre inscriptions.

Le nombre d'élèves à admettre est de cinq dans cette section.

Pour tous renseignements s'adresser :

Soit au ministère de la Défense nationale et de la Guerre (direction du Service de Santé, 1er bureau);

Soit aux directeurs du Service de Santé des régions ;

Soit au directeur de l'Ecole du Service de Santé à Lyon.

(*J. O.* du 20 janvier 1939.)

Société de Pharmacie de Paris. — Dans sa séance du 4 janvier dernier, la Société de Pharmacie de Paris a distribué, après lecture du rapport annuel de M. Rothéa, ses prix pour 1938 :

Prix de thèses. — *Sciences physico-chimiques* : deux médailles d'argent sont décernées, l'une à Mlle Suzanne Courtois, l'autre à M. Joseph Petit.

Sciences naturelles : une médaille d'or à Mlle Beauquesne, une médaille d'argent à M. Pascal.

Sciences biologiques : une médaille d'or à M. Quevauviller, une médaille d'argent à Mlle Madeleine Allinne.

Prix Vigier. — Ce prix est décerné à M. Lachaux.

M. Leroux, quittant la présidence, invita ensuite le nouveau bureau à prendre place. Il est constitué par M. Bernier, *président ;* M. Em. André, *vice-président ;* M. Félix Martin, *secrétaire annuel.* Le discours du nouveau président, d'une belle tenue, lu avec l'accent d'une foi profonde dans la vitalité de la profession, fut accueilli par les plus vifs applaudissements.

Société française de Microscopie. — Notre savant et distingué collaborateur, M. R. Souèges, pharmacien en chef des Asiles de la Seine, vient d'être élu, à l'unanimité, président de la Société française de Microscopie pour l'année 1939.

Le président en 1938 était M. Charles Fabry, directeur de l'Institut d'Optique, professeur à la Faculté des Sciences et à l'Ecole Polytechnique.

La Société française de Microscopie, qui réunit une élite de chercheurs, physiciens, constructeurs, naturalistes et amateurs, se réunit le quatrième lundi de chaque mois, sauf pendant les vacances. Son siège est à l'Institut d'Optique théorique et appliquée, 3, boulevard Pasteur, Paris (15e).

Concours de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux psychiâtriques de la Seine, de l'Hôpital Paul-Brousse et de l'Hôpital franco-musulman. — Le concours pour les places vacantes d'internes en Pharmacie s'est ouvert le 19 janvier 1939. Le Jury comprenait MM. Lévêque, Souèges, Brunel, Courtois et Huerre.

Les épreuves ont été les suivantes : 1° *Reconnaissance* de médicaments

©BIU Santé

simples, de produits chimiques et galéniques et énoncé de la posologie de dix médicaments ;

2° *Epreuve orale ;* les sujets traités ont été les suivants : Les iodures de mercure ; pommades à base de mercure métallique. Dosage des composés phosphorés dans l'urine et dans le sang ; émulsions. Permanganate de potassium et son emploi en chimie analytique ; huile de ricin. Les sujets restés dans l'urne étaient : Dosage des chlorures dans l'urine et dans le sang ; dosage de l'urée dans le sang et dans l'urine ; dosage de l'acide urique et des bases xanthiques dans l'urine ; les nitrates de bismuth ; nitrate d'argent et son emploi en chimie analytique ; sirops iodotanniques ; alcoolatures ; farine de moutarde ; eau de laurier-cerise ; extrait de noix vomique ;

3° *Epreuve écrite.* Les sujets à traiter étaient les suivants : Dosage de l'acide urique et de l'azote total dans l'urine ; Les alcoolatures ; Loganiacées et Gentianacées.

Questions restées dans l'urne : Caractérisation et dosage du glucose dans l'urine ; dosage du glucose et du cholestérol dans le sang ; stérilisation des solutés injectables ; les vaccins ; plantes à caoutchouc et à gutta-percha; plantes à caféine et à constituants actifs analogues.

A la suite de ce concours, les sept candidats dont les noms suivent ont été proposés pour être nommés internes titulaires : M. Bennezon, 96 points ; Mlle Liévin, 95; MM. Neveu (Yves), 84; Chinardet, 76,5; Bodin, 74,5; Neveux (Robert), 73; Mme Debaene, 68 points.

Concours de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Bordeaux. — Un concours pour quatre places vacantes d'interne titulaire en pharmacie et éventuellement des places d'interne provisoire s'est ouvert à Bordeaux le 14 novembre 1938. Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Epreuves d'admissibilité :* Composition écrite de trente minutes : Recherche et dosage des corps acétoniques dans le liquide céphalo-rachidien. — Composition écrite de trois heures : Les préparations galéniques opiacées.

2° *Epreuves d'admission :* Composition écrite de une heure : L'alcool éthylique. — Exposé oral de dix minutes : Aconit. — Reconnaissance de dix médicaments chimiques, dix médicaments galéniques, dix drogues fraîches ou sèches.

A la suite des épreuves, le jury a proposé : Comme internes titulaires : M. Taillandier, M. Bollmann, Mlle Vanaud, Mlle Buzy ; comme internes provisoires : Mlles Lecointre, Morel et Cumia.

Ecole pratique des Hautes-Etudes. — *Enseignement de la technique physiologique.* — M. J. Gautrelet, directeur du Laboratoire de Biologie expérimentale, dirigera du 20 au 31 mars, une série de douze séances de manipulations, avec le concours de Mlle E. Corteggiani, préparateur ; M. N. Halpern, ancien préparateur ; Mme Carayon-Gentil, chargée de conférences et M. A. Pelou.

Les séances auront lieu au laboratoire, à la Faculté de Médecine de Paris. Le programme est analogue à celui du cours des années précédentes. Le nombre de places est strictement limité.

©BIU Santé

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

PRIX ORFILA 1872 — PRIX DESPORTES 1904

DIGITALINE NATIVELLE

CRISTALLISÉE

FORMES

Solution au 1/1000 - Granules au 1/10 de mg.
Ampoules au 1/4 de mg. pour injections intramusculaires.

LABORATOIRE NATIVELLE
27, Rue de la Procession — PARIS 15

Draeger

ARTHRITISME - DERMATOSES
CICATRISATIONS TRAINANTES

Saposide

Troubles des métabalismes de la cholesterine et du calcium.
Saponine injectable

Laboratoires du Dr CAVAILLES, 29 rue Singer, PARIS-16e

On fait disparaître les **VERRUES**
sans les toucher par consequent *sans cicatrices*

en remediant à leurs causes internes au moyen de la **Verrulyse**

Demander Renseignements et Prix aux Laboratoires FLUXINE
Produits BONTHOUX, à VILLEFRANCHE (Rhône)

©BIU Santé

A 4 H. 30 DE PARIS

VICHY

SAISON AVRIL-OCTOBRE

CAPITALE THERMALE

Affections du FOIE et de l'ESTOMAC

Maladies de la NUTRITION (Goutte, Diabète, Obésité)

GRAND ETABLISSEMENT THERMAL

Le mieux aménagé du monde entier. Considérablement agrandi

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

SERVICE DE DOUCHES DE VICHY — DOUCHES A PERCUSSION

SERVICE DES BAINS

transformés et luxueusement aménagés

APPLICATIONS DE BOUES VEGETO-MINERALES

Thermothérapie - Mécanothérapie - Electro-Radiologie

Le Nouvel Établissement de 2e classe (BAINS CALLOU)
reste ouvert toute l'année sauf en Janvier

Bureau de surveillance médicale des régimes alimentaires

EAUX et PRODUITS de VICHY-ÉTAT

VICHY CÉLESTINS
VICHY GRANDE-GRILLE
VICHY HOPITAL

SEL ET CITRI-SEL VICHY-ETAT
PASTILLES ET SURPASTILLES VICHY-ÉTAT
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
POUDRE ET PATE DENTIFRICES VICHY-ÉTAT

©BIU Santé

Conférences Albert le Grand des Pharmaciens. — La première conférence Albert le Grand, pour l'année 1938-1939, a eu lieu devant un auditoire attentif, le mardi 6 décembre 1938, à 21 heures, au nouveau siège de la Conférence, 100, rue de l'Université, à Paris (salle de réunion de la Confédération Française des Professions).

La conférence a été faite par M. le duc DE BROGLIE, de l'Académie française, de l'Académie des Sciences, sur : *Les grands problèmes de la Physique moderne, transmutation des éléments.*

Spécialistes consultants au Ministère des Colonies. — MM. les Docteurs en pharmacie GODEAU et BAILLY sont inscrits sur la liste des spécialistes consultants (pharmacie) au Ministère des Colonies pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1939.

Comité consultatif de Santé pour l'année 1939. — Nous relevons parmi la liste des membres consultatifs du Comité consultatif de Santé du Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, le nom de M. le Pharmacien Colonel DEBUCQUET, professeur agrégé du Val-de-Grâce, professeur à l'Ecole d'Application du Service de Santé militaire.

Association des Pharmaciens pères de famille nombreuse. — Manifeste en faveur de la *Caisse mutuelle d'Allocations familiales aux Médecins et Pharmaciens de France et d'outre-mer*, caisse créée à l'instigation de « Médecine et Famille » et de « l'Association des Pharmaciens Pères de famille nombreuse ».

6.570 Notaires français sur 6.800 bénéficient pour leurs enfants des *Allocations familiales* organisées *par eux dans la profession.*

Les Pharmaciens belges et les *Pharmaciens allemands* ont droit à des *allocations familiales très élevées* leur permettant de vivre sans privations. *Ce sont des faits.*

Les *Pharmaciens français chargés de famille* font un appel pressant auprès des *leurs* d'abord et ensuite auprès de tous les confrères, quels qu'ils soient, pour qu'ils donnent *d'urgence* leur adhésion de principe à la Caisse Mutuelle d'Allocations familiales de droit aux Médecins et Pharmaciens de France et d'outre-mer, et pour qu'ils fassent pression auprès de leurs syndicats respectifs pour obtenir d'eux l'aide morale et financière à cette grande œuvre de solidarité.

Professeur LUTZ,
de la Faculté de Pharmacie de Paris,
Président de l'Association des Pharmaciens pères de famille nombreuses, vice-président de la Caisse Mutuelle d'Allocations familiales de droit aux Médecins et Pharmaciens de France et d'outre-mer.

Nota. — La Caisse Mutuelle d'Allocations familiales de droit aux Médecins et Pharmaciens de France et d'outre-mer, *président :* Dr BOELLE, président du Syndicat des Médecins de la Seine et président de la Caisse de Compensation des professions médicales de Paris et de la Seine ; *vice-président :* Prof. LUTZ, de la Faculté de Pharmacie de Paris, a son siège : 60, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris (7e).

Adressez votre adhésion de principe, formulée comme ci-dessous, soit

©BIU Santé

au vice-président : M. le prof. Lutz, Faculté de Pharmacie de Paris, 4, avenue de l'Observatoire, à Paris, soit au secrétaire adjoint : M. Boyer, 18, rue de la Perle, à Paris (3e).

Le Pharmacien soussigné..... (écrire en lettres capitales d'imprimerie nom et prénom), demeurant à..... (célibataire... ou père ou mère de... enfants), déclare adhérer en principle à la *Caisse Mutuelle d'Allocations familiales de droit aux Médecins et aux Pharmaciens de France.*

(Signature.)

Association amicale des Internes en pharmacie des Hôpitaux et Hospices civils de Paris. — L'Association amicale des Internes en exercice a tenu son assemblée générale le 8 décembre dernier, à la Faculté de Pharmacie, sous la présidence de M. Tardiff, président sortant. La plupart des grands hôpitaux parisiens étaient représentés et le nombre des votes exprimés pour l'élection des membres du Bureau, s'est élevé à 79.

A la suite d'une réunion tenue le 11 janvier, le Bureau pour 1939 a été constitué comme suit :

Président : Rolandez (Cochin); *vice-présidents :* Guiet (Laennec) et Loiseau (Saint-Antoine); *secrétaire général :* Fonty (Necker-Enfants Malades); *secrétaire adjoint :* Coupin (Lariboisière); *trésorier général :* Ramet (Hôtel-Dieu); *trésorier adjoint :* James (Saint-Louis); *archiviste :* Jean (Bichat).

IVe Congrès international de Pathologie comparée. — Ce Congrès se tiendra à Rome, du 15 au 20 mai 1939, sous le haut patronage du Gouvernement.

Le Comité d'organisation est ainsi composé : *Président :* Prof. S. E. Pietro Bondoni, membre de l'Académie d'Italie. — *Membres :* Prof. Carmélo Ciaccio; Dr Ugo Frascherelli ; Prof. Guido Guerrini ; Prof. Alessandri Lanfranchi ; Prof. Domenico Marotta ; Prof. Sen. Nicola Pende ; Prof. Giovanni Petragnani; Prof. Lionello Petri ; Prof. Sen. Nazareno Strampelli ; Prof. Guido Vernoni. — *Secrétaire* : Prof. Vittorio Zavagli (Consiglio Nazionale delle Richerche, Piazza della Scienza, Rome).

Les travaux du Congrès sont répartis en trois sections : Médecine humaine; Médecine vétérinaire; Pathologie végétale.

Questions à l'ordre du jour : 1° *Les ultra-virus*, rapporteurs : Prof. G. Petragnani (Rome); Prof. Ledingham (Londres); Dr R. Lépine (Paris); Prof. A. Zironi (Milan) ; Prof. R. Doerr (Bâle) ; Prof. E. Haagen (Berlin) ; Dr W. M. Stanley (Princeton, U. S. A.).

2° *L'hérédité en pathologie*, rapporteurs : Prof. O. Mohr (Oslo); Prof. F. Caullery (Paris); Prof. R. Rossle (Berlin); Prof. N. W. Timoeeff-Ressowsky (Berlin); Prof. A. Chiarugi (Pise); Prof. F. A. E. Crew (Edimbourg); Prof. L. Hirszfeld (Pologne).

3° *Fonction des antigènes associés*, rapporteurs : Prof. G. Ramon (Paris); Prof. A. Lanfranchi (Bologne); Sénateur Prof. A. Castellani (Rome); Prof. J. R. Marrack (Londres); Prof. J. Tomcsik (Budapest).

4° *Processus dégénératifs chez les plantes*, rapporteurs : Prof. B. Nemec (Prague); Prof. L. Petri (Rome); Prof. H. M. Quanger (Wageningen, Pays-Bas).

Le Congrès, de but exclusivement scientifique, traitera, d'un point de vue comparatif, des processus pathologiques chez l'homme, les animaux, les plantes, en considérant surtout les maladies communes aux différents

©BIU Santé

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la ***Maison*** ***L. FRÈRE*** **(E. VAILLANT & Cie, Successeurs)**

19, rue Jacob, PARIS

Reg. Com. : Seine 134.856.

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRÈRE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition (1).

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, **sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules,** aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à **MM.** nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours, avec le plus grand soin, d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères, ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

1. **NOTA.** — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française*

©BIU Santé

LEUNE

FOURNISSEUR DES FACULTÉS DE PHARMACIE DE PARIS ET DE PROVINCE

VERRERIES
PORCELAINES
APPAREILS
DE LABORATOIRES

demandez le nouveau catalogue général

28 BIS, RUE DU CARDINAL-LEMOINE, PARIS (V°)

R. C. SEINE 171.974

SIROP
FAMEL

Affections des voies respiratoires

PRIX PUBLIC : fr. 12,50

REMISE AUX PHARMACIENS : 30 %

EN VENTE TOUTES PHARMACIES

LABORATOIRE FAMEL. 16-22 RUE DES ORTEAUX. PARIS. 20e

©BIU Santé

groupes d'êtres, ainsi que les réactions organiques générales et les conséquences d'ordre biologique, social et économique qu'elles entraînent.

Les langues admises au Congrès sont : allemand, anglais, espagnol, français, italien.

Des communications peuvent en outre être faites sur les quatre sujets à l'ordre du jour : elles doivent être inscrites avant le 31 mars 1939.

La cotisation est fixée à 250 lires italiennes pour les membres actifs, et à 100 lires italiennes pour les membres associés (famille des Congressistes) jouissant des mêmes avantages.

La Pharmacie à l'étranger. — *Italie.* — La *Gazzetta Ufficiale*, n° 259, du 14 novembre 1938, a publié un décret royal daté du 30 septembre 1938, qui comporte soixante-huit articles et modifie les règlements antérieurs sur l'exercice de la pharmacie en Italie.

Ce décret, divisé en quatre « titres », envisage successivement les conditions nécessaires pour obtenir l'autorisation d'ouvrir une pharmacie ; les formes de cette autorisation, accordée par le préfet ; l'exercice de la pharmacie (transfert, inspection, etc.); retrait de l'autorisation ; dispositions générales et transitoires.

Les spécialités pharmaceutiques en Tchécoslovaquie. — *Toute l'Edition* (15 octobre) annonce que la Préfecture de police de Prague vient de publier une ordonnance interdisant toute annonce ou insertion publicitaire quelconque dans la presse au sujet de produits pharmaceutiques dont la vente n'est admise que sur le vu d'une ordonnance médicale. L'interdiction en question s'étend aux affiches, prospectus et panneaux-réclame, même s'ils sont exposés à l'intérieur des officines. L'ordonnance prévoit toutefois une exception en faveur des publications et revues médicales techniques.

Contrôle des aliments, des médicaments et des cosmétiques aux Etats-Unis. — Le 25 juin dernier, le Président des Etats-Unis a revêtu de sa signature une nouvelle loi sur le contrôle des aliments, des médicaments et des cosmétiques. Cette loi n'entrera en vigueur que dans un an, pour permettre aux diverses industries intéressées de s'accommoder à une législation à la fois nouvelle et minutieuse, Dally (Ph.) dans la *Presse médicale* nous en donne un bref résumé.

La loi est fédérale : elle s'applique donc au commerce international ainsi qu'au commerce entre les Etats de l'Union, dont la jalouse autonomie, dans ces matières, favorisait la fraude et le charlatanisme. Dorénavant, et c'est un grand point acquis, non seulement les aliments, mais les appareils, les instruments, et tous les produits destinés « au diagnostic, au traitement ou au soulagement et à la prévention des maladies » sont soumis au contrôle du gouvernement central, en l'espèce le Ministre de l'Agriculture. Il en est de même des cosmétiques, et de tous les produits « devant être appliqués au corps humain, sous quelque forme et en quelque endroit que ce soit, en vue de nettoyer, d'embellir, ou d'augmenter le charme et la séduction, ou de modifier l'apparence extérieure ».

Le ministre est autorisé à déterminer les standards des aliments et les noms usuels sous lesquels ils doivent être vendus. S'ils sont mixtes, les

©BIU Santé

composants principaux doivent être mentionnés dans leur nom commercial, sauf dans certains cas dont le ministre reste seul juge. Si les aliments présentent une valeur diététique, il faut que leur teneur en vitamines, par exemple, ou leur valeur comme aliments de régime soient exactement spécifiées sur leur étiquette. Les conditions de transport ou de conservation des produits alimentaires sont sous la même stricte surveillance.

Pour les médicaments, les standards peuvent être déterminés par quelques grandes institutions médicales ; ils sont publiés régulièrement dans la *Pharmacopée des Etats-Unis*, la *Pharmacopée homéopathique des Etats-Unis* ou le *Formulaire national*.

Les sérums, virus et toxines restent sous le contrôle du Service de Santé, dans les termes de la loi de 1902.

En dehors des ordonnances médicales tout médicament vendu doit porter le nom défini par les publications ci-dessus mentionnées, ou les noms de ses composants, avec leurs proportions et le titre alcoolique s'il y a lieu ; et s'il s'agit d'une drogue capable de déterminer une toxicomanie, on doit apposer sur le flacon ou la boîte une étiquette spéciale : « *Attention ! Peut créer l'accoutumance !* », et cela, même dans le cas de prescription magistrale, à moins cependant que l'ordonnance ne porte la mention : « non renouvelable ».

D'autres dispositions de sécurité sont imposées aux médicaments dangereux ; ils concernent l'indication de leur dose et de leur mode d'emploi.

Pour les instruments et appareils, la nouvelle loi est moins satisfaisante, en ce qu'elle ne permet pas de déterminer les standards qui doivent assurer la protection du public contre les abus, pour le grand bénéfice des marchands de bandages herniaires et de pessaires.

Les cosmétiques, au contraire, sont l'objet d'un contrôle exact, quant à la pureté des matières employées et quant à leur innocuité, et certains produits sont formellement proscrits.

Dans l'ensemble, cette loi marque un progrès, surtout parce qu'elle centralise et unifie le contrôle ; mais elle ne répond pas absolument aux désirs du corps médical et des hygiénistes. Elle apparaît comme un compromis entre les exigences des autorités sanitaires et médicales et les intérêts industriels, particulièrement puissants, des industries chimiques et pharmaceutiques et de leurs fournisseurs, verriers, papetiers, camionneurs et autres. Les journaux, qui tirent d'énormes bénéfices de la publicité charlatanesque, et n'ont aucune envie de voir se tarir cette mine d'or, ont fait de leur mieux pour que la loi nouvelle ne leur soit pas trop préjudiciable.

De plus, on ne sait pas encore comment seront organisés les services de contrôle prévus, et s'ils seront dotés de crédits suffisants et d'un personnel adéquat ; or, il n'y a pas de loi efficace sans gendarmes, vérité bien connue en France et ailleurs. Il faut donc attendre avant de savoir si le Congrès américain a établi, dans ce domaine, une réglementation modèle.

Liste des stations hydrominérales, climatiques et uvales. — Cette liste, établie à la date du 1er janvier 1939, en exécution de la loi du 24 septembre 1919, art. 1er, modifiée et complétée par la loi du

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

INSTITUT D'HYGIÈNE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LA PROTECTION

CONTRE LES

GAZ DE COMBAT

Cours de Perfectionnement et Exercices tactiques sur des questions d'actualité

(Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, 15-30 Juin 1938.)

SOUS LA DIRECTION DE MM.

le Professeur TANON
Professeur d'Hygiène,
Membre de l'Académie de Médecine.

Général COT
Médecin général de l'Armée.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BRUÈRE, CATHAL, GENAUD, KOHN-ABREST, MOYNIER, PAITRE, PERONNET, PERRIER et SOHIER

Un volume (21,5 × 13,5), 284 pages, 54 figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

PROFESSEUR A. GUILLAUME

S'IL Y AVAIT LA GUERRE!

PROTÉGEONS-NOUS CONTRE LES ATTAQUES AÉRIENNES

2e Édition 1939

Préface de M. le Général NIESSEL

Ancien Membre du Conseil Supérieur de la guerre.

Introduction de M. le Professeur TANON

Membre de l'Académie de Médecine.

GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES SANITAIRES

Médecins — Pharmaciens — Infirmières
Assistantes du Devoir National
Secouristes — Brancardiers

Un volume (21,5 × 13,5), 230 pages, avec figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

2 juillet 1935, figure aux pages 339-340 du *Journal Officiel* du 5 janvier 1939.

Elle comprend, pour l'ensemble de la France : 26 stations hydrominérales et climatiques (y compris Biskra, Algérie) ; 49 stations hydrominérales ; 106 stations climatiques, parmi lesquelles Ajaccio, Bastia, Ile-Rousse et Calvi (Corse), Alger, Saint-Eugène, Bugeaud, Falaises d'Arcole, Aïn-el-Turck, Constantine, Philippeville (Algérie) ; une station uvale (Moissac) et une station mixte uvale et de tourisme (Avignon).

La date de reconnaissance, comprise entre 1912 et 1938, est indiquée pour chacune de ces stations.

Préparations lactées anciennes. — Il est étrange, dit PLINE (XI, 41), qu'après tant de siècles, certains peuples barbares, et même des peuples n'ayant que le lait pour aliment, puissent ignorer encore ou dédaigner cette richesse qu'est le fromage (*casei dotem*). Mais ils font autre chose. Ils caillent leur lait en un agréable liquide aigre et en un beurre gras. Le beurre est l'écume du lait, plus concrète que ce qu'on appelle le *serum* (petit-lait). « *Densantes id alioquin in acorem jucundum et pingue butyrum. Spuma id est lactis, concretiusque quam quod serum vocatur.* »

Les peuples barbares en question, qui ne savaient pas transformer leur lait en fromage pour se constituer des provisions d'hiver, le « stabilisaient » donc sous deux autres formes. D'une part, ils faisaient du beurre (mais le beurre connu de PLINE ne ressemble pas du tout au beurre, assez ferme, des contrées septentrionales). D'autre part, ils transformaient leur lait en ce que PLINE appelle *acor jucundus*, préparation plus ou moins liquide que le très haut degré d'acidité (correspondant au sens du mot latin *acor*) protégeait contre la fermentation putride, comme c'est le cas pour les diverses « choucroutes » végétales. Or, il ne semble pas que les commentateurs de PLINE se soient, au moins en général, beaucoup préoccupés de savoir ce qu'était l'*acor jucundus*. Dans un article récent de *La Presse Médicale* (14 mai 1938), F. GIDON a tenté de résoudre ce problème.

La raison pour laquelle les anciens ont mal connu le beurre est que la fabrication du « beurre de crème » leur était difficile, la « montée » de la crème se faisant mal sous le climat méditerranéen. Quant à la préparation du beurre « de lait entier », elle n'était guère accessible à leurs moyens. PLINE croyait du reste que, pour faire le beurre, il fallait commencer par faire cailler le lait. Le sens de *densantes* (d'autres lisent *densentes*) dans le passage cité est à cet égard fixé par l'emploi du même mot ailleurs, par exemple XX, 14, à propos de la menthe et XXVIII, 9, à propos des enfants *colostrati*.

Reste à savoir ce qu'était l'*acor jucundus*. Son nom latin même indique un très haut degré d'acidité, comparable à celui d'un très fort vinaigre. Ce n'était donc pas le simple petit-lait ou *serum* dont le nom, d'ailleurs, figure dans le même passage et qui, de plus, ne se conserve pas. PLINE ne s'est pas servi pour désigner ce produit du nom de l'oxygal dont il décrit (XXVIII, 9) deux formes. Ce n'est pas non plus, bien entendu, le simple *lac concretum* dont parle TACITE (Germanie, XXIII) et qui devait être analogue au lait caillé ou « piquette » des fermes normandes, et au « yoghourt » des crèmeries. Mais ce *lac concretum*, accumulé et mis en réserve, pouvait surir et devenir l'*acor*.

©BIU Santé

L'*acor jucundus* ne serait autre que la « caudelée », que le *Dictionnaire de patois normand* d'Edélestan et Duméril appelle « lait caillé et aigri que l'on conserve pour l'hiver ».

Dans ses *Esquisses du bocage normand*, Jules Lecœur décrit la préparation de cette caudelée et note qu'elle constitue une provision de lait aigre que l'on entretient dans un état de fermentation continue dans un tonnelet. On prélève chaque jour la quantité dont on a besoin et on la remplace par du lait caillé neuf. Ce lait aigre sert à la préparation de bouillies comparables aux préparations lactées acides devenues, depuis peu, fort à la mode en diététique.

Liste des marques publiées dans les *Bulletins Officiels* des 22 et 29 décembre 1938 et 5 janvier 1939, fournie par M. Jacques Brocchi, *Bureau des Marques*, 28, rue de Surène, à Paris (8e).

Adracolgène, Adral (Rt), Algéon, Algicone, Alimavena (Rt), Amidine (Rt), Amidovule, Anegrine (Rt), Anofebrina, Antéol, Argyramide, Arsétonyl, Arthricétol, Beatin (Rt), Bicarba, Biophylactine M. G., Boldosiphon, Brucinal, Calcion 10 Deffarge, Calma-Quintol, Chromosol, Cinaline, Concentroxy, Curocure, Depuro Draineur, Dolopepsyl, Dynoquinine (Rt), Ephedrol-Rhinol, Eulaxol, Excytol Stuck (Rt), Felargine, G. H. 32, Germoga, Ginolex, Glandovar, Glycosthène, Glycovir, Guaranol, Guérizor (Rt), Gynochlorol, Intimiode (Venecure), Intraforyl, Lyonal (Rt), Magnésol Roussel, Mielline Bar (Rt), Multinase, Myrtamelis, Necro-Disk, Neo-Passiflorine, Neospermine, Neurosodine (Rt), Novo-Hepatyl, Novophos, Ongval, Orthocytase, Orthopheda, Oxytablettes, Passidenal, Pectoline Ger (Rt), Peptamélis, Périodine, Péri-Vers, Phar Gène, Phenedrine, Philtroline Pyram (Rt), Phytocytol, Pinso, Prozonal, Puéricrine Rey, Pulparthrol, Purgananas, Radona, Radondent, Radonine, Revulsobaume, Sanizieux, Sédagens, « Selicalm » (cachets antinévralgiques), Sniff, Solradon, Sulfagar, Surval, Tolem, Toniphagine, Torax, Ulcéobalnéine (Rt), Ultracupryl, Veinoflux, Vioxyl, Virac ,Laboratoires), Vitaphedrine, Zaâta, Zevy.

Rt = Renouvellement de dépôt.

Promotions et Nominations de Pharmaciens militaires.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Ont été promus par décret en date du 22 janvier 1939 :

Au grade de pharmacien commandant : le pharmacien capitaine (ancienneté) M. Tuarze (Marie-Louis-Marcel), hôpital militaire d'instruction Desgenettes, Lyon (organisation). — Maintenu provisoirement. (Pour prendre rang du 25 janvier 1939.)

Au grade de pharmacien capitaine : les pharmaciens lieutenants :

2e tour (choix). M. Berthelot (Jean), 19e corps d'armée, en remplacement de M. Tuarze, promu.

3e tour (ancienneté). M. Rabeyrolles (Marcel), troupes du Levant (organisation).

(Pour prendre rang du 25 janvier 1939.)

©BIU Santé

LA PHARMACIE A. BAILLY

soucieuse d'entretenir avec tous ses confrères une collaboration amicale et confiante, met à leur disposition son organisation technique et commerciale qui lui permet, par la multiplicité de ses services, d'être en rapport étroit avec toutes les branches de l'activité médico-pharmaceutique

LA PHARMACIE A. BAILLY OFFRE A SES CONFRÈRES

1° UN RÉASSORTIMENT complet de toutes les spécialités françaises.

2° UN LABORATOIRE d'analyses chimiques et bactériologiques dirigé par des compétences scientifiques.

3° DES ACCESSOIRES de vente facile et rémunératrice : lampe fumivore, bouillottes, douches, tubes, etc.

4° UN RAYON DE BANDAGES : ceintures, bas à varices.

5° UN RAYON D'OPTIQUE : acoustiques, jumelles, baromètres, thermomètres, etc.
Ses verres « REPOSAL ».

6° UN SERVICE HOMÉOPATIQUE pour l'exécution de toutes les ordonnances de Messieurs les Médecins Homéopathes.

7° LE DÉPOT POUR LA FRANCE de plusieurs Spécialités étrangères : Produits Squibb, Radio Malt, Radiostoleum, Owbridge's, Lung Tonic, Numol, Sel Andrews, Petit Victor (inhalateur), Maté Leao, Pasta Palm, Cyclopropane.

EN TOUTES OCCASIONS ***CONSULTEZ-NOUS*** *DEMANDEZ NOS TARIFS*

Tél. : LAB. 62-30 (9 lignes groupées) **15, RUE DE ROME, PARIS-8°** Adr. télégr. : Baillyab-Paris

©BIU Santé



SIROP PREMIÈRE DENTITION

Sans Narcotique DELABARRE

FACILITE la Sortie des Dents
CALME les Cris de l'Enfant
PRÉVIENT les Accidents de la 1re Dentition

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, faubourg Saint-Denis — PARIS

Crème Candès

OXYDANTE

Fl. 18 fr. en France — Toutes Pharmacies

PURETÉ DU TEINT
Étendu d'eau le
LAIT ANTÉPHÉLIQUE
ou Lait Candès

Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe Hâle, Rougeurs, Rides précoces, Rugosités, Boutons, Efflorescences, etc., conserve la peau du visage claire et unie. — A l'état pur, il enlève, on le sait, Masque et Taches de rousseur.

Il date de 1849

CANDÈS, Paris. — Bd St-Denis, 16

I. ROCHE, Dr en Phcie
16, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)

Chez tous les Droguistes et Commissionnaires

Eau Hamalyne

©BIU Santé

TROUPES COLONIALES

Par décret du 22 janvier 1939, et pour prendre rang du 25 janvier 1939, vient d'être promu :

Au grade de pharmacien capitaine : 2e tour (choix). M. le pharmacien lieutenant Pochard (P.-H.), du dépôt des isolés des Troupes coloniales (annexe de Bordeaux) [organisation].

(*J. O.* du 25 janvier 1939.)

MARINE

Par décret en date du 21 janvier 1939, vient d'être nommé pour prendre rang du 31 décembre 1938 :

Au grade de pharmacien-chimiste de 2e classe : le pharmacien chimiste de 3e classe Dizerbo (Louis-Joseph-Jules-Marie), qui sera immatriculé au port de Brest. (*J. O.* du 21 janvier 1939.)

Désignations et Mutations de Pharmaciens militaires.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Par décision du 21 janvier 1939, le pharmacien capitaine Couty (A.-J.-E.), de la Pharmacie centrale du Service de Santé, fort de Vanves, est affecté à la Section technique du Service de Santé, détaché au Ministère de la Défense nationale et de la Guerre, 7e direction (service). Rejoindra le 15 février 1939.

TROUPES COLONIALES

Par décision du 22 janvier 1939, le pharmacien lieutenant-colonel Peirier (C.-J.), attendu du Cameroun, est détaché au Ministère des Colonies, Inspection générale du Service de Santé.

(*J. O.* du 25 janvier 1939.)

CHRONIQUE THÉATRALE

Jeunes troupes et pièces de Jeunes.

Au Théâtre Pigalle : *Les Vacances d'Apollon,*
Comédie en 4 actes de Jean Berthet.

Au Théâtre de l'Abri : *Rimbaud, l'enfant perdu,*
Pièce en 3 actes de Pierre Grève et Victor Camarat.

Nos regards doivent se tourner avec sympathie vers les groupes de jeunes qui interprètent de jeunes auteurs. Cependant, il est probable que les deux pièces dont nous parlons ici auront fini leur carrière quand cet article paraîtra. Effort inutile, direz-vous ? Nullement ! André Certes et

©BIU Santé

Georges Rollin sont deux animateurs ; leur ténacité leur vaudra tôt ou tard la réussite qu'ils méritent, différente comme leurs moyens et leurs tempéraments.

André Certes, fondateur des « Jeunes Comédiens Associés », obstiné et têtu, donne au Théâtre Pigalle une amusante parodie des temps antiques où les dieux ne dédaignaient pas de vivre parmi les humains. Au milieu de décors heureusement synthétiques s'ébatent de jeunes acteurs au métier sûr, qu'encouragent la présence et la rondeur de Rognoni, leur aîné. Un dialogue vif et chatoyant, poétique et gavroche, met en goût le public que les deux premiers actes enchantent.

En ce temps-là, il y avait déjà en Thessalie des percepteurs. Pélias, grugé par eux, a projeté un mariage avantageux pour lui et désastreux pour sa fille Alceste. Il la mariera à Admète, fils de Phérès, riche propriétaire de troupeaux. Malheureusement, la petite s'est entichée d'un berger, qui n'est autre que le dieu Apollon, et elle décide ce benêt d'Admète — qui l'aime — à la refuser. Les pères se fâchent et tout irait mal, si les dieux ne rappelaient ce vaurien d'Apollon qui oublie le ciel en baisant les lèvres de la tendre Alceste. Fini l'amour ! Mais le dieu est bon enfant, il conduit Admète chez le coiffeur et lui donne l'adresse d'un bon tailleur. Le benêt revient transformé et se fait aimer. Cette histoire nous fut contée déjà en maintes opérettes de Gabaroche, avec plus d'agrément, et les deux derniers actes de Jean Berthet nous laissent parfaitement indifférents. « Vingt fois sur le métier !... » enseignait Boileau ! Dommage qu'un censeur, ami de l'auteur, ne lui ait conseillé de refaire ces deux actes-là ; Jean Berthet n'en demeure pas moins un auteur à suivre.

Les débuts de Pierre Grève et Victor Camarat n'ont connu qu'une scène étroite, de pauvres décors, mais une troupe pleine de foi, surtout un acteur de grande classe : Georges Rollin. Le premier acte met en valeur les robustes qualités de cet artiste, quel Rimbaud vibrant et tourmenté, quelle vie dans ce masque, quelle poésie dans ses mots ! Combien le Verlaine de René Fleur paraît alors apprêté, bourgeois, discipliné ! Janine Darcey est une gracieuse épouse de Verlaine et Roland Milès un ami désinvolte.

La pièce amorcée ne se poursuit pas, elle tourne dans les deux actes suivants à la biographie, coupée en images monotones. Là est le danger de ce genre d'ouvrage. Cependant, ne soyons pas trop sévères et retenons le nom et la personnalité de Georges Rollin, que cette pièce nous révèle.

Ce comédien est aussi une âme et une force ; directeurs, auteurs et public finiront par s'en apercevoir.

Lucien Dabril.

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

laboratoires chanteaud

JEAN LAURIN, Pharmacien

Sulfate de Magnésie — Acide Tartrique — Bicarbonate de Soude

sedlitz

GRANULÉ

Régulateur des fonctions intestinales

Laxatif : 1 à 2 cuil. à café
Purgatif : 1 à 2 cuil. à soupe
dans un verre d'eau, à jeun

Hexaméthylène Tétramine — Benzoate de Soude — — Benzoate de Lithine —

uréol

GRANULÉ

Dissolvant de l'acide urique — Désinfectant des voies urinaires et biliaires

A prendre avant les repas
1 cuillerée à café dans
— un demi-verre d'eau —

Un centigramme de Sulfure de Calcium par granulé

sulfhydral

GRANULÉ

Angine — Grippe — Rhume

De 1 à 20 granulés par jour suivant — l'indication — — du médecin —

Granules CHANTEAUD à tous Produits

Littérature et Échantillons : 3 et 5, rue Alexandre-Dumas, SAINT-OUEN, près PARIS (Seine)

USINE FRANÇAISE DE

Produits et Spécialités Pharmaceutiques

ÉTABLISSEMENTS GOY

TÉLÉPHONE : Archives 34-68. — ADRESSE TÉLÉGR. : ETABLISGOY-PARIS. — R.C. Seine 2662

23, Rue Beautreillis, PARIS (IVe)

COMMISSION — USINE MODÈLE — EXPORTATION

Matériel industriel considéré comme le plus important qui existe pour *la préparation des* **Capsules et Perles, Pilules, Granules, Comprimés, Saccharolés, Granulés effervescents, Pâtes, Pastilles et Tablettes, Ovules et Suppositoires, Sirops, Thés purgatifs, etc., et tous Produits pharmaceutiques.**

Capsules CAMEL (prophylactiques).
Comprimés NOTAL (hygiène de la femme).
Dépuratif RIBAL (végétal).

OXYCARBINE.
Pastilles M. B. C.
Pâte bleue GOY.

GOUTTES MAGALO

La Maison se met à la disposition des clients pour l'exécution rigoureuse et rapide de toutes les formules qu'ils veulent bien lui confier.
Ses ateliers considérables de lithographie et de typographie, en partie installés au siège social même, lui permettent de livrer immédiatement, avec un élégant et riche conditionnement aux noms et marques des Pharmaciens, toutes les préparations pharmaceutiques, alimentaires, hygiéniques qui peuvent lui être demandées.

Sur demande ENVOI GRATUIT d'ÉCHANTILLONS de PRODUITS et de MODÈLES de CONDITIONNEMENT

©BIU Santé

SIROP GUILLIERMOND

IODO-TANNIQUE

Affections Cardio-Vasculaires - Affections Pulmonaires Chroniques
Lymphatisme - Goitre - Dermatoses - Albuminurie

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

PRESCRIRE :
SIROP GUILLIERMOND
un flacon

Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld, PARIS

SIROP DU Dr REINVILLIER

(Lauréat de l'Académie de Médecine de Paris)

au Phosphate de Chaux hydraté

TUBERCULOSES - RACHITISME
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX - DENTITION DIFFICILE

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

ASSIMILATION COMPLÈTE
PAS D'ACIDE LIBRE

Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld - PARIS

PRESCRIRE :
SIROP REINVILLIER
un flacon

Les Etablissements C.David-Rabot

C.DAVID & SES FILS
49, Rue de Bitche COURBEVOIE (Seine)

Sté A RESPONSABILITÉ LIMITÉE — CAPITAL 600 000 FRANCS

R.C. SEINE 231.455 B — TÉL DÉFENSE 01-41

COMPRIMÉS - PILULES - DRAGÉES
PERLES ET CAPSULES - SIROPS
POMMADES - EMULSIONS - OVULES
GRANULÉS
SIMPLES, NEIGEUX OU FONDANTS

EN VRAC OU CONDITIONNES

©BIU Santé

BULLETIN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Rédacteurs principaux : MM. L.-G. TORAUDE et R. LECOQ.

SOMMAIRE. — *Bulletin de Mars* : La Défense passive et le rôle du Pharmacien, p. 49. — *Législation pharmaceutique* : La nécessité d'une ordonnance, p. 54 — Documents officiels, p. 57. — Nouvelles, p. 61. — Chronique théâtrale, p. 70. — Bibliographie, p. 71.

Lire dans la partie scientifique :

1° *Les virus protéides* par Bernard Delage.

2° *Sur quelques Méliacées réputées fébrifuges* par René Paris et Hélène Mignon.

3° *Etude de la déviation du complément à la cellule photoélectrique avec application à la réaction de* Bordet-Wassermann (*suite et fin*), par Ed. Lasausse, L. Frocrain et Ch. Pollès.

4° *J.-E. Léger (1849-1939)*, par A. Goris.

5° *Bibliographie analytique.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PHARMACIE PARIS

BULLETIN DE MARS

La Défense passive et le rôle du Pharmacien.

La publication, à la date du 31 mars 1938, par l'Imprimerie nationale (sous le couvert de l'Inspection générale et de la Direction de la Défense passive) d'une *Notice concernant l'organisation et le fonctionnement des services sanitaires*, a mis nettement en relief le rôle nécessaire, pour ne pas dire indispensable, que le Pharmacien aurait à remplir, en cas d'attaques aériennes de caractère agressif, chimique ou microbien.

A diverses reprises, nous nous étions appliqués, depuis 1931, à signaler la nécessité d'une *organisation biochimique de la protection contre le péril aérien* qui soulève trois problèmes relevant essentiellement des règles de l'Hygiène : la respiration, l'alimentation et, s'il y lieu, la neutralisation (thérapeutique et désinfection).

Dès le titre premier de la notice précitée, consacré à une vue d'ensemble sur l'organisation des services sanitaires, il est dit textuellement : « Le médecin inspecteur départemental d'Hygiène coordonne l'ensemble des services sanitaires du département ; il assure l'unité de commandement sous l'autorité du Préfet responsable et, avec l'aide de la Commission départementale de Défense passive, il assure la direction générale des *trois services* dont le fonctionnment doit se faire *en liaison intime* et qui comprennent :

©BIU Santé

1° Les services de soins aux victimes des bombardements aériens ;
2° Les services de détection ;
3° Les services de désinfection ».

A notre avis, la codification de ces mesures, sur le plan que nous avions donné, en 1933, comme rapporteur de la question des abris sanitaires à la Commission de la Préfecture de la Seine, compte tenu de notre étude de 1935 sur *le Rôle technique du pharmacien dans la protection contre les attaques aériennes*, n'est qu'un premier pas vers une organisation d'ensemble où les pharmaciens chimistes du cadre actif ou de réserve, métropolitain, colonial ou de la marine, auront un rôle primordial à remplir. Dans la période critique que nous traversons, aucun retard ne devrait être apporté pour qu'un enseignement pratique et autonome soit donné dans nos Facultés et pour que le personnel soit encadré par des chefs qualifiés.

La toxicologie est une branche importante du programme des études pharmaceutiques, intimement liée aux questions d'Hygiène ; pour le public, au contraire, elle apparaît plutôt avec le caractère mystérieux qui s'attache aux empoisonnements criminels et réservée à quelques laboratoires spécialisés. Cet enseignement devrait être largement développé, qu'il s'agisse d'Hygiène du temps de paix ou du temps de guerre ; dans ce dernier cas, si l'on veut éviter des conséquences catastrophiques, il s'imposera qu'un contrôle sévère soit effectué d'urgence, à la suite d'un bombardement suspect, avant toute distribution de vivres ou d'eau et *a fortiori* d'aliments préparés. Or, que l'on soit dans une zone des armées ou dans une région, le péril à ce sujet sera toujours le même et il ne saurait être question de sérier en plusieurs catégories le personnel qualifié pour effectuer ces essais.

Nous n'ignorons pas que l'art. 9 de la Convention de Genève semble limiter le concours du personnel sanitaire à un rôle de secouriste et que, sous ce fallacieux prétexte, le pharmacien devrait s'abstenir de faire de la détection ! Une telle interprétation aurait pour conséquence — notamment en l'absence de pharmaciens chimistes qualifiés dans les formations du service de ravitaillement en vivres — d'exposer à des souffrances inhumaines, non seulement les hommes de troupes, mais également les formations sanitaires ravitaillées par le service de l'Intendance et cela en contradiction avec le même art. 9 de la Convention de Genève, puisque l'alimentation rentre dans le cadre des soins à donner aux malades et aux blessés. C'est pourquoi, nous estimons qu'il est de notre devoir de déclarer qu'il ne saurait y avoir deux toxicologies : l'une applicable par le pharmacien chimiste de l'Armée ou de la Marine pour l'Hygiène des hommes et l'éventualité d'empoisonnements criminels de boissons ou de denrées, à la suite d'un repli de l'adversaire et l'autre, qui serait réservée au service Z, concernant des produits agressifs (tels que les arsenics) capables, comme on le sait, de souiller également l'eau et les vivres !

©BIU Santé

MAISON FONDÉE EN 1836

SUCCURSALES

ROUEN, CAEN, RENNES, TOURS, MOULINS, LYON, LIMOGES,
BORDEAUX, TOULOUSE, MONTAUBAN, NARBONNE

Usines à VINCENNES et MONTEREAU

GRANDS PRIX
EXPOSITION UNIVLLE PARIS 1910
EXPOS UNIVLLE BRUXELLES 1910
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1878



HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVLLE DE TURIN 1911
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1889

ÉTABLISSEMENTS

DARRASSE FRERES

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 de Fr
(I. R. C. Paris N° 208.550)

DROGUERIES

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HERBORISTERIE
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES
ACCESSOIRES DE PHARMACIE

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
CAPSULES — GRANULES — PASTILLES — PILULES — SACCHARURES

PRODUITS SPÉCIALISÉS
MARQUES MINERVE, CHIMÈRE ET AUGÉ

TÉLÉPHONE :
Turbigo 84-40 à 84-43
Inter : Turbigo 1.

13, Rue Pavée
PARIS 4e

ADRESSE TÉLÉGR. :
DARRASDROG-PARIS

©BIU Santé

INTRAIT DE MARRON D'INDE • CAMPHODAUSSE • MORÉTHYL • PAVÉRON

FONDANT DIGESTIF • HORMODAUSSE • SÉDOHYPOTENSEUR • STRICTOFORME • HÉMOGÉNOL

PROSTATIDAUSSE

VOIE BUCCALE VOIE RECTALE

SÉRODAUSSE A.O.I. • ENTÉRODAUSSE • COLLOBIASE DE SULFHYDRARGYRE • TISANE HÉPATIQUE

GOUTTES PHOSPHOSTHÉNIQUES • INTRAIT DE VALÉRIANE • CARBODAUSSE

AT. M. AUZOLLE

©BIU Santé

*
* *

I. Les *Soins* à donner aux victimes des bombardements, nécessitent des prévisions en médicaments pour thérapeutique d'urgence dont la nomenclature détaillée figure à l'annexe II de la notice précitée.

Dans un poste de secours sous abri, le rôle du pharmacien sera sensiblement le même que celui qu'il aurait à remplir dans une formation sanitaire (qui ne donne que des soins d'urgence) où les distributions doivent être faites avec prudence et parcimonie pour ménager les ressources. Il n'y a donc pas à insister sur ce premier point, mais dès qu'il s'agit de détection et de désinfection, les questions quittent le côté professionnel et habituel pour prendre un caractère spécial avec adaptation aux exigences de l'imprévisible ; c'est en vertu de cette nécessité, imposée parfois d'une façon brutale et impérieuse, que nous estimons que dans ce domaine mixte, qui relève tout à la fois de l'Hygiène et de la Chimie appliquée, le pharmacien est particulièrement qualifié pour remplir les fonctions qui lui seront dévolues.

La notice a dû prévoir les circonstances où le pharmacien pourrait faire défaut et son remplacement par un chimiste qualifié, mais ce ne sont là que des cas d'espèce qui laissent intact le principe du pharmacien chimiste chargé des services de détection et de désinfection.

*
* *

II. La *Détection* est divisée en trois catégories : *suspicion* ou alarme, *contrôle* et *spécification* ou analyse.

1° La *détection de suspicion* ou d'alarme fait appel à des moyens sommaires d'investigation par les sens (odeur, irritation des muqueuses, etc...) et plus exceptionnellement à une manifestation physique (sonnerie, etc.) ou chimique (réaction de virage, etc..) et parfois biologique (canaris, souris, etc...). Avant tout, elle doit renseigner dans un temps très court, de façon à ce que les mesures de sécurité soient prises d'urgence avant que des accidents graves aient eu le temps de se produire, d'où la nécessité d'employer des procédés simples, sensibles et rapides.

2° La *détection de contrôle* ou de confirmation est appelée à s'exercer lorsque les mesures de prudence, dictées par la détection d'alarme, auront été prises. Le but de son emploi est de fournir des indications utiles sur la thérapeutique à suivre et sur les mesures de désinfection à appliquer de préférence.

Comme dans le cas précédent, la robusticité de l'appareillage, la sensibilité aussi rapide que possible et l'interprétation facile des moyens mis en œuvre, sont de rigueur.

Le matériel utilisé dans les deux cas doit répondre à certaines

©BIU Santé

exigences minima qui rentrent dans le cadre de la notice du 25 mars 1938 sur l'agrément du matériel utilisé pour la Défense passive.

3° La *détection spécifique* ou d'analyse doit permettre de connaître la nature et, si possible, la concentration des produits agressifs ; sa réalisation est du domaine de la Chimie analytique spéciale et le personnel affecté à ce service, doit être particulièrement entraîné et même relié à un laboratoire central de secteur pour être susceptible de fournir des renseignements avec le maximum de rapidité et de sécurité.

A la détection se rattache le *service des prélèvements* indispensables aux recherches complémentaires, qu'il s'agisse de produits agressifs à capter dans l'atmosphère, sur le sol ou sur des matières et objets divers. A cet effet et suivant les circonstances, on utilisera des des ampoules, dans lesquelles le vide aura été fait, des récipients à écoulement d'eau, des poudres inertes, du papier d'alfa (pour les aérosols solides), diverses boîtes ou récipients en verre épais, etc...

En vue des opérations de détection et de prélèvement, la *constitution d'équipes*, confiées à des pharmaciens, a été prévue. Dans le cas le plus simple et au premier temps, l'opérateur-détecteur devra se porter sur les points bombardés, dès la fin de l'attaque, avec l'équipe de premier secours. Une attention toute particulière devra être apportée au *triage des gazés de surface*, susceptibles de contaminer le voisinage.

Au second temps, l'opérateur-détecteur s'efforcera de délimiter les zones infectées par des fanions, dans le double but d'empêcher d'y pénétrer et de préparer le travail des équipes de désinfection. Enfin, au troisième temps, il effectuera, s'il y a lieu, des prélèvements.

*
* *

III. *La Désinfection* pour laquelle le pharmacien est particulièrement qualifié exige des prévisions en matériel et désinfectants divers. Sa réalisation pratique et rapide nécessite :

1° D'être renseigné, autant que possible, sur la nature des produits agressifs, condition qui met en relief toute l'importance de la détection ;

2° Une délimitation préalable des zones polluées et toutes indications utiles pour apprécier s'il y a lieu d'opérer dans l'atmosphère ou en surface (parois des locaux, sol, matériel, etc...) ;

3° La nature des produits emmagasinés et l'appréciation de l'étanchéité des emballages.

En principe, les équipes de désinfection, auprès desquelles doit être détaché un opérateur détecteur, ne devront quitter le terrain qu'après un contrôle sévère de l'efficacité des opérations.

©BIU Santé

10 GRANDS PRIX
HORS CONCOURS
aux Expositions

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
CETHOCAL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur a la Faculté de Médecine et a la Faculté de Pharmacie de Paris, ancien Elève de l'Institut Pasteur

6, Rue Abel, PARIS (anct Rue de Rennes)
Adr. Télégr. : LABFREYSSINGE-PARIS Tél. : DID. 18-61

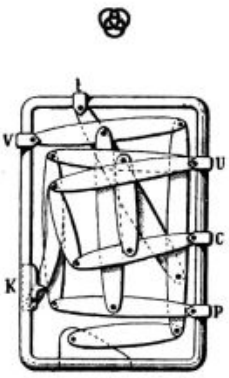
Remises et conditions selon produits et quantités
VENTE RÉGLEMENTÉE S. G. R.

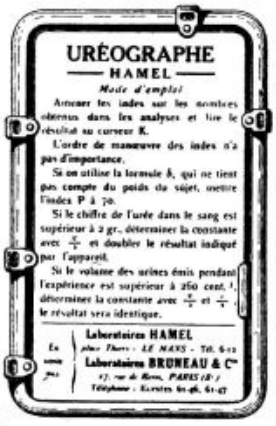
Reg. du Comm. Seine 37.[illegible]

URÉOGRAPHE HAMEL

Appareil pour la détermination, sans calculs, de la constante d'Ambard







Littérature sur demande

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie

17, rue de Berri, PARIS (VIIIe). — Elysées 61-46, 78-27.

©BIU Santé

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS

Laboratoires du Docteur M. LEPRINCE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.500.000 fr.

62, RUE DE LA TOUR — PARIS (XVI^e^)

REGISTRE DU COMMERCE, SEINE 219.925 B

PRIX-COURANT

		Prix au public.	Prix aux pharm.
Cascarine Leprince, constipation, pilules	le flacon.	10 15	7 10
Bilordyl, affections du foie, pilules	le tube.	20 »	14 »
Freinospasmyl, antispasmodique, comprimés	le flacon.	23 40	16 35
Guipsine, nouvel hypotenseur aux principes utiles du Gui, pilules	le flacon.	19 20	13 44
— — — ampoules	la boîte.	19 20	13 44
Rhomnol, phosphore organique, reconstituant, ampoules	la boîte.	20 80	14 55
— — — pilules	le flacon.	20 80	14 55
— — — saccharure	le flacon.	20 80	14 55
Néo-Rhomnol, phosphore, strychnine, arsenic, ampoules	la boîte.	20 80	14 55
— — — — comprimés	le flacon.	19 20	13 44
Pilules du Dr Séjournet, à la Santonine (diabète), pilules	le flacon.	21 30	14 90
Arsycodile ou **Néo-Arsycodile**, arsenic organique, ampoules	la boîte.	13 30	9 30
Ferricodile, ampoules	la boîte.	13 30	9 30
Ferrocodile, pilules	le flacon.	11 95	8 36
Ophtalmine, affections des yeux, pommade	le tube.	10 65	7 45

BISMUTHOÏDOL

Bismuth colloïdal à grains fins, solution aqueuse

Procédé spécial aux Laboratoires ROBIN

Injections sous-cutanées, intra-musculaires ou intra-veineuses

Immédiatement absorbable - Facilement injectable

COMPLÈTEMENT INDOLORE

1 ampoule de 2 cmo. tous les 2 ou 3 jours. R.C. 211839

LABORATOIRES **ROBIN**, 13, Rue de Poissy, PARIS

©BIU Santé

La notice précitée fournit de précieuses indications sur les divers moyens à utiliser (physiques et chimiques) et même l'ordre de priorité concernant les points à désinfecter.

*
* *

La *protection et la récupération des denrées alimentaires* est un des problèmes les plus angoissants à résoudre en raison des conséquences catastrophiques qui pourraient résulter d'un manque absolu de protection. Les pharmaciens membres des commissions urbaines de D. P. ont, à ce point de vue, un rôle très important à remplir, qu'il s'agisse de mesures à prendre à l'avance pour la protection collective (halles et marchés, abattoirs, etc.), ou de conseils généraux à donner relatifs à la protection individuelle (réserve d'eau et de vivres à constituer en période de tension diplomatique, par les particuliers).

Le titre III de la notice précitée est consacré à cette question ; dans un premier chapitre les cas principaux (centres de fabrication, choix des enveloppes, tactique à suivre, etc.) sont étudiés ; dans un second chapitre, la récupération est envisagée et met en relief le rôle important de la détection en vue du classement en vivres utilisables, récupérables après détoxication, à détruire ou susceptibles d'emplois industriels.

*
* *

En résumé, quelle que soit la catégorie envisagée : thérapeutique, détection, désinfection, récupération, le rôle, que les pharmaciens sont appelés à jouer en cas d'attaques aériennes, apparaît comme primordial, par les facultés d'adaptation à exiger du personnel, les connaissances multiples du domaine de l'Hygiène appliquée à posséder et l'impérieuse nécessité de pouvoir faire face avec sang-froid à l'imprévisible, ce facteur de surprise qui ne saurait être codifié. C'est pourquoi l'enseignement des cadres de réserve — dont les classes les plus anciennes sont le réservoir naturel des cadres de la Défense passive — devrait être poussé très activement dans le sens que nous venons d'indiquer, avec nombreux exercices pratiques et démonstrations sur le terrain.

Par ses possibilités d'agression brusquée et ses progrès déconcertants, l'aviation pose dès maintenant pour l'avenir, de nombreux problèmes parmi lesquels l'organisation du sous-sol des villes et des points « sensibles » soulève des questions de salubrité de caractère permanent que le pharmacien doit s'efforcer de résoudre avec le médecin du Bureau d'Hygiène, tout en conservant son indépendance dans le domaine technique où sa responsabilité est en jeu. La haute valeur du Corps pharmaceutique français donne toute garantie à ce

©BIU Santé

sujet, sous réserve d'être placé, comme il convient, sous une autorité hautement qualifiée, capable d'en favoriser les initiatives, au lieu d'en minimiser les efforts, ce qui est contraire aux intérêts généraux de la Nation.

Paul BRUÈRE,
Pharmacien Colonel de réserve,
Docteur ès Sciences et en Pharmacie,
Vice-président de la section technique du G. E. C. U. S.
(Groupe d'Etudes du Centre urbain souterrain).

LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE

La nécessité d'une ordonnance.

(*Loi du 21 Germinal an XI, art. 32.*)

L'arrêté du 2 mars 1938 en comprenant l'article 19 du décret du 14 septembre 1916 parmi ceux qui ne sont pas applicables aux médicaments toxiques à doses faibles, a entendu ne pas considérer comme une infraction punie par la loi de 1916 la délivrance des dits médicaments sans ordonnance.

En résulte-t-il que ces médicaments peuvent être délivrés librement et que les pharmaciens ne restent pas néanmoins astreints à respecter les obligations de l'article 32 de la loi de Germinal an XI qui leur impose de se conformer aux prescriptions des médecins pour la délivrance *de tous les médicaments quels qu'ils soient* ? La question est délicate et controversée. Nous allons l'examiner.

Littéralement, l'article 32 de la loi de Germinal stipule que « les pharmaciens ne pourront livrer et débiter des préparations médicinales ou drogues composées quelconques, que d'après la prescription qui en sera faite par les docteurs en médecine ou en chirurgie ».

Ce texte est précis et ne soulève aucune difficulté d'interprétation. S'il est vrai qu'en pratique, quand il s'agit de préparations courantes, il ne soit pas observé et qu'il y ait à son égard une tolérance compréhensible, il n'a en tout cas jamais été abrogé et la règle qu'il édicte subsiste essentiellement. Comme il a une portée générale, on peut même conclure qu'en délivrant un médicament quel qu'il soit, fût-il le plus anodin, le pharmacien qui n'exige pas une ordonnance pour cette délivrance, viole la loi et s'expose à la sanction qu'elle applique, soit à une amende de 500 francs. C'est ainsi que la Cour de Cassation, dans un arrêt du 19 mars 1903 (SIREY. 1905. I. p. 367) a décidé que le pharmacien qui débite sans ordonnance de l'iodure de potassium, commet l'infraction prévue par l'article 32 de la loi de Germinal.

Cependant, on tente de soutenir que cet article 32 ne serait plus applicable, parce qu'il aurait été implicitement abrogé par l'article 19 du décret de 1916. Pourquoi, écrit-on, le législateur de 1916

©BIU Santé

L.E.V.A.
Laboratoire d'Essences
Végétales Antiseptiques
Louis GAILLARD - PHARMACIEN
26, RUE PÉTRELLE
PARIS (9e)

LABORATOIRES
Octave BAILLY
Produits Biologiques
44, Rue Armand-Carrel, 44
MONTREUIL-SOUS-BOIS

©BIU Santé

Un traitement efficace et inoffensif du Parasitisme intestinal

Académie de Médecine, 20 oct. 1931, 15 déc. 1931, 5 juill. 1932 | *Société de Thérapeutique*, 13 janvier 1932, 9 novembre 1932.

LE VERMOSOL

Préparé avec les Pyréthrines de la Ste des VERMENES

Le **VERMOSOL** est prescrit dans tous les cas de parasitisme intestinal (Oxyures, Ascarides, Trichocéphales, Ankylostomes, Anguillules, Lamblias).

Le **VERMOSOL TENIA**, préparation spéciale, réalise un ténifuge remarquable, inoffensif et ne nécessitant ni diète, ni purgation. :: :: :: :: :: ::

AUCUNE TOXICITÉ **AUCUNE CONTRE-INDICATION**

LABORATOIRES DU BAC, O. GAUDIN, Docteur en Pharmacie

46, Rue du Bac, ASNIÈRES (Seine)

DROGUES MÉDICINALES **PRODUITS PHARMACEUTIQUES**
HERBORISTERIES **PRODUITS CHIMIQUES**

IMPORTATION - CONSIGNATION

Établissements J. VILLENEUVE & M. PHULPIN

Dr L. VILLENEUVE, ✻, Pharmacien de 1re Classe

11, rue des Blancs-Manteaux & 9, rue des Guillemites

Téléph. : TURBIGO 45-00, 45-01 **PARIS** Adresse télégr. : JOVILLANO.

R. C. : Tribunal de la Seine 239.919 B.

QUINQUINAS, COCA, KOLA, BENJOIN, OPIUM, SAFRAN

Tous les Alcaloïdes et produits chimiques pour la pharmacie.

©BIU Santé

aurait-il imposé l'obligation d'une ordonnance pour la délivrance des médicaments toxiques, si la règle qui prévoit cette nécessité pour tous les médicaments était restée applicable ? Et dans un article paru, il y a quelques semaines, dans un journal pharmaceutique, *L'Echo de la Presse*, sous la signature fantaisiste de DIAFOIRUS, il est exposé que « la loi de 1916 a consacré la caducité de l'article 32 et qu'en outre, s'il en était autrement, les textes seraient inconciliables, notamment pour l'application de l'arrêté du 2 mars 1938, qui dispense de l'obligation de l'ordonnance les médicaments renfermant de petites doses de toxiques. Comment expliquer, dit-on, et concevoir qu'un pharmacien ne pourrait pas délivrer sans ordonnance un médicament tel que le sel Kruschen, ne contenant aucun toxique, alors qu'il pourrait, sans ordonnance, débiter du sublimé, substance toxique par excellence » ?

Ce raisonnement est pertinemment erroné.

En effet, en règle générale, le droit d'abroger une disposition légale ou réglementaire n'appartient qu'au pouvoir qui a eu le droit de l'édicter ; le pouvoir exécutif ne peut pas abroger une loi. C'est l'ancienne maxime *Cujus est abrogare cujus est condere*. Il est donc impossible que le décret de 1916, pris par le pouvoir exécutif dans les strictes limites assignées par la loi du 19 juillet 1845 visant uniquement la réglementation des substances vénéneuses, puisse abroger une disposition contenue dans la loi de Germinal, donc d'ordre général, instituée par le pouvoir législatif.

En second lieu, le droit français n'admet pas que l'usage puisse avoir force de loi et, par conséquent, la désuétude d'une loi ne peut entraîner son abrogation (DAL. R. P. V° lois, n° 638). Du reste, peut-on dire que l'article 32 soit tombé en désuétude, puisque, en 1903, soit cent ans après la promulgation de la loi de Germinal, la Cour de Cassation le déclarait encore applicable.

Enfin, on ne peut avancer qu'il y ait incompatibilité entre l'article 19 du décret de 1916 et l'article 32 de la loi de Germinal, ni que cette dernière disposition soit inexécutable. Ces deux textes ne se contredisent nullement ; ils se superposent simplement. Il est, en effet, certain que les auteurs du décret de 1916 ont voulu, quand il s'agit de toxiques, rappeler et renforcer l'interdiction instituée par la loi de Germinal ; ce n'est plus à l'amende de 500 francs, mais à une amende de 100 à 3.000 francs et à un emprisonnement de six jours à deux mois que s'exposent les pharmaciens qui délivrent sans ordonnance des substances vénéneuses. Le fait que pour un cas déterminé des sanctions plus sévères aient été prévues ne peut abroger la règle générale qui reste parfaitement applicable.

Et le texte de l'arrêté, qui exonère de l'application de l'article 19 du décret les médicaments renfermant des toxiques à doses faibles, n'est pas davantage inconciliable avec l'article 32 de Germinal. Il

©BIU Santé

signifie tout simplement que les sanctions très sévères de l'article 19 ne pourront être prises pour ces médicaments qui, en quelque sorte, rentrent dans le droit commun, c'est-à-dire restent, comme tous les autres, seulement tributaires de l'article 32. L'exemple de DIAFOIRUS est inexact. Le sublimé suivra le même sort que le sel Kruschen.

Telle est la règle et il est malheureusement certain qu'en ne l'observant pas, les pharmaciens commettent un délit et s'exposent à l'amende prévue de 500 francs. Sans doute ne peuvent-ils pas faire autrement. L'éducation moderne du public, les leçons d'hygiène, la publicité ont fait évoluer les habitudes et les mœurs ; et les raisons qui en Germinal expliquaient la nécessité d'une ordonnance, n'existent plus actuellement au même titre que jadis. Aussi la règle est-elle, sinon tombée en désuétude, du moins rarement observée.

Mais il n'en reste pas moins que le pharmacien agit à ses risques et périls, car l'exercice normal de sa profession l'oblige à courir un risque, qui, malgré tout, subsiste (RENARD, p. 161 et 168). On l'a vu pour les barbituriques, avant qu'ils ne soient inscrits au tableau C ; lorsque des accidents sont arrivés, les pharmaciens ont été poursuivis pour les avoir délivrés sans ordonnance.

On vient de le voir encore pour les produits benzéniques sulfurés à groupement sulfamide dont l'Académie de Médecine, dans sa séance du 8 novembre 1938, a écarté l'inscription aux tableaux des substances vénéneuses en précisant, suivant les termes employés par le rapporteur, M. RADAIS, « *qu'au surplus le principe d'un nécessaire Contrôle médical pour l'emploi de tout médicament reste formulé à l'article 32 de la loi du 21 Germinal an XI sur l'Exercice de la Pharmacie et que les Pouvoirs publics restent armés pour réprimer tout abus constaté dans la distribution des médicaments au public.* »

Cette situation, certainement anormale, résulte du fait que la loi ne s'est pas adaptée aux nécessités pratiques. Elle est restée telle qu'elle a été conçue il y a cent trente-cinq ans. Toute la législation de l'An VIII, au lendemain de la Révolution, répondait à une nécessité pressante de réorganisation, mais ainsi qu'on l'a écrit pour caractériser la situation : « Lorsque le malade a les os brisés (il s'agit de la France de 1799), il ne faut pas reprocher au chirurgien de l'avoir mis dans le plâtre ; mais que dire de celui qui y conserve son malade guéri ! ». Il faut donc, pour que les pharmaciens ne soient pas obligés de violer quotidiennement la loi, que cette loi, dans ses parties devenues inexécutables, soit revisée. Pour cela, il est indispensable que le législateur intervienne sans plus tarder.

Jacques BOSVIEL
Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de Cassation.

et

L.-G. TORAUDE.
Docteur en pharmacie.

©BIU Santé

PRODUITS

LE PERDRIEL

TOILE VÉSICANTE Le Perdriel.
VÉRITABLE THAPSIA Le Perdriel-Reboulleau.
TAFFETAS Marinier.
MOUCHES de MILAN Sparadrapées L. P. M.
SPARADRAPS du Codex et de toutes formules demandées.

LE PERDRIEL, 11, rue Milton, PARIS (IX^e^).

UNE LONGUE EXPERIENCE
UN MATÉRIEL MODERNE
UN CONTROLE RIGOUREUX

Nous permettent de vous fournir :

DES PRODUITS PURS
DES PLANTES DE 1^RE^ QUALITÉ
DES DROGUES DE 1^ER^ CHOIX

ADRIAN, 9-11, Rue de la Perle — PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES CLIN

ADRÉNALINE CLIN, CINNOZYL, ÉLECTRARGOL, ARRHÉNOMARTIOL, ÉLECTROMARTIOL, ÉLECTROCUPROL, ÉLECTROSELÉNIUM CACODYLATE de SOUDE CLIN, INJECTION et GOUTTES CLIN STRYCHNO-PHOSPHARSINÉES, ÉLIXIR DÉRET, GOUTTES RAIDET, ÉNÉSOL, ARSAMINOL, NÉO-TRÉPARSÉNAN, SULFO-TRÉPARSÉNAN, ODARSOL, SPARTO-CAMPHRE, SPARTOVAL, GÉNISTÉNAL, LYSO-CHOC, IOGOL, ORTHOSIPHÈNE, PADÉRYL, SIROP de SIRTAL, SIROP et PATE AUBERGIER, SOLUTION et AMPOULES de SALICYLATE DE SOUDE CLIN, SOLUROL, LIQUEUR et PILULES LAVILLE, SÉRUMS CLIN (Anti-colibacillaire, Antidiphtérique, Antigangréneux, Antistreptococcique), COMPRIMÉS SÉRIQUES, VACCINS CLIN (Anticoquelucheux, Antigonococcique I-II, Antistaphylococcique, Antistreptococcique, Coli-entéro buccal et injectable, Pneumo-broncho, Pré-opératoire), PYOVARGOL, etc.

COMAR et Cie, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20 — **PARIS-Ve**

Médaille d'Or. — Diplômes d'Honneur. — Grand Prix.
TURIN 1911. — GAND 1913. — LYON 1914. — STRASBOURG 1919

Cachets Azymes Souples

S. CHAPIREAU

MARQUE DE FABRIQUE



DÉPOSÉE

Vve JABLONSKI
née **CHAPIREAU**
2, Avenue du Bel-Air
(ci-devant 14, Rue de la Perle)
PARIS



BLANCHEUR, SOUPLESSE, ÉLÉGANCE

Les Cachets **S. Chapireau** contiennent trois fois plus de poudre que tous les autres cachets de même diamètre. — Ces cachets sont timbrés au nom ou à la marque du pharmacien (Impression en relief à sec, impression en couleur).

ILS SONT FAITS EN TOUTE COULEUR

L'Appareil S. CHAPIREAU est le plus simple, le plus pratique, le plus expéditif.

Appareil n° 1 : **25** fr. — n° 2 : **15** fr. — n° 3 : **9** fr.

©BIU Santé

DOCUMENTS OFFICIELS

Limitation de la fabrication et de la distribution des produits stupéfiants.

Un arrêté en date du 11 février 1939 précise les conditions de la fabrication et de la distribution des produits stupéfiants :

Art. 1er. — Le total des livraisons en produits visés et définis à l'article 1er de la Convention internationale de Genève du 13 juillet 1931 effectuées par les fabricants autorisés suivant les dispositions du décret du 20 mars 1930, à extraire les alcaloïdes de l'opium et de la feuille de coca et à fabriquer leurs sels et leurs dérivés, ne devra dépasser, pour l'année 1939, les quantités suivantes :

I. — Fabriques d'alcaloïdes de l'opium.

		Quantités exprimées en
Groupe I :		
Morphine et ses sels	315 Kos	
Diacétylmorphine (héroïne) et autres dérivés	60 —	Morphine base anhydre.
Groupe II :		
Méthylmorphine (codéine)	3.675 —	
Ethylmorphine (dionine)	450 —	Morphine base anhydre.
Total	4.500 Kos	
Dihydrooxycodéinone et ses sels	12 Kos	Dihydrooxycodéinone pure.
Dihydrocodéinone et ses sels	1 K° 500	Dihydrocodéinone pure.
Dihydromorphinone et ses sels	0 K° 600	Dihydromorphinone pure.

II. — Fabriques d'alcaloïdes de la feuille de coca.

Cocaïne et ses sels	400 Kos	Cocaïne base.

Art. 2. — Pendant la même période, les fabricants autorisés pourront détenir des stocks dits « stocks de réserve », dans lesquels ils puiseront leurs livraisons.

Ces stocks de produits finis ne devront pas dépasser pour l'ensemble des fabriques procédant à ce jour à l'extraction des alcaloïdes de l'opium :

		Quantités exprimées en
Morphine et ses sels	900 Kos	
Diacétylmorphine	30 —	Morphine base anhydre.
Autres dérivés	6 —	
Méthylmorphine	1.350 —	
Ethylmorphine	225 —	Morphine base anhydre.
Dihydrooxycodéinone et ses sels	3 —	Dihydrooxycodéinone pure.
Dihydrocodéinone et ses sels	0 K° 600	Dihydrocodéinone pure.
Dihydromorphinone et ses sels	0 K° 300	Dihydromorphinone pure.
Pour l'ensemble des fabriques procédant à ce jour à l'extraction des alcaloïdes de la feuille de coca :		
Cocaïne et ses sels	200 Kos	Cocaïne base.

©BIU Santé

Art. 3. — A la fin de chaque mois, les fabricants adresseront à la Direction de la Répression des Fraudes (Bureau des Stupéfiants), les états suivants, établis en morphine base anhydre, en cocaïne base, en dihydrooxycodéinone pure, en dihydrocodéinone pure et en dihydromorphinone pure :

1° Un état indiquant :

a) Les quantités de morphine, de codéine naturelle et de thébaïne extraites et les quantités de cocaïne, de dihydrooxycodéinone, de dihydrocodéinone et de dihydromorphinone fabriquées ;

b) Les quantités de morphine remises en fabrication (sels et dérivés) ;

c) Les quantités de sels et dérivés fabriqués. Les quantités employées par les fabricants d'alcaloïdes à la préparation de solutions ou dilutions et de produits médicamenteux, seront indiquées sur cet état.

2° Un état des livraisons des produits visés à l'article 1er effectuées pendant le mois comportant les noms et adresses des acheteurs, ainsi que pour chacun de ces derniers, le nom du produit et la quantité livrée ;

3° Un état indiquant les quantités de chaque produit fini restant en stock.

4° Une demande d'autorisation de fabrication, s'il y a lieu :

a) Des quantités devant remplacer dans leurs stocks les quantités livrées pendant le mois ;

b) Des quantités nécessaires en sus des quantités précédentes pour accroître leurs stocks jusqu'aux chiffres qui ont été assignés à chacun d'eux.

Art. 4. — Les produits provenant de transformation à façon compteront dans les stocks et livraisons de la fabrique qui a effectué le travail.

Lorsque les livraisons faites pendant le mois à un commerçant autorisé pour la vente seulement, atteindront 10 kilogrammes pour la morphine et ses sels, ou 3 kilogrammes pour la diacétylmorphine, ou 5 kilogrammes pour la cocaïne ou leurs sels, l'autorisation de fabriquer en vue de recompléter les stocks de l'usine, ne sera donnée que lorsque le commerçant aura fourni un état de ses ventes indiquant les nom et adresse de l'acheteur, ainsi que les produits et quantités vendus.

Art. 5. — Lorsque les quantités livrées seront sur le point d'atteindre les chiffres fixés à l'article 1er, la Direction de la Répression des Fraudes (Bureau des Stupéfiants) avertira les industriels qu'à partir de ce moment ils doivent lui signaler chaque livraison le jour même où elle est effectuée.

Lorsque les chiffres maxima visés ci-dessus seront atteints, ledit Bureau des Stupéfiants avertira les industriels qu'aucune livraison ne doit plus être effectuée.

Toutefois, dans les cas exceptionnels, une demande de livraison pourra être présentée à ce bureau, qui, après avis de la Commission interministérielle de contrôle du Commerce des Stupéfiants ou d'une sous-commission nommée par elle à cet effet, délivrera un permis de livraison pour chaque quantité ainsi autorisée.

Art. 6. — Les industriels autorisés, suivant les dispositions du décret du 20 mars 1930, à fabriquer des préparations contenant plus de 20 % de morphine, faites en partant directement de l'opium brut ou médicinal, adresseront à la fin de chaque trimestre à la Direction de la Répression des Fraudes (Bureau des Stupéfiants), un état indiquant :

1° La quantité d'opium brut ou médicinal mis en traitement pour la fabrication des préparations dont il s'agit ;

2° La date de cette mise en traitement ;

3° Les quantités de préparations obtenues ainsi que la date de sortie des fabrications de chaque quantité par lot d'opium traité ;

4° La quantité en cours de traitement pour la fabrication de préparations pharmaceutiques ;

5° Les quantités vendues pendant le trimestre, en nature ou sous forme de préparations pharmaceutiques ;

6° Le stock existant en produit fini ou prêt à la vente.

Cet état, contenant les renseignements demandés par l'état prévu par l'article 35 du décret du 20 mars 1930, remplacera ce dernier, mais seulement en ce qui concerne les préparations dont il s'agit.

(*J. O.* du 12 février 1939.)

©BIU Santé

OLÉOCHRYSINE LUMIÈRE

Chrysothérapie — Calcithérapie

(Suspension huileuse d'aurothiopropanol-sulfonate de calcium).
TUBERCULOSES — RHUMATISMES — SYPHILIS — DERMATOSES.
Imprègne l'organisme lentement, régulièrement et sans interruption pendant 4 ou 5 jours.

ALLOCHRYSINE LUMIÈRE

Traitement de la tuberculose sous toutes ses formes

CRYOGÉNINE LUMIÈRE

Action rapide et sûre dans la fièvre et la douleur

CRYPTARGOL LUMIÈRE

Aussi antiseptique que le nitrate d'argent

EMGÉ LUMIERE

Prophylaxie et traitement de tous les troubles liés à un état d'instabilité humorale Anti-choc.

Sté Ame "BREVETS LUMIERE"
45, Rue Villon, LYON — Bureau à PARIS, 3, Rue Paul-Dubois

LABORATOIRES L. LEPRESTRE

DOCTEUR EN PHARMACIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

12, Rue de Strasbourg. — PARIS (X^e^).

Téléphone : **BOTZARIS 52-75**

CONFIEZ-LEUR TOUS VOS EXAMENS :

SEROLOGIE
BACTÉRIOLOGIE
CHIMIE BIOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE LA GROSSESSE

CONSCIENCE ET RAPIDITÉ

TARIF ET MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENTS SUR DEMANDE

Remise confraternelle de 50 °/.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

SOUDAN

48, Rue d'Alésia, PARIS (14e)

■

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES :

GIRARD. PAUL THIBAULT

BOISSY. IODOMAÏSINE

MIRATON-CHATEL-GUYON

VASOGÈNES PEARSON

LACTAGOL

AGOCHOLINE

(GRANULÉ SOLUBLE)



CHOLECYSTITES CHRONIQUES
CONGESTION DU FOIE

Lithiase biliaire - Ictère et Cholémie

Dyspepsies réflexes - Constipation } d'origine hépato biliaire
Migraines, Vertiges, Eczéma, Prurit }

Posologie : 1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi verre d'eau chaude.

LABORATOIRES DU Dr ZIZINE
24,26, Rue de Fécamp - Paris (XIIe)

©BIU Santé

Tarif des analyses effectuées pour le compte des particuliers par les stations et laboratoires de la Répression des Fraudes.

Un arrêté en date du 4 février 1939 précise les conditions dans lesquelles seront tarifées les analyses effectuées pour le compte des particuliers, par les stations et laboratoires de la Répression des Fraudes.

Les consultations qui ne nécessitent ni analyse, ni essai, sont données gratuitement.

Les analyses ou essais concernant l'intérêt particulier ou collectif des demandeurs, sont effectués à titre onéreux, et le détail des prix est minutieusement donné. Les frais de déplacement comprennent également le séjour de l'agent du laboratoire, une somme fixe acquise à la station de 30 fr., plus 5 fr. par échantillon. Des réductions sont prévues pour les analyses en série. La délivrance de tout certificat ou bulletin d'analyse international est facturée 15 fr., en sus de l'analyse. Les résultats préalables communiqués en cours de détermination, entraînent une majoration de 4 fr. par échantillon, en plus des frais de télégramme ou de téléphone.

Ce tarif entre en vigueur à partir du 1er avril 1939.

(*J. O.* du 8 février 1939.)

Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine.

Il a paru opportun de permettre aux Asiatiques étrangers de bénéficier de l'enseignement dispensé par l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine, conduisant aux diplômes universitaires de docteur en médecine et de pharmacien, dont les droits et prérogatives seraient les mêmes que ceux conférés par les Universités métropolitaines, mention Médecine ou Pharmacie, et au diplôme d'Ecole de sage-femme.

En ce qui concerne les diplômes universitaires, l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine serait rattachée à l'Académie de Paris qui décernerait ces diplômes sur le vu des certificats d'examens et de soutenance de thèse établis par la Direction de l'Instruction publique de l'Indochine.

Quant aux diplômes de sage-femme, ladite Ecole serait habilitée à les délivrer elle-même avec la mention « Section asiatique étrangère ».

L'enseignement et les examens en vue de l'obtention des diplômes précités seraient conformes au régime des études et examens en vue de l'obtention des diplômes de docteur en médecine, de pharmacien et de sage-femme d'Etat. Mais les diplômes d'Université ainsi délivrés ne donneraient pas le droit d'exercer la médecine ni la profesison de pharmacien conformément aux dispositions de la loi du 26 juillet 1935, relative à l'exercice de la Médecine en France, rendue applicable aux colonies par le décret du 18 juillet 1936, et celles du décret du 16 juillet 1919 et des textes qui l'ont modifié, réglementant l'exercice de la Pharmacie en Indochine.

Tel est le but du projet de décret du 23 décembre 1938.

Décret du 23 décembre 1938.

Art. 1er. — L'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine est habilitée à donner aux étrangers dans les conditions ci-après définies l'enseignement afférent aux diplômes d'Université de docteur en médecine et de pharmacien. Les droits et prérogatives attachés à ces diplômes sont les mêmes que ceux conférés aux étrangers par les diplômes de l'Université de Paris, mention Médecine ou Pharmacie.

L'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine est habilitée à délivrer le diplôme de sage-femme de ladite Ecole (mention section asiatique étrangère).

©BIU Santé

Art. 2. — Ces diplômes sont délivrés aux étrangers qui ont obtenu l'autorisation de faire leurs études à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine avec dispense ou avec équivalence du baccalauréat et qui ont effectué la scolarité et subi avec succès les examens prévus pour le diplôme d'Etat de docteur en médecine, de pharmacien et de sage-femme.

Les sujets et protégés français ne peuvent postuler ces diplômes.

Art. 3. — L'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine est rattachée pour la délivrance des diplômes à l'Académie de Paris. Le Recteur les décerne sur le vu des certificats d'examens et de soutenances de thèse établis par la Direction de l'Instruction publique en Indochine.

Art. 4. — L'équivalence du baccalauréat de l'enseignement secondaire est obtenue sur production d'un diplôme, titre ou certificat reconnu comme donnant accès aux études supérieures dans le pays où il a été délivré. La liste de ces diplômes, titres ou certificats, est déterminée par arrêté du Ministre de l'Education nationale. Au cas où le titre ne figure pas sur cette liste, l'équivalence ne peut être accordée que par le Ministre de l'Education nationale après avis du Directeur de l'Instruction publique en Indochine, du Recteur de l'Académie de Paris et du Doyen de la Faculté compétente.

Les demandes d'équivalence sont formulées sur papier timbré et adressées, selon le cas, au Directeur de l'Instruction publique ou au Ministre de l'Education nationale par l'intermédiaire du Gouverneur général. Elles doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° Acte de naissance du candidat ou titre authentique en tenant lieu ;

2° Original du diplôme du titre ou du certificat visé par un agent diplomatique ou consulaire de France dans le pays d'origine du document ou par un représentant accrédité de ce pays ;

3° Traductions authentiques des pièces ci-dessus et certifiées telles par un traducteur juré ou par un agent diplomatique ou consulaire dont le visa est requis.

La dispense du baccalauréat est accordée aux étudiants étrangers qui ont subi avec succès les épreuves de l'examen spécial organisé par arrêté du 23 décembre 1938.

Art. 5. — Les étrangers postulant le diplôme d'Université de docteur en médecine à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine doivent être pourvus du certificat d'études physiques, chimiques et biologiques. Toutefois, le Ministre de l'Education nationale, sur justification de titres étrangers et sur la proposition du Gouverneur général, après avis du Directeur de l'Instruction publique en Indochine, du Recteur de l'Académie de Paris et du Doyen de la Faculté compétente, peut accorder à ces étudiants l'équivalence du certificat d'études physiques, chimiques et biologiques. Dans les mêmes conditions, le Ministre de l'Education nationale peut accorder des dispenses de scolarité et d'examens en vue des études médicales.

Les étrangers postulant le diplôme d'Université de pharmacien à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine doivent justifier d'une année effective de stage officinal et subir avec succès l'examen de validation de stage. Toutefois, le Ministre, sur justification et après avis du Directeur de l'Instruction publique en Indochine, du Recteur de l'Académie de Paris et du Doyen de la Faculté compétente, peut leur accorder la dispense du stage et de l'examen de validation de stage. Dans les mêmes conditions, le Ministre peut leur accorder des dispenses de scolarité correspondant aux études qu'ils ont accomplies à l'étranger.

Art. 6. — Les étrangères aspirantes au diplôme de sage-femme de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine, non pourvues du brevet élémentaire, du brevet d'études primaires supérieures ou du certificat d'études secondaires des jeunes filles seront astreintes, préalablement à leur inscription, à subir avec succès l'examen prévu par l'arrêté du 11 janvier 1917.

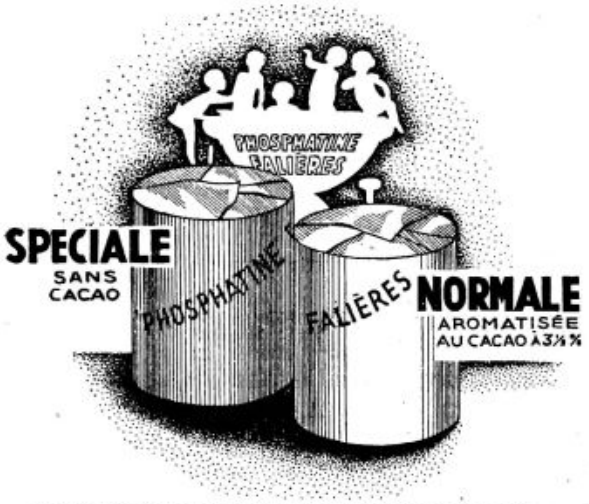
Art. 7. — L'enseignement afférent aux diplômes universitaires de docteur en médecine et de pharmacien et au diplôme de sage-femme de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine est conforme au régime des études en vue des diplômes de docteur en médecine, de pharmacien et de sage-femme d'Etat. Les modifications apportées à ce régime seront immédiatement appliquées à l'enseignement afférent aux diplômes ci-dessus désignés de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice de l'Indochine.

Les dates des sessions, celles de l'ouverture des registres d'inscription et les

©BIU Santé

LA PHOSPHATINE

DEUX FORMES



LA PHOSPHATINE spéciale sans cacao (conditionnement bleu) est recommandée à partir du 5e mois et dans tous les cas d'intolérance pour le lait, de défaut ou perte d'appétit, d'irrégularité ou même d'arrêt de croissance.

LA PHOSPHATINE normale aromatisée au cacao (3 ½ %) est l'aliment de l'enfant à partir de 8 à 9 mois, ou davantage, surtout au moment du sevrage et pendant la croissance.

La Phosphatine facilite la dentition, aide la formation des os, donne force et santé.

LA PHOSPHATINE FALIÈRES, 1, quai Aulagnier, ASNIÈRES, (Seine)

VIN DE CHASSAING

BI-DIGESTIF

CONTRE LES

AFFECTIONS des VOIES DIGESTIVES la PERTE de l'APPÉTIT et des FORCES

1 ou 2 verres à liqueur après les repas.

PARIS

CONSTIPATION

GUÉRISON

par la Véritable

Poudre Laxative de Vichy

du Dr L. SOULIGOUX

Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.

PARIS

©BIU Santé

Etablis^ts ROQUES

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

MAISON FONDÉE EN 1846

Bureaux à Paris — 36, Rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie (4^e^)

Usine — à SAINT-OUEN (Seine)

IODE

IODURES de POTASSIUM, de SODIUM, IODE BISUBLIMÉ
IODOFORME, IODOTHYMOL et tous les dérivés de l'Iode

BRÔME

BROMURES de POTASSIUM, de SODIUM, d'AMMONIUM
BROMOFORME et tous les dérivés du Brôme

BISMUTH

SOUS-NITRATE, CARBONATE, SOUS-GALLATE
SALICYLATE et tous les autres sels de Bismuth

ALCALOÏDES

COCAÏNE

ATROPINE, ÉMÉTINE, HOMATROPINE, HYOSCIAMINE, PILOCARPINE,
SPARTÉINE, TROPACOCAINE et leurs sels.

CACODYLATES - MÉTHYLARSINATES

ALBUMOSES ARGENTIQUES :
Argent Colloïdal, Protéinate, Vitellinate

Les Etablissements ROQUES
ne vendent que les produits de leur fabrication

Le cachet ROQUES est une garantie de pureté

©BIU Santé

délais d'inscriptions, ainsi que la composition des jurys d'examens seront les mêmes que pour les examens conduisant au diplôme d'Etat.

Art. 8. — Le Ministre de l'Education nationale et le Ministre des Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

(*J. O.* du 27 décembre 1938.)

NOUVELLES

Nécrologie. — ***Professeur Augustin Boutron (1859-1939).*** — Nous apprenons la mort du Dr Augustin BOUTRON, pharmacien supérieur, ancien interne des Hôpitaux de Paris, professeur honoraire à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Nantes, à l'âge de 80 ans. A maintes reprises, le professeur A. BOUTRON collabora au *Bulletin des Sciences pharmacologiques* où il comptait aussi d'excellentes amitiés.

Le Comité de Rédaction adresse à Mme BOUTRON et à ses enfants ses bien vives condoléances.

Distinctions honorifiques. — ***Mérite agricole.*** — *Au grade d'officier* : M. MEYER (Jacques), Assistant de laboratoire à la Faculté de Pharmacie à Strasbourg (Bas-Rhin).

— ***Ordre de la Santé publique.*** — *Au grade d'officier :* MM. LEGENDRE (Alfred-Claude-Antoine), pharmacien à Romorantin (Loir-et-Cher) ; MORO (Eugène-François), pharmacien à Puteaux (Seine) ; Dr ROSENTHAL (Georges), président de la Société de Pathologie comparée, à Paris ; TANRET (Paul-Charles), président du Syndicat des Pharmaciens de la banlieue Est, à Montreuil (Seine) ; WINLING, pharmacien chimiste principal de la Marine, à Toulon (Var).

Au grade de chevalier : MM. CAVIÉZEL (Louis), pharmacien, membre de la Commission sanitaire de Sancerre, à Aubigny-sur-Nère (Cher) ; NETTER (Willy), pharmacien à Paris ; BEAUGEARD (Henri), pharmacien au Pecq (Seine-et-Oise).

Institut de la Recherche scientifique appliquée à la Défense nationale. — Nous relevons parmi les membres de l'Institut de la Recherche scientifique appliquée à la Défense nationale, nommés par arrêté du 31 janvier dernier, M. le Prof. LEBEAU, membre de l'Académie des Sciences. Nous lui adressons nos très sincères félicitations.

Comité consultatif de la Défense des Végétaux. — Nous enregistrons avec satisfaction la nomination, par arrêté du Ministre de l'Agriculture, en date du 15 février 1939, de M. le professeur honoraire Em. PERROT, en qualité de président de l'Association professionnelle de la Phytopharmacie, comme membre du Comité consultatif de la Défense des Végétaux.

Nominations universitaires. — ***Faculté de Pharmacie de Nancy.*** — M. Fernand KAYSER, professeur de Chimie, est nommé Doyen de la Faculté de Pharmacie de Nancy.

©BIU Santé

— ***Ecole de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Clermont-Ferrand.*** — M. Albert CASTAIGNE est institué, à partir du 1er mars 1939, professeur suppléant de Bactériologie, Hygiène et Hydrologie, à l'Ecole de plein exercice de Clermont-Ferrand.

— ***Ecole de Médecine et de Pharmacie de Limoges.*** — Par décret du 16 janvier 1939, M. CHARRUYER, professeur suppléant de Pharmacie et de Matière médicale, est nommé à dater du 1er janvier 1939, professeur titulaire de la chaire de Chimie et de Toxicologie, en remplacement de M. GARRAUD, décédé.

— M. WAGNER est institué professeur suppléant de Pharmacie et Matière médicale.

— ***Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Amiens.*** — Mlle Berengère BRIOLET est instituée professeur suppléant de Pharmacie et de Matière médicale.

Manifestation en l'honneur de M. le Professeur C. Sigalas, *Doyen honoraire de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux.* — Samedi 25 février, à 17 heures, a eu lieu à Bordeaux, dans l'amphithéâtre des nouvelles cliniques chirurgicales de l'Hôpital Saint-André, la manifestation organisée en l'honneur de M. le Prof. C. SIGALAS, doyen honoraire de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, vice-président de la Commission administrative des Hospices civils, à l'occasion de son honorariat.

Sur l'estrade, autour de M. le Doyen C. SIGALAS et de M. Adrien MARQUET, Député-maire, ancien ministre, qui présidait, on notait MM. BOUSSAGOL, Recteur de l'Académie de Bordeaux ; Pierre MAURIAC, Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie ; CAZAMIAN, Médecin Général, Directeur de l'Ecole principale du Service de Santé de la Marine ; CAUSSERET, Médecin Général, Directeur du Service de Santé de la 18e région ; RÉCHOU, Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, président du Comité d'organisation ; LAFAYE, Député, ancien ministre ; les administrateurs des Hospices, BOISSET, secrétaire général des Hospices ; les Doyens FERRADOU et MARCIER, M. BARRAUD, inspecteur d'Académie ; les membres du Comité d'organisation, Prof. LABAT, LEURET, MANDOUL, WANGERMEZ, PICHAUD, Dr SECOUSSE, etc.

Les gradins de l'amphithéâtre contenaient avec peine les professeurs des différentes Facultés, des médecins, des pharmaciens, les internes des Hôpitaux et de très nombreuses personnalités bordelaises.

Après la lecture, par le Dr J. AURIAC, des lettres d'excuses, le Prof. RÉCHOU prend la parole pour retracer la vie universitaire de M. le Doyen C. SIGALAS, depuis ses très brillants débuts de tout jeune agrégé. Il le remercie en particulier pour la part qu'il a prise, avec le regretté Professeur BERGONIÉ, à la fondation et au développement du premier Centre en France de lutte contre le cancer.

Il évoque la mémoire du jeune fils, Gérard SIGALAS, trop tôt disparu, avant d'avoir pu réaliser les grandes espérances que l'on mettait en lui et prie M. SIGALAS d'accepter pour Mme SIGALAS, absente, une gerbe de fleurs. Le Professeur RÉCHOU offre à M. C. SIGALAS, au nom des souscripteurs, le remarquable médaillon dû au talent de l'excellent médailliste M. CHRÉTIEN.

©BIU Santé



Opothérapie Hématique *Totale*

SIROP de
DESCHIENS
à l'Hémoglobine vivante

Renferme intactes les Substances Minérales du Sang total

Médication rationnelle des
SYNDROMES ANÉMIQUES
et des
DÉCHÉANCES ORGANIQUES

Une cuillerée à potage à chaque repas.

R. C. Seine 207.204

Deschiens, Oᵗ en Phⁱᵉ, 9, Rue Paul-Baudry, Paris (8ᵉ)

LABORATOIRES CHEVRETIN-LEMATTE

L. LEMATTE & G. BOINOT

Docteurs en Pharmacie

52, Rue La Bruyère, 52 — PARIS-9ᵉ.

ACÉCOLEX (Pâte à l'Acécoline).
ACÉCOLINE (Chlorure d'acétylcholine en solution stable).
ACÉCOLINE-PAPAVÉRINE ; ACÉCOLINE-SPARTÉINE ; ACÉCOLINE-CAMPHRE ; ACÉCOLINE-YOHIMBINE.
BIOCALCOSE : Granulé calcique.
CALCIONAL (Ion-Calcium), comprimés et ampoules injectables.
HÉMO-TONIKÉINE : Ampoules.
HORMOCLINE (Chlorhydrate de choline), ampoules.
HYPOTAN : Comprimés hypotenseurs.
PRESSYL : Tonique cardio-vasculaire et respiratoire.
LIPOCÉRÉBRINE : Ampoules et dragées.
TONIKÉINE (Médication neuro-tonique), ampoules.

©BIU Santé

LES CLASSIQUES
DE LA
DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE
(*MÉMOIRES DE CHIMIE*)

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE MM.
LE CHATELIER, BÉHAL, URBAIN, BERTRAND, PERRIN, DELÉPINE, LESPIEAU

Secrétaire Général : M. A. DAMIENS

Volumes in-8 (19 × 13,5), 200 pages environ, édition ordinaire . . . . **18 fr**
Édition de luxe . . . . . **50 fr.**
(GAUTHIER-VILLARS, Éditeurs, 55, quai des Grands-Augustins, Paris-6e).

A l'occasion de l'Exposition de 1937 et de l'organisation du *Palais de la Découverte*, sont publiés plusieurs ouvrages sous le titre général : « LES CLASSIQUES de la DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE ». Certains d'entre eux feront l'objet d'une édition de luxe, à côté de l'édition ordinaire.

Le tirage de luxe est limité à 200 exemplaires, qui seront réservés aux premiers souscripteurs.

Huit ouvrages sont actuellement en vente :

1° *Leçons de Philosophie chimique*, de J.-B. DUMAS, avec un avant-propos de M. G. URBAIN, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXVIII-265 pages, avec deux planches hors-texte;

2° *Chimie élémentaire*, de LAVOISIER, avec un avant-propos de M. Henry LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXXVIII-191 pages, avec deux planches hors-texte;

3° *La Synthèse totale en Chimie organique*. Mémoires de MM WÖHLER, GERHARDT, M. BERTHELOT, LE BEL, VAN T'HOFF, JUNGFLEISCH, LADENBURG, PASTEUR. Préface et commentaires par M. MARCEL DELÉPINE, Membre de l'Institut. Ouvrage de VIII-147 pages, avec huit planches hors-texte.

4° *Les Métaux légers* (aluminium, glucinium, magnésium, métaux alcalins). Mémoires de H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, HÉROULT, BUSSY, GAY-LUSSAC, THÉNARD. Préface de M. Léon GUILLET, Membre de l'Institut. Volume de XVIII-166 pages avec figures.

5° *Détermination des poids moléculaires*. Mémoires de AVOGADRO, AMPÈRE, RAOULT, VAN'T HOFF, D. BERTHELOT. Avant-propos par M. R. LESPIEAU, Membre del'Institut. Volumede XVI-166 pages.

6° *La Dissolution*. Mémoires de LAVOISIER, GAY-LUSSAC, LŒWEL, GERNEZ, LESCŒUR, RAOULT. Préface par H. LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Volume de XVI-148 pages, avec figures.

7° *Halogènes et composés oxygénés du chlore*. Mémoires de SCHEELE, BERTHOLLET, GAY-LUSSAC et THÉNARD, H. DAVY, BALARD, COURTOIS, H. MOISSAN, MILLON. Avant-propos par M. A. DAMIENS, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris. Volume de XIV-150 pages, avec figures.

8° *Dissociation. Equilibres chimiques*. Mémoires de M. BERTHELOT. PÉAN DE SAINT-GILLES, SAINTE-CLAIRE DEVILLE, DEBRAY, HAUTEFEUILLE, PESLIN, HENRY LE CHATELIER. Préface de M. PIERRE JOLIBOIS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. Volume de XVIII-264 pages, avec figures.

©BIU Santé

Puis le Professeur Fabre, tout en regrettant l'absence du Prof. Castaigne, parle, avec émotion, du Maître au nom des anciens élèves.

Le Professeur Leuret, au nom de la Fédération girondine des œuvres antituberculeuses, retrace la longue et fructueuse présidence du Doyen Sigalas.

M. le Doyen Pierre Mauriac apporte à celui qui fut durant vingt et une années son prédécesseur, le tribut d'admiration et de respectueuse reconnaissance de la Faculté tout entière. Avec une délicatesse et une hauteur de sentiments qui vont de pair avec la pureté de la forme, il loue « l'austérité un peu rigide », qui a pu dérouter certains, chez un homme dont, devant les coups répétés du Destin, « la pudeur des sentiments a su se barder d'un triple airain ».

M. Adrien Marquet, Député-maire, ancien Ministre, tient à dire toute la déférente confiance qui entoure le Doyen Sigalas au sein de la Commission administrative des Hospices.

Enfin, M. le Doyen C. Sigalas se lève pour remercier le Comité et toutes les personnalités présentes et absentes. Il évoque la mémoire de ses maîtres, en particulier les Professeurs Merlet et Jolyet, à qui il doit, dit-il, la réussite de sa longue carrière.

Il remercie son ancien assesseur à la Faculté, le Prof. Guyot, le Doyen actuel, le Prof. Pierre Mauriac, son successeur dans la chaire de Physique médicale et pharmaceutique, le Prof. Wangermez, dont la « filiale affection » a particulièrement touché son cœur de père, durement atteint, enfin les Professeurs Cassaet et Duvergey.

Et après une délicate allusion au rôle qu'a tenu auprès de lui sa compagne, il exprime sa volonté de travailler encore et toujours, loin « de la mélancolie morale d'une retraite inactive ».

Une fois l'ovation calmée, les assistants sont venus présenter à M. le Doyen Sigalas leurs vœux et leurs respectueuses félicitations.

Bourses de la Fondation Roux. — La Fondation Roux, qui a pour but d'aider au recrutement de l'Institut Pasteur, offre à de jeunes Français qui ont terminé leurs études scientifiques, des bourses variant de 18.000 à 24.000 fr. la première année, suivant les titres scientifiques du candidat.

Ces bourses qui partent du 1er novembre sont offertes à de jeunes médecins, pharmaciens, vétérinaires, chimistes, physiciens ou naturalistes qu'intéressent les sciences biologiques.

Ces bourses, au nombre de 10 pour l'année 1939-1940, sont attribuées pour une année, mais renouvelables deux fois avec augmentation de traitement en rapport avec le travail fourni.

Les boursiers doivent tout leur temps au laboratoire. Ils sont choisis sur titres et références par une Commission qui siège à l'Institut Pasteur dans la deuxième quinzaine de mai.

Les demandes doivent être adressées à l'Administration de la Fondation Roux, 96, rue Falguière, Paris-15e, avant le 1er mai.

Avis relatif au concours d'admission à l'Ecole principale du Service de Santé de la Marine en 1939. — Un concours aura lieu les 4, 5 et 6 juillet 1939, pour l'admission à l'Ecole principale du Service de Santé de la Marine à Bordeaux.

©BIU Santé

Pourront prendre part à ce concours :

Les étudiants en pharmacie justifiant : soit d'une année d'études dans une école annexe de médecine navale, soit d'une année de stage régulier pour le diplôme de pharmacien (sous réserve de produire, avant le 13 novembre 1939, le certificat de validation stage), soit de huit ou de douze inscriptions.

Le nombre des élèves à admettre est fixé en principe comme suit pour la ligne pharmaceutique :

a) Candidats justifiant d'une année de stage : dix, dont six pour les Troupes coloniales et quatre pour la marine ;

b) Candidats titulaires de huit inscriptions : cinq, dont deux pour les Troupes coloniales et trois pour la marine ;

c) Candidats titulaires de douze inscriptions : neuf, dont cinq pour les Troupes coloniales et quatre pour la marine.

Les dossiers de candidatures devront être adressés au Ministère de la Marine (Direction centrale du Service de Santé, 13, rue de l'Université), à partir du 20 mai 1939.

La liste d'inscription sera close le 2 juin 1939 au soir, terme de rigueur.

Renseignements complémentaires :

Les pièces à produire à l'appui des candidatures sont indiquées, ainsi que la réglementation du concours et le programme des épreuves, à l'Ecole principale du Service de Santé de la Marine en 1939.

Cette instruction sera incessamment mise en vente à la librairie Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain, à Paris ; elle pourra, en outre, être consultée :

A la Direction centrale du Service de Santé, 13, rue de l'Université, à Paris.

Dans les Préfectures des Départements, les Facultés de Médecine et de Pharmacie, les Ecoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie.

Dans les Directions du Service de Santé de la Marine des cinq ports de la Métropole et de Bizerte.

A l'hôtel du Commandant de la Marine à Alger.

A la Direction de l'Ecole Principale du Service de Santé de la Marine à Bordeaux. (*J. O.* du 4 février 1939.)

Ecole du Service de Santé militaire. — Par décision ministérielle du 31 janvier 1939 :

Le prix de la première mise (1re année de présence à l'Ecole) du trousseau des élèves admis à l'Ecole du Service de Santé militaire à la suite du concours de 1938, est fixé ainsi qu'il suit dans la section de pharmacie :

Le prix de la deuxième mise (2me année de présence à l'école) est respectivement, pour les élèves admis comme stagiaires en pharmacie et pour les élèves admis avec quatre inscriptions de pharmacie, de 1884 fr. et 774 fr.

Pour la troisième mise, les prix respectifs sont de 1.326 fr. et 228 fr., et pour la quatrième mise, le prix est de 587 fr. pour les élèves admis comme stagiaires en pharmacie. (*J. O.* du 4 février 1939.)

Table décennale du Bulletin de la Société de Chimie biologique (1929-1938). — La Table décennale des auteurs et des matières du *Bulletin de la Société de Chimie biologique* (tomes XI à XX), mise au

©BIU Santé

LABORATOIRE NATIVELLE
27, Rue de la Procession - PARIS 15

NATIBAÏNE
NATIVELLE

ASSOCIATION
1/3 DE DIGITALINE NATIVELLE
2/3 D'OUABAÏNE ARNAUD

Draeger

ARTHRITISME - DERMATOSES
CICATRISATIONS TRAINANTES

Saposide

Troubles des métabalismes de la cholesterine et du calcium.
Saponine injectable

Laboratoires du Dr CAVAILLES, 29 rue Singer, PARIS-16e

On fait disparaître les VERRUES
sans les toucher par conséquent *sans cicatrices*
en remédiant à leurs causes internes au moyen de la Verrulyse

Demander Renseignements et Prix aux Laboratoires FLUXINE
Produits BONTHOUX, à VILLEFRANCHE (Rhône)

©BIU Santé

A 4 H. 30
DE PARIS

VICHY

SAISON
AVRIL-OCTOBRE

CAPITALE THERMALE

Affections du FOIE et de l'ESTOMAC
Maladies de la NUTRITION (Goutte, Diabète, Obésité)

GRAND ETABLISSEMENT THERMAL

Le mieux aménagé du monde entier. Considérablement agrandi

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

SERVICE DE DOUCHES DE VICHY — DOUCHES A PERCUSSION
SERVICE DES BAINS
transformés et luxueusement aménagés

APPLICATIONS DE BOUES VEGETO-MINERALES

Thermothérapie - Mécanothérapie - Electro-Radiologie

Le Nouvel Établissement de 2e classe (BAINS CALLOU)
reste ouvert toute l'année sauf en Janvier

Bureau de surveillance médicale des régimes alimentaires

EAUX et PRODUITS de VICHY-ÉTAT

VICHY CÉLESTINS
VICHY GRANDE-GRILLE
VICHY HOPITAL

SEL ET CITRI-SEL VICHY-ETAT
PASTILLES ET SURPASTILLES VICHY-ÉTAT
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
POUDRE ET PATE DENTIFRICES VICHY-ÉTAT

©BIU Santé

point par Mme Randoin, Rédacteur en Chef, et ses collaborateurs, est actuellement en préparation.

Faisant suite à la Table générale des Tomes I à X parus en 1928, elle constituera, en raison du nombre très accru des références, un volume d'environ 300 pages dont l'impression entraînera des frais élevés. Pour réduire le prix de ce précieux instrument de travail, le Conseil a décidé de proposer la Table en souscription aux Membres de la Société et aux Abonnés du Bulletin.

La souscription sera irrémédiablement close le 1er mai 1939.

Prix de souscription, avant le 1er mai 1939 : France, 60 fr. Etranger : 65 fr. — Prix de vente, après le 1er mai 1939 : France : 80 fr. Etranger : 85 fr.

Adresser *au plus tôt* le Bulletin de souscription à M. Cuny, Trésorier de la Société de Chimie biologique, 54, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (8e). Chèque postal : Paris 1748-26.

25e Anniversaire de la Société de Chimie biologique. — La *Société de Chimie biologique* célébrera, sous la présidence de M. le Prof. G. Bertrand, Membre de l'Institut, de l'Académie de Médecine et de l'Académie d'Agriculture, le *25e anniversaire de sa fondation* (1914). A cette occasion, une réunion extraordinaire de la Société de Chimie biologique aura lieu, dans le grand amphithéâtre de la Maison de la Chimie, le *vendredi 26 mai*, à 15 h. Lors de cette réunion, au cours de laquelle des adresses seront remises par les Sociétés savantes françaises et étrangères, les conférences suivantes sont prévues : *Sur le rôle de l'hydrogène actif et celui de l'eau dans les phénomènes d'oxydation biologique*, par M. le Prof. Thunberg, de Lund ; *25 années de Chimie biologique*, par M. le Prof. Polonovski, de Paris.

Le *jeudi 25 mai*, à 20 h. 30, un banquet réunissant les Sociétés adhérentes de la Fédération des Sociétés Chimiques de France, aura lieu à la Maison de la Chimie.

Le Bureau de la Société espère que les biochimistes français et étrangers assisteront nombreux à ces manifestations, témoignant ainsi de leur attachement à la Société de Chimie biologique à laquelle leurs travaux ont valu une grande notoriété et l'estime la plus cordiale des savants du monde entier.

Les adhésions sont reçues *jusqu'au* 1er *mai* 1939, par M. René Fabre, Secrétaire général de la Société de Chimie biologique, 149, rue de Sèvres, Paris-15e. (Compte chèque postal : Paris 1748-26). Le montant de l'adhésion, banquet compris, est de *60 fr.*

Association des Docteurs en Pharmacie des Universités de France (13, rue Ballu, Paris). — *Réunion du* 18 *janvier* 1939. Présidence de M. le Dr Edmond Morelle (Commercy).

L'ordre du jour comportait :

1° Installation du bureau pour 1939 ;

2° L'Huître, aliment complet et aliment précieux, par L. Lambert.

Présentation d'ouvrages : « Applications médicales du nouveau Codex » du professeur R. Hazard.

Admissions : MM. les Docteurs-Pharmaciens Lien Tan-Ngoc (Sud-

©BIU Santé

Annam) ; Edouard Dehaussy (Lille) ; Pierre Lachaise (Tulle) ; Marcel Mougenot (Provins) ; Julien Motty (Neuilly-sur-Seine) ; Mme Ellen Huguet-Parinaud, Mlle Simone Courtois et M. Pierre Narodetzki (Paris).

Réunion du 15 février 1939. — Présidence de M. Henri Lenoir, Vice-président.

L'ordre du jour comportait :

1° L. Lambert. La moule et la mytiliculture ;

2° Présentation d'ouvrages : « Vitamines et aliments », du Dr M. Uzan (Baillière, 1938) et « La protection contre les gaz de combat » (Vigot, 1939), cours de perfectionnement de l'Institut d'Hygiène de la Faculté de Médecine de Paris.

Admissions : MM. les Docteurs-Pharmaciens Jean Couraud (Angoulême) ; Joseph Petit (Louviers) ; Louis Chauvet (Allanche-Cantal) ; François Fischer (Thionville) ; Jean Guiraud (Mazamet) ; Pierre Larrieu (Marmande) ; Jean Pascal (Pontivy) ; Pierre Loisy (Noyant, Allier) ; François Masseloux (Limoges) ; Guy Verlhac (Périgueux) ; Mme Ribery-Petel (Lyon) et Mlle Bérengère Briolet (Amiens).

P.-S. — Pour tous renseignements concernant les conditions d'admission et la liste des membres, etc., écrire au Secrétaire général, le Docteur-Pharmacien P. Bruère, 5, rue Boucicaut, Paris (XVe).

IIIe Congrès national de Défense passive. — Le 4 février dernier s'est tenu, à Paris, le IIIe Congrès National de Défense passive, organisé par *l'Union Nationale des Officiers de Réserve* et ses filiales féminines : *les Assistantes du Devoir National.*

La Croix-Rouge, de nombreuses Associations d'intérêt public, les Comités locaux de Défense passive de 87 villes françaises avaient apporté leur collaboration à ce congrès.

Celui-ci était présidé par M. Désiré Ferry, assisté de M. le lieutenant-colonel Carville, commissaire général, et du capitaine Peytei, rapporteur général.

Dans le courant de la matinée, les délégués ont assisté à la projection d'un film sur *La protection contre les bombardements aériens* au Secrétariat général des Services de Défense passive du département de la Seine, rue du Cloître-Notre-Dame, à Paris.

Le président du Conseil municipal a reçu ensuite dans les salons de l'Hôtel de Ville les bureaux du Congrès et de ses Commissions.

A partir de 14 heures, les 8 Commissions se réunirent à des séances de travail, dans différents amphithéâtres de la Sorbonne.

Les 4 premières de ces Commissions, présidées respectivement par M. Frédéric Dupont, député de la Seine ; M. Lemarchand, conseiller municipal de Paris ; le général Pétain ; Mlle Louise Thuilliez ; ayant pour rapporteurs : MM. Vessillier, le Dr Labruyère, M. Louis Roussel, le Dr Vaudremer, ont étudié respectivement l'action de la Défense passive du Parlement, des Municipalités, des Comités locaux et des femmes.

Les 4 autres Commissions présidées par MM. Devareux, Georges Maus, l'inspecteur général Sieur, le capitaine Boy, ayant respectivement pour rapporteurs : MM. La Chesnay, Louis, le Dr Belon, M. Rouvillois étudièrent la protection des immeubles, les services d'incendie, de police, les services sanitaires et l'évacuation, le statut des établissements classés.

©BIU Santé

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison L. FRÈRE **(E. VAILLANT & Cie, Successeurs)**

19, rue Jacob, PARIS

Reg. Com. : Seine 124.860.

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRÈRE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition (1).

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à **MM.** nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours, avec le plus grand soin, d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères, ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres,** chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

1. **NOTA.** — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

©BIU Santé

LEUNE

FOURNISSEUR DES FACULTÉS DE PHARMACIE DE PARIS ET DE PROVINCE

VERRERIES
PORCELAINES
APPAREILS
DE LABORATOIRES

demandez le nouveau catalogue général

28 BIS, RUE DU CARDINAL-LEMOINE, PARIS (V°)

R. C. SEINE 171.974

Bain oculaire
OPTRÆX

TOUTES AFFECTIONS DES YEUX

PRIX PUBLIC
Flacon ordinaire, fr. 13,25
" double " 20
" Hôpital " 36
Ampoule bébé " 10,40

REMISE AUX PHARMACIENS : 30 %

EN VENTE TOUTES PHARMACIES

LABORATOIRE FAMEL. 16-22 RUE DES ORTEAUX. PARIS. 20e

©BIU Santé

De très nombreuses discussions et suggestions eurent lieu au cours des séances de travail. Elles permirent de se rendre compte de l'intérêt considérable que tous les délégués apportent aux questions de Défense passive, et quel désir ils ont tous d'accomplir une œuvre utile.

Au cours de la séance plénière qui se tint le soir même sous la présidence de M. Désiré Ferry, celui-ci, après avoir remercié les personnalités présentes, rappela que l'Union nationale des Officiers de réserve fut la première à signaler l'importance des questions de Défense passive.

Mme Rodillon, présidente générale des Assistantes du Devoir National, qui compte à l'heure actuelle 750.000 membres, a souligné l'étroite collaboration de tous les groupements avec les Sociétés de Croix-Rouge française, dans la protection des populations civiles.

Les délégués des Ligues de Protection antiaérienne de Grande-Bretagne et de Belgique, communiquèrent des détails très intéressants sur le fonctionnement de ces associations.

Le rapporteur général du Congrès donna lecture des vœux émis à la suite des séances de travail, lesquels intéressent à peu près tous les aspects de la Défense passive.

Le général Niessel fit une longue causerie et exposa l'état de la Défense passive en Allemagne.

Enfin, le général Pétain dit quel fut l'esprit qui a animé ce Congrès, uniquement inspiré par le désir de se mettre au service de la Défense Nationale et d'apporter aux Pouvoirs Publics toutes les bonnes volontés.

P. H.

Travaux pratiques complémentaires de Microbiologie. — Une série complémentaire de travaux pratiques de Microbiologie, Sérologie et Parasitologie, aura lieu à la Faculté de Pharmacie de Paris sous la direction de M. le Prof. Lutz, du 12 au 23 Juin 1939.

Ces travaux pratiques seront consacrés à l'étude des techniques courantes de laboratoire : Technique bactériologique. Eléments de technique histologique. Bactéries pyogènes (staphylocoque, streptocoque, entérocoque, bac. pyocyanique, *proteus*, tétragène). Préparation des autovaccins. Pneumocoque. Gonocoque. Bactéridie charbonneuse. Bacille du rouget. Bactéries anaérobies. Bacille diphtérique. Association fuso-spirillaire. Sang (numération globulaire, formule leucocytaire, recherche des parasites). Crachats (cytologie, recherche du bacille tuberculeux). Mycoses. Bacille d'Eberth et paratyphiques. Colibacille. Technique de l'hémoculture et du séro-diagnostic. Numération du colibacille dans les eaux. Tréponème. Réaction de Bordet-Wassermann. Réactions de floculation (Kahn, Meinicke). Matières fécales (recherche des parasites). Réaction biologique de la grossesse. Application des méthodes bactériologiques à l'étude des Champignons supérieurs. Nouvelles méthodes de traitement des intoxications fongiques.

Les travaux auront lieu tous les jours, sauf le samedi, de 13 h. 30 à 18 heures. Le nombre des places est limité à cinquante. Adresser les demandes d'inscription à M. Valette, chef de travaux à la Faculté de Pharmacie. Les droits d'inscription sont fixés à 350 fr. et donnent droit au cours polycopié.

Microbiologie et Sérologie appliquées à la Dermato-Syphili-

©BIU Santé

graphie. — Sous la direction de M. le professeur agrégé Sézary, aura lieu prochainement, s'il réunit un nombre d'élèves suffisant, un cours de bactériologie et de sérologie pratiques. Ce cours sera fait par M. Georges Lévy, chef du laboratoire de service, et aura lieu à l'hôpital Saint-Louis.

Il comportera 12 leçons avec travaux pratiques. Les élèves seront exercés individuellement à toutes les manipulations.

Programme du cours. — 1. Recherche du tréponème et du bacille de Ducrey. — 2. Bacilles de Koch et de Hansen. Antigène de Frei. Staphylocoques et streptocoques. — 3. Numération globulaire. Formule leucocytaire. — 4. Recherche des éosinophiles dans le sang et les bulbes. Examen cytobactériologique du liquide céphalo-rachidien. Examen des poils et des squames. — 5. Temps de saignement et de coagulation. Auto-vaccins. Hémoculture. Inoculations aux animaux. — 6. Les séro-diagnostics de la syphilis. Mode de préparation et titrage des antigènes, des ambocepteurs, du complément. — 7. Réactions de Bordet-Wassermann. — 8. Réaction de Hecht-Rubinstein. — 9. Réaction de Kahn. — 10. Réactions de Meinicke. — 11. Réaction de Kling. — 12. Réaction du benjoin colloïdal.

Pour tous renseignements, s'adresser le matin au Laboratoire du Pavillon Brocq, à l'hôpital Saint-Louis. Droit d'inscription : 500 fr.

Liste des Marques publiées dans les *Bulletins Officiels* des 12 au 26 janvier inclus, fournie par M. Jacques Brocchi, Bureau des Marques, 28, rue de Surène, à Paris (8e).

Acocciphal (Pilules), Actitonic, Adrepressine, Agarase (Rt), Agiodine (Rt). Amphamine, An-Ka, Antobe (Rt), Aphtirine (Le Cachet), Boryclar, Bromeserine, Bromocormol, Bronchivax, Butelline (Rt), Calmorhume, Chantamelis, Citrocormil, Colicarbola, Collargent, Collumétal, Collyre Orthophorique, Curolive (Rt), Crinergyl, Cryptocalcium, Curcumax, Dermoxoline (Rt), Diamalyse, « Dolmine », Egemyl, Enterocrinol, Epithemia, Fémidiol, Fixocalcion, Fournier (Produits), Frambolactyl, Francoïds, Frenitan, Fucosine (Rt), Galozymase, Gastrokalm (Rt), Gmet (Rt), Grains Jeffa, Gueryl, Homoeolaxyl (Dragées), Hyperpeptyl, Hypopeptyl, Inhalo-Past, Isophedrine, Jean-Claude, Jecostyl, Korjoly, Lactobiol (Rt), Lactochol, Lafody, Laxocrinol, Limopurg, Lysapyrine, Mia-Hol, Mira (Poudre), Moncey 36, Naso-Cynol, Néocarnis, Neo-Inotyol, Occicolyl, Odaseptor, Oliviase, Omagil (Sirop), Omnicatryl, Opodigestifs, Orthodal, Perio, Phyto-Calcine, Phythormone, Plasma Drainol, Plexodorme, Polysarcine, Pommade Oculaire du Dr B. Segal, Pulmonia Logeais (Rt), Regua, Rhinalator, Rubiphédrine, Sanatol Pablo (Rt), Santamide, Scléricure, Sedophylline, Sifan, Sirop Double de A. Blanc (Rt), Société Franco-Argentine de Produits Biologiques, Spasminal, Stericollyre Loudenot, Sterosmose, Surtonic, Tensopan, Terporinol, Theparion, Tisane St-Regis (Rt), Trépoquinol (Rt), Uralysol, Urol (Gouttes), Vinesthène, Vitalax, Vit-Gastral, Zethine (Poudre).

Rt : Renouvellement de dépôt.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

INSTITUT D'HYGIÈNE DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS

LA PROTECTION

CONTRE LES

GAZ DE COMBAT

Cours de Perfectionnement et Exercices tactiques sur des questions d'actualité

(Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, 15-30 Juin 1938.)

SOUS LA DIRECTION DE MM.

le Professeur TANON
Professeur d'Hygiène,
Membre de l'Académie de Médecine.

Général COT
Médecin général de l'Armée.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BRUÈRE, CATHAL, GENAUD,
KOHN-ABREST, MOYNIER, PAITRE, PERONNET,
PERRIER et SOHIER

Un volume (21,5 × 13,5), 284 pages, 54 figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÈCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

PROFESSEUR A. GUILLAUME

S'IL Y AVAIT LA GUERRE !

PROTÉGEONS-NOUS CONTRE LES ATTAQUES AÉRIENNES

2e Édition 1939

Préface de M. le Général NIESSEL

Ancien Membre du Conseil Supérieur de la guerre.

Introduction de M. le Professeur TANON

Membre de l'Académie de Médecine.

GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES SANITAIRES

Médecins — Pharmaciens — Infirmières
Assistantes du Devoir National
Secouristes — Brancardiers

Un volume (21,5×13,5), 230 pages, avec figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

Promotions et Nominations de Pharmaciens militaires.

MARINE

Ont été promus par décret du 15 février 1939 :

Au grade de pharmacien chimiste principal : 1er tour (ancienneté), M. ANDREIS (Yves-Joseph-Marie-Paulin), pharmacien chimiste de 1re classe, en complément de cadres.

Au grade de pharmacien chimiste de 1re classe : 3e tour (choix), M. BUFFE (Georges-Michel-Léopold), pharmacien chimiste de 2e classe, en remplacement de M. ANDREIS (Y.-J.-M.-P.), promu.

(*J. O.* du 17 février 1939.)

Désignations et Mutations de Pharmaciens militaires.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Par décision ministérielle en date du 6 février 1939, les officiers et sous-officiers du Service de Santé dont les noms suivent sont désignés pour assurer, en 1939, le fonctionnement des Hôpitaux thermaux :

Hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains (26 mai-23 septembre), M. le pharmacien lieutenant GALLON (A.-P.), de l'Hôpital militaire Legouest, à Metz.

Hôpital militaire de Châtel-Guyon (15 mai-30 septembre), un pharmacien E.O.R., de la 13e section d'Infirmiers militaires à désigner par le Directeur du Service de Santé de la Région.

Hôpital militaire de Vichy (20 avril-15 octobre), un pharmacien des Troupes coloniales à désigner par la 8e Direction.

(*J.O.* du 10 février 1939.)

TROUPES COLONIALES

Par décision ministérielle du 9 février 1939, M. le pharmacien colonel ANTONINI (J.), attendu d'A.O.F. est muté au 23e régiment d'infanterie coloniale.

M. le pharmacien capitaine CLAMEN (F.-C.-J.), attendu d'Afrique occidentale française. Affectation pour ordre. Sera détaché au Centre de Documentation de l'Ecole d'Application du Service de Santé des Troupes coloniales.

(*J. O.* du 11 février 1939.)

MARINE

Liste de désignation des officiers du Corps de Santé :

Pharmaciens-chimistes en chef de 1re classe : M. RANDIER (P.-G.-F.), Lorient-Brest, en service à Brest, désigné comme chef des Services pharmaceutiques et chimiques de la 1re région maritime, à Cherbourg, en remplacement de M. FOERSTER, décédé. — Prendra ses fonctions après délais réglementaires.

Pharmaciens-chimiste en chef de 2e classe : M. THEVENOT (A.-J.), Toulon-Toulon, en service à Sidi-Abdallah, désigné pour les Services pharmaceu-

©BIU Santé

tiques et chimiques de la 2e région maritime à Brest, en remplacement de M. le pharmacien-chimiste en chef de 1re classe RANDIER. — Prendra ses fonctions le 13 février 1939.

Pharmaciens-chimistes de 1re classe : M. JEAN (M.-L.-M.), Rochefort-Toulon, en service à Cherbourg, désigné pour les Forges de la Chaussade, à Guérigny, en remplacement de M. SIMON. — Prendra ses fonctions le 13 février 1939. (*J. O.* du 12 janvier 1939.)

CHRONIQUE THÉATRALE

Au théâtre des Capucines.

Le Revenant, pièce en 3 actes et 4 tableaux, de Michel DULUD.

On peut tenir pour inférieur le genre de la pièce policière. Il faut cependant reconnaître qu'une pièce policière réussie vaut mieux, pour le plaisir des spectateurs, qu'une pièce riche d'aperçus originaux et qui est ratée.

Michel DULUD compte déjà à son actif un succès : *La Nuit du 7*, qui fut créée au théâtre des Capucines et connut, tant en France qu'à l'étranger, une fort belle carrière. Aussi, est-ce avec sympathie que nous avons été voir sa nouvelle pièce *Le Revenant*, créée sur la même scène.

Nous y avons pris un vif plaisir et sommes assuré que les spectateurs qui iront l'applaudir, après nous, ne regretteront rien.

Le drame ingénieusement mené est émaillé des réparties de deux personnages comiques adroitement dessinés. Harring est un businessman de New-York, habitué aux succès, mais dont le passé est assez trouble. Il a la poigne dure et prétend conduire sa femme Lydia et sa fille Edith, qu'il eut d'un premier mariage, comme il conduit ses affaires, sans ménagement. Sur la suggestion de Lydia, il tente de marier Edith au jeune Louis Ford, héritier d'une riche famille, qu'il a pris comme secrétaire pour faciliter ses desseins, et dont il entend brusquer la décision qui tarde trop à son gré. Edith, de son côté, s'est fiancée à sa guise, aussi traite-t-elle assez froidement l'amoureux officiel. Elle ne cache pas d'ailleurs son mécontentement à son père, qu'elle soupçonne d'avoir intercepté sa correspondance personnelle.

Un curieux détective privé, Broughs, intervient dans le jeu et révèle à Harring qu'il est menacé de mort par une personne inconnue. Ce n'est là qu'une ruse pour s'introduire dans la place ; mais elle réussit au delà des espérances de Broughs, car Harring matérialise les soupçons sur un de ses anciens compagnons de misère, Edouard Steep qu'il a autrefois dévalisé et blessé d'un coup de pioche à la tête. Steep est resté l'ami de Harring car le coup l'a rendu amnésique ; le demi-fou vit dans les environs de la City.

L'inquiétude de Harring l'ayant poussé à téléphoner plusieurs fois à Steep, celui-ci vient retrouver son camarade au milieu d'une soirée, où le businessman avait l'espoir de vaincre les dernières résistances de Ford et d'Edith. Une amie de Lydia, Mrs Wood, qui entretient commerce avec l'au-delà, assiste à la soirée ; inconsciemment, alors qu'elle interroge les

©BIU Santé

LA PHARMACIE A. BAILLY

soucieuse d'entretenir avec tous ses confrères une collaboration amicale et confiante, met à leur disposition son organisation technique et commerciale qui lui permet, par la multiplicité de ses services, d'être en rapport étroit avec toutes les branches de l'activité médico-pharmaceutique

LA PHARMACIE A. BAILLY OFFRE A SES CONFRÈRES

1° UN RÉASSORTIMENT complet de toutes les spécialités françaises.

2° UN LABORATOIRE d'analyses chimiques et bactériologiques dirigé par des compétences scientifiques.

3° DES ACCESSOIRES de vente facile et rémunératrice : lampe fumivore, bouillottes, douches, tubes, etc.

4° UN RAYON DE BANDAGES : ceintures, bas à varices.

5° UN RAYON D'OPTIQUE : acoustiques, jumelles, baromètres, thermomètres, etc.
Ses verres « REPOSAL ».

6° UN SERVICE HOMÉOPATIQUE pour l'exécution de toutes les ordonnances de Messieurs les Médecins Homéopathes.

7° LE DÉPOT POUR LA FRANCE de plusieurs Spécialités étrangères : Produits Squibb, Radio Malt, Radiostoleum, Owbridge's, Lung Tonic, Numol, Sel Andrews, Petit Victor (inhalateur), Maté Leao, Pasta Palm, Cyclopropane.

EN TOUTES OCCASIONS ***CONSULTEZ-NOUS*** *DEMANDEZ NOS TARIFS*

Tél. : LAB. 62-30 (9 lignes groupées) **15, RUE DE ROME, PARIS-8°** Adr. télégr. : Baillyab-Paris

©BIU Santé



SIROP PREMIÈRE DENTITION

Sans Narcotique DELABARRE

FACILITE la Sortie des Dents
CALME les Cris de l'Enfant
PRÉVIENT les Accidents de la 1re Dentition

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, faubourg Saint-Denis — PARIS

Crème Candès

OXYDANTE

Fl. 18 fr. en France — Toutes Pharmacies

PURETÉ DU TEINT
Étendu d'eau le
LAIT ANTÉPHÉLIQUE
ou Lait Candès
Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe Hâle, Rougeurs, Rides précoces, Rugosités, Boutons, Efflorescences, etc., conserve la peau du visage claire et unie. — A l'état pur, il enlève, on le sait, Masque et Taches de rousseur.
Il date de 1849

CANDÈS, Paris. — Bd St-Denis, 16

I. ROCHE, Dr en Phcie
16, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)

Chez tous les Droguistes et Commissionnaires

Eau Hamalyne

©BIU Santé

esprits, elle révèle à Steep, dans son demi-sommeil, qu'autrefois Harring fut l'agresseur et le voleur. L'amnésique jure de se venger... Ivre, le policier Broughs croit l'enfermer, mais Steep lui échappe et se cache derrière les rideaux du bureau, dans lequel Harring, en proie à l'insomnie, viendra dicter son courrier en retard. Au matin, la police officielle alertée, trouve Harring mort d'un coup de stylet en plein cœur et l'enquête s'égare, comme il se doit, sur tous les invités de la soirée.

Il est démontré qu'Edith a essayé d'ouvrir le bureau d'Harring par des pesées ; mais on découvre ensuite qu'elle cherchait à récupérer les lettres que son père lui avait dérobées. La comédie montée par le détective privé risque de l'entraîner plus loin qu'il n'aurait voulu ; les preuves s'accumulent contre lui. Il finit par avouer qu'il est à la solde de Lydia et que les menaces de mort dont il s'était fait l'écho étaient entièrement imaginaires. Introduit dans la place, il espérait se procurer quelques documents compromettants en vue d'obtenir le divorce en faveur de Lydia. Le véritable criminel est donc le demi-fou, auquel Mrs Wood a rendu pour un temps la mémoire ? Tout le monde le croit ; il a déjà les menottes aux mains et cependant il n'est pour rien dans le crime. La vérité nous est révélée par le dictaphone qui a enregistré la scène du meurtre et c'est bien entendu celui qu'on soupçonnait le moins qui est le coupable.

L'interprétation est si complètement homogène et si juste que nous citons toute la distribution, souhaitant d'en trouver d'aussi bonne dans de plus grands théâtres : Lydia, Gina Manès ; Mrs Wood, Sylvaine ; Edith, Anne Valerio ; le policier officiel, Maurice Lagrenée ; Broughs, Maxime Fabert ; Harring, Marcel Vidal ; Louis Ford, Philippe Hersent ; Steep, Paul Masque ; Policemen, Lucien Guervil et Claude Chaly.

Persuadé qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, l'auteur s'était chargé de la mise en scène. Nous l'en félicitons, comme nous le félicitons de sa réussite. Lucien Dabril.

BIBLIOGRAPHIE

La revanche de la Cigale. Petit divertissement en deux tableaux précédés d'un prologue et accompagnés de vers de ballet, par L.-G. Toraude. Musique de Roger Pénau. Editions Billaudot, 14, rue de l'Echiquier, Paris-X^e^. — Prix : 30 fr.

Nous ne saurions mieux faire, pour présenter cette œuvre aux lecteurs du B.S.P., *que reproduire le compte rendu que vient d'en donner, dans le numéro du 26 février, le* Journal de Pharmacie de Belgique.

Il est superflu de rappeler les brillantes qualités littéraires de notre distingué confrère M. L.-G. Toraude. Nos lecteurs ont pu apprécier à maintes reprises l'exquise sensibilité et la philosophie souriante qui se dégagent des chroniques de *Grippe-Soleil*, pseudonyme sous lequel s'abrite notre collègue.

Cette fois, c'est un « divertissement » qui a tenté l'inspiration de M. Toraude ; cette forme de spectacle si profondément française que Molière et Lulli ont marquée de leur génie convenait particulièrement

©BIU Santé

aux dons dont la nature a si généreusement gratifié notre confrère. C'est ce qui nous vaut aujourd'hui cette œuvre charmante : *La revanche de la Cigale.*

Ce titre évoque aussitôt La Fontaine, dont M. Toraude n'entend certes pas faire le procès ; il prend la précaution de nous le dire dès le début du spectacle par le truchement d'une gracieuse ballerine : « On ne corrige pas La Fontaine, on l'admire. »

N'empêche que l'illustre conteur a commis une de ces petites erreurs zoologiques que les naturalistes sont d'ailleurs les premiers à pardonner aux poètes, et M. Toraude, qui a gardé de ses études de pharmacie le goût de la vérité scientifique, a entrepris la tâche de réhabiliter la cigale outragée et de ramener à leurs justes proportions, les vertus si vantées de la fourmi.

En écrivant cette adorable féerie d'une facture si délicate, notre collègue a voulu, tout comme le grand fabuliste, qu'elle servît de leçon, et comment ne pas souscrire aux nobles propos, — qui reflètent si bien l'âme foncièrement généreuse du confrère Toraude et dont la fourmi se fait l'interprète à la fin du spectacle : « La vérité vient d'éclater à mes yeux : il n'est de bonheur ici-bas que par la Bonté et la Charité, les deux formes les plus belles de l'Universel Amour. » Paroles de réconciliation et de paix que notre triste époque pourrait méditer avec fruit et qu'il est bon que les poètes rappellent quelquefois aux hommes. M. Roger Pénau, musicien de talent, a écrit pour ce délicieux divertissement une partition d'une grande fraîcheur mélodique : citons notamment les évocatrices fanfares du prélude, ainsi que le passage soulignant avec bonheur la poétique incantation à la gloire de la lumière !

Nous adressons à notre cher collègue Toraude, nos très sincères félicitations et nous sonhaitons à son œuvre une carrière aussi longue que méritée. F. V.

Tableaux de la Revue des Fraudes. — Amplifiant sa croisade de vulgarisation des réglementations légales des produits purs et d'origine, la *Revue des Fraudes* publie dans un abonnement spécial, annexe de l'abonnement courant, les *Tableaux de la Législation et de la Jurisprudence.*

Ces Tableaux constituent, en même temps qu'une Table des Matières, des plus pratiques, des quinze années de la *Revue des Fraudes*, la 4e édition de l'ouvrage sur le même sujet, de son fondateur M. Xavier de Borssat.

Les références données, pour chaque groupe de produits, renvoient aux pages de *La Revue des Fraudes* ou de l'ouvrage « Législation et Jurisprudence », de Maître de Borssat.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à *La Revue des Fraudes*, 34, avenue Kléber, Paris-16e.

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

laboratoires chanteaud

JEAN LAURIN, Pharmacien

Sulfate de Magnésie
— Acide Tartrique —
Bicarbonate de Soude

sedlitz

GRANULÉ

Régulateur des fonctions intestinales

Laxatif : 1 à 2 cuil. à café
Purgatif : 1 à 2 cuil. à soupe
dans un verre d'eau, à jeun

Hexaméthylène Tétramine
— Benzoate de Soude —
— Benzoate de Lithine —

uréol

GRANULÉ

Dissolvant de l'acide urique — Désinfectant des voies urinaires et biliaires

A prendre avant les repas
1 cuillerée à café dans
— un demi-verre d'eau —

Un centigramme de Sulfure de Calcium par granulé

sulfhydral

GRANULÉ

Angine — Grippe — Rhume

De 1 à 20 granulés par jour suivant
— l'indication —
— du médecin —

Granules CHANTEAUD à tous Produits

Littérature et Échantillons : 3 et 5, rue Alexandre-Dumas, SAINT-OUEN, près PARIS (Seine)

USINE FRANÇAISE DE

Produits et Spécialités Pharmaceutiques

ÉTABLISSEMENTS GOY

Téléphone : Archives 34-68. — Adresse Télégr. : ETABLISGOY-PARIS. — R.C. Seine 2662

23, Rue Beautreillis, PARIS (IVe)

COMMISSION — USINE MODÈLE — EXPORTATION

Matériel industriel considéré comme le plus important qui existe pour *la préparation des* **Capsules et Perles, Pilules, Granules, Comprimés, Saccharolés, Granulés effervescents, Pâtes, Pastilles et Tablettes, Ovules et Suppositoires, Sirops, Thés purgatifs, etc., et tous Produits pharmaceutiques.**

Capsules CAMEL (prophylactiques).
Comprimés NOTAL (hygiène de la femme).
Dépuratif RIBAL (végétal).
OXYCARBINE.
Pastilles M. B. C.
Pâte bleue GOY.

GOUTTES MAGALO

La Maison se met à la disposition des clients pour l'exécution rigoureuse et rapide de toutes les formules qu'ils veulent bien lui confier.
Ses ateliers considérables de lithographie et de typographie, en partie installés au siège social même, lui permettent de livrer immédiatement, avec un élégant et riche conditionnement aux noms et marques des Pharmaciens, toutes les préparations pharmaceutiques, alimentaires, hygiéniques qui peuvent lui être demandées.

Sur demande ENVOI GRATUIT d'ÉCHANTILLONS de PRODUITS et de MODÈLES de CONDITIONNEMENT

©BIU Santé

PILULES ET SIROP DE BLANCARD

BLANCARD
PHARMACIEN
64, Rue de
La Rochefoucauld
PARIS



CONTRE
ANÉMIE - CHLOROSE
Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

KIPSOL
Pilules contre le
RHUME de CERVEAU
CORYZA des IODURES
TOUX, GRIPPE

Nos Spécialités sont réglementées au Syndicat général de la Réglementation

Reg. Com, Seine : 39.958.

Les Etablissements C.David-Rabot

C.DAVID & SES FILS
49, Rue de Birche. COURBEVOIE (Seine)

S^TE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE — CAPITAL 600000 FRANCS

R.C. SEINE 231.455 B — TÉL DÉFENSE 01-41

COMPRIMÉS - PILULES - DRAGÉES
PERLES ET CAPSULES - SIROPS
POMMADES - EMULSIONS - OVULES
GRANULÉS
SIMPLES, NEIGEUX OU FONDANTS

EN VRAC OU CONDITIONNES

©BIU Santé

BULLETIN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉDACTEURS PRINCIPAUX : MM. **L.-G. TORAUDE** et **R. LECOQ.**

SOMMAIRE. — *Bulletin d'Avril* : Le Compérage médico-pharmaceutique et le Décret-loi du 17 juin 1938, p. **73**. — Le Cinquantenaire de l'Institut Pasteur, p. **75**. — Documents officiels, p. **79**. — Réponses des ministres aux questions écrites, p. **82**. — Nouvelles, p. **84**. — Chronique théâtrale, p. **94**. — Bibliographie, p. **95**.

Lire dans la partie scientifique :

1° *Sur l'écorce de dó* (**Mansonia altissima** *A. Chev.*) *et ses propriétés digitaliques*, par M. MASCRÉ et R. PARIS.

2° *Sur les dosages des aldéhydes benzoïque et cinnamique à l'état de 2-4 dinitrophénylhydrazones et leurs applications éventuelles dans l'essai des préparations galéniques de laurier-cerise et de cannelle*, par Marcel MOUTON.

3° *Notes pharmacologiques sur les élixirs parégoriques de la Pharmacopée française*, par L. VIGNOLI et J. DELPHAUT.

4° *Influence de l'extrait d'artichaut sur la fonction antitoxique du foie chez les cobayes*, par O. GAUDIN.

5° *Leçon inaugurale du cours de botanique générale à la Faculté de Pharmacie de Paris, le mercredi 8 mars 1939*, par D. BACH.

6° *Gaston Courtois (1887-1939)*, par Charles LORMAND.

7° *Bibliographie analytique.*

BULLETIN D'AVRIL

Le Compérage médico-pharmaceutique et le Décret-loi du 17 juin 1938.

On connaît les prescriptions sévères du décret-loi du 17 juin 1938 : « Est interdit le fait pour quiconque exerce l'une des professions médicales visées dans la loi du 30 novembre 1892 [médecin, officier de santé, sage-femme, chirurgien-dentiste], de recevoir, sous quelque forme que ce soit, d'une manière directe ou indirecte, des intérêts ou ristournes proportionnels ou non au nombre des unités prescrites ou vendues, qu'il s'agisse de médicaments, d'appareils orthopédiques ou autres, de quelque nature qu'ils soient ». Des peines correctionnelles sanctionnent cette interdiction.

Rarement nous avons rencontré un texte législatif d'une rédaction aussi équivoque et cette imprécision nous paraît particulièrement regrettable en une matière qui intéresse au plus haut point à la fois la santé publique et la moralité professionnelle du corps médical et pharmaceutique. Qu'est-ce que de « recevoir des intérêts » ? Que doit-on entendre par « intérêts ou ristournes proportionnels ou non au nombre des unités prescrites ou vendues » ? De quelles personnes les médecins ne pourront-ils « accepter des intérêts ou ristournes » ? Qui devra avoir « vendu les unités » pour que les pénalités prévues soient applicables ?

©BIU Santé

A prendre au pied de la lettre, les formules très larges du texte : « Sous quelque forme que ce soit..., d'une manière directe ou indirecte... unités prescrites ou vendues... », il serait interdit au médecin non seulement de conclure une entente avec le pharmacien en vue de ristournes, mais encore de s'intéresser, sous une forme quelconque, aux sociétés propriétaires de marques pharmaceutiques. Les dividendes distribués au médecin actionnaire ne grossiront-ils pas en effet avec le nombre des unités « prescrites ou vendues » ? Et dès lors, le médecin ne « reçoit-il pas un intérêt » prohibé, s'il prescrit des médicaments de cette nature ou même par le seul fait qu'il achète en Bourse une action émise par cette société ? Il faut reconnaître que ce texte, aux contours délibérément incertains, semble autoriser de la part des tribunaux l'interprétation la plus extensive.

*
* *

Nous pensons cependant qu'il n'est pas impossible d'apporter quelque précision dans ce débat.

1° Les faits que le décret-loi entend viser et réprimer sont tout d'abord et essentiellement des faits de « compérage ». Sans doute cette expression , d'un usage aussi commode que courant, ne figure-t-elle pas dans le dispositif même du décret-loi, mais l'exposé des motifs qui le précède et qui a inspiré ses dispositions, met en relief d'une manière très nette, que les ententes entre médecin et pharmacien ou assimilés sont principalement visées. Le compérage, c'est en effet essentiellement un accord en vertu duquel médecins et pharmaciens ou assimilés (fabricants et vendeurs) s'entendent en vue de procurer aux premiers un bénéfice à raison des prescriptions qu'ils formulent.

Sont donc interdits à ce titre les accords conclus entre médecins et pharmaciens ou assimilés et pour lesquels ces derniers réservent aux médecins un avantage, de quelque nature qu'il soit, établi d'après le nombre des unités individuellement prescrites par eux ou vendues à la suite d'une première ordonnance médicale. D'une manière générale, il n'y aura de délit que s'il y a prescription. Telle est d'ailleurs l'interprétation quasi officielle qui a été donnée par une lettre du Ministre de la Santé publique en date du 12 septembre 1938. Sans doute les termes de cette lettre ne sauraient, pas plus d'ailleurs qu'une circulaire ministérielle, lier les tribunaux dans l'application de la loi, mais ils seraient certainement d'un grand poids, le cas échéant, et permettraient en tout cas de faire ressortir la bonne foi d'un inculpé. Dans ces conditions, nous estimons, sous réserve des cas d'espèce qui peuvent présenter bien des modalités diverses, qu'un médecin pourra, sans être inquiété, posséder des actions d'une Société propriétaire de marques pharmaceutiques ou être lui-même propriétaire de telles marques ;

©BIU Santé

MAISON FONDÉE EN 1836

SUCCURSALES

ROUEN, CAEN, RENNES, TOURS, MOULINS, LYON, LIMOGES,
BORDEAUX, TOULOUSE, MONTAUBAN, NARBONNE

Usines à VINCENNES et MONTEREAU

GRANDS PRIX
EXPOSITION UNIVLLE PARIS 1910
EXPN UNIVLLE BRUXELLES 1910
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1878



HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVLLE DE TURIN 1911
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1889

ÉTABLISSEMENTS

DARRASSE FRERES

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 de Fr
(I. R. C. Paris N° 208.550)

DROGUERIES

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HERBORISTERIE
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES
ACCESSOIRES DE PHARMACIE

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
CAPSULES — GRANULES — PASTILLES — PILULES — SACCHARURES

PRODUITS SPÉCIALISÉS
MARQUES MINERVE, CHIMÈRE ET AUGÉ

TÉLÉPHONE :
Turbigo 84-40 à 84-43
Inter : Turbigo 1.

13, Rue Pavée
PARIS 4e

ADRESSE TÉLÉGR. :
DARRASDROG-PARIS

©BIU Santé

INTRAIT DE MARRON D'INDE • CAMPHODAUSSE • MORÉTHYL • PAVÉRON

FONDANT DIGESTIF • HORMODAUSSE • SÉDOHYPOTENSEUR • STRICTOFORME • HÉMOGÉNOL

PROSTATIDAUSSE

VOIE BUCCALE VOIE RECTALE

SÉRODAUSSE A.O.I • ENTÉRODAUSSE • COLLOBIASE DE SULFHYDRARGYRE • TISANE HÉPATIQUE

GOUTTES PHOSPHOSTHÉNIQUES • INTRAIT DE VALÉRIANE • CARBODAUSSE

AT. M. AUZOLLE

©BIU Santé

2° Il commettrait seulement une infraction pénale s'il rédigeait *systématiquement* des ordonnances visant un produit dont la marque lui appartiendrait ou appartiendrait à une Société dont il posséderait des parts. Il n'y aurait pas en ce cas de compérage proprement dit à défaut d'entente entre médecin et pharmacien ; nous pensons toutefois que de tels agissements tomberaient sous le coup du décret-loi du 17 juin, le médecin prenant par là un intérêt relatif à des « unités prescrites » par lui. Il en serait ainsi *a fortiori* pour le médecin-pharmacien qui ordonnerait et livrerait en même temps à sa clientèle des médicaments dans ces conditions. Si la prescription ne présentait au contraire aucun caractère systématique, si notamment elle était commandée par l'intérêt évident du malade, nous pensons que l'infraction ne serait pas commise. Telle est également l'interprétation donnée par le Ministre dans sa lettre précitée.

Nous souhaitons l'établissement d'une jurisprudence qui ne tarde pas à préciser, dans un sens favorable à la fois à la santé publique et à la moralité professionnelle, la portée de dispositions dont l'ambiguïté n'est pas sans présenter les plus fâcheux inconvénients.

Adrien MESTRE,
Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

LE CINQUANTENAIRE DE L'INSTITUT PASTEUR

La Maison de PASTEUR a cinquante ans.

A vrai dire, elle a eu cet âge en septembre 1938, mais les événements internationaux n'avaient pas permis de célébrer cet événement ; il a bien failli en être de même le 15 mars dernier.

La Cérémonie du Cinquantenaire fut simple, mais cependant imposante. Elle se déroula dans le grand amphithéâtre de l'Institut Pasteur, en présence notamment de M. Albert LEBRUN, Président de la République, sous la présidence de M. RUCART, Ministre de la Santé publique, et devant de nombreuses personnalités du monde scientifique, politique, militaire, venues de France et de l'Etranger. Quatre discours également documentés et vibrants furent prononcés à cette occasion.

Le premier, M. le Dr Louis MARTIN, Directeur de l'Institut Pasteur, montre l'unité qui se dégage du travail du Maître, parti de l'étude de l'acide tartrique pour aboutir à la guérison de la rage, après avoir successivement étudié, et avec quel succès, les fermentations, les maladies du vin, du ver à soie, le charbon et les maladies des volailles. Après lui, DUCLAUX, ROUX, CHAMBERLAND, METCHNIKOFF, YERSIN, MESNIL, les NICOLLE, NOCARD, BORDET, CALMETTE, LAVERAN et tant d'autres, ont continué dans la Maison l'œuvre de PASTEUR : fonda-

©BIU Santé

tion des *Annales de l'Institut Pasteur*, du *Bulletin de l'Institut Pasteur*, ouverture du Cours, édification des laboratoires de Chimie, de l'Hôpital Pasteur, du service de la Tuberculose, du pavillon des Instituts Pasteur d'outre-mer, enfin aménagement de l'annexe de Garches, autant d'étapes glorieuses qui marquent un progrès dans l'œuvre pastorienne. Puis, c'est la naissance de la chimiothérapie que domine l'œuvre de M. Fourneau et de ses collaborateurs, l'étude des maladies à virus et à ultra-virus dont quelques-uns ont été obtenus à l'état cristallin, ce qui amène la remarquable conclusion du Dr Martin : « Née des conceptions géniales d'un cristallographe, la microbiologie retourne aujourd'hui, par l'effet d'un développement logique et d'une suite continue de travaux, vers son origine physique, évolution que Pasteur ne renierait pas et qu'il avait lui-même entrevue, comme par une sorte de vue prophétique. »

Ensuite, M. G. Ramon, Sous-Directeur de l'Institut Pasteur et Directeur de l'Annexe de Garches, expose magistralement une œuvre pastorienne cinquantenaire : la lutte contre la diphtérie. En 1888, Emile Roux, aidé d'un jeune assistant, Adrien Yersin, découvre la sécrétion de la toxine diphtérique *in vitro*, cependant que Behring et Kitasato découvrent l'antitoxine dans les humeurs d'animaux soumis à des injections de produits de culture du bacille de la diphtérie. Roux, aidé de Louis Martin et de Nocard, établit alors la technique de production industrielle de cette antitoxine. Il met au point et utilise le premier « sérum antidiphtérique ». Au Congrès de Budapest, en 1894, Roux et ses collaborateurs annoncent la naissance de la sérothérapie antidiphtérique. La méthode fut, depuis cette époque, continuellement perfectionnée, notamment à Garches, où l'on obtient aujourd'hui des sérums de valeur thérapeutique quatre ou cinq fois plus élevée qu'autrefois.

Mais la sérothérapie ne résout pas le problème de la prévention de la maladie. M. Ramon rappelle les premiers essais de vaccination faits soit au moyen de bacilles diphtériques tués, soit à l'aide de mélanges plus ou moins neutralisés de toxine et d'antitoxine diphtériques, dont on pouvait déjà contrôler les résultats par la réaction de Bela Schick. En 1922, la toxine de Roux et Yersin, sous l'influence simultanée du formol et de la chaleur, est transformée par Ramon, en une substance absolument inoffensive, qui conserve à la fois la propriété floculante et l'action immunisante de cette toxine et qui, en outre, est douée de propriétés spéciales : cette substance nouvelle, désignée sous le nom d'anatoxine est, sans plus tarder, proposée pour la vaccination de l'homme contre la diphtérie. On connaît les progrès de cette vaccination qui a fait le tour du monde et qui n'est guère combattue que dans le pays où elle a vu le jour. Aux Etats-Unis, au Canada, en Amérique du Sud, en Australie, en Chine, au Japon, elle est essayée et pratiquée partout avec succès. L'injection de rappel augmente l'immunité acquise. Puis, Ramon et Zoeller utilisent les

©BIU Santé

10 GRANDS PRIX
HORS CONCOURS
aux Expositions

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
CETHOCAL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

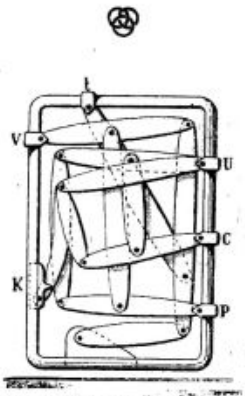
Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur a la Faculté de Médecine et a la Faculté de Pharmacie de Paris, ancien Elève de l'Institut Pasteur
6, Rue Abel, PARIS (anct Rue de Rennes)
Adr. Télégr. : LABFREYSSINGE-PARIS Tél. : DID. 18-61

Remises et conditions selon produits et quantités
VENTE RÉGLEMENTÉE S. G. R.

Seine 87.1 1

URÉOGRAPHE HAMEL
Appareil pour la détermination, sans calculs, de la constante d'Ambard







Littérature sur demande

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie
17, rue de Berri, PARIS (VIIIe). — Elysées 61-46, 78-27.

©BIU Santé

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS

Laboratoires du Docteur M. LEPRINCE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.500 000 fr.

62, RUE DE LA TOUR — PARIS (XVI^e^)

REGISTRE DU COMMERCE, SEINE 219.925 B

PRIX-COURANT

		Prix au public.	Prix aux pharm.
Cascarine Leprince, constipation, pilules	le flacon.	10 15	7 10
Bilordyl, affections du foie, pilules	le tube.	20 »	14 »
Freinospasmyl, antispasmodique, comprimés	le flacon.	23 40	16 35
Guipsine, nouvel hypotenseur aux principes utiles du Gui, pilules	le flacon.	19 20	13 44
— — — ampoules	la boîte.	19 20	13 44
Rhomnol, phosphore organique, reconstituant, ampoules	la boîte.	20 80	14 55
— — — pilules	le flacon.	20 80	14 55
— — — saccharure	le flacon.	20 80	14 55
Néo-Rhomnol, phosphore, strychnine, arsenic, ampoules	la boîte.	20 80	14 55
— — — — comprimés	le flacon.	19 20	13 44
Pilules du Dr Séjournet, à la Santonine (diabète), pilules	le flacon.	21 30	14 90
Arsycodile ou **Néo-Arsycodile**, arsenic organique, ampoules	la boîte.	13 30	9 30
Ferricodile, ampoules	la boîte.	13 30	9 30
Ferrocodile, pilules	le flacon.	11 95	8 36
Ophtalmine, affections des yeux, pommade	le tube.	10 65	7 45

CAMPHYDRYL ROBIN

Dérivé camphré en solution aqueuse. — Solution à 5 %

Toutes applications du camphre et de l'huile camphrée

Absorption immédiate — Absolument indolore — Absence de viscosité.

Injections sous toutes formes. R.C. 221.839

Laboratoires **ROBIN**, 13, Rue de Poissy, PARIS

©BIU Santé

vaccinations associées et mélangent les anatoxines diphtérique et tétanique avec le vaccin antityphoparatyphoïdique, et établissent la théorie de la synergie des substances immunisantes. Enfin, la séro-anatoxithérapie constitue une méthode plus efficace du traitement de la diphtérie.

Aussi bien dans la population civile que dans l'armée, les résultats de la vaccination se montrent concluants, et en août 1936, le Parlement rend obligatoire dans l'armée la vaccination triple : diphtérie, tétanos, typhoïde et paratyphoïde. Mais la méthode ne donne son plein rendement que lorsqu'elle est généralisée. C'est pourquoi l'obligation légale est adoptée par le canton de Genève, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, certaines Républiques russes et, tout dernièrement, par l'Italie. C'est pourquoi aussi la France entrera prochainement dans cette voie quand sera établi le règlement d'administration publique qui doit intervenir pour fixer les modalités d'application de la loi votée par le Parlement français. M. Ramon conclut : « En poursuivant leurs recherches dans la voie ouverte, il y a un demi-siècle, par le grand précurseur que fut Emile Roux, et en se plaçant sous le signe de la loi de paix, de travail, de salut, d'humanité qui est devenue leur règle, les modestes continuateurs du génial fondateur de leur Maison n'ont qu'un but : faire reculer les frontières de la vie, selon la propre expression de Pasteur. »

Puis M. Pasteur-Vallery-Radot indique, dans une allocution qui fut, elle aussi, très applaudie, comment s'est fondée l'œuvre des « Instituts Pasteur d'Outre-mer ».

Dès 1881, Pasteur se rend à Bordeaux pour examiner des malades arrivant du Sénégal et atteints de fièvre jaune. En 1883, il envoie à Alexandrie Roux et Thuillier étudier le choléra. L'un d'eux ne devait pas revenir. Puis Calmette, en 1890, va fonder le premier Institut Pasteur à Saïgon pour préparer les vaccins antivariolique et antirabique. Ensuite, Yersin part (en 1893) à Hong-Kong étudier la peste. Il découvre le bacille qui porte son nom et prépare le sérum antipesteux, sur la Côte d'Annam à Nhatrang, Institut qu'il dirige depuis cette date. En Indochine existent encore les Instituts de Dalat et de Hanoï qui préparent notamment le vaccin anticholérique. Enfin, à Changhaï, a été fondé, il y a peu de temps, un Institut Pasteur. En Afrique, quatre Instituts ont été créés au Nord de ce continent, à Tunis, à Alger, à Casablanca, à Tanger. C'est à Tunis que Charles Nicolle étudie le typhus exanthématique et découvre que l'agent transmetteur est le pou.

A Dakar, contre la fièvre jaune, à Kindia, en Guinée, au paradis des singes (précieux animaux d'expériences), à Brazzaville, en Afrique Equatoriale Française, contre la maladie du sommeil, à Tananarive, dans l'île de Madagascar, où sévit la peste, se sont installés de modernes Instituts, cependant qu'au Cameroun, à Yaoundé, on vient d'inaugurer le plus récent. Il existe encore un Institut à la Marti-

©BIU Santé

nique, d'autres en Grèce, en Iran. « Les Instituts que l'Institut Pasteur a fondés sont un des leviers indispensables de notre action civilisatrice parmi les populations indigènes, qui attendent de nous que nous leur apportions plus de bien-être et surtout que nous écartions d'elles les spectres angoissants qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, ne cessaient de les menacer, que ce soit la peste, le choléra, la fièvre jaune, le paludisme, le typhus ou la maladie du sommeil. Les Instituts de notre Empire, un et indivisible, sont là qui veillent, et qui continueront à veiller tant que les animeront l'esprit de PASTEUR et l'âme de la France. »

Pour terminer, M. le Ministre de la Santé publique se lève pour associer le Gouvernement de la République à la Cérémonie du Cinquantenaire de l'Institut Pasteur. Il montre que, par delà les découvertes initiales de PASTEUR qui créèrent la méthode et ouvrirent la voie aux recherches nouvelles, la doctrine pastorienne a rénové l'ensemble des Sciences médicales et biologiques et qu'il est une discipline qui lui est surtout redevable : la Médecine préventive scientifique. PASTEUR, en effet, en formulant les principes d'une prophylaxie rationnelle, a fait surgir l'idée de la lutte contre les maladies fondée sur la recherche et la suppression de leurs causes. De là est née la protection de la Santé publique, appliquée non seulement à la lutte contre la contagion, mais contre toutes les maladies évitables. L'assistance aux malades est pour les Pouvoirs publics une impérieuse obligation ; mais combien plus féconde est l'idée d'écarter la maladie. La Médecine sociale s'affirme chaque jour par d'importantes réalisations. De plus, la protection de la santé, dans notre domaine d'outre-mer, soulève chaque jour des problèmes nouveaux et se heurte à des difficultés matérielles qui ne sont surmontées que par le courage et l'abnégation des pionniers. Le Ministre rappelle le discours prononcé par PASTEUR, le 14 novembre 1888, dans lequel le Maître remerciait les souscripteurs qui avaient permis la construction des laboratoires pour l'étude de la rage et des maladies contagieuses et il ajoute : « Cette générosité spontanée de tous les citoyens en faveur d'une noble cause s'exprime aujourd'hui comme elle s'exprimait hier. La constance, chez un peuple entier, de ces facultés d'intelligence et d'enthousiasme raisonné nous apporte un précieux témoignage du degré de culture et d'évolution où est parvenue notre Démocratie. Pour que de telles qualités subsistent dans un peuple, il faut qu'il puisse trouver en lui la justification de sa foi et de son enthousiasme. Il faut qu'il sente rayonner sur le monde la gloire de ses savants. L'Institut Pasteur, du fait de son créateur même, et grâce à la phalange illustre de ses prestigieux chercheurs, constitue précisément l'un de ces centres intellectuels où nous prenons conscience de la permanence du Génie français. En lui s'intègre, non sans raison, un peu de notre orgueil national. L'Institut Pasteur est un des laboratoires féconds où, comme on le disait tout à l'heure, se livre constamment le combat

©BIU Santé

L.E.V.A.
Laboratoire d'Essences
Végétales Antiseptiques
Louis GAILLARD - PHARMACIEN
26, RUE PÉTRELLE
PARIS (9e)

LABORATOIRES
Octave BAILLY
Produits Biologiques
44, Rue Armand-Carrel, 44
MONTREUIL-SOUS-BOIS

©BIU Santé

Un traitement efficace et inoffensif
du
Parasitisme intestinal

Académie de Médecine, 20 oct. 1931, 15 déc. 1931, 5 juill. 1932 | *Société de Thérapeutique*, 13 janvier 1932, 9 novembre 1932.

LE VERMOSOL

Préparé avec les Pyréthrines de la Sté des VERMENES

Le **VERMOSOL** est prescrit dans tous les cas de parasitisme intestinal (Oxyures, Ascarides, Trichocéphales, Ankylostomes, Anguillules, Lamblias).

Le **VERMOSOL TENIA**, préparation spéciale, réalise un ténifuge remarquable, inoffensif et ne nécessitant ni diète, ni purgation. :: :: :: :: :: ::

AUCUNE TOXICITÉ **AUCUNE CONTRE-INDICATION**

LABORATOIRES DU BAC, O. GAUDIN, Docteur en Pharmacie

46, Rue du Bac, ASNIÈRES (Seine)

DROGUES MÉDICINALES **PRODUITS PHARMACEUTIQUES**
HERBORISTERIES **PRODUITS CHIMIQUES**

IMPORTATION - CONSIGNATION

Établissements J. VILLENEUVE & M. PHULPIN

Dr L. VILLENEUVE, ✻, Pharmacien de 1re Classe

11, rue des Blancs-Manteaux & 9, rue des Guillemites

Téléph. : TURBIGO 45-00, 45-01 **PARIS** Adresse télégr. : JOVILLANO

R. C. : Tribunal de la Seine 239.919 B.

QUINQUINAS, COCA, KOLA, BENJOIN, OPIUM, SAFRAN

Tous les Alcaloïdes et produits chimiques pour la pharmacie.

©BIU Santé

pour reculer les frontières de la vie. L'Humanité y voit plus que cela encore, car, pour elle, il est un des symboles de la France. »

Après la cérémonie, le Président de la République s'inclina sur le tombeau de PASTEUR et sur celui d'Emile ROUX, puis il visita les appartements de PASTEUR, transformés en Musée.

Le lendemain, les nombreux savants étrangers visitèrent l'Institut Pasteur de Garches, ou mourut, en 1895, dans une modeste chambre, celui qui, plus que tout autre, mérita le plus bel éloge qu'on puisse décerner à un homme : celui de Bienfaiteur de l'Humanité.

Y. ANDRÉ.

DOCUMENTS OFFICIELS

Autorisation de la préparation et de la mise en vente de sérums thérapeutiques et de divers produits d'origine organique.

DÉCRET N° 101 DU 25 FÉVRIER 1939.

La préparation et la mise en vente de produits visés par la loi du 14 juin 1934 sont autorisées dans les établissements désignés ci-après et dans les conditions suivantes :

I

La Société parisienne de Travaux biochimiques, directeur technique : M. BRUÈRE, docteur en pharmacie, laboratoires, 34, rue Pigalle et 8, rue Esquirol, Paris :

Deux préparations à base de sérum normal de cheval obtenu par saignée de l'animal en période de régénération sanguine consécutive à des saignées préalables et utilisé, aux fins thérapeutiques, exclusivement sous forme ingérable, soit additionné de 1/10 de son volume de glycérine pure, soit incorporé à un sirop aromatique glycériné renfermant, après préparation, le quart de son poids de sérum. La conservation de ces préparations est assurée par tyndallisation à 58°.

Autorisation accordée sous la réserve que, sur les ampoules contenant le sérum pur buvable, il sera fait mention que le produit est exclusivement destiné à être ingéré.

II

M. DEROUBAIX, pharmacien 36 rue de Paris, à Joinville-le-Pont (Seine), est autorisé :

1° A transférer son laboratoire sis 11, rue Lagarde, dans un autre immeuble situé 39, rue Claude-Bernard, à Paris ;

2° A modifier le titrage d'un soluté injectable de venin d'abeilles autorisé par décret n° 79 du 30 juillet 1934 en ramenant à 0,8 unité souris le dosage de chaque ampoule de 1 cm³ primitivement fixé à 1,5 unité souris ;

3° A débiter sous la forme d'une pommade à employer en application sur la peau, une préparation obtenue en incorporant à un excipient formé de vaseline et de lanoline à parties égales et additionné d'acide salicylique, de salicylate de glycol et de menthol, une quantité de venin d'abeilles correspondant à 10 unités souris par 100 gr. de préparation.

III

M. le Dr STILLMONKES, médecin des Hôpitaux de Toulouse, directeur du Centre de récolte de Sérums de convalescents, est autorisé à préparer, en vue du débit, des sérums thérapeutiques, d'origine humaine, obtenus par saignées de convalescents de diverses maladies infectieuses au moment où ces sérums possèdent leur maximum d'activité thérapeutique.

©BIU Santé

IV

1° M. Guercia, pharmacien, 20, avenue Gambetta, à Hyères (Var) ;
2° M. Danet, pharmacien, 24, rue Saint-Guillaume, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ;
3° MM. Delestre et Grassin, pharmacien, 25, rue Sainte-Marthe, à Niort (Deux-Sèvres), sont autorisés à préparer et à débiter des auto-vaccins sous les réserves suivantes :

1. Les auto-vaccins ne seront délivrés que sur ordonnances médicales ;
2. Les prélèvements seront faits soit par le médecin traitant, soit sous la responsabilité technique du bénéficiaire du décret ;
3. Les étiquettes porteront mention des espèces microbiennes et du nombre de chacun des germes par centimètre cube ;
4. Les auto-vaccins seront uniquement destinés au sujet sur lequel les prélèvements ont été faits ; ils ne sauraient donc être conservés en stock.

Les présentes autorisations ne sont accordées que sous les réserves et obligations habituelles. (*J. O.* du 28 février 1939)

Décret n° 102 du 24 mars 1939.

La préparation et la mise en vente de produits visés par la loi du 14 juin 1934 sont autorisés dans les établissements désignés ci-après et dans les conditions suivantes :

I

M. le Dr Roussel, directeur de l'Institut de Sérothérapie, 97, rue de Vaugirard, à Paris, laboratoires, 10, rue de Metz, à Romainville, et 76, rue du Vivier, à Aubervilliers (Seine) : un sérum normal de porc à utiliser pour des fins thérapeutiques soit sous la forme injectable, soit sous la forme ingérable.

Autorisation accordée sous les réserves suivantes :

1° Pendant cinq jours au moins avant la saignée, les animaux seront observés et visités chaque jour par un vétérinaire. L'apparition et la constatation de tout état anormal devra entraîner l'isolement de l'animal et la prolongation de la quarantaine du lot auquel cet animal appartient, pour une nouvelle période de cinq jours. Tout état pathologique confirmé entraînera l'exclusion de l'animal pour la récolte du sang ;
2° Le sang de chaque animal devra être recueilli dans un ou plusieurs récipients portant le même numéro que l'animal fournisseur. Il ne pourra être gardé pour la production du sérum que si l'animal est reconnu, après abatage, indemne de tout état morbide ;
3° Les ampoules du sérum destiné à être injecté ne seront pas présentées sous le même conditionnement que les ampoules du sérum destiné à être ingéré.

II

M. Choay, pharmacien, 48, avenue Théophile-Gautier, à Paris : un soluté injectable d'un extrait organique renfermant l'hormone cortico-surrénale.

Ce soluté, titré en extrait de manière à correspondre soit à 50 gr., soit à 100 gr. de glande fraîche par centimètre cube, est additionné de 1/1.000 d'acide benzoïque pour la conservation et réparti en ampoules stériles. Autorisation accordée sous la réserve que les étiquettes de présentation du soluté injectable porteront mention de la quantité de glande surrénale fraîche correspondant à 1 cm³ du produit.

III

M. Gautier, pharmacien, 42, rue Emile-Deschanel, à Courbevoie (Seine), laboratoire, 24, chemin de Saint-Roch, à Avignon (Vaucluse) ; directrice technique : Mme de Cornuaud, licenciée ès sciences : un soluté injectable d'extrait mixte de foie de génisse et de muqueuse gastrique de l'antre pylorique du porc, pour le traitement des anémies.

Autorisation accordée sous les réserves suivantes :

1° Le produit sera mis en vente sous l'appellation : extrait hépato-gastro-pylorique ;

©BIU Santé

PRODUITS

LE PERDRIEL

TOILE VÉSICANTE Le Perdriel.
VÉRITABLE THAPSIA Le Perdriel-Reboulleau.
TAFFETAS Marinier.
MOUCHES de MILAN Sparadrapées L. P. M.
SPARADRAPS du Codex et de toutes formules demandées.

LE PERDRIEL, 11, rue Milton, PARIS (IX^e^).

UNE LONGUE EXPÉRIENCE
UN MATÉRIEL MODERNE
UN CONTROLE RIGOUREUX

Nous permettent de vous fournir :

DES PRODUITS PURS
DES PLANTES DE 1^RE^ QUALITÉ
DES DROGUES DE 1^ER^ CHOIX

ADRIAN, 9-11, Rue de la Perle — PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES CLIN

ADRÉNALINE CLIN, CINNOZYL, ÉLECTRARGOL, ARRHÉNOMARTIOL, ÉLECTROMARTIOL, ÉLECTROCUPROL, ÉLECTROSELÉNIUM CACODYLATE de SOUDE CLIN, INJECTION et GOUTTES CLIN STRYCHNO-PHOSPHARSINÉES, ÉLIXIR DÉRET, GOUTTES RAIDET, ÉNÉSOL, ARSAMINOL, NÉO-TRÉPARSÉNAN, SULFO-TRÉPARSÉNAN, ODARSOL, SPARTO-CAMPHRE, SPARTOVAL, GÉNISTÉNAL, LYSO-CHOC, IOGOL, ORTHOSIPHÈNE, PADÉRYL. SIROP de SIRTAL, SIROP et PATE AUBERGIER, SOLUTION et AMPOULES de SALICYLATE DE SOUDE CLIN, SOLUROL, LIQUEUR et PILULES LAVILLE, SÉRUMS CLIN (Anti-colibacillaire, Antidiphtérique, Antigangréneux, Antistreptococcique), COMPRIMÉS SÉRIQUES, VACCINS CLIN (Anticoquelucheux, Antigonococcique I-II, Anti-staphylococcique, Antistreptococcique, Coli-entéro buccal et injectable, Pneumo-broncho, Pré-opératoire), PYOVARGOL, etc.

COMAR et Cie, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20 — **PARIS-Ve**

Médaille d'Or. — Diplômes d'Honneur. — Grand Prix.
TURIN 1911. — GAND 1913. — LYON 1914. — STRASBOURG 1919

Cachets Azymes Souples

S. CHAPIREAU

MARQUE DE FABRIQUE



DÉPOSÉE

Vve JABLONSKI
née **CHAPIREAU**
2, Avenue du Bel-Air
(ci-devant 14, Rue de la Perle)
PARIS



BLANCHEUR, SOUPLESSE, ÉLÉGANCE

Les Cachets **S. Chapireau** contiennent trois fois plus de poudre que tous les autres cachets de même diamètre. — Ces cachets sont timbrés au nom ou à la marque du pharmacien (Impression en relief à sec, impression en couleurs).

ILS SONT FAITS EN TOUTE COULEUR

L'Appareil S. CHAPIREAU est le plus simple, le plus pratique, le plus expéditif.

Appareil n° 1 : **25** fr. — n° 2 : **15** fr. — n° 3 : **9** fr.

©BIU Santé

2° Il sera fait mention sur les étiquettes de présentation du poids de foie de veau frais et du poids de muqueuse pylorique fraîche correspondant au contenu d'une ampoule de 5 cm³ (300 gr. de foie frais et 200 gr. de muqueuse pylorique fraîche).

IV

L'autorisation antérieurement accordée à M. Douglas-Hogg, pharmacien, 62, avenue des Champs-Elysées, à Paris, par décret n° 65 du 8 juillet 1931, d'importer en vue du débit des solutés injectables d'insuline préparés par la Société Burroughs-Wellcome, dans son usine de Dartford (Angleterre) et mis en vente aux titres respectifs de 20, 40 et 80 unités cliniques internationales par centimètre cube de préparation est renouvelée sous les mêmes réserves et à condition que l'insuline ne sera introduite en France que sous la forme de solutions titrées injectables préparées pour l'emploi médical et que les étiquettes indiqueront le titrage exact de ces solutions.

V

M. le Dr Théophile Roux, dit Roux de Laroque, villa Clairbois, à Saint-Raphaël (Var) : préparation, en vue du débit d'auto-sérums, c'est-à-dire des sérums thérapeutiques préparés à partir du sang prélevé sur le malade auquel il en sera fait application.

L'auto-sérum sera administré uniquement par voie stomacale ou par voie rectale à l'état de dilution aqueuse, titrée à raison de 0 cm³ 08 par centimètre cube de la préparation répartie en ampoules de 10 cm³.

Autorisation accordée sous les réserves suivantes :

1° Les auto-sérums ne seront préparés que sur prescription médicale et seront réservés exclusivement à l'usage du malade dont provient le sérum ;

2° Ils ne seront préparés qu'avec le sérum du malade, sans adjonction d'aucun autre sérum humain ou animal ; ils ne seront additionnés d'aucune substance étrangère ;

3° Les étiquettes de présentation porteront l'indication du taux de dilution du sérum, son mode d'administration buccale ou rectale et la durée de sa conservation.

VI

La Société des Laboratoires Bailly, 15, rue de Rome, à Paris, gérant M. Godeau, docteur en pharmacie ; directeur technique : M. le Dr Bourgeois, est autorisée à préparer et à débiter des auto-vaccins sous les réserves suivantes :

1° Les auto-vaccins ne seront délivrés que sur ordonnances médicales ;

2° Les prélèvements seront faits soit par le médecin traitant, soit sous la responsabilité technique du bénéficiaire du décret ;

3° Les étiquettes porteront mention des espèces microbiennes et du nombre de chacun des germes par centimètre cube ;

4° Les auto-vaccins seront uniquement destinés au sujet sur lequel les prélèvements ont été faits ; ils ne sauraient donc être conservés en stock.

Les présentes autorisations ne sont accordées que sous les réserves et obligations habituelles.

(*J. O.* du 28 mars 1939.)

Création d'Assistants des Hôpitaux coloniaux avec la mention « Chimie-Pharmacie ».

Le décret du 22 août 1928, instituant un concours pour l'obtention du titre d'Assistant des Hôpitaux coloniaux, s'est proposé pour but d'assurer le perfectionnement scientifique des médecins des Troupes coloniales et le recrutement d'un personnel qualifié donnant toutes garanties pour le service des hôpitaux coloniaux.

Or, il résulte de l'expérience qu'il serait avantageux d'étendre les dispositions dudit décret aux pharmaciens des Troupes coloniales et de créer une catégorie nouvelle d'Assistants : catégorie « Pharmacie-Chimie ».

©BIU Santé

C'est dans cette vue qu'a été élaboré le décret du 9 février 1939, dont nous donnons le texte ci-après :

Le premier alinéa de l'article 1er du décret du 22 août 1928, instituant un concours pour l'obtention du titre d'Assistant des Hôpitaux coloniaux, est complété comme suit :

Après les mots : « Stomatologie », ajouter : « Chimie-Pharmacie ».

Le troisième alinéa de l'article 1er est abrogé et remplacé par le suivant :

« Peuvent seuls y prendre part, sous réserve de l'autorisation du Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, les médecins et les pharmaciens capitaines et les médecins et les pharmaciens lieutenants des Troupes coloniales de l'armée active présents en France ou effectuant un séjour métropolitain en Algérie-Tunisie au moment du concours et ayant accompli un séjour normal aux colonies, en Chine, au Maroc ou au Levant. »

Le premier alinéa de l'article 2 est abrogé et remplacé par le suivant :

« Les candidats désignés après chaque concours sont, suivant leur catégorie, placés en stage pour tenir l'emploi d'Assistants auprès des chefs de service dans les hôpitaux militaires, les salles militaires des hôpitaux mixtes, les laboratoires de bactériologie et de chimie-pharmacie ou les services d'électroradiologie et de stomatologie qui sont désignés par décision ministérielle. »

Le deuxième alinéa de l'article 3 est abrogé et remplacé par le suivant :

« Chaque jury est présidé par un médecin Général inspecteur, un médecin Général ou un pharmacien Général des Troupes coloniales. »

Après le huitième alinéa, ajouter :

« 6° Pour la section « Chimie-Pharmacie », le professeur (ou le professeur agrégé) de pharmacie-chimie-toxicologie à l'Ecole d'Application du Service de Santé des Troupes coloniales, un pharmacien colonel ou lieutenant-colonel et deux pharmaciens chimistes du Service de Santé des Troupes coloniales ».

Neuvième alinéa, ajouter *in fine :*

« Et pour la section de Chimie-Pharmacie, parmi les pharmaciens chimistes du Service de Santé des Troupes coloniales. »

(*J. O.* du 18 février 1939.)

Le commerce des substances vénéneuses à Madagascar.

Un décret en date du 2 mars 1939, publié dans le *Journal officiel* du 7 mars, met la législation particulière de Madagascar, concernant le commerce des substances vénéneuses, en harmonie avec les nouvelles prescriptions métropolitaines.

Tarif pharmaceutique interministériel.

Le tarif pharmaceutique interministériel institué par arrêté du 31 mai 1938 et modifié par l'arrêté du 30 novembre 1938 est à nouveau modifié par l'arrêté du 21 mars 1939, publié dans le *Journal officiel* du 30 mars, pages 4133 à 4166. Ce tarif est applicable à dater du 1er janvier 1939.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

susceptibles d'intéresser la profession pharmaceutique.

SANTÉ PUBLIQUE

7743. — M. Maxence Rolbes demande à M. le Ministre de la Santé publique si un pharmacien de province ayant plusieurs colis de médicaments à faire livrer dans une même localité voisine à des clients différents pourrait, sans contrevenir à la loi sur le colportage, adresser à une personne chargée de les distribuer ces divers colis, séparés et ficelés et ayant chacun leur facture jointe, mais réunis en

©BIU Santé

OLÉOCHRYSINE LUMIÈRE

Chrysothérapie — Calcithérapie

(Suspension huileuse d'aurothiopropanol-sulfonate de calcium).
TUBERCULOSES — RHUMATISMES — SYPHILIS — DERMATOSES.
Imprègne l'organisme lentement, régulièrement et sans interruption pendant 4 ou 5 jours.

ALLOCHRYSINE LUMIÈRE

Traitement de la tuberculose sous toutes ses formes

CRYOGÉNINE LUMIÈRE

Action rapide et sûre dans la fièvre et la douleur

CRYPTARGOL LUMIÈRE

Aussi antiseptique que le nitrate d'argent

EMGÉ LUMIERE

Prophylaxie et traitement de tous les troubles liés à un état d'instabilité humorale **Anti-choc.**

Sté Ame "BREVETS LUMIERE"
45, Rue Villon, LYON — Bureau à PARIS, 3, Rue Paul-Dubois

LABORATOIRES L. LEPRESTRE

DOCTEUR EN PHARMACIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

12, Rue de Strasbourg. — PARIS (Xe).

Téléphone : **BOTZARIS 52-75**

CONFIEZ-LEUR TOUS VOS EXAMENS :

SEROLOGIE
BACTÉRIOLOGIE
CHIMIE BIOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE LA GROSSESSE

CONSCIENCE ET RAPIDITÉ

TARIF ET MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENTS SUR DEMANDE

Remise confraternelle de 50 %.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

SOUDAN

48, Rue d'Alésia, PARIS (14e)

■

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES :

GIRARD. PAUL THIBAULT

BOISSY. IODOMAÏSINE

MIRATON-CHATEL-GUYON

VASOGÈNES PEARSON

LACTAGOL

AGOCHOLINE

(GRANULÉ SOLUBLE)



CHOLECYSTITES CHRONIQUES
CONGESTION DU FOIE

Lithiase biliaire - Ictère et Cholémie

Dyspepsies réflexes - Constipation } d'origine hépato-biliaire
Migraines, Vertiges, Eczéma, Prurit }

Posologie : 1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi verre d'eau chaude.

LABORATOIRES DU Dr ZIZINE
24,26, Rue de Fécamp - Paris (XIIe)

©BIU Santé

un seul paquet et ajoute que toutes les commandes ont, d'ailleurs été adressées individuellement et directement à ce pharmacien, sans passer par l'entremise du dépositaire et distributeur éventuel. (*Question du 15 décembre 1938.*)

Réponse. — Il appartient aux tribunaux de déterminer, dans chaque cas d'espèce, s'il y a eu ou non contravention à la loi.

7915. — M. Paul Saurin appelle l'attention de M. le Ministre de la Santé publique sur la toxicité des dérivés sulfamidés vendus au public et qui a été exposée dans diverses sociétés savantes et notamment à la Société de Biologie et à la Société française d'Urologie, et demande s'il compte prendre les mesures nécessaires pour : 1° interdire provisoirement la vente de produits éminemment toxiques qui constituent pour la nation un grave danger social et ayant occasionné la mort de quatre personnes ; 2° qu'à l'avenir toutes les expériences de produits nouveaux soient faites d'abord sur les animaux ; 3° réglementer ou interdire définitivement la vente des dérivés sulfamidés, suivant que les expériences sur les animaux seront ou non favorables. (*Question du 29 décembre 1938.*)

Réponse. — L'Académie de Médecine, saisie de la question par le Ministère de la Santé publique, à la suite de vœux formulés au cours de Congrès médicaux et tendant à l'inscription des dérivés sulfamidés sur la liste des substances vénéneuses, en a délibéré dans sa séance du 8 novembre 1938, et, après avoir considéré que des progrès rapides dans l'évolution de la chimiothérapie ont déjà permis de substituer aux premiers dérivés sulfamidés, auxquels pouvaient être attribués les accidents signalés, des dérivés nouveaux d'une innocuité plus grande et tendant à les remplacer, a émis l'avis qu'il serait prématuré d'envisager l'inscription de ces produits aux tableaux des substances vénéneuses et que, par application de la loi sur l'exercice de la pharmacie où reste inscrit le principe d'un contrôle médical sur la délivrance des médicaments au public, les pouvoirs publics sont armés pour réprimer tout abus constaté dans la délivrance des dérivés sulfamidés pour fins thérapeutiques.

8439. — M. de Framond demande à M. le Ministre de la Santé publique : 1° s'il existe un texte, loi, décret, règlement administratif ou arrêté, exigeant de toute personne voulant assurer la préparation d'auto-vaccin, le diplôme de médecin ou celui de pharmacien ; 2° dans l'affirmative, à quelle date auraient été prises ces dispositions et en quels termes. (*Question du 14 février 1939.*)

Réponse. — Aucun texte n'exige d'une personne voulant assurer la préparation d'auto-vaccins, le diplôme de médecin ou celui de pharmacien. La préparation et la mise en vente de ces produits sont autorisés par décret suivant la procédure prévue par la réglementation relative aux sérums thérapeutiques et divers produits d'origine organique. Il appartient aux Assemblées consultées en application de cette réglementation (Commission des Sérums, Académie de Médecine et Conseil supérieur d'Hygiène publique de France), d'apprécier si le demandeur possède les titres nécessaires pour assurer la préparation des auto-vaccins dans des conditions techniques satisfaisantes.

8292. — M. Pierre Taittinger demande à M. le Ministre de la Santé publique : 1° si un pharmacien complètement aveugle peut diriger et gérer ou continuer de diriger ou de gérer, selon la loi de Germinal, an XI, une officine pharmaceutique ; 2° étant entendu qu'il prendrait, pour le suppléer, puisque aveugle, un préparateur, si ce préparateur devrait être pourvu du diplôme de pharmacien. (*Question du 3 février 1939.*)

Réponse. — 1° et 2°, réponse négative. La responsabilité du pharmacien vis-à-vis des tiers, dans l'exercice de sa profession, devant être entière et sans restriction, cette condition ne peut se trouver remplie si, par suite de cécité complète, ce praticien se trouve empêché, de manière permanente, soit de procéder lui-même aux opérations techniques de son art qui exigent l'usage du sens de la vue, soit de surveiller l'exécution de ces mêmes opérations par un préparateur non diplômé. La même réponse négative s'applique au cas où le préparateur serait pourvu du diplôme de pharmacien, le législateur n'ayant prévu la délégation de gérance à un diplômé non propriétaire de l'officine qu'au profit des héritiers d'un pharmacien décédé et pendant un temps limité.

©BIU Santé

NOUVELLES

Nécrologie. — *Le professeur Camille Lenormand (1861-1939).* — Né le 16 avril 1861, C. LENORMAND accomplit presque toutes ses études à Rennes. Après un séjour de quelques années à Tours, où il avait été nommé titulaire de la chaire de Pharmacie, il revint à Rennes, où il occupa la chaire de Chimie organique, puis de 1912 à 1934, date de son passage à l'honorariat, celle de Chimie analytique. En 1920, lors de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Zacharie ROUSSIN, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

En dehors de son enseignement et du rôle d'inspecteur des pharmacies, le professeur LENORMAND s'est activement occupé des organisations pharmaceutiques syndicales et aussi des associations pomologiques. Il a publié de nombreux travaux de Chimie pharmaceutique et de Toxicologie.

Il est décédé à Rennes, le 6 mars 1939. Sa vie et son œuvre seront relatées plus en détail dans un prochain *Bulletin*. R. Wz.

— *Gaston Courtois (1887-1939).* — Assistant de la chaire de Pharmacie chimique à la Faculté de Pharmacie de Paris, Gaston COURTOIS vient de disparaître prématurément le 18 mars dernier, après une vie entièrement consacrée à ses études, à la recherche scientifique et à ses fonctions de chef de laboratoire.

Interne et lauréat des hôpitaux de Paris, docteur en pharmacie, Gaston COURTOIS devait présenter incessamment une thèse pour l'obtention du diplôme supérieur de pharmacien. Un sort cruel en a décidé autrement.

Il eut du moins la satisfaction de voir le succès des deux éditions de l'important *Traité de Pharmacie chimique* de son maître M. le professeur LEBEAU, auquel il avait apporté sa collobaration.

Dans une notice publiée dans le présent numéro, nos lecteurs trouveront l'exposé des travaux et de la vie de notre regretté collègue.

R. Wz.

— *André-Frédéric Bertaut (1877-1939).* — Nous avons à déplorer la perte de notre très distingué confrère, André BERTAUT, décédé le 19 mars 1939.

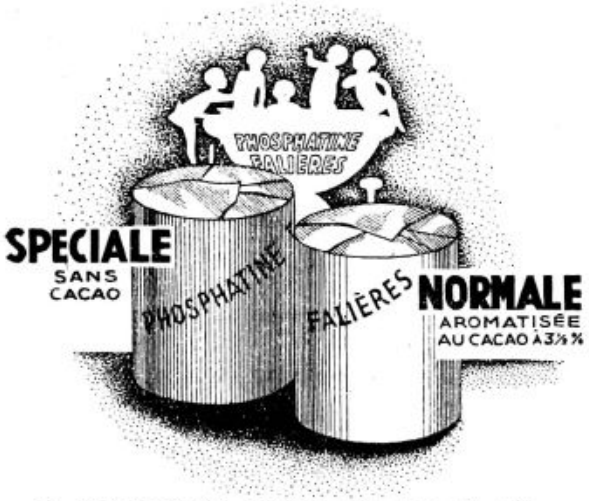
Né le 19 août 1877, pharmacien de 1re classe en 1903, licencié en droit, André BERTAUT a participé pendant vingt-quatre ans à la direction de la maison BERTAUT-BLANCARD frères, qu'il reprit ensuite à la mort de son frère, notre ami regretté René BERTAUT, sous le nom de A. BERTAUT-BLANCARD.

A ce propos, rappelons que cette maison avait été fondée par leur grand-père BLANCARD ; celui-ci, interne en pharmacie en 1835, installé pharmacien en 1839, avait fait présenter à l'Académie de Médecine, en 1850, la formule des pilules d'iodure de fer, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un article paru dans le *Journal de Pharmacie* (3e série), tome XVIII, année 1850, p. 251 et intitulé « Pilules d'iodure de fer, de MM. GILLE et BLANCARD ».

Dirigée plus tard en association par M. BLANCARD, fils, et M. BERTAUT, gendre de BLANCARD père, puis par les deux frères René et André BER-

©BIU Santé

LA PHOSPHATINE
DEUX FORMES



LA PHOSPHATINE spéciale sans cacao (conditionnement bleu) est recommandée à partir du 5e mois et dans tous les cas d'intolérance pour le lait, de défaut ou perte d'appétit, d'irrégularité ou même d'arrêt de croissance.

LA PHOSPHATINE normale aromatisée au cacao (3 ½ %) est l'aliment de l'enfant à partir de 8 à 9 mois, ou davantage, surtout au moment du sevrage et pendant la croissance.

La Phosphatine facilite la dentition, aide la formation des os, donne force et santé.

LA PHOSPHATINE FALIÈRES, 1, quai Aulagnier, ASNIÈRES, (Seine)

VIN
DE
CHASSAING
BI-DIGESTIF

CONTRE LES
AFFECTIONS
des **VOIES DIGESTIVES**
la **PERTE** de l'**APPÉTIT**
et des **FORCES**

1 ou 2 verres à liqueur après les repas.

PARIS

CONSTIPATION
GUÉRISON
par la Véritable
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX
Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.

PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES D'ENDOCRINOLOGIE APPLIQUEE

CONCESSIONNAIRES DES MARQUES DES

ÉTABLISSEMENTS BYLA

Siège Social et Administration
26, Avenue de l'Observatoire
PARIS



Usines
et Laboratoires de Recherches,
à GENTILLY (Seine)

PRODUITS BIOLOGIQUES

ADRÉNALINE
CHOLESTERINE
GLYCOGÈNE
HÉMOCRISTALLINE
LÉCITHINE
LEVURE
NUCLÉINE
PEPTONE, ETC.

PEPTONES BACTERIOLOGIQUES

FERMENTS OFFICINAUX PURS ET TITRÉS

DIASTASE
PANCREATINE
PEPSINE
PAPAÏNE, ETC.

PRODUITS ORGANOTHÉRAPIQUES

préparés dans ***le vide*** *à* ***froid*** *immédiatement après la récolte, avec des organes spécialement prélevés et choisis par un Biologiste qui en vérifie l'intégrité physiologique.*

OVARINE
THYROÏDINE
VITAMINES
HYPOPHYSINE
SURRÉNINE, ETC.
HORMONES

FOLLICULINES

MUSCULOSINE
NEUROTROPHOL
PHYLACTONE
INSULINE BYLA
HORMOVARINE
SPLENARMONE
IRRASTERINE
VITADONE
AMUNINE
VITAMINOL, ETC.

©BIU Santé

RAUT (de 1904 à 1936) et depuis par André BERTAUT seul, la maison BERTAUT-BLANCARD est donc pratiquement centenaire.

Très actif, notre confrère avait en outre occupé les postes les plus honorables et les plus variés ; il était vice-président de la Chambre syndicale des Fabricants de Produits pharmaceutiques ; membre de la Chambre de Commerce de Paris, où il représentait les Produits pharmaceutiques, de 1923 à 1935, y ayant occupé pendant plusieurs années les fonctions de membre-secrétaire ; président de l'Union des Fabricants pour la protection des marques de fabrique, de 1921 à 1935, puis nommé président honoraire de cette Union ; membre depuis son origine de la Commission permanente pour la protection de la propriété industrielle à la Chambre de Commerce internationale ; président de l'Association française de la Propriété industrielle, de 1934 à 1937, puis nommé président honoraire.

En raison de ces fonctions diverses, André BERTAUT s'est consacré à de multiples questions ayant trait au Commerce et à l'Industrie, ainsi qu'à la vie sociale, et en particulier il était vice-président de la Commission départementale du Travail de la Seine ; trésorier de la Commission permanente exécutive des Commissions départementales du Travail de France ; membre de la Commission des bénéfices commerciaux de la Seine ; membre de la Commission permanente du Conseil national économique ; délégué du Gouvernement français à la IVe Conférence des Transports à la Société des Nations à Genève ; membre du Conseil d'administration de l'Office national des Mutilés ; membre du Conseil d'administration de l'Office national de la Navigation ; membre de la Commission des Stages commerciaux au Ministère de l'Education nationale ; il appartenait au Comité technique de la propriété industrielle depuis décembre 1922.

Portant son activité hors de nos frontières, il avait pris une part efficace aux Congrès de l'Association internationale pour la Protection de la propriété industrielle, de Genève (1927), Rome (1928), Budapest (1930), Londres (1932).

Enfin, notre confrère était membre du Bureau du Syndicat général de la Règlementation et, en 1909, lors de la fondation de l'Association corporative des Pharmaciens de Réserve, il en avait été nommé trésorier, poste qu'il conserva jusqu'en 1922.

André BERTAUT était Officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de Guerre, de la Médaille d'or de la Mutualité et d'un certain nombre de décorations étrangères.

Nous adressons un adieu ému à cet éminent confrère, ami de notre *Bulletin* et, à sa famille, l'expression de nos condoléances attristées.

— ***Gabriel Leven (1874-1939).*** — Tous les membres de la Société de Thérapeutique regretteront profondément la mort de Gabriel LEVEN qui, depuis vingt ans, assurait les fonctions de secrétaire général de cette Société. Il était également, depuis sa fondation, secrétaire général de l'Union internationale thérapeutique C'est au nom des membres pharmaciens de la Société et de l'Union que nous exprimons à Mme Gabriel LEVEN et à ses deux fils l'expression de nos très vifs sentiments de condoléances.

Il tenait de son père, qui fut un grand médecin et montra l'un des premiers l'importance du plexus solaire, le goût de la Médecine, la foi

©BIU Santé

en sa mission et l'amour fervent du malade. Il s'attacha spécialement à l'étude de l'aérophagie, des vomissements incoercibles et de leur traitement. Sa conception d'un régime à tout faire était marquée au coin du bon sens. Il se montrait aussi instructif dans ses communications que dans ses consultations de l'Hôtel-Dieu.

L'intelligence et le dévouement avec lequel il organisait les réunions de la Société de Thérapeutique, dont il était l'âme ardente, n'avaient pas de limites. Accueillant, aimable, plein de bienveillance, mais aussi d'une remarquable équité, il savait gagner la confiance et souvent l'amitié de ceux qui l'approchaient.

Emus et navrés de sa disparition si brusque, nous garderons son souvenir et son exemple. R. L.

Leçon inaugurale de M. le professeur Bach à la Faculté de Pharmacie de Paris. — C'est le mercredi 8 mars que M. le professeur Bach prenait officiellement la succession de M. le professeur P. Guérin dans la chaire de Botanique de la Faculté de Pharmacie de Paris. Dès son entrée, il fut salué par les chaleureux applaudissements d'un amphithéâtre comble où les élèves se mêlaient aux professeurs, aux membres éminents des Sociétés savantes, aux pharmaciens et aux amis.

M. le Doyen Damiens retraça rapidement tout d'abord les grades, les fonctions universitaires et les travaux scientifiques de M. Bach, particulièrement digne de la chaire qui lui échoit.

Le nouveau professeur ayant remercié le Doyen de ses paroles aimables, rendit un hommage ému à son père, à ses maîtres des Hôpitaux et de la Faculté et particulièrement au professeur Goris, dont il fut l'interne, et à M. le Doyen Radais, dont il fut l'assistant.

Entrant ensuite dans le vif du sujet, M. Bach précisa l'orientation qu'il entend donner à son enseignement, insistant sur l'importance qui doit être accordée à la Physiologie végétale dans la formation des futurs pharmaciens. Puis, il exposa à grands traits les « tendances actuelles de la Systématique végétale », sujet particulièrement ardu que l'orateur sut, avec une particulière maîtrise, rendre clair ; enfin, il discuta magistralement la question de l'origine des Angiospermes.

Interrompu à plusieurs reprises par des applaudissements, M. le professeur Bach acheva sa leçon d'une haute portée scientifique et d'une grande largeur de vues. Puis ses amis défilèrent nombreux pour le féliciter.

On retrouvera cette belle leçon dans le présent numéro du *B. S. P.*

R. L.

Legs Eugénie Defacqz. — Par décret en date du 25 mars 1939, pris sur le rapport du Ministre de l'Education nationale, le Recteur d'Académie, président du Conseil de l'Université de Paris, est autorisé à accepter le legs de Mlle Eugénie Défacqz, destiné à la fondation d'une chambre à la Cité Universitaire de Paris, sous le nom Edouard Defacqz, au profit d'une jeune fille étudiante en pharmacie.

Ecole de Médecine et de Pharmacie de Rennes. — ***Leçon inaugurale.*** — Le 8 mars dernier, M. le professeur F. Grégoire, récemment nommé titulaire de la Chaire de Pharmacie galénique à l'Ecole de plein

©BIU Santé



Opothérapie Hématique Totale

SIROP de
DESCHIENS
à l'Hémoglobine vivante

Renferme intactes les Substances Minérales du Sang total

Médication rationnelle des
SYNDROMES ANÉMIQUES
et des
DÉCHÉANCES ORGANIQUES

Une cuillerée à potage à chaque repas.

R. C. Seine 207.204

Deschiens, Dr en Phie, 9, Rue Paul-Baudry, Paris (8e)

LABORATOIRES CHEVRETIN-LEMATTE

L. LEMATTE & G. BOINOT

Docteurs en Pharmacie

52, Rue La Bruyère, 52 — PARIS-9e.

ACÉCOLEX (Pâte à l'Acécoline).
ACÉCOLINE (Chlorure d'acétylcholine en solution stable).
ACÉCOLINE-PAPAVÉRINE ; ACÉCOLINE-SPARTÉINE ; ACÉCOLINE-CAMPHRE ; ACÉCOLINE-YOHIMBINE.
BIOCALCOSE : Granulé calcique.
CALCIONAL (Ion-Calcium), comprimés et ampoules injectables.
HÉMO-TONIKÉINE : Ampoules.
HORMOCLINE (Chlorhydrate de choline), ampoules.
HYPOTAN : Comprimés hypotenseurs.
PRESSYL : Tonique cardio-vasculaire et respiratoire.
LIPOCÉRÉBRINE : Ampoules et dragées.
TONIKÉINE (Médication neuro-tonique), ampoules.

©BIU Santé

LES CLASSIQUES

DE LA

DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE

(*MÉMOIRES DE CHIMIE*)

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE MM.

LE CHATELIER, BÉHAL, URBAIN, BERTRAND, PERRIN, DELÉPINE, LESPIEAU

Secrétaire Général : *M. A. DAMIENS*

Volumes in-8 (19 × 13,5), 200 pages environ, édition ordinaire . . . . **18** fr
Édition de luxe . . . . . **50** fr.
(GAUTHIER-VILLARS, Éditeurs, 55, quai des Grands-Augustins, Paris-6e).

A l'occasion de l'Exposition de 1937 et de l'organisation du *Palais de la Découverte*, sont publiés plusieurs ouvrages sous le titre général : « LES CLASSIQUES de la DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE ». Certains d'entre eux feront l'objet d'une édition de luxe, à côte de l'édition ordinaire.

Le tirage de luxe est limité à 200 exemplaires, qui seront réservés aux premiers souscripteurs.

Huit ouvrages sont actuellement en vente :

1° *Leçons de Philosophie chimique*, de J.-B. DUMAS, avec un avant-propos de M. G. URBAIN, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXVIII-265 pages, avec deux planches hors-texte;

2° *Chimie élémentaire*, de LAVOISIER, avec un avant-propos de M. Henry LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXXVIII-191 pages, avec deux planches hors-texte;

3° *La Synthèse totale en Chimie organique*. Mémoires de MM. WÖHLER, GERHARDT, M. BERTHELOT, LE BEL, VAN T'HOFF, JUNGFLEISCH, LADENBURG, PASTEUR. Préface et commentaires par M. MARCEL DELÉPINE, Membre de l'Institut. Ouvrage de VIII-147 pages, avec huit planches hors-texte.

4° *Les Métaux légers* (aluminium, glucinium, magnésium, métaux alcalins). Mémoires de H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, HÉROULT, BUSSY, GAY-LUSSAC, THÉNARD. Préface de M. Léon GUILLET, Membre de l'Institut. Volume de XVIII-166 pages avec figures.

5° *Détermination des poids moléculaires*. Mémoires de AVOGADRO, AMPÈRE, RAOULT, VAN'T HOFF, D. BERTHELOT. Avant-propos par M. R. LESPIEAU, Membre de l'Institut. Volume de XVI-166 pages.

6° *La Dissolution*. Mémoires de LAVOISIER, GAY-LUSSAC, LŒWEL, GERNEZ, LESCŒUR, RAOULT. Préface par H. LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Volume de XVI-148 pages, avec figures.

7° *Halogènes et composés oxygénés du chlore*. Mémoires de SCHEELE, BERTHOLLET, GAY-LUSSAC et THÉNARD, H. DAVY, BALARD, COURTOIS, H. MOISSAN, MILLON. Avant-propos par M. A. DAMIENS, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris. Volume de XIV-150 pages, avec figures.

8° *Dissociation. Equilibres chimiques*. Mémoires de M. BERTHELOT. PÉAN DE SAINT-GILLES, SAINTE-CLAIRE DEVILLE, DEBRAY, HAUTEFEUILLE, PESLIN, HENRY LE CHATELIER. Préface de M. PIERRE JOLIBOIS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. Volume de XVIII-264 pages, avec figures.

©BIU Santé

exercice de Médecine et de Pharmacie de Rennes, a présenté devant un nombreux auditoire, sa leçon inaugurale.

Après avoir rappelé la vie et les travaux du regretté professeur Ch. LAURENT, l'orateur envisagea les réactions de l'organisme humain aux apports de traces de substances, telles que les vitamines, les « infiniment petits chimiques » et les dilutions homœopathiques. Puis, revenant aux données de la Pharmacie galénique classique, il donna les grandes lignes de l'enseignement qu'il compte dispenser aux étudiants et rappela les liens qui doivent unir la Pharmacie et la Médecine.

Vacances de chaires. — *Faculté de Pharmacie de Paris.* — Par arrêté du Ministre de l'Education nationale en date du 13 avril 1939, la chaire de Pharmacie chimique de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris est déclarée vacante.

— *Faculté de Pharmacie de Montpellier.* — Par arrêté du Ministre de l'Education nationale en date du 13 avril 1939, la chaire de Chimie minérale de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montpellier est déclarée vacante.

Académie d'Agriculture de France. — Nous avons le plaisir d'annoncer que notre distingué collaborateur, M. le professeur A. GUILLAUME, de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, vient de se voir décerner, par l'Académie d'Agriculture, une médaille de vermeil pour le livre qu'il a publié l'an dernier, avec la collaboration de M. RONDEAU DU NOYER : *Les animaux ennemis de nos cultures ; procédés de destruction.*

Toutes nos félicitations.

Faculté de Pharmacie de Paris. — *Enseignement complémentaire d'Optique réservé aux Pharmaciens.* — Une série de cinq conférences et de cinq exercices pratiques d'Optique aura lieu, du 12 au 17 juin 1939, à la Faculté de Pharmacie de Paris, sous la direction du professeur de Physique.

Le programme comportera une conférence et une séance de travaux sur chacun des sujets suivants : Généralités sur les dioptries ; emploi du banc d'optique. — L'œil et la vision ; mesure de la puissance des verres d'optique. — Les verres d'optique et le travail du verre. — Exécution de l'ordonnance de l'ophtalmologiste. — Les rayons ultra-violets.

S'adresser, avant le 1er juin, à M. le professeur PICON, Faculté de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire, à Paris.

Le droit d'inscription est de 200 fr. net, à verser le jour de l'ouverture des cours. Un certificat sera délivré aux élèves à la fin des travaux.

Avis de concours. — *Hôpital psychiatrique de Vauclaire (Dordogne).* — Un concours pour la nomination à une place de Pharmacien-chef de l'hôpital psychiatrique de Vauclaire, par Monpont-sur-l'Isle (Dordogne), sera ouvert le lundi 12 juin, à 14 heures, devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux (laboratoire de Chimie).

Les candidats devront se faire inscrire à la Préfecture de la Dordogne, Secrétariat général, les jours ouvrables, de 9 heures à 11 h. 30 et de 14 heures à 17 heures. Le registre d'inscription est ouvert du 17 avril au 20 mai inclusivement.

©BIU Santé

Les candidats doivent être de nationalité française et posséder le diplôme de pharmacien ; avoir, pour les candidats masculins, satisfait aux obligations légales sur le recrutement de l'armée, être âgés de moins de trente-deux ans au 1er janvier 1939 (cette limite étant prolongée d'une durée égale à celle des services militaires accomplis).

Les pièces à produire sont : Acte de naissance, diplôme, certificat de bonne vie et mœurs, extrait du casier judiciaire, certificat médical délivré par un médecin assermenté (selon le modèle délivré par l'administration).

L'inscription peut être demandée par lettre recommandée contenant les pièces indiquées.

Le jury sera composé de quatre représentants de l'administration préfectorale ou de la direction de l'hôpital, de deux professeurs à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, un Pharmacien-chef des Hôpitaux de Bordeaux, un représentant de l'Association nationale des Pharmaciens des hôpitaux psychiatriques de France.

Les épreuves comprennent : trois épreuves d'admissibilité (reconnaissances avec une dissertation de dix minutes, épreuve orale, épreuve écrite) et trois épreuves définitives :

1° Analyse qualitative de médicament, suivie d'une relation écrite ; 2° une analyse de chimie biologique, de bromatologie et de bactériologie ; 3° une épreuve sur titres (hospitaliers, universitaires, travaux scientifiques).

Le traitement est de 25.000 à 47.000 fr., répartis en sept classes, à raison d'un changement de classe tous les deux ans. Indemnité supplémentaire compensatrice du logement, du chauffage et de l'éclairage. Inscription à la Caisse départementale des retraites.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Préfecture de la Dordogne.

Académie Duchenne de Boulogne. — Le prix annuel de 10.000 fr. décerné par l'Académie Duchenne de Boulogne, au travailleur indépendant de nationalité française, dont l'œuvre ou la création, ayant trait aux sciences médicales sera jugée la meilleure, sera attribué le premier jeudi de décembre 1939 (le sujet restant au choix de l'auteur).

L'objectif de l'Académie est de récompenser un travailleur qui, par ses propres moyens, à l'instar de Duchenne de Boulogne, aura fait progresser la science médicale française.

Les mémoires, inédits et non encore récompensés, dactylographiés en quatre exemplaires, devront être adressés au secrétariat de l'Académie (*Centre Marcelin-Berthelot*, 28 *bis*, rue Saint-Dominique, Paris-8e), avant le 1er octobre 1939 ; joindre références et *curriculum vitæ*.

Prix pH 1939. — La *Revue pH*, publication trimestrielle de physico-chimie biologique et médicale, a décidé de créer un prix pH annuel, qui sera attribué au concours.

Pour l'année 1939, le sujet proposé est le suivant : *Les applications thérapeutiques de la notion d'équilibre acido-basique.*

Les mémoires devront être adressés à l'Administration de la *Revue* avant le 31 août 1939, la décision intervenant avant le 30 novembre.

Le premier prix est de 2.000 fr., avec un second prix de 500 fr.

Le jury du concours est placé sous la présidence de M. le professeur

©BIU Santé

LABORATOIRE NATIVELLE
27, Rue de la Procession - PARIS 15

OUABAÏNE ARNAUD

INDICATIONS

Insuffisance ventriculaire gauche.
Myocardites diverses à cœur régulier,
Toutes cardiopathies décompensées.

FORMES

Solution à 2/100 (Actibaïne)

Ampoules au 1/4 de mg. pour injections intraveineuses.

Draeger

ARTHRITISME - DERMATOSES
CICATRISATIONS TRAINANTES

Saposide

Troubles des métabalismes de la cholesterine et du calcium.
Saponine injectable

Laboratoires du Dr CAVAILLES, 29 rue Singer, PARIS-16e

On fait disparaître les **VERRUES**
sans les toucher par conséquent *sans cicatrices*

en remédiant à leurs causes internes au moyen de la **Verrulyse**

Demander Renseignements et Prix aux Laboratoires FLUXINE
Produits BONTHOUX, à VILLEFRANCHE (Rhône)

©BIU Santé

A 4 H. 30 DE PARIS

VICHY

SAISON AVRIL-OCTOBRE

CAPITALE THERMALE

Affections du FOIE et de l'ESTOMAC

Maladies de la NUTRITION (Goutte, Diabète, Obésité)

GRAND ETABLISSEMENT THERMAL

Le mieux aménagé du monde entier. Considérablement agrandi

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

SERVICE DE DOUCHES DE VICHY — DOUCHES A PERCUSSION

SERVICE DES BAINS

transformés et luxueusement aménagés

APPLICATIONS DE BOUES VEGETO-MINERALES

Thermothérapie - Mécanothérapie - Electro-Radiologie

Le Nouvel Établissement de 2e classe (BAINS CALLOU) reste ouvert toute l'année sauf en Janvier

Bureau de surveillance médicale des régimes alimentaires

EAUX et PRODUITS de VICHY-ÉTAT

VICHY CÉLESTINS
VICHY GRANDE-GRILLE
VICHY HOPITAL

SEL ET CITRI-SEL VICHY-ETAT
PASTILLES ET SURPASTILLES VICHY-ETAT
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
POUDRE ET PATE DENTIFRICES VICHY-ÉTAT

©BIU Santé

HARVIER, et comprend MM. les Drs ARTHUS, A. BÉCART, H. GAEHLINGER, M. JOLY, C. LAVILLE, R. LECOQ et P. PEUGNIEZ.

Tous renseignements sur simple demande adressée à la *Revue pH*, 150, boulevard Berthier, à Paris (XVIIe).

Association des Docteurs en Pharmacie des Universités de France (13, rue Ballu, Paris). — *Réunion du 15 mars* 1939. Présidence de M. le professeur G. QUIRIN (Reims), Président honoraire.

L'ordre du jour comportait :

A. LESURE (Paris). — Le dosage de la tryptamine.

L. CROUY (Vernon). — L'enfant et le climat.

E. MONTIGNIE (Tourcoing). — Remarques au sujet du dosage de traces d'alcool éthylique.

Admissions. — MM. les Docteurs-Pharmaciens J.-A. OBOUSSIER (Neuville-sur-Saône, Rhône). P. PESQUIER (Marseille). M. BASSIN (Bondy, Seine). A. PODEVIGNE (Marvejols). P. FISCHER (Hayange, Moselle). R. JOUNIAUX (La Capelle, Aisne). A. YANKOVITCH (Zagreb, Yougo-Slavie). R. GUILLEROT-PAPET (Dijon), N. FERRIER (Quessy-Cité, Aisne), R. VIRATELLE (Grandcamp-les-Bains, Calvados), J. SERVIER (Paris) et Ed. CABANNÈS (Agde, Hérault).

Pour tous renseignements concernant les conditions d'admissions, statuts, liste des membres, etc., s'adresser au Secrétaire général M. P. BRUÈRE, 5, rue Boucicaut, Paris (XIe).

Conférences sur le vin à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Toulouse. — Des conférences publiques de propagande en faveur du vin ont été faites à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Toulouse : sur ses propriétés chimiques, physiques, biologiques, physiologiques et pharmacodynamiques ; sur ses qualités alimentaires, thérapeutiques et organoleptiques ; enfin sur le vin et les loisirs. Les professeurs BRUSTIER, SOULA, LAFFORGUE, DIEULAFÉ et les professeurs agrégés ANDRIEU, SOREL et CALVET, furent chargés de ces conférences qui obtinrent un beau succès et furent suivies par un nombreux public.

Présentation de films à la Société de Pharmacie de Paris. — La séance du 1er mars avait réuni, au nom de la Société de Pharmacie, dans l'un des grands amphithéâtres de la Faculté, une foule considérable attirée par la présentation de films scientifiques du plus haut intérêt. Ce fut d'abord la projection, commentée par M. HAZARD, d'un premier film « sur la cristallisation du silico-tungstate d'ergonine », puis la présentation par M. le Dr COMANDON, d'une série de films sur la biologie des amibes, la karyokinèse des cellules mères d'hématies du Triton et la biologie des champignons prédateurs des Nématodes. Les applaudissements répétés de l'assistance témoignèrent du vif intérêt suscité par ces projections.

Bal de la Pharmacie française. — C'est toujours avec sympathie que, chaque année, nous voyons revenir le Bal de la Pharmacie française. Il s'est tenu, le 18 mars dernier, comme d'ordinaire, dans les salons de l'Hôtel Continental. En raison des événements graves que nous traversions alors, M. Jean ZAY, Ministre de l'Education nationale, devant se tenir à la disposition du Gouvernement, s'était fait représenter par M. le Doyen

©BIU Santé

DAMIENS. Maîtres, étudiants, pharmaciens et amis étaient venus nombreux et pleins d'entrain, malgré les difficultés de l'heure.

Au cours de la réception intime, M. Roland MARIE, président de l'Association Amicale des Etudiants en Pharmacie et M. le Professeur DAMIENS échangèrent les discours de circonstance, très applaudis tous deux par l'assistance. Puis le Bal suivit, très animé, avec des intermèdes appréciés, sans oublier le tirage d'une tombola dotée de nombreux prix.

Banquet de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de Paris et de la Seine. — Renouant une tradition interrompue pendant quelques années, la Chambre Syndicale des Pharmaciens de Paris organisait le jeudi 9 mars, au Pavillon Dauphine, un Banquet suivi de bal, sous la haute présidence de M. le Doyen DAMIENS. De nombreuses personnalités appartenant au monde universitaire, à l'Armée, à l'Industrie pharmaceutique, aux milieux politiques, avaient tenu à assister à cette sympathique fête professionnelle.

Au champagne, de nombreux discours furent prononcés par MM. HUGUET, Président de la Chambre Syndicale, BALLU, représentant du Conseil municipal de Paris, BRUNERYE, représentant du Conseil général de la Seine, POUYERAS, représentant du Ministre de la Santé publique, BLAISOT, ancien Ministre de la Santé publique, LAVIRE, Président de l'Association générale des Syndicats pharmaceutiques de France, et par M. le Doyen DAMIENS.

Un bal très animé, agrémenté de nombreuses attractions, termina cette soirée en tous points réussie, qui fit le plus grand honneur aux Pharmaciens détaillants de la région parisienne et le plus grand plaisir à leurs nombreux invités.

VII[e] Congrès de Chimie biologique (Liége 13-15 octobre 1939). — Le VII[e] Congrès de Chimie biologique se tiendra en Belgique, à Liége, les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 octobre 1939, à l'occasion de l'Exposition internationale de l'Eau, sous la présidence d'honneur de M. le professeur A. SZENT-GYÖRGYI et la présidence de M. le professeur P. NOLF.

A ce Congrès seront discutés deux rapports relatifs à la *Structure des Protéines*, qui ont été confiés : l'un à M. le professeur LINDERSTRÖM-LANG, (de Copenhague), et le deuxième à M. le professeur ASTBURY (de Leeds) et M. MATHIEU (de Paris).

Une séance sera consacrée à la *Biochimie de l'alcool*. Outre les communications des collègues spécialisés, la présence à Liége, à cette date, des membres de la Commission internationale de lutte contre l'alcoolisme, permettra l'exposé de travaux intéressants sur ce sujet.

A l'époque du Congrès, la Société Chimique de Belgique et la Nationale Pharmaceutique belge tiendront également une réunion à Liége, ce qui assurera à ce Congrès la participation d'un nombre important de collègues qui se joindront certainement aux séances et manifestations du samedi 14 et du dimanche 15 octobre.

Au cours des séances du Congrès, les adhérents pourront présenter des communications ayant trait, de préférence, aux sujets des rapports. Le titre, le texte *in extenso*, ainsi qu'un résumé de ces communications seront envoyés à M. René FABRE, *Secrétaire général de la Société de Chimie biologique, 149, rue de Sèvres, Paris* (15[e]) *avant le 1[er] juillet* 1939. Les rapports

©BIU Santé

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison L. FRÈRE **(E. VAILLANT & Cie, Successeurs)**

19, rue Jacob, PARIS

Reg. Com. : Seine 194.856.

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRÈRE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition (1).

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours, avec le plus grand soin, d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères, ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

1. **NOTA.** — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

©BIU Santé

LEUNE

FOURNISSEUR DES FACULTÉS DE PHARMACIE DE PARIS ET DE PROVINCE

VERRERIES
PORCELAINES
APPAREILS
DE LABORATOIRES

demandez le nouveau catalogue général

28 BIS, RUE DU CARDINAL-LEMOINE, PARIS (V°)

R. C. SEINE 171.974

SIROP
FAMEL

Affections des voies respiratoires

PRIX PUBLIC : fr. 12,50

REMISE AUX PHARMACIENS : 30 %

EN VENTE TOUTES PHARMACIES

LABORATOIRE FAMEL. 16-22 RUE DES ORTEAUX. PARIS. 20e

©BIU Santé

et le résumé des communications seront remis à tous les Congressistes. Les Congressistes qui désireront participer aux discussions des rapports et des communications seront instamment priés de déposer le texte de leurs interventions entre les mains du Secrétaire général le jour même de ces discussions.

En dehors des séances de travail, qui auront lieu à l'Institut Léon Frédéricq, il est prévu des réceptions au Palais du Gouverneur et à l'Hôtel de Ville, et une soirée artistique ; des visites d'usines et de l'exposition seront également organisées.

Un Comité de Dames se préoccupera de recevoir et de distraire les familles des Congressistes.

Les membres de la Société de Chimie biologique qui désireraient assister à ce Congrès sont priés d'envoyer leur adhésion *avant le* 1er *août* 1939 soit à M. Fabre, Secrétaire général de la Société, 149, rue de Sèvres, Paris (15e), soit à M. F. Sternon, Secrétaire général du Congrès, Institut Gilkinet, 5, rue Fuchs, Liége (Belgique).

Le montant de l'inscription est de 75 francs belges. Un banquet par souscription sera organisé ; son prix est fixé à 50 francs belges.

Les congressistes français pourront payer la somme correspondante en francs français, au Trésorier de la Société : M. L. Cuny, 54, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (8e), Chèques postaux C.C. Paris 1748-26.

Les congressistes et leur famille auront les avantages habituellement consentis par les Compagnies de Chemins de fer français et belges.

Le programme détaillé du Congrès et tous les renseignements relatifs aux réunions, visites, banquets et réceptions sera envoyé en temps opportun.

IIIe Congrès international de lutte scientifique contre le cancer. — Ce troisième Congrès international de lutte scientifique et sociale contre le cancer, sous les auspices de l'Union internationale contre le Cancer, aura lieu du 11 au 16 septembre 1939, à l'hôtel Haddon-Hall, Atlantic-City, New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique.

Le professeur Francis Carter Wood, directeur de l'Institut des Recherches scientifiques sur le Cancer, de *Columbia University* à New-York, assume la tâche de la Présidence de ce Congrès.

Le Dr Donald S. Childs, de Syracuse (New-York), en est le secrétaire-trésorier ; le Dr A.-L. Loomis Bell, du *Long Island College Hospital* à Brooklyn (New-York), est chargé de l'organisation du voyage (transport), visite de l'Exposition, etc.

Les sections principales seront : Recherches générales sur le cancer ; biochimie, biophysique, génétique, anatomo-pathologie du cancer, chirurgie, radio-diagnostic, radiothérapie, statistiques et lutte sociale.

Les détails complémentaires concernant les présidents des séances scientifiques, les comités, etc., seront publiées aussitôt que possible.

Droit d'inscription au Congrès : 15 dollars américains (15,00).

Augmentation du nombre des Etudiants en pharmacie. — Nous relevons dans un article de notre confrère Paul Garnal paru dans le *Journal du Lot* du 19 février dernier les documents suivants :

Au 31 juillet 1938, on comptait 78.000 bacheliers, inscrits dans les diverses Facultés d'enseignement supérieur.

©BIU Santé

Nous assistons à une ruée inquiétante des jeunes bacheliers et des jeunes bachelières vers les Facultés de Pharmacie. Il en résulte une progression excessive du nombre des Etudiants en pharmacie qui dépasse les capacités d'utilisation de la Profession pharmaceutique.

La situation est telle que les intéressés, une fois pourvus du diplôme de pharmacien, après cinq années d'études fort onéreuses, risquent de ne pouvoir utiliser leurs diplômes et de se trouver sans emploi. Après avoir sacrifié le patrimoine familial, ils devront renoncer à leurs espoirs.

Il nous suffira, pour nous en convaincre, d'examiner la progression du nombre des étudiants, en cours d'études, dans les diverses Facultés ou Ecoles de Pharmacie de 1886 à 1938.

1886, nombre d'étudiants inscrits : 1.673.
1896, nombre d'étudiants inscrits : 3.188.
1900, nombre d'étudiants inscrits : 3.181.
1910, nombre d'étudiants inscrits : 1.400.
1936, nombre d'étudiants inscrits : 4.880.
1938, nombre d'étudiants inscrits : 6.200.

En 1898, la loi supprima le diplôme de pharmacien de deuxième classe, en vue de remédier à la pléthore des étudiants en pharmacie. Les effets de la réforme se manifestèrent en 1910.

Le nombre des étudiants en pharmacie, qui était en 1900 de 3.181, se trouva réduit de ce fait en 1910 à 1.400.

Depuis, la progression du nombre des étudiants n'a cessé de s'accroître, dans des proportions si inquiétantes, que pour y remédier, un décret du 4 mai 1937 vient de modifier le régime des études en pharmacie et d'organiser la sélection des étudiants par voie d'exclusion en cours d'études.

Lorsque le décret du 4 mai 1937 a été promulgué, il y avait 4.588 étudiants inscrits dans les diverses Facultés ou Ecoles de Pharmacie.

Avant la mise en application de la réforme, le nombre des étudiants s'est élevé à 6.211, dont 3.338 étudiants hommes et 2.873 étudiants femmes.

Aussi M. Paul Garnal insiste-t-il très justement auprès des Directrices et Directeurs d'Enseignements supérieurs pour leur conseiller de diriger de moins en moins les étudiants vers une carrière fort encombrée.

Le contrôle médical des médicaments. — Comme le constatait récemment le Dr Mallarmé (dans le *Progrès médical* du 8 avril dernier), l'incessante augmentation des Spécialités pharmaceutiques, la complexité des combinaisons qu'elles comportent, la concurrence acharnée à laquelle elles se livrent entre elles, rendent de plus en plus difficile le choix d'une prescription thérapeutique judicieuse et valable, même pour les plus avertis des cliniciens.

C'est un problème d'actualité si important, qu'il a fait l'objet d'un déjeuner-débat récent, à la Maison de la Chimie, devant plus de 150 personnes. Le professeur Loeper en fut l'instigateur. Très franchement, il a exposé d'abord les raisons qui militaient en faveur d'une réforme, à savoir les défauts que comportaient les Spécialités et l'usage qu'on en fait, à l'état actuel, en France comme à l'étranger d'ailleurs : « Les différents produits qu'on vient soumettre aux chefs de services sont exceptionnellement étudiés. » Quand ils le sont, les conditions d'étude sont fréquem-

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

INSTITUT D'HYGIÈNE DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS

LA PROTECTION

CONTRE LES

GAZ DE COMBAT

Cours de Perfectionnement et Exercices tactiques sur des questions d'actualité

(Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, 15-30 Juin 1938.)

SOUS LA DIRECTION DE MM.

le Professeur TANON
Professeur d'Hygiène,
Membre de l'Académie de Médecine.

Général COT
Médecin général de l'Armée.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BRUÈRE, CATHAL, GENAUD,
KOHN-ABREST, MOYNIER, PAITRE, PERONNET,
PERRIER et SOHIER

Un volume (21,5 × 13,5), 284 pages, 54 figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS
23, RUE DE L'ÈCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

PROFESSEUR A. GUILLAUME

S'IL Y AVAIT LA GUERRE!

PROTÉGEONS-NOUS CONTRE LES ATTAQUES AÉRIENNES

2e Édition 1939

Préface de M. le Général NIESSEL
Ancien Membre du Conseil Supérieur de la guerre.

Introduction de M. le Professeur TANON
Membre de l'Académie de Médecine.

GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES SANITAIRES

Médecins — Pharmaciens — Infirmières
Assistantes du Devoir National
Secouristes — Brancardiers

Un volume (21,5 × 13,5), 230 pages, avec figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

ment défectueuses ; car les malades ne sont pas ou sont en trop petit nombre, ceux requis à l'étude demandée. Le chef de service n'a pas non plus toujours la compétence désirée. Et surtout, « la crainte de se compromettre » force à beaucoup de scepticisme, de réserve, de discrétion et empêche de s'affirmer ouvertement sur la valeur, positive ou négative, du médicament nouveau.

Cet état de choses ne peut que nuire, aussi bien aux malades qu'aux médecins, qu'aux fabricants, ces derniers livrés à eux seuls pour lancer le produit dont ils sont responsables.

Il faut y remédier par un contrôle médical. Non pas contrôle pharmacologique, qui existe déjà et appartient au Laboratoire national de contrôle des médicaments, mais contrôle médical, dans ses applications humaines, relevant des médecins.

Pour rendre ce contrôle officiel, un Institut de Thérapeutique est proposé, ressortissant à la Faculté de Médecine. Son rôle serait double :

D'abord répartition des Spécialités à des médecins compétents de Paris ou de province, officiels ou privés, chargés de les étudier sur une grande échelle. Les résultats seraient rassemblés et impartialement confrontés, de manière à se faire une opinion d'ensemble, bonne ou mauvaise. Cette opinion, les remarques qu'elle comporte, seraient soumises au laboratoire intéressé et même livrées au public, son propriétaire étant consentant.

L'Institut aurait un rôle positif, celui d'ajouter à certains produits méritants, un titre de grande valeur, en reconnaissant sincèrement et ouvertement ses qualités. De cette manière, pour une large part, l'Institut éviterait cette publicité tapageuse et trompeuse, dont nous sommes aujourd'hui envahis.

Et puis, Institut d'Etudes supérieures, il saurait par l'intermédiaire de ses membres compétents, réaliser un enseignement supérieur de la Thérapeutique et la publication des études sur les médicaments nouveaux, quand elles le mériteraient.

Après le professeur Loeper, successivement M. Leprince, vice-président de l'Union intersyndicale des Produits pharmaceutiques, les professeurs Rathery, Harvier, Villaret, Achard, les Drs Dally et Levaditi ont pris la parole pour exprimer leurs vues conformes à celles de M. Loeper et le remercier de son initiative. Et, comme pour ajouter encore plus de poids aux différents vœux émis, M. Louis Gardiol, député, qui présidait cette séance, promit l'appui de toute son autorité, pour que l'Institut de Thérapeutique souhaité, devienne bientôt une réalité.

Liste des Marques publiées dans les *Bulletins Officiels* des 2 au 23 février 1939 inclus, fournie par M. Jacques Brocchi, Bureau des Marques, 28, rue de Surène, à Paris. — Airsoleil, Alpes (Au Berger des), Amphitryl, Anthelox, Antiapht, Asthmoneuryl, Axis (Rt), Bacteramide, Basma (Rt), Bicrozol, Blancneige, Blennosine, Boralene, Borkou, Bornéosol, Boryl (Rt), Broncholyptol, Bronxia, Calcolase, Campholyptine, Capsulfamide, Carbinoxol, Cinquésine, Codammonyl, Collucrome, Concentryl-Cito, Cynacholine, Daliplastine, Dentiline, Dermalibut, Dexoplasma, Dynocholine, Dynofletol, Dystensor, Eczoplastine, Endo-Ferments, Energine, Epicutan, Ergostol Violet, Euphrenine Bastia (Rt), Exo-Septoplix, Faident, Flétovules, Forsex, Gelurol (Baume), Germalax, Hepallium, Hepatobios, Her-

©BIU Santé

nicure, « Hyol » (Rt), KaoMag, Lacroix [ampoules] (Rt), Limotartrine, Lutogyl, Memorade, Mycolactine Sauvin (Rt), Nealgesiol, Néocutine, Néo-Dalibour, « Néodermol », Normoneuron, Oleagar, Opogénine (Rt), Pancarpine, Panconysine, Pedajyl, Pepsomax, Physientérol, Polma, Prosulfamide, Prurista (Rt), Purex, Tavivamethy, Réglisse Sanguinède (La), Renovir, Rexophos, Rheumagic, Sclemor, Sedo-Inophyline, Septofluine, Serpanol, Sojaminol, Stabyne, Stomacure, Stop-Diar, Styptogenine, Supatrol, Suppocalcion, Suppovita, Synamine, Synosterol, Tanode, Thioaltar (Rt), Thymovules, Tridigestif Reboul, Ulmarène (Rt), Uribiline, Uricarpine, Vaclydovules, Vita 4.

Rt : Renouvellement de dépôt.

CHRONIQUE THÉATRALE

Au Théâtre des Arts.

Feu Monsieur Pic, pièce en 3 actes de Charles DE PEYRET-CHAPPUIS.

Frénésie nous avait révélé en Charles DE PEYRET-CHAPPUIS un descendant attardé des Naturalistes ; la pièce nouvelle que M. André MOREAU présente au Théâtre des Arts confirme cette opinion. Les pantins que l'auteur nous présente sont âpres, violents, amers, sournois ; tristes échantillons d'humanité. Il choisit volontairement les êtres les plus veules, les moins intéressants ; puis il provoque leurs réactions avec férocité et cynisme. Il sait manier le scapel avec dextérité, découvrir les fibres nerveuses les plus cachées des organismes pantelants qu'il dissèque, il les exacerbe avec une sorte de sadisme inconscient. Ce n'est plus du théâtre, mais de la vivisection.

Feu Monsieur Pic est une satire impitoyable de la bourgeoisie provinciale et dévote. Le sujet n'est pas gai, loin de là ; et cependant, la crudité de la peinture, le réalisme du trait tirent un comique macabre des situations et des cris les plus dramatiques. Ne peut réussir qui veut une aussi paradoxale entreprise. Il faut pour cela un sûr métier, que M. DE PEYRET-CHAPPUIS ne semble pas cependant avoir appris, mais qu'il devine d'instinct. On le croit embarrassé de ses personnages et tout à coup fusent les traits les mieux aiguisés, les répliques les plus cinglantes... Vous êtes conquis et vous applaudissez. On étouffe, on souhaite un coin de ciel, parmi tant de vilenies et c'est une prostituée qui vous l'apporte, simplement, sans grandes phrases. Oh ! Il y a encore bien de l'arbitraire, des fautes de construction, des scènes trop longues, des personnages qui ne font pas corps avec l'action... Tout cela passera sans doute avec l'âge ; nous pouvons attendre beaucoup de M. Charles DE PEYRET-CHAPPUIS.

Contons brièvement l'histoire : M. Pic est un bourgeois socialement important, humainement insignifiant, qui, de son vivant, n'éveille que des sentiments petits et de confection, comme ses complets : une petite affection conjugale, un petit amour filial, un petit respect de l'ordre établi, des valeurs morales de tout repos et de la rente 3 %. Il se trouve subite-

©BIU Santé

LA PHARMACIE A. BAILLY

soucieuse d'entretenir avec tous ses confrères une collaboration amicale et confiante, met à leur disposition son organisation technique et commerciale qui lui permet, par la multiplicité de ses services, d'être en rapport étroit avec toutes les branches de l'activité médico-pharmaceutique

LA PHARMACIE A. BAILLY OFFRE A SES CONFRÈRES

1° UN RÉASSORTIMENT complet de toutes les spécialités françaises.

2° UN LABORATOIRE d'analyses chimiques et bactériologiques dirigé par des compétences scientifiques.

3° DES ACCESSOIRES de vente facile et rémunératrice : lampe fumivore, bouillottes, douches, tubes, etc.

4° UN RAYON DE BANDAGES : ceintures, bas à varices.

5° UN RAYON D'OPTIQUE : acoustiques, jumelles, baromètres, thermomètres, etc.
Ses verres « REPOSAL ».

6° UN SERVICE HOMÉOPATIQUE pour l'exécution de toutes les ordonnances de Messieurs les Médecins Homéopathes.

7° LE DÉPOT POUR LA FRANCE de plusieurs Spécialités étrangères : Produits Squibb, Radio Malt, Radiostoleum, Owbridge's, Lung Tonic, Numol, Sel Andrews, Petit Victor (inhalateur), Maté Leao, Pasta Palm, Cyclopropane.

EN TOUTES OCCASIONS ***CONSULTEZ-NOUS*** *DEMANDEZ NOS TARIFS*

Tél. : LAB. 62-30 (9 lignes groupées) **15, RUE DE ROME, PARIS-8°** Adr. télégr. : Baillyab-Paris

©BIU Santé



SIROP DELABARRE
PREMIÈRE DENTITION
Sans Narcotique

FACILITE la Sortie des Dents
CALME les Cris de l'Enfant
PRÉVIENT les Accidents de la 1re Dentition

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, faubourg Saint-Denis — PARIS

Crème Candès
OXYDANTE

Fl. 18 fr. en France — Toutes Pharmacies

PURETÉ DU TEINT
Étendu d'eau le
LAIT ANTÉPHÉLIQUE
ou Lait Candès
Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe Hâle, Rougeurs, Rides précoces, Rugosités, Boutons, Efflorescences, etc., conserve la peau du visage claire et unie. — A l'état pur, il enlève, on le sait, Masque et Taches de rousseur.
Il date de 1849

CANDÈS, Paris. — Bd St-Denis, 16

I. ROCHE, Dr en Phcie
16, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)

Chez tous les Droguistes et Commissionnaires

Eau Hamalyne

©BIU Santé

ment rayé du nombre des vivants et ce petit fait suffit à mettre au jour un monde de sentiments, de passions, de violences, d'exigences et d'ardeurs dont la famille du défunt — Mme Pic (une femme si bonne et si digne), son fils Adrien, sa belle-fille Edith (un ménage si uni) — incompréhensive et déchaînée, se déchirant avec allégresse, est ébranlée jusqu'au plus profond des êtres.

Mme Pic a tout sacrifié à son fils... mais, hélas, elle ne le lui a jamais pardonné. A quarante-cinq ans, elle le conduit encore comme un gamin. Profitera-t-il de la mort de son père pour rendre la liberté à son ménage. Il le souhaite et déjà sa femme s'y emploie. Mais, dès la première attaque, Adrien, vélléitaire, cède lamentablement. La petite bécasse que sa mère lui jette dans les bras suffirait peut-être à le consoler, sans l'arrivée d'Edith qui prétend défendre « son bonheur ». Excédé, Adrien fuit la maison paternelle, sa mère, sa femme et leurs scènes perpétuelles... Il tente de les oublier en compagnie d'une salariée du trottoir. En vain, car depuis trop longtemps marquée par la famille, il ne peut plus s'en passer. Et, lamentable épave, il revient à la maison de famille comme l'esclave revient à sa chaîne...

Marcelle Géniat fait une saisissante création de Mme Pic ; André Moreau trouve dans Adrien un rôle qui lui convient parfaitement ; Line Noro est une Edith horripilante à souhait et Elisa Ruis, une oie provinciale comme on n'en fait plus guère. Paul Escoffier silhouette avec sensibilité un ancien amoureux de Mme Pic et André Lorière, un curieux entrepreneur de Pompes funèbres. Paule Marsa et Germaine Delbat animent les deux saintes âmes de la pièce : la religieuse et la « poule » (!).

Lucien Dabril.

BIBLIOGRAPHIE

Le fiancé de 17 heures 59, comédie en 3 actes, par Lucien Dabril, d'après le roman de Marie de Wailly. — Librairie Gabriel Enault, éditeur, 77, rue de Rennes, Paris-6e. Prix : 12 fr. 50.

Notre excellent confrère et collaborateur Lucien Dabril est déjà l'auteur d'une excellente transposition à la scène du célèbre roman de Jean de la Brète : *Mon oncle et mon curé*. Cette heureuse comédie est continuellement jouée sur les scènes de sociétés et de patronages ; mais elle a connu également de durables succès au Théâtre des Célestins de Lyon, au Petit Casino et au Grand Casino de Vichy, à la Comédie de Genève, au Théâtre du Parc de Bruxelles ; montée au Théâtre Sarah-Bernhardt, elle dut céder la place au Théâtre du Peuple ; récemment enfin, elle fut donnée en français devant les écoliers hollandais et londoniens. C'est encore à Lucien Dabril que nous devons scénario et dialogue du film *Mon oncle et mon curé*, que le Paramount présentait en exclusivité il y a quelques semaines et que les meilleurs salles de projection donnent actuellement.

Bleuette, spectacle de bonne société, bibliothèque rose, diront les esprits supérieurs. Comédie sans prétention et qui amuse, répond l'auteur qui aime le public sympathique qui l'applaudit. C'est d'ailleurs pour satis-

©BIU Santé

faire les nombreuses demandes des patronages et sociétés que Lucien DABRIL a écrit sa nouvelle comédie.

Le fiancé de 17 heures 59 est adapté d'un des meilleurs romans de Marie DE WAILLY, c'est dire que nous y rencontrerons quelques types ardennais bien venus, cachant sous un aspect bourru une exquise sensibilité. Albert Wallerand et Charlotte Wallerand sont, à Haybes, les propriétaires d'une coquette auberge, où l'on mange bien. Tout irait parfaitement s'ils n'avaient décidé de marier leur fille Mariette à un bon gros industriel de Sedan, Pol Vireux. Celui-ci vient précisément passer ses vacances à l'auberge, il arrive par le train de 17 heures 59. ainsi d'ailleurs que deux autres candidats à la main de la jeune fille : Luis Alguéridros, Argentin, brillant causeur, qu'elle a connu au mariage d'une de ses amies, et Léopold van Beuken, un jeune Belge, amateur de swanzes.

Peu scrupuleux sur les moyens à employer pour parvenir à ses fins, Luis Alguéridros s'est introduit sous le faux nom de Raucourt et tout en feignant de s'intéresser à la préhistoire plaît à Mariette, capte la confiance de Pol, apprivoise maman Charlotte et roule papa Arthur... Malheureusement, l'arrivée du véritable Raucourt démasque son jeu. Mariette éclairée sur les sentiments profonds de Pol Vireux le choisira librement comme sûr compagnon de toute son existence.

Il y a de la vie, du mouvement et de la gaîté dans ces trois actes qui plairont à un nombreux public. Tous ceux qui ont lu et applaudi *Mon oncle et mon curé* voudront lire et applaudir *Le fiancé de 17 heures 59*.

E. J.

Boîte aux lettres.

Docteur en pharmacie, 37 ans, grande expérience commerciale, recherche Pharmacie ou situation pharmaceutique, France ou Colonies. Dispose d'un très fort comptant.

Ecrire au *B. S. P.*, qui transmettra.

Dernière heure : *Voyage d'hydrologie dans les Alpes.* — L'A. A. des Etudiants en Pharmacie organise un voyage de visite aux sources hydrominérales de Savoie, sous la direction technique de M. le professeur P. FLEURY. Les Pharmaciens y sont conviés avec chaleur.

Une promenade en autocar sera effectuée pendant six jours entiers à travers les plus beaux paysages montagnards de France.

Départ de Paris le samedi 3 juin au soir ; retour le samedi 10 juin au matin. Voyage en 2e classe pour MM. les Pharmaciens.

Le prix de ce voyage sera pour eux de 1.100 fr.

Dès à présent, l'A. A., 85, boulevard Saint-Michel, Paris-Ve, reçoit des adhésions de principe, donnant droit à la priorité, le nombre de places étant limité. Le versement avec l'adhésion définitive seront reçus jusqu'au 20 mai, dernière limite.

Le gérant: M. LEHMANN.

©BIU Santé

laboratoires chanteaud

JEAN LAURIN, Pharmacien

Sulfate de Magnésie
— Acide Tartrique —
Bicarbonate de Soude

sedlitz
GRANULÉ
Régulateur des fonctions intestinales

Laxatif : 1 à 2 cuil. à café
Purgatif : 1 à 2 cuil. à soupe
dans un verre d'eau, à jeun

Hexaméthylène Tétramine
— Benzoate de Soude —
— Benzoate de Lithine —

uréol
GRANULÉ
Dissolvant de l'acide urique — Désinfectant des voies urinaires et biliaires

A prendre avant les repas
1 cuillerée à café dans
— un demi-verre d'eau —

Un centigramme
de Sulfure de Calcium par granulé

sulfhydral
GRANULÉ
Angine — Grippe — Rhume

De 1 à 20 granulés
par jour suivant
— l'indication —
— du médecin —

Granules CHANTEAUD à tous Produits

Littérature et Échantillons : 3 et 5, rue Alexandre-Dumas, SAINT-OUEN, près PARIS (Seine)

USINE FRANÇAISE DE

Produits et Spécialités Pharmaceutiques

ÉTABLISSEMENTS GOY

TÉLÉPHONE : Archives 34-68. — ADRESSE TÉLÉGR. : ETABLISGOY-PARIS. — R.C. Seine 2662

23, Rue Beautreillis, PARIS (IV°)

COMMISSION — USINE MODÈLE — EXPORTATION

Matériel industriel considéré comme le plus important qui existe pour *la préparation des* **Capsules et Perles, Pilules, Granules, Comprimés, Saccharolés, Granulés effervescents, Pâtes, Pastilles et Tablettes, Ovules et Suppositoires, Sirops, Thés purgatifs, etc.. et tous Produits pharmaceutiques.**

Capsules CAMEL (prophylactiques).
Comprimés NOTAL (hygiène de la femme).
Dépuratif RIBAL (végétal).
OXYCARBINE.
Pastilles M. B. C.
Pâte bleue GOY.
GOUTTES MAGALO

La Maison se met à la disposition des clients pour l'exécution rigoureuse et rapide de toutes les formules qu'ils veulent bien lui confier.
Ses ateliers considérables de lithographie et de typographie, en partie installés au siège social même, lui permettent de livrer immédiatement, avec un élégant et riche conditionnement aux noms et marques des Pharmaciens, toutes les préparations pharmaceutiques, alimentaires, hygiéniques qui peuvent lui être demandées.

Sur demande **ENVOI GRATUIT d'ÉCHANTILLONS** de **PRODUITS** et de **MODÈLES** de **CONDITIONNEMENT**

©BIU Santé

SIROP GUILLIERMOND

IODO-TANNIQUE

Affections Cardio-Vasculaires - Affections Pulmonaires Chroniques
Lymphatisme - Goitre - Dermatoses - Albuminurie

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

PRESCRIRE :
SIROP GUILLIERMOND
un flacon

Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld, PARIS

SIROP DU Dr REINVILLIER

(Lauréat de l'Académie de Médecine de Paris)

au Phosphate de Chaux hydraté

TUBERCULOSES - RACHITISME
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX - DENTITION DIFFICILE

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

ASSIMILATION COMPLÈTE
PAS D'ACIDE LIBRE

Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld - PARIS

PRESCRIRE :
SIROP REINVILLIER
un flacon

Les Etablissements C.David-Rabot

C.DAVID & SES FILS
49, Rue de Bitche. COURBEVOIE. (Seine)

S.A.R.L. RESPONSABILITÉ LIMITÉE — CAPITAL 600 000 FRANCS

R.C. SEINE 231.455 B — TÉL DÉFENSE 01-41

COMPRIMÉS - PILULES - DRAGÉES
PERLES ET CAPSULES - SIROPS
POMMADES - EMULSIONS - OVULES
GRANULÉS
SIMPLES, NEIGEUX OU FONDANTS

EN VRAC OU CONDITIONNES

©BIU Santé

BULLETIN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉDACTEURS PRINCIPAUX : MM. L.-G. TORAUDE et R. LECOQ.

SOMMAIRE. — *Bulletin de Mai* : Le Malthusianisme pharmaceutique, p. **97**. — Amélie-les-Bains, p. **100**. — Rôle du pharmacien dans l'abri sanitaire " Z ", p. **101**. — Nouvelles, p. **109**. — Chronique théâtrale, p. **119**.

Lire dans la partie scientifique :

1° *Sur le titrage biologique de la poudre de scille rouge* (**Urginea maritima** [L.] Baker) « *stablactivée* », par A. TOURNADE, P. FOURMENT, H. ROQUES et G. CHARDON.

2° *Le vin de quinquina dans notre pharmacopée et dans les pharmacopées étrangères : sa teneur en alcaloïdes*, par A. GUILLAUME et Mlle A. SCHWEITZER.

3° *Expérimentation physiologique de la résine de chanvre indien sur des poissons de petite taille*, par P. DUQUÉNOIS.

4° *Identification de la 8-(diéthylaminoisopentyl)amino-6-méthoxy-quinoléine (Plasmoquine, Praequine) par une réaction colorée*, par A. E. TCHITCHIBABINE et Ch. HOFFMANN.

5° *Le professeur Marcel Guerbet (1861-1938)*, par Paul COUROUX.

6° *Bibliographie analytique.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PHARMACIE PARIS

BULLETIN DE MAI

Malthusianisme pharmaceutique.

La progression du nombre des étudiants en pharmacie ne cesse de croître. Cette augmentation n'a pas été sans inquiéter de nombreux représentants de la profession. Déjà, des mesures de sévérité exceptionnelle sont prises aux examens et des campagnes, dont le *B. S. P.* s'est fait l'écho, sont entreprises pour détourner les étudiants de cette voie. A la réflexion, on peut se demander à qui ce « malthusianisme pharmaceutique » sera profitable en définitive.

On ne saurait trop s'élever évidemment contre l'envahissement des professions libérales par un nombre chaque année plus élevé de jeunes gens qui, munis de leurs diplômes, ne pourront ensuite trouver de débouchés. Mais ce mal « général » devrait être endigué, croyons-nous, par des mesures également « générales », sous peine de voir les étudiants en pharmacie en subir, plus durement que les autres, les conséquences.

Tout d'abord, il convient de bien préciser ce qu'il faut entendre par « pharmacien ». C'est inutilement vouloir restreindre le rôle de celui-ci que de lier trop intimement le pharmacien et l'officine.

©BIU Santé

Certes, l'officine est faite pour le pharmacien et doit lui être exclusivement réservée ; aussi applaudissons-nous des deux mains à la *Fondation Germinal*, animée par notre sympathique et actif Doyen, M. le professeur Damiens, dont le premier des buts est de chasser des officines les illégaux qui les occupent indûment. *Mais le pharmacien n'est pas exclusivement destiné à l'officine.* Son diplôme lui confère des connaissances étendues, une culture générale, qui lui permettent d'aborder les problèmes scientifiques ou industriels sous leurs multiples faces et de les résoudre plus aisément que quiconque.

Le pharmacien peut acquérir par la suite d'autres grades : devenu docteur ès Sciences, docteur en Médecine, *il reste avant tout pharmacien, qu'il le veuille ou non.* Il n'en est pas toujours très fier, car le côté commercial de la profession laisse attaché au titre, aux yeux de certains, un discrédit injustifié. Nous ne saurions trop nous élever contre cette interprétation péjorative.

Il semble que ce soit en vue de remédier à cette confusion du titre et de la profession que le Ministère de l'Education nationale propose une révision des diplômes décernés par les Facultés de Pharmacie. En voici d'ailleurs le texte provisoire :

Article premier. — Le diplôme de pharmacien et le diplôme supérieur de pharmacien sont supprimés.

Il est créé :

1° *Un diplôme de licencié en Pharmacie*, qui est obtenu à la suite des études et des examens réglementés par le décret-loi du 4 mai 1937, relatif au diplôme de pharmacien.

Le diplôme de *licencié en Pharmacie* confère toutes les prérogatives attachées au diplôme de *Pharmacien* ;

2° *Un diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie.*

Ce diplôme confère toutes les prérogatives attachées au diplôme supérieur de Pharmacien.

Art. 2. — Pour être admis à postuler, le diplôme de docteur en Pharmacie (d'Etat), les candidats devront justifier du diplôme de licencié en Pharmacie et de licencié ès Sciences physiques ou naturelles.

A défaut de la licence ès Sciences, seront agréés les candidats qui justifieront :

1° Avoir pris quatre inscriptions trimestrielles dans une Faculté de Pharmacie ou une Faculté de Médecine et de Pharmacie et, après l'obtention d'un diplôme de Pharmacien ou de licencié en Pharmacie, avoir accompli une sixième année d'études dans un laboratoire de recherches ;

2° Avoir subi avec succès un examen spécial portant sur les matières appliquées à la Pharmacie, de la licence ès Sciences physiques ou naturelles.

Art. 3. — L'examen d'accès au doctorat pourra être passé dès le début de la sixième année d'études, aux sessions de mars-avril ou d'octobre-novembre, devant un jury de cinq membres, tous professeurs titulaires.

Trois des membres appartiendront à la Faculté de Pharmacie de Paris, deux à des Facultés de Pharmacie ou à des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie de province.

En bref, le pharmacien deviendrait « licencié en Pharmacie », et le diplôme supérieur de pharmacien, « doctorat d'Etat » ; le doctorat d'Université actuel subsisterait conjointement.

Il ne nous appartient pas de discuter ce projet qui homologue les Facultés de Pharmacie aux Facultés des Sciences, mais désavantage le pharmacien par rapport aux autres membres du Corps médical

©BIU Santé

MAISON FONDÉE EN 1836

SUCCURSALES

ROUEN, CAEN, RENNES, TOURS, MOULINS, LYON, LIMOGES
BORDEAUX, TOULOUSE, MONTAUBAN, NARBONNE

Usines à VINCENNES et MONTEREAU

GRANDS PRIX
EXPOSITION UNIVLLE PARIS 1910
EXPON UNIVLLE BRUXELLES 1910
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1878



HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVLLE DE TURIN 1911
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1889

ÉTABLISSEMENTS

DARRASSE FRERES

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 de Fr
(I. R. C. Paris N° 208.550)

DROGUERIES

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HERBORISTERIE
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES
ACCESSOIRES DE PHARMACIE

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
CAPSULES — GRANULES — PASTILLES — PILULES — SACCHARURES

PRODUITS SPÉCIALISÉS
MARQUES MINERVE, CHIMÈRE ET AUGÉ

TÉLÉPHONE :
Turbigo 84-40 à 84-43.
Inter : Turbigo 1.

13, Rue Pavée
PARIS 4e

ADRESSE TÉLEGR.
DARRASDROG-PARIS

©BIU Santé

INTRAIT DE MARRON D'INDE • CAMPHODAUSSE • MORÉTHYL • PAVÉRON

FONDANT DIGESTIF • HORMODAUSSE • SÉDOHYPOTENSEUR • STRICTOFORME • HÉMOGÉNOL

PROSTATIDAUSSE

VOIE BUCCALE VOIE RECTALE

SÉRODAUSSE A.O.I. • ENTÉRODAUSSE • COLLOBIASE DE SULFHYDRARGYRE • TISANE HÉPATIQUE

GOUTTES PHOSPHOSTHÉNIQUES • INTRAIT DE VALÉRIANE • CARBODAUSSE

AT. M. AUZOLLE

©BIU Santé

(médecins et vétérinaires). Il y a là une mise au point qui s'impose, mais qui n'entre pas dans le sujet que nous nous proposons de traiter.

On peut se demander s'il ne serait pas opportun de scinder les études pharmaceutiques en deux parties : un *stage* professionnel, non obligatoire pour le *titre*, mais *indispensable pour l'exercice de la profession ;* une *scolarité* permettant l'obtention d'un diplôme de *licencié en Pharmacie* (ou ès Sciences pharmacologiques) sanctionnant les études faites dans les Facultés. Le stage pourrait se faire aussi bien avant les études, en cours d'études ou même après. Il y a des partisans de toutes ces conceptions et nous n'entendons pas essayer de les départager ! Cependant, la liberté la plus complète laissée aux étudiants pourrait présenter des avantages.

Quoi qu'il en soit, le diplôme de *licencié* ou de *docteur ès Sciences pharmacologiques* consacrerait chez le bénéficiaire un ensemble de connaissances acquises et de capacités très diverses. Resterait à trouver des débouchés pour ces diplômés. Ceux-ci existent pour une large part dans les laboratoires d'analyses et de biologie, dans l'industrie pharmaceutique et même dans toutes les branches industrielles. Actuellement, les places sont occupées trop fréquemment par des ingénieurs chimistes, des licenciés ès Sciences ou des Docteurs en Médecine. Il ne tient qu'à nous de montrer notre existence et de réagir vigoureusement *si nous ne voulons pas être définitivement renvoyés et pour toujours à l'officine.*

Sans doute, le médecin est autorisé à faire de la propharmacie (dans des conditions déterminées) et du laboratoire ; mais est-ce à dire qu'il est pour cela supérieur au pharmacien ? Nous ne le croyons pas. Pour lutter contre la pléthore médicale actuelle, les Maîtres de la Médecine réussissent à assurer à leurs élèves des places qui devraient nous revenir ; ne les en blâmons pas, mais sachons profiter de l'exemple.

Le malthusianisme pharmaceutique actuellement préconisé risque de nous mettre rapidement en infériorité évidente vis-à-vis des autres diplômés. Il y a là un danger que nous dénonçons. Il faut que les étudiants apprennent à diriger leurs regards hors de l'officine ; armons-les pour cela, car la lutte est âpre et difficile. La qualité de notre diplôme est cependant un atout certain ; et il faut en proclamer hautement la valeur.

Les Facultés de Pharmacie pourraient toutefois envisager des modifications aux programmes actuels dont la routine a été dénoncée par d'autres que par nous. En particulier, le professeur Javillier a très justement rappelé que le pharmacien doit avoir des connaissances étendues en biologie, s'il veut conserver sa suprématie. Des améliorations récentes répondent à ce vœu ; mais il y a encore beaucoup à faire.

Des conseils d'orientation sont, nous dit-on, donnés aux jeunes étudiants par les pharmaciens des Hôpitaux de Paris. Fort bien ! Mais

©BIU Santé

ne risque-t-on pas d'encombrer ainsi la voie des concours ? De quelle utilité peuvent être les avis de ces Maîtres, remplis de bonne volonté, mais, pour la plupart, ignorant tout des besoins de l'Industrie et des Laboratoires ?

Voilà, direz-vous, bien des problèmes soulevés qui ne peuvent être résolus en un jour. Certes, mais tout porte à croire qu'il faut les examiner d'urgence. Les modifications de détail ne suffisent plus, alors que des bouleversements sociaux importants se sont réalisés en quelques années. Limitation des pharmacies, limitation du nombre d'étudiants ne sont que des palliatifs. Il faut voir grand et vaste ; l'ampleur de la tâche à entreprendre n'est pas pour effrayer notre Doyen dont nous apprécions l'amour pour la Pharmacie et l'ardeur constructive.

Raoul LECOQ.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PHARMACIE PARIS

AMÉLIE-LES-BAINS

(La Perle des Pyrénées.)

Il est dans notre Roussillon,
Non loin de la Côte vermeille,
Au creux d'un verdoyant vallon,
Un site qui nous émerveille :
Comme une perle en son écrin,
Parmi les fleurs jamais fanées
Resplendit Amélie-les-Bains
La Perle de nos Pyrénées.

Le soleil y met en tout temps
Son éclat sur toutes les choses ;
En hiver, déjà le printemps
Fait fleurir les Lys et les Roses.
Avec les Palmiers et les Pins,
Les Mimosas toute l'année
Sont le charme des beaux jardins
De la Perle des Pyrénées.

Les sources de ce beau Pays
Sont des fontaines de Jouvence,
Leurs bienfaits y sont réunis
A ceux d'un vrai ciel de Provence.
On y vient pour une saison,
L'on y revient plusieurs années.
Heureux de vivre en l'horizon
De la Perle des Pyrénées.

CONSTANT LIVET,
Pharmacien de 1re classe
à Amélie-les-Bains.

©BIU Santé

10 GRANDS PRIX
HORS CONCOURS
aux Expositions

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
CETHOCAL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur a la Faculté de Médecine et a la Faculté de Pharmacie de Paris, ancien Elève de l'Institut Pasteur

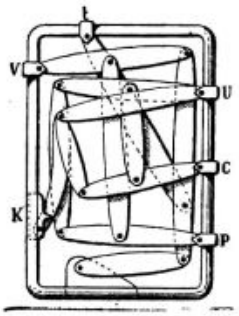
6, Rue Abel, PARIS (anct Rue de Rennes)
Adr. Télégr. : LABFREYSSINGE-PARIS Tél. : DID. 18-61

Remises et conditions selon produits et quantités
VENTE RÉGLEMENTÉE S. G. R.

URÉOGRAPHE HAMEL

Appareil pour la détermination, sans calculs, de la constante d'Ambard







Littérature sur demande

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie

17, rue de Berri, PARIS (VIIIe). — Elysées 61-46, 78-27.

©BIU Santé

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS

Laboratoires du Docteur M. LEPRINCE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.500.000 fr.

62, RUE DE LA TOUR — PARIS (XVI[e])

REGISTRE DU COMMERCE, SEINE 219.925 B

PRIX-COURANT

(Taxe d'armement comprise)

		Prix au public.	Prix aux pharm.
Cascarine Leprince, constipation, pilules	le flacon.	10 35	7 25
Bilordyl, affections du foie, pilules	le tube.	20 40	14 30
Freinospasmyl, antispasmodique, comprimés	le flacon.	23 85	16 70
Guipsine, nouvel hypotenseur aux principes utiles du Gui, pilules	le flacon.	19 60	13 70
— — — ampoules	la boîte.	19 60	13 70
Rhomnol, phosphore organique, reconstituant, ampoules	la boîte.	21 20	14 85
— — — pilules	le flacon.	21 20	14 85
— — — saccharure	le flacon.	21 20	14 85
Néo-Rhomnol, phosphore, strychnine, arsenic, ampoules	la boîte.	21 20	14 85
— — — — comprimés	le flacon.	19 60	13 70
Pilules du Dr Séjournet, à la Santonine (diabète), pilules	le flacon.	21 75	15 20
Arsycodile ou **Néo-Arsycodile**, arsenic organique, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferricodile, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferrocodile, pilules	le flacon.	12 20	8 55
Ophtalmine, affections des yeux, pommade	le tube.	10 85	7 60

SULFOÏDOL ROBIN

Granulé – Capsules – Injectable – Pommades – Ovules R.C. 221839

ARTHRITISME CHRONIQUE - ANÉMIE REBELLE - ACNÉ
PHARYNGITES - BRONCHITES - FURONCULOSE - VAGINITES
URÉTRO-VAGINITES - INTOXICATIONS MÉTALLIQUES

LABORATOIRES **ROBIN**, 13, Rue de Poissy, PARIS

©BIU Santé

ROLE DU PHARMACIEN DANS L'ABRI SANITAIRE "Z"

Produits et Matériel : Soins. — Détoxication et Désinfection. — Détection.

Dans une note récente (1) sur la *Défense passive et le rôle du Pharmacien*, nous avons précisé, à la demande de nombreux collègues de la Région parisienne, le plan actuel de l'organisation des services sanitaires, tel qu'il se dégage de la « notice du 31 mars 1938 » ; puis, après avoir intégré le Pharmacien dans cet ensemble, nous avons mis en relief le rôle nécessaire pour ne pas dire indispensable, qu'il sera appelé à jouer, par la force même des circonstances, du fait de sa formation technique et de la loi de Germinal an XI, aux trois postes spécialisés suivants, d'un abri sanitaire :

a) Préparation et délivrance de produits pharmaceutiques, dont certains sont soumis à la réglementation concernant les toxiques ;

b) Opérations pratiques de détection — à l'intérieur et à l'extérieur des locaux ;

c) Opérations pratiques de détoxication chimique (2) et de désinfection germicide.

Cette étude comprend, par suite, trois parties :

1° Les *soins* à donner d'urgence aux blessés, brûlés, gazés et accidentés panachés, victimes des attaques aériennes brusquées ou répétées dans un but démoralisateur ;

2° Les *détections* d'alarme, de contrôle et parfois même d'analyse dont l'utilité est incontestable :

a) Pour éclairer et confirmer les diagnostics Z ;

b) Pour guider et contrôler l'efficacité des opérations intérieures de détoxication chimique (dégazage préventif et curatif), ainsi que la remise en état des abords du poste et notamment du « sas » d'entrée des gazés de surface ;

c) Pour décider s'il y a lieu, de prescrire le passage temporaire de l'air aspiré de l'extérieur, sur les coffres épurateurs des « ensembles filtrants » (3).

3° Les *opérations de détoxication* et de *désinfection* proprement dites.

1. *Bull. Sc. pharmacol.*, mars 1939, t. XLVI, p. 49

2. Le terme « détoxication » nous a été proposé, dès 1935, par le professeur JOANNON, pour différencier la neutralisation des produits agressifs *chimiques*, de la « désinfection » de caractère *antimicrobien*. Il a figuré pour la première fois dans la thèse de notre élève N. LERICH (*Problèmes d'Hygiène posés par la protection contre le péril aérien*, Vigot frères, Paris, 1937).

3. Le meilleur des filtres n'a, en effet, qu'une durée limitée, d'où la nécessité de préfiltres et d'un fonctionnement alternatif, restreint aux périodes où l'atmosphère sera polluée.

©BIU Santé

Ce résumé condensé des fonctions qu'auront à remplir les 3 pharmaciens volontaires Z affectés à un abri sanitaire du type Région parisienne, nous conduit maintenant à préciser, aussi succinctement que possible, les *produits* et le *matériel* de chacune des 3 catégories précitées (4), mis à la disposition des pharmaciens appelés à rejoindre la formation en trente minutes au maximum, après l'appel des sirènes d'alarme.

Service Pharmaceutique. — Le pharmacien affecté au local appelé « Pharmacie » trouvera les médicaments groupés dans une armoire métallique (la *clef* est en permanence (5) déposée chez le concierge de l'établissement public ou privé, dont l'abri sanitaire occupe une partie des caves). Il doit savoir que la dotation, dont la liste est détaillée ci-après, a été mise en réserve, en quantités doubles, sur notre demande, au siège du Secrétariat général permanent de la Défense passive (6 *ter*, rue du Cloître-Notre-Dame, à Paris), où elle est soumise par nos soins à des visites périodiques depuis un an.

MÉDICAMENTS POUR THÉRAPEUTIQUE D'URGENCE.

1. *Bicarbonate de sodium :* 5 K^{os} (en 5 boîtes métalliques de 1 litre).
Pour solutions aqueuses obtenues à froid à 20 gr. par litre (soit une mesure de 100 gr. pour une bouteille de 5 lit. d'eau ordinaire) ; filtrer s'il y a lieu sur un tampon d'ouate hydrophile pour séparer le dépôt de carbonate de chaux. Etiqueter : *Solution bicarbonatée à 2 % pour « douche alcaline ».*
2. *Talc, oxyde de zinc, carbonate de calcium,* de chaque 5 K^{os} en boîtes métalliques de 1 lit.), pour mélanger à parties égales (suivant les besoins). A étiqueter : *Poudre isolante* (du type formulaire du Service de Santé de l'Armée).
Prévoir des saupoudreurs ou, à défaut, utiliser des flacons poudriers recouverts d'une gaze tendue.
Préparer sur demande, avec la poudre isolante, une *pâte*, de consistance voulue, à l'aide de glycérine
3. *Glycérine officinale :* 2 lit. (en bouteilles de 1 lit.).
Prévoir des pots de porcelaine et des spatules plates en bois (du type abaisse-langue des H. C.).
4. *Comprimés permanganate de K* à 0 gr. 50 : 100 gr. (en 2 flacons de 50 gr.), pour *Solution détoxicante*, à 1 p. 4.000 obtenue avec un comprimé par bouteille de 2 litres remplie d'eau ordinaire.
5. *Comprimés d'ipéca* à 0 gr. 50 : 250 gr. (en 5 flacons de 50 gr.).
6. *Comprimés de quinine (chlorhydrate)* à 0 gr. 20 : 100 gr. (1 flacon).
7. *Comprimés de gardénal* à 0 gr. 05 : 25 gr. (1 flacon).
8. *Comprimés d'aspirine* à 0 gr. 50 : 250 gr. (en 5 flacons).
9. *Comprimés d'oxycyanure de mercure* à 0 gr. 50 : 25 gr. (1 flacon).
10. *Sérum physiologique* (ampoules de 0 lit. 50) : 50 (en 50 boîtes carton).
11. *Ampoules de caféine* à 0 gr. 25 (1 cm^3) : 200 (en deux boîtes carton).
12. *Ampoules d'huile camphrée* à 0 gr. 10 (2 cm^3) : 500 (en 5 boîtes carton).

4. Il est pour le moins surprenant que jusqu'ici aucun pharmacien qualifié par son grade et une technicité affirmée dans les *questions Z limitées à la protection*, n'ait été affecté à la Direction de la défense passive créée par décret du 29 juillet 1938 (*J. O.* du 30 juillet) rattachée au Ministère de la Défense nationale et que l'arrêté du 24 septembre (*J O.* du 27 septembre) ait prévu seulement *deux médecins* (dont un officier *général !*), lesquels ont été immédiatement affectés à cet important service où un pharmacien est notoirement indispensable.

5. La présence de *toxiques* exige que toutes précautions soient prises pour que le décret sur les substances vénéneuses soit appliqué dans toute sa rigueur, en raison des allées et venues fréquentes à l'occasion des visites et des exercices pratiques de défense passive.

©BIU Santé

L.E.V.A.
Laboratoire d'Essences
Végétales Antiseptiques
Louis GAILLARD _ PHARMACIEN
26, RUE PÉTRELLE
PARIS (9e)

LABORATOIRES
Octave BAILLY
Produits Biologiques
44, Rue Armand-Carrel, 44
MONTREUIL-SOUS-BOIS

©BIU Santé

Un traitement efficace et inoffensif
du
Parasitisme intestinal

Académie de Médecine, 20 oct. 1931, 15 déc. 1931, 5 juill. 1932 | *Société de Thérapeutique*, 13 janvier 1932, 9 novembre 1932.

LE VERMOSOL

Préparé avec les Pyréthrines de la Sté des VERMENES

Le **VERMOSOL** est prescrit dans tous les cas de parasitisme intestinal (Oxyures, Ascarides, Trichocéphales, Ankylostomes, Anguillules, Lamblias).

Le **VERMOSOL TENIA**, préparation spéciale, réalise un ténifuge remarquable, inoffensif et ne nécessitant ni diète, ni purgation. :: :: :: :: :: ::

AUCUNE TOXICITÉ AUCUNE CONTRE-INDICATION

LABORATOIRES DU BAC, O. GAUDIN, Docteur en Pharmacie

46, Rue du Bac, ASNIÈRES (Seine)

DROGUES MÉDICINALES | **PRODUITS PHARMACEUTIQUES**
HERBORISTERIES | **PRODUITS CHIMIQUES**

IMPORTATION - CONSIGNATION

Établissements J. VILLENEUVE & M. PHULPIN

Dr L. VILLENEUVE, ✻, Pharmacien de 1re Classe

11, rue des Blancs-Manteaux & 9, rue des Guillemites

Téléph. : TURBIGO 45-00, 45-01 **PARIS** Adresse télégr. : JOVILLANO.

R. C. : Tribunal de la Seine 239.919 B.

QUINQUINAS, COCA, KOLA, BENJOIN, OPIUM, SAFRAN

Tous les Alcaloïdes et produits chimiques pour la pharmacie.

©BIU Santé

13. *Ampoules d'éther* (1 cm³) : 500 (en 5 boîtes carton).
14. *Ampoules chloroforme anesthésique* de 35 gr. : 100 (en 10 boîtes carton).
15. *Ampoules de coramine* (1 cm³) : 50 (en 10 boîtes d'origine).
16. *Ampoules sulf. de spartéine* à 0 gr. 05 (1 cm³) : 100 (boîte carton).
17. *Ampoules d'ergotine* à 1 gr. (1 cm³) : 100 (1 boîte carton).
18. *Ampoules novocaïne* à 0 gr. 01 (2 cm³) : 100 (1 boîte carton).
19. *Ampoules sulf. de strychnine* à 1 milligr. (1 cm³) 200 (2 boîtes carton)
20. *Ampoules chl. de morphine* à 0 gr. 01 (1 cm³) : 200 (2 boîtes carton).
21. *Eucalyptol :* 200 gr. (en 5 flacons).
22. *Huile niaoulée au cinquième :* 800 cm³ (en 8 flacons).
23. *Perles d'éther :* 500 (en 5 flacons).
24. *Ambrine* (plaques et bougies) : 20 Kos (en vrac).

La notice (1) du 31 mars 1938 (unités collectives : Poste secours ZPS) prévoit en outre :

Pommade « nasale » anti-irritante (à la stovaïne et l'éphédrine), 500 gr.
Mélange anti-irritant : 1 litre et onguent prophylactique type Armée, 2 Kos.
(Formules et conditions de cession, par le Service de Santé de l'Armée, réservées.)

NOTA. — Les réalisations pour la Région parisienne ont eu pour base notre rapport à la Commission des services sanitaires de la Seine, adopté en 1933 et publié à l'occasion de l'Exposition du feu et de la sécurité (mai-juin 1934) dans le *Bull. des Doct. Pharm.*, mai-juin 1934, sous le titre : *Abris sanitaires permanents et improvisés* pour secours Z (1 broch. 17 p., Le François, Paris, 1934, avant-propos de M. le Médecin général inspecteur SIEUR, membre de la Commission précitée).

Poste de Détoxication chimique et de Désinfection germicide. — A. Le pharmacien affecté à ce service, ainsi que le personnel d'exécution, auront à leur disposition des *combinaisons protectrices* et, s'il y a lieu, des appareils de protection du type *isolant* (6).

B. Le *matériel* nécessaire aux opérations doit comprendre :

1° Des *appareils de pulvérisation* à jet mouillant, pour lavage des surfaces (murs, parois, sol, etc.), type Vermorel avec bretelles et pulvérisateurs type Z ;
2° Des *appareils aérolyseurs* pour production de nuages non mouillants, imprégnateurs de l'atmosphère des locaux (et notamment des « sas »). Dans les deux cas ces appareils doivent pouvoir fonctionner à main.

C. L'*approvisionnement* en produits désinfectants est constitué sous deux états :

ARRIMAGE COMMERCIAL.

1° *Produits chlorés* de caractère oxydant :
a) *Chlorure de chaux stable* de titre élevé (du type Perfix-Péchiney ou Chlorfix-Saint-Gobain, etc.), livré en récipients métalliques vernissés : 50, 25 et 1 Kos ;

6. Ou mieux du type *mixte*, à volonté filtrant et isolant (pour ménager les réserves du porteur en charges régénératrices). A ce sujet, nous croyons devoir signaler que, sur notre initiative et avec notre concours, a été mis à l'étude, en mars 1935, un dispositif appelé « Biprotex » qui répond à ces exigences et est en instance d'agrément ; il est susceptible, par un double tuyautage, d'être greffé sur les masques filtrants du type nouveau PERRON, AJAX, GALLUS, etc.

NOTA. — Dans cette réalisation, couverte par brevets français et anglais, les charges, remplaçables en moins de cinq secondes par le porteur, ont été étudiées de façon à éviter, en cas de non-possibilité de ravitaillement, que l'on soit tenté de faire servir à nouveau une charge non épuisée d'une précédente opération, susceptible d'avoir dégagé du protoxyde d'azote (formé dans la boîte échauffée avec de l'azote résiduel et l'hydroxyde sodico-potassique libéré par les peroxydes décomposés). On trouve là une explication plausible à certaines titubations observées dans les cas de reprises de charges anciennes de masques à oxylithe et attribuées au gaz carbonique.

©BIU Santé

b) *Extrait de javel* (24° chlorométriques au minimum) en bonbonnes et bouteilles d'origine : 50 litres et 2 litres.
2° *Carbonate de sodium* sec (sel Solvay) : 50 K^{os} ;
3° *Savon mou de potasse* (boîtes d'origine de 1 et 5 K^{os}) : 25 K^{os} ;
4° *Savon blanc* (barres de 5 K^{os}) : 25 K^{os} ;
5° *Hyposulfite de sodium ordinaire* : 25 K^{os} ;
6° *Alcool dénaturé* : 10 litres.

TUBES SCELLÉS DE SOLUTIONS CONCENTRÉES [DETOXOL] (7).

5 litres de solutions concentrées :
Polysulfures (foie de soufre) en 10 tubes de 0 lit. 50.
Hypo-solvay (alcalino-réductrice) en 10 tubes de 0 lit. 50.
Chloroxydante (permanganique) en 10 tubes de 0 lit. 50, à diluer de 1/20 à 1/10 avec de l'eau ordinaire.
5 litres solution *alcalo-caustique* (lessive des savonniers) en 50 tubes de 0 lit. 10, pour renforcer les solutions diluées réductrices et oxydantes.
1 litre de solution germicide non organotrope (aéryl) en 2 tubes de 0 lit. 50, pour désinfection de l'atmosphère par ultra-dispersion non mouillante (aérali-sation).

Poste de Détection et de Contrôle des ensembles filtrants. — Le pharmacien volontaire Z chargé de ce service et spécialement entraîné, tout à la fois à la détection *biologique* (par éducation de l'odorat par les « odorides Z » et autres réalisations analogues : « crayons « Flairzed », etc.), ainsi qu'à la détection *chimique*, par la connaissance approfondie des réactions de suspicion (ou alerte) et de contrôle (ou confirmation), dispose actuellement, dans chaque abri sanitaire de la Région parisienne, fixé sur un panneau de bois, d'un *Aéro-analyseur* BRUÈRE (8).

Cet appareil est constitué par une boîte métallique laquée gris fer robuste, avec poignée (poids : 13 K^{os} ; dimensions : 0 m. 44 × 0 m. 32 × 0 m. 12) et exige, lorsque le couvercle est rabattu sur le panneau, une longueur minimum de 0 m. 90).

Il y a lieu de le fixer à une hauteur voulue pour que la tablette mobile se présente horizontalement à 1 m. au maximum du sol.

A. L'opérateur, placé face à l'appareil ouvert (qu'il convient de refermer dès que les opérations sont terminées), est à même de contrôler en permanence du *côté droit* le niveau de la surpression, immédiatement provoquée par la mise en marche des *ensembles filtrants* (type NESSI) ; à cet effet on a vissé en dedans du couvercle un « mano-indicateur » que l'on relie avec l'*air extérieur*, par branchage avec un caoutchouc sur un tube de laiton placé au-dessus de la charnière du couvercle de l'appareil (9). Pratiquement, l'expérience nous a montré qu'il était suffisant, dans les périodes de fonctionnement de

7. Laboratoires sanitaires F. GAUCHARD, Produits et matériel de détoxication chimique et de désinfection microbienne, Santeny (Seine-et-Oise).
8. Ex-polydétecteur BRUÈRE, adapté en 1939 aux exigences minima des laboratoires d'analyses de caractère mobile et non visé par la notice du 25 mars 1938 sur l'agrément du matériel pour la défense passive, limité aux réactions d'alarme et de contrôle.
9. Pour détails techniques et pratiques, consulter l'ouvrage précité de LERICH (Vigot, frères) et P. BRUÈRE, *Journ. Pharm. et Chim.*, 16 juillet 1936.

©BIU Santé

PRODUITS

LE PERDRIEL

TOILE VÉSICANTE Le Perdriel.
VÉRITABLE THAPSIA Le Perdriel-Reboulleau.
TAFFETAS Marinier.
MOUCHES de MILAN Sparadrapées L. P. M.
SPARADRAPS du Codex et de toutes formules demandées.

LE PERDRIEL, 11, rue Milton, PARIS (IX^e^).

UNE LONGUE EXPÉRIENCE
UN MATÉRIEL MODERNE
UN CONTROLE RIGOUREUX

Nous permettent de vous fournir :

DES PRODUITS PURS
DES PLANTES DE 1^RE^ QUALITÉ
DES DROGUES DE 1^ER^ CHOIX

ADRIAN, 9-11, Rue de la Perle — PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES CLIN

ADRÉNALINE CLIN, CINNOZYL, ÉLECTRARGOL, ARRHÉNOMARTIOL, ÉLECTROMARTIOL, ÉLECTROCUPROL, ÉLECTROSELÉNIUM CACODYLATE de SOUDE CLIN, INJECTION et GOUTTES CLIN STRYCHNO-PHOSPHARSINÉES, ÉLIXIR DÉRET, GOUTTES RAIDET, ÉNÉSOL, ARSAMINOL, NÉO-TRÉPARSÉNAN, SULFO-TRÉPARSÉNAN, ODARSOL, SPARTO-CAMPHRE, SPARTOVAL, GÉNISTÉNAL, LYSO-CHOC, IOGOL, ORTHOSIPHÈNE, PADÉRYL, SIROP de SIRTAL, SIROP et PATE AUBERGIER, SOLUTION et AMPOULES de SALICYLATE DE SOUDE CLIN, SOLUROL, LIQUEUR et PILULES LAVILLE, SÉRUMS CLIN (Anti-colibacillaire, Antidiphtérique, Antigangréneux, Antistreptococcique), COMPRIMÉS SÉRIQUES, VACCINS CLIN (Anticoquelucheux, Antigonococcique I-II, Antistaphylococcique, Antistreptococcique, Coli-entéro buccal et injectable, Pneumo-broncho, Pré-opératoire), PYOVARGOL, etc.

COMAR et Cie, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20 — **PARIS-Ve**

Médaille d'Or. — Diplômes d'Honneur. — Grand Prix.
TURIN 1911. — GAND 1913. — LYON 1914. — STRASBOURG 1919

Cachets Azymes Souples

S. CHAPIREAU

MARQUE DE FABRIQUE



DÉPOSÉE

Vve JABLONSKI
née **CHAPIREAU**
2, Avenue du Bel-Air
(ci-devant 14, Rue de la Perle)
PARIS



BLANCHEUR, SOUPLESSE, ÉLÉGANCE

Les Cachets **S. Chapireau** contiennent trois fois plus de poudre que tous les autres cachets de même diamètre. — Ces cachets sont timbrés au nom ou à la marque du pharmacien (Impression en relief à sec, Impression en couleurs).

ILS SONT FAITS EN TOUTE COULEUR

L'Appareil S. CHAPIREAU est le plus simple, le plus pratique, le plus expéditif.

Appareil n° 1 : **25** fr. — n° 2 : **15** fr. — n° 3 : **9** fr.

©BIU Santé

l'abri sanitaire, avec entrées et sorties par les « sas » ou écluses d'air, que le niveau de l'alcool coloré soit voisin de 5 mm. (*ventilation forcée* TANON-BRUÈRE).

Au-dessous se trouvent placés à portée de la main :

a) Une série de *réactifs* en flacons compte-gouttes (huile d'aniline ; réactif BRUÈRE (de superposition) héliantine-amylique ; flacon vide avec eau distillée ou ordinaire pour humectation des papiers réactifs au moment du besoin) ;

b) Une série de tubes d'aluminium renfermant, avec un numéro d'ordre à reproduire au crayon, les *papiers réactifs* [10] d'alerte ou spécifiques, dont la liste pourra être complétée s'il y a lieu pour s'adapter à l'imprévisible. La série actuelle comprend 6 papiers-réactifs et 3 carnets de papier *non imprégné* pour imbibition récente à l'aide de 3 réactifs (en *ampoules* de 1/2 cm³ renfermant une solution aqueuse au centième de *chlorure de palladium*, une solution également aqueuse au dixième de *chlorure d'or* et une solution benzénique au dixième de *diméthylaniline*. Le dernier tube d'aluminium renferme du *bicarbonate de sodium ;*

c) Deux tubes fond plat, gradués à 5-10 cm³ avec bouchon de caoutchouc et un tube identique étiqueté arsines, dont le bouchon supporte un petit tube renflé aux deux extrémités pour soutenir le papier ioduro-mercurique pour détection des arsines en présence d'un dégagement d'hydrogène ;

d) Enfin, un *tampon explorateur* dont le manche à vis renferme des *comprimés* à base *d'héliantine* pour solution exploratrice destinée à imprégner le tampon. (Celui-ci est rincé, après détection d'alarme positive, avec une solution bicarbonatée.)

B. Le *côté gauche* présente un support métallique mobile, qui soutient :

a) La série des *tubes analyseurs*, que l'on relie d'une part (à droite) par un caoutchouc, avec l'*air extérieur* grâce au second tube de laiton (placé à côté de celui relié au manomètre) et d'autre part (à gauche) avec le *système aspirateur* (généralement clepsydre à eau), dont on règle la vitesse d'écoulement à volonté ;

b) *Trois tubes de rechange*, montés en série, que l'on met dans le circuit, si cela est nécessaire et qui permettront de faire des prélèvements par fixation sur charbon actif ;

c) *Un détecteur en verre robuste* fonctionnant avec une poire, de préférence métallique, pour contrôle rapide de l'air distribué aux bouches de distribution des appareils de ventilation, après le passage sur les coffres de filtration ; garnir ce détecteur en même temps que celui qui est interposé dans le circuit d'air aspiré de l'extérieur ;

10. Ces papiers-réactifs sont préparés d'après les formules officielles par PROLABO, 12, rue Pelée, Paris-XI[e]. Au cours des Exercices pratiques, nous conseillons de contrôler leur identité et la sensibilité de leurs réactions et d'en provoquer le remplacement s'il y a lieu.

©BIU Santé

d) En bas et formant ligne horizontale avec les flacons et les tubes d'aluminium du couvercle (côté droit), sont disposés successivement : *trois absorbants fixateurs* (charbon activé, gel de silice et poudre amiantée de sulfate de sodium desséché), puis le mélange brunâtre pour préparer le réactif de GRIGNARD, RIVAT et SCATCHARD (solution jaune détectrice devenant louche par l'ypérite et se décolorant par la lewisite) ; enfin, deux flacons à large ouverture du même modèle, renfermant du *sulfate acide de potassium* et des *aiguilles de zinc pur*, pour dégagement d'hydrogène dans le tube à détecter au second temps l'Adamsite (ou D. M.) retenue par le sulfate de sodium desséché.

C. *Mise en place des réactifs et interprétation des résultats.* — L'air extérieur aspiré est contraint de traverser en premier lieu une *cupule perforée en verre*, que l'on garnit avec du *sulfate de sodium desséché*, interposé entre deux petites couches de *coton hydrophile* (voir *boîtes nickelées plates*, renfermant : coton, spatule, tubes, crayon, ciseaux, filtres, capuchons de caoutchouc, tubes raccords en verre, etc.). Cet absorbant (n° 3) retient au premier temps les huiles nébulisées et surtout l'adamsite (arsines pulvérulentes, verte, appelée D. M.).

La caractérisation s'effectue au second temps, dans le tube à production d'hydrogène : aiguilles de zinc + sulfate acide de potassium avec un peu d'eau et fixation au bouchon du papier (n° 7) ioduro-mercurique qui vire du blanc au jaune ± foncé par formation du complexe $AsH(HgI)_2$.

Le *second tube analyseur* est garni (parallèlement avec le *détecteur à poire*) avec la série jumelée par deux, des papiers-réactifs, facilement maintenus dans le bouchon de caoutchouc par des baguettes robustes de verre.

Papiers nos 1 et 4.

Rouge Congo-Lutèce (Réaction d'alerte stable) : Vire du *rouge* au violet, puis au bleu, avec le phosgène, les palites, l'ypérite, la lewisite, etc., par l'acide chlorhydrique d'hydrolyse, ainsi que par les fumigènes acides.

Harisson [très odorant] (Réaction spécifique stable) : Vire du *blanc ivoire* au *jaune* plus ou moins foncé par le phosgène et ses dérivés (ainsi que la chloropicrine concentrée : coloration brunâtre fugace) ; vire également par le phosgène dégagé par le tétrachlorure de carbone et le chloroforme, décomposés sur une toile métallique placée au-dessus d'une flamme.

Papiers nos 2 et 3.

Amidon ioduré (R. alerte) : Vire du *blanc* au *violet* par les halogènes (chlore, brome) et ozone. (Les solutions non étendues d'eau de javel, ne donnent pas le virage).

Picro-sodique (R. spécifique) : Vire du *jaune* à l'*orangé* plus ou moins foncé par l'acide cyanhydrique.

Papiers nos 5 et 6.

Acétate de plomb (R. spécifique) : Vire du *blanc* au *gris* plus ou moins foncé par l'hydrogène sulfuré.

Chlorure de palladium (R. spécifique) : Vire du *blanc sale* au *gris* plus ou moins accentué par l'oxyde de carbone (spécifique sous réserve que le papier à l'acétate de plomb reste incolore).

©BIU Santé

OLÉOCHRYSINE LUMIÈRE

Chrysothérapie — Calcithérapie

(Suspension huileuse d'aurothiopropanol-sulfonate de calcium).
TUBERCULOSES — RHUMATISMES — SYPHILIS — DERMATOSES.
Imprègne l'organisme lentement, régulièrement et sans interruption pendant 4 ou 5 jours.

ALLOCHRYSINE LUMIÈRE

Traitement de la tuberculose sous toutes ses formes

CRYOGÉNINE LUMIERE

Action rapide et sûre dans la fièvre et la douleur

CRYPTARGOL LUMIÈRE

Aussi antiseptique que le nitrate d'argent

EMGÉ LUMIERE

Prophylaxie et traitement de tous les troubles liés à un état d'instabilité humorale **Anti-choc.**

Sté Ame "BREVETS LUMIERE"
45, Rue Villon, LYON — Bureau à PARIS, 3, Rue Paul-Dubois

LABORATOIRES L. LEPRESTRE

DOCTEUR EN PHARMACIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

12, Rue de Strasbourg. — PARIS (Xe).
Téléphone : BOTZARIS 52-75

CONFIEZ-LEUR TOUS VOS EXAMENS :

SEROLOGIE
BACTÉRIOLOGIE
CHIMIE BIOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE LA GROSSESSE

CONSCIENCE ET RAPIDITÉ

TARIF ET MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENTS SUR DEMANDE

Remise confraternelle de 50 °/.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

SOUDAN

48, Rue d'Alésia, PARIS (14e)

■

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES :

GIRARD. PAUL THIBAULT

BOISSY. IODOMAÏSINE

MIRATON-CHATEL-GUYON

VASOGÈNES PEARSON

LACTAGOL

AGOCHOLINE

(GRANULÉ SOLUBLE)



CHOLECYSTITES CHRONIQUES
CONGESTION DU FOIE

Lithiase biliaire - Ictère et Cholémie

Dyspepsies réflexes - Constipation
Migraines, Vertiges, Eczéma, Prurit
} d'origine hépato-biliaire

Posologie : 1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi verre d'eau chaude.

LABORATOIRES DU Dr ZIZINE
24,26, Rue de Fécamp - Paris (XIIe)

©BIU Santé

Papiers nos 8 et 9.

Chlorure d'or (R. spécifique) : Vire du *jaune* au *brun rouge* par l'ypérite ; s'assurer de l'absence d'oxyde de carbone et d'hydrogène sulfuré (vérifier virages nuls, papiers 6 et 5).

Diméthyl-aniline (R. spécifique) : Vire du *blanc* au *jaune*, puis au *brun*, par la chloropicrine.

Enfin, le *troisième et le quatrième tube* sont garnis chacun, dans leur partie rétrécie, par 5 cm³ d'une solution aqueuse directement filtrée :

L'une incolore d'eau *d'aniline* à 2 % (*détection* du phosgène) et l'autre de coloration jaune, *réactif de* GRIGNARD et RIVAT (détection de l'ypérite par louche et de la lewisite par décoloration).

Ces réactifs sont obtenus, le premier avec Huile d'aniline (V gouttes + 10 cm³ d'eau) et, pour le second, en dissolvant dans 10 cm³ d'eau, le contenu arasé de la cuiller en porcelaine, de poudre jaune brunâtre n° 5 ($IK + SO_4Cu$) ;

Le *tube final* doit être garni (en recouvrant la tige à crépine) avec du charbon actif (absorbant n° 1).

Observation importante : Au cours de ces diverses opérations, l'esprit doit être constamment en éveil pour noter les impressions *olfactives*, *lacrymogènes* et *tussigènes*, qui compléteront utilement les phénomènes *colorimétriques*, *opacimétriques* ou *cristallins* des réactions de suspicion, de contrôle ou d'analyse.

Le *pharmacien chargé du poste technique de détection* ne devra pas perdre de vue que le passage de l'air sur les coffres de filtration n'est efficace que sous réserve de ne pas dépasser la vitesse de 5 décimètres-seconde et qu'il y a lieu, en conséquence, de ne pas excéder la limite du *débitomètre* (trait rouge) fixé au tuyau principal de distribution de l'air.

En outre, il est nécessaire qu'un *contrôle périodique* soit effectué :

a) Aux diverses *sorties de distribution* de l'air dans les locaux (opérer avec le détecteur à main) ;

b) Aux *douches* et dans l'ensemble du service spécial des victimes de « l'épidémie chimique » (ANGLADE) : gazés de surface directement atteints ou contaminés par le voisinage où fonctionne généralement un *extracteur* qui refoule vers l'extérieur l'atmosphère polluée de vapeur d'eau imprégnée de produits agressifs (opérer avec le détecteur à main et le tampon-explorateur imbibé de la solution détectrice jaune) ;

c) Qu'il est nécessaire de rester en liaison étroite avec l'*équipe de détection* appelée à fonctionner en dehors du poste après une attaque et l'*équipe de détoxication* chargée de procéder aux opérations de jalonnage des points infectés à interdire provisoirement ;

d) En outre, il pourra s'imposer de se mettre en relation, par téléphone, avec le laboratoire central Z en cas d'attaques sévères ayant nécessité un arrêt partiel ou total des opérations pour diverses causes

©BIU Santé

(bombardements par explosifs ayant pollué les abords de l'abri en « gaz de la poudre » : oxyde de carbone, dérivés nitreux, etc., et entraîné l'arrêt de prudence de la ventilation ; cas également d'un produit agressif inconnu, etc.). C'est toujours avec discrétion et sang-froid que toutes mesures seront prises en plein accord avec le médecin chef du poste, pour éviter la peur et la panique.

*
* *

CONSEILS ET DOCUMENTATION ANNEXE. — Chacun des trois pharmaciens affectés à un abri sanitaire (en réalité six, compte tenu des provisions pour équipes de nuit) devra s'initier, au cours des exercices pratiques, aux deux autres services, en ce qui concerne notamment les techniques, les consignes et les ressources en produits et en matériel.

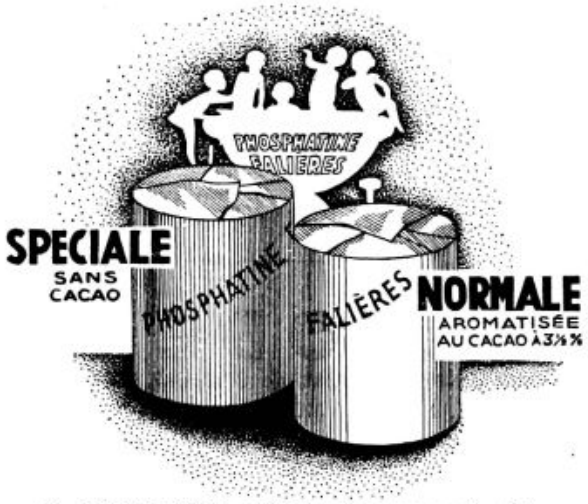
Pratiquement, il est indispensable qu'ils soient munis d'un exemplaire récent à couverture rouge de la *Notice du 31 mars 1938* comprenant : organisation sanitaire d'ensemble, soins, instructions pour la détection, la détoxication et la désinfection effectuées en symbiose et, si possible, la *Notice clinique et thérapeutique des lésions causées par les gaz de combat*, à couverture verte, éditées toutes les deux en 1938 par l'Imprimerie Nationale.

Les praticiens nous sauront gré de signaler à leur attention un ouvrage qui vient de paraître à la librairie BAILLIÈRE, rue Hautefeuille, à Paris, intitulé : *Guide médical : Intoxications et thérapeutique*, par le professeur Charles HEDERER (1939), dont les deux derniers chapitres sont consacrés, l'un à la *Thérapeutique des intoxications*, avec nombreuses prescriptions ayant fait leurs preuves et l'autre au *Formulaire Z* avec *Memento thérapeutique Z* de 18 pages, présenté sous forme de tableaux (nature du gaz, symptômes et traitement) et un *Memento pharmaceutique Z* de 19 pages, dans lequel l'auteur a su se dégager humainement d'une réserve de caractère Z en donnant, avec détails, de nombreuses formules de pommades, onguents prophylactiques, mélanges anti-irritants, antiseptiques, vitaminés, etc., dont on peut dire, sans intention critique, que si leur efficacité a été reconnue dans la Marine, on ne s'explique pas pourquoi les formules expérimentées dans l'Armée ont gardé jusqu'ici un caractère Z confidentiel, ce qui justifie le slogan trop souvent perdu de vue par beaucoup de nos collègues timorés ou craintifs : Dans tous les domaines où normalement et légalement doit s'exercer son activité et dans l'intérêt de la Nation et de la santé publique : « La Pharmacie aux pharmaciens ! ».

Paul BRUÈRE,
Pharmacien colonel de l'Armée,
Inspecteur pharmaceutique du personnel et du matériel sanitaire de défense passive de la Seine.

©BIU Santé

LA PHOSPHATINE
DEUX FORMES



LA PHOSPHATINE spéciale sans cacao (conditionnement bleu) est recommandée à partir du 5e mois et dans tous les cas d'intolérance pour le lait, de défaut ou perte d'appétit, d'irrégularité ou même d'arrêt de croissance.

LA PHOSPHATINE normale aromatisée au cacao (3 ½ %)est l'aliment de l'enfant à partir de 8 à 9 mois, ou davantage, surtout au moment du sevrage et pendant la croissance.

La Phosphatine facilite la dentition, aide la formation des os, donne force et santé.

LA PHOSPHATINE FALIÈRES, 1, quai Aulagnier, ASNIÈRES, (Seine)

VIN
DE
CHASSAING
BI-DIGESTIF
CONTRE LES
AFFECTIONS
des **VOIES DIGESTIVES**
la **PERTE** de l'**APPÉTIT**
et des **FORCES**
1 ou 2 verres à liqueur après les repas.
PARIS

CONSTIPATION
GUÉRISON
par la Véritable
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX
Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.
PARIS

©BIU Santé

Etablis^ts ROQUES

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

MAISON FONDÉE EN 1846

Bureaux à Paris
36, Rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie (4^e^)

Usine.
à SAINT-OUEN (Seine)

IODE

IODURES de POTASSIUM, de SODIUM, IODE BISUBLIMÉ
IODOFORME, IODOTHYMOL et tous les dérivés de l'Iode

BRÔME

BROMURES de POTASSIUM, de SODIUM, d'AMMONIUM
BROMOFORME et tous les dérivés du Brôme

BISMUTH

SOUS-NITRATE, CARBONATE, SOUS-GALLATE
SALICYLATE et tous les autres sels de Bismuth

ALCALOÏDES

COCAÏNE

ATROPINE, ÉMÉTINE, HOMATROPINE, HYOSCIAMINE, PILOCARPINE, SPARTÉINE, TROPACOCAINE et leurs sels.

CACODYLATES - MÉTHYLARSINATES

ALBUMOSES ARGENTIQUES :
Argent Colloïdal, Protéinate, Vitellinate

Les Etablissements ROQUES
ne vendent que les produits de leur fabrication

Le cachet ROQUES est une garantie de pureté

©BIU Santé

NOUVELLES

Nécrologie. — *Le professeur Victor Pachon (1867-1939).* — Victor PACHON, professeur honoraire de Physiologie à la Faculté de Médecine de Bordeaux, associé national de l'Académie de Médecine, vient de disparaître après une longue maladie.

Originaire de l'Auvergne, élève à Paris de Charles RICHET et de GLEY, il accomplit dans cette ville la première partie de sa carrière, comme chef des travaux de physiologie à la Faculté de Médecine, puis maître de conférences à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes ; passant ensuite comme agrégé à la Faculté de Bordeaux, c'est là qu'il fut nommé professeur titulaire.

Travailleur désintéressé et opiniâtre, technicien remarquable, il réalisa l'extirpation complète de l'estomac chez l'animal, étudia les effets des ions potassium et calcium en biologie et, en collaboration avec Eug. GLEY, découvrit la fonction anticoagulante du foie. Ses longues et fructueuses recherches sur la circulation aboutirent, entre autres résultats, à la création de l'oscillographe qui porte son nom et qui est universellement connu, même en dehors du monde médical. En outre de beaucoup d'autres mémoires, V. PACHON, en collaboration avec M. le professeur Em. PERROT, a encore publié une note sur les propriétés physiologiques du café vert.

Dans le monde des physiologistes, V. PACHON laissera des travaux durables et la réputation d'un chercheur enthousiaste et d'un professeur éminent.

— *Le professeur George Barger (1869-1939).* — Le professeur G. BARGER, de l'Université de Glasgow, bien connu par ses travaux de Chimie végétale, en particulier dans le domaine des alcaloïdes, est brusquement décédé en Suisse au début de l'année.

Après des études effectuées en Hollande, à Londres et à Cambridge, G. BARGER fut attaché pendant deux ans à l'Université de Bruxelles, qu'il quitta en 1903 pour entrer dans les Laboratoires de Recherches physiologiques WELLCOME ; après avoir occupé à Londres un ou deux autres postes, il fut nommé, en 1919, professeur de Chimie médicale à l'Université d'Edinburgh et succéda, en 1937, à Glasgow, au professeur G. HENDERSON.

Tantôt seul, tantôt avec F. H. CARR et avec H. H. DALE, il effectua de nombreux travaux sur l'ergotoxine, la para-hydroxy-phényléthylamine et les autres constituants de l'ergot, auquel il consacra, en 1931, un ouvrage *Ergot and Ergotism*, qui fut réédité par la suite ; il publia également deux ouvrages de Chimie organique appliquée à la biologie et à la médecine. On lui doit encore des travaux sur l'aconitine et d'autres alcaloïdes ; en 1909, il réalisa la synthèse de l'hordénine, base que venait de découvrir E. LÉGER dans l'orge germée ; il étudia également la thyroxine et divers composés voisins de l'adrénaline.

Connaissant plusieurs langues étrangères, BARGER participa à de nombreux Congrès internationaux de Pharmacie et donna des conférences à Bâle, ainsi que dans plusieurs Universités des Etats-Unis. Son rôle dans

©BIU Santé

l'enseignement aux étudiants en médecine et en pharmacie de Grande-Bretagne fut particulièrement important.

Membre de la Royal Society, docteur *honoris causa* des Universités de Padoue, Lausanne, Heidelberg, etc., il reçut après d'autres honneurs, la médaille Honburg, en décembre 1933.

C'est un grand chimiste, et aussi un ami des pharmaciens qui vient de disparaître en la personne du professeur G. Barger. R. Wz.

— ***Le professeur Edmond Blaise (1872-1939).*** — C'est avec une véritable affliction que les élèves et amis du professeur Edmond-Emile Blaise ont appris son décès, survenu le 13 mai dernier.

Elève et lauréat de l'Ecole supérieure de Pharmacie, interne en 1892 et lauréat des Hôpitaux de Paris, élève du professeur Béhal, Blaise soutint sa thèse de doctorat ès Sciences en 1899, fut nommé professeur de Chimie en 1909, à la Faculté des Sciences de Nancy, d'où il revint bientôt à Paris, comme maître de conférences, puis professeur à la Faculté des Sciences.

Chimiste organicien des plus brillants, E. Blaise a publié, soit seul, soit en collaboration avec différents chimistes, de très nombreux mémoires ; il a également publié un Manuel de Chimie très souvent consulté. Ce savant, qui vient de disparaître après une longue maladie, était officier de la Légion d'honneur, membre associé de la Société de Pharmacie de Paris et directeur scientifique de la Société des Usines chimiques Rhône-Poulenc. Une notice sur sa vie et ses travaux sera publiée dans un prochain *Bulletin*.

En mémoire du Professeur Etienne Barral. — Une petite plaquette renfermant les discours prononcés à Lyon, le 28 mars 1938, à l'occasion des obsèques du Professeur Etienne Barral, vient d'être éditée. L'œuvre scientifique du Maître disparu y est exposée par M. le Professeur Albert Morel, qui sait magnifier les qualités de l'éminent chimiste et de l'analyste consciencieux et averti. Puis le Professeur Pic, le Dr Philippe et M. Granier évoquent, aux noms du Conseil départemental d'Hygiène du Rhône, de la Société de Pharmacie de Lyon et du Conseil d'administration de l'Hôpital de Sainte-Foy-les-Lyon, la belle figure du Professeur Barral, les services rendus par lui à l'hygiène sociale, à l'enseignement, à l'administration hospitalière, et tous s'inclinent devant sa haute conscience et son admirable simplicité.

Le *B. S. P.* se devait de rappeler à cette occasion la mémoire de ce savant modeste, qui sut par son travail infatigable et son inlassable dévouement à la cause pharmaceutique, honorer notre profession.

Académie royale de Médecine de Belgique. — Nous avons le plaisir d'annoncer que le président de l'Académie royale de Médecine de Belgique, pour l'année 1939, est notre confrère F. de Myttenaere, membre de l'Académie depuis 1925, inspecteur principal des pharmacies, expert à la section d'Hygiène de la Société des Nations.

Le premier vice-président est M. V. Cheval, le second vice-président M. J. Verhoogen (tous deux de la section de Chirurgie-obstétrique de ladite Académie) et le secrétaire perpétuel M. R. Bruynoghe, de Louvain, (de la section de Médecine).

©BIU Santé



Opothérapie Hématique Totale

SIROP de
DESCHIENS
à l'Hémoglobine vivante

Renferme intactes les Substances Minérales du Sang total

Médication rationnelle des
SYNDROMES ANÉMIQUES
et des
DÉCHÉANCES ORGANIQUES

Une cuillerée à potage à chaque repas.

R. C. Seine 207.204

Deschiens, Dr en Phie, 9, Rue Paul-Baudry, Paris (8e)

LABORATOIRES CHEVRETIN-LEMATTE

L. LEMATTE & G. BOINOT

Docteurs en Pharmacie

52, Rue La Bruyère, 52 — PARIS-9e.

ACÉCOLEX (Pâte à l'Acécoline).
ACÉCOLINE (Chlorure d'acétylcholine en solution stable)..
ACÉCOLINE-PAPAVÉRINE; ACÉCOLINE-SPARTÉINE; ACÉCOLINE-CAMPHRE; ACÉCOLINE-YOHIMBINE.
BIOCALCOSE : Granulé calcique.
CALCIONAL (Ion-Calcium), comprimés et ampoules injectables.
HÉMO-TONIKÉINE : Ampoules.
HORMOCLINE (Chlorhydrate de choline), ampoules.
HYPOTAN : Comprimés hypotenseurs.
PRESSYL : Tonique cardio-vasculaire et respiratoire.
LIPOCÉRÉBRINE : Ampoules et dragées.
TONIKÉINE (Médication neuro-tonique), ampoules.

©BIU Santé

LES CLASSIQUES
DE LA
DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE
(*MÉMOIRES DE CHIMIE*)

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE MM.
LE CHATELIER, BÉHAL, URBAIN, BERTRAND, PERRIN, DELÉPINE, LESPIEAU
Secrétaire Général : M. A. DAMIENS

Volumes in-8 (19 × 13,5), 200 pages environ, édition ordinaire . . . . **18** fr
Édition de luxe . . . . . **50** fr.
(GAUTHIER-VILLARS, Éditeurs, 55, quai des Grands-Augustins, Paris-6e).

A l'occasion de l'Exposition de 1937 et de l'organisation du *Palais de la Découverte*, sont publiés plusieurs ouvrages sous le titre général : « LES CLASSIQUES de la DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE ». Certains d'entre eux feront l'objet d'une édition de luxe, à côté de l'édition ordinaire.

Le tirage de luxe est limité à 200 exemplaires, qui seront réservés aux premiers souscripteurs.

Huit ouvrages sont actuellement en vente :

1° *Leçons de Philosophie chimique*, de J.-B. DUMAS, avec un avant-propos de M. G. URBAIN, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXVIII-265 pages, avec deux planches hors-texte;

2° *Chimie élémentaire*, de LAVOISIER, avec un avant-propos de M. Henry LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXXVIII-191 pages, avec deux planches hors-texte;

3° *La Synthèse totale en Chimie organique*. Mémoires de MM. WÖHLER, GERHARDT, M. BERTHELOT, LE BEL, VAN T'HOFF, JUNGFLEISCH, LADENBURG, PASTEUR. Préface et commentaires par M. MARCEL DELÉPINE, Membre de l'Institut. Ouvrage de VIII-147 pages, avec huit planches hors-texte.

4° *Les Métaux légers* (aluminium, glucinium, magnésium, métaux alcalins). Mémoires de H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, HÉROULT, BUSSY, GAY-LUSSAC, THÉNARD. Préface de M. Léon GUILLET, Membre de l'Institut. Volume de XVIII-166 pages avec figures.

5° *Détermination des poids moléculaires*. Mémoires de AVOGADRO, AMPÈRE, RAOULT, VAN'T HOFF, D. BERTHELOT. Avant-propos par M. R. LESPIEAU, Membre de l'Institut. Volume de XVI-166 pages.

6° *La Dissolution*. Mémoires de LAVOISIER, GAY-LUSSAC, LŒWEL, GERNEZ, LESCŒUR, RAOULT. Préface par H. LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Volume de XVI-148 pages, avec figures.

7° *Halogènes et composés oxygénés du chlore*. Mémoires de SCHEELE, BERTHOLLET, GAY-LUSSAC et THÉNARD, H. DAVY, BALARD, COURTOIS, H. MOISSAN, MILLON. Avant-propos par M. A. DAMIENS, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris. Volume de XIV-150 pages, avec figures.

8° *Dissociation. Equilibres chimiques*. Mémoires de M. BERTHELOT. PÉAN DE SAINT-GILLES, SAINTE-CLAIRE DEVILLE, DEBRAY, HAUTEFEUILLE, PESLIN, HENRY LE CHATELIER. Préface de M. PIERRE JOLIBOIS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. Volume de XVIII-264 pages, avec figures.

©BIU Santé

Election à l'Académie des Sciences. — Dans sa séance du lundi 8 mai 1939, l'Académie des Sciences a procédé à l'élection d'un membre de la Section de Chimie, en remplacement de M. G. URBAIN, décédé. Au premier tour de scrutin, M. le professeur Marc TIFFENEAU, Doyen de la Faculté de Médecine, a été élu par 44 suffrages contre 6 à M. Pierre JOLIBOIS, 5 à M. Paul PASCAL et 1 à M. André WAHL.

Nous félicitons de son succès M. le professeur TIFFENEAU et nous réjouissons avec lui de cette juste consécration de ses beaux travaux.

R. L.

Election à l'Académie de Médecine. — Dans sa séance du mardi 2 mai 1939, l'Académie de Médecine a procédé à l'élection d'un membre titulaire de la section de pharmacie, en remplacement de M. LÉGER, décédé. Au premier tour de scrutin, M. HÉRISSEY a été élu par 60 voix contre 7 à M. FABRE et 3 à M. LAUNOY.

Nous adressons nos bien vives félicitations à M. le professeur HÉRISSEY.

Faculté de Pharmacie de Paris. — ***Nomination.*** — Par arrêté en date du 25 mars 1939, M. G. VALETTE, chef des travaux de Microbiologie à la Faculté de Pharmacie de Paris, est nommé maître de conférences à ladite Faculté.

Un concours s'ouvrira le 5 juin pour le poste de chef des travaux pratiques de Microbiologie.

Travaux pratiques complémentaires de Chimie analytique. — En analyse minérale qualitative, l'emploi des réactions dites « à la touche » ou « à la goutte » a pris un essor considérable. Plusieurs collègues ou confrères ont demandé s'il serait possible d'être mis au courant, en quelques séances, de cette semi-microtechnique, propre, rapide, économique et très élégante.

Si le nombre d'inscriptions est suffisant, des conférences et des travaux pratiques pourront être réalisés à la Faculté de Pharmacie, fin septembre ou début octobre prochain ; leur durée serait de quatre à cinq jours ; le droit d'inscription serait de l'ordre de 250 fr. Prière d'adresser les adhésions de principe à M. le Professeur R. DELABY, 4, avenue de l'Observatoire, Paris-VI^{e}, qui informera ultérieurement sur la suite donnée à ce projet.

Caisse nationale de la Recherche scientifique. — ***Création de laboratoires ou de services de recherches.*** — Il peut être créé à la Caisse nationale de la Recherche scientifique, par décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Education nationale, des laboratoires ou services de recherches. Ces créations sont faites après consultation des sections compétentes du Conseil supérieur de la Recherche scientifique, de la section permanente de ce conseil et du conseil d'administration de la Caisse nationale de la Recherche scientifique.

La direction scientifique de chaque laboratoire ou service de recherches est assurée par un directeur, assisté d'un comité de direction.

Le directeur, le président et les membres du comité de direction sont choisis parmi les personnalités scientifiques dont la spécialité se rapporte à l'activité du laboratoire ou service.

©BIU Santé

Ils sont nommés par arrêté ministériel sur proposition du chef du Service central de la Recherche scientifique.

La ou les sections du Conseil supérieur de la Recherche scientifique correspondant aux disciplines auxquelles se rapporte le laboratoire ou le service doivent être représentées dans le comité de direction. Le chef du service central de la Recherche scientifique en est membre de droit, il peut se faire suppléer. L'administrateur de la Caisse peut assister aux séances du comité avec voix délibérative. La gestion administrative et financière de ces laboratoires ou services est assurée par la Caisse nationale de la Recherche scientifique.

Les laboratoires ou services de recherches de la Caisse nationale de la Recherche scientifique peuvent être rattachés à une Université ou à tout autre établissement de haut enseignement ou de recherches par décret rendu sur proposition du Ministre de l'Education nationale, après accord avec le chef de l'établissement et le conseil qui l'administre.

Le décret de rattachement définira les conditions dans lesquelles sera assurée la gestion administrative et financière du laboratoire ou service rattaché.

Dans le cas de rattachement de cet ordre, le chef de l'établissement gestionnaire est consulté pour la nomination du directeur et éventuellement du président et des membres du comité de direction, et un tiers au moins des membres de ce comité doit appartenir au personnel de l'établissement. (*J. O.* du 20 avril 1939.)

Association des Docteurs en Pharmacie des Universités de France (Maison des Pharmaciens, 13, rue Ballu, Paris). — *Réunion du 26 avril* 1939. Présidence de M. Henri Lenoir, vice-président.

L'ordre du jour comportait :

M. Bouvet (Paris) : Le recrutement des pharmaciens militaires de 1789 à 1815.

G. Pégurier (Nice) : Le sirop d'iodure de fer.

Questions diverses : Congrès pour l'avancement des sciences (Liége, 17 au 22 juillet 1939) et participation au 25e anniversaire de la Société de chimie biologique (26 mai 1939).

Présentation d'ouvrages : Supplément aux fiches de Chimie biologique (professeur Fleury, Paris).

Admissions : MM. les Docteurs-Pharmaciens Michel Boujart, de Saint-Maximin (Var) ; Albert Jan, de Loudéac (Côtes-du-Nord) ; Edouard Bérenguer, de Sidi-bel-Abbès (Algérie) ; Henri Safor, Charles Gardon et Joseph Chetcuti (Alger) ; Jacques Lafarge, de Châteauroux ; Georges Tixier, de Pantin (Seine) ; Edmond Joët, de Villefranche (Rhône), et Bernard Clément, de Salins-les-Bains (Jura).

Nota. — Pour tous renseignements concernant les conditions d'admission, s'adresser à M. Paul Bruère, secrétaire général et rédacteur du *Bulletin*, 5, rue Boucicaut, Paris-XVe.

Réglementation du travail dans les pharmacies en Algérie. — Par décret en date du 29 mars 1939, deviennent applicables à l'Algérie, sous la réserve ci-après, les décrets du 19 mai 1937 et du 31 décembre 1938 déterminant les modalités d'application, dans les pharmacies vendant

©BIU Santé

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

PRIX ORFILA 1872



PRIX DESPORTES 1904

DIGITALINE NATIVELLE

CRISTALLISÉE

FORMES

Solution au 1/1000 - Granules au 1/10 de mg.
Ampoules au 1/4 de mg. pour injections intramusculaires.

LABORATOIRE NATIVELLE
27, Rue de la Procession — PARIS 15

Draeger

ARTHRITISME - DERMATOSES
CICATRISATIONS TRAINANTES

Saposide

Troubles des métabalismes de la cholesterine et du calcium.
Saponine injectable

Laboratoires du Dr CAVAILLES, 29 rue Singer, PARIS-16e

On fait disparaître les **VERRUES**
sans les toucher par conséquent *sans cicatrices*

en remédiant à leurs causes internes au moyen de la **Verrulyse**

Demander Renseignements et Prix aux Laboratoires FLUXINE
Produits BONTHOUX, à VILLEFRANCHE (Rhône)

©BIU Santé

A 4 H. 30
DE PARIS

VICHY

SAISON
AVRIL-OCTOBRE

CAPITALE THERMALE

Affections du FOIE et de l'ESTOMAC
Maladies de la NUTRITION (Goutte, Diabète, Obésité)

GRAND ETABLISSEMENT THERMAL

Le mieux aménagé du monde entier. Considérablement agrandi

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

SERVICE DE DOUCHES DE VICHY — DOUCHES A PERCUSSION

SERVICE DES BAINS
transformés et luxueusement aménagés

APPLICATIONS DE BOUES VEGETO-MINERALES!

Thermothérapie - Mécanothérapie - Electro-Radiologie

Le Nouvel Établissement de 2e classe (BAINS CALLOU)
reste ouvert toute l'année sauf en Janvier

Bureau de surveillance médicale des régimes alimentaires

EAUX et PRODUITS de VICHY-ÉTAT

VICHY CÉLESTINS
VICHY GRANDE-GRILLE
VICHY HOPITAL

SEL ET CITRI-SEL VICHY-ETAT
PASTILLES ET SURPASTILLES VICHY-ETAT
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
POUDRE ET PATE DENTIFRICES VICHY-ÉTAT

©BIU Santé

au détail, de la loi du 21 juin 1936 instituant la semaine de quarante heures dans les établissements industriels et commerciaux et fixant la durée du travail dans les mines souterraines.

Les pouvoirs conférés en France au Ministre du Travail sont exercés, en Algérie, par le Gouverneur général.

Ce décret doit entrer en vigueur huit jours après son insertion au *Journal officiel* de l'Algérie. A l'expiration de ce délai, cessera d'être applicable le décret du 20 mai 1927, modifié par le décret du 6 septembre 1935, portant règlement d'administration publique pour l'application, en Algérie, de la loi du 23 avril 1919 sur la journée de huit heures dans les pharmacies vendant au détail. (*J. O.* du 1er avril 1939.)

Commission du tarif des frais médicaux et pharmaceutiques en matière d'accidents du travail. — M. Gazier, conseiller à la Cour de Cassation, est nommé président de la Commission chargée de l'élaboration des tarifs de remboursement des frais pharmaceutiques en matière d'accidents du travail.

M. Grignon, conseiller à la Cour de Cassation, est nommé vice-président de la Commission. (*J. O.* du 21 avril 1939.)

Souscription pour le mémorial du Dr Paul Dorveaux. — Répondant aux vœux exprimés dans divers milieux scientifiques, un Comité s'est constitué pour perpétuer la mémoire de M. le Dr Dorveaux, bibliothécaire en chef honoraire de la Faculté de Pharmacie de Paris, ayant fait fonction d'archiviste de l'Académie des Sciences. Ce Comité est placé sous le haut patronage d'honneur des plus éminentes personnalités scientifiques et pharmaceutiques.

Il n'est pas nécessaire de rappeler combien fut fructueuse la longue carrière du Dr Dorveaux, accomplie pendant trente-huit années à la Bibliothèque de la Faculté de Pharmacie. Quand l'heure de la retraite eut sonné, il trouva, jusqu'à sa mort, un asile dans les Archives de l'Académie des Sciences, où il rendit de grands services. Il aima à guider dans leurs recherches tous ceux qui faisaient appel à son dévouement et à sa vaste érudition.

Indépendamment de l'impulsion qu'il donna à sa chère Bibliothèque et de la publication d'innombrables travaux sur l'Histoire de la Médecine et de la Pharmacie, deux fondations dont il fut l'animateur, la Société d'Histoire de la Médecine et la Société d'Histoire de la Pharmacie, suivent la voie qu'il avait tracée.

Afin de lui rendre un hommage de reconnaissance, une souscription est ouverte pour l'érection d'un médaillon qui sera apposé dans la Bibliothèque où il a si longtemps et si bien travaillé pour la Faculté et pour la Science.

Des bulletins de souscription seront envoyés par les soins du Comité. Tout souscripteur d'une somme minima de *75 francs* recevra une réduction du médaillon.

Les souscriptions sont reçues à l'adresse de M. L.-G. Toraude, trésorier de la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie, 58, rue de Vaugirard, Paris-6e, en chèque bancaire, mandat-poste ou virement au compte de chèques postaux, Paris : 286-86.

©BIU Santé

Cinquantenaire de la fondation du Syndicat des Pharmaciens de la Moselle. — Le 4 décembre 1938, le Syndicat des Pharmaciens de la Moselle a fêté dignement, à Metz, son cinquantième anniversaire.

Les journaux locaux et le *Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine* ont retracé les détails de la fête intime qui s'est déroulée à cette occasion.

Un bronze, représentant LAVOISIER méditant, fut offert à M. Alfred LÉVY, président du Syndicat des Pharmaciens de la Moselle, puis un déjeuner fut servi, auquel assistaient de nombreuses personnalités, dont beaucoup accompagnées de leurs dames. Citons M. le doyen SARTORY, de la Faculté de Strasbourg ; M. Ch. MENGUS, président de la Chambre des Pharmaciens d'Alsace et de Lorraine ; M. le Secrétaire général de la Préfecture, représentant le Préfet empêché ; M. HOCQUARD, maire de la ville de Metz ; M. Ch. LAVIRE, président de l'A. G. des Syndicats pharmaceutiques de France ; le Dr BOULANGIER, directeur des Services d'Hygiène du département ; M. WINSBACK, inspecteur des pharmacies ; les représentants du Syndicat médical de Metz, du Syndicat des médecins de la Moselle, des Syndicats pharmaceutiques des départements voisins, le Pharmacien Capitaine JOYEUX, de l'hôpital militaire de Metz, des délégués de la presse pharmaceutique et des Associations d'Etudiants en pharmacie de Strasbourg et de Nancy.

Le premier discours fut prononcé par M. Alfred LÉVY, président des Pharmaciens de la Moselle, qui rappela que dès 1845 le Préfet avait autorisé les pharmaciens de ce département à constituer légalement une Société de Pharmacie ; toutefois, c'est le 22 octobre 1888 que cette Association professionnelle prit la forme syndicale qu'elle possède depuis ces cinquante ans révolus.

Après cet orateur, M. Ch. MENGUS, rappela la carrière du président Alfred LÉVY et le dévouement avec lequel il assume depuis vingt ans des fonctions syndicales ; enfin, M. le doyen SARTORY, M. LAVIRE, président de l'A. G. ; le représentant du Préfet ; M. le maire HOCQUARD ; M. Gabriel HUMBERT, directeur du *Journal de Pharmacie d'Alsace et de Lorraine*, prirent successivement la parole pour remercier les organisateurs de la journée, faire appel à l'union de la Science et de l'Officine, enfin parler aussi des principaux problèmes d'ordre professionnel.

XIXe Congrès de Chimie industrielle (Varsovie, 24 septembre-1er octobre 1939). — Le XIXe Congrès de Chimie industrielle aura lieu à Varsovie du 24 septembre au 1er octobre 1939. Comme toutes les précédentes manifestations, il se terminera par des visites d'usines et des excursions dans les Centres industriels et touristiques de Pologne. Des conférences seront faites au cours des séances plénières par des savants ou des techniciens sur des sujets d'actualité. Toutes les questions intéressant les industries polonaises de la Chimie seront spécialement traitées dans les diverses sections du Congrès.

Les Compagnies de Chemins de fer polonaises, françaises et étrangères ont consenti aux congressistes d'importantes réductions sur le prix de leur billet aller et retour.

On trouvera ci-après le règlement de ce Congrès.

Les Congrès de Chimie industrielle ont pour but l'étude en commun et la discussion de toutes les questions scientifiques, techniques et écono-

©BIU Santé

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison **L. FRÈRE** (E. VAILLANT & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Reg. Com. : Seine 194.860.

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRÈRE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition (1).

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à **MM.** nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours, avec le plus grand soin, d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères, ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres,** chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

1. **NOTA.** — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française*

©BIU Santé

LEUNE

FOURNISSEUR DES FACULTÉS DE PHARMACIE DE PARIS ET DE PROVINCE

VERRERIES
PORCELAINES
APPAREILS
DE LABORATOIRES

demandez le nouveau catalogue général

28 BIS, RUE DU CARDINAL-LEMOINE, PARIS (V°)

R. C. SEINE 171.974

Bain oculaire

OPTRÆX

TOUTES AFFECTIONS DES YEUX

PRIX PUBLIC
Flacon ordinaire, fr. 13,25
" double " 20
" Hôpital " 36
Ampoule bébé " 10,40

REMISE AUX PHARMACIENS : 30%

EN VENTE TOUTES PHARMACIES

LABORATOIRE FAMEL. 16-22 RUE DES ORTEAUX. PARIS. 20e

©BIU Santé

miques touchant aux applications de la Chimie. Le XIXe Congrès s'ouvrira le dimanche 24 septembre et se terminera le dimanche 1er octobre 1939.

Pour prendre part au Congrès, il faut être inscrit régulièrement comme congressiste.

Sont membres du Congrès :

a) Les délégués officiels des diverses nations représentées au Congrès ;

b) Les membres de la Commission permanente d'organisation des Congrès ;

c) Les Institutions scientifiques et Sociétés savantes, les Syndicats, Sociétés et firmes industrielles ou commerciales, ainsi que les particuliers, qui auront envoyé leur adhésion, accompagnée du montant de l'inscription, au Secrétariat de la Société de Chimie industrielle, 28, rue Saint-Dominique, Paris (VIIe).

Les congressistes pourront faire inscrire les membres de leur famille (femme, enfants non mariés) comme congressistes-associés en versant, à cet effet, une cotisation réduite. Les congressistes-associés jouiront de tous les avantages réservés aux congressistes (facilités de voyage, réductions, invitations, etc.).

Le montant des inscriptions devra être envoyé en même temps que les frais de participation aux diverses manifestations du Congrès (réceptions, banquets, visites d'usines, excursions, etc.).

Le Congrès de Chimie industrielle sera divisé en sections groupant des branches voisines de la Chimie appliquée.

Ces sections seront présidées par des présidents de séance, assistés de vice-présidents et d'un rapporteur.

Les langues officielles du Congrès sont le français et le polonais ; sont aussi admises les langues allemande et anglaise.

Toute personne ne pourra présenter que deux communications au maximum.

Ne seront prises en considération que les communications émanant de congressistes régulièrement inscrits.

Le Bureau du Comité scientifique et technique statue sur l'admission des communications en tenant compte des conditions suivantes : les communications présentées au Congrès doivent être inédites ; seront écartées les communications ayant un caractère de polémique personnelle ou constituant une publicité commerciale.

Seront également écartées les communications traitant de faits déjà connus ou d'un sujet par trop éloigné de la chimie appliquée ou des industries qui en dérivent.

Afin de pouvoir publier en temps utile un horaire complet des travaux, ainsi que tous les résumés des communications et d'assurer à ces dernières la distribution indispensable avant le Congrès, le texte intégral des communications devra parvenir, au plus tard, le 15 juillet 1939, à la Société de Chimie industrielle, 28, rue Saint-Dominique, Paris (VIIe).

Les manuscrits des communications devront être dactylographiés sur le recto de la feuille seulement et envoyés en deux exemplaires. Les textes dactylographiés ne devront pas dépasser 400 lignes, y compris l'emplacement des tableaux, figures, dessins ou photographies, susceptibles de les illustrer.

©BIU Santé

Ils devront être accompagnés obligatoirement d'une présentation (résumé d'auteur) de 15 à 20 lignes.

Lorsqu'ils enverront leurs manuscrits, les auteurs de communications indiqueront s'ils désirent faire des projections et des expériences.

Ils feront connaître la nature du matériel dont ils pourront avoir besoin et les dimensions des clichés (format).

Pour permettre aux congressistes de se procurer les communications avant le Congrès, il a été décidé d'éditer chacune d'elles sous forme de fascicule séparé.

Seules les communications régulièrement reçues à la date du 15 juillet et acceptées par le Bureau du Comité scientifique et technique pourront être inscrites à l'ordre du jour des sections intéressées.

Un jeton de présence de 150 fr. par communication sera accordé aux auteurs. Pour en bénéficier, il sera nécessaire que la communication soit conforme aux stipulations du présent règlement, qu'elle ait été reçue *in extenso* au plus tard le 15 juillet 1939, et acceptée par le Bureau du Comité scientifique et technique et que l'auteur ait présenté lui-même son travail à la section intéressée, au jour et à l'heure indiqués sur l'horaire distribué au moment du Congrès.

Le fait de présenter une communication au Congrès engage l'auteur à réserver, d'une façon formelle, la publication de cette communication au Congrès de Chimie industrielle.

La non-observation de cette clause impliquerait l'abandon du jeton de présence de la part de l'auteur, dont les Congrès de Chimie industrielle ultérieurs n'accepteraient plus les communications.

Le jeton de présence de 150 fr. peut permettre aux auteurs de se procurer 50 exemplaires d'une communication de moins de 200 lignes et 25 exemplaires d'une communication de 200 à 400 lignes. Dans le cas où la communication dépasserait le nombre limite de lignes (400) fixé pour la longueur des textes, le nombre d'exemplaires que les auteurs pourraient se procurer avec ce jeton de présence, serait, bien entendu, d'autant plus réduit que la communication serait plus longue ; les finances du Congrès ne peuvent, en effet, supporter des frais supérieurs à ceux prévus dans le budget pour l'édition des communications.

Les auteurs pourront cependant se procurer, à leurs frais, un nombre supplémentaire d'exemplaires de leur communication.

Tous les renseignements concernant le Congrès : programme, horaire, résumés des communications, seront contenus dans le numéro hors série de *Chimie et Industrie* qui paraîtra avant le Congrès.

Le programme horaire des communications s'inspirera de la classification adoptée par la Société de Chimie industrielle et des grandes lignes directrices exposées dans le premier numéro de *Chimie et Industrie*.

A l'issue des réunions de section, les rapporteurs rédigeront un compte rendu succinct des séances, mentionnant les discussions engagées et réuniront les résumés de ces discussions.

A cette fin, il sera déposé dans chaque section des feuilles spéciales, sur lesquelles tout congressiste intervenant dans une discussion portera son nom, son adresse, la mention de la communication faisant l'objet de son intervention, ainsi que le texte même de celle-ci.

Dans le cas où l'auteur n'aurait pas remis au rapporteur son interven-

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

INSTITUT D'HYGIÈNE DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS

LA PROTECTION

CONTRE LES

GAZ DE COMBAT

Cours de Perfectionnement et Exercices tactiques sur des questions d'actualité

(Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, 15-30 Juin 1938.)

SOUS LA DIRECTION DE MM.

le Professeur TANON
Professeur d'Hygiène,
Membre de l'Académie de Médecine.

Général COT
Médecin général de l'Armée.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BRUÈRE, CATHAL, GENAUD,
KOHN-ABREST, MOYNIER, PAITRE, PERONNET,
PERRIER et SOHIER

Un volume (21,5 × 13,5), 284 pages, 54 figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS
23, RUE DE L'ÈCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

PROFESSEUR A. GUILLAUME

S'IL Y AVAIT LA GUERRE!

PROTÉGEONS-NOUS CONTRE LES ATTAQUES AÉRIENNES

2e Edition 1939

Préface de M. le Général NIESSEL
Ancien Membre du Conseil Supérieur de la guerre.

Introduction de M. le Professeur TANON
Membre de l'Académie de Médecine.

GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES SANITAIRES

Médecins — Pharmaciens — Infirmières
Assistantes du Devoir National
Secouristes — Brancardiers

Un volume (21,5×13,5), 230 pages, avec figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

tion, le texte rédigé par ce dernier en tiendrait lieu et le Comité scientifique et technique déclinerait toute responsabilité pour les interventions qui, de ce fait, ne seraient pas mentionnées dans les comptes rendus.

Le dossier de chaque section comprenant les vœux émis et le texte des communications et interventions sera remis au rapporteur général du Congrès, par chacun des rapporteurs, au cours d'une réunion commune du Bureau du Comité scientifique et technique, des présidents et des rapporteurs de section, qui se tiendra le dernier jour consacré aux travaux.

L'assemblée de clôture ne pourra qu'approuver ou rejeter les projets de résolutions qui lui seront soumis. L'approbation ou le rejet devra être fait sans débat, aucune discussion ne pouvant intervenir pour quelque motif que ce soit au cours de cette assemblée de clôture appelée à ratifier les projets de résolutions.

Les questions étudiées seront réparties en groupes et sections de la manière suivante :

Groupe I : Usine et laboratoire. — *Section* 1 : Chimie analytique, produits chimiques de laboratoire, équipement et outillage de laboratoire. — *Section* 2 : Equipement et outillage industriels.

Groupe II : Combustibles. — *Section* 3 : Combustibles solides et gazeux. — *Section* 4 : Combustibles liquides, asphaltes. — *Section* 5 : Combustion, détonation, explosifs.

Groupe III : Industries inorganiques. — *Section* 6 : Grande industrie inorganique, électrochimie, industrie des engrais. — *Section* 7 : Métallurgie. — *Section* 8 : Céramique, verrerie, ciments, chaux.

Groupe IV : Industries organiques. — *Section* 9 : Produits intermédiaires, colorants, teinture. — *Section* 10 : Produits biologiques et pharmaceutiques, matières grasses, glycérines, gélatines, colles, essences et parfums. — *Section* 11 : Matières plastiques, caoutchouc, résines, fibres naturelles et artificielles.

Groupe V : Industries agricoles. — *Section* 12 : Cellulose, sucrerie, amidonnerie, industries des fermentations, industrie de la tannerie. — *Section* 13 : Chimie agricole, utilisation des engrais, chimie et physiologie du sol, insecticides.

Groupe VI : Enseignement et organisation. — *Section* 14 : Enseignement de la chimie technique. — *Section* 15 : Organisation de l'usine et du laboratoire. Organisation de la sécurité du travail et de la défense contre les gaz. Hygiène industrielle. Eaux d'égouts.

Cours internationaux de Malariologie. — Ces cours, qui sont organisés du 25 juillet au 20 septembre 1939 par l'*Istituto di Malariologia Ettore Marchiafava* de Rome, sont exclusivement réservés aux médecins et seront donnés en français s'il y a au moins 10 participants qui le désirent, mais en tout cas un ou plusieurs interprètes seront à la disposition des élèves.

Répartition des cours : I. Hématologie. — II. Protozoologie. — III. Diagnose microscopique des parasites du paludisme. — IV. Anatomie pathologique du paludisme. — V. Clinique du paludisme. — VI. Entomologie. — VII. Epidémiologie du paludisme. — VIII. Prophylaxie du paludisme. — IX. Inspection d'une zone paludéenne. — X. La malariathérapie au point de vue psychiatrique.

©BIU Santé

Les élèves participeront également à des conférences d'experts (Exercices et démonstrations de laboratoire. Observation des paludéens de la clinique) et feront un séjour dans une station expérimentale.

Des excursions sont organisées : a) *Obligatoires :* aux environs de Rome ; Bonification du Delta du Tibre ; Bonification des Marais Pontins ; Centre de Rieti.

b) *Facultatives :* Bonification de Ferrare ; lagune vénitienne ; Sardaigne.

Les droits d'inscription sont fixés à L. 400, dont 300 lires sont destinées aux remboursements des frais des excursions obligatoires. Quant aux excursions facultatives, les frais sont les suivants :

1° *Sardaigne :* 12-13-14 septembre. Centres d'étude : Terranova, Loiri, Posada, Torpè. Service antipaludique : Sassari-Porto Torres : L. 450,—

2° *Italie du Nord :* 16-17-18 septembre. Visite à la « Bonifica Ferrarese ». Visite à l'Institut interprovincial antipaludique de Venise : organisation du service, visite aux Centres antipaludiques, étude épidémiologique du Delta du Pô. Venise : L. 450,—

En résumé : Cours et excursions obligatoires : L. 400 ; excursions facultatives : L. 900.

Les demandes d'inscription doivent parvenir avant le 20 juin à la Direction de l'Institut, Policlinico Umberto, 1, Roma (Italie).

Office de Pharmacie des Etudiants. — Le Congrès de l'Union nationale des Etudiants de France s'est tenu à Versailles du 10 au 16 avril 1939. L'Office de Pharmacie de l'Union nationale des Etudiants de France a élu son bureau pour 1939-1940 : Directeur : Bailley (Paris), 85, boulevard Saint-Michel, Paris ; directeur-adjoint : Brousmiche (Lille), 49, rue de Valmy, Lille ; secrétaire : Nouvel (Lyon), 20, rue François-Garcin, Lyon ; trésoriers : Couget (Bordeaux), et Barra (Tours).

Marques publiées dans les *Bulletins Officiels* des 2 au 30 mars 1939 inclus, fournie par M. Jacques Brocchi, *Bureau des Marques*, 28, rue de Surène à Paris.

Abbaye de Jumièges (Rt), Aborto-Frinal, Acnéphage (Rt), Actilax, Aérostéril Coronor, Agroquinol, Albucid, Aloderme (Rt), Anadiposine, Anaphtyl, Anavasine, Bioplastine, Biosplenine, Bretonneau [Ampoules] (Rt), Bronzomer, Cips, Claramide, Comoval, Cuproseptine, Destouches (Rt), Dibryl, Drainoflor, Elycaptol, Endovérine, Endoxidine, Energine de Berck, Ephédrolive, Fmétedrine, Fletorhinol, Fumalol (Rt), Gallocalcium, Galton (Pilules), Glutelle, Guerasme, Halifédrine, Hémato-Vidi, Hemo-Frinal, Hepacrinol, Hepa Frais, Histochrome, Histocollyre, Hyperchlorhydal, Hypsedon, Inophtyl, Iodaminase, Laboratoires Bismuth Desleaux, Lanobaby, Laxagarine (Rt), Ledolax, Linicaïne, Lutéine (Rt), Magnagar, Métacylate, Midalgan, 1133-G., Necrorex, Neodex, Néogaze, Noxyal, Obecal, Opolase (Rt), Orthodal, Oto-Pansement, Panbilax, Pangaduine (Rt), Pâte Péruvienne, Phocéol (Rt), Phosphogenol Bailly (Rt), Pluriseptyl, Propivane, Protolutéine (Rt), Prunagar (Rt), Pulvosinus, Rectabaïne, Rhinofletine, Salacetoline, Salycaïne, Schulzé (Cigarettes), Sedotensyl, Septi-Derme, Sève d'Or, Sinhalant, Snoreless, Sophyta, Speiveine, Stachyl, Sulfomaleyl, Sulfo-Succinyl, Supposédol, Thiocutol, Toxicurol, Triboroxane (Rt), Uriseptan, Urtiplaste, Véasthme, Végélact, Veto, Vinhormyl, Viridosan, Vitasport, Vivastic, Yellex.

Rt = Renouvellement de dépôt.

©BIU Santé

LA PHARMACIE A. BAILLY

soucieuse d'entretenir avec tous ses confrères une collaboration amicale et confiante, met à leur disposition son organisation technique et commerciale qui lui permet, par la multiplicité de ses services, d'être en rapport étroit avec toutes les branches de l'activité médico-pharmaceutique

LA PHARMACIE A. BAILLY OFFRE A SES CONFRÈRES

1° UN RÉASSORTIMENT complet de toutes les spécialités françaises.

2° UN LABORATOIRE d'analyses chimiques et bactériologiques dirigé par des compétences scientifiques.

3° DES ACCESSOIRES de vente facile et rémunératrice : lampe fumivore, bouillottes, douches, tubes, etc.

4° UN RAYON DE BANDAGES : ceintures, bas à varices.

5° UN RAYON D'OPTIQUE : acoustiques, jumelles, baromètres, thermomètres, etc.
Ses verres « REPOSAL ».

6° UN SERVICE HOMÉOPATIQUE pour l'exécution de toutes les ordonnances de Messieurs les Médecins Homéopathes.

7° LE DÉPOT POUR LA FRANCE de plusieurs Spécialités étrangères : Produits Squibb, Radio Malt, Radiostoleum, Owbridge's, Lung Tonic, Numol, Sel Andrews, Petit Victor (inhalateur), Maté Leao, Pasta Palm, Cyclopropane.

EN TOUTES OCCASIONS ***CONSULTEZ-NOUS*** *DEMANDEZ NOS TARIFS*

Tél. : LAB. 62-30 (9 lignes groupées) **15, RUE DE ROME, PARIS-8°** Adr. télégr. : Baillyab-Paris

©BIU Santé



SIROP PREMIÈRE DENTITION

Sans Narcotique DELABARRE

FACILITE la Sortie des Dents
CALME les Cris de l'Enfant
PRÉVIENT les Accidents de la 1re Dentition

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, faubourg Saint-Denis — PARIS

Crème Candès

OXYDANTE

Fl. 15 fr. en France — Toutes Pharmacies

PURETÉ DU TEINT
Étendu d'eau le
LAIT ANTÉPHÉLIQUE
ou Lait Candès

Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe Hâle, Rougeurs, Rides précoces, Rugosités, Boutons, Efflorescences, etc., conserve la peau du visage claire et unie. — A l'état pur, il enlève, on le sait, Masque et Taches de rousseur.

Il date de 1849

CANDÈS, Paris. — Bd St-Denis, 16

I. ROCHE, Dr en Phcie
16, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)

Chez tous les Droguistes et Commissionnaires

Eau Hamalyne

©BIU Santé

CHRONIQUE THÉATRALE

Au Théâtre Saint-Georges.

La maison Monestier, pièce en 3 actes de Denys Amiel.

Plus la saison théâtrale avance et plus elle apparaît anarchique, décousue. Presque sur toutes les scènes, les pièces se suivent à un rythme ahurissant. Les directeurs sont-ils devenus si subitement amateurs de spectacles de jeunes ? Risquent-ils désormais allègrement leurs capitaux ? Rassurez-vous, il n'en est rien. C'est au contraire pour éliminer les incertitudes d'une exploitation normale que la « combinaison » règne en maîtresse. Saluons au passage les théâtres restés fidèles aux principes anciens, dont les spectacles sont choisis et montés minutieusement... pour durer ! Le théâtre Saint-Georges est de ceux-là. Le succès récompense d'ailleurs les efforts de son directeur, l'avisé M. Benoît-Léon Deutsch. *La maison Monestier* succède à *Duo*, la belle pièce de Géraldy et Colette. La qualité de l'ouvrage séduit le public. Pourtant, nulle concession n'est faite à son goût ni à ses désirs.

Nous sommes dans la confortable demeure des Monestier, industriels d'un centre usinier de la province. La famille se compose de M. et Mme Monestier, de leur fils aîné Henri qui dirige l'affaire, de sa jeune femme Marthe, qui s'occupe d'œuvres et reste volontairement effacée ; de leur second fils Alain, étudiant à Paris, actuellement en congé, et de leur fille Hélène, qu'un mariage manqué a dépité.

C'est la fin de la journée ; l'heure à laquelle tout le monde descend successivement dans le hall-salon, en attendant l'annonce du dîner. On parle tout naturellement de choses et d'autres... et, comme cela est fréquent en province, on discute âprement de l'événement qui passionne la région : un gros drame sentimental qui a eu lieu dans une des familles les plus en vue de la ville.

A la façon dont chaque membre de la famille Monestier parle de cet événement sensationnel, nous pouvons nous faire une idée de son caractère propre. Une réflexion inattendue de Marthe Monestier, la belle-fille, nous donne à penser que sous les apparences sans éclat de cette jeune femme, se cache peut-être une âme exquise et généreuse pour laquelle la vie ne semble pas avoir été spécialement prodigue de faveurs...

Malgré les divergences de vues souvent assez accentuées qui séparent certains de ses membres, les discussions restent courtoises et la famille Monestier paraît unie et sans histoire.

Au courrier du soir, un prospectus a retenu stupidement l'attention du père : c'est celui d'une maison qui achète très cher les vieux timbres-poste. On fouille les archives de la maison et Marthe y découvre incidemment une liasse de lettres de son mari, maladroitement conservées par le grand-père.

Henri a eu, avant d'épouser Marthe, une maîtresse passionnément aimée. Le mariage a servi surtout à replâtrer les finances de l'affaire Monestier, momentanément en mauvaise posture. Puis, Henri est retourné à ses amours.

©BIU Santé

Les lettres ardentes que les amants ont échangées éveillent la curiosité de Marthe qui n'a connu jusqu'ici qu'un mari morne, subissant une liaison officielle et sans joie. Henri ne comprend rien à ce brusque éveil des sens chez une épouse qu'il croyait frigide. Il est gêné des démonstrations amoureuses intempestives de sa femme (et nous le sommes avec lui). Toute la famille feint de croire que Marthe est folle ; un psychiatre viendra à point pour décider son internement dans une maison de santé. Mais elle évente la ruse et crie son indignation à sa belle-sœur stupéfiée.

Nous assistons ensuite à une longue scène à deux, où Marthe essaie de reprendre son mari. Elle échoue lamentablement et part, pitoyable, abandonnant le bonheur impossible... La commandite de 3 millions qu'elle apporta restant acquise à la maison Monestier, la famille accueille presque avec satisfaction ce départ.

Triste échantillon d'humanité que le jeu admirable des artistes et la virtuosité de l'auteur réussissent à faire accepter ! Pour notre part, nous préférons le Denys Amiel de *Trois et une* et de la *Femme en fleur*.

Gaby Morlay crée son personnage, à petites touches : peu de gestes, peu d'éclats de voix ; cependant, Marthe Monestier vit intensément devant nous. Son cas relève plutôt de la pathologie que de la psychologie ; ce qu'il a d'exceptionnel empêche qu'il nous touche et nous émeuve profondément. Jean Galland interprète le mari avec une abnégation dont il faut le féliciter et avec un tact mesuré, sans lequel la pièce ne pourrait s'écouter jusqu'au bout. C'est un acteur que nous voudrions voir plus souvent sur scène et dans des rôles plus sympathiques. Jean Dax et Jeanne Lion sont, avec vérité, le père et la mère Monestier ; Rachel Berendt, une inquiétante jeune fille, par l'amour déçue, et Michel André, un jeune homme exubérant, parisien de ton, frondeur même, et qui réussit à dire tout ce qu'il a à dire.

*
* *

Solidement construite, *La maison Monestier* s'oppose aux pièces inconsistantes qui s'étirent en 3 ou 4 actes et se suivent sans trop se ressembler. Nous commencions à douter de la qualité du « métier » des auteurs de notre époque, par ailleurs très tourmentée. Mais, fort heureusement, nous avons quelques raisons d'être rassurés. Le talent que nous cherchons en vain sur trop de scènes se réfugie curieusement... dans les sketchs de la revue de l'*A.B.C.* et dans les drames et comédies joués au *Grand-Guignol*. La *Revue déchaînée* de Pierre Bénard, Pierre Varenne et René Buzelin est d'une agréable formule. Le spectacle coupé, choisi par Mlle Eva Berkson, la nouvelle directrice du *Grand-Guignol*, montre un éclectisme de bon aloi et un goût sûr ; il réunit les signatures d'Alfred Gehri, de Lucien Boyer, de Jean Aragny, de José de Bérys et Mme S. Coulton.

Lucien Dabril.

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

laboratoires chanteaud

JEAN LAURIN, Pharmacien

Sulfate de Magnésie — Acide Tartrique — Bicarbonate de Soude

sedlitz

GRANULÉ

Régulateur des fonctions intestinales

Laxatif : 1 à 2 cuil. à café
Purgatif : 1 à 2 cuil. à soupe
dans un verre d'eau, à jeun

Hexaméthylène Tétramine — Benzoate de Soude — — Benzoate de Lithine —

uréol

GRANULÉ

Dissolvant de l'acide urique — Désinfectant des voies urinaires et biliaires

A prendre avant les repas
1 cuillerée à café dans
— un demi-verre d'eau —

Un centigramme de Sulfure de Calcium par granulé

sulfhydral

GRANULÉ

Angine — Grippe — Rhume

De 1 à 20 granulés par jour suivant
— l'indication —
— du médecin —

Granules CHANTEAUD à tous Produits

Littérature et Échantillons : 3 et 5, rue Alexandre-Dumas, SAINT-OUEN, près PARIS (Seine)

USINE FRANÇAISE DE

Produits et Spécialités Pharmaceutiques

ÉTABLISSEMENTS GOY

Téléphone : Archives 34-68. — Adresse Télégr. : ETABLISGOY-PARIS. — R.C. Seine 2662

23, Rue Beautreillis, PARIS (IVe)

COMMISSION — USINE MODÈLE — EXPORTATION

Matériel industriel considéré comme le plus important qui existe pour *la préparation des* **Capsules et Perles, Pilules, Granules, Comprimés, Saccharolés, Granulés effervescents, Pâtes, Pastilles et Tablettes, Ovules et Suppositoires, Sirops, Thés purgatifs, etc., et tous Produits pharmaceutiques.**

Capsules CAMEL (prophylactiques).
Comprimés NOTAL (hygiène de la femme).
Dépuratif RIBAL (végétal).
OXYCARBINE.
Pastilles M. B. C.
Pâte bleue GOY.

GOUTTES MAGALO

La Maison se met à la disposition des clients pour l'exécution rigoureuse et rapide de toutes les formules qu'ils veulent bien lui confier.
Ses ateliers considérables de lithographie et de typographie, en partie installés au siège social même, lui permettent de livrer immédiatement, avec un élégant et riche conditionnement aux noms et marques des Pharmaciens, toutes les préparations pharmaceutiques, alimentaires, hygiéniques qui peuvent lui être demandées.

Sur demande ENVOI GRATUIT d'ÉCHANTILLONS de PRODUITS et de MODÈLES de CONDITIONNEMENT

©BIU Santé

PILULES ET SIROP DE BLANCARD

BLANCARD
PHARMACIEN
64, Rue de
La Rochefoucauld
PARIS



CONTRE
ANÉMIE - CHLOROSE
Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

KIPSOL
Pilules contre le
RHUME de CERVEAU
CORYZA des IODURES
TOUX, GRIPPE

Nos Spécialités sont réglementées au Syndicat général de la Réglementation

Reg. Com. Seine : 39.954

Les Etablissements C. David-Rabot

C. DAVID & SES FILS
49, Rue de Bitche, COURBEVOIE (Seine)

STE A RESPONSABILITE LIMITEE — CAPITAL 600 000 FRANCS

R.C. SEINE 231 455 B — TÉL DÉFENSE 01-41

COMPRIMÉS - PILULES - DRAGÉES
PERLES ET CAPSULES - SIROPS
POMMADES - EMULSIONS - OVULES
GRANULÉS
SIMPLES, NEIGEUX OU FONDANTS

EN VRAC OU CONDITIONNES

©BIU Santé

BULLETIN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉDACTEURS PRINCIPAUX : MM. L.-G. TORAUDE et R. LECOQ.

SOMMAIRE. — *Bulletin de Juin* : Souvenirs d'internat et évolution de la pharmacie, p. **121**. — Documents officiels, p. **126**. — Réponses des ministres aux questions écrites, p. **129**. — Nouvelles, p. **130**. — Chronique théâtrale, p. **141**. Bibliographie, p. **142**.

Lire dans la partie scientifique :

1° *Mesure quantitative de l'action de l'atropine sur l'œil énucléé de* **Rana esculenta**. *Influence de l'acide qui salifie la base alcaloïdique*, par Jean RÉGNIER et André QUEVAUVILLER.

2° *Sur l'écorce de Sédon* (**Ostryoderis Chevalierie** *Dunn*), par J. BALANSARD et M. MARTINI.

3° *De l'existence d'un complexe tanin-mucilage chez certaines Myristicacées*, par R. LEMESLE.

4° *Les pansements commerciaux dits stérilisés peuvent-ils être garantis stérilisés?*, par A. LESEURRE.

5° *La salicorne* (**Salicornia herbacea** *L*), par Henri LECLERC.

6° *Le professeur Camille Lenormand (16 avril 1861-6 mars 1939)*, par Paul LE GAG et René TIOLLAIS.

7° *Le thé français*, par Em. PERROT.

8° *Bibliographie analytique.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PHARMACIE PARIS

BULLETIN DE JUIN

Souvenirs d'Internat et évolution de la Pharmacie (1).

C'est avec le plus grand empressement que j'ai accepté de présider cette année le banquet annuel de l'internat non seulement parce que c'est un honneur auquel, comme tous ceux qui m'ont précédé à cette place, je suis infiniment sensible, mais surtout parce que c'est pour moi une joie profonde, une satisfaction réelle de me sentir au milieu d'hommes qui ont eu la même formation, les mêmes débuts et de pouvoir m'adresser en toute simplicité à des camarades appartenant aux quarante promotions qui se sont succédé depuis la mienne, dont chacune d'elles comprend des noms qui me sont plus ou moins chers, soit parce que certains ont été mes internes ou sont devenus des amis, soit, pour d'autres, parce que j'ai assisté comme juge à leur nomination d'interne ou de lauréat.

Quoi qu'en ait pu penser mon très cher et vieil ami, notre cama-

1. Discours prononcé par le professeur TIFFENEAU, Doyen de la Faculté de Médecine, membre de l'Académie des Sciences, membre de l'Académie de Médecine, au banquet annuel du 15 mai 1939 de l'Association confraternelle des internes en Pharmacie des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

©BIU Santé

rade Goris qui, craignant sans doute que je ne me dérobe ou que j'invoque quelque échappatoire, s'ingénia, précaution bien inutile, à m'adresser en guise d'invitation une sorte d'ultimatum, j'avais de trop bonnes raisons, celles du cœur aussi bien que celles qu'imposait la logique, pour que j'hésitasse un seul instant à être des vôtres ce soir. Tout d'abord, pouvais-je ne pas me plier de bonne grâce à l'heureuse et déjà vieille tradition qui veut que la présidence de ce banquet soit attribuée pour une part aux plus anciens d'entre nous, par ordre de promotion, et pour une autre part, celle dont je suis en ce jour le bénéficiaire, aux pharmaciens des hôpitaux ayant cessé leurs fonctions.

N'avais-je pas également, en venant ici, et en m'adressant à ceux qui fidèlement assistent à ce banquet, la possibilité de m'excuser de mes trop nombreuses infidélités et surtout la chance de me les faire pardonner ?

Laissez-moi cependant vous dire, mes chers camarades, qu'avant tout j'éprouvais le besoin de vous voir, de vous parler ou plus exactement de me rapprocher de vous au moment même où mes fonctions tendent sinon à me détacher, du moins à m'éloigner.

Pour moi comme pour vous tous sans doute, chaque fois qu'il m'arrive d'évoquer mes débuts dans l'internat, trop de souvenirs se pressent en moi pour ne pas désirer les communiquer à mes camarades, non seulement pour essayer de satisfaire en eux la curiosité très légitime que moi-même j'éprouve vis-à-vis des autres en ce qui concerne leur vie et leurs aspirations, mais aussi pour satisfaire mon propre besoin d'épanchement qui, croyez-le bien, est ce soir des plus intense.

Et tout d'abord, permettez que sur une question de date, je fasse une rectification dont je ne demande évidemment pas qu'elle soit insérée dans l'Annuaire de l'Internat. Bien que mon nom soit inscrit dans la promotion de 1897 et que je ne veuille nullement renier les camarades de cette promotion, parmi lesquels je compte tant d'amis, ni surtout que je semble garder quelque dépit de n'y figurer qu'au sixième rang, après une femme qui fut une camarade charmante et se classa seconde, Mlle Mazot, je tiens à déclarer que par le cœur, par les liens de l'amitié et aussi par cette camaraderie qui unit tous ceux qui font partie d'une même année d'études, j'appartiens avant tout à la promotion de 1893, dont font partie ces grands amis que sont Bougault, Coutière, Guérin, Valeur, pour ne citer que ceux qui devinrent professeurs à la Faculté de Pharmacie de Paris. Il est vrai que, faute d'être né six mois plus tôt, je ne fus pas admis comme eux à être inscrit parmi les candidats à l'internat. Je serais même resté en marge de ce concours sans la solide amitié que je contractais avec Valeur dès la fin de 1892, non seulement au cours de Béhal, que nous suivions régulièrement tous les deux, mais aussi dès nos premiers contacts aux travaux pratiques de Chimie où, non

©BIU Santé

MAISON FONDÉE EN 1836

SUCCURSALES

ROUEN, CAEN, RENNES, TOURS, MOULINS, LYON, LIMOGES
BORDEAUX, TOULOUSE, MONTAUBAN, NARBONNE

Usines à VINCENNES et MONTEREAU

GRANDS PRIX
EXPOSITION UNIVLLE PARIS 1910
EXPON UNIVLLE BRUXELLES 1910
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1878



HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVLLE DE TURIN 1911
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1889

ÉTABLISSEMENTS

DARRASSE FRERES

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 de Fr
(I. R. C. Paris N° 208.550)

DROGUERIES

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HERBORISTERIE
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES
ACCESSOIRES DE PHARMACIE

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
CAPSULES — GRANULES — PASTILLES — PILULES — SACCHARURES

PRODUITS SPÉCIALISÉS
MARQUES MINERVE, CHIMÈRE ET AUGÉ

TÉLÉPHONE :
Turbigo 84-40 à 84-43.
Inter : Turbigo 1.

13, Rue Pavée
PARIS 4e

ADRESSE TÉLÉGR.
DARRASDROG-PARIS

©BIU Santé

INTRAIT DE MARRON D'INDE • CAMPHODAUSSE • MORÉTHYL • PAVÉRON

FONDANT DIGESTIF • HORMODAUSSE • SÉDOHYPOTENSEUR • STRICTOFORME • HÉMOGÉNOL

PROSTATIDAUSSE

VOIE BUCCALE VOIE RECTALE

SÉRODAUSSE A.O.I. • ENTÉRODAUSSE • COLLOBIASE DE SULFHYDRARGYRE • TISANE HÉPATIQUE

GOUTTES PHOSPHOSTHÉNIQUES • INTRAIT DE VALÉRIANE • CARBODAUSSE

AT.-M. AUZOLLE

©BIU Santé

seulement ma lettre alphabétique me fit voisiner avec ces excellents amis que furent à côté de VALEUR, Pierre TILLIER et le sénateur Emile VINCENT, mais où nous eûmes également le privilège de posséder un préparateur, Ernest CHARON qui prenait lui-même part à ce concours.

Je me rappelle encore le président du Jury, que nous appelions irrespectueusement le père LUTZ, tout vénérable avec ses cheveux blancs et ses soixante-dix-huit ans, appelant avec un fort accent alsacien les noms des candidats qu'il venait de tirer et s'étonnant avec véhémence qu'un certain CABANTOUS tardât tant à répondre à l'appel de son nom.

C'est donc au concours de 1893 que je pris pour la première fois contact avec l'internat, sans éprouver cependant les émotions du candidat appelé à faire ses preuves. Je reçus toutefois des impressions qui furent si fortes et si vives que je les ressens aujourd'hui comme il y a quarante-cinq ans. Je voudrais ce soir raconter quelques souvenirs de cette époque, aussi bien pour les rappeler à ceux qui les ont vécus comme moi, que pour en faire part aux jeunes dont les épreuves ne se passent plus aujourd'hui dans le même cadre qu'autrefois. C'était tout d'abord avant les séances, la descente par les vieilles rues allant de la place Maubert au quai de la Tournelle, les longues pauses devant les casiers des bouquinistes ou dans le square Notre-Dame, les visites parfois macabres à la Morgue, enfin, lorsque sonnait l'heure des épreuves, la traversée de la vieille cour de la Pharmacie centrale, alors sale et toujours encombrée de touries et de verres cassés, puis l'ascension de l'escalier hélicoïde et enfin l'arrivée dans la salle des concours, l'entrée du jury parfois accompagnée de bruits tumultueux, enfin l'appel des noms tirés et la mise en cellule des candidats. Puis, une fois l'épreuve terminée, c'était l'attente, parfois longue, pour en connaître les résultats par l'affichage des notes.

Je pris donc part, sans en subir les épreuves, au concours de l'internat dès 1893 et le hasard d'un remplacement d'interne à l'Hôpital Necker me fit entrer en fonction le 1er juillet, presque en même temps que les internes régulièrement nommés. C'est là que je fus initié pour la première fois au charme de la vie de salle de garde. Je connus alors l'affectueuse sollicitude des anciens pour les jeunes et je restai lié toute la vie avec l'un d'eux, le cher BRISSEMORET, auquel je m'efforce aujourd'hui de rendre tous les bienfaits dont son amitié m'a comblé, en le visitant chaque semaine dans la retraite où le tient la maladie. Je connus aussi les efforts de l'économe de la salle de garde qui s'appelait BICHET, ses luttes avec le surveillant de pharmacie ARTREUX, dont le despotisme était parfois tyrannique, comme il l'est généralement chez tous ceux qui demeurent, vis-à-vis de ceux qui passent. Il n'est pas jusqu'au service de garde, qui était pour moi une nouveauté que je redoutais beaucoup, tant j'appréhendais d'avoir à délivrer quelque médicament

©BIU Santé

dont je n'aurais pu parvenir à trouver la place où il était rangé. Précisément, à ma première nuit de garde, je fus tiré du plus profond sommeil par le coup de sonnette d'une infirmière venant requérir mes services pour le bon qu'elle me présentait et qui ne comportait heureusement la délivrance d'aucun médicament, puisqu'à mon grand étonnement il était libellé « bon pour le prêtre ».

Le caractère éphémère de mes fonctions ne me laissa pas trop de regrets, car dès que je les eus cessées, je fus invité par mon ami Valeur à faire salle de garde à l'Hôpital Ricord, où il avait été nommé quelques mois auparavant. Là encore, l'accueil d'un vétéran, Desgrez, qui devait devenir plus tard professeur et qui resta toujours et jusque aujourd'hui mon conseiller et mon protecteur, toucha doucement mon cœur d'adolescent.

Quelques mois plus tard, en décembre, ayant alors les vingt ans révolus qu'exigeaient les règlements, je fus autorisé à prendre part au concours des Asiles et j'eus la double chance d'être nommé et d'obtenir une place à l'Asile Sainte-Anne, c'est-à-dire de bénéficier, comme mes camarades des Hôpitaux, d'un internat parisien.

N'avais-je donc pas raison de vous dire tout à l'heure que lorsque j'abordais enfin le concours de 1897, qui marque mon entrée officielle dans les Annales de l'internat en pharmacie des hôpitaux, je ne pouvais plus retrouver les fortes impressions qu'avaient laissées en moi le concours de 1893, auquel j'avais participé en observateur si attentif et si assidu.

J'eus toutefois la grande satisfaction de pouvoir, dès ma première année, obtenir une place à l'Hôpital Ricord et de commencer à travailler sous la direction du professeur Béhal. J'y trouvais une salle de garde modèle, toujours avec Desgrez qui, son internat terminé, restait comme vétéran, les deux autres titulaires étant avec moi Blaise et Valeur. Vous savez comme moi combien se manifestaient déjà les fortes personnalités de ces collègues et quelle devait être leur magnifique carrière dans le professorat et dans la recherche. Je puis dire que, grâce à l'internat, j'eus des amis et des modèles incomparables. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui le souvenir de ces grands amis soit attristé par un douloureux deuil ! Déjà Valeur n'est plus depuis une dizaine d'années et Blaise vient de disparaître il y a trois jours, après une longue et douloureuse maladie.

Laissez-moi pleurer seul en silence ce grand ami. Tout en gardant au fond de moi-même le souvenir de son amitié et de ses bienfaits, je m'efforcerai de reporter toute l'affection que j'avais pour lui sur les deux survivants de cette belle époque de mon existence, mes vénérés maîtres Béhal et Desgrez.

Permettez que je m'arrête dans l'évocation de toutes ces choses du passé qui me sont toutes personnelles et sur lesquelles je me suis peut-être trop longuement étendu.

Je tenais cependant à vous rappeler certaines d'entre elles, je m'en

©BIU Santé

10 GRANDS PRIX
HORS CONCOURS
aux Expositions

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
CETHOCAL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur a la Faculté de Médecine et a la Faculté de Pharmacie de Paris, ancien Elève de l'Institut Pasteur
6, Rue Abel, PARIS (anct Rue de Rennes)
Adr. Télégr. : LABFREYSSINGE-PARIS Tél. : DID. 18-61

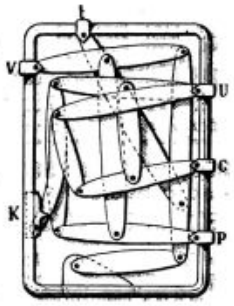
Remises et conditions selon produits et quantités
VENTE RÉGLEMENTÉE S. G. R.

Reg. du Comm. Seine 37.1 1

URÉOGRAPHE HAMEL

Appareil pour la détermination, sans calculs, de la constante d'Ambard







Littérature sur demande

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie

17, rue de Berri, PARIS (VIIIe). — Elysées 61-46, 78-27.

©BIU Santé

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS

Laboratoires du Docteur M. LEPRINCE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.500.000 fr.

62, RUE DE LA TOUR — PARIS (XVI^e^)

REGISTRE DU COMMERCE, SEINE 219.925 B

PRIX-COURANT

(Taxe d'armement comprise)

		Prix au public.	Prix aux pharm.
Cascarine Leprince, constipation, pilules	le flacon.	10 35	7 25
Bilordyl, affections du foie, pilules	le tube.	20 40	14 30
Freinospasmyl, antispasmodique, comprimés	le flacon.	23 85	16 70
Guipsine, nouvel hypotenseur aux principes utiles du Gui, pilules	le flacon.	19 60	13 70
— — — ampoules	la boîte.	19 60	13 70
Rhomnol, phosphore organique, reconstituant, ampoules	la boîte.	21 20	14 85
— — — pilules	le flacon.	21 20	14 85
— — — saccharure	le flacon.	21 20	14 85
Néo-Rhomnol, phosphore, strychnine, arsenic, ampoules	la boîte.	21 20	14 85
— — — — comprimés	le flacon.	19 60	13 70
Pilules du Dr Séjournet, à la Santonine (diabète), pilules	le flacon.	21 75	15 20
Arsycodile ou **Néo-Arsycodile**, arsenic organique, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferricodile, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferrocodile, pilules	le flacon.	12 20	8 55
Ophtalmine, affections des yeux, pommade	le tube.	10 85	7 60

BISMUTHOÏDOL

Bismuth colloïdal à grains fins, solution aqueuse

Procédé spécial aux Laboratoires ROBIN

Injections sous-cutanées, intra-musculaires ou intra-veineuses

Immédiatement absorbable – Facilement injectable

COMPLÈTEMENT INDOLORE

1 ampoule de 2 cmo. tous les 2 ou 3 jours. R.C. 211839

LABORATOIRES **ROBIN**, 13, Rue de Poissy, PARIS

©BIU Santé

sentais même la douce obligation, non seulement parce que tous ces événements font partie intégrante de ma vie, mais aussi pour rapporter à l'internat tout ce qui lui est dû dans ma carrière et pour rendre justice à une grande institution dont notre réunion de ce soir affirme toute la vigueur et assure une fois de plus, la pérennité.

Et maintenant, chers camarades, tâchons de tourner le dos au passé, si glorieux et si doucement ou tristement mélancolique qu'il soit et efforçons-nous, comme c'est notre devoir, d'envisager résolument l'avenir.

Le rôle de l'internat en pharmacie n'est pas seulement de former des hommes. Il se doit également d'améliorer sa propre institution et de contribuer à l'évolution des doctrines et des méthodes, j'entends de celles qui se rattachent à la profession pharmaceutique. Les progrès réalisés dans le passé sont le garant de ceux que nous pouvons espérer dans l'avenir. Les temps sont aujourd'hui révolus. Le passé n'est plus où un pharmacien d'hôpital que j'ai connu pouvait se cabrer en invoquant la responsabilité pharmaceutique et refuser de s'occuper d'autre chose que de la préparation des médicaments.

De plus en plus, la pharmacie évolue vers la médecine et c'est de cette évolution que je voudrais aujourd'hui me faire l'apôtre en vous entraînant tous avec moi. Sans doute, il ne s'agit point dans mon esprit d'apprendre en quoi que ce soit au pharmacien, cet art si difficile que comporte l'examen du malade et l'établissement du diagnostic. C'est là un domaine qui doit nous rester complètement étranger. Mais, pour tout ce qui concerne les Sciences qui se rattachent à la médecine, physiologie, hygiène, pharmacothérapie, nous devons nous efforcer, par tous les moyens, d'accroître les connaissances médicales du pharmacien.

On a longtemps cru dans les milieux pharmaceutiques et je l'ai souvent entendu dire par des professeurs de la Faculté de Pharmacie, que les médecins, que la Faculté de Médecine même, s'opposeraient à ce que de tels enseignements soient donnés aux pharmaciens. Laissez-moi vous dire que jamais je n'ai entendu rien de tel.

Le médecin tient de plus en plus à ce que nous soyons pour lui des collaborateurs avisés, non seulement pour la création et l'exécution des techniques de laboratoire, mais aussi pour la compréhension des phénomènes pathologiques qui sont de notre compétence et également pour toutes les recherches scientifiques qui peuvent contribuer à faire progresser la médecine.

Sans doute, c'est là une tâche qui incombe surtout aux Facultés et aux Ecoles de Pharmacie ; mais l'exemple du passé nous montre que dans ce domaine, l'impulsion est toujours venue de la pharmacie hospitalière. C'est donc vers vous que je me tourne, jeunes camarades, vous internes des hôpitaux des dernières promotions ou jeunes pharmaciens en chef, c'est à vous qu'il appartient de prendre en

©BIU Santé

mains ce programme et de le faire aboutir. Vous trouverez toujours en moi un conseiller et un collaborateur.

En levant mon verre, je forme les vœux les plus fermes et les plus ardents, pour que progressent et se développent parallèlement la profession et la science pharmaceutiques et je bois à la prospérité de l'Internat en pharmacie dont le rôle est, à mon avis, intimement associé à ce progrès. M. TIFFENEAU.

DOCUMENTS OFFICIELS

Sérums thérapeutiques.

Par décret n° 103 du 20 mai 1939, la préparation et la mise en vente de produits visés par la loi du 14 juin 1934 sont autorisées dans les établissements désignés ci-après et dans les conditions suivantes :

I

M. BERUARD, pharmacien, directeur technique des laboratoires Lumière, 45, rue Villon et 34, chemin Saint-Mathieu, à Lyon (Rhône) :

Une préparation d'origine microbienne destinée au traitement de certaines formes d'asthme et de rhumatisme dit de Poncet, présentée sous forme de pâte vaccinale à administrer en applications locales sur la peau préalablement scarifiée.

Autorisation accordée sous les réserves suivantes :

1° Le produit sera mis en vente dans les conditions de présentation prévues à l'article 2 de l'arrêté du 5 février 1937, sous le nom scientifique usuel de « Emulsion stérilisée et détoxinée de bacilles de Koch » ;

2° Une mention, insérée dans la notice où figure le mode d'administration du médicament, en proscrira l'emploi dans les tuberculoses évolutives présentes ou chez un malade ayant présenté autrefois une tuberculose pulmonaire évolutive.

II

M. BADREAU, docteur en pharmacie, 34, rue Trévet, à Aubervilliers (Seine), est autorisé à importer, en vue du débit en France, un médicament d'origine microbienne, préparé par M. le Dr Erwin BERGER dans les laboratoires de la Société Aristopharm, 86, Güterstrasse, à Bâle (Suisse), dirigés par M. Hugo ROSENBERG, pharmacien :

Produit constitué par une suspension de germes, partiellement lysés, obtenus à partir de souches multiples de *Bacillus lactis aerogenes Escherich*, présenté en ampoules titrées à sept concentrations différentes, de 50 à 5.000 millions de germes par centimètre cube.

Autorisation accordée sous les réserves suivantes :

1° Le produit sera présenté, dans les conditions prévues par l'article 2 de l'arrêté du 5 février 1937, sous le nom scientifique usuel de « Suspension stérile de *Bacillus lactis aerogenes* » ;

2° Les étiquettes de présentation porteront la mention de la richesse en corps microbiens de chaque type d'ampoules.

III

M. Jean DESBORDES, docteur en pharmacie, 11, rue Auguste-Métivier, à Paris, est autorisé à préparer et à débiter des autovaccins, sous les réserves suivantes :

1° Les autovaccins ne seront délivrés que sur ordonnances médicales ;

2° Les prélèvements seront faits soit par le médecin traitant, soit sous la responsabilité technique du bénéficiaire du décret ;

3° Les étiquettes porteront mention des espèces microbiennes et du nombre de chacun des germes par centimètre cube ;

©BIU Santé

L.E.V.A.
Laboratoire d'Essences Végétales Antiseptiques
Louis GAILLARD - PHARMACIEN
26, RUE PÉTRELLE
PARIS (9e)

LABORATOIRES
Octave BAILLY
Produits Biologiques
44, Rue Armand-Carrel, 44
MONTREUIL-SOUS-BOIS

©BIU Santé

Un traitement efficace et inoffensif du Parasitisme intestinal

Académie de Médecine, 20 oct. 1931, 15 déc. 1931, 5 juill. 1932 | *Société de Thérapeutique*, 13 janvier 1932, 9 novembre 1932.

LE VERMOSOL

Préparé avec les Pyréthrines de la Ste des VERMENES

Le **VERMOSOL** est prescrit dans tous les cas de parasitisme intestinal (Oxyures, Ascarides, Trichocéphales, Ankylostomes, Anguillules, Lamblias).

Le **VERMOSOL TENIA**, préparation spéciale, réalise un ténifuge remarquable, inoffensif et ne nécessitant ni diète, ni purgation. :: :: :: :: :: ::

AUCUNE TOXICITÉ **AUCUNE CONTRE-INDICATION**

LABORATOIRES DU BAC, O. GAUDIN, Docteur en Pharmacie

46, Rue du Bac, ASNIÈRES (Seine)

DROGUES MÉDICINALES **PRODUITS PHARMACEUTIQUES**
HERBORISTERIES **PRODUITS CHIMIQUES**

IMPORTATION - CONSIGNATION

Établissements J. VILLENEUVE & M. PHULPIN

Dr L. VILLENEUVE, ✻, Pharmacien de 1re Classe

11, rue des Blancs-Manteaux & 9, rue des Guillemites

Téléph. : TURBIGO 45-00, 45-01 **PARIS** Adresse télégr. : JOVILLANO.

R. C. : Tribunal de la Seine 239.919 B.

QUINQUINAS, COCA, KOLA, BENJOIN, OPIUM, SAFRAN

Tous les Alcaloïdes et produits chimiques pour la pharmacie

©BIU Santé

4° Les autovaccins seront uniquement destinés au sujet sur lequel les prélèvements ont été faits ; ils ne sauraient donc être conservés en stock.

Les présentes autorisations ne sont accordées que sous réserves habituelles.

(*J. O.* du 24 mai 1939.)

Proposition de loi tendant à la création d'un Statut légal des jus de fruits.

Il s'agit à la fois d'accroître la consommation du vin, du raisin, en nature ou sous la forme de jus de raisin, de jus de fruits et de légumes, métropolitains et coloniaux, et de déterminer un statut légal des jus de fruits portant réglementation de leur nature, de leur préparation, de leur présentation commerciale et du régime fiscal auquel ils doivent être soumis.

Les jus de fruits, conservés à l'état naturel, à l'état naissant, pourrait-on dire, et par conséquent utilisables pendant toutes les périodes de l'année, constituent, selon les cas, un aliment, une agréable boisson, un produit diététique ou thérapeutique de premier ordre et c'est ainsi que l'on assiste à un afflux de jus, provenant de toutes sortes de fruits ou de légumes : raisin, pommes, poires, oranges, ananas, pamplemousses, prunes, framboises, tomates, carottes, etc.

Si, depuis déjà longtemps, il est apparu, à l'étranger, les premières préparations de jus de fruits, de raisins surtout, à l'état de moûts concentrés ou de sirop, nous rappelons ici que la consommation en France des jus de fruits, était à peu près inconnue, il y a une dizaine d'années et même moins.

Or, à cette heure, l'usage des jus de fruits dans notre pays paraît s'orienter vers un large développement.

La consommation du jus de raisin s'est élevée, en 1936, à plusieurs millions de litres, celle du jus de pommes à 200.000 litres, celle du jus de tomates à 100.000 litres, celle de divers autres jus à 20.000 litres.

Il faut ajouter, cependant, que sur cette masse de consommation en France. 150.000 litres de jus de fruits, d'une valeur de 9 millions de francs, ont été importés des Etats-Unis. On estime que la consommation nationale de jus de raisin et de jus de fruits a été, pour l'année 1937, de l'ordre de 13 millions de bouteilles.

A peine obtenu, le jus de fruits étant extrêmement fermentescible et propre à l'ensemencement par les micro-organismes, toute une technique doit intervenir afin de le préserver et de lui conserver au maximum, ses propriétés organiques, biologiques, originelles.

« Le jus de raisin est un sérum naturel », a écrit notre ami M. Boulet, député de l'Hérault, professeur à l'Ecole de Médecine de Montpellier, l'un des signataires de la proposition de loi.

Il est, en effet, un sérum vivant sucré, aliment énergétique qui active les fonctions hépatiques et rénales, désintoxicant puissant, riche en matières minérales, en vitamines, en diastases, et même, à l'état frais, en propriétés radio-actives.

Il convient donc de lui conserver ses qualités et de n'encourager que les procédés de fabrication qui les garantissent le mieux.

Le plus grand nombre des fabricants de jus de raisin emploient l'une des méthodes (physiques ou physico-chimiques) décrites dans la plupart des Congrès (froid et filtration stérilisante, pasteurisation, acide carbonique et filtration stérilisante, anhydride sulfureux, tyndallisation, stabilisation par métaux précieux, terres d'infusoires, rayons ultra-violets, etc.).

Dans les jus ainsi obtenus, on trouve assez fréquemment une dose d'anhydride sulfureux qui dépasse rarement 100 milligrammes par litre. Mais il existe aussi, dans le commerce, d'autres jus, conservés par l'incorporation de produits antiseptiques interdits, dérivés de l'acide acétique (acide bromacétique) ou de la glycérine et du glycol (dérivés bromés également), ce qui n'est pas indifférent pour les malades ou les sujets à complexion délicate qui en usent.

La présence dans ces jus, de ces derniers produits, est très difficile à déceler. Un seul critérium : l'emploi d'un réactif biologique basé sur la considération suivante : le jus naturel conservé est celui qui se comporte exactement comme le jus frais lorsqu'il est placé dans les mêmes conditions.

Le jus frais abandonné à lui-même, à une température convenable, fermente. Le jus conservé, dans des conditions analogues, doit aussi fermenter : le réactif biologique tout désigné est la levure alcoolique : le *Saccharomyces ellipsoideus.*

©BIU Santé

Cet essai biologique se révélera toujours efficace. Seul, il permettra une discrimination nécessaire.

Les jus de raisin, comme les jus de fruits, doivent être présentés sans aucune adjonction de produits chimiques, compte tenu de la tolérance prévue par l'Académie de médecine et qui est fixée pour l'anhydride sulfureux seulement à 100 milligrammes (cent) par litre. (*Séance Acad. de Méd.* du 26 mai 1936.)

En raison même des falsifications, des abus de tous ordres, constatés depuis que la consommation des jus de fruits s'est développée, la production et la présentation de ces jus doit faire l'objet d'une sévère et uniforme réglementation.

Il convient d'envisager le statut des jus de fruits sous deux aspects :

1° Répression de la fraude ;

2° Fiscalité.

Il est indispensable, les jus de fruits ou de légumes étant si nombreux et si divers, d'établir une définition précise des jus, produit exclusif, naturel, du premier pressurage du fruit mûr et sain, ou du légume, produit non fermenté et n'ayant subi aucun commencement de fermentation, dans lequel ne pourra être introduit aucun élément étranger au fruit ou au légume.

Les jus de fruits pourront subir certaines transformations. Il sera loisible de les livrer à la consommation sous forme de concentrés de jus de fruits afin d'en faciliter la vente.

Les services de la Répression des Fraudes auront à déterminer les conditions dans lesquelles se présentera un concentré de jus de fruits.

Ces services établiront également les dispositions relatives aux mélanges de jus de fruits (jus de fruits acides, amers, de goût peu agréable, etc.) à propos desquels le jus de raisin ou le jus de pomme serviront d'agent de dilution, de sucrage, de véhicule en somme.

Ils veilleront à interdire la présentation des jus de fruits sous des titres imprécis ou trompeurs.

Enfin, les services de la Répression des Fraudes devront expressément indiquer les manipulations tolérées, compte tenu des progrès techniques capables de réaliser des améliorations dans la fabrication ou d'apporter des garanties accrues.

Les conditions fiscales statutaires particulières au jus de raisin devront s'inspirer du statut fiscal du vin.

Une propagande favorable au développement de la consommation des jus de fruits ne peut que servir utilement les intérêts des producteurs et du Trésor.

C'est pourquoi il est proposé d'effectuer sur les droits acquittés à la production un prélèvement de 6 fr. par hectolitre de jus de fruits autres que les jus de pommes et de poires pour lesquels le prélèvement opéré sera de 3 fr. par hectolitre, afin d'accroître les ressources de la caisse du Comité national de propagande en faveur du vin.

Cette caisse, habilitée à recevoir du Trésor des sommes importantes destinées à encourager la consommation du vin, des cidres et poirés et autres boissons hygiéniques et dont on a pu apprécier la féconde activité, collaborera utilement à la diffusion des vertus des jus de fruits.

Son effort devra tendre vers l'éviction des jus de qualité inférieure, si nuisibles pour diverses raisons, sans perdre de vue que les meilleurs jus actuellement connus sont d'un prix de revient trop élevé.

Développer la production et la consommation en utilisant les jus les mieux appropriés qui conserveront toutes leurs propriétés et rechercher les modes de préparation et de conservation les plus économiques.

Telle est la solution espérée dont dépend la popularisation des jus de fruits, condition essentielle du succès, et sur tous les plans, de l'action entreprise.

C'est dans ce sentiment que la commission fait la proposition de loi suivante :

Art. 1er. — Aucun jus de fruit ou de légume ne pourra être détenu en vue de la vente, mis en vente ou vendu pour la consommation de bouche, sous la dénomination de « jus de... », suivie de l'indication de l'espèce du fruit ou du légume dont il provient, s'il n'est le produit exclusif, naturel, non fermenté, ou n'ayant subi aucun commencement de fermentation que l'on obtient de la première pression des fruits ou des légumes frais et sains, et dans lequel ne pourra être introduit aucun produit étranger au fruit ou au légume.

Art. 2. — La dénomination « jus de fruit » ou « jus de légume » pour être accompagnée des qualificatifs suivants, à l'exclusion de tous les autres : « frais », si le jus n'a subi aucun traitement physique de stabilisation, quel qu'il soit :

©BIU Santé

PRODUITS

LE PERDRIEL

TOILE VÉSICANTE Le Perdriel.
VÉRITABLE THAPSIA Le Perdriel-Reboulleau.
TAFFETAS Marinier.
MOUCHES de MILAN Sparadrapées L.P.M.
SPARADRAPS du Codex et de toutes formules demandées.

LE PERDRIEL, 11, rue Milton, PARIS (IX^e^).

UNE LONGUE EXPÉRIENCE
UN MATÉRIEL MODERNE
UN CONTROLE RIGOUREUX

Nous permettent de vous fournir :

DES PRODUITS PURS
DES PLANTES DE 1^RE^ QUALITÉ
DES DROGUES DE 1^ER^ CHOIX

ADRIAN, 9-11, Rue de la Perle — PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES CLIN

ADRÉNALINE CLIN, CINNOZYL, ÉLECTRARGOL, ARRHÉNOMARTIOL, ÉLECTROMARTIOL, ÉLECTROCUPROL, ÉLECTROSELÉNIUM CACODYLATE de SOUDE CLIN, INJECTION et GOUTTES CLIN STRYCHNO-PHOSPHARSINÉES, ÉLIXIR DÉRET, GOUTTES RAIDET, ÉNÉSOL, ARSAMINOL, NÉO-TRÉPARSÉNAN, SULFO-TRÉPARSÉNAN, ODARSOL, SPARTO-CAMPHRE, SPARTOVAL, GÉNISTÉNAL, LYSO-CHOC, IOGOL, ORTHOSIPHÈNE, PADÉRYL, SIROP de SIRTAL, SIROP et PATE AUBERGIER, SOLUTION et AMPOULES de SALICYLATE DE SOUDE CLIN, SOLUROL, LIQUEUR et PILULES LAVILLE, SÉRUMS CLIN (Anti-colibacillaire, Antidiphtérique, Antigangréneux, Antistreptococcique), COMPRIMÉS SÉRIQUES, VACCINS CLIN (Anticoquelucheux, Antigonococcique I-II, Anti-staphylococcique, Antistreptococcique, Coli-entéro buccal et injectable, Pneumo-broncho, Pré-opératoire), PYOVARGOL, etc.

COMAR et Cie, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20 — **PARIS-Ve**

Médaille d'Or. — Diplômes d'Honneur. — Grand Prix.
TURIN 1911. — GAND 1913. — LYON 1914. — STRASBOURG 1919

Cachets Azymes Souples

S. CHAPIREAU

MARQUE DE FABRIQUE



DÉPOSÉE

Vve JABLONSKI
née **CHAPIREAU**
2, Avenue du Bel-Air
(ci-devant 14, Rue de la Perle)
PARIS



BLANCHEUR, SOUPLESSE, ÉLÉGANCE

Les Cachets **S. Chapireau** contiennent trois fois plus de poudre que tous les autres cachets de même diamètre. — Ces cachets sont timbrés au nom ou à la marque du pharmacien. (Impression en relief à sec, impression en couleurs).

ILS SONT FAITS EN TOUTE COULEUR

L'Appareil S. CHAPIREAU est le plus simple, le plus pratique, le plus expéditif.

Appareil n° 1 : **25** fr. — n° 2 : **15** fr. — n° 3 : **9** fr.

©BIU Santé

filtration, collage, pasteurisation ; « pur » si le jus n'a subi aucune addition d'eau ou de sucre.

Art. 3. — Le mélange des jus de fruits ou de légumes est autorisé, pourvu que ce mélange réponde aux exigences de la présente loi, en ce qui concerne chacun des jus ; le nom de jus de fruit ou de légume, suivi de la désignation du fruit ou des fruits composants, du légume ou des légumes composants, sera exclusivement réservé aux produits répondant aux définitions de l'art. 1er de la présente loi.

Art. 4. — La concentration des jus de fruits destinés à être livrés à la consommation est autorisée, à condition que le produit ainsi obtenu soit livré à la consommation sous la dénomination : « concentré de jus de... », suivie de l'indication du degré de concentration. La détention en vue de la vente, la mise en vente, sous le nom de « jus de fruits », de produits provenant de la dilution des concentrés de jus de fruits, est interdite.

Art. 5. — L'addition d'eau et de sucre à un jus de fruit ou de légume, même si cette addition est connue de l'acheteur, est considérée comme une falsification au sens de la loi du 1er août 1905.

Les mesures fiscales sont précisées en outre dans quatre articles spéciaux.

(*Annexe n° 3986. — J. O.* des 1er et 2 mai 1939).

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

susceptibles d'intéresser la profession pharmaceutique.

COMMERCE

7976. — M. Thiéfaine expose à M. le Ministre du Commerce que le visiteur médical présente au médecin des Spécialités pharmaceutiques dont il discute la composition et les indications afin que les médecins les prescrivent à leurs malades lorsqu'il y a lieu ; que les malades achètent ces Spécialités chez les pharmaciens qui se les procurent soit directement chez les fabricants, soit à des coopératives d'approvisionnement ; que le chiffre d'affaires du fabricant de Spécialités dépend strictement de l'activité déployée par le visiteur médical à tel point que beaucoup de visiteurs touchent une commission, qu'il n'existe aucun agent vendeur, et demande si ce visiteur médical a droit à la carte d'identité professionnelle de voyageur et représentant de commerce. (*Question du 12 janvier* 1939.)

Réponse. — Aux termes des dispositions précises et formelles de l'art. 1er de la loi du 8 octobre 1919, modifiée par celle du 2 août 1927, seules les personnes dont l'occupation exclusive et constante est de servir d'intermédiaire pour la vente des marchandises entre producteurs, industriels, commerçants et toutes autres personnes, lorsque ces marchandises sont nécessaires à l'exercice de la profession des acheteurs, sont tenues de justifier de la possession de la carte professionnelle d'identité instituée par ladite loi. Il ne paraît pas, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, que le visiteur médical, exerçant son activité dans les conditions décrites à la question, remplisse les conditions exigées par les dispositions légales susvisées pour l'obtention de ladite carte.

TRAVAIL

8947. — M. Vallette-Viallard demande à M. le Ministre du Travail : 1° Comment et selon quels calculs, règles et modes de distinction, a été effectué le classement en quatre catégories A, B, C et D, des différents produits figurant sur la liste des Spécialités pharmaceutiques remboursables aux Assurés sociaux prévue par les articles 3 et 4 de l'arrêté du Ministre du Travail du 15 mars 1938 (*Journal officiel* du 6 avril 1938) ; 2° quelles conditions doit, notamment, remplir un produit pour être classé dans l'une ou l'autre de ces catégories A, B, C et D : *a*) au point de vue du prix par rapport aux prix des « tarifs interministériels » des 1er octobre 1937 et 21 juin 1938 ; *b*) au point de vue de la composition et de la qualité du produit actif et des modalités de son introduction dans l'organisme ; *c*) au point de vue de sa valeur thérapeutique. (*Question du 28 mars.* 1939.)

Réponse. — 1° et 2°. Le classement des médicaments spécialisés inscrits au Labo-

©BIU Santé

ratoire national de contrôle des médicaments dans l'une des quatre catégories prévues par l'arrêté du 15 mars 1938, a été opéré par la Commission constituée par l'arrêté du 1er février 1937 en application de l'article 6, paragraphe 9, du décret-loi du 28 octobre 1935. Dans la catégorie A sont classés les produits thérapeutiques injectables. La catégorie B correspond au tarif normal de remboursement des frais pharmaceutiques (alinéa 1er du § 9 susvisé). Les médicaments classés en catégorie C sont, en principe, tous ceux dont le prix de revient en spécialité dépasse de 20 % le prix de revient d'une préparation magistrale correspondante. Les médicaments en catégorie D sont, en principe, tous ceux qui font l'objet de publicité auprès du public. Ces deux dernières règles n'ont cependant pas un caractère de fixité absolue et elles peuvent se combiner avec d'autres éléments d'ordre technique qui sont examinés par la Commission dans chaque cas particulier. Il convient de souligner que la classification établie tend exclusivement à limiter les dépenses des Caisses d'Assurances sociales. Elle n'implique aucune hiérarchie dans la qualité des produits énumérés et n'affecte en aucune façon leur valeur thérapeutique. Elle fixe seulement, dans un intérêt financier, compte tenu du prix et des possibilités de remplacement des produits spécialisés, la limite de l'intervention des caisses.

9034. — M. Maurice Voirin demande à M. le Ministre du Travail si une Caisse primaire d'Assurances sociales, effectuant un remboursement global, pour une opération pratiquée à domicile ou au cabinet du praticien, est tenue de rembourser en sus les fournitures pharmaceutiques nécessitées pour une opération. (*Question du 4 avril* 1939.)

Réponse — Réponse affirmative.

NOUVELLES

Nécrologie. — *Le professeur Prosper Merklen (1874-1939).* — Prosper Merklen, professeur de Clinique médicale et Doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Strasbourg, vient de disparaître après plusieurs mois de maladie. Il fut un des amis de la première heure du *B. S. P.* et y publia de nombreux articles peu après sa fondation.

Né à Guebwiller, le 25 avril 1874, Prosper Merklen était fils de pharmacien. Venu de bonne heure faire ses études à Paris, il s'orienta rapidement vers la carrière médicale.

Externe des hôpitaux en 1894, interne en 1897, il fut d'abord l'élève d'Edgard Hirtz, son compatriote, neveu lui-même de l'excellent clinicien strasbourgeois Mathieu Hirtz dont, vingt ans plus tard, Prosper Merklen devait reprendre les traditions et l'enseignement. Puis il fut successivement l'élève du grand Fernand Widal et de mon bon maître Victor Hutinel. L'influence de ces professeurs éminents, celle aussi des aînés qu'il trouva près d'eux, lui donnèrent, en même temps que le goût de la médecine clinique, celui des patientes recherches de physiopathologie.

Ses travaux sont d'une grande variété. Il a écrit sur le rein, le cœur, le sang, la nutrition. Il connaissait à merveille son hématologie et son atlas, récemment paru, fut accueilli par tous comme un précieux instrument de travail. Il était en outre un clinicien très sûr et très apprécié.

Médecin de l'hôpital Tenon, il accepta ensuite une chaire à la Faculté de Strasbourg, capitale de sa petite patrie, où il fut le maître sympathique et ardent que ses élèves entourèrent d'estime et d'affection.

Nous adressons à son épouse et à son fils l'expression de nos très vives et très sincères condoléances.

R. L.

©BIU Santé

OLÉOCHRYSINE LUMIÈRE

Chrysothérapie — Calcithérapie

(Suspension huileuse d'aurothiopropanol-sulfonate de calcium).
TUBERCULOSES — RHUMATISMES — SYPHILIS — DERMATOSES.
Imprègne l'organisme lentement, régulièrement et sans interruption, pendant 4 ou 5 jours.

ALLOCHRYSINE LUMIÈRE

Traitement de la tuberculose sous toutes ses formes

CRYOGÉNINE LUMIERE

Action rapide et sûre dans la fièvre et la douleur

CRYPTARGOL LUMIÈRE

Aussi antiseptique que le nitrate d'argent

EMGÉ LUMIERE

Prophylaxie et traitement de tous les troubles liés à un état d'instabilité humorale Anti-choc.

Sté Ame "BREVETS LUMIERE"
45, Rue Villon, LYON — Bureau à PARIS, 3, Rue Paul-Dubois

LABORATOIRES L. LEPRESTRE

DOCTEUR EN PHARMACIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

12, Rue de Strasbourg. — PARIS (Xe).
Téléphone : BOTZARIS 52-75

CONFIEZ-LEUR TOUS VOS EXAMENS :

SEROLOGIE
BACTÉRIOLOGIE
CHIMIE BIOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE LA GROSSESSE

CONSCIENCE ET RAPIDITÉ

TARIF ET MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENTS SUR DEMANDE

Remise confraternelle de 50 °/.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

SOUDAN

48, Rue d'Alésia, PARIS (14e)

■

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES :

GIRARD. PAUL THIBAULT

BOISSY. IODOMAÏSINE

MIRATON-CHATEL-GUYON

VASOGÈNES PEARSON

LACTAGOL

AGOCHOLINE

(GRANULÉ SOLUBLE)



CHOLECYSTITES CHRONIQUES
CONGESTION DU FOIE

Lithiase biliaire - Ictère et Cholémie

Dyspepsies réflexes - Constipation
Migraines, Vertiges, Eczéma, Prurit
} d'origine hépato biliaire

Posologie : 1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi verre d'eau chaude.

LABORATOIRES DU Dr ZIZINE
24,26, Rue de Fécamp - Paris (XIIe)

©BIU Santé

Transfert de chaire. — Par décret en date du 24 mai 1939, rendu sur le rapport du Ministre de l'Education nationale, M. DELABY, professeur de Chimie analytique à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris, est transféré, à compter du 1er octobre 1939, dans la chaire de Pharmacie chimique (dernier titulaire : M. LEBEAU).

Liste d'aptitude à l'enseignement dans les Facultés de Pharmacie. — MM. ANDANT, CORRIEZ, CHEYMOL, COURTOIS, DAVID, DOMANGE, DIACONO, FONTAINE, GAUTIER, GALLAIS, GÉRALD, GESTEAU, GRANGER, GRÉGOIRE, GUILLOT, HARISPE, JAEGER, JAROUSSE, KAHANE, Mmes KHOUVINE, LALLEMAND, Mlle LAMBIN, MM. LECOQ, MORETTE, PARIS, PEYROT, RABATÉ, RAOUL, Mlle RÉGNIER, MM. RICHARD, SUSPLUGAS, STEIMETZ.

(*J. O.* du 10 juin 1939.)

Faculté de Pharmacie de Paris. — *Concours pour la nomination à l'emploi de chef des travaux de Microbiologie.* — Le concours s'est ouvert le 5 juin 1939. Deux candidats s'étaient fait inscrire. Le jury comprenait MM. LUTZ (président), GORIS, HÉRISSEY, LAUNOY, BACH. Juge suppléant, M. RÉGNIER.

Première leçon : Méthodes d'isolement des bactéries aérobies.

Questions restées dans l'urne : Méthodes générales de coloration des bactéries. — Réactions de floculation utilisées pour les diagnostics médicaux.

Deuxième leçon : Le staphylocoque.

Questions restées dans l'urne : Le bacille tuberculeux. — Les microbes de la gangrène gazeuse.

Epreuves pratiques : Etude et détermination de deux microorganismes présentés en culture (*Schizosaccharomyces octosporus* et *Cunninghamella echinulata*). — Epreuve d'agglutination à l'aide d'un sérum de « Para-B ». — Examen hématologique d'un sang de leucémie lymphoïde. — Détermination de huit microorganismes présentés en culture et de deux préparations microscopiques colorées.

Le jury a proposé M. R. DAVID à la nomination, par M. le Ministre, pour la place mise au concours.

Concours pour les bourses de Pharmacie. — Par arrêté en date du 19 juin 1939, l'ouverture du concours pour les bourses de pharmacie aura lieu au siège des Facultés de Pharmacie et des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie le jeudi 13 juillet 1939. Les candidats s'inscriront au secrétariat de la Faculté de leur choix. Les registres d'inscription seront clos le 8 juillet 1939, à 16 heures. (*J. O.* du 20 juin 1939.)

L'enseignement de la Défense passive à la Faculté de Pharmacie. — En vertu d'un décret du 6 mai 1939, l'enseignement de la Défense passive, organisé par accord entre les Ministères de la Guerre, de l'Education nationale, de l'Agriculture, de la Marine marchande et des Postes, Télégraphes et Téléphones, est obligatoire pour les maîtres et pour les élèves à tous les degrés de l'enseignement et dans tous les établissements scolaires publics et privés.

©BIU Santé

Cet enseignement comportera un horaire annuel de douze heures et sera donné selon les indications suivantes à la Faculté de Pharmacie (cours de Toxicologie).

1° *Le triple danger aérien ;*

2° *Classification, physio-pathologie, clinique et thérapeutique des toxi-asphyxies par gaz de combat :*

a) Détection de suspicion. Détection de contrôle. Détection d'analyse. Technique des prélèvements. Analyse de l'atmosphère des abris (CO_2, oxygène) ;

b) Organisation tactique des services de détection (équipes mobiles, laboratoires) ;

3° *La désinfection :*

a) Les différents procédés de désinfection. Application aux grandes variétés de gaz ;

b) Organisation et tactique des services de désinfection. Parc et station de désinfection ;

4° *Protection et récupération des denrées alimentaires ;*

5° *Exercices pratiques.* — Cas concret : fonctionnement sur le terrain d'une équipe de détection et d'une équipe de désinfection.

(*J. O.* du 7 mai 1939.)

Produits pharmaceutiques à base d'alcool. — Le *Journal officiel* du 21 mai publie une liste des produits pharmaceutiques à base d'alcool, de vin de liqueur ou de vin doux national dont le caractère exclusivement médicamenteux est reconnu, et qui reçoivent un numéro d'ordre qui devra les suivre dans chacune de leurs transactions commerciales.

Faculté de Pharmacie de Montpellier. — *Cours d'Œnologie.* — Devant le succès qu'a remporté le cours d'Œnologie de 1938, la Faculté de Pharmacie de Montpellier organise cette année un nouveau cours, plus complet que le précédent.

Ce cours aura lieu du 16 au 25 octobre 1939 inclusivement. Il est ouvert à tous ceux qui s'intéressent au vin, à sa préparation, à son analyse, aux soins avec lesquels on doit le conserver, ainsi qu'à ses propriétés hygiéniques et thérapeutiques.

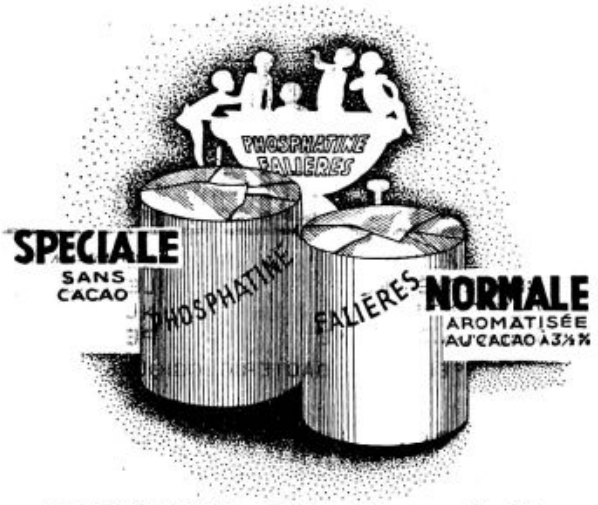
L'enseignement projeté comprendra en principe : 2 cours sur « Ce que l'œnologue doit connaître de la législation vinicole », par M. G. Pastre, président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault ; 4 cours sur « Les essais physiques du vin », par M. le professeur Canals ; 12 cours sur l' « Analyse des vins », par M. le professeur Jaulmes ; 6 cours sur « Le vin et l'organisme humain », par M. Giroux, maître de conférences, agrégé ; 6 cours sur « La vinification et les soins à donner aux vins », par M. Susplugas, chef de travaux, agrégé, et 1 cours sur « Les moûts concentrés », par M. Farre, chef de travaux.

Dix séances de travaux pratiques permettront aux auditeurs de s'exercer aux déterminations délicates de l'analyse des vins et de pratiquer les examens microscopiques de vins malades.

Cet enseignement, qui ne nécessitera que les connaissances élémentaires d'analyse chimique que possède tout pharmacien, médecin, ingénieur chimiste, ingénieur agricole, etc., même s'il ne fait pas constam-

©BIU Santé

LA PHOSPHATINE
DEUX FORMES



LA PHOSPHATINE spéciale sans cacao (conditionnement bleu) est recommandée à partir du 5e mois et dans tous les cas d'intolérance pour le lait, de défaut ou perte d'appétit, d'irrégularité ou même d'arrêt de croissance.

LA PHOSPHATINE normale aromatisée au cacao (3 ½ %) est l'aliment de l'enfant à partir de 8 à 9 mois, ou davantage, surtout au moment du sevrage et pendant la croissance.

La Phosphatine facilite la dentition, aide la formation des os, donne force et santé.

LA PHOSPHATINE FALIÈRES, 1, quai Aulagnier, ASNIÈRES, (Seine)

VIN
DE
CHASSAING
BI-DIGESTIF

CONTRE LES
AFFECTIONS
des **VOIES DIGESTIVES**
la **PERTE** de l'**APPÉTIT**
et des **FORCES**

1 ou 2 verres à liqueur après les repas.

PARIS

CONSTIPATION
GUÉRISON
par la Véritable
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX

Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.

PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES D'ENDOCRINOLOGIE APPLIQUEE

CONCESSIONNAIRES DES MARQUES DES

ÉTABLISSEMENTS BYLA

Siège Social et Administration
26, Avenue de l'Observatoire
PARIS

Usines
et Laboratoires de Recherches
à GENTILLY (Seine)

PRODUITS BIOLOGIQUES

ADRÉNALINE
CHOLESTÉRINE
GLYCOGÈNE
HÉMOCRISTALLINE
LÉCITHINE
LEVURE
NUCLÉINE
PEPTONE, ETC.

PEPTONES BACTERIOLOGIQUES

FERMENTS OFFICINAUX PURS ET TITRÉS

DIASTASE
PANCRÉATINE
PEPSINE
PAPAÏNE, ETC.

PRODUITS ORGANOTHÉRAPIQUES

préparés dans ***le vide*** *à* ***froid*** *immédiatement après la récolte, avec des organes spécialement prélevés et choisis par un Biologiste qui en vérifie l'intégrité physiologique.*

OVARINE
THYROÏDINE
VITAMINES
HYPOPHYSINE
SURRÉNINE, ETC.
HORMONES

FOLLICULINES

MUSCULOSINE
NEUROTROPHOL
PHYLACTONE
INSULINE BYLA
HORMOVARINE
SPLENARMONE
IRRASTERINE
VITADONE
AMUNINE
VITAMINOL, ETC.

©BIU Santé

ment de travaux de laboratoire, sera mis au courant des dernières nouveautés d'œnologie et permettra à ceux qui l'auront suivi de faire des analyses de vin, de surveiller les vinifications, de soigner des vins en connaissance de cause, et de connaître et faire connaître les propriétés hygiéniques et thérapeutiques du vin.

Un certificat d'assiduité sera délivré à ceux qui auront assisté aux cours et séances de travaux pratiques.

Le droit d'inscription est fixé à 350 fr. ; dans ce prix sont comptés les frais d'impression du texte de tous les cours et conférences, qui seront distribués aux auditeurs pour leur faciliter l'assimilation de l'enseignement très chargé qui leur sera donné en dix jours seulement.

Ceux qui ne peuvent assister aux cours et travaux pratiques, mais qui désirent se documenter sur ces questions peuvent souscrire pour ces cours seulement qui seront mis en vente au prix de 110 fr. et leur seront envoyés dans le courant du mois d'octobre.

Les inscriptions pour l'ensemble des cours et travaux pratiques et pour les cours seulement sont reçues *dès maintenant* (et le plus tôt possible) au Laboratoire d'Analyse et Toxicologie de la Faculté de Pharmacie de Montpellier (professeur JAULMES) et jusqu'au 30 septembre 1939, C. c. postaux 23-012 Montpellier, au nom de M. JAULMES.

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires, s'adresser à M. le professeur JAULMES, Faculté de Pharmacie, Montpellier (Hérault).

Association des Docteurs en Pharmacie des Universités de France (Maison des Pharmaciens, 15, rue Ballu, Paris). — *Réunion* du 23 mai 1939. Présidence de M. Henri LENOIR, vice-président.

L'ordre du jour comportait :

I. Visite à 15 heures du *Palais de la Découverte*, sous la direction de M. A. ANDANT et J. RABATÉ, de la Faculté des Sciences et du Muséum.

II. Séance mensuelle à 21 heures :

1° M. Jean COURTOIS. pharmacien en chef de Lariboisière : « Quelques aperçus sur la constitution chimique et le mécanisme d'action des diastases » ;

2° M. Raoul LECOQ, pharmacien en chef de l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye : « Fréquente inefficacité des vitamines dans les syndromes avitaminiques » ;

3° M. Paul BRUÈRE : « Les pharmaciens de réserve détecteurs-toxicologues et l'article 9 de la Convention de Genève » ;

4° Présentation d'ouvrages : a) *Ypérite*, le plus redoutable des gaz de combat, par MM. ANGLADE et G. IMBERT, de Metz (Lib. LEFRANÇOIS, Paris, 1939) ; b) *Guide médical Z ; Intoxication et thérapeutique*, par le professeur Ch. HEDERER, de la Marine (Lib. J.-B. BAILLIÈRE, Paris, 1939).

ADMISSIONS : MM. les docteurs-pharmaciens Charles GARDON (Alger) ; Henry DONNOT (Vieille-Vigne, L.-Inf.) ; André GODFRIN (Nogent-sur-Marne) ; Roger LÉPICE (Paris) ; Gaston MILLET (Essonnes, S.-et-O.), et Mlle Nicole SOSSA (Bagnoles-de-l'Orne).

Nota. — Pour tous renseignements concernant les statuts et les conditions d'admission, s'adresser au Secrétaire général, M. P. BRUÈRE, 5, rue Boucicaut, Paris (XVe).

©BIU Santé

Association des Médecins et Pharmaciens écrivains (4, avenue de l'Observatoire, Paris-VI[e]). — Samedi 20 mai, le Comité directeur de l'Association des Médecins et Pharmaciens écrivains, dont le siège est à Paris, 4, avenue de l'Observatoire, mais dont les services sont centralisés entre les mains du Secrétaire général, le D[r] Paul-Emile ARBINET, 10, place de l'Université, à Strasbourg, s'est réuni dans un restaurant de la place Gaillon, sous la présidence du professeur COUTIÈRE, membre de l'Académie de Médecine, en l'absence du président retenu à la Chambre, pour l'attribution des prix littéraires de l'Association.

Le Bureau du Comité, composé du Doyen ROGER, de l'Académie de Médecine, président ; du D[r] Georges DUHAMEL, de l'Académie Française, vice-président ; du D[r] Paul-Emile ARBINET, secrétaire général ; du Doyen A. SARTORY, correspondant de l'Académie de Médecine, trésorier, et du D[r] en pharmacie L.-G. TORAUDE, secrétaire adjoint, et les membres du Comité : le professeur ROUSSY, Recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Académie de Médecine ; le professeur Ch. ACHARD, secrétaire général de l'Académie de Médecine ; le Doyen ASTRUC, correspondant de l'Académie de Médecine ; le Médecin Général CHAVIGNY ; les professeurs COUTIÈRE, de l'Académie de Médecine ; Jean-Louis FAURE, de l'Institut, de l'Académie de Chirurgie et de l'Académie de Médecine ; LAIGNEL-LAVASTINE, de l'Académie de Médecine ; R. MOLINÉRY, secrétaire de l'U.M.F.I.A., votant soit personnellement, soit par correspondance, ont, à la majorité des voix, attribué les prix de la façon suivante :

Grand Prix littéraire : 2.000 fr. en espèces offerts par les Laboratoires Bailly, 15, rue de Rome, à Paris, au D[r] G. DELATER, pour son roman *Bled*.

Prix de Poèmes et Chansons : 500 fr. en espèces, partagé entre les D[rs] COURTOT, pour son volume *Ad Gloriam*, et MARVAUD, pour son volume *En Epidaure*.

Prix de Contes et Nouvelles : 500 fr. en espèces, à M. Louis MÉTAYER, pharmacien, pour son ouvrage *Feli, Homme libre*.

Prix d'Histoire et de Traductions : 500 fr. en espèces, au D[r] Pierre MOLINÉRY, pour son ouvrage *Luchon*.

Prix du Théâtre : 500 fr. en espèces, au D[r] Gaston MAUDET, pour sa pièce *Les Amants de Pise*.

Le I[er] Congrès international de Biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports (Bruxelles, 9-12 juillet 1939). — Le I[er] Congrès international de Biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports, et qui coïncidera avec la réunion de l'Association internationale médico-sportive, se tiendra à Bruxelles du 9 au 12 juillet, sous la présidence du professeur Paul SPEHL. Il sera consacré à l'étude de la physiologie et de la diététique de l'entraînement. Les congressistes se déplaceront successivement à Louvain, à Gand et à Liége. Aussi la cotisation, portée à 200 fr. (125 fr. pour les dames), donnera droit à un exemplaire de la publication des rapports, tous les déplacements en autocar étant payés.

Le 9 juillet, à Bruxelles, rapport du professeur E. T. BIGWOOD et du D[r] GRÉGOIRE : *Rôle de l'alimentation dans le rendement du travail musculaire ;* le 10 juillet, à Louvain, rapport du professeur BOUCKAERT : *Physiologie de la contraction musculaire* ; le 11 juillet, Gand, rapport du profes-

©BIU Santé



Opothérapie Hématique *Totale*

SIROP de
DESCHIENS
à l'Hémoglobine vivante

Renferme intactes les Substances Minérales du Sang total

Médication rationnelle des
SYNDROMES ANÉMIQUES
et des
DÉCHÉANCES ORGANIQUES

Une cuillerée à potage à chaque repas.

R. C. Seine 207.204

Deschiens, Dr en Phie, 9, Rue Paul-Baudry, Paris (8e)

LABORATOIRES CHEVRETIN-LEMATTE

L. LEMATTE & G. BOINOT

Docteurs en Pharmacie

52, Rue La Bruyère, 52 — PARIS-9e.

ACÉCOLEX (Pâte à l'Acécoline).
ACÉCOLINE (Chlorure d'acétylcholine en solution stable).
ACÉCOLINE-PAPAVÉRINE ; ACÉCOLINE-SPARTÉINE ;
ACÉCOLINE-CAMPHRE ; ACÉCOLINE-YOHIMBINE.
BIOCALCOSE : Granulé calcique.
CALCIONAL (Ion-Calcium), comprimés et ampoules injectables.
HÉMO-TONIKÉINE : Ampoules.
HORMOCLINE (Chlorhydrate de choline), ampoules.
HYPOTAN : Comprimés hypotenseurs.
PRESSYL : Tonique cardio-vasculaire et respiratoire.
LIPOCÉRÉBRINE : Ampoules et dragées.
TONIKÉINE (Médication neuro-tonique), ampoules.

©BIU Santé

LES CLASSIQUES

DE LA

DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE

(*MÉMOIRES DE CHIMIE*)

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE MM.

LE CHATELIER, BÉHAL, URBAIN, BERTRAND, PERRIN, DELÉPINE, LESPIEAU

Secrétaire Général : M. A. DAMIENS

Volumes in-8 (19 × 13,5), 200 pages environ, édition ordinaire . . . . **18** fr
Édition de luxe . . . . . **50** fr.
(GAUTHIER-VILLARS, Éditeurs, 55, quai des Grands-Augustins, Paris-6e).

A l'occasion de l'Exposition de 1937 et de l'organisation du *Palais de la Découverte*, sont publiés plusieurs ouvrages sous le titre général : « LES CLASSIQUES de la DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE ». Certains d'entre eux feront l'objet d'une édition de luxe, à côté de l'édition ordinaire.

Le tirage de luxe est limité à 200 exemplaires, qui seront réservés aux premiers souscripteurs.

Huit ouvrages sont actuellement en vente :

1° *Leçons de Philosophie chimique*, de J.-B. DUMAS, avec un avant-propos de M. G. URBAIN, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXVIII-265 pages, avec deux planches hors-texte;

2° *Chimie élémentaire*, de LAVOISIER, avec un avant-propos de M. Henry LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXXVIII-191 pages, avec deux planches hors-texte;

3° *La Synthèse totale en Chimie organique*. Mémoires de MM. WÖHLER, GERHARDT, M. BERTHELOT, LE BEL, VAN T'HOFF, JUNGFLEISCH, LADENBURG, PASTEUR. Préface et commentaires par M. MARCEL DELÉPINE, Membre de l'Institut. Ouvrage de VIII-147 pages, avec huit planches hors-texte.

4° *Les Métaux légers* (aluminium, glucinium, magnésium, métaux alcalins). Mémoires de H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, HÉROULT, BUSSY, GAY-LUSSAC, THÉNARD. Préface de M. Léon GUILLET, Membre de l'Institut. Volume de XVIII-166 pages avec figures.

5° *Détermination des poids moléculaires*. Mémoires de AVOGADRO, AMPÈRE, RAOULT, VAN'T HOFF, D. BERTHELOT. Avant-propos par M. R. LESPIEAU, Membre de l'Institut. Volume de XVI-166 pages.

6° *La Dissolution*. Mémoires de LAVOISIER, GAY-LUSSAC, LŒWEL, GERNEZ, LESCŒUR, RAOULT. Préface par H. LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Volume de XVI-148 pages, avec figures.

7° *Halogènes et composés oxygénés du chlore*. Mémoires de SCHEELE, BERTHOLLET, GAY-LUSSAC et THÉNARD, H. DAVY, BALARD, COURTOIS, H. MOISSAN, MILLON. Avant-propos par M. A. DAMIENS, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris. Volume de XIV-150 pages, avec figures.

8° *Dissociation. Equilibres chimiques*. Mémoires de M. BERTHELOT. PÉAN DE SAINT-GILLES, SAINTE-CLAIRE DEVILLE, DEBRAY, HAUTEFEUILLE, PESLIN, HENRY LE CHATELIER. Préface de M. PIERRE JOLIBOIS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. Volume de XVIII-264 pages, avec figures.

©BIU Santé

seur C. HEYMANS : *Travail musculaire et circulation sanguine ;* le 12 juillet, à Liége, rapport du professeur BROUHA : *Mécanismes physiologiques pendant l'entraînement.*

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire, Dr F. PLASCH, 96, avenue Paul-Janson, Bruxelles.

Le quatrième centenaire de Paracelse. — Pour célébrer, au cours de l'été 1941, le quatrième centenaire de PARACELSE, un Comité est en voie de formation sous la présidence de M. le professeur LAIGNEL-LAVASTINE, avec l'adhésion déjà acquise de MM. les professeurs CORNIL, doyen de la Faculté de Médecine de Marseille ; Abel REY, de la Sorbonne ; MM. GARRAUX, président de la Fédération des Médecins suisses ; CAWADIAS (de Londres), JACCARD (de Genève), ALLENDY et MARTINY (de Paris). En outre, MM. les professeurs VERZAR, doyen de la Faculté de Bâle, et ANDERES, doyen de la Faculté de Médecine de Zurich, examinent les moyens de collaborer à cette solennité et de rappeler la place importante que tient l'œuvre de PARACELSE dans l'histoire de la Médecine.

Un nouveau périodique médico-pharmaceutique en République Dominicaine. — Un périodique médico-pharmaceutique vient de paraître sous le titre : *Revista Medico Farmaceutica Dominicana.* Le principal objet de cette publication est la vulgarisation scientifique à l'usage des médecins, des pharmaciens, des dentistes et, d'une façon générale, à l'usage de tous ceux qui prennent intérêt à la science médicale. Les directeurs de la revue se proposent aussi d'encourager la création d'Associations médicales et pharmaceutiques qui sont si utiles pour développer les progrès de chaque profession.

Une rubrique spéciale mensuelle a été créée pour la publication des adresses et des changements d'adresses des médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes et vétérinaires.

La prévention du tétanos par la solution d'antitoxine tétanique. — Bien souvent, le médecin hésite à injecter aux blessés du sérum antitétanique, surtout lorsque ces derniers ont déjà reçu, dans le cours de l'existence, du sérum antitétanique ou un autre sérum. La crainte des accidents anaphylactiques et sériques arrête parfois le praticien.

La purification des sérums, c'est-à-dire l'élimination d'une partie des albumines a déjà constitué un sérieux progrès.

Aujourd'hui, l'Institut Pasteur met à la disposition du corps médical une véritable « *solution d'antitoxine tétanique* » dont la teneur en protéines est dix fois, vingt fois moindre que celle du sérum brut de cheval.

Cet heureux résultat est le fruit du long travail de M. RAMON et de ses collaborateurs de l'Institut Pasteur de Garches, dont le détail est exposé dans une note intitulée : « Sur l'obtention des sérums antidiphtérique et antitétanique de valeur antitoxique élevée ». (*B. et M. de la S. M. des H. de Paris*, n° 12, p. 617, mars 1939).

Depuis une vingtaine d'années, ceux-ci ont constamment amélioré la teneur en anatoxine du sérum. Ils arrivent aujourd'hui, grâce à la vaccination des chevaux par l'anatoxine au tapioca, grâce aussi à l'emploi d'autres substances stimulantes de l'immunité, à produire couramment

©BIU Santé

des sérums antitétaniques titrant de 4.000 à 8.000 unités antitoxiques par centimètre cube.

A partir de ces sérums dont le pouvoir antitoxique peut être encore accru par la concentration artificielle, on peut préparer cette véritable « solution d'antitoxine tétanique ». Ainsi, par exemple, en prenant 0 cm³ 5 d'un sérum antitétanique, purifié ou non, titrant 7.000 unités, et en les diluant dans 9 cm³ 5 d'eau physiologique, on obtient une « solution d'antitoxine tétanique » qui renferme 3.500 unités antitoxiques, c'est-à-dire la dose requise pour la prévention du tétanos chez le blessé, et qui contient vingt fois moins de matières protéiques que les 10 cm³ de sérum antitétanique que l'on utilise habituellement dans cette sérothérapie préventive.

L'expérimentation poursuivie chez l'animal montre que les solutions d'antitoxine tétanique ainsi préparées, additionnées d'une minime quantité de formol et chauffées une heure à 55°, afin d'opérer une sorte de dénaturation des protéines, possèdent à un degré beaucoup moindre que le sérum brut, le pouvoir de déclencher des accidents anaphylactiques chez des cobayes préalablement sensibilisés au moyen de ce dernier. En outre, chez le lapin, les réactions du type du phénomène d'Arthus que déterminent les injections répétées de sérum équin, sont absentes ou très peu marquées lorsqu'on opère, dans des conditions analogues, avec des « solutions d'antitoxine ».

Des essais faits dans les Hôpitaux civils et militaires de la région parisienne, il résulte que la proportion des accidents sériques de toute nature enregistrés après l'injection de cette « solution d'antitoxine tétanique » a été très faible, infime, même. En outre, les quelques réactions jusqu'ici observées ont gardé un caractère de réelle bénignité.

Enfin, il apparaît que l'immunité acquise persiste pendant un temps plus long, l'antitoxine s'éliminant moins rapidement en solution peu riche en protéines et plus vite lorsque son véhicule est le sérum brut.

Y. A.

Institut d'Alimentation aux Iles Philippines. — Les Iles Philippines viennent de créer un Institut d'Alimentation qui se consacrera aux recherches expérimentales. Il existe dans l'Inde une institution analogue, le Laboratoire de Recherches sur l'Alimentation, établi à Coonoos. L'Australie, l'Indochine, le Siam, ont également institué divers organismes d'étude qui se consacrent uniquement aux questions d'alimentation.

Nomenclature internationale des bactéries. — Science universelle, parce qu'elle est universellement étudiée et parce que les microbes sont partout dans l'univers et exercent partout leur action, la microbiologie devrait être une science dont le langage d'abord et les techniques ensuite soient communs à tous les savants. Les botanistes, si proches parents des microbiologistes, se sont soumis d'eux-mêmes à une discipline. En microbiologie, aucune règle générale n'existe, aucun code n'est officiellement ou officieusement adopté. La Société internationale de Microbiologie, fondée en 1930, a senti ce besoin, mais la Commission qu'elle a nommée se réunit rarement, et ses travaux n'avancent que très lentement. Il serait plus expéditif sans doute d'associer à ce travail le Comité d'Hygiène de la S.

©BIU Santé

LABORATOIRE NATIVELLE
27, Rue de la Procession - PARIS 15

NATIBAÏNE
NATIVELLE

ASSOCIATION
1/3 DE DIGITALINE NATIVELLE
2/3 D'OUABAÏNE ARNAUD

Draeger

ARTHRITISME - DERMATOSES
CICATRISATIONS TRAINANTES

Saposide

Troubles des métabalismes de la cholesterine et du calcium.
Saponine injectable

Laboratoires du Dr CAVAILLES, 29 rue Singer, PARIS-16e

On fait disparaître les VERRUES
sans les toucher par conséquent *sans cicatrices*
en remédiant à leurs causes internes au moyen de la Verrulyse

Demander Renseignements et Prix aux Laboratoires FLUXINE
Produits BONTHOUX, à VILLEFRANCHE (Rhône)

©BIU Santé

A 4 H. 30
DE PARIS

VICHY

SAISON
AVRIL-OCTOBRE

CAPITALE THERMALE

Affections du FOIE et de l'ESTOMAC
Maladies de la NUTRITION (Goutte, Diabète, Obésité)

GRAND ETABLISSEMENT THERMAL

Le mieux aménagé du monde entier. Considérablement agrandi

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

SERVICE DE DOUCHES DE VICHY — DOUCHES A PERCUSSION

SERVICE DES BAINS
transformés et luxueusement aménagés

APPLICATIONS DE BOUES VEGETO-MINERALES

Thermothérapie - Mécanothérapie - Electro-Radiologie

Le Nouvel Établissement de 2e classe (BAINS CALLOU)
reste ouvert toute l'année sauf en Janvier

Bureau de surveillance médicale des régimes alimentaires

EAUX et PRODUITS de VICHY-ÉTAT

VICHY CÉLESTINS
VICHY GRANDE-GRILLE
VICHY HOPITAL

SEL ET CITRI-SEL VICHY-ETAT
PASTILLES ET SURPASTILLES VICHY-ETAT
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
POUDRE ET PATE DENTIFRICES VICHY-ÉTAT

©BIU Santé

D. N. C'est du moins ce que pense Paul Hauduroy, lequel trace dans *La Presse Médicale* (18 juin 1938) les étapes à parcourir :

Première étape : Etablissement des règles de la hiérarchie de la nomenclature, des règles de la dénomination des bactéries, des règles de la grammaire de ces dénominations. — Ce premier travail est entièrement bibliographique. Il ne comporte aucune partie expérimentale et il est d'ailleurs à peu près accompli, puisque les règles internationales de la nomenclature botanique sont applicables presque en totalité à la microbiologie. Si facile qu'il soit, il n'en est pas moins la base indispensable de tout travail ultérieur.

Deuxième étape : Etablissement et définition des ordres, familles et genres. — Cette deuxième étape est plus complexe et nécessitera un travail préparatoire assez long, car, en l'entreprenant, nous entrerons dans le désordre que nous signalons. Les tentatives de classification ont déjà été nombreuses mais les familles, les ordres et les genres ne sont presque jamais définis de la même façon. Bien souvent, ils ne comprennent pas les mêmes individus. Or, comme toutes ces classifications sont excellentes en elles-mêmes, il sera nécessaire de les discuter et probablement d'adopter partie de l'une, partie de l'autre, de créer parfois pour arriver à construire un ensemble homogène.

Ici encore travail de bibliographie sans partie expérimentale, pour lequel, en particulier — et parmi plusieurs autres — le remarquable ouvrage de R. E. Buchanan (*General systematic Bacteriology*) sera du plus grand secours.

Troisième étape : Etablissement d'un plan expérimental permettant de classer une bactérie. — L'établissement de ce plan me paraît absolument indispensable. Il doit être établi de telle sorte qu'en le suivant de bout en bout, passant probablement de la morphologie, des réactions de coloration aux caractères culturaux biochimiques ou biologiques, l'expérimentateur soit conduit comme par la main à travers le dédale des ordres, familles et genres bactériens.

Il devra être à la fois assez vaste et assez précis, assez souple et assez rigide, assez simple dans ses grandes lignes, assez complexe dans ses détails pour qu'il ne puisse être par lui-même une source d'erreurs.

Son établissement est lié dans mon esprit à l'établissement d'une liste de procédés de coloration, de milieux de culture, de procédés de mesure divers. Toutes ces techniques devraient être parfaitement définies, les formules des colorants indiquées, la fabrication des milieux (synthétiques autant que possible) décrits dans tous leurs détails, etc...

Cette seconde partie, de la troisième étape, n'est ni complexe, ni difficile. Les colorants, les milieux, les techniques diverses existent tous. Il suffit simplement de s'entendre sur l'emploi exclusif de celui d'entre eux qui paraît le meilleur.

Quatrième étape : Révision des espèces bactériennes. Leur dénomination. — Cette quatrième étape est la suite logique de l'établissement et de la dénomination des ordres, familles et genres prévus plus haut. Mais il ne pouvait être fait sans la mise au point préalable du plan expérimental de détermination.

Il s'agit, en effet, ici, d'un travail de laboratoire. Chaque espèce bacté-

©BIU Santé

rienne doit être reprise et étudiée suivant ce plan. Se rapprochant ou s'éloignant de l'espèce-type d'un genre, elle prendra sa place dans celui-ci ou en sera rejetée. Travail considérable qui ne pourra s'accomplir que s'il est effectué par de nombreux chercheurs, chacun d'eux s'occupant plus pécialement des germes qu'il connaît le mieux. Les résultats des travaux seraient collationnés et lorsque l'ensemble en serait réuni, la nomenclature bactériologique se trouverait édifiée, chaque savant ayant apporté sa pierre à l'édifice commun. Celui-ci aurait peut-être alors une belle ordonnance parce qu'un plan de construction aurait indiqué à chaque « ouvrier » ce qu'il avait à faire. Je pense d'ailleurs que de nombreuses surprises seraient réservées aux chercheurs. En particulier ils ne retrouveraient nulle part des microbes décrits une fois, et bien souvent ils seraient obligés de changer complètement l'état civil de germes mal décrits.

Ici encore le travail d'assainissement qu'ils accompliraient serait précieux.

Cinquième étape : Etablissement d'une collection internationale. — Ce dernier travail qui ne rentre pas dans l'édification d'une nomenclature me paraît cependant indispensable. Les botanistes ont constitué des flores, les mycologues établissent des mycothèques. Une collection internationale, où seraient gardés les types de bactéries décrites, rendrait d'immenses services. A la disposition des chercheurs, elle leur fournirait les types de microbes dont ils peuvent avoir besoin. Inversement les travailleurs découvrant une bactérie qu'ils croient nouvelle pourraient la lui adresser pour détermination précise. Ainsi seraient évitées ces descriptions sous deux noms différents d'un même genre ou l'attribution à un germe nouveau du nom d'un autre germe. La précision de la Science bactériologique ne pourrait qu'y gagner. Les difficultés techniques de l'établissement d'une telle collection sont inexistantes.

Une réglementation négligée, celle de la publicité charlatanesque. — Parmi les questions à l'ordre du jour, figure celle dite de la « publicité charlatanesque ». Des interdictions ont été introduites dans plusieurs législations étrangères. Les Anglo-Saxons sont particulièrement sévères. Et en France, vous demandez-vous ? Paul Métadier répond à cette question dans un récent numéro de la *Lettre médicale*.

En France, le Dr Dequidt a présenté un important rapport à la Commission générale de propagande du Ministère de la Santé publique. Si ses conclusions étaient adoptées, il faudrait bannir de la publicité certains produits et certaines « *grandes maladies* », même le mot « *guérison* ». Cette dernière prohibition peut sembler paradoxale, puisque, en somme, on prend un médicament pour guérir.

Voilà une réforme dont la réalisation ne semble pas prochaine. Qui dit : Publicité, dit : Grande Presse. Or, dans ce domaine, les puissances d'argent ne sont pas un mythe. Nous n'avons pas oublié avec quelle rapidité est rentré dans le néant un décret qui gênait la vente de certaines spécialités à grosse publicité.

Cependant, les abus actuels ne peuvent pas être indéfiniment tolérés. Si la vente généralisée des Spécialités peut conduire à la pharmacie libre, c'est moins, de leur nature, que par les effets de la publicité touchant direc-

©BIU Santé

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison **L. FRÈRE** (E. VAILLANT & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Reg. Com. : Seine 194.859.

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRÈRE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition (1).

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours, avec le plus grand soin, d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères, ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

1. **NOTA.** — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

©BIU Santé

LEUNE

FOURNISSEUR DES FACULTÉS DE PHARMACIE DE PARIS ET DE PROVINCE

VERRERIES
PORCELAINES
APPAREILS
DE LABORATOIRES

demandez le nouveau catalogue général

28 BIS, RUE DU CARDINAL-LEMOINE, PARIS (V°)

R. C. SEINE 171.974

SIROP
FAMEL

Affections des voies respiratoires

PRIX PUBLIC : fr. 12,50

REMISE AUX PHARMACIENS : 30 %

EN VENTE TOUTES PHARMACIES

LABORATOIRE FAMEL. 16-22 RUE DES ORTEAUX. PARIS. 20e

©BIU Santé

tement le public, incapable d'en apprécier tous les éléments. Me Tercinet, dans son livre tout récent sur le colportage, fait remarquer avec raison que la sollicitation des commandes dans les villages est aggravée par la publicité. Il conclut à l'interdiction, ailleurs que dans les journaux médicaux à l'intention du seul médecin.

Sans aller jusqu'à l'interdiction, il fut un moment où le législateur imposa un traitement de rigueur à la publicité pharmaceutique faite en dehors du monde médical ; la loi de 1926 exonérait de la taxe la publicité limitée aux journaux médicaux. La distinction entre les deux publicités correspond donc à la nature des choses et le traitement de rigueur pourrait se changer en interdiction pour le plus grand bien de la Santé publique.

Liste des marques publiées dans les *Bulletins officiels* des 4 mai au 18 mai 1939 inclus, fournie par M. Jacques Brocchi, Bureau des Marques, 28, rue de Surène, à Paris. — Acetyliode, Ampoules Lacroix, Anacolitoxine, Anapa, Antasthène (Rt), Aphtocure, Apnol, Arhema Gallier (Rt), Aseptamide, Bacillophobe, Belroze, Bilorex, Bismur-Magnesia (Rt), Blastocalcine, Blastophiline, Bronco Bleu, Caloric, Cardioparine, Chocovers, Chlorure d'Ammonium Bréant, Codopirine, Combretodrainol, Coquelusedal, Coter (Pilules), Creofossol (Rt), Dento-Soap, Dermamide, Dermatyol du Dr P. Philippe (Le), Dilysal, Dilysamide, Dionichol (Sirop) (Rt), Dynoxyl, Embrocation Tahitienne, Enesol (Rt), Enterophytose, Episedol Carrière, Fletulle Desnoix, Florilax, Geloal, Gluco Cyanure, Gommes-Tivoli (Rt), Graphita, Gynamide, Gynetrine, Hemoptysol, Henries (Produits du Dr), Hormo-Colossol, Inhalo-Thiorine, Intrait (Rt), Isophos, Leucomide, Lysaril (Rt), Lysorex, Margeryl, Maté-Elixir (Douglas) (Rt), Mycolysine, Nadoline, Nasamide, Nogly, Ovugyne, Oxiamine, Panextryl, « Paz », Pentasbib, Permuta, Phostyl (Rt), Pinsolee, Propidex (Rt), Pulviplasmine, Père Marc Missionnaire. Perugyne, Phostyl, Plurivita, Pros du Dr Wéede, Quintoserum Hamon (Rt), Renalithol (Rt), Revulsif Dynamy, Rhinosulfamide, Rhumolyse, Salirectal, Salpycol, Scorogène (Rt), Sedogorgiol, Socoma, Spasmidenal, Sterophta, Stilbogène, Superthé, Synthovo, Tensolivol, Tensolysal, Terpozoniode, Urolithobenzol, Uromandol, Uroxyl, Vacuobyl, Velcrep, Viscoline.

Rt — Renouvellement de dépôt.

Promotions et Nominations de Pharmaciens militaires.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Par décret du 24 mars 1939, le pharmacien lieutenant Dagorn (Roland-Auguste-Pierre-Marie), vient d'être promu *au grade de pharmacien capitaine*, à l'Hôpital militaire d'instruction Michel-Lévy, Marseille, en remplacement de M. Louvart, démissionnaire, pour prendre rang du 25 mars 1939. (*J. O.* du 26 mars 1939.)

MARINE

Par décret en date du 14 mars 1939, ont été promus :

Au grade de pharmacien en chef de 2e classe, M. Marcelli (Jean-Baptiste), pharmacien chimiste principal, en complément de cadres.

©BIU Santé

Au grade de pharmacien chimiste principal, 2e tour (choix), M. QUÈRE (Henri), pharmacien chimiste de 1re classe, en remplacement de M. MARCELLI (J.-B.), promu.

Au grade de pharmacien chimiste de 1re classe, 1er tour (ancienneté), M. MORAND (Pierre-Marie-Henri), pharmacien chimiste de 2e classe, en remplacement de M. QUÈRE (H.), promu. (*J. O.* du 15 mars 1939.)

Désignations et Mutations de Pharmaciens militaires.

TROUPES COLONIALES

Par décision ministérielle du 22 mars 1939, les mutations suivantes ont été prononcées :

M. le pharmacien colonel KERUZORE (A. G.) du 23e Rég. d'Infanterie coloniale, pour ordre, est affecté en Afrique Occidentale française ;

La désignation du pharmacien lieutenant BRINON (R. Y. C.), du dépôt des isolés des Troupes coloniales de Marseille, pour servir hors cadres en A. O. F. est annulée.

M. le pharmacien capitaine PASSERON (R. E. J. C.), du 23e Rég. d'Infanterie coloniale, pour ordre, sera détaché au Ministère des Colonies, Inspection générale du Service de Santé. (*J. O.* du 26 mars 1939.)

Par décision ministérielle du 22 avril 1939, les mutations suivantes furent en outre décidées :

M. le pharmacien commandant DENIEL (P.-L.), en service à Fréjus, servira hors cadres. Embarquement à partir du 10 juin 1939.

M. le pharmacien commandant BOUILLAT (M.-E.), en service hors cadres à Madagascar. Devient rapatriable à partir du 1er décembre 1940.

M. le pharmacien lieutenant PETARD (P.-H.), en service hors cadres au Pacifique. Devient rapatriable à partir du 17 mars 1941.

Au Dépôt des Isolés des Troupes coloniales, les pharmaciens capitaines :

M. LE QUEREC (H.-L.), de Fréjus, en congé n'a pas rejoint, Affectation pour ordre. Sera détaché au Centre de documentation des Troupes coloniales.

M. GUERMEUR (J.-G.), rentré d'Afrique équatoriale française, hors cadres, en congé (affectation pour ordre). Sera détaché au Centre de documentation des Troupes coloniales (Ecole d'Application du Service de Santé des Troupes coloniales). (*J. O.* du 25 avril 1939.)

MARINE

Le pharmacien chimiste de 2e classe MAIGNAN (P.-A.-G.), Cherbourg-Brest, en service à Cherbourg, désigné pour la direction du Service de Santé de Saïgon (poste créé), prendra passage sur le paquebot *Président-Doumer* quittant Marseille le 14 avril 1939.

Le pharmacien chimiste de 1re classe SERRE (F.-M.), Brest-Brest, en service à Brest, est désigné pour l'Hôpital maritime de Sidi-Abdallah, en remplacement de M. HUITRIC ; prise de fonctions le 3 mai 1939.

(*J. O.* des 16 et 24 mars 1939.)

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

INSTITUT D'HYGIÈNE DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS

LA PROTECTION

CONTRE LES

GAZ DE COMBAT

Cours de Perfectionnement et Exercices tactiques sur des questions d'actualité

(Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, 15-30 Juin 1938.)

SOUS LA DIRECTION DE MM.

le Professeur TANON
Professeur d'Hygiène,
Membre de l'Académie de Médecine.

Général COT
Médecin général de l'Armée.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BRUÈRE, CATHAL, GENAUD,
KOHN-ABREST, MOYNIER, PAITRE, PERONNET,
PERRIER et SOHIER

Un volume (21,5 × 13,5), 284 pages, 54 figures, 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

PROFESSEUR A. GUILLAUME

S'IL Y AVAIT LA GUERRE !

PROTÉGEONS-NOUS CONTRE LES ATTAQUES AÉRIENNES

2e Edition 1939

Préface de M. le Général NIESSEL

Ancien Membre du Conseil Supérieur de la guerre.

Introduction de M. le Professeur TANON

Membre de l'Académie de Médecine.

GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES SANITAIRES

Médecins — Pharmaciens — Infirmières
Assistantes du Devoir National
Secouristes — Brancardiers

Un volume (21,5 × 13,5), 230 pages, avec figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

CHRONIQUE THÉATRALE

A l'Athénée (Théâtre Louis-Jouvet).

Ondine, pièce en 3 actes de Jean GIRAUDOUX.

Jean GIRAUDOUX est un poète, à sa manière qui est très personnelle ; c'est aussi un homme de théâtre que JOUVET nous a révélé. Il nous a semblé, dans ses dernières pièces, que le poète et l'homme de théâtre ne s'accordaient pas toujours parfaitement ; dans *Electre*, la dissociation du couple était presque complète. Divertissement de délicat, œuvre délicieuse, certes, mais ce n'était plus du théâtre. Aussi n'est-ce pas sans prévention que nous avons été voir et écouter *Ondine*, la nouvelle œuvre que GIRAUDOUX tira d'un conte fort oublié de Frédéric DE LA MOTTE FOUQUÉ. Par quel merveilleux coup de baguette le GIRAUDOUX-poète s'est-il accordé de nouveau avec le GIRAUDOUX-homme de théâtre ? N'essayons pas de le savoir et constatons-le pour notre plus grand et notre plus vif plaisir, comme aussi pour le plus grand et le plus vif plaisir des nombreux spectateurs qui viendront prendre un « plaisir extrême » à ce conte de fées moderne.

Il était un chevalier appelé Hans qui, pour l'amour et la gloire de sa fiancée, la comtesse Bertha, fille adoptive de son Roi, courait les aventures dans une sombre et redoutable forêt. En vain, depuis un mois, il s'efforçait de la traverser, espérant quelque rencontre singulière. Pas une âme. Une seule compagnie : son cheval auquel il se confie, les oiseaux et les bêtes sauvages.

Enfin, un soir d'orage, après une longue journée de pluie, il atteignit aux rives sauvages d'un lac. Au bord du lac, vivait une toute jeune fille d'une merveilleuse beauté ; on l'appelait Ondine. Tout en elle était surprenant : ses jeux et ses plaisirs n'étaient pas ceux des autres enfants ; sous ses doigts, les objets les plus vils devenaient précieux, tout semblait s'accomplir autour d'elle par miracle. Les éléments eux-mêmes lui obéissaient.

Elle passait pour être la fille d'un vieux couple de pêcheurs, mais il n'en était rien. Sous cette apparence humaine se cachait une véritable ondine, la nièce même du Roi des Ondins tout puissant sur le monde des eaux.

A peine aperçoit-elle le chevalier qu'elle se prend d'un grand amour pour lui. Et pas un instant elle ne doute que lui aussi l'aime et qu'il est venu là dans l'intention de l'épouser. Elle le lui dit. Le chevalier l'écoute, étonné et ravi. Jamais fille au monde ne lui a paru plus belle, plus aimante, plus digne d'être aimée. Rien ne pourra désormais le détacher de la jeune fille. Il demande sa main à ceux qu'il croit être ses parents.

Mais le Roi des Ondins cherche à détourner Ondine de ce mariage. « Il te trompera ! » lui crie-t-il. Et tout le peuple des eaux lui répète ces mots, se moque d'elle et de son amour. Alors le Roi des Ondins lui pro-

©BIU Santé

pose de faire un pacte : si le chevalier la trompe, il le tuera. Ondine accepte.

Le chevalier épouse Ondine. Il ignore tout de la nature de sa femme et du pacte qui la lie. Mais Ondine sait que tout ce qui est l'eau surveille étroitement son mari.

Et maintenant, tous deux vont quitter le lac solitaire pour aller vers le monde, vers les hommes — et vers les femmes. Ils partent pour la cour du Roi où Hans reverra Bertha, la fiancée qu'il abandonna.

Déguisé en illusionniste, le Roi des Ondins les suit et précipite les rencontres entre Bertha et le chevalier. Hans n'est qu'à demi rassuré sur la façon dont Ondine se tiendra devant le Roi, dont elle conquiert cependant l'amitié, mais se fait une ennemie implacable de Bertha. Pauvre Ondine, elle comprend que chaque fois qu'elle essayera de détourner Hans de Bertha, elle ne réussira qu'à le lancer vers elle ; elle se réconcilie donc avec Bertha et vingt fois par jour jure de répéter à Hans qu'elle est belle, pour la lui rendre indifférente.

Ce jeu douloureux ne peut, hélas, se continuer longtemps sans risque. Ondine cède la place à Bertha et celle-ci se mariera avec Hans. Tout est prêt pour la fête, mais Ondine, pêchée dans le lac par des paysans, est accusée de magie. Condamnée par les juges, Hans l'absout et renonce à Bertha. Il meurt dans les bras d'Ondine et celle-ci perd, pour toujours, la mémoire de son pauvre amour humain.

Ce thème n'est rien : pailleté de scènes accessoires satiriques, de reparties profondes, d'envolées poétiques, il se déroule et se complique pendant deux actes selon toutes les exigences de l'art dramatique le plus difficile et le dernier acte, d'un coup d'aile, nous lance dans la poésie triste et grave qui donne une sonorité inconnue au duo d'amour d'Hans et d'Ondine.

Décors et mise en scène sont particulièrement heureux. Jouvet est le chevalier, comme Madeleine Ozeray est Ondine ; une trentaine d'acteurs divers les entourent, parmi lesquels nous détachons Félix Oudard, le Chambellan ; Boverio, le Roi des Ondins ; Bouquet et Raymone, le père et la mère adoptifs d'Ondine.

Reprise au début de la saison prochaine, *Ondine* connaîtra encore, au Théâtre de l'Athénée, un beau et légitime succès.

Lucien Dabril.

BIBLIOGRAPHIE

Contribution à l'étude de la composition du sérum des Mammifères, par Jean Servier (in-8° de 84 pages, Imprimerie L. Danel, à Lille, 1939).

Notre jeune confrère M. Jean Servier, a soutenu il y a quelques mois, avec grand succès, devant la Faculté de Pharmacie de Paris, une thèse consacrée à l'*Etude de la composition du sérum des Mammifères.*

Le docteur Moreau-Defarges a fait paraître dans le *Bulletin de la Cooper* de février dernier, un savant article sur cette étude. Il m'est

©BIU Santé

LA PHARMACIE A. BAILLY

soucieuse d'entretenir avec tous ses confrères une collaboration amicale et confiante, met à leur disposition son organisation technique et commerciale qui lui permet, par la multiplicité de ses services, d'être en rapport étroit avec toutes les branches de l'activité médico-pharmaceutique

LA PHARMACIE A. BAILLY OFFRE A SES CONFRÈRES

1° UN RÉASSORTIMENT complet de toutes les spécialités françaises.

2° UN LABORATOIRE d'analyses chimiques et bactériologiques dirigé par des compétences scientifiques.

3° DES ACCESSOIRES de vente facile et rémunératrice : lampe fumivore, bouillottes, douches, tubes, etc.

4° UN RAYON DE BANDAGES : ceintures, bas à varices.

5° UN RAYON D'OPTIQUE : acoustiques, jumelles, baromètres, thermomètres, etc.
Ses verres « REPOSAL ».

6° UN SERVICE HOMÉOPATIQUE pour l'exécution de toutes les ordonnances de Messieurs les Médecins Homéopathes.

7° LE DÉPOT POUR LA FRANCE de plusieurs Spécialités étrangères : Produits Squibb, Radio Malt, Radiostoleum, Owbridge's, Lung Tonic, Numol, Sel Andrews, Petit Victor (inhalateur), Maté Leao, Pasta Palm, Cyclopropane.

EN TOUTES OCCASIONS ***CONSULTEZ-NOUS*** *DEMANDEZ NOS TARIFS*

Tél. : LAB. 62-30 (9 lignes groupées) **15, RUE DE ROME, PARIS-8°** Adr. télégr. : Baillyab-Paris

©BIU Santé



SIROP DELABARRE

PREMIÈRE DENTITION

Sans Narcotique

FACILITE la Sortie des Dents
CALME les Cris de l'Enfant
PRÉVIENT les Accidents de la 1re Dentition

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, faubourg Saint-Denis — PARIS

Crème Candès

OXYDANTE

Fl. 10 fr. en France — Toutes Pharmacies

PURETÉ DU TEINT

Étendu d'eau le

LAIT ANTÉPHÉLIQUE

ou Lait Candès

Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe Hâle, Rougeurs, Rides précoces, Rugosités, Boutons, Efflorescences, etc., conserve la peau du visage claire et unie. — A l'état pur, il enlève, on le sait, Masque et Taches de rousseur.

Il date de 1849

CANDÈS, Paris. — Bd St-Denis, 16

I. ROCHE, Dr en Phcie

16, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)

Chez tous les Droguistes et Commissionnaires

Eau Hamalyne

©BIU Santé

agréable d'en parler à mon tour, mais d'une autre façon et sur un ton différent. L'auteur m'y a d'ailleurs autorisé. Laissant donc volontairement dans l'ombre ce qui touche au domaine de la Chimie biologique, bien que je professe pour cette science une respectueuse admiration, je m'attarderai surtout sur le côté spectaculaire, sinon anecdotique, de la curieuse entreprise qu'il a conduite à bonne fin.

Montaigne faisait penser et raisonner son oie ; Descartes accordait une âme à tous les animaux, à la grande satisfaction de notre La Fontaine, apôtre enthousiaste de sa doctrine ; François d'Assise prêchait à ses frères les oiseaux, aux petits desquels, comme chacun sait, Dieu donne infatigablement la pâture : Métaphysique et Poésie se rencontraient ainsi dans un monde idéologique des plus touchants.

M. Jean Servier a voulu traiter un sujet moins nébuleux et plus précis. Il s'est adressé aux Mammifères, mais il les a choisis de taille parmi les plus représentatifs de la création, à commencer par le lion et l'éléphant, pour finir par la chèvre et le chien. Il faut reconnaître que ce n'est pas banal.

Au cours de la séance du 2 mai dernier, M. le professeur Achard a présenté à l'Académie des Sciences une étude de MM. Piéry, Enselme, Peschiera et Donjon, relative à l'influence biologique du séjour prolongé à l'altitude sur les oies et les lapins. Ces chercheurs ont observé l'abaissement du fer musculaire et hépatique chez les oies, tandis que chez les lapins, ils notaient, au contraire, une augmentation du fer musculaire : Les lapins, une fois de plus, s'étaient montrés fameux ! Mais qu'est cela à côté des lions et des éléphants, des dromadaires et des lamas, des cerfs et du cynocéphale babouin, héros de la thèse de M. Jean Servier ? Reconnaissons-le, il a fallu à notre auteur une hardiesse agissante et des aptitudes de dompteur subitement révélées, pour oser se risquer aussi allègrement dans l'aventure.

Il est vrai qu'il fut aidé, guidé et secondé par le personnel admirablement éduqué du Zoo de Vincennes, évoluant sous la savante et habile autorité du Maître Achille Urbain, directeur du Muséum, dont les travaux personnels ont mis en lumière tant de faits intéressants. Il eut aussi l'heureuse chance de rencontrer dans la personne de Mlle Ginette Urbain, bientôt honorée du savant titre de pharmacien supérieur, une conseillère d'une rare intelligence et d'une particulière érudition. Elle fut pour lui au laboratoire une inspiratrice diligente et dévouée.

Grâce à son concours, M. Jean Servier put remplir le programme difficile qu'il s'était tracé. Il réussit d'abord à prélever, sur les animaux mis en observation, le sang sur le sérum duquel il pratiqua les dosages cryoscopiques et chimiques classiques. Il lui fut ainsi permis d'établir, comparativement à l'homme, quelques différences importantes : points de congélation inférieurs à ceux du sérum humain, teneur en chlore à peu près égale et quantité d'urée variable selon les espèces : voisine de celle de l'homme chez les Primates et plus élevée chez les Ongulés et les Carnivores. Il put constater, d'autre part, que le sérum des Mammifères examinés contenait des quantités de sucres réducteurs et d'eau variant également avec les espèces.

Comme je lui demandais, à part une curiosité scientifique très compréhensible, à quels motifs il avait obéi en procédant à de semblables

©BIU Santé

recherches et quels résultats pratiques on en pouvait espérer, M. Jean Servier me répondit que les constantes établies dirigeraient plus tard les cliniciens dans la conduite de travaux applicables à l'homme. Plus l'animal est sauvage, ajouta-t-il, plus il a une concentration moléculaire élevée, d'où base possible d'une classification à envisager et, pour l'homme, indications précieuses dans le sens de l'amélioration de la race

Quant aux procédés employés auprès de ces animaux pour les prélèvements de sang, pratiqués pour la plupart dans la jugulaire, ils sont bien connus en ce qui concerne les chevaux, les chiens, les singes et les bovidés. Les prises de sang effectuées chaque jour sur les chevaux à l'Institut Pasteur, à Garches, en sont un exemple courant. Pour les lions et les éléphants, c'était plus compliqué. Aussi, le professeur Achille Urbain imagina-t-il un dispositif spécial sous forme d'un couloir en planches dans lequel on engageait l'animal. Sur l'un des côtés de ce couloir était aménagée une porte à coulisse que l'on faisait glisser au moment où le sujet présentait l'endroit exact sur quoi l'on devait opérer. Il se trouvait ainsi maintenu debout et resserré dans cet espace mesuré, ce qui facilitait grandement l'opération.

Cependant, il fut nécessaire, pour atteindre plus aisément le résultat cherché, de sacrifier un lion et un éléphant, afin de recueillir pour des examens plus complets, des quantités de sang assez copieuses.

J'adresse très sincèrement mes éloges à M. Jean Servier, pour son original et délicat travail. Je le félicite aussi d'avoir arrêté son esprit sur un sujet particulièrement attrayant. J'ajoute que son ouvrage arrive à l'heure. Les études sur l'animal sont présentement très en vogue. Nos écrivains s'y passionnent. Daniel Rops a publié dernièrement dans la collection « Présences » un livre des plus curieux, intitulé *Dans le Mystère animal*. Sa lecture est captivante. Notre pauvre humanité a de plus en plus tendance à se rapprocher de ses frères inférieurs. Elle y trouve une consolation à bien des maux et parfois même l'objet de sages exemples à méditer. L.-G. Toraude.

Chansons de Salles de garde (Disques Esculape). — Les anciens internes des hôpitaux conservent un souvenir inoubliable des années passées dans le milieu très spécial des Salles de garde. Des amitiés s'y nouent qui dureront toute la vie. Sélectionnés par un concours sévère, les étudiants qui deviennent internes assurent ensuite le double travail de la Faculté et de l'hôpital. Entraînés par l'exemple, soutenus par les conseils des aînés, il n'est pas rare qu'ils briguent en outre d'autres diplômes ou préparent d'autres concours. Aux rudes heures laborieuses succèdent les heures de détente, d'amusement. Les chansons des Salles de garde sont inséparables de ces heures un peu folles, pour lesquelles nous gardons une indulgence attendrie. Les éditions Esculape ont été bien inspirées de nous restituer une quarantaine de ces chansons « avec l'atmosphère », en 24 disques non expurgés. Ces disques, pour la plupart, ne nous décevront pas. Mais ils sont à conserver sous clés, comme les « toxiques » et les « médicaments à séparer » ! L. D.

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

laboratoires chanteaud

JEAN LAURIN, Pharmacien

Sulfate de Magnésie — Acide Tartrique — Bicarbonate de Soude

sedlitz

GRANULÉ

Régulateur des fonctions intestinales

Laxatif : 1 à 2 cuil. à café
Purgatif : 1 à 2 cuil. à soupe
dans un verre d'eau, à jeun

Hexaméthylène Tétramine — Benzoate de Soude — — Benzoate de Lithine —

uréol

GRANULÉ

Dissolvant de l'acide urique — Désinfectant des voies urinaires et biliaires

A prendre avant les repas
1 cuillerée à café dans
— un demi-verre d'eau —

Un centigramme de Sulfure de Calcium par granulé

sulfhydral

GRANULÉ

Angine — Grippe — Rhume

De 1 à 20 granulés par jour suivant — l'indication — — du médecin —

Granules CHANTEAUD à tous Produits

Littérature et Échantillons : 3 et 5, rue Alexandre-Dumas, SAINT-OUEN, près PARIS (Seine)

USINE FRANÇAISE DE

Produits et Spécialités Pharmaceutiques

ÉTABLISSEMENTS GOY

TÉLÉPHONE : Archives 34-68. — ADRESSE TÉLÉGR. : ETABLISGOY-PARIS. — R.C. Seine 2662

23, Rue Beautreillis, PARIS (IVe)

COMMISSION — USINE MODÈLE — EXPORTATION

Matériel industriel considéré comme le plus important qui existe pour *la préparation des* **Capsules et Perles, Pilules, Granules, Comprimés, Saccharolés, Granulés effervescents, Pâtes, Pastilles et Tablettes, Ovules et Suppositoires, Sirops, Thés purgatifs**, etc., et **tous Produits pharmaceutiques.**

Capsules CAMEL (prophylactiques).
Comprimés NOTAL (hygiène de la femme).
Dépuratif RIBAL (végétal).
OXYCARBINE.
Pastilles M. B. C.
Pâte bleue GOY.

GOUTTES MAGALO

La Maison se met à la disposition des clients pour l'exécution rigoureuse et rapide de toutes les formules qu'ils veulent bien lui confier.

Ses ateliers considérables de lithographie et de typographie, en partie installés au siège social même, lui permettent de livrer immédiatement, avec un élégant et riche conditionnement aux noms et marques des Pharmaciens, toutes les préparations pharmaceutiques, alimentaires, hygiéniques qui peuvent lui être demandées.

Sur demande ENVOI GRATUIT d'ÉCHANTILLONS de PRODUITS et de MODÈLES de CONDITIONNEMENT

©BIU Santé

SIROP GUILLIERMOND

IODO-TANNIQUE

Affections Cardio-Vasculaires - Affections Pulmonaires Chroniques
Lymphatisme - Goitre - Dermatoses - Albuminurie

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

PRESCRIRE :
SIROP GUILLIERMOND
un flacon

Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld, PARIS

SIROP DU Dr REINVILLIER

(Lauréat de l'Académie de Médecine de Paris)

au Phosphate de Chaux hydraté

TUBERCULOSES - RACHITISME
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX - DENTITION DIFFICILE

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

ASSIMILATION COMPLÈTE
PAS D'ACIDE LIBRE

Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld - PARIS

PRESCRIRE :
SIROP REINVILLIER
un flacon

Les Etablissements C.David-Rabot

C.DAVID & SES FILS
49, Rue de Bitche. COURBEVOIE. (Seine)

STE A RESPONSABILITE LIMITEE — CAPITAL 600 000 FRANCS

R.C. SEINE 231.455 B — TÉL DÉFENSE 01-41

COMPRIMÉS - PILULES - DRAGÉES
PERLES ET CAPSULES - SIROPS
POMMADES - EMULSIONS - OVULES
GRANULÉS
SIMPLES, NEIGEUX OU FONDANTS

EN VRAC OU CONDITIONNES

©BIU Santé

BULLETIN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉDACTEURS PRINCIPAUX : MM. L.-G. TORAUDE et R. LECOQ.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PHARMACIE PARIS

SOMMAIRE. — *Bulletin de Juillet* : La limitation du nombre des pharmacies, p. 145. — Documents officiels, p. 147. — Réponses des ministres aux questions écrites, p. 148. — Nouvelles, p. 149. — Chronique théâtrale, p. 167. — Bibliographie, p. 168.

Lire dans la partie scientifique :

1° *Préparation de dérivés hydroxylés de la diphényléthylamine,* par A. LESPAGNOL, J. TURLUR et Louis LESPAGNOL.

2° *La caractérisation des teintures officinales par l'analyse capillaire en lumière Wood,* par P. MANCEAU, G. NÉTIEN et J. FAURE.

3° *Action des anesthésiques locaux sur la cellule végétale,* par Jean RÉGNIER, Pierre GAVAUDAN et André QUEVAUVILLER

4° *Sur l'alcaloïde cristallisé de la Rubiacée décrite par* SCHUMANN *sous le nom d'***Adina rubrostipulata**, par RAYMOND-HAMET.

5° *La réduction biologique du molybdate d'ammonium par les bactéries du genre* **Serratia**, par Albert JAN.

6° *Bibliographie analytique.*

BULLETIN DE JUILLET

La limitation du nombre des pharmacies.

L'une des réformes les plus nécessaires à la profession pharmaceutique est certainement aujourd'hui la limitation du nombre des pharmacies. On sait que la commercialisation excessive de la pharmacie est de nature à compromettre gravement le caractère traditionnel de cette profession et la dignité de ceux qui l'exercent. Or, on ne peut restreindre cette tendance à la commercialisation qu'en assurant à tout pharmacien qu'il pourra vivre honorablement sans recourir aux procédés commerciaux et à la tapageuse publicité qui le déconsidèrent. On ne peut le faire sans une limitation du nombre des pharmaciens. Songeons qu'en 1886, il y avait 1.600 étudiants en pharmacie ; en 1938, il y en avait 6.200, dont 3.300 hommes et 2.900 femmes pour un nombre total de 12.000 pharmacies.

Les moyens que l'on peut proposer pour atténuer l'excessive concurrence qui ravage la profession sont très nombreux. On peut penser soit à limiter le nombre des diplômés, soit à restreindre le nombre des officines.

©BIU Santé

I

Pour diminuer le nombre des diplômés, on a envisagé :

1° La limitation des stagiaires, les pharmaciens agréés pour la formation des stagiaires limitant volontairement le nombre des jeunes gens admis au stage. Mais les tribunaux ont jugé qu'un Syndicat de pharmaciens, qui avait décidé de restreindre à six le nombre des stagiaires et de défendre à ses membres de recevoir un stagiaire lorsque ce nombre était dépassé, encourait de ce fait une responsabilité et agissait illégalement. Les Syndicats n'ont pas qualité pour restreindre de leur propre autorité le libre accès d'une profession. Un système plus perfectionné, dû à l'heureuse initiative de la Faculté de Pharmacie de Paris, consiste à réduire le nombre des pharmaciens agréés et par là indirectement le nombre des stagiaires.

2° On a envisagé la limitation du nombre de diplômes délivrés en instituant un concours soit à l'entrée soit à la sortie des Facultés. Mais une telle réforme, si elle n'est pas liée à une réforme générale de l'enseignement et des Facultés demeurera inapplicable. Pourquoi les Facultés de Médecine et de Droit ne seraient-elles pas, elles aussi, soumises au même régime à raison de la pléthore de médecins ou d'avocats ? Où irait la jeunesse que la gratuité de l'enseignement secondaire et les encouragements imprudents de l'Etat poussent sans discernement vers le baccalauréat et les carrières libérales ?

3° On songe aussi à augmenter d'un an la durée des études pharmaceutiques, ce qui aurait l'avantage de permettre aux pharmaciens de mieux connaître leur métier. Mais il est fort douteux qu'une telle réforme diminue sensiblement le nombre des pharmaciens, la durée très inégale des études de droit, de médecine ou de pharmacie ne semble pas exercer d'influence sérieuse sur la décision des jeunes gens à l'heure où ils choisissent leur profession. Cette mesure ne serait donc utile que comme réforme accessoire à une limitation du nombre des officines, en ménageant les intérêts des Facultés et Ecoles.

II

Le remède effectif aux excès de la concurrence me semble devoir être cherché surtout du côté de la limitation directe du nombre des officines. Cette réforme a été d'ailleurs réalisée dans un grand nombre de législations étrangères, en Allemagne, en Italie, dans les pays balkaniques et scandinaves. La France même ne l'ignore pas puisqu'elle est appliquée en Alsace-Lorraine et dans plusieurs de nos possessions coloniales.

1° La mesure la plus urgente est l'interdiction de créer une pharmacie nouvelle sans autorisation administrative, sur l'avis d'une commission composée de personnalités appartenant à la profession

©BIU Santé

MAISON FONDÉE EN 1836

SUCCURSALES

ROUEN, CAEN, RENNES, TOURS, MOULINS, LYON, LIMOGES
BORDEAUX, TOULOUSE, MONTAUBAN, NARBONNE

Usines à VINCENNES et MONTEREAU

GRANDS PRIX
EXPOSITION UNIVLLE PARIS 1910
EXPON UNIVLLE BRUXELLES 1910
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1878



HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVLLE DE TURIN 1911
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1889

ÉTABLISSEMENTS

DARRASSE FRERES

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 de Fr
(I. R. C. Paris N° 208.550)

DROGUERIES

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HERBORISTERIE
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES
ACCESSOIRES DE PHARMACIE

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
CAPSULES — GRANULES — PASTILLES — PILULES — SACCHARURES

PRODUITS SPÉCIALISÉS
MARQUES MINERVE, CHIMÈRE ET AUGÉ

TÉLÉPHONE :
Turbigo 84-40 à 84-43
Inter : Turbigo 1.

13, Rue Pavée
PARIS 4e

ADRESSE TÉLÉGR.
DARRASDROG-PARIS

©BIU Santé

INTRAIT DE MARRON D'INDE • CAMPHODAUSSE • MORÉTHYL • PAVÉRON

FONDANT DIGESTIF • HORMODAUSSE • SÉDOHYPOTENSEUR • STRICTOFORME • HÉMOGÉNOL

PROSTATIDAUSSE

AMPOULES BUVABLES OU SUPPOSITOIRES

6 A 12 PAR MOIS

SÉRODAUSSE A.O.I • ENTÉRODAUSSE • COLLOBIASE DE SULFHYDRARGYRE • TISANE HÉPATIQUE

GOUTTES PHOSPHOSTHÉNIQUES • INTRAIT DE VALÉRIANE • CARBODAUSSE

Ets M. AUZOLLE

©BIU Santé

pharmaceutique et connaissant les besoins de la clientèle. Cette mesure doit s'insérer dans un plan général de redistribution des pharmacies.

2° Ce plan devrait être l'œuvre d'organismes professionnels, tels que l'Ordre des pharmaciens dont la création est envisagée actuellement. On serait ainsi amené à prévoir une liste de localités où des pharmacies nouvelles pourraient être créées et aussi une liste d'officines en surnombre qui devraient être progressivement éliminées.

3° Cette élimination des officines en surnombre ne pourrait intervenir qu'à la longue. Les titulaires de ces pharmacies conserveraient l'étendue de leurs droits avec cette réserve que, une fois cédé ou transmis entre vifs ou pour cause de mort, le droit à l'officine deviendrait purement personnel à viager aux mains de son nouveau titulaire.

4° Cette limitation, quel que soit son mode d'application, va investir les titulaires d'une officine d'une sorte de monopole, d'ailleurs limité. Pour éviter que la malveillance ou le jeu de certains intérêts ne dresse l'opinion publique contre la réforme, il me paraît prudent d'assortir les projets de limitation d'une taxation des médicaments. Celle-ci pourrait intervenir en vertu d'un accord entre l'Administration et les Autorités professionnelles.

Telles sont les diverses modalités qui ont pu être envisagées en vue de réaliser la réforme éminemment désirable que constituera la limitation du nombre des pharmaciens. Je ne me dissimule nullement les très graves difficultés que présenterait leur application. Ces difficultés ne pourront, à mon sens, être surmontées que le jour où un Ordre des pharmaciens pourra, avec toute l'autorité nécessaire, collaborer avec les Pouvoirs publics en vue de leur solution.

ACHILLE MESTRE,
Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

DOCUMENTS OFFICIELS

Augmentation du tarif pharmaceutique.

Par arrêté du Ministre de la Santé publique, en date du 1er juillet 1939,

Art. 1er. — Les prix portés au tarif fixé par arrêté ministériel du 21 mars 1939 seront uniformément majorés de 2 % pour toutes les fournitures faites depuis le 22 mai 1939. (*J. O.* du 4 juillet 1939.)

©BIU Santé

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

intéressant la profession pharmaceutique.

AGRICULTURE

8087. — M. Fié demande à M. le Ministre de l'Agriculture : 1° quel est le texte de loi ou de décret en vertu duquel les laboratoires ne seraient autorisés à délivrer les vaccins « Pasteur » contre le charbon et le rouget, qu'aux vétérinaires qui, le plus souvent, délivrent ensuite à leur clientèle ces vaccins avec une majoration de prix abusive, alors que la loi du 25 avril 1895 sur la préparation, la vente et la distribution des sérums thérapeutiques n'a créé aucun privilège à cet égard au profit des vétérinaires ; 2° si la loi du 17 juin 1938 sur l'exercice de l'art vétérinaire, aux termes de laquelle les possesseurs d'animaux conservent formellement le droit de les soigner eux-mêmes, sans faire appel à un vétérinaire, n'autorise pas *ipso facto* lesdits possesseurs d'animaux à obtenir directement des laboratoires de l'Institut Pasteur sans l'intermédiaire d'un vétérinaire, la délivrance des vaccins contre le charbon et le rouget. (*Question du 19 janvier* 1939.)

Réponse. — Il n'existe aucun texte spécial interdisant la délivrance des vaccins contre le charbon et le rouget à d'autres personnes que les vétérinaires. Mais cette interdiction résulte des dispositions de l'article 40 de la loi du 21 juin 1898 qui prescrit que l'exercice de la médecine vétérinaire dans les maladies contagieuses des animaux est interdit à quiconque n'est pas pourvu du diplôme de vétérinaire. Cette interdiction résulte encore des dispositions des articles 41 et 77 du décret du 6 octobre 1904 qui fixent les conditions dans lesquelles doivent être pratiquées les inoculations préventives contre les maladies charbonneuses et 86 du même décret qui fixent les conditions dans lesquelles doivent être pratiquées les inoculations préventives contre le rouget.

8821. — M. Léon Martin demande à M. le Ministre de l'Agriculture si, au regard de la nouvelle réglementation sur les jus de fruits, un fabricant de produits renfermant : *a*) du jus de fruits pur ou *b*) du concentré de jus de fruits (à base de pâte ou de pulpe) additionné, dans les deux cas, de sirop de sucre, d'acide carbonique en légère quantité pour assurer la conservation du produit et, dans certains cas, d'acide citrique, a le droit de faire figurer sur les étiquettes collées sur les récipients l'inscription suivante : « spécialité X... (nom du fabricant ou marque déposée), à l'orange, à l'ananas, au pamplemousse, au citron, à la mandarine, ou au concentré d'orange, de pamplemousse, d'ananas, de citron, de mandarine », accompagnée du dessin du fruit, étant observé que : *a*) le produit possède indéniablement le parfum du fruit indiqué et dessiné ; *b*) qu'il ne s'agit pas du tout d'un jus de fruit ; *c*) que les mots « jus de fruit » sont soigneusement exclus de l'étiquette ; *d*) que l'appellation du produit comporte toujours la préposition « à l' » ou « au », ce qui implique nécessairement que le fabricant a voulu évoquer seulement le goût du fruit que son produit offre incontestablement. (*Question du 16 mars* 1939.)

Réponse. — Un produit composé de jus de fruits ou de concentrés de jus de fruits additionnés de sirop de sucre, d'acide carbonique et, dans certains cas, d'acide citrique, n'est pas réglementé par le décret du 1er octobre 1938. Une telle boisson doit être considérée comme une limonade lorsque le fruit ajouté est le citron, comme un soda dans les autres cas. Les limonades et les sodas suivent actuellement le régime des sirops qui a été réglementé par le décret du 28 juillet 1908, modifié par celui du 16 septembre 1925. Mais un décret en préparation fixera prochainement leur statut particulier. Les produits envisagés peuvent être mis en vente sous les dénominations de « limonade », « soda à l'orange », etc., accompagnées du nom du fabricant ou de la marque. Du moment que l'arome résulte du fruit qui est indiqué dans la dénomination, rien ne s'oppose à ce que le dessin de ce fruit figure sur l'étiquette.

©BIU Santé

10 GRANDS PRIX
HORS CONCOURS
aux Expositions

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
CETHOCAL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur a la Faculté de Médecine et a la Faculté de Pharmacie de Paris, ancien Elève de l'Institut Pasteur

6, Rue Abel, PARIS (anct Rue de Rennes)
Adr. Télégr.: LABFREYSSINGE-PARIS Tél. : DID. 18-61

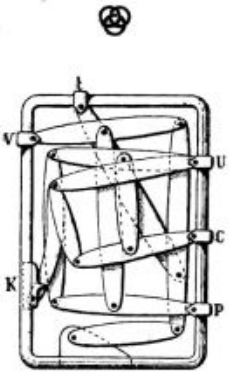
Remises et conditions selon produits et quantités
VENTE RÉGLEMENTÉE S. G. R.

Reg. du Comm. Seine 87.1 1.

URÉOGRAPHE HAMEL

Appareil pour la détermination, sans calculs, de la constante d'Ambard







Littérature sur demande

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie

17, rue de Berri, PARIS (VIIIe). — Elysées 61-46, 78-27.

©BIU Santé

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS

Laboratoires du Docteur M. LEPRINCE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.500.000 fr.

62, RUE DE LA TOUR — PARIS (XVI[e])

REGISTRE DU COMMERCE, SEINE 219.925 B

PRIX-COURANT

(Taxe d'armement comprise)

		Prix au public.	Prix aux pharm.
Cascarine Leprince, constipation, pilules	le flacon.	10 35	7 25
Bilordyl, affections du foie, pilules	le tube.	20 40	14 30
Freinospasmyl, antispasmodique, comprimés	le flacon.	23 85	16 70
Guipsine, nouvel hypotenseur aux principes utiles du Gui, pilules	le flacon.	19 60	13 70
— — — ampoules	la boîte.	19 60	13 70
Rhomnol, phosphore organique, reconstituant, ampoules	la boîte.	21 20	14 85
— — — pilules	le flacon.	21 20	14 85
— — — saccharure	le flacon.	21 20	14 85
Néo-Rhomnol, phosphore, strychnine, arsenic, ampoules	la boîte.	21 20	14 85
— — — — comprimés	le flacon.	19 60	13 70
Pilules du Dr Séjournet, à la Santonine (diabète), pilules	le flacon.	21 75	15 20
Arsycodile ou **Néo-Arsycodile**, arsenic organique, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferricodile, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferrocodile, pilules	le flacon.	12 20	8 55
Ophtalmine, affections des yeux, pommade	le tube.	10 85	7 60

CAMPHYDRYL ROBIN

Dérivé camphré en solution aqueuse. — Solution à 5 %

Toutes applications du camphre et de l'huile camphrée

Absorption immédiate — Absolument indolore — Absence de viscosité.

Injections sous toutes formes. R.C. 221.839

Laboratoires **ROBIN**, 13, Rue de Poissy, PARIS

©BIU Santé

SANTÉ PUBLIQUE

9489. — M. Elmiger expose à M. le Ministre de la Santé publique que la loi sur les Assurances sociales comporte, dans ses dispositions, le libre choix du praticien et notamment du pharmacien ; et demande : 1° si ce choix s'applique aux Assurés sociaux assistés ; 2° si une commune qui a confié à un Hôpital ou à un Bureau de bienfaisance la charge de l'Assistance médicale gratuite, il s'en suit que la délivrance des médicaments aux Assurés sociaux assistés doit être faite exclusivement par cet Hôpital, ou bien si les Assurés sociaux assistés ont le droit de se fournir chez le pharmacien de leur choix ; 3° dans cette éventualité, comment ce praticien sera remboursé et par qui. (*Question du 25 mai 1939.*)

Réponse. — Les Assurés sociaux indigents de l'article 19 du décret-loi du 28 octobre 1935 devant être secourus par les collectivités doivent être considérés comme des assistés. Il en résulte que le choix des praticiens appelés à leur donner des soins est limité aux prescriptions du règlement départemental d'Assistance médicale gratuite. Notamment, s'il est prévu à ce règlement que la délivrance des médicaments aux bénéficiaires de la loi du 15 juillet 1893 ne pourra se faire pour une commune déterminée, que par l'intermédiaire soit de l'Hôpital, soit du Bureau de bienfaisance, cette restriction s'étend *ipso facto* aux Assurés indigents, qui n'ont plus alors la faculté de s'adresser au pharmacien de leur choix.

NOUVELLES

Nécrologie. — ***Gurval Brenugat (1879-1939).*** — Notre confrère et ami Gurval Brenugat, vice-président de l'Association générale des Syndicats pharmaceutiques de France, président du Syndicat de l'Ille-et-Vilaine, s'est éteint, au milieu des siens, à Rennes, le 12 mai dernier, après quelques mois de maladie.

J'ai appris sa mort avec une profonde tristesse, Il était de ceux que l'on ne peut approcher sans éprouver à leur égard une douce et délicate amitié. Modeste, discret, plein de bonté, d'honnêteté et de franchise, Brenugat était un exemple d'énergie, de ténacité et de courage. Il avait toutes les qualités de la race bretonne à laquelle il était fier d'appartenir. Il aimait son pays avec un amour aussi grand que celui qu'il professait pour sa profession et pour la mission professionnelle qu'il avait accepté de remplir.

Les deux articles qu'il avait publiés dans notre *B. S. P.* en font foi. Dans l'un, intitulé *Le journal professionnel régional*, il exposa les idées et les principes qu'il ne cessa jamais de mettre en application dans son très beau journal *Le Pharmacien de l'Ouest*, dont il assuma la direction jusqu'à sa dernière heure ; dans l'autre, consacré au *Congrès de Dinard en 1936*, il magnifia les beautés de sa chère Bretagne avec un enthousiasme fervent.

Pendant la guerre, il occupa divers postes où il sut se faire justement apprécier : Hôpital militaire à Rennes, Hôpital complémentaire à Saint-Cast ; puis à l'Ambulance 5/60 (Somme et Champagne), enfin en Italie, d'où il revint avec les galons de pharmacien major de 2e classe. Rendu à la vie civile, il fut bientôt nommé président du Syndicat des Pharmaciens d'Ille-et-Vilaine et juge au Tribunal de Commerce. La croix de chevalier de la Légion d'honneur vint récompenser à la fois ses services militaires et ses services civils.

©BIU Santé

Les relations amicales que nous avons entretenues ont été empreintes d'une chaleureuse camaraderie et surtout d'un sentiment réciproque de confiance et de sincérité.

J'adresse à sa chère femme, si dévouée et si aimante, que j'ai eu le plaisir de recevoir joyeusement à Paris, en sa compagnie, et à ses deux fils, dont l'un exerce aujourd'hui dans l'officine paternelle et dont l'autre s'est destiné 4 la carrière médicale, mes pensées et mes souvenirs tristement émus et infiniment affectueux. L.-G. TORAUDE.

Distinctions honorifiques. — *Légion d'honneur.* — MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. — *Au grade d'Officier :* MM. MASSY (Louis-Augustin), pharmacien lieutenant-colonel, région de Paris ; 33 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 décembre 1925.

PEIRIER (Casimir-Jean), pharmacien lieutenant-colonel, région de Paris ; 31 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 21 décembre 1926.

Au grade de Chevalier. — MM. MARTIN (Maurice-Georges-Henri), pharmacien commandant, région de Paris ; 17 ans de services, 9 campagnes.

PLUCHON (Jules-Pierre-Georges), pharmacien commandant, Antilles ; 20 ans de services, 9 campagnes.

— MINISTÈRE DE LA MARINE. — *Au grade de Commandeur :* M. SAINT-SERNIN (Albert-Joseph-Marius), pharmacien chimiste général de 2e classe. Officier du 2 juillet 1927. Services actifs : 41 ans 8 mois, dont 4 ans à la mer. Bonifications pour campagnes : 9 ans 3 mois.

Au grade d'officier : M. PERRIMOND-TROUCHET (Jules-René-Théophile), pharmacien chimiste en chef de 2e classe. Chevalier du 8 janvier 1927. Services actifs : 30 ans 10 mois 29 jours. Bonifications pour campagnes : 9 ans 3 mois 18 jours.

Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Angers. — Nomination. — Par arrêté ministériel, M. LÉONARDON (Maurice), docteur en pharmacie, licencié ès sciences, a été nommé, après concours, chef des travaux de Physique et de Chimie à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Angers.

Commission chargée de fixer les conditions relatives aux laboratoires effectuant des Analyses médicales pour les Assurés sociaux. — Par arrêté des 23 juin et 27 juin 1939, il a été instituée auprès du Ministre du Travail une Commission chargée de l'examen des conditions auxquelles devront satisfaire les laboratoires d'Analyses médicales pour que les frais des analyses exécutées par ces laboratoires puissent être remboursés aux Assurés sociaux.

Cette Commission comprend :

Le Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, président.

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris.

Un membre désigné par le Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

Un membre désigné par le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris.

Le Directeur général des Assurances sociales et de la Mutualité au Ministère du Travail.

Le Directeur des Services techniques et de l'Administration générale des Assurances sociales.

©BIU Santé

L.E.V.A.
Laboratoire d'Essences
Végétales Antiseptiques
Louis GAILLARD - PHARMACIEN
26, RUE PÉTRELLE
PARIS (9e)

LABORATOIRES
Octave BAILLY
Produits Biologiques
44, Rue Armand-Carrel, 44
MONTREUIL-SOUS-BOIS

©BIU Santé

Un traitement efficace et inoffensif du Parasitisme intestinal

Académie de Médecine, 20 oct. 1931, 15 déc. 1931, 5 juill. 1932 | *Société de Thérapeutique*, 13 janvier 1932, 9 novembre 1932.

LE VERMOSOL

Préparé avec les Pyréthrines de la Ste des VERMENES

Le **VERMOSOL** est prescrit dans tous les cas de parasitisme intestinal (Oxyures, Ascarides, Trichocéphales, Ankylostomes, Anguillules, Lamblias).

Le **VERMOSOL TENIA**, préparation spéciale, réalise un ténifuge remarquable, inoffensif et ne nécessitant ni diète, ni purgation. :: :: :: :: :: ::

AUCUNE TOXICITÉ **AUCUNE CONTRE-INDICATION**

LABORATOIRES DU BAC, O. GAUDIN, Docteur en Pharmacie

46, Rue du Bac, ASNIÈRES (Seine)

DROGUES MÉDICINALES **PRODUITS PHARMACEUTIQUES**
HERBORISTERIES **PRODUITS CHIMIQUES**

IMPORTATION - CONSIGNATION

Établissements J. VILLENEUVE & M. PHULPIN

Dr L. VILLENEUVE, ✻, Pharmacien de 1re Classe

11, rue des Blancs-Manteaux & 9, rue des Guillemites

Téléph. : TURBIGO 45-00, 45-01 **PARIS** Adresse télégr. : JOVILLANO.

R. C. : Tribunal de la Seine 239.919 B.

QUINQUINAS, COCA, KOLA, BENJOIN, OPIUM, SAFRAN

Tous les Alcaloïdes et produits chimiques pour la pharmacie

©BIU Santé

Un contrôleur des Assurances sociales, docteur en médecine, désigné par le Ministre du Travail.

Le Directeur général de l'Hygiène et de l'Assistance au Ministère de la Santé publique.

Deux représentants désignés par le Ministre de la Santé publique.

Deux représentants de la Confédération des Syndicats médicaux français.

Deux pharmaciens délégués par le Comité intersyndical des groupements pharmaceutiques nationaux.

Deux représentants de l'Association syndicale des biologistes pharmaciens.

Deux représentants du Syndicat national des laboratoires d'Analyses médicales.

Trois représentants des Caisses d'Assurances sociales désignés par le Ministre du Travail. (*J. O.* du 29 juin 1939.)

Avis de Concours pour la nomination d'un professeur suppléant de Chimie à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Nantes. — Un concours pour la nomination d'un professeur suppléant de Chimie à l'Ecole de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes s'ouvrira, le lundi 11 décembre 1939, devant la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris.

Le registre des inscriptions sera clos un mois avant l'ouverture du concours. (*J. O. du 2 juin* 1939.)

Avis de Concours pour l'admission en 1939 à l'emploi de Pharmacien sous-lieutenant du Service de Santé des Troupes coloniales de l'Armée active. — Un concours sera ouvert, le lundi 27 novembre 1939, à 9 heures, à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.

Le nombre des places mises au concours est fixé à quatre.

La liste des inscriptions sera close le 1er novembre 1939.

Pour prendre part à ce concours, les candidats devront remplir les conditions suivantes :

1° Etre Français ou naturalisés Français ;

2° Avoir eu moins de trente-deux ans au 1er janvier 1939 ;

3° Avoir satisfait, au 31 décembre 1939, aux obligations du service militaire ;

4° Etre titulaires du diplôme d'Etat français de pharmacien ;

5° Etre actuellement aptes au service armé et au service colonial ;

6° Souscrire l'engagement de servir effectivement pendant six ans au moins dans le Corps de Santé de l'armée active à partir de la nomination au grade de pharmacien sous-lieutenant des Troupes coloniales.

Les postulants devront adresser, avant le 1er novembre 1939, au Ministère de la Défense nationale et de la Guerre (direction des Troupes coloniales) les pièces nécessaires à la constitution de leur dossier. La nomenclature de ces pièces, les conditions générales et le programme du concours sont énumérés dans l'arrêté du 19 avril 1939 inséré au *Bulletin officiel* du Ministère de la Guerre, partie semi-permanente (p. 921).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Ministère de la Guerre (direction des Troupes coloniales).

(*J. O.* du 15 juin 1939.)

©BIU Santé

Association des Docteurs en Pharmacie des Universités de France (Maison des Pharmaciens, 15, rue Ballu, Paris). — *Réunion* du 21 juin 1939. Présidence de M. Henri LENOIR, vice-président.

L'ordre du jour comportait :

P. BOUCHEREAU : Action des alcoylhalogènes sur les Polyamines.

Y. BONNARD : Présentation d'une boîte hermétique (Isolagaz) pour conservation d'aliments et d'objets en milieu aéro-toxique.

Présentations d'ouvrages : a) *Déséquilibres alimentaires, nutritifs et humoraux*, par R. LECOQ (2e édit. 1939. VIGOT frères, édit., Paris) ; b) *Gaz de combat*, par J. COUILLAUD (2e édit. 1939. BAILLIÈRE et fils, édit., Paris).

ADMISSIONS : MM. les Docteurs-pharmaciens Camille PROST, de Champagnole (Jura) ; Paul GUITTER, de Flers (Orne) ; Jacques MORELLET, de Bagnoles-de-l'Orne ; Jean DUPAS, d'Aniche (Nord) ; Antoine FAYOL, de Montreuil-sous-Bois, et Charles ROUX, de Malakoff (Seine) ; Mme Louise CARON-CLAEYSEN, d'Orléans (Loiret).

N. B. — Pour tous renseignements relatifs aux conditions d'admission, s'adresser à M. Paul BRUÈRE, Secrétaire général, Rédacteur du *Bulletin*, 5, rue Boucicaut, Paris (15e).

Association professionnelle de la Phytopharmacie. — ***Centre de Paris. Conférences de 1939.*** — L'Association professionnelle de la Phytopharmacie (A. P. P.) organise, au mois d'octobre, à Paris, la seconde série de conférences de Phytopharmacie, accompagnées d'exercices pratiques et réservés exclusivement aux membres du corps pharmaceutique.

Elles auront lieu à la Faculté de Pharmacie de Paris, du 9 au 21 octobre prochain.

Ces conférences et travaux pratiques porteront sur la connaissance des principaux groupes d'organismes (végétaux et animaux) pathogènes pour les plantes, sur leur détermination, les ravages qu'ils occasionnent, les moyens de lutte, la toxicologie spéciale des anticryptogamiques et insecticides, ainsi que la législation de ces substances en vue de leur utilisation en agriculture.

L'assiduité à ces conférences sera sanctionnée par la délivrance d'un certificat, analogue à celui qui est déjà attribué à la suite des différents Cours complémentaires de la Faculté.

Les inscriptions sont reçues par M. le professeur LUTZ, à la Faculté de Pharmacie, verbalement ou par correspondance. Le droit d'inscription est fixé à 300 fr. Le nombre des assistants est limité.

Concours de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux et Hospices civils de Paris. — Un concours pour la nomination à 40 places d'Interne en pharmacie des Hôpitaux de Paris s'est ouvert le 18 avril 1939. Le Jury était composé de MM. LEROUX (président), VALETTE, J. COURTOIS, LACHAUX, pharmacien des Hôpitaux ; BERNIER, président de la Société de Pharmacie.

Sur 147 candidats inscrits, 135 ont subi la première épreuve, où 33 candidats ont été éliminés ; 86 candidats ont pris part à l'épreuve orale ; 82 se sont présentés à l'épreuve écrite et 81 ont remis une copie.

1° *Epreuve de reconnaissance et de posologie.* — Dix produits fournis par

©BIU Santé

PRODUITS

LE PERDRIEL

TOILE VÉSICANTE Le Perdriel.
VÉRITABLE THAPSIA Le Perdriel-Reboulleau.
TAFFETAS Marinier.
MOUCHES de MILAN Sparadrapées L. P. M.
SPARADRAPS du Codex et de toutes formules demandées.

LE PERDRIEL, 11, rue Milton, PARIS (IX^e^).

UNE LONGUE EXPÉRIENCE
UN MATÉRIEL MODERNE
UN CONTROLE RIGOUREUX

Nous permettent de vous fournir :

DES PRODUITS PURS
DES PLANTES DE 1^RE^ QUALITÉ
DES DROGUES DE 1^ER^ CHOIX

ADRIAN, 9-11, Rue de la Perle — PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES CLIN

ADRÉNALINE CLIN, CINNOZYL, ÉLECTRARGOL, ARRHÉNOMARTIOL, ÉLECTROMARTIOL, ÉLECTROCUPROL, ÉLECTROSELÉNIUM CACODYLATE de SOUDE CLIN, INJECTION et GOUTTES CLIN STRYCHNO-PHOSPHARSINÉES, ÉLIXIR DÉRET, GOUTTES RAIDET, ÉNÉSOL, ARSAMINOL, NÉO-TRÉPARSÉNAN, SULFO-TRÉPARSÉNAN, ODARSOL, SPARTO-CAMPHRE, SPARTOVAL, GÉNISTÉNAL, LYSO-CHOC, IOGOL, ORTHOSIPHÈNE, PADÉRYL, SIROP de SIRTAL, SIROP et PATE AUBERGIER, SOLUTION et AMPOULES de SALICYLATE DE SOUDE CLIN, SOLUROL, LIQUEUR et PILULES LAVILLE, SÉRUMS CLIN (Anti-colibacillaire, Antidiphtérique, Antigangréneux, Antistreptococcique), COMPRIMÉS SÉRIQUES, VACCINS CLIN (Anticoquelucheux, Antigonococcique I-II, Antistaphylococcique, Antistreptococcique, Coli-entéro buccal et injectable, Pneumo-broncho, Pré-opératoire), PYOVARGOL, etc.

COMAR et Cie, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20 — **PARIS-Ve**

Médaille d'Or. — Diplômes d'Honneur. — Grand Prix.
TURIN 1911. — GAND 1913. — LYON 1914. — STRASBOURG 1919

Cachets Azymes Souples

S. CHAPIREAU

MARQUE DE FABRIQUE



DÉPOSÉE

Vve JABLONSKI
née **CHAPIREAU**
2, Avenue du Bel-Air
(ci-devant 14, Rue de la Perle)
PARIS



BLANCHEUR, SOUPLESSE, ÉLÉGANCE

Les Cachets **S. Chapireau** contiennent trois fois plus de poudre que tous les autres cachets de même diamètre. — Ces cachets sont timbrés au nom ou à la marque du pharmacien. (Impression en relief à sec, impression en couleurs).

ILS SONT FAITS EN TOUTE COULEUR

L'Appareil S. CHAPIREAU est le plus simple, le plus pratique, le plus expéditif.

Appareil n° 1 : **25** fr. — n° 2 : **15** fr. — n° 3 : **9** fr.

©BIU Santé

la Matière médicale, cinq par la Pharmacie chimique, dix par la Pharmacie galénique. Posologie de cinq médicaments. (Maximum 45 points.)

Ont obtenu : Mlle Allemagny, 32,5 ; MM. Alzon, 32 ; Barrel, 31,5 ; Barrier, 31 ; Mlle Baudry, 36 ; Mlle Ben Dayan, 41 ; MM. Bennezon, 36,5 ; Berthier, 32 ; Beuzen, 33,5 ; Mme Blondeau, née Deville, 29 ; MM. Bodin, 35,75 ; Bory, 30,50 ; Mlle Briens, 35 ; M. Brisset, 37 ; Mlle Bruneau, 26,25 ; Mme Buchmann, née Donnart, 33,25 ; M. Bussière, 31 ; Mlle Caignon, 29 ; Mlle Caro, 42 ; MM. Champeau, 31 ; Cheminand-Serré, 36 ; Chemla, 40,5 ; Mlle Chouquet, 35 ; M. Collas, 35 ; Mlle Collesson, 24 ; M. Corlieu, 35 ; Mlle Créances, 42 ; Mlle Crosnier, 33,75 ; Mlle Crotta, 38,75 ; MM. Daubert, 25 ; Debaêne, 30,50 ; Demarthe, 37 ; Desarménien, 41,75 ; Deutsch, 28 ; Dézé, 39,5 ; Mlle Dumont, 40 ; MM. Dupart, 38 ; Durand (Michel), 31 ; Faivre, 31 ; Fischer, 37 ; Mlle Foucher, 29,75 ; MM. Fournié (Gaston), 41 ; Fournier (Paul), 45 ; Mlle Fourvet, 37 ; Mlle Gagnage, 34,75 ; MM. Gall, 29 ; Giraldon, 30 ; Girardin, 29 ; Mlle Grugier, 37 ; MM. Hatey, 41 ; Hue, 30,75 ; Jacir, 28,75 ; Mlle Jaffré, 34 ; M. Kahn, 27,5 ; Mlle Laemmer, 39 ; Mlle Langman, 43 ; MM. Lansade, 29,75 ; Lauvray, 36,5 ; Lebœuf, 32 ; Mlle Lenoble, 32,5 ; MM. Lipovetzky, 36 ; Lochelongue, 31 ; Louis, 29 ; Mlle Loyer, 29 ; MM. Maignan, 41,5 ; Marteau d'Autry, 33 ; Mlle Martin, 33,25 ; MM. Massis, 38 ; Menard, 29 ; Métadier, 33,5 ; Monsallut, 44 ; Montavon, 37,5 ; Mlle Morizet, 41 ; MM. Nahoum, 40,75 ; Nalpas, 34,75 ; Nervet, 36 ; Neveu, 30,5 ; Ottenwaelder, 40 ; Pautrat, 37,25 ; Perrin, 40 ; Pham-Gia-Huynh, 41 ; Poulet, 35 ; Mlle Rabaté, 35 ; M. Renard, 35,75 ; Mlle Riant, 43 ; M. Rostain, 36,5 ; Mlle Rousseau, 30 ; MM. Roux, 34,25 ; Sacquépée, 37 ; de Saint-Stéban, 34 ; Sarrazin, 42,25 ; Savinol, 30,5 ; Scordel, 41 ; Mlle Seillier, 38,75 ; Mlle Sénécal, 40,25 ; Mlle Servant, 29 ; Mlle de Sèze, 38,75 ; Mlle Taillard, 35,5 ; M. Thierry, 40,5 ; Mlle Vacher, 34,5 ; M. Vuillemot, 37,5 ; Mlle Zéder, 43.

2° *Epreuve orale.* (Maximum 20 points.)

A) *Questions traitées par les candidats.*

1re série : Ether. Préparations de gentiane.

2e série : Dosage du beurre et de la caséine dans les laits. Préparations de kola.

3e série : Préparation et emploi en analyse des solutions titrées d'iode et d'hyposulfite de sodium. Préparations de camphre.

4e série : Différenciation et dosage des albumines urinaires. Préparations injectables à base de mercure et de ses sels.

5e série : Acide salicylique et ses dérivés. Solutés injectables à base de morphine et de cocaïne.

6e série : Recherche du bacille diphtérique. Huile de ricin.

7e série : Dosage des chlorures dans le sang et dans l'urine. Eau distillée.

8e série : Caractérisation et dosage du glucose urinaire. Sirop d'iodure de fer et sirop iodotanique.

9e série : Bromure de potassium, essai et dosage. Sirops à bas d'opium et de ses alcaloïdes.

10e série : Dosage de l'acide urique dans le sang et dans l'urine. Extrait fluide d'ergot de seigle.

B) *Questions demeurées dans l'urne :*

Dosage de l'azote total et ammoniacal dans l'urine. Extraits d'opium. — Dosage de l'urée dans le sang et l'urine. Pepsine. — Dosage de l'urée

©BIU Santé

dans les liquides biologiques. Poudre d'ipéca. — Hypochlorites. Vaseline, Huile de vaseline. — Iodure de potassium, préparation, essai, dosage. Peptones. — Recherche du bacille tuberculeux dans les crachats. Extraits de quinquina. — Glycérine et glycérophosphates. Saccharures granulés. — Phénol, créosote, gaïacol. Solutés injectables à base de glucose. — Dosage du glucose dans le sang. Teinture d'iode. — Mesure de la glycémie. Préparations galéniques d'aconit. — Recherches des éléments biliaires et de l'urobiline dans l'urine. Eau de laurier-cerise. — Acides et pigments biliaires dans l'urine et le sang. Préparation et stérilisation des ampoules. — Dosage du lactose, du beurre et des chlorures dans le lait. Sirop simple. — Chlorures et iodures mercureux et mercuriques. Axonge. — Dosage des chlorures dans les liquides biologiques. Stérilisation à l'autoclave. — Nitrate d'argent et son emploi en analyse. Extrait fluide de coca. — Recherche et dosage de l'acétone dans l'urine. Alcoolatures. — Dosage des chlorures, de l'albumine et du glucose dans le liquide céphalo-rachidien. Laudanum. — Recherche du sang dans l'urine et les matières fécales. Préparations galéniques de moutarde noire. — Méthodes générales de coloration des bactéries. Huile de foie de morue. — Dosage des albumines dans l'urine et dans le sang. Préparation de rhubarbe. — Chloroforme. Lanoline. — Dosage des lipides et du cholestérol dans le sang. Extrait de belladone. — Eau oxygénée. Extrait de fiel de bœuf. — Formol et trioxyméthylène. Solutés injectables à base de chlorure de sodium, bicarbonate de sodium et gélatine. — Recherche et dosage des corps cétoniques dans l'urine. Huile d'olive et préparations injectables à base d'huile d'olive. — Numération globulaire et formule leucocytaire. Poudre de digitale. — Recherche toxicologique des barbituriques. Extrait de noix vomique.

Ont obtenu : MM. ALZON, 13 ; BARREL, 11 ; BARRIER, 2 ; Mlle BAUDRY, 14 ; Mlle BEN DAYAN, 11 ; MM. BENNEZON, 15 ; BEUZEN, 11 ; Mme BLONDEAU, née DEVILLE, 9 ; MM. BODIN, 11 ; BORY, 10 ; Mlle BRIENS, 16 ; M. BRISSET, 17 ; Mlle BRUNEAU, 6 ; Mme BUCHMANN, née DONNART, 3 ; Mlle CAIGNON, 14 ; Mlle CARO, 16 ; MM. CHEMINAND-SERRÉ, 12 ; CHEMLA, 13 ; Mlle CHOUQUET, 11 ; M. CORLIEU, 14 ; Mlle CRÉANCES, 6 ; Mlle CROSNIER, 4 ; Mlle CROTTA, 8 ; MM. DAUBERT, 7 ; DEBAËNE, 10 ; DEMARTHE, 11 ; DÉSARMÉNIEN, 11 ; DEUTSCH, 4 ; DÉZÉ, 14 ; Mlle DUMONT, 13 ; MM. DUPART, 12 ; DURAND (Michel), 15 ; FAIVRE, 10 ; FISCHER, 7 ; Mlle FOUCHER, 8 ; MM. FOURNIÉ (Gaston), 13 ; FOURNIER (Paul), 14 ; Mlle FOURVET, 11 ; Mlle GAGNAGE, 9 ; M. GIRALDON, 16 ; Mlle GRUGIER, 13 ; MM. HATEY, 16 ; HUE, 10 ; JACIR, 9 ; Mlle JAFFRÉ, 11 ; M. KAHN, 6 ; Mlle LAEMMER, 10 ; Mlle LANGMAN, 15 ; MM. LANSADE, 11 ; LEUVRAY, 9 ; LEBŒUF, 11 ; LIPOVETZKY, 9 ; LOCHELONGUE, 3 ; LOUIS, 5 ; Mlle LOYER, 14 ; MM. MAIGNAN, 17 ; MARTEAU D'AUTRY, 14 ; MASSIS, 6 ; MÉTABIER, 8 ; MONSALLUT, 12 ; MONTAVON, 15 ; Mlle MORIZET, 13 ; MM. NAHOUM, 17 ; NALPAS, 14 ; NERVET, 4 ; NEVEU, 15 ; OTTENWAELDER, 7 ; PAUTRAT, 11 ; PERRIN, 11 ; PHAM-GIA-HUYNH, 12 ; POULET, 5 ; Mlle RABATÉ, 18 ; M. RENARD, 13 ; Mlle RIANT, 11 ; M. ROSTAIN, 6 ; Mlle ROUSSEAU, 10 ; MM. ROUX, 10 ; SACQUÉPÉE, 15 ; DE SAINT-STÉBAN, 13 ; SARRAZIN, 14 ; SCORDEL, 18 ; Mlle SEILLIER, 10 ; Mlle SÉNÉCAL, 10 ; Mlle DE SÈZE, 17 ; M. THIERRY, 15 ; Mlle ZÉDER, 12.

3° *Epreuve écrite.*

A) *Questions traitées par les candidats :*

1. Généralités sur la fonction alcool, alcool éthylique, glycols, glycérol.

©BIU Santé

OLÉOCHRYSINE LUMIÈRE

Chrysothérapie — Calcithérapie

(Suspension huileuse d'aurothiopropanol-sulfonate de calcium).
TUBERCULOSES — RHUMATISMES — SYPHILIS — DERMATOSES.
Imprègne l'organisme lentement, régulièrement et sans interruption pendant 4 ou 5 jours.

ALLOCHRYSINE LUMIÈRE

Traitement de la tuberculose sous toutes ses formes

CRYOGÉNINE LUMIERE

Action rapide et sûre dans la fièvre et la douleur

CRYPTARGOL LUMIÈRE

Aussi antiseptique que le nitrate d'argent

EMGÉ LUMIERE

Prophylaxie et traitement de tous les troubles liés à un état d'instabilité humorale **Anti-choc.**

Sté Ame "BREVETS LUMIERE"
45, Rue Villon, LYON — Bureau à PARIS, 3, Rue Paul-Dubois

LABORATOIRES L. LEPRESTRE

DOCTEUR EN PHARMACIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

12, Rue de Strasbourg. — PARIS (X°).
Téléphone : BOTZARIS 52-75

CONFIEZ-LEUR TOUS VOS EXAMENS :

SEROLOGIE
BACTÉRIOLOGIE
CHIMIE BIOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE LA GROSSESSE

CONSCIENCE ET RAPIDITÉ

TARIF ET MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENTS SUR DEMANDE

Remise confraternelle de 50 °/.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

SOUDAN

48, Rue d'Alésia, PARIS (14e)

■

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES :

GIRARD. PAUL THIBAULT

BOISSY. IODOMAÏSINE

MIRATON-CHATEL-GUYON

VASOGÈNES PEARSON

LACTAGOL

AGOCHOLINE

(GRANULÉ SOLUBLE)



CHOLECYSTITES CHRONIQUES
CONGESTION DU FOIE

Lithiase biliaire - Ictère et Cholémie

Dyspepsies réflexes - Constipation } d'origine hépato biliaire
Migraines, Vertiges, Eczéma, Prurit }

Posologie : 1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi verre d'eau chaude.

LABORATOIRES DU Dr ZIZINE
24,26, Rue de Fécamp - Paris (XIIe)

©BIU Santé

2. Pepsine, pancréatine, diastase de l'orge germée, peptones. 3. Bactéries, généralités, coloration, milieux de culture.

B) *Questions demeurées dans l'urne :*

CHIMIE : Généralités sur la fonction phénol. Les principaux phénols utilisés en pharmacie (phénol, gaïacol, thymol, etc.). — Les constituants azotés du sérum sanguin, leur définition, principe de leur dosage.

PHARMACIE : Sérums et vaccins. — Méthodes générales de stérilisation.

HISTOIRE NATURELLE : Fonctionnement de l'appareil digestif. Chimie de la digestion. — Les Solanacées.

Ont obtenu : MM. ALZON, 37 ; BARREL, 22 ; BARRIER, 20 ; Mlle BAUDRY, 42 ; Mlle BEN DAYAN, 34 ; MM. BENNEZON, 48 ; BEUZEN, 28 ; Mme BLONDEAU, née DEVILLE, 29 ; M. BODIN, 36 ; Mlle BRIENS, 43 ; M. BRISSET, 42 ; Mlle CAIGNON, 42 ; Mlle CARO, 41 ; MM. CHEMINAND-SERRÉ, 41 ; CHEMLA, 32 ; Mlle CHOUQUET, 31 ; M. CORLIEU, 25 ; Mlle CRÉANCES, 30 ; Mlle CROTTA, 20 ; MM. DEBAËNE, 38 ; DEMARTHE, 38 ; DÉSARMÉNIEN, 29 ; DÉZÉ, 32 ; Mlle DUMONT, 28 ; MM. DUPART, 36 ; DURAND (Michel), 27 ; FAIVRE, 20 ; FISCHER, 37 ; Mlle FOUCHER, 20 ; MM. FOURNIÉ (Gaston), 39 ; FOURNIER (Paul), 42 ; Mlle GAGNAGE, 26 ; M. GIRALDON, 29 ; Mlle GRUGIER, 38 ; MM. HATEY, 37 ; HUE, 28 ; JACIR, 33 ; Mlle JAFFRÉ, 32 ; Mlle LAEMMER, 35 ; Mlle LANGMAN, 42 ; MM. LANSADE, 29 ; LAUVRAY, 26 ; LIPOVETZKY, 23 ; LOUIS, 15 ; MAIGNAN, 27 ; MARTEAU D'AUTRY, 23 ; MASSIS, 34 ; MÉTADIER, 25 ; MONSALLUT, 34 ; MONTAVON, 30 ; Mlle MORIZET, 34 ; MM. NAHOUM, 42 ; NALPAS, 34 ; NEVEU, 43 ; OTTENWAELDER, 37 ; PAUTRAT, 35 ; PERRIN, 18 ; PHAM-GIA-HUYNH, 33 ; POULET, 20 ; Mlle RABATÉ, 33 ; M. RENARD, 34 ; Mlle RIANT, 25 ; Mlle ROUSSEAU, 24 ; MM. ROUX, 29 ; SACQUÉPÉE, 32 ; DE SAINT-STÉBAN, 36 ; SARRAZIN, 27 ; SCORDEL, 47 ; Mlle SEILLIER, 30 ; Mlle SÉNÉCAL, 42 ; Mlle DE SÈZE, 37 ; M. THIERRY, 35 ; Mlle ZÉDER, 33.

Quatre candidats étrangers ou protégés français ayant obtenu des notes permettant leur nomination, 44 candidats ont été proposés par le Jury pour être désignés par l'administration comme internes en pharmacie. Le classement final est le suivant :

1. M. SCORDEL, 106 points ; 2. M. FOURNIER Paul, 101 ; 3. Mlle LANGMAN, 100 ; 4. M. NAHOUM, 99,75 ; 5. M. BENNEZON, 99,50 ; 6. Mlle CARO, 99 ; 7. M. BRISSET, 96 ; 8. Mlle BRIENS, 94 ; 9. M. HATEY, 94 ; 10. M. FOURNIÉ Gaston, 93 ; 11. Mlle DE SÈZE, 92,75 ; 12. Mlle SÉNÉCAL, 92,25 ; 13. Mlle BAUDRY, 92 ; 14. M. THIERRY, 90,5 ; 15. M. MONSALLUT, 90 ; 16. M. CHEMINAND-SERRÉ, 89 ; 17. M. NEVEU, 88,5 ; 18. Mlle GRUGIER, 88 ; 19. Mlle MORIZET, 88 ; 20. Mlle ZÉDER, 88 ; 21. M. DEMARTHE, 86 ; 22. M. DUPART, 86 ; 23. Mlle BEN DAYAN, 86 ; 24. Mlle RABATÉ, 86 ; 25. M. PHAM-GIA-HUYNH, 86 ; 26. M. DÉZÉ, 85,5 ; 27. M. CHEMLA, 85,5 ; 28. M. MAIGNAN, 85,5 ; 29. Mlle CAIGNON, 85 ; 30. M. OTTENWAELDER, 84 ; 31. Mlle LAEMMER, 84 ; 32. M. SACQUÉPÉE, 84 ; 33. M. PAUTRAT, 83,25 ; 34. M. SARRAZIN, 83,25 ; 35. M. DE SAINT-STÉBAN, 83 ; 36. M. BODIN, 82,75 ; 37. M. NALPAS, 82,75 ; 38. M. RENARD, 82,75 ; 39. M. MONTAVON, 82,5 ; 40. M. ALZON, 82 ; 41. M. DÉSARMÉNIEN, 81,75 ; 42. M. FISCHER, 81 ; 43. Mlle DUMONT, 81 ; 44. Mlle RIANT, 79.

Concours des prix de l'Internat en Pharmacie des Hôpitaux de Paris. — Le Concours s'est ouvert le 16 juin 1939, devant un jury composé de MM. ANDRÉ, président ; PICON, CRUT, CHARONNAT, Pharmaciens des Hôpitaux, et FLEURY, Pharmacien des Asiles.

©BIU Santé

Première division (médaille d'or). 1° Epreuve écrite. *Chimie :* Généralités sur les acides-alcools. *Pharmacie :* Insuline. *Histoire naturelle :* L'assimilation chlorophyllienne.

Ont obtenu : MM. GUIET, 31 ; GIRARD, 31 ; Mlles GAZATS, 28 ; MAILLARD, 27 ; M. DELARRAS, 17.

Questions restées dans l'urne. *Chimie :* Du saccharose. Composés organiques de l'arsenic. *Pharmacie :* Fabrication des produits galéniques opothérapiques. Des fils et ligatures. *Histoire naturelle :* Physiologie de la respiration. De l'immunité acquise.

2° Reconnaissance de médicaments galéniques : Eau de rose, alcoolat de mélisse, teinture de jalap composée, sirop de nerprun, poudre de cannelle, extrait de valériane, baume tranquille, vin de TROUSSEAU, beurre de muscade, *extrait fluide de cola* (dissertation).

Ont obtenu : Mlle GAZATS, 16 ; MM. GUIET, 13 ; GIRARD, 13 ; Mlle MAILLARD, 12.

3° Epreuve orale. *Chimie :* Lactose. *Pharmacie :* Sérums et vaccins antidiphtériques.

Ont obtenu : M. GUIET, 14 ; Mlles GAZATS, 14 ; MAILLARD, 12 ; M. GIRARD, 11.

Questions restées dans l'urne. *Chimie :* Dérivés arsenicaux organiques de la série cyclique employés en pharmacie. Dérivés barbituriques employés en pharmacie. *Pharmacie :* Fils et ligatures chirurgicaux. Vitamine C.

4° Reconnaissance de simples : Belladone (feuilles), asa foetida, laurier-cerise, chanvre indien, turbith, pivoine (racines), poivre noir, ulmaire, sabine, scolopendre, élémi, laminaire, ricin (fruits entiers), morelle (pl. fr.), millepertuis (pl. fr.), bourdaine (pl. fr.), aigremoine (pl. fr.), terpine, alun, caféine.

Ont obtenu : M. GUIET, 12,5 ; Mlles MAILLARD, 11 ; GAZATS, 8 ; M. GIRARD, 6.

Le Jury propose de décerner les récompenses suivantes : médaille d'or : M. GUIET, 70,5 ; médaille d'argent : Mlle GAZATS, 66 ; mentions : Mlle MAILLARD, 62 ; M. GIRARD, 61.

Deuxième division (médaille d'argent). 1° Epreuve écrite. *Chimie :* Oxyde de carbone, chimie et toxicologie. *Pharmacie :* Pancréatine. *Histoire naturelle :* Des Crucifères.

Ont obtenu : MM. MOREAU, 43 ; FABRE, 29.

Questions restées dans l'urne : *Chimie :* Manganimétrie, aluminium. *Pharmacie :* Huile de foie de morue ; des extraits fluides. *Histoire naturelle :* La graine, le pancréas.

2° Reconnaissance de médicaments galéniques : Teinture de camphre faible, teinture de gentiane, miel rosat, poudre de coca, extrait mou de quinquina, pommade camphrée, vinaigre scillitique, extrait fluide d'hydrastis, huile de foie de morue. *Eau de fleur d'oranger* (dissertation).

Ont obtenu : MM. MOREAU, 15 ; FABRE, 13.

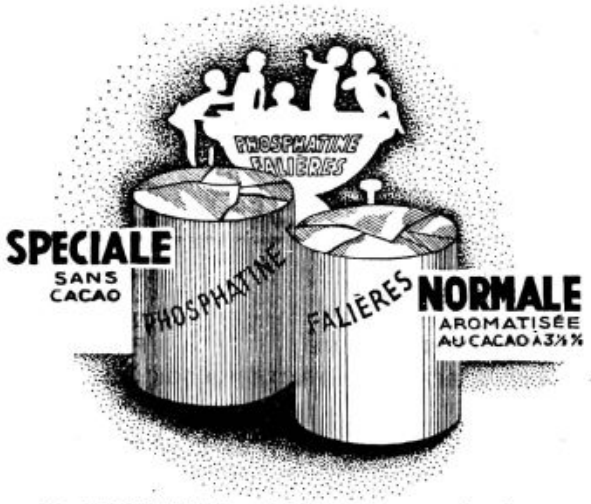
3° Epreuve orale. *Chimie :* Ether éthylique, chlorure et bromure d'éthyle. *Pharmacie :* Extraits d'opium.

Ont obtenu : MM. MOREAU, 35 ; FABRE, 12.

Questions restées dans l'urne. *Chimie :* Les acides oxybenzoïques et leurs dérivés employés en pharmacie. Dosage du glucose dans les liquides de

©BIU Santé

LA PHOSPHATINE
DEUX FORMES



LA PHOSPHATINE spéciale sans cacao (conditionnement bleu) est recommandée à partir du 5e mois et dans tous les cas d'intolérance pour le lait, de défaut ou perte d'appétit, d'irrégularité ou même d'arrêt de croissance.

LA PHOSPHATINE normale aromatisée au cacao (3 ½ %) est l'aliment de l'enfant à partir de 8 à 9 mois, ou davantage, surtout au moment du sevrage et pendant la croissance.

La Phosphatine facilite la dentition, aide la formation des os, donne force et santé.

LA PHOSPHATINE FALIÈRES, 1, quai Aulagnier, ASNIÈRES, (Seine)

VIN
DE
CHASSAING
BI-DIGESTIF

CONTRE LES
AFFECTIONS
des VOIES DIGESTIVES
la **PERTE** de l'**APPÉTIT**
et des **FORCES**

1 ou 2 verres à liqueur après les repas.

PARIS

CONSTIPATION
GUÉRISON
par la Véritable
Poudre Laxative
de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX

Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.

PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES D'ENDOCRINOLOGIE APPLIQUEE

CONCESSIONNAIRES DES MARQUES DES

ÉTABLISSEMENTS BYLA

Siège Social et Administration
26, Avenue de l'Observatoire
PARIS

Usines
et Laboratoires de Recherches
à GENTILLY (Seine)

PRODUITS BIOLOGIQUES

ADRÉNALINE
CHOLESTÉRINE
GLYCOGÈNE
HÉMOCRISTALLINE
LÉCITHINE
LEVURE
NUCLÉINE
PEPTONE, ETC.

PEPTONES BACTERIOLOGIQUES

FERMENTS OFFICINAUX PURS ET TITRÉS

DIASTASE
PANCRÉATINE
PEPSINE
PAPAÏNE, ETC.

PRODUITS ORGANOTHÉRAPIQUES

préparés dans ***le vide*** *à* ***froid*** *immédiatement après la récolte, avec des organes spécialement prélevés et choisis par un Biologiste qui en vérifie l'intégrité physiologique.*

OVARINE
THYROÏDINE
VITAMINES
HYPOPHYSINE
SURRÉNINE, ETC.
HORMONES

FOLLICULINES

MUSCULOSINE
NEUROTROPHOL
PHYLACTONE
INSULINE BYLA
HORMOVARINE
SPLENARMONE
IRRASTERINE
VITADONE
AMUNINE
VITAMINOL, ETC.

©BIU Santé

l'organisme. *Pharmacie :* Préparations galéniques de camphre. Préparations huileuses injectables.

4° Reconnaissance de simples : Digitale, dictame de Crète, armoise, hysope, busserole, riz, millepertuis, feuilles d'oranger, colophane, curcuma longa, lupulin, bourgeons de peuplier, polygala, consoude (pl. fr.), mélilot (pl. fr.), ulmaire (pl. fr.), sous-nitrate de bismuth, acide borique, talc, iodure de plomb.

On obtenu : MM. MOREAU, 17,5 ; FABRE, 4.

Le Jury propose de décerner la médaille d'argent à M. MOREAU, 90,5, et une mention à M. FABRE, 58.

Inauguration du médaillon de Stanislas Limousin à Ardentes. — C'est le dimanche 11 juin que fut glorifié, dans son village natal, Stanislas LIMOUSIN, ancien Président de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de la Seine, à qui est due l'invention des cachets médicamenteux, des ampoules pharmaceutiques et du ballon d'oxygène.

M. le Professeur GORIS prit l'initiative, en relation avec la Chambre Syndicale de la Seine et le Syndicat de l'Indre, d'ouvrir une souscription afin d'apposer à Ardentes sur la maison natale de Stanislas LIMOUSIN, un médaillon de bronze.

L'exécution de ce médaillon fut confiée au grand sculpteur berrichon NIVET, dont le musée de Châteauroux conserve des œuvres remarquables.

Cette journée du 11 juin fut une magnifique manifestation pharmaceutique. M. BOURBON, Président du Syndicat de l'Indre, accueillait ses confrères venus de Paris et du Centre.

Dans la matinée eut lieu la réunion de la Fédération Centre-Berry-Beauce, pour les confrères de ces régions, pendant que les autres allaient visiter le musée BERTRAND, riche en souvenirs napoléoniens.

A midi, un grand banquet de plus de cent couverts a réuni à l'hôtel du Faisan ceux venus pour glorifier LIMOUSIN.

Le menu de ce banquet fit honneur à la cuisine berrichonne. A l'issue du déjeuner, voitures et autocars se rendirent à Ardentes, où tout le monde se groupa autour de la maison natale de LIMOUSIN, modeste maison villageoise au bord de l'Indre et qu'ornait une décoration champêtre. Le Maire d'Ardentes prit le premier la parole pour remercier les organisateurs. Le voile recouvrant le médaillon fut alors enlevé et tout le monde put admirer la très belle œuvre réalisée par M. NIVET.

Ce fut ensuite à M. le Professeur GORIS de prendre la parole au nom du Comité d'organisation. Son discours retraça la vie de LIMOUSIN, ses recherches, ses succès. Il glorifia en LIMOUSIN le pharmacien d'officine. Enfin, M. DES GACHONS, au nom de la famille, remercia les organisateurs.

A l'inauguration assistaient, entre autres, MM. LEPRINCE, Président de la Chambre Syndicale des Fabricants de Produits pharmaceutiques médicaux ; LOUIS, Président du Syndicat des grandes pharmacies ; DEPRUNEAUX, Président du Syndicat des spécialistes français ; LORMAND, Directeur du Laboratoire national de contrôle des médicaments ; ALEXANDRE, Vice-Président de l'Association générale ; MARIE, Président de l'Association amicale des Etudiants en Pharmacie ; BOURBON, Président du Syndicat de l'Indre ; LÉONARDON, Président de la Fédération Centre-Berry-Beauce ; le Professeur ETIENNE, Président de l'Indre-et-Loire ; GUILLAUME ; GRÉGOIRE ;

©BIU Santé

TARDY, Président du Cher ; SAVOIRE, Président du Loir-et-Cher ; VIVIEN, Président de l'Eure-et-Loir ; LABORDE, Président de la Creuse ; MOREAU-DEFARGE ; ROYER ; BOUVET, etc.

Après l'inauguration, une excursion conduisit les assistants à Nohant, où eut lieu la visite de la maison de George SAND, dans un cadre romantique.

Enfin, notre confrère et ami DEPRUNEAUX nous reçut à La Châtre dans le musée qu'il a organisé et où l'on peut voir de très nombreux souvenirs de Stanislas LIMOUSIN. Notre ami avait organisé, en outre, une magnifique réception où, en dégustant la galette traditionnelle, nous eûmes le plaisir d'entendre de vieux airs berrichons. R. H.

XXVI^e Congrès d'Hygiène ***(Institut Pasteur, 9-12 octobre 1939).*** — A) *Questions mises à l'ordre du jour* : 1° Les attributions des Inspecteurs départementaux d'Hygiène et des directeurs des Bureaux d'Hygiène en général ;

2° Attributions particulières des Inspecteurs départementaux d'Hygiène ; et des directeurs de Bureaux d'Hygiène ;

3° L'aspect actuel du problème de la désinfection.

B) *Visites.* — Sont envisagées des visites : *a*) de Laboratoires de préparation de vaccins (avec démonstrations pratiques) ; *b*) d'abris contre les bombardements et les gaz.

La Société accueillera avec plaisir les communications portant un sujet entrant dans le programme ci-dessus énoncé et dont les titres lui parviendront avant le 31 juillet 1939, à l'adresse du secrétaire général de la Société, D^r X. LECLAINCHE, 18, rue de Tilsitt, Paris (17^e).

XVI^e Congrès international d'Hydrologie, de Climatologie et de Géologie médicales. — Ce Congrès international aura lieu à la Faculté de Médecine de Strasbourg, du 8 au 11 octobre 1939.

Le *Bureau* du Congrès est ainsi constitué : *Présidents :* MM. les professeurs DANJOU, doyen de la Faculté des Sciences ; A. SARTORY, doyen de la Faculté de Pharmacie ; FORSTERS, doyen de la Faculté de Médecine ; *Secrétaire général :* M. le professeur VAUCHER, 1, place de l'Hôpital, Strasbourg ; *Secrétaire général adjoint permanent :* D^r F. FRANÇON, 55, rue des Mathurins, Paris (8^e) ; *Secrétaires généraux adjoints :* M^lle le D^r Jeanne BRUNER et M. le D^r A. JACOB, Strasbourg.

Les rapports prévus sont au nombre de cinq : Le traitement hydrominéral des dermatoses (professeur PAUTRIER, D^r FLURIN) ; perméabilité et eaux minérales (professeurs DODEL et DASTUGUE, Clermont-Ferrand) ; indications et contre-indications des sports d'hiver (professeur PIÉRY, Lyon) ; les eaux minérales des régions pétrolifères (M. SCHNEEGANS, Strasbourg) ; évolution de l'outillage thermal français pendant les vingt dernières années (M. URBAIN, Paris).

Les communications pourront avoir trait soit aux questions traitées dans les rapports, soit à d'autres sujets d'Hydrologie, de Climatologie ou de Géologie médicales.

Leur titre et leur texte devront être soumis d'avance à l'agrément du Bureau du Congrès.

Les inscriptions, la correspondance, les demandes de renseignements

©BIU Santé



Opothérapie Hématique Totale

SIROP de
DESCHIENS
à l'Hémoglobine vivante

Renferme intactes les Substances Minérales du Sang total

Médication rationnelle des
SYNDROMES ANÉMIQUES
et des
DÉCHÉANCES ORGANIQUES

Une cuillerée à potage à chaque repas.

R. C. Seine 207.204

Deschiens, Dr en Phie, 9, Rue Paul-Baudry, Paris (8e)

LABORATOIRES CHEVRETIN-LEMATTE

L. LEMATTE & G. BOINOT

Docteurs en Pharmacie

52, Rue La Bruyère, 52 — PARIS-9e.

ACÉCOLEX (Pâte à l'Acécoline).
ACÉCOLINE (Chlorure d'acétylcholine en solution stable).
ACÉCOLINE-PAPAVÉRINE ; ACÉCOLINE-SPARTÉINE ; ACÉCOLINE-CAMPHRE ; ACÉCOLINE-YOHIMBINE.
BIOCALCOSE : Granulé calcique.
CALCIONAL (Ion-Calcium), comprimés et ampoules injectables.
HÉMO-TONIKÉINE : Ampoules.
HORMOCLINE (Chlorhydrate de choline), ampoules.
HYPOTAN : Comprimés hypotenseurs.
PRESSYL : Tonique cardio-vasculaire et respiratoire.
LIPOCÉRÉBRINE : Ampoules et dragées.
TONIKÉINE (Médication neuro-tonique), ampoules.

©BIU Santé

LES CLASSIQUES
DE LA
DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE

(*MÉMOIRES DE CHIMIE*)

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE MM.

LE CHATELIER, BÉHAL, URBAIN, BERTRAND, PERRIN, DELÉPINE, LESPIEAU

Secrétaire Général : *M. A. DAMIENS*

Volumes in-8 (19 × 13,5), 200 pages environ, édition ordinaire . . . . **18** fr
Édition de luxe . . . . . **50** fr.
(GAUTHIER-VILLARS, Éditeurs, 55, quai des Grands-Augustins, Paris-6e).

A l'occasion de l'Exposition de 1937 et de l'organisation du *Palais de la Découverte*, sont publiés plusieurs ouvrages sous le titre général : « LES CLASSIQUES de la DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE ». Certains d'entre eux feront l'objet d'une édition de luxe, à côté de l'édition ordinaire.

Le tirage de luxe est limité à 200 exemplaires, qui seront réservés aux premiers souscripteurs.

Huit ouvrages sont actuellement en vente :

1° *Leçons de Philosophie chimique*, de J.-B. DUMAS, avec un avant-propos de M. G. URBAIN, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXVIII-265 pages, avec deux planches hors-texte;

2° *Chimie élémentaire*, de LAVOISIER, avec un avant-propos de M. Henry LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXXVIII-191 pages, avec deux planches hors-texte;

3° *La Synthèse totale en Chimie organique*. Mémoires de MM. WÖHLER, GERHARDT, M. BERTHELOT, LE BEL, VAN T'HOFF, JUNGFLEISCH, LADENBURG, PASTEUR. Préface et commentaires par M. MARCEL DELÉPINE, Membre de l'Institut. Ouvrage de VIII-147 pages, avec huit planches hors-texte.

4° *Les Métaux légers* (aluminium, glucinium, magnésium, métaux alcalins). Mémoires de H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, HÉROULT, BUSSY, GAY-LUSSAC, THÉNARD. Préface de M. Léon GUILLET, Membre de l'Institut. Volume de XVIII-166 pages avec figures.

5° *Détermination des poids moléculaires*. Mémoires de AVOGADRO, AMPÈRE, RAOULT, VAN'T HOFF, D. BERTHELOT. Avant-propos par M. R. LESPIEAU, Membre de l'Institut. Volume de XVI-166 pages.

6° *La Dissolution*. Mémoires de LAVOISIER, GAY-LUSSAC, LŒWEL, GERNEZ, LESCŒUR, RAOULT. Préface par H. LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Volume de XVI-148 pages, avec figures.

7° *Halogènes et composés oxygénés du chlore*. Mémoires de SCHEELE, BERTHOLLET, GAY-LUSSAC et THÉNARD, H. DAVY, BALARD, COURTOIS, H MOISSAN, MILLON. Avant-propos par M. A. DAMIENS, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris. Volume de XIV-150 pages, avec figures.

8° *Dissociation. Equilibres chimiques*. Mémoires de M. BERTHELOT. PÉAN DE SAINT-GILLES, SAINTE-CLAIRE DEVILLE, DEBRAY, HAUTEFEUILLE, PESLIN, HENRY LE CHATELIER. Préface de M. PIERRE JOLIBOIS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. Volume de XVIII-264 pages, avec figures

©BIU Santé

sont reçus par M. le professeur VAUCHER, Institut d'Hydrologie thérapeutique et de Climatologie, 1, place de l'Hôpital, Strasbourg. Un Comité de Dames sera très heureux d'accueillir les familles des congressistes et de leurs rendre agréable le séjour à Strasbourg.

Le Congrès sera terminé par une Exposition internationale des Stations hydrominérales, climatiques et marines, ainsi que du matériel moderne d'aménagement de ces Stations.

Un programme des visites et d'excursions est en préparation.

Comités spécialisés du Centre national de la Recherche scientifique appliquée. — Un décret du 6 mai 1939 précise que les Comités spécialisés prévus à l'article 11 du décret du 10 septembre 1938 organisant le Centre national de la Recherche scientifique appliquée ont pour rôle de procéder, sur la demande du directeur du Centre, à l'étude d'un groupe de problèmes scientifiques connexes ou envisagés d'un point de vue déterminé et à l'étude des voies à utiliser pour faire progresser une recherche ou un groupe de recherches.

En fonction des problèmes soumis au Centre national de la Recherche scientifique appliquée, le Ministre de l'Education nationale, sur proposition du directeur du Centre, et éventuellement après avis de la section permanente du Haut Comité de coordination des Recherches scientifiques, décide la création ou la suppression d'un Comité spécialisé et nomme les membres qui le composent.

Chaque Comité comprend des personnalités scientifiques compétentes, des personnalités de l'industrie, du commerce et de l'agriculture et des grands services de l'Etat, et un membre au moins du Conseil supérieur de la Recherche scientifique appliquée.

Dans sa première séance, chaque Comité spécialisé élit dans son sein un président et un secrétaire.

Les réunions d'un Comité spécialisé ont lieu soit sur convocation du directeur du Centre, soit sur convocation du président du Comité.

Le directeur du Centre convoque le Comité pour définir les questions qui sont de la compétence de celui-ci, préciser les problèmes qui lui sont soumis, obtenir son avis sur certaines questions. Il fixe dans ce cas l'ordre du jour de la réunion et en est le président.

Le président d'un Comité convoque celui-ci de sa propre initiative pour poursuivre l'étude des questions scientifiques confiées à cet organisme. Dans ce cas, il fixe l'ordre du jour, les lieux et dates de réunion et en informe les membres du Comité, ou demande au directeur du Centre de les en informer. Il peut convoquer à une réunion toute personne qu'il juge utile d'être entendue pour les travaux du Comité. Le directeur peut assister comme membre de droit à ces réunions ou s'y faire représenter. A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal succinct est adressé au Centre par le président du Comité, indiquant les sujets abordés et les conclusions arrêtées.

Des réunions communes de deux ou plusieurs Comités peuvent être organisées par le directeur du Centre, soit de sa propre initiative et sous sa présidence, soit à la demande d'un ou plusieurs Comités.

Pour un problème urgent, ou rendu secret par l'intérêt national, ou pour une question d'importance limitée, le directeur du Centre peut

©BIU Santé

consulter un ou plusieurs présidents de Comités sans que ceux-ci soient tenus de réunir les Comités qu'ils président.

Les fonctions de membre d'un Comité spécialisé sont gratuites. Toutefois, pour certaines réunions tenues sur convocation du directeur du Centre, celui-ci peut décider le remboursement des frais de voyage et de séjour exposés par les membres non résidant dans la localité où se tient la réunion, dans la limite des dispositions en vigueur pour les fonctionnaires de l'Etat. (*J. O.* du 7 mai 1939.)

Conseil supérieur de la Recherche scientifique. — Un arrêté du 22 juin 1939 donne les noms des membres du Conseil supérieur de la Recherche scientifique, divisés en cinq sections : une section de Mathématique appliquée, une section de Mécanique appliquée, une section de Physique, une section de Chimie et une section de Biologie.

Les sections de Chimie et de Biologie sont constituées comme il suit :

Section de Chimie. — *Membres du haut Comité de coordination des Recherches scientifiques* — MM. R. Berr, Bihoreau, Crussard, Delépine, Desmaroux, Lebeau.

Personnalités scientifiques. — MM. V. Auger, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Paris ; Baranger, professeur à l'Ecole Polytechnique ; Battegay, directeur de l'Ecole supérieure de Chimie de Mulhouse ; G. Bertrand, professeur à l'Institut Pasteur ; Bougault, professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris ; Brus, directeur de l'Institut du Pin, à Bordeaux ; Chaudron, professeur à la Faculté des Sciences de Lille ; Chagnon, professeur à l'Ecole Centrale de Paris ; Damiens, professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris ; Dubrisay, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers ; Dufraisse, professeur à l'Ecole de Physique et Chimie industrielles ; Fourneau, professeur à l'Institut Pasteur ; Hackspill, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; Jolibois, professeur à l'Ecole des Mines ; Lafuma, chargé de cours au Conservatoire des Arts et Métiers ; Meunier, directeur de l'Institut de Chimie de Lyon ; Moureux, sous-directeur au Collège de France ; Portevin, professeur à l'Ecole Centrale de Paris ; Mme Ramart-Lucas, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; MM. Tiffeneau, doyen de la Faculté de Médecine de Paris ; Travers, directeur de l'Institut de Chimie de Nancy ; Vavon, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; Wahl, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.

Et diverses personnalités de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture et des grands services de l'Etat.

Section de Biologie. — *Membres du haut Comité de coordination des Recherches scientifiques.* — MM. Demolon, Laugier, Legendre, Lemoigne, Mayer, Prudhomme.

Personnalités scientifiques. — MM. Aubel, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Paris ; Blaringhem, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; Bugnard, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse ; Chouard, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers ; Combes, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; Fabre, professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris ; Fromageot, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon ; Javillier, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; Lapicque, membre de l'Institut ; Héritier, maître de conférences à la

©BIU Santé

LABORATOIRE NATIVELLE - 27, Rue de la Procession - PARIS 15

OUABAÏNE ARNAUD

INDICATIONS

Insuffisance ventriculaire gauche

Myocardites diverses à cœur régulier

Toutes cardiopathies décompensées

FORMES

Solution à 2/100

Solution à 4/1000

Ampoules au 1/4 de mg. pour injections intraveineuses

Ampoules au 1/2 mg. pour injections intramusculaires

Draeger

ARTHRITISME - DERMATOSES
CICATRISATIONS TRAINANTES

Saposide

Troubles des métabalismes de la cholesterine et du calcium.

Saponine injectable

Laboratoires du Dr CAVAILLES, 29 rue Singer, PARIS-16e

On fait disparaître les **VERRUES**
sans les toucher par conséquent *sans cicatrices*

en remédiant à leurs causes internes au moyen de la **Verrulyse**

Demander Renseignements et Prix aux Laboratoires FLUXINE
Produits BONTHOUX, à VILLEFRANCHE (Rhône)

©BIU Santé

A 4 H. 30
DE PARIS

VICHY

SAISON
AVRIL-OCTOBRE

CAPITALE THERMALE

Affections du FOIE et de l'ESTOMAC
Maladies de la NUTRITION (Goutte, Diabète, Obésité)

GRAND ETABLISSEMENT THERMAL

Le mieux aménagé du monde entier. Considérablement agrandi

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

SERVICE DE DOUCHES DE VICHY — DOUCHES A PERCUSSION
SERVICE DES BAINS
transformés et luxueusement aménagés

APPLICATIONS DE BOUES VEGETO-MINERALES

Thermothérapie - Mécanothérapie - Electro-Radiologie

Le Nouvel Établissement de 2e classe (BAINS CALLOU)
reste ouvert toute l'année sauf en Janvier

Bureau de surveillance médicale des régimes alimentaires

EAUX et PRODUITS de VICHY-ÉTAT

VICHY CÉLESTINS
VICHY GRANDE-GRILLE
VICHY HOPITAL

SEL ET CITRI-SEL VICHY-ETAT
PASTILLES ET SURPASTILLES VICHY-ÉTAT
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
POUDRE ET PATE DENTIFRICES VICHY-ÉTAT

©BIU Santé

Faculté des Sciences de Strasbourg ; PLANTEFOL, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; POLONOVSKI, professeur à la Faculté de Médecine de Paris ; PIERRON, professeur au collège de France ; Mme RANDOIN, directeur de laboratoire à l'Ecole des Hautes Etudes ; MM. ROCHE, professeur à la Faculté de Médecine de Marseille ; ROUSSY, recteur de l'Académie de Paris ; SCHAEFFER, professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg ; Mlle WEINBERG, directeur de laboratoire à l'Ecole des Hautes Etudes.

Et diverses personnalités de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture et des grands services de l'Etat. (*J. O.* du 25 juin 1939.)

Les transformations de Vichy. — Chaque année, le corps médical est informé des améliorations et des aménagements nouveaux apportés par la Compagnie Fermière de Vichy à ses organisations thermales. Chaque année, en effet, la devise de Vichy est toujours de mieux faire et, quel que soit le degré de perfectionnement des Etablissements Thermaux et des moyens thérapeutiques mis à la disposition des médecins traitants, l'évolution des méthodes de traitement nécessite une mise au point constante et toujours attentive aux besoins de la nombreuse clientèle de l'Hydropole Française.

1939 consacre par des aménagements nouveaux le succès des illustrations et des capaplasmes de boue, dont les services ont encore été étendus et améliorés au point de vue confort et aération. Les bains de vapeur ont également subi des modifications du même ordre et dans l'ensemble des Etablissements de 1re, 2e et 3e classe, la réalisation des perfectionnements de détail, qu'il serait oiseux d'énumérer, suit le progrès de la technique en s'adaptant au confort du malade.

Au milieu du Hall de l'Etablissement Thermal de 1re classe, jaillit maintenant la Source Boussange, qui alimente les bains et dont les eaux, jusqu'ici captives, s'épanouissent maintenant en gerbes irisées, au milieu d'une claire vasque de verrerie. C'est dans ce même établissement que les services d'Entéroclyse ont été perfectionnés par l'adjonction de deux méthodes nouvelles de lavages intestinaux, l'Aspiroclyse et l'Entérocleaner, ou bain intestinal subhydrique. Ces trois procédés réalisent des indications thérapeutiques propres à chacun d'eux et leur application est un adjuvant utile de la cure de Vichy.

La clientèle infantile, de plus en plus nombreuse à Vichy, depuis que la tendance est de modifier le terrain humoral, et de redresser une hérédité, trouve dans le Parc du Soleil des organisations de gymnastique de plein air, dans un décor gai et lumineux, où les jeux d'eau, de sable, de prairie, ajoutent au bénéfice de la cure celui des journées d'été passées dans la joie.

C'est dans le même ordre d'idées que 1939 verra l'inauguration d'une belle *piscine en plein air*, de dimensions olympiques, aux eaux surveillées et constamment renouvelées, qui complète heureusement un ensemble sportif inégalable.

La situation des Pharmaciens et de leurs Pharmacies en cas de guerre. — Il nous est parvenu sous ce titre une copieuse étude dactylographiée de M. J. MAILHE, pharmacien à Montauban.

Le projet de notre distingué collègue s'intègre fort à propos dans le plan général de la mobilisation économique de la Nation. La création

©BIU Santé

d'une Commission permanente de guerre et de Commissions départementales avec fiches tenues à jour faisant connaître exactement la situation des pharmaciens et du personnel auxiliaire ménagerait tout à la fois les intérêts des propriétaires d'officines et ceux de la population civile.

Nous ne pouvons qu'indiquer les grandes lignes de ce projet, qui mérite de retenir l'attention des Pouvoirs Publics.

Les pharmaciens non mobilisables comprennent :

1° Les pharmaciens hommes, dégagés de toutes obligations militaires (âge, exemption, réforme) susceptibles d'être « requis » (loi du 11 juillet 1938) ;

2° Les pharmaciennes, non susceptibles, dans l'état actuel de la législation, d'être « requis civils » (réquisition limitée au sexe masculin après dix-huit ans).

La loi porte que la réquisition n'ouvre droit qu'à un traitement ou salaire, exclusif de bénéfice spéculatif.

Mais concurremment avec ses affaires, le pharmacien (homme ou femme), qu'il soit requis ou volontaire, rendra de précieux services à la Défense passive ; il est même nécessaire que dès maintenant sa technicité s'affirme comme collaborateur indispensable du médecin de Bureau d'Hygiène.

Les commissions départementales devront fonctionner comme de véritables centres mobilisateurs et, à ce titre, le personnel qui serait désigné pour chaque officine devra être prévenu dès le temps de paix. Dès le jour de la mobilisation, il rejoindrait son poste.

De ce fait, le pharmacien mobilisé éloigné de son foyer serait dégagé du souci de savoir si son officine fonctionne bien, etc. Cette étude est complétée par des mesures d'ordre pratique : surveillance, répartition des produits, bons d'alcools, etc., où domine le souci d'assurer aux pharmaciens la situation qu'ils méritent par leur technicité, tout en ménageant leurs intérêts en prenant parallèlement ceux du public. P. B.

Institution d'un droit annuel destiné aux dépenses de médecine préventive et d'œuvres sociales en faveur des étudiants. — Le décret-loi du 17 juin 1938 a autorisé les Universités à instituer un service de contrôle médical et d'entr'aide en faveur des étudiants.

Cette organisation a pour but essentiel le dépistage des maladies, particulièrement de la tuberculose. Le décret-loi précité a prévu qu'un décret déterminerait les modalités suivant lesquelles les Universités pourraient créer un droit annuel, dont le montant pourra être affecté au contrôle médical et aux œuvres sociales en faveur des étudiants.

Les Universités assureront, en liaison avec le corps médical et les organismes publics d'hygiène et d'assistance, des examens réguliers de dépistage.

Les médecins chargés de ce service seront désignés, chaque année, par M. le Recteur, sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine, ou du Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie.

Une visite médicale annuelle aura lieu au début de l'année scolaire et sera complétée, dans tous les cas où l'utilité s'en fera sentir, par des examens, spécialement par des examens radiographiques et par toutes analyses jugées nécessaires.

Les Universités pourront recourir au service des assistantes sociales,

©BIU Santé

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison **L. FRÈRE** (E. VAILLANT & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Reg. Com. : Seine 194.860.

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRÈRE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition (1).

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à **MM.** nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours, avec le plus grand soin, d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères, ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres,** chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

1. **NOTA.** — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

©BIU Santé

LEUNE

FOURNISSEUR DES FACULTÉS DE PHARMACIE DE PARIS ET DE PROVINCE

VERRERIES
PORCELAINES
APPAREILS
DE LABORATOIRES

demandez le nouveau catalogue général

28 BIS, RUE DU CARDINAL-LEMOINE, PARIS (V°)

R. C. SEINE 171.974

Bain oculaire
OPTRÆX
TOUTES AFFECTIONS DES YEUX

PRIX PUBLIC
Flacon ordinaire, fr. 13,25
" double " 20
" Hôpital " 36
Ampoule bébé " 10,40

REMISE AUX PHARMACIENS : 30 %
EN VENTE TOUTES PHARMACIES
LABORATOIRE FAMEL. 16-22 RUE DES ORTEAUX. PARIS. 20e

©BIU Santé

munies du diplôme d'Etat ; elles auront pour tâche de fournir aide et conseils aux étudiants.

Les Comités d'Académie de l'Office du sport scolaire et universitaire ne pourront délivrer de licence sportive aux étudiants qui, examinés par le service de médecine préventive, n'auraient pas bénéficié d'un avis favorable.

Le montant des recettes perçues par le nouveau droit sera affecté par priorité aux dépenses de médecine préventive, et, en second lieu, aux diverses œuvres sociales, organisées par les Universités, en faveur des étudiants, telles que : restaurants universitaires, cités universitaires, foyers de l'étudiant, etc.

Le montant de ce droit annuel est fixé à 40 fr., pour toutes les Universités. Les dépenses afférentes au service de médecine préventive ne pourront excéder les prévisions suivantes :

Honoraires des médecins examinateurs chargés du dépistage des maladies et du contrôle de la pratique des sports, par visite, 10 fr.

Frais annexes d'examen médical (radiographie, analyse de laboratoire, etc.), 5 fr.

Service d'assistance sociale, quote-part par étudiant, 115 fr.

Si, à l'expérience, ce droit s'avère insuffisant, pour couvrir les dépenses afférentes à la médecine préventive, des décrets particuliers pourront relever ce droit.

Ce rapport a été confirmé par décret du Président de la République en date du 2 mai, dont voici les termes :

Art. 1er. — Les Universités sont autorisées à instituer, à partir de l'année scolaire 1939-1940, un droit annuel de 40 fr., exigible de tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur, et destiné à concourir aux frais d'organisation et de fonctionnement des services de contrôle médical et des œuvres sociales en faveur des étudiants.

Le montant des recettes est affecté par priorité aux dépenses de médecine préventive, et, en second lieu, aux diverses œuvres sociales.

Les étudiants des Ecoles de Médecine et de Pharmacie et les étudiants des Ecoles préparatoires d'enseignement supérieur des Lettres et des Sciences sont assujettis au payement de ce droit. Les municipalités doivent, avant le 31 décembre de l'année scolaire, en reverser le montant dans la caisse de l'Université.

En application de l'art. 2 du décret du 17 juin 1938, les établissements et écoles d'enseignement supérieur, d'enseignement technique supérieur, d'enseignement des beaux-arts et d'enseignement du second degré peuvent faire participer leurs élèves aux organisations universitaires de médecine préventive. Ces établissements sont tenus de verser dans la caisse de l'Université, avant le 31 décembre de l'année scolaire, l'intégralité des droits acquittés par chaque élève, conformément aux dispositions du présent article.

Art. 2. — Sur proposition du Doyen, le Conseil de l'Université peut accorder l'exonération totale ou partielle du droit prévu à l'art. 1er.

Art. 3. — Le Comité d'Académie de l'Office du sport scolaire et universitaire ne peut délivrer de licence sportive aux étudiants ou élèves qui, examinés par le service de médecine préventive, n'auraient pas bénéficié d'un avis favorable.

©BIU Santé

Art. 4. — Chaque Université est tenue d'affecter aux dépenses de médecine préventive, et d'œuvres sociales en faveur des étudiants, la totalité des recettes provenant de la perception du droit institué par le présent décret. (*J. O.* du 17 mai 1939.)

Thèses de Doctorat en Pharmacie soutenues en 1938 devant la Faculté de Pharmacie de Paris. — Lemos : Contribution à l'étude expérimentale du manganèse. — Courtois (Simone) : Contribution à l'étude de l'aurothiosulfate de plomb. — Pépin (Ch.) : Contribution à l'étude des acides glutariques β substitués. — Lachaux (M.) : Contribution à l'étude des éliminations urinaires par la méthode du relargage. — Pascal (J.) : Action de quelques antiseptiques et de la lysocithine sur la morphologie et la cytologie du Streptocoque. — Peysonneau (J.) : Contribution à l'étude de quelques poussières siliceuses et de leur sort dans les poumons. — Jund (Yvonne) : De la morphologie et de la vitalité du colobacille au cours de sa multiplication *in vitro*. — Losson (M.) : Application de l'effet Raman à l'étude des produits de déshydratation catalytique de quelques alcools. — Blondel : Contribution à l'étude des caractères culturaux des bacilles tuberculeux de type humain, bovin, aviaire et paratuberculeux. — Petit (J.) : Etude polorimétrique de l'action de divers acides et sels sur l'antimoniotartrate de potassium. Contribution à l'étude des émétiques. — Luneau (R.) : Recherches sur quelques techniques d'extraction d'hétérosides végétaux. — Missbach (C.) : Recherches sur le dosage du carbone pulmonaire et sur le sort des poussières de charbon dans l'organisme. — Narodetzki (P.) : Sur l'établissement d'une technique pour étudier les doses homéopathiques. — Chaigneau (M. V.) : Etude et pyrogénation de quelques sels manganeux. — Viratelle (R.) : Le dosage de la glycyrrhizine dans les préparations de réglisse. — Jardin (Ed.) : Contribution à l'étude toxicologique de l'air. — Mouton (M.) : Application de la 2.4-dinitrophénylhydrazine à l'essai de quelques préparations galéniques.

Diplôme supérieur : Quevauviller (A.) : Recherches sur l'excitabilité du nerf moteur au courant galvanique. — Cortesi (R.) : Contribution à l'étude de l'édestine. Son application au titrage de l'édestine.

Thèses de Doctorat en Pharmacie soutenues en 1938 devant la Faculté de Pharmacie de Montpellier. — Giausserand : Les terres du bassin de Menton et leurs besoins en éléments fertilisants. — Cazzani (E.) : Indice d'iode des sucs végétaux aqueux. — Massaloux (F.) : Recherches sur l'immunité antituberculeuse. — Hollande (A.) : Recherches sur l'immunité antituberculeuse. Action préventive et curative des bacilles. — Massa (V.) : Etude botanique et chimique d'une Rubiacée du littoral méditerranéen : *Crucianella maritima* L. — Slizewicz (L.) : Essai sur la recherche du mouillage des vins. — Castan (R.) : Contribution à l'étude pharmaceutique des appareils de drainage. — Bourrel (H.) : Etude de quelques isomères alicycliques. — Baylet (H.) : Contribution à l'étude des essais physiques des vins.

Thèses de Doctorat en Pharmacie soutenues en 1938 devant la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Lyon. — Tchon (T. H.) : Contribution à l'étude de la matière médicale et de la

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

INSTITUT D'HYGIÈNE DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS

LA PROTECTION

CONTRE LES

GAZ DE COMBAT

Cours de Perfectionnement et Exercices tactiques sur des questions d'actualité

(Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, 15-30 Juin 1938.)

SOUS LA DIRECTION DE MM.

le Professeur TANON
Professeur d'Hygiène,
Membre de l'Académie de Médecine.

Général COT
Médecin général de l'Armée.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BRUÈRE, CATHAL, GENAUD,
KOHN-ABREST, MOYNIER, PAITRE, PERONNET,
PERRIER et SOHIER

Un volume (21,5 × 13,5), 284 pages, 54 figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS
23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

PROFESSEUR A. GUILLAUME

S'IL Y AVAIT LA GUERRE!

PROTÉGEONS-NOUS CONTRE LES ATTAQUES AÉRIENNES

2e Edition 1939

Préface de M. le Général NIESSEL
Ancien Membre du Conseil Supérieur de la guerre.

Introduction de M. le Professeur TANON
Membre de l'Académie de Médecine.

GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES SANITAIRES

Médecins — Pharmaciens — Infirmières
Assistantes du Devoir National
Secouristes — Brancardiers

Un volume (21,5×13,5), 230 pages, avec figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

pharmacologie de quelques drogues chinoises. — GRIMA (C.) : Contribution à l'étude du sérum sanguin. Absorption dans l'ultraviolet de l'ultrafiltrat sérique. — LOISY (P.) : Elimination et fixation de l'aurothiopropanolsulfonate de strontium chez les tuberculeux. — CHEVALIER (A.) : Revue bibliographique de l'immunisation artificielle anticharbonneuse. — JOURDAIN (R.) : Le fer en hydrologie. Les boues ferrugineuses des griffons des eaux minérales. — HUMBERT (P.) : Remarques sur la comparaison des éléments chimiques et bactériologiques d'appréciation de potabilité des eaux de boisson. — RONGIER (J.) : Contribution à l'étude de quelques plantes à roténone. Etude particulière du *Derris elliptica*. — HÉRY (M.) : Le fer en hydrologie. Les méthodes d'exploration biochimiques de l'action des eaux ferrugineuses. — DIEN-SIANG (W.) : Contribution à l'étude des rayons ultra-violets sur les protéines. — BERGER (M.) : L'élimination ammoniacale et le coefficient de MAILLARD au cours des troubles de la fonction protidique du foie. (Etude expérimentale.) — JOËX (Eden) : Contribution à l'étude des mucines. (La mucine proprement gastrique.) — THOMASSON (P.) : Etude critique des méthodes chimiques de dosage des ions dans les eaux minérales. — AGREL (M.) : Etude expérimentale des effets de l'acétylcholine sur l'appareil cardiovasculaire et l'équilibre glycémique. — BARRIER (R.) : Etude critique et expérimentale de l'action vasculaire du diéthylaminométhyl-3-benzodioxane (F.883) et du pipéridométhyl-3-benzodioxane (F.933). — CHAMBRON (P.) : La sangsue médicinale (*Hirudo medicinalis*). Conservation en officine. Applications médicales et vétérinaires. — COHEN : Sur quelques dérivés chlorés obtenus à l'aide de l'hypochlorite de sodium. — JACQUIER-LAFORGE (M.) : Recherches sur les amidons solubles.

Diplôme supérieur : CARRAZ (G.) : Contribution à l'étude de l'hématopoïèse. (Action de quelques médicaments d'origine animale.)

Thèses de Doctorat en Pharmacie soutenues en 1938 devant la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie d'Alger. — SOLVES (J. M.) : Enquête sur les helminthiases de la région de Mostaganem.

Thèses de Doctorat en Pharmacie soutenues en 1938 devant la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Marseille. — LANCO (A.) : Contribution à l'étude de la pharmacopée sino-annamite. Règne minéral. — AUTRET (M.) : Contribution à l'étude des constituants biochimiques du sang de l'annamite du Tonkin. — THÉBAUD (A.) : Le Niaouli. Son essence. — KERHARO (J.) : Contribution à l'étude du chlorure de chaux et de l'hypochlorite de calcium. Essais ; rétrogradation. — DROUISSEAU (S.) : Sur la participation des divers organes à la couverture des besoins azotés au cours du jeûne protéique et sur le mécanisme des rétentions azotées. — COURBETTE (R.) : Contribution à l'étude biochimique des hémoglobines et des érythrocruorines. — BOUJARD (M.) : Contribution à l'étude pharmacodynamique de quelques médicaments administrés par voie sous-occipitale. — GREBUS (Ch.) : Quelques modalités de l'action de la bile sur le bacille diphtérique et les pseudodiphtériques. — RAYBAUT (M.) : Contribution à l'étude pharmacologique des Salsepareilles. — GERBEAU (C.) : Contribution à l'étude des eaux d'alimentation de la ville de Marseille. — OTTO (Em.) : Contribution à l'étude du dosage

©BIU Santé

potentiométrique des alcaloïdes. — PETIT (J.) : Contribution à l'étude des variations des propriétés physico-chimiques des eaux sulfureuses. — FILIPPI (A.) : Recherches sur la participation d'une phosphatase à la calcification des os longs et à la réparation de leurs fractures. — LATREILLE (M.) : Contribution à l'étude des phosphatases. — FRANK (A.) : Les sources ferrugineuses des Maures et leurs rapports avec les gisements métallifères du massif.

Etalon international d'hormone gonadotrope. — L'étalon international d'hormone gonadotrope, tiré de l'urine de femme enceinte; qui avait été adopté l'an dernier par la Conférence pour la standardisation des hormones, est maintenant prêt à être délivré.

Il est constitué par un mélange de six échantillons gracieusement offerts par différentes fabriques, et il est présenté sous forme de tablettes dont chacune contient environ 100 unités internationales d'activité.

Le *National Institute for medical Research de Hampstead* (Londres) a déjà fait parvenir des stocks de ce nouvel étalon aux Centres nationaux qui ont été établis dans chaque pays pour la distribution, aux laboratoires scientifiques et commerciaux intéressés, des étalons biologiques établis sous l'égide de l'Organisation internationale d'Hygiène.

Liste des Marques publiées dans les *Bulletins Officiels* des 1er au 15 juin 1939 inclus, fournie par M. Jacques BROCCHI, Bureau des Marques, 28, rue de Surène, à Paris.

Aniodol Interno, Arthrocrinol, Ascylopax, Azurex, Balma, Bande Gis, Baume Courvoisier, Biosymplex, Boisson Blanche (Rt), Breuvage Bourbonnais (Rt), Broncho-Organic, Bulgoseryl, Carbisma, Choleoclinol, Citraniode, Codesote, Cotoplasme (Rt), Derolaxatine, Derolaxol, Desbly, Detaco, Donacupryl, Draihepatol, Draj'Aspirine, Dycholiol, Elixir du Capucin, Embryodynam, Entéro-Phényl, Eto-Stérandryl, Exea, Exolactyl, Fondex, Forcex, Formolan (Rt), Frygosan, Gastromismul, Globiron, Genovigor, Gueryl, Gynopeptine, Halivite Hemo-Anteropectine, Hépatine Gad (Rt), Hilal Mentum, Inopharyl, Iridal, Irismos (Rt), Kaomag, Keptine Bretaudeau (La), Kineseryl, Liqueur concentrée Desabeilles, « Lithol », Lysococsine, Migralgine, Monine, Myostyl, Néo-Granulé du Dr Churchill, Nephridrainol, Nigramel (Rt), Niké, Nusyl, Olfaseptine, Onguent Rebmann, Opiarine, Opoflux, Orgadine, Otomide, Panphysex, Parafor, Paraphtine, Peptogil, Pectophyline, Pernot (Produits Louise-Antoinette), Phoscadrine, Phyto-Gargarisme, Phytovules, Plastitane, Poudre Dermi-Titane, Quinticuryl, Rénovadent, Révulsif, Rhino-Instillateur, Rhinomœol, Rhino-Pipette, Roda (Comprimés), Rubichrome, Sebagyl (Cachets), Secret du Paysan Savoyard, Solution du Dr Lebat, Spasmocurol, Stérix, Stimulaxine, Terrier (Cachet), Thionhydrol (Rt), Thyrex, Toni-Derodine, Végétal Richelet, Veinophos, 28, Zani (Cigarettes), « Zirium ».

Rt = Renouvellement de dépôt.

©BIU Santé

LA PHARMACIE A. BAILLY

soucieuse d'entretenir avec tous ses confrères une collaboration amicale et confiante, met à leur disposition son organisation technique et commerciale qui lui permet, par la multiplicité de ses services, d'être en rapport étroit avec toutes les branches de l'activité médico-pharmaceutique

LA PHARMACIE A. BAILLY OFFRE A SES CONFRÈRES

1° UN RÉASSORTIMENT complet de toutes les spécialités françaises.

2° UN LABORATOIRE d'analyses chimiques et bactériologiques dirigé par des compétences scientifiques.

3° DES ACCESSOIRES de vente facile et rémunératrice : lampe fumivore, bouillottes, douches, tubes, etc.

4° UN RAYON DE BANDAGES : ceintures, bas à varices.

5° UN RAYON D'OPTIQUE : acoustiques, jumelles, baromètres, thermomètres, etc.
Ses verres « REPOSAL ».

6° UN SERVICE HOMÉOPATIQUE pour l'exécution de toutes les ordonnances de Messieurs les Médecins Homéopathes.

7° LE DÉPOT POUR LA FRANCE de plusieurs Spécialités étrangères : Produits Squibb, Radio Malt, Radiostoleum, Owbridge's, Lung Tonic, Numol, Sel Andrews, Petit Victor (inhalateur), Maté Leao, Pasta Palm, Cyclopropane.

EN TOUTES OCCASIONS ***CONSULTEZ-NOUS*** *DEMANDEZ NOS TARIFS*

Tél. : LAB. 62-30 (9 lignes groupées) **15, RUE DE ROME, PARIS-8°** Adr. télégr. : Baillyab-Paris

©BIU Santé



SIROP PREMIÈRE DENTITION

Sans Narcotique DELABARRE

FACILITE la Sortie des Dents
CALME les Cris de l'Enfant
PRÉVIENT les Accidents de la 1re Dentition

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, faubourg Saint-Denis — PARIS

Crème Candès

OXYDANTE

Fl. 18 fr. n France — Toutes Pharmacies

PURETÉ DU TEINT

Étendu d'eau le

LAIT ANTÉPHÉLIQUE

ou Lait Candès

Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe **Hâle, Rougeurs, Rides précoces. Rugosités, Boutons, Efflorescences**, etc., conserve la peau du visage claire et unie. — A l'état pur, il enlève, on le sait, **Masque et Taches de rousseur.**

Il date de 1849

CANDÈS, Paris. — Bd St-Denis, 16

I. ROCHE, Dr en Phcie

16, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)

Chez tous les Droguistes et Commissionnaires

Eau Hamalyne

©BIU Santé

CHRONIQUE THÉATRALE

Au Théâtre Marigny.

Baignoire « B », pièce en 2 actes et 6 tableaux,
de Maurice DIAMANT-BERGER.

On a maintes fois signalé l'influence du cinéma sur le théâtre ; l'influence de la radio apparaît moins évidente. Cela tient sans doute au fait que le théâtre proprement radiophonique n'existe guère. Par contre, les reportages, les chroniques, les à-propos ont pris une individualité de plus en plus grande. Précisément, Maurice DIAMANT-BERGER organise devant le micro les séances imaginaires d'un tribunal qui recrée l'atmosphère particulière de la Cour d'Assises. Le *Poste Parisien* a pensé qu'il suffirait de transposer sur la scène une de ces séances pour attirer le nombreux public qui chaque semaine suit ces présentations.

A vrai dire, la tâche est apparue moins simple à l'auteur qui, en collaboration avec Jean NOHAIN, fit précédemment et très heureusement son apprentissage des planches. La suggestion du *Poste Parisien*, patronnant Maurice DIAMANT-BERGER le poussa sans doute à écrire cette pièce ; mais nous devons reconnaître qu'elle relève strictement de la technique théâtrale et s'apparente au genre policier qu'illustrèrent le mémorable *Procès de Mary Dugan* et, plus récemment, les pièces de Michel DULUD. Le seul apport incontestablement « radiophonique » de la *Baignoire « B »*, c'est l'interprétation du président des Assises par Jean NOHAIN. Comment a-t-on pu immobiliser pour de longs soirs cet homme aux activités multiples, toujours pressé, aimable et souriant ? Je l'ignore. Mais ce dont je suis sûr, c'est que sa jeune autorité manquait au théâtre ; il joue comme il vit, comme il fait de la radio, des dialogues de cinéma ou des chansons. Son naturel n'est pas le résultat d'un art consommé, mais tout simplement du naturel, du vrai.

Daniel Turgin, de souche paysanne, a été adopté par Marc Dirrer, riche désœuvré qui s'est chargé de se faire élever à la ville. Curieux homme que ce Marc Dirrer aux sentiments complexes, qui dirige Daniel jusque dans ses amitiés et ses liaisons et dont les conseils sont impératifs. Cela ne va d'ailleurs par sans heurts ni sans rebellion. Mais, très vite aussi, Daniel accepte l'emprise de plus en plus profonde de celui qu'il appelle son bienfaiteur et qui vient de lui donner la plus grande marque d'affection en préparant les voies de son mariage avec Solange Simiane, une véritable jeune fille, parfaitement pure qu'il aime jusqu'à la passion.

Ce soir-là, Simone, Daniel et Marc assistent dans la baignoire « B » au spectacle de Marigny. Un coup de feu claque et Daniel tombe, mortellement atteint. Qui est l'assassin ? Les audiences d'Assises reconstituées avec le plus grand soin, nous le diront vers minuit, après que Daniel, ayant deviné le nom du criminel, aura essayé d'égarer la justice en se déclarant coupable.

Les scènes comiques et dramatiques se succèdent avec adresse et Maurice DIAMANT-BERGER doit être félicité pour sa dextérité. Il est d'ailleurs

©BIU Santé

admirablement secondé par une pléiade d'excellents acteurs, parmi lesquels nous citerons à côté de Jean Nohain, Jean Davy, Camille Bert, Maurice Dorléac, Sylvain Itkine, Betty Daussmond, Mady Berry et Jany Holt. L'excellente création de cette dernière, secrète et douloureuse, nous révèle un tempérament d'ingénue dramatique de grande qualité.

*
* *

Avec un beau courage, le Grand-Guignol vient de renouveler son affiche à l'entrée des vacances. Nous le signalons avec d'autant plus de plaisir que Mlle Eva Berkson interprète excellemment une amusante comédie de Georges Delamare : *Mon mari voyage*. L'aisance et la finesse du jeu, l'agrément d'un timbre de voix fait pour la scène et la radio, doivent pousser Mlle Berkson à se tenir moins modestement dans son rôle de directrice. Félicitons-la également pour le choix heureux qu'elle sut faire de la pièce de Louis-Jean Finot : *Du sang dans les ténèbres*, drame paysan âpre et dur, où les plus bas instincts s'affrontent et dont la scène culminante est la dispute de deux sœurs rivales.

Lucien Dabril.

BIBLIOGRAPHIE

Cours de Défense passive, par le professeur René Fabre (1 brochure, 60 pages, Paris, 1939. Prix : 7 fr. 50).

Partout, les pharmaciens sont appelés à prendre une part importante à l'organisation de la Défense passive. Ils y sont appelés par la nature de leurs connaissances et peuvent y rendre des services considérables. Beaucoup d'entre eux sont hésitants pour le choix des livres spécialisés qui leur permettront d'acquérir les renseignements nécessaires.

Le professeur Fabre, à la Faculté de Pharmacie de Paris, a consacré plusieurs leçons à l'étude de ces questions. Ces leçons viennent d'être réunies en une brochure intitulée : *Cours de Défense passive.*

Dans cette brochure de 60 pages, le pharmacien trouvera tous les documents nécessaires concernant : l'organisation des services sanitaires de défense passive, l'étude chimique et toxicologique des principaux produits agressifs, leur détection, leur neutralisation, la protection et la récupération des denrées alimentaires, les notions de thérapeutique en vue des premiers soins ; les conseils pour le port du masque et le passage dans la chambre à gaz.

Ce cours est essentiellement pratique, rédigé avec une clarté parfaite. Nous ne pouvons mieux faire que de signaler sa parution à nos lecteurs.

La brochure est en dépôt à l'Association amicale des Etudiants en Pharmacie, 85, boulevard Saint-Michel, Paris. (Prix : 7 fr. 50.)

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

laboratoires chanteaud

JEAN LAURIN, Pharmacien

Sulfate de Magnésie
— Acide Tartrique —
Bicarbonate de Soude

sedlitz

GRANULÉ

Régulateur des fonctions intestinales

Laxatif : 1 à 2 cuil. à café
Purgatif : 1 à 2 cuil. à soupe
dans un verre d'eau, à jeun

Hexaméthylène Tétramine
— Benzoate de Soude —
— Benzoate de Lithine —

uréol

GRANULÉ

Dissolvant de l'acide urique — Désinfectant des voies urinaires et biliaires

A prendre avant les repas
1 cuillerée à café dans
— un demi-verre d'eau —

Un centigramme
de Sulfure de Calcium par granulé

sulfhydral

GRANULÉ

Angine — Grippe — Rhume

De 1 à 20 granulés
par jour suivant
— l'indication —
— du médecin —

Granules CHANTEAUD à tous Produits

Littérature et Échantillons : 3 et 5, rue Alexandre-Dumas, SAINT-OUEN, près PARIS (Seine)

USINE FRANÇAISE DE

Produits et Spécialités Pharmaceutiques

ÉTABLISSEMENTS GOY

TÉLÉPHONE : Archives 34-68. — ADRESSE TÉLÉGR. : ETABLISGOY-PARIS. — R.C. Seine 2662

23, Rue Beautreillis, PARIS (IVe)

COMMISSION — USINE MODÈLE — EXPORTATION

Matériel industriel considéré comme le plus important qui existe pour *la préparation des* **Capsules et Perles, Pilules, Granules, Comprimés, Saccharolés, Granulés effervescents, Pâtes, Pastilles et Tablettes, Ovules et Suppositoires, Sirops, Thés purgatifs,** etc., et **tous Produits pharmaceutiques.**

Capsules CAMEL (prophylactiques).
Comprimés NOTAL (hygiène de la femme).
Dépuratif RIBAL (végétal).
OXYCARBINE.
Pastilles M. B. C.
Pâte bleue GOY.

GOUTTES MAGALO

La Maison se met à la disposition des clients pour l'exécution rigoureuse et rapide de toutes les formules qu'ils veulent bien lui confier.
Ses ateliers considérables de lithographie et de typographie, en partie installés au siège social même, lui permettent de livrer immédiatement, avec un élégant et riche conditionnement aux noms et marques des Pharmaciens, toutes les préparations pharmaceutiques, alimentaires, hygiéniques qui peuvent lui être demandées.

Sur demande ENVOI GRATUIT d'ÉCHANTILLONS de PRODUITS et de MODÈLES de CONDITIONNEMENT

©BIU Santé

SIROP GUILLIERMOND

IODO-TANNIQUE

Affections Cardio-Vasculaires - Affections Pulmonaires Chroniques
Lymphatisme - Goitre - Dermatoses - Albuminurie

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

PRESCRIRE :
SIROP GUILLIERMOND
un flacon



Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld, PARIS

SIROP DU Dr REINVILLIER

(Lauréat de l'Académie de Médecine de Paris)

au Phosphate de Chaux hydraté

TUBERCULOSES - RACHITISME
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX - DENTITION DIFFICILE

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

ASSIMILATION COMPLÈTE
PAS D'ACIDE LIBRE

Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld - PARIS

PRESCRIRE :
SIROP REINVILLIER
un flacon

Les Etablissements C. David-Rabot

C. DAVID & SES FILS
49, Rue de Bitche. COURBEVOIE (Seine)

S.A.R.L. A RESPONSABILITÉ LIMITÉE — CAPITAL 600 000 FRANCS

R.C. SEINE 231.455 B — TÉL. DÉFENSE 01-41

COMPRIMÉS - PILULES - DRAGÉES
PERLES ET CAPSULES - SIROPS
POMMADES - EMULSIONS - OVULES
GRANULÉS
SIMPLES, NEIGEUX OU FONDANTS

EN VRAC OU CONDITIONNES

©BIU Santé

BULLETIN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉDACTEURS PRINCIPAUX : MM. L.-G. TORAUDE et R. LECOQ.

SOMMAIRE. — *Bulletin d'Août-Septembre* : La guerre..., p. 169. — La création du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, p. 169. — Compte rendu des réunions, p. 173. — Documents officiels, p. 179 — Nouvelles, p. 181.

Lire dans la partie scientifique :

1° *Sur l'essai de la diastase officinale. Influence de divers facteurs. Technique d'un titrage amylolytique* (*suite*), par J. LANGLOIS et Ch. MORIN.

2° *Action des anesthésiques locaux sur la cellule végétale* (deuxième note), par Jean RÉGNIER et André QUEVAUVILLER.

3° *Recherche des médicaments antipaludiques synthétiques dans les urines*, par P. DUBOST et M^lle M. ALLINNE.

4° *Préparation de la morphine à partir des capsules sèches du Pavot*, par André GORIS.

5° *Influence de l'avitaminose B totale et du déséquilibre alimentaire glucidique aigu sur les facteurs d'oxydo-réduction tels que le glutation et l'acide ascorbique chez le pigeon*, par Raoul LECOQ et Eliane FLEURET.

6° *Bibliographie analytique.*

BULLETIN D'AOUT-SEPTEMBRE

La guerre...

Ce que l'on voulait croire impossible est arrivé. A vingt-cinq ans de distance, le plus effroyable des cataclysmes recommence, comme si la guerre de 14-18 n'avait laissé aucun enseignement aux peuples épuisés. Nous plaignons et nous admirons la Pologne envahie, morcelée, piétinée. La volonté sourde des combattants est de se libérer d'une hégémonie dont nous sentions, depuis des années, grandir la menace. La victoire est certaine ; mais, en raison des victimes qu'elle exige, comme elle semblera lente à venir !

Les circonstances font que ce *Bulletin*, composé en août, paraît avec retard ; certains congrès, certains concours annoncés se trouveront sans doute ajournés, nous nous en excusons auprès des lecteurs.

R. L.

La création du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La création du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie que nous annoncions dans le **Bulletin** *de Mai est aujourd'hui un fait accompli. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire à cette place les considérations qui l'accompagnent et le texte même de ce décret.*

R. L.

©BIU Santé

Le Diplôme supérieur de Pharmacien de 1re classe a été institué en 1878. Depuis cette date deux événements importants se sont produits dans l'enseignement pharmaceutique :

1° En 1898 a été institué un Doctorat d'Université (mention : *pharmacie*) ;

2° En 1920 les Ecoles supérieures de Pharmacie ont été érigées en Facultés.

Le Doctorat d'Université (mention : *pharmacie*) a été ouvert aux candidats français ou étrangers. Il a eu l'influence la plus heureuse sur le développement de la recherche et sur l'activité des laboratoires dans les Ecoles supérieures, puis dans les Facultés et Ecoles de pharmacie. On peut estimer à 3.000 à 4.000 le nombre des thèses qui ont été soutenues pendant les quarante dernières années et, parmi elles, un grand nombre ont présenté un très réel intérêt. Leur ensemble représente une somme considérable de travail. On peut donc dire que l'institution du Doctorat d'Université a été particulièrement féconde, par le nombre et surtout par la qualité des travaux qu'elle a provoqués.

Sensiblement plus difficile à obtenir que le Doctorat d'Université, le Diplôme supérieur de Pharmacien de 1re classe, dont l'appellation ne rend nullement compte de la valeur scientifique qu'il représente, n'est guère recherché que par ceux qui se destinent à l'enseignement, et, d'ailleurs, la plupart de ceux-ci font l'effort complémentaire qui les conduit au Doctorat ès Sciences.

L'idée de créer un Doctorat en Pharmacie d'Etat a donc été envisagée avec faveur, d'autant plus qu'il apparaît aujourd'hui logique que les Facultés de Pharmacie soient, au point de vue du Doctorat, placées sur le même plan que les autres Facultés.

Le programme d'accès au Doctorat d'Etat qui est proposé rappelle dans son principe celui du Diplôme supérieur.

Le candidat, Pharmacien et Licencié ès Sciences physiques ou naturelles, soutient directement sa thèse devant la Faculté de son choix. S'il n'est pas Licencié, il peut présenter soit le groupe de certificats acceptés par les Facultés des Sciences pour les Pharmaciens aspirants au Doctorat ès Sciences physiques ou naturelles, soit deux certificats d'Etudes supérieures qui seront dorénavant délivrés par les Facultés de Pharmacie et les Facultés mixtes, relativement à des matières enseignées par elles.

Les conditions de délivrance de ces certificats seront les mêmes que celles admises dans les Facultés des Sciences. La création de certificats d'Etudes supérieures devant être délivrés par les Facultés de Pharmacie et les Facultés mixtes, aura pour heureux effet de favoriser la spécialisation dans diverses sciences se rattachant à l'enseignement pharmaceutique.

©BIU Santé

MAISON FONDÉE EN 1836

SUCCURSALES

ROUEN, CAEN, RENNES, TOURS, MOULINS, LYON, LIMOGES
BORDEAUX, TOULOUSE, MONTAUBAN, NARBONNE

Usines à VINCENNES et MONTEREAU

GRANDS PRIX
EXPOSITION UNIVLLE PARIS 1910
EXPon UNIVLLE BRUXELLES 1910
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1878



HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVLLE DE TURIN 1911
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1889

ÉTABLISSEMENTS

DARRASSE FRERES

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 de Fr
(R. C. Paris N° 208.350)

DROGUERIES

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HERBORISTERIE
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES
ACCESSOIRES DE PHARMACIE

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
CAPSULES — GRANULES — PASTILLES — PILULES — SACCHARURES

PRODUITS SPÉCIALISÉS
MARQUES MINERVE, CHIMÈRE ET AUGÉ

TÉLÉPHONE :
Turbigo 84-40 à 84-43.
Inter : Turbigo 1.

13, Rue Pavée
PARIS 4e

ADRESSE TÉLÉGR.
DARRASDROG-PARIS

©BIU Santé

INTRAIT DE MARRON D'INDE • CAMPHODAUSSE • MORÉTHYL • PAVÉRON

FONDANT DIGESTIF • HORMODAUSSE • SÉDOHYPOTENSEUR • STRICTOFORME • HÉMOGÉNOL

PROSTATIDAUSSE

AMPOULES BUVABLES OU SUPPOSITOIRES

6 A 12 PAR MOIS

SÉRODAUSSE A.O.I. • ENTÉRODAUSSE • COLLOBIASE DE SULFHYDRARGYRE • TISANE HÉPATIQUE

GOUTTES PHOSPHOSTHÉNIQUES • INTRAIT DE VALÉRIANE • CARBODAUSSE

©BIU Santé

Tel est l'objet du décret du 11 août 1939 :

Art. 1er. — Il est créé dans les Facultés de Pharmacie et dans les Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie :

1° Des certificats d'Etudes supérieures correspondant aux matières qui y sont enseignées ;

2° Un Diplôme de Docteur en Pharmacie (Doctorat d'Etat) qui confère toutes les prérogatives attachées au Diplôme supérieur de Pharmacien de 1re classe.

Art. 2. — La liste des matières pouvant donner lieu à la délivrance des certificats d'Etudes supérieures de Pharmacie est arrêtée pour chaque Faculté et Faculté mixte par le Ministre de l'Education nationale, sur la proposition de l'assemblée de la Faculté après avis du comité consultatif de l'enseignement supérieur public. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes. Elle est publiée au *Journal Officiel.*

Art. 3. — Peuvent être candidats aux certificats d'Etudes supérieures :

1° Les titulaires du Diplôme de Pharmacien ;

2° Les Etudiants en Pharmacie pourvus de douze inscriptions.

Art. 4. — Les certificats d'Etudes supérieures sont répartis en trois groupes :

A. — Sciences physiques et chimiques ;

B. — Sciences biologiques et pharmaceutiques ;

C. — Sciences naturelles.

Art. 5. — Les examens comprennent pour chaque certificat :

Des épreuves écrites ;

Des épreuves pratiques ;

Des épreuves orales.

L'arrêté ministériel autorisant les Facultés à délivrer des certificats d'Etudes supérieures de Pharmacie fixera pour chaque certificat le nombre et la matière des épreuves écrites, pratiques et orales, ainsi que leur mode de notation.

Art. 6. — Le jury se compose de trois membres titulaires du Diplôme de Pharmacien, dont au moins deux professeurs des Facultés de Pharmacie ou de Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie ; le troisième peut être un maître de conférences des Facultés de pharmacie, ou un agrégé des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

L'un au moins des professeurs doit être chargé dans une Faculté de Pharmacie ou une Faculté mixte, de l'enseignement correspondant au certificat.

Sur proposition du Doyen de la Faculté, le Ministre peut autoriser à faire partie d'un jury un professeur de Faculté non pharmacien, nommément désigné et choisi pour sa compétence particulière sur les matières du certificat.

A la suite des épreuves écrites, le jury établit, après délibération,

©BIU Santé

la liste des candidats admis à subir les épreuves pratiques et, à la suite des épreuves pratiques, la liste des candidats admis à subir les épreuves orales.

Au terme des épreuves écrites, pratiques et orales, sont déclarés admis définitivement, après délibération du jury, les candidats qui ont obtenu, pour l'ensemble de ces épreuves, au moins la note moyenne 12/20.

Les mentions très bien, bien, assez bien, passable, sont attribuées aux candidats admis avec les notes moyennes 16 (très bien), 15 (bien), 14 (assez bien), 13 et 12 (passable).

Art. 7. — L'admissibilité aux épreuves orales n'est valable que pour la session où elle est acquise. Toutefois, lorsqu'elle est obtenue avec une moyenne de 11/20 pour l'ensemble des épreuves écrites et pratiques, elle demeure acquise pour l'une des trois sessions qui suivent celle où le candidat a été déclaré admissible et dans la même Faculté.

Nul candidat ajourné ne peut se présenter devant une autre Faculté à la même session, pour le même certificat.

Art. 8. — Les cessions d'examens ont lieu deux fois par an, en octobre-novembre et en mars-avril.

Art. 9. — Pour être admis à postuler le Diplôme de Docteur en Pharmacie, les candidats doivent posséder le Diplôme de Pharmacien et, en outre :

1° Soit le Diplôme de Licencié ès Sciences physiques ou ès Sciences naturelles (licence d'enseignement) ;

2° Soit les groupes de certificats d'Etudes supérieures délivrés par les Facultés des Sciences et admis par ces Facultés pour les candidats au Doctorat ès Sciences physiques ou ès Sciences naturelles, pourvus du Diplôme de Pharmacien ;

3° Soit deux certificats d'Etudes supérieures délivrés par les Facultés de Pharmacie et les Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie. Les deux certificats doivent appartenir à deux groupes différents.

Les candidats doivent avoir accompli une année de recherches spécialisées dans un Laboratoire de l'Université, au cours de laquelle ils auront pris quatre inscriptions trimestrielles dans une Faculté de Pharmacie ou dans une Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie.

Art. 10. — Les candidats soutiennent dans une Faculté de Pharmacie ou une Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie, une thèse devant un jury de trois membres, dont au moins deux professeurs titulaires des Facultés de Pharmacie, des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie ou des Facultés des Sciences.

Ils ont en outre à exposer et à discuter une question proposée par la Faculté, lors de la délivrance du permis d'imprimer. Le texte de cette question sera imprimé à la suite de la thèse de Doctorat.

Art. 11. — Les candidats peuvent obtenir les mentions très honorable, honorable ou passable.

©BIU Santé

10 GRANDS PRIX
HORS CONCOURS
aux Expositions

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
CETHOCAL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur a la Faculté de Médecine et a la Faculté de Pharmacie de Paris, ancien Elève de l'Institut Pasteur

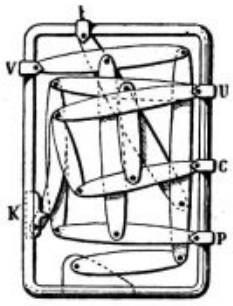
6, Rue Abel, PARIS (anct Rue de Rennes)
Adr. Télégr. : LABFREYSSINGE-PARIS Tél. : DID. 18-61

Remises et conditions selon produits et quantités
VENTE RÉGLEMENTÉE S. G. R.

URÉOGRAPHE HAMEL

Appareil pour la détermination, sans calculs, de la constante d'Ambard







Littérature sur demande

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie

17, rue de Berri, PARIS (VIIIe). — Elysées 61 46, 78-27.

©BIU Santé

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS

Laboratoires du Docteur M. LEPRINCE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.500 000 fr.

62, RUE DE LA TOUR — PARIS (XVI^e^)

REGISTRE DU COMMERCE, SEINE 219.925 B

PRIX-COURANT

(Taxe d'armement comprise)

		Prix au public	Prix aux pharm.
Cascarine Leprince, constipation, pilules	le flacon.	10 30	7 25
Bilordyl, affections du foie, pilules	le tube.	20 40	14 30
Freino-spasmyl, antispasmodique, comprimés	le flacon.	23 85	16 70
Guipsine, nouvel hypotenseur aux principes utiles du Gui, pilules	le flacon	19 60	13 70
— — — ampoules	la boîte	19 60	13 70
Rhomnol, phosphore organique, reconstituant, ampoules	la boîte.	21 20	14 85
— — — pilules	le flacon	21 20	14 85
— — — saccharure	le flacon	21 20	14 85
Néo-Rhomnol, phosphore, strychnine, arsenic, ampoules	la boîte	21 20	14 85
— — — — comprimés	le flacon	19 60	13 70
Pilules du Dr Séjournet, à la Saponine (diabète), pilules	le flacon	21 75	15 20
Arsycodile ou **Néo-Arsycodile**, arsenic organique, ampoules	la boîte	13 55	9 50
Ferricodile, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferrocodile, pilules	le flacon.	12 20	8 55
Ophtalmine, affections des yeux, pommade	le tube.	10 85	7 60

SULFOÏDOL ROBIN

Granulé – Capsules – Injectable – Pommades – Ovules R.C. 221839

ARTHRITISME CHRONIQUE - ANÉMIE REBELLE - ACNÉ
PHARYNGITES - BRONCHITES - FURONCULOSE - VAGINITES
URÉTRO-VAGINITES - INTOXICATIONS MÉTALLIQUES

LABORATOIRES **ROBIN**, 13, Rue de Poissy, PARIS

©BIU Santé

Art. 12. — Aucune première inscription pour le Diplôme supérieur de Pharmacien ne pourra plus être prise après l'année scolaire 1938-1939.

Les inscriptions pour le Doctorat en Pharmacie pourront être prises à partir de l'année scolaire 1939-1940.

Art. 13. — Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret.

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

du Bureau présidentiel, de la Commission exécutive et du Bureau du Comité central international de la Fédération internationale des Plantes médicinales aromatiques et similaires tenues à La Haye, 26-29 juillet 1939.

Première séance, mercredi 26 juillet, 20 heures.

Sont présents :
M. PERROT (France), *président de la Fédération ;*
M. DAFERT (Allemagne), *secrétaire général de la Fédération ;*
M. DE GRAAFF (Hollande) ;
M. BOSHART (Allemagne) ;
M. FLÜCK (Suisse) ;
M. HOFMAN (Hollande) ;
M. SABATINI (Italie).

Le Président excuse M. WAZICKY qui, à cause de sa situation momentanée en France, n'a pu obtenir le visa du Consulat de Hollande ; il annonce l'arrivée du Professeur SABATINI (Italie) et présente aussi les excuses de M. BARTHET (Paris) et de M. S. KARNITZL (Prague).

Le but de cette réunion est d'établir les détails de l'*ordre du jour* très chargé des travaux de la Commission, qui doivent être terminés le 29 juillet.

Après ce travail préliminaire, la discussion s'engage sur différents vœux, émis au *VI^e Congrès international de Prague*, en septembre 1938, et notamment sur la question de la mise au point des Statuts de la Fédération en vue de les adopter aux circonstances actuelles, tout en tenant compte de l'expérience acquise depuis la fondation de la Fédération.

Quelques nouveaux textes sont adoptés en principe et reviendront en discussion à la séance du lendemain, qui se tiendra dans une salle du Ministère de l'Agriculture mise à notre disposition, et à laquelle assisteront deux délégués officiellement désignés à cet effet.

La séance est levée à 23 heures.

Deuxième séance, jeudi 27 juillet, 10 heures.

Le Professeur DE GRAAFF remercie tout d'abord M. le Ministre hollandais de l'Agriculture d'avoir bien voulu mettre à la disposition du Comité l'une des salles du Ministère et salue les deux représentants officiels désignés pour prendre part à nos travaux. En souhaitant la bienvenue à tous ses collègues sur la terre de liberté qu'est la Hollande, il espère qu'ils trouveront, en dehors de leur travail, l'occasion d'admirer la grande et coquette ville de La Haye et d'emporter, avec un bon souvenir, le désir de revenir souvent dans son intéressant pays.

©BIU Santé

Le Président, après avoir salué l'arrivée du Professeur SABATINI, dit la gratitude de chacun, pour son distingué collègue DE GRAAFF dont les efforts pour assurer le succès de cette réunion sont unanimement appréciés ; il s'associe à ses paroles en ce qui concerne M. le Ministre de l'Agriculture.

L'ordre du jour est immédiatement abordé et le Président fait un résumé des idées générales, discutées la veille ; il pense aussi que la révision des Statuts de la Fédération s'impose pour permettre la participation effective de tous les pays adhérents à la vie de la Fédération.

Il convient donc de déterminer d'abord les conditions d'admission à la Fédération, puis de jeter les bases de son organisation nouvelle de travail et d'examiner ses ressources.

Quant aux buts scientifiques et économiques, ils sont bien connus ainsi que le rôle de la Commission exécutive, que tous ses membres ont rempli de leur mieux dans l'intérêt général, justifiant ainsi l'espoir des fondateurs.

M. HOFMAN expose alors ses vues sur les conditions à exiger pour devenir membre de la Fédération.

Après une discussion approfondie, et sur la proposition de M. SABATINI, on admet les dispositions suivantes :

Sont membres de la Fédération :

1° Les délégués des nations à raison d'un représentant par pays adhérent et acquittant une cotisation annuelle déterminée par le règlement intérieur de la Fédération ;

2° Les organisations scientifiques, industrielles, culturelles, commerciales, versant également leur cotisation et qui acquièrent aussi le droit à un représentant aux Assemblées générales ;

3° Les personnes physiques qui en feront la demande et agréées par le Comité directeur après paiement de leur cotisation ;

4° L'Institut international de Rome, siège officiel de la Fédération, qui a droit à un représentant.

Tous les membres de la Fédération sont convoqués aux Assemblées générales avec voix délibérative.

Direction de la Fédération :

Le Comité central international, dont le fonctionnement dans sa forme actuelle a paru trop compliqué, doit disparaître et la nouvelle organisation permettra à chaque pays de participer à la direction de la Fédération.

Les conclusions de la discussion se résument ainsi, il est créé :

1° Un Conseil général international ou, mieux, un *Comité directeur* composé de l'ensemble des représentants désignés par les pays adhérents, qui devront désigner également un délégué suppléant. A cet effet, la réunion recommande à chacun d'eux de constituer un Comité national où seront appelés des représentants de l'agriculture, des industries intéressées, des commerçants, des hommes de science, botanistes, chimistes, médecins, pharmaciens, etc. ; il serait appelé à proposer aux Gouvernements une liste de noms parmi lesquels seraient choisis les deux représentants (titulaire et adjoint) du Comité directeur ayant pour mission de se mettre en relation étroite avec le secrétaire général de la Fédération.

Le Comité directeur élira dans son sein un Bureau composé de : un *Président* ; un *Vice-président* (1) ; un *Secrétaire général trésorier*. Le Secrétaire général est autorisé, sous sa responsabilité, à s'adjoindre une autre personnalité chargée du soin de la comptabilité.

2° Une *Commission exécutive*, comprenant un petit nombre des membres, soit :

a) Le Président de la Fédération, le Vice-président ;

1. La réunion à l'unanimité présente, à ce poste de direction, le professeur DE GRAAFF, qui accepte.

©BIU Santé

L.E.V.A.
Laboratoire d'Essences
Végétales Antiseptiques
Louis GAILLARD _ PHARMACIEN
26, RUE PÉTRELLE
PARIS (9e)

LABORATOIRES
Octave BAILLY
Produits Biologiques
44, Rue Armand-Carrel, 44
MONTREUIL-SOUS-BOIS

©BIU Santé

Un traitement efficace et inoffensif
du
Parasitisme intestinal

Académie de Médecine, 20 oct. 1931, 15 déc. 1931, 5 juill. 1932 | *Société de Thérapeutique,* 13 janvier 1932, 9 novembre 1932.

LE VERMOSOL

Préparé avec les Pyréthrines de la Stᵗᵉ des VERMENES

Le **VERMOSOL** est prescrit dans tous les cas de parasitisme intestinal (Oxyures, Ascarides, Trichocéphales, Ankylostomes, Anguillules, Lamblias).

Le **VERMOSOL TENIA**, préparation spéciale, réalise un ténifuge remarquable, inoffensif et ne nécessitant ni diète, ni purgation. :: :: :: :: :: ::

AUCUNE TOXICITÉ AUCUNE CONTRE-INDICATION

LABORATOIRES DU BAC. O. GAUDIN, Docteur en Pharmacie

46, Rue du Bac, ASNIÈRES (Seine)

DROGUES MÉDICINALES | **PRODUITS PHARMACEUTIQUES**
HERBORISTERIES | **PRODUITS CHIMIQUES**

IMPORTATION - CONSIGNATION

Établissements J. VILLENEUVE & M. PHULPIN

Dr L. VILLENEUVE, ✻, Pharmacien de 1re Classe

11, rue des Blancs-Manteaux & 9, rue des Guillemites

Téléph. : TURBIGO 45-00, 45-01 **PARIS** Adresse télégr. : JOVILLANO.

R. C. : Tribunal de la Seine 239.919 B.

QUINQUINAS, COCA, KOLA, BENJOIN, OPIUM, SAFRAN

Tous les Alcaloïdes et produits chimiques pour la pharmacie

©BIU Santé

b) Le Secrétaire général ;

c) 4 délégués désignés par le Comité directeur parmi des représentants des Pays ;

d) 4 délégués choisis par le Bureau présidentiel *sur une liste de 15 noms établie par le Comité directeur ;* ces délégués peuvent ne pas faire partie du Comité directeur, la question de compétence devant seule intervenir pour leur choix.

Les membres de la réunion estiment en effet que le rôle de cette Commission exécutive est fort important, puisqu'elle a pour but, comme il a été fait jusqu'alors, de préparer des propositions dûment étudiées à l'avance destinées à l'examen en réunion plénière du Comité directeur et en vue de les soumettre ensuite aux Assemblées générales ; cette Commission se réunit en principe au moins une fois par an et peut être convoquée aussi souvent que le Président le juge nécessaire.

Ayant ainsi établi ces principes, la réunion pense que les questions que soulève leur application ne sont pas d'un intérêt immédiat et que leur solution dépend des résultats de l'enquête à faire par le Bureau présidentiel auprès des nations intéressées ; les décisions qui les concernent sont remises à la prochaine réunion de la Commission exécutive et du Bureau du Comité central international.

On aborde ensuite les questions financières qui, au contraire, sont d'intérêt primordial, car des ressources pécuniaires dépend l'avenir de la Fédération.

M. Dafert, secrétaire général trésorier, remet à la réunion l'état financier de la Fédération en commentant les divers chapitres des recettes et dépenses et insistant sur les perturbations dues à la situation internationale.

Les comptes, contrôlés par le Président et M. de Graaff, sont approuvés et le Secrétaire constate que l'état actuel des ressources de la Fédération, sans être inquiétant, demande un examen très sérieux de la situation. Le Président fait remarquer que, suivant le vote de l'Assemblée de Prague, il faut réviser le taux des cotisations en les évaluant *désormais en dollars*, monnaie qui a paru la plus stable.

Sans entrer dans le détail de la discussion qui s'engage, il suffit de dire que l'on finit par adopter à l'unanimité que la cotisation sera proportionnelle à la population totale de chaque pays adhérent en fixant cependant un minimum.

A titre d'indication, les chiffres suivants sont proposés.

La cotisation annuelle minimum de 35 dollars sera toujours exigible et restera fixe pour toutes les nations dont la population ne dépasse pas *dix millions d'habitants.*

Au-dessus de ce dernier chiffre, le surplus de la cotisation devient proportionnel et la proportion établie serait de 10 dollars par tranche de dix millions d'habitants ou fractions de dizaines.

Soit par exemple :

A. Cotisations nationales. *Première catégorie.* — *L'Allemagne* (80 millions d'habitants) paierait 35 + 70 dollars = 105 dollars ; *La France* (42 millions d'habitants) paierait 35 + 40 dollars = 75 dollars ; *L'Italie* (40 millions d'habitants) paierait 35 + 30 dollars = 65 dollars ; *La Pologne* (36 millions d'habitants) paierait 35 + 30 dollars = 65 dollars ; *La Suisse, la Hollande, etc.*, paieront 35 dollars.

L'urgence de cette réforme est telle que le vote de l'Assemblée générale de Prague autorise le Bureau présidentiel à la mettre en vigueur le plus tôt possible, sauf révision des chiffres par la prochaine Assemblée générale, pour amener la recette totale au chiffre indispensable et minimum de 1.000 dollars.

©BIU Santé

B. Sociétés, Formes commerciales, etc. *Deuxième catégorie.* — Leur cotisation n'est pas fixée car leur importance et leurs ressources sont évidemment très variables.

C. Cotisations individuelles. *Troisième catégorie.* — La cotisation minimum est fixée à 3 dollars et il pourra être créé une catégorie de membres bienfaiteurs agréés par le Comité directeur dont le versement, effectué en une ou deux fois, ne saurait être inférieur à 50 dollars.

La réunion donne son plein accord à cette procédure tout en faisant remarquer que la nécessité s'impose également d'augmenter le nombre des adhérents.

La séance est levée à 12 h. 30.

Troisième séance, jeudi 27 juillet, 14 heures.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la *Normalisation des drogues médicinales*, question fort délicate, déjà étudiée en Autriche, en Hongrie, en Hollande, en France et qui revient périodiquement à nos différentes réunions et assemblées.

M. de Graaff résume l'exposé fait par lui au Congrès de Prague et qui sera publié dans les *Comptes rendus* à l'impression.

De même M. Perrot dépose le manuscrit d'une étude, faite sous sa direction, qui doit faire l'objet d'une *Thèse de Doctorat* à la Faculté de Pharmacie de Paris ; elle sera envoyée aux membres de la Commission.

De la longue discussion qui suit, il ressort que la nécessité s'impose d'établir un questionnaire définitif à faire parvenir à tous les délégués de la Fédération dans le but de provoquer de nouvelles recherches qui soient établies suivant un programme commun permettant de tirer des conclusions acceptées par tous.

La rédaction en est confiée à M. Perrot et à M. de Graaff.

Utilisation et action des engrais :

Dans un même but, M. Perrot a établi avec M. Janot, maître de conférence à la Faculté de Pharmacie de Paris, un projet de questionnaire tendant à unifier les méthodes de travail en matière de choix et d'emploi d'engrais, afin de réunir une documentation qui pourrait être déjà considérable si les résultats obtenus pouvaient être comparés les uns aux autres.

M. Boshart signale alors la belle série de recherches effectuées en Allemagne depuis une trentaine d'années et pense qu'elles peuvent servir de base et fournir des éléments précis ; aussi le Comité le charge-t-il de rédiger un questionnaire analogue à celui que proposent MM. Perrot et Janot, qui serait envoyé également aux délégués des nations.

Les principales questions portées à l'ordre du jour étant ainsi résolues, la Commission examine ensuite la situation qui lui est faite par la démission du Professeur Bela Augustin, de Budapest, atteint par l'âge de la retraite et qui pense devoir résilier ses fonctions malgré l'insistance du Président et pour des raisons devant lesquelles il a dû s'incliner ; en conséquence, M. Perrot propose que lui soit accordé le titre de *membre d'honneur* (2), en souvenir de sa collaboration efficace, éclairée, autant que modeste et confiante.

Cette proposition, acceptée avec l'expression de ses regrets de voir déjà disparaître un collègue si dévoué et si pertinemment documenté, sera

2. Cette désignation posera devant l'Assemblée générale la question des *membres d'honneur* qui nécessitera une mention spéciale dans ses statuts, pour établir les conditions nécessaires pour ratifier cette nomination.

©BIU Santé

PRODUITS

LE PERDRIEL

TOILE VÉSICANTE Le Perdriel.
VÉRITABLE THAPSIA Le Perdriel-Reboulleau.
TAFFETAS Marinier.
MOUCHES de MILAN Sparadrapées L. P. M.
SPARADRAPS du Codex et de toutes formules demandées.

LE PERDRIEL, 11, rue Milton, PARIS (IX^e^).

UNE LONGUE EXPERIENCE
UN MATÉRIEL MODERNE
UN CONTROLE RIGOUREUX

Nous permettent de vous fournir :

DES PRODUITS PURS
DES PLANTES DE 1^RE^ QUALITÉ
DES DROGUES DE 1^ER^ CHOIX

ADRIAN, 9-11, Rue de la Perle — PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES CLIN

ADRÉNALINE CLIN, CINNOZYL, ÉLECTRARGOL, ARRHÉNOMARTIOL, ÉLECTROMARTIOL, ÉLECTROCUPROL, ÉLECTROSELÉNIUM CACODYLATE de SOUDE CLIN, INJECTION et GOUTTES CLIN STRYCHNO-PHOSPHARSINÉES, ÉLIXIR DÉRET, GOUTTES RAIDET, ÉNÉSOL, ARSAMINOL, NÉO-TRÉPARSÉNAN, SULFO-TRÉPARSÉNAN, ODARSOL, SPARTO-CAMPHRE, SPARTOVAL, GÉNISTÉNAL, LYSO-CHOC, IOGOL, ORTHOSIPHÈNE, PADÉRYL, SIROP de SIRTAL, SIROP et PATE AUBERGIER, SOLUTION et AMPOULES de SALICYLATE DE SOUDE CLIN, SOLUROL, LIQUEUR et PILULES LAVILLE, SÉRUMS CLIN (Anti-colibacillaire, Antidiphtérique, Antigangréneux, Antistreptococcique), COMPRIMÉS SÉRIQUES, VACCINS CLIN (Anticoquelucheux, Antigonococcique I-II, Antistaphylococcique, Antistreptococcique, Coli-entéro buccal et injectable, Pneumo-broncho, Pré-opératoire), PYOVARGOL, etc.

COMAR et Cie, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20 — **PARIS-Ve**

Médaille d'Or. — Diplômes d'Honneur. — Grand Prix.
TURIN 1911. — GAND 1913. — LYON 1914 — STRASBOURG 1919

Cachets Azymes Souples

S. CHAPIREAU

MARQUE DE FABRIQUE



DÉPOSÉE

Vve JABLONSKI

née **CHAPIREAU**

2, Avenue du Bel-Air

(ci-devant 14, Rue de la Perle)

PARIS



BLANCHEUR, SOUPLESSE, ÉLÉGANCE

Les cachets **S. Chapireau** contiennent trois fois plus de poudre que tous les autres cachets de même diamètre. — Ces cachets sont timbrés au nom ou à la marque du pharmacien (Impression en relief à sec, impression en couleurs).

ILS SONT FAITS EN TOUTE COULEUR

L'Appareil S. CHAPIREAU est le plus simple, le plus pratique, le plus expéditif.

Appareil n° 1 : **25** fr. — n° 2 : **15** fr. — n° 3 : **9** fr.

©BIU Santé

transmise pour ratification à l'Assemblée générale avec l'approbation unanime.

Le chiffre statutaire des membres de la Commission étant de 6, et ceux-ci étant réduits à 4, le Président croit qu'il est nécessaire de compléter cette dernière par la nomination de MM. les Professeurs Flück, de Zurich, et Muszinsky, de Wilno (Pologne), tous deux membres du Comité central international ; leur compétence est indiscutable et ils ont été toujours assidus à nos réunions spéciales et assemblées ; cette proposition reçoit l'assentiment général.

La Commission fixe alors le siège de sa prochaine réunion en 1940 à Zurich, que sa situation géographique désigne particulièrement. Enfin, le Professeur Sabatini formule au nom de son Gouvernement le désir qu'une Assemblée générale de la Fédération et un Congrès aient lieu à Rome, en 1942, à la date de fin juillet, à l'occasion de l'Exposition mondiale en préparation.

La Commission tout entière applaudit à cette proposition de leur si actif collègue ; elle charge son président, le Professeur Em. Perrot, d'adresser, avec son acceptation, les sentiments de gratitude de la Fédération à M. le Ministre de l'Agriculture et des Forêts, à Rome.

La date de l'Assemblée se trouvant ainsi reculée à trois années, le Bureau présidentiel examinera les moyens de réaliser les réformes envisagées, de convoquer une réunion provisoire constitutive du Comité directeur en vue de voter à Rome le statut définitif.

Cette procédure a fait d'ailleurs ses preuves, les statuts actuels n'ayant été adoptés qu'au Congrès de Paris (1931), après avoir subi les examens de détail aux Congrès antérieurs de Budapest (1927) et de Padoue (1929).

La Commission charge son Président de l'exposé de ses travaux qui sera discuté au cours d'une quatrième séance, vendredi à 16 heures.

M. de Graaff pense que, l'ordre du jour étant épuisé, la matinée de samedi pourra être consacrée à une excursion technique d'examen des cultures des plantes médicinales de Noordwick et de la flore de la zone des dunes maritimes, la séance officielle nécessaire ne consistant plus qu'à l'adoption des procès-verbaux. Il en est ainsi décidé et la séance est levée.

Quatrième séance, vendredi 28 juillet.

Le Président lit le compte rendu des séances précédentes dactylographié grâce aux bons offices du Ministère. Diverses corrections sont apportées sur quelques points litigieux, notamment sur la constitution de la Fédération, la fixation et la répartition des cotisations des nations adhérentes et leur représentation au sein du *Comité directeur international*, et l'on tombe d'accord sur les chiffres (voir deuxième séance).

Le Président est à nouveau chargé de la rédaction définitive des procès-verbaux, y compris celui de cette séance, dont l'approbation aura lieu le lendemain samedi à l'issue de la visite aux cultures des plantes médicinales prévue au programme.

Les ressources de la Fédération ne lui permettant pas de publier un *Bulletin périodique*, il est décidé de demander, dans chaque nation, aux *Revues pharmacologiques*, de bien vouloir insérer ce rapport dont la traduction sera faite au moins en allemand et en italien par les soins du Bureau. Les tirés à part seront adressés directement ou par les Consulats non seulement à tous les membres de la Fédération, mais encore aux Directeurs compétents des Ministères de l'Agriculture, du Commerce et de la Santé publique de chaque pays et aux Comités nationaux.

Différentes enquêtes sont ensuite décidées afin de préparer une docu-

©BIU Santé

mentation aussi complète que possible pour l'Assemblée générale prochaine.

Le Secrétaire général est en outre chargé :

1° De rechercher, avec l'aide des Comités nationaux et des grandes firmes commerciales, de faire une liste des *dénominations d'origine des drogues végétales en usage dans le commerce*, officiellement admises, surveillées ou non par les services officiels ;

2° D'examiner les voies et moyens permettant d'envoyer à tous les membres de la Fédération, *directement ou par l'intermédiaire des Consulats*, de brèves notes imprimées ou dactylographiées les tenant au courant des travaux publiés concernant les plantes médicinales dans tous les pays, comme aussi des efforts de la Fédération ;

3° De s'efforcer d'obtenir le fonctionnement actif des Comités nationaux et l'élection d'un délégué chargé d'établir une liaison constante entre son Comité national et le Secrétaire général de la Fédération ;

4° D'obtenir des Comités nationaux la désignation d'un délégué au *Comité directeur provisoire* qui se réunira à Zurich en 1940, en même temps que la *Commission exécutive ;*

5° De faire toutes démarches utiles pour le paiement des cotisations en retard en vue d'appliquer le nouveau barème dès 1940.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, constatant qu'il n'existe plus de divergences de vues et que les discussions ont toujours été empreintes de la plus grande courtoisie, souhaite la réussite des projets préparés avec soin. Il remercie ses collègues de leur activité consciente, souhaite de les retrouver tous dans des conditions de tranquillité morale en 1940, et prie le délégué du Ministre de transmettre à son éminent chef, M. le Ministre hollandais de l'Agriculture, toute la gratitude des membres de la réunion et la séance est levée à 17 heures.

Cinquième séance, samedi 29 juillet.

La veille, à la « Maison des Pharmaciens », le Groupement des Pharmaciens de Hollande (section de La Haye), avait offert une simple et chaleureuse réception avec charmant discours d'accueil prononcé par le Président auquel M. Perrot répondit en remerciant la section et se félicitant de la présence du Professeur Van Ittalie et de M. Hofman, représentant la *Fédération internationale pharmaceutique.*

En outre, cette section avait organisé pour la dernière journée une visite aux cultures de plantes médicinales et aromatiques de Noordwick, qui fut du plus grand intérêt pour les membres de la Fédération car elle porte sur de très nombreuses espèces.

A la suite de cette visite, un excellent déjeuner à la manière hollandaise avait été préparé au bord de la mer, à la très coquette station balnéaire, par les soins du *Comité néerlandais des Plantes médicinales* dont le Président de Graaff fit les honneurs et salua une dernière fois les membres de la Fédération. A son discours fort applaudi, répondit au nom des étrangers, M. Boshart, qui constata les efforts et l'activité du Comité néerlandais, l'un des plus anciens d'Europe.

Dans une courte séance qui suivait, les procès-verbaux furent définitivement approuvés, après différentes observations suggérées par les observations faites au cours de la visite de la matinée.

Et alors prit fin dans la soirée, après une herborisation conduite par M. de Graaff dans les dunes littorales dont la flore est si particulièrement intéressante, cette réunion de La Haye qui fut l'une des plus importantes depuis la création de la Fédération.

Le Président : Em. Perrot.

©BIU Santé

OLÉOCHRYSINE LUMIÈRE

Chrysothérapie — Calcithérapie

(Suspension huileuse d'aurothiopropanol-sulfonate de calcium).
TUBERCULOSES — RHUMATISMES — SYPHILIS — DERMATOSES.
Imprègne l'organisme lentement, régulièrement et sans interruption pendant 4 ou 5 jours.

ALLOCHRYSINE LUMIÈRE

Traitement de la tuberculose sous toutes ses formes

CRYOGÉNINE LUMIERE

Action rapide et sûre dans la fièvre et la douleur

CRYPTARGOL LUMIÈRE

Aussi antiseptique que le nitrate d'argent

EMGÉ LUMIERE

Prophylaxie et traitement de tous les troubles liés à un état d'instabilité humorale Anti-choc.

Sté Ame "BREVETS LUMIERE"
45, Rue Villon, LYON — Bureau à PARIS, 3, Rue Paul-Dubois

LABORATOIRES L. LEPRESTRE

DOCTEUR EN PHARMACIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

12, Rue de Strasbourg — PARIS (Xe).
Téléphone : BOTZARIS 52-75

CONFIEZ-LEUR TOUS VOS EXAMENS :

SEROLOGIE
BACTÉRIOLOGIE
CHIMIE BIOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE LA GROSSESSE

CONSCIENCE ET RAPIDITÉ

TARIF ET MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENTS SUR DEMANDE

Remise confraternelle de 50 %.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

SOUDAN

48, Rue d'Alésia, PARIS (14e)

■

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES :

GIRARD. PAUL THIBAULT

BOISSY. IODOMAÏSINE

MIRATON-CHATEL-GUYON

VASOGÈNES PEARSON

LACTAGOL

AGOCHOLINE

(GRANULÉ SOLUBLE)



CHOLECYSTITES CHRONIQUES
CONGESTION DU FOIE

Lithiase biliaire - Ictère et Cholémie

Dyspepsies réflexes - Constipation } d'origine hépato biliaire
Migraines, Vertiges, Eczéma, Prurit }

Posologie : 1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi verre d'eau chaude.

LABORATOIRES DU Dr ZIZINE
24,26, Rue de Fécamp - Paris (XIIe)

©BIU Santé

DOCUMENTS OFFICIELS

Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour faire baisser le prix des produits pharmaceutiques.

(Présentée par M. Lambin, Député. — Renvoyée à la Commission de la Santé publique.)

(Session extraordinaire. — Séance du 4 octobre 1938.)

Exposé des motifs.

Le pharmacien établit ses prix d'après un tarif élaboré par les soins de l'Association générale des Syndicats pharmaceutiques de France, accepté par les Œuvres d'Assistance et de Prévoyance sociale ; ce tarif est susceptible d'être revisé chaque fois qu'il y a hausse ou baisse des prix des drogues en vrac, telles que produits chimiques ou produits galéniques détenus et livrés par les maisons de droguerie en gros. Le pharmacien a une profession scientifique, mais est astreint aux mêmes obligations que les autres commerçants ; aujourd'hui, le rôle du pharmacien en tant que préparateur est beaucoup simplifié par suite de l'emploi de plus en plus grand de la Spécialité pharmaceutique.

Qu'est-ce que la Spécialité ? C'est un produit composé généralement de plusieurs éléments, bien présenté, avec littérature entourant le flacon ou la boîte, livré dans un étui élégant avec une étiquette soignée et originale.

Nous distinguerons deux sortes de Spécialités :

a) Celle qui s'adresse et s'offre au public, directement à la publicité sous toutes ses formes, grands quotidiens, journaux et revues périodiques à grand tirage, affiches, brochures, T. S. F., etc.;

b) Celle, dite médicale, s'adressant au corps médical par publicité spéciale, échantillons et littérature adressés aux médecins, chirurgiens, médecins dentistes et quelquefois sages-femmes.

Il est d'un usage courant pour certains Laboratoires d'assurer leur publicité au moyen de cadeaux offerts aux médecins.

Aussi ces Spécialités sont très souvent prescrites.

Il faut dire que cette façon d'offrir les médicaments est accueillie avec faveur par une grande partie du public ; le malade (à moins d'une affection assez grave) a l'impression de pouvoir se soigner sans aller consulter son médecin et d'éviter ainsi le prix d'une visite, ce qui est généralement un mauvais calcul, car au bout de quelque temps, s'il a des troubles un peu sérieux, il s'aperçoit qu'il a dépensé son argent en pure perte et qu'il est obligé de finir par où il aurait dû commencer.

D'un autre côté, quand il possède une ordonnance, il n'attend pas chez le pharmacien, son médicament est prêt, il lui est remis immédiatement.

Beaucoup de médecins aiment aussi les Spécialités, car le choix innombrable leur permet de se dispenser de formuler leurs prescriptions, d'où moins de recherches et économie de temps.

Parmi les pharmaciens, les avis sont certainement partagés, ceux qui sont préparateurs de Spécialités ne demandent pas mieux que de voir leur vente se développer. Quant aux autres, et qui sont, croyons-nous, les plus nombreux, ils sont défavorisés par cet état de choses, car leur marge bénéficiaire est limitée et comme nous le disions plus haut, leur activité se borne, la plupart du temps, à un simple rôle de distributeur, les préparations magistrales étant de plus en plus rares.

Prix comparés des Spécialités avec le tarif de l'Association générale.

Nous pensons que cette abondance de Spécialités n'est pas nécessaire pour un traitement rationnel des malades. Certes, il existe des produits et médicaments spécialisés extrêmement utiles et difficiles à préparer par le pharmacien-détaillant

©BIU Santé

dans son officine, médicaments tels que vaccins, sérums, ampoules, etc., nécessitant un laboratoire perfectionné muni d'instruments coûteux. A côté de cette catégorie, nous reconnaissons qu'il y a des Spécialités utiles également, qui ont nécessité un travail scientifique réel et une expérimentation sérieuse, mais aussi que de sirops, de dépuratifs, de toniques, aux noms les plus variés, fabriqués souvent par des Laboratoires dirigés par des non-diplômés, le pharmacien est là comme prête-nom et n'a souvent qu'une petite part de direction dans la partie technique ; c'est-à-dire que ces fabricants de Spécialités sont organisés surtout sur le plan commercial.

Les Spécialités sont d'un prix trop élevé par rapport à leur valeur intrinsèque, mais nous devons constater que les prix du tarif de l'Association générale sont trop élevés aussi, surtout dans les honoraires de manipulation ; il arrive qu'une préparation sous forme de potion, cachets, pilules, poudre ou élixir, tarifée d'après le barème de l'Association générale, est aussi chère et quelquefois plus qu'une Spécialité correspondante.

Pour donner un exemple concret, prenons une spécialité très connue et de vente courante :

Pilules Dupuis, prix au public : 4 fr. 65.

La boîte contient de 15 à 20 pilules.

Prix pour faire 20 pilules d'après le tarif de l'Association générale, soit : 5 fr. 50, se décomposant comme suit :

Honoraires de manipulation : masse, 1 fr. 50 ; division, 4 fr., et il y aurait à ajouter le prix des ingrédients entrant dans la composition.

Un flacon de sels X... vendu 16 fr. contient 1 fr. 10 de matière première. Un flacon de sirop vendu 12 fr. revient à 1 fr. 38. Et cependant les fabricants ne réalisent que des bénéfices normaux ; ils sont écrasés par les frais de publicité qui s'élèvent jusqu'à 30 %, c'est l'abus de la publicité qui entraîne la cherté des produits pharmaceutiques.

Il est difficile de demander à notre presse, grande ou moyenne, de faire campagne contre la publicité des Spécialités à caractère charlatanesque, car elle tire précisément de cette publicité, même abonnée au trust Havas, de sérieux profits.

Il faudrait organiser la défense de l'usager, c'est-à-dire éduquer le public, le mettre en garde contre l'usage injustifié qu'il fait souvent de produits dont il n'a nul besoin, ou tout au moins qui ne sont pas appropriés à son état, sous prétexte qu'il a vu dans le journal que tel produit guérit telle ou telle maladie.

Il y a, pensons-nous, des professeurs, spécialistes, savants désintéressés qui se chargeraient certainement de faire des causeries par T. S. F. ou des articles sur ce sujet.

En ce qui concerne la Spécialité, il faudrait une réglementation nouvelle. Nous pensons que la Commission du Codex, composée de professeurs éminents, aurait qualité pour dire son avis et aucune Spécialité nouvelle ne pourrait être créée sans un rapport de cette Commission à laquelle il serait adjoint des représentants du Ministère de la Santé publique.

Revision des prix du tarif de l'Association générale, lesquels, comme nous l'avons indiqué plus haut, sont trop élevés, surtout en ce qui concerne les honoraires de manipulation et de responsabilité ; il est exagéré qu'une préparation magistrale soit plus chère qu'une Spécialité correspondante.

Et puis, il serait peut-être nécessaire que les étudiants en médecine apprennent réellement l'art de formuler leurs prescriptions ; cette pratique de formuler nous paraît bien délaissée et devrait être remise en honneur dans les Facultés.

En passant, nous constaterons que jadis les Spécialités n'étaient pas admises au remboursement par les Sociétés de Secours mutuels et Assistance médicale gratuite, nous regrettons que pour les Assurances sociales il n'y ait pas de restrictions et que toutes les Spécialités soient admises.

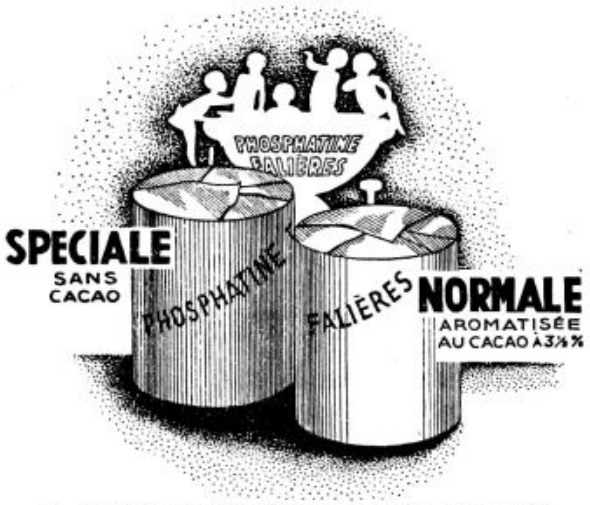
A ce sujet, il devrait être établi une liste de Spécialités indispensables, par les soins de la Commission du Codex, mentionnée déjà, et en dehors de cette liste, le médecin devrait motiver la prescription d'une Spécialité ; il va de soi qu'aucune restriction ne pourrait être faite sur prescription formulée.

Les fabricants de Spécialités admises, pour ainsi dire officiellement, devront se satisfaire d'un bénéfice commercial normal, attendu que le débit de ces Spécialités sera assuré sans frais de publicité.

Les impôts sur les produits pharmaceutiques, préparations ou Spécialités, livrés sur ordonnances de médecins, devraient être supprimés. Il est, en effet, inadmis-

©BIU Santé

LA PHOSPHATINE
DEUX FORMES



LA PHOSPHATINE spéciale sans cacao (conditionnement bleu) est recommandée à partir du 5e mois et dans tous les cas d'intolérance pour le lait, de défaut ou perte d'appétit, d'irrégularité ou même d'arrêt de croissance.

LA PHOSPHATINE normale aromatisée au cacao (3 ½ %) est l'aliment de l'enfant à partir de 8 à 9 mois, ou davantage, surtout au moment du sevrage et pendant la croissance.

La Phosphatine facilite la dentition, aide la formation des os, donne force et santé.

LA PHOSPHATINE FALIÈRES, 1, quai Aulagnier, ASNIÈRES, (Seine)

VIN
DE
CHASSAING
BI-DIGESTIF
CONTRE LES
AFFECTIONS
des VOIES DIGESTIVES
la PERTE de l'APPÉTIT
et des **FORCES**
1 ou 2 verres à liqueur après les repas.
PARIS

CONSTIPATION
GUÉRISON
par la Véritable
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX
Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.
PARIS

©BIU Santé

Etablis^ts ROQUES

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

MAISON FONDÉE EN 1846

Bureaux à Paris — 36, Rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie (4^e^)

Usine — à SAINT-OUEN (Seine)

IODE

IODURES de POTASSIUM, de SODIUM, IODE BISUBLIMÉ
IODOFORME, IODOTHYMOL et tous les dérivés de l'Iode

BRÔME

BROMURES de POTASSIUM, de SODIUM, d'AMMONIUM
BROMOFORME et tous les dérivés du Brôme

BISMUTH

SOUS-NITRATE, CARBONATE, SOUS-GALLATE
SALICYLATE et tous les autres sels de Bismuth

ALCALOÏDES

COCAÏNE

ATROPINE, ÉMÉTINE, HCMATROPINE, HYOSCIAMINE, PILOCARPINE,
SPARTEINE, TROPACOCAINE et leurs sels.

CACODYLATES - MÉTHYLARSINATES

ALBUMOSES ARGENTIQUES :
Argent Colloïdal, Protéinate, Vitellinate

Les Etablissements ROQUES
ne vendent que les produits de leur fabrication

Le cachet ROQUES est une garantie de pureté

©BIU Santé

sible de faire payer un impôt sur la maladie à de pauvres gens qui hésitent à se faire soigner parce que cela coûte trop cher.

Que de drames ignorés ! de gens mal soignés ! attendant trop longtemps avant de recourir aux soins éclairés, par crainte d'une dépense hors de proportion avec leurs ressources.

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin de faire baisser le prix des produits pharmaceutiques au moyen des mesures suivantes :

Surveillance, par une Commission spéciale, des produits dont la vente devra être autorisée ;

Limitation des dépenses de la publicité qui ne devront pas dépasser 10 % du prix de vente au détail du produit considéré ;

Limitation des bénéfices aux différents stades de la vente ;

Suppression des impôts sur les produits pharmaceutiques.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION.

La Chambre des députés invite le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour faire baisser le prix des produits pharmaceutiques.

ANNEXE N° 4400. (*J. O.* du 15 juin 1939.)

NOUVELLES

Nécrologie. — *Professeur Edgar Zunz (1874-1939).* — Professeur et Directeur du Laboratoire de Pharmacodynamie et de Thérapeutique à l'Université de Bruxelles, Membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, Edgar ZUNZ était incontestablement une des figures les plus représentatives du monde scientifique.

Né le 9 novembre 1874 à Charleroi, il avait poursuivi toutes ses études médicales à Bruxelles et présenté en 1901 une thèse intitulée : *Contribution à l'étude de la digestion pepsique et gastrique des substances albuminoïdes* qui lui valut le grade spécial de Docteur ès Science physiologique.

Avec le prof. E. TERROINE, il avait publié en 1925, un ouvrage de mise au point sur le *Métabolisme de base* et plus récemment, il faisait paraître en deux volumes les *Eléments de pharmacodynamie générale et spéciale*, ouvrage particulièrement remarquable. Il écrivit en outre le chapitre de *la coagulation du sang*, dans le *Traité de physiologie de* ROGER et BINET, et l'article sur *la régulation de la composition du sang*, dans le tome IV de l'*Encyclopédie française*.

Ses travaux originaux publiés dans les principales revues de pharmacologie, de physiologie et de biochimie belges et étrangères, ont porté sur la digestion des protides, sur les propriétés des protéoses et des peptones, sur la coagulation du sang, sur le choc anaphylactique, sur le suc pancréatique, sur la glycémie, sur l'insulinosécrétion et l'adrénalinosécrétion, sur l'action des alcaloïdes de l'opium, sur les processus digestifs, sur les phénomènes d'absorption et de tension superficielle, sur les effets des gaz toxiques.

C'est un maître éminent qui disparaît, dont le labeur acharné constitue le plus bel exemple pour les jeunes générations de chercheurs.

R. L.

©BIU Santé

Distinctions honorifiques. — *Légion d'honneur.* — Ministère de la Défense Nationale. — *Au grade d'Officier* : MM. Landry (Edmond-René-Napoléon), pharmacien commandant, 9e région ; 43 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 11 janvier 1921.

Lagneau (Georges-André), pharmacien lieutenant-colonel, 5e région ; 36 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 12 juillet 1923.

Rivière (Félix-Claude-Marie), pharmacien commandant, région de Paris ; 49 ans de services. 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Léger (Paul-Arthur-Maurice), capitaine ; 40 ans de services, 19 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1916.

Au grade de Chevalier : MM. Pic (Jean-Joseph-Denis-François), pharmacien capitaine, 9e région ; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Collard (Edouard-Gabriel-Jules), pharmacien capitaine, 20e région ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Berthier (Thomas-Joseph-Antoine), pharmacien capitaine, 8e région ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cheymol (Jean-Henri), pharmacien capitaine, région de Paris ; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Fabre (Julien-Marie), pharmacien capitaine, région de Paris ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Gontier (Paul-Joseph-Ernest), pharmacien capitaine, 1re région ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Grosjean (Charles-René-Xavier), pharmacien capitaine, 7e région ; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Jeannin (Paul-Emile-Gabriel), pharmacien capitaine, 8e région ; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Niel (René-Gabriel), pharmacien capitaine, 14e région ; 21 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gineste (Louis-Henri-Marie-Joseph), pharmacien commandant, 17e région ; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Legros (Jacques-Marie-Michel), pharmacien capitaine, 9e région ; 37 ans de services, 4 campagnes.

Alliot (Georges-Adolphe), pharmacien capitaine, 13e région ; 36 ans de services, 4 campagnes.

Excoffier (Emile-Marius-Odile), pharmacien capitaine, 15e région ; 36 ans de services, 4 campagnes.

Marsaud (Charles-Julien), pharmacien lieutenant, 3e région ; 35 ans de services, 4 campagnes.

Laffargue (Aristide-Alban-Félix), pharmacien capitaine, 19e corps d'armée ; 34 ans de services, 8 campagnes.

Simon (Pierre-Marie-François-Paul), pharmacien capitaine, région de Paris ; 34 ans de services, 5 campagnes.

Bonvalet (Maurice-Paul-Eugène), pharmacien commandant, 3e région ; 33 ans de services, 4 campagnes.

Domengie (Louis-Jean), pharmacien lieutenant, 18e région ; 34 ans de services, 4 campagnes.

Damas (Louis-Justin-Pierre), pharmacien capitaine, 20e région ; 33 ans de services, 5 campagnes.

Thuret (Augustin-Charles-Alexandre), capitaine, 2e région ; 35 ans de services, 5 campagnes.

©BIU Santé



Opothérapie Hématique Totale

SIROP de
DESCHIENS
à l'Hémoglobine vivante

Renferme intactes les Substances Minérales du Sang total

Médication rationnelle des
SYNDROMES ANÉMIQUES
et des
DÉCHÉANCES ORGANIQUES

Une cuillerée à potage à chaque repas.

R. C. Seine 207.204

Deschiens, Dr en Phie, 9, Rue Paul-Baudry, Paris (8e)

LABORATOIRES CHEVRETIN-LEMATTE

L. LEMATTE & G. BOINOT

Docteurs en Pharmacie

52, Rue La Bruyère, 52 — PARIS-9e.

ACÉCOLEX (Pâte à l'Acécoline).
ACÉCOLINE (Chlorure d'acétylcholine en solution stable).
ACÉCOLINE-PAPAVÉRINE ; ACÉCOLINE-SPARTÉINE ; ACÉCOLINE-CAMPHRE ; ACÉCOLINE-YOHIMBINE.
BIOCALCOSE : Granulé calcique.
CALCIONAL (Ion-Calcium), comprimés et ampoules injectables.
HÉMO-TONIKÉINE : Ampoules.
HORMOCLINE (Chlorhydrate de choline), ampoules.
HYPOTAN : Comprimés hypotenseurs.
PRESSYL : Tonique cardio-vasculaire et respiratoire.
LIPOCÉRÉBRINE : Ampoules et dragées.
TONIKÉINE (Médication neuro-tonique), ampoules.

©BIU Santé

LES CLASSIQUES
DE LA
DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE

(*MÉMOIRES DE CHIMIE*)

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE MM.

LE CHATELIER, BÉHAL, URBAIN, BERTRAND, PERRIN, DELÉPINE, LESPIEAU

Secrétaire Général : M. A. DAMIENS

Volumes in-8 (19 × 13,5), 200 pages environ, édition ordinaire . . . . **18 fr.**
Édition de luxe . . . . . **50 fr.**
(GAUTHIER-VILLARS, Éditeurs, 55, quai des Grands-Augustins, Paris-6e).

A l'occasion de l'Exposition de 1937 et de l'organisation du *Palais de la Découverte*, sont publiés plusieurs ouvrages sous le titre général : « LES CLASSIQUES de la DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE ». Certains d'entre eux feront l'objet d'une édition de luxe, à côté de l'édition ordinaire.

Le tirage de luxe est limité à 200 exemplaires, qui seront réservés aux premiers souscripteurs.

Huit ouvrages sont actuellement en vente :

1° *Leçons de Philosophie chimique*, de J.-B. DUMAS, avec un avant-propos de M. G. URBAIN, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXVIII-265 pages, avec deux planches hors-texte;

2° *Chimie élémentaire*, de LAVOISIER, avec un avant-propos de M. Henry LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXXVIII-191 pages, avec deux planches hors-texte;

3° *La Synthèse totale en Chimie organique*. Mémoires de MM WÖHLER, GERHARDT, M. BERTHELOT, LE BEL, VAN T'HOFF, JUNGFLEISCH, LADENBURG, PASTEUR. Préface et commentaires par M. MARCEL DELÉPINE, Membre de l'Institut. Ouvrage de VIII-147 pages, avec huit planches hors-texte.

4° *Les Métaux légers* (aluminium, glucinium, magnésium, métaux alcalins). Mémoires de H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, HÉROULT, BUSSY, GAY-LUSSAC, THÉNARD. Préface de M. Léon GUILLET, Membre de l'Institut. Volume de XVIII-166 pages avec figures.

5° *Détermination des poids moléculaires*. Mémoires de AVOGADRO, AMPÈRE, RAOULT, VAN'T HOFF, D. BERTHELOT. Avant-propos par M. R. LESPIEAU, Membre de l'Institut. Volume de XVI-166 pages.

6° *La Dissolution*. Mémoires de LAVOISIER, GAY-LUSSAC, LŒWEL. GERVEZ, LESCŒUR. RAOULT. Préface par H. LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Volume de XVI-148 pages, avec figures.

7° *Halogènes et composés oxygénés du chlore*. Mémoires de SCHEELE, BERTHOLLET, GAY-LUSSAC et THÉNARD, H. DAVY, BALARD. COURTOIS, H MOISSAN, MILLON. Avant-propos par M. A. DAMIENS, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris. Volume de XIV-150 pages, avec figures.

8° *Dissociation. Equilibres chimiques*. Mémoires de M. BERTHELOT. PÉAN DE SAINT-GILLES, SAINTE-CLAIRE DEVILLE, DEBRAY, HAUTEFEUILLE, PESLIN, HENRY LE CHATELIER. Préface de M. PIERRE JOLIBOIS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. Volume de XVIII-264 pages, avec figures.

©BIU Santé

— Ministère de la Santé publique. — *Au grade d'Officier* : M. Vavasseur (Georges-Pierre), président honoraire de l'Association [illegible] des syndicats pharmaceutiques de France et des colonies, président de la commission administrative du bureau de bienfaisance à Sanvic (Seine-Inférieure) ; 53 ans de services militaires, de pratique professionnelle et de collaboration très remarquée à de nombreux organismes d'Hygiène et d'Assistance. Chevalier du 31 juillet 1928.

Au grade de Chevalier : M. Sigaud (Jean-Louis), pharmacien à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) ; 26 ans de services militaires, de pratique professionnelle remarquée et de collaboration aux organismes d'Hygiène.

— Ministère des Colonies. — *Au grade d'Officier* : M. Comar (Charles-Ferdinand-Alfred), pharmacien ingénieur. Chevalier du 9 août 1929.

— Ministère de l'Education nationale. — *Au grade de Chevalier* : MM. Corneloup (Jean), Directeur de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Grenoble ; 32 ans de services civils et militaires.

Mascré (Marcel-Henri-Albert), professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris; 28 ans de services civils et militaires.

— ***Officiers de l'Instruction publique.*** — MM. Baudet (Charles-Joseph), professeur suppléant à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Benoit (Jacques-Marie), professeur à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie d'Alger (Algérie).

Billard (Jean-Jacques), professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Reims (Marne).

Duthoit (Albert), agrégé de la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Lille (Nord).

Ferru (Marcel-Germain), professeur de physiologie à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Poitiers (Vienne).

Fichot (Louis-François), chargé de cours à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Hagnus (Marcel-Julien), secrétaire adjoint à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Reims (Marne).

Hamou (Edmond-Aaron), dit Benhamou, professeur à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie d'Alger (Algérie).

Ingelrans (Pierre), professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille (Nord).

Jacquinet (Edouard-Jules-André), professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Reims (Marne).

Lefèvre (Raymond-Marcel-Stanislas), professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Reims (Marne).

Le Gal La Salle (Louis-Adrien), professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Nayrac (Paul), professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille (Nord).

Schmid (Fritz-Charles), assistant à l'Institut de Pharmacologie de Strasbourg (Bas-Rhin).

— ***Officiers d'Académie.*** — MM. Chéchan (Charles-Louis-Napoléon),

©BIU Santé

assistant à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie d'Alger (Algérie).

Cormier (Marcel-Georges-Marie), professeur à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Corriez (Paul-Louis-Eugène), chef de travaux à la Faculté de Pharmacie de Paris.

Dehay (Charles), professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille (Nord).

Despons (Jean-Louis), agrégé des Facultés de Médecine à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde).

Mlle François (Marie-Thérèse-Georgette-Louise), professeur à la Faculté de Pharmacie de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

MM. Janot (Maurice-Marie), maître de conférences à la Faculté de Pharmacie de Paris.

Jaulmes (Paul-René-Edmond), professeur à la Faculté de Pharmacie de Montpellier (Hérault).

Mlle Lavaud (Suzanne-Renée-Léontine), bibliothécaire à la Faculté de Pharmacie de Paris.

MM. Marchal (Jean-Gustave), maître de conférences à la Faculté de Pharmacie de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Meunier (André), professeur de pharmacie galénique à la Faculté de Pharmacie de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Piollet (Adrien-Marie), professeur suppléant à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Sabadini (Léonce-Léonard-Constantin-Antoine-Adrien), agrégé à la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie d'Alger (Algérie).

Vangermez (Charles-Floris), professeur de physique médicale et pharmaceutique à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde).

— ***Mérite Agricole.*** — *Au grade d'Officier* : MM. Guillaume (Albert-Charles-Arthur), professeur à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg (Bas-Rhin). Chevalier du 30 juin 1933.

Sartory (René-Jean-François), professeur à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg (Bas-Rhin). Chevalier du 20 novembre 1931.

Au grade de Chevalier: M. Hocquegheм (Paul-Félicien-Auguste), inspecteur des pharmacies, à Lille (Nord).

— ***Ordre de la Santé publique.*** — *Au grade d'Officier* : MM. Bagros (Maurice-Jules-Abel), pharmacien, professeur de pharmacie à l'Union des Femmes de France à Paris.

Péronnet, pharmacien capitaine de la section technique du Service de Santé au Ministère de la Guerre.

Au grade de Chevalier : MM. Avinée (Eugène-Ernest-Omer), pharmacien, président du Syndicat régional des pharmaciens du Nord de la France à Lille.

Barthou (Jean), pharmacien chimiste à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Delabre (Léonce-Eugène-Ernest), pharmacien à Vincennes (Seine).

Dournel (Henri-Léon-Maurice), pharmacien à Courbevoie (Seine).

Grégoire (Jules), pharmacien à Siorac-en-Périgord (Dordogne).

Guérin (Henry-Pierre-Désiré), assistant à la Faculté de Pharmacie à Paris.

©BIU Santé

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

PRIX ORFILA 1872 — PRIX DESPORTES 1904

DIGITALINE NATIVELLE

CRISTALLISÉE

FORMES

Solution au 1/1000 - Granules au 1/10 de mg.
Ampoules au 1/4 de mg. pour injections intramusculaires.

LABORATOIRE NATIVELLE
27, Rue de la Procession — PARIS 15

Draeger

ARTHRITISME - DERMATOSES
CICATRISATIONS TRAINANTES

Saposide

Troubles des métabalismes de la cholesterine et du calcium.
Saponine injectable

Laboratoires du Dr CAVAILLES, 29 rue Singer, PARIS-16e

On fait disparaître les **VERRUES**
sans les toucher par conséquent *sans cicatrices*

en remédiant à leurs causes internes au moyen de la **Verrulyse**

Demander Renseignements et Prix aux Laboratoires FLUXINE
Produits BONTHOUX, à VILLEFRANCHE (Rhône)

©BIU Santé

A 4 H. 30 DE PARIS

VICHY

SAISON AVRIL-OCTOBRE

CAPITALE THERMALE

Affections du FOIE et de l'ESTOMAC

Maladies de la NUTRITION (Goutte, Diabète, Obésité)

GRAND ETABLISSEMENT THERMAL

Le mieux aménagé du monde entier. Considérablement agrandi

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

SERVICE DE DOUCHES DE VICHY — DOUCHES A PERCUSSION

SERVICE DES BAINS

transformés et luxueusement aménagés

APPLICATIONS DE BOUES VEGETO-MINERALES

Thermothérapie - Mécanothérapie - Electro-Radiologie

Le Nouvel Établissement de 2e classe (BAINS CALLOU) reste ouvert toute l'année sauf en Janvier

Bureau de surveillance médicale des régimes alimentaires

EAUX et PRODUITS de VICHY-ÉTAT

VICHY CÉLESTINS
VICHY GRANDE-GRILLE
VICHY HOPITAL

SEL ET CITRI-SEL VICHY-ETAT
PASTILLES ET SURPASTILLES VICHY-ETAT
COMPRIMÉS VICHY-ETAT
POUDRE ET PATE DENTIFRICES VICHY-ÉTAT

©BIU Santé

Parier (Robert-Léon), pharmacien à Nontron (Dordogne).
Péronnet (Jules), pharmacien à Châteauroux (Indre).
Dr Peyre (Paul), pharmacien à Paris.
Pirard (Albert-Gustave), pharmacien, vice-président de la Commission d'Hygiène du 11e arrondissement, à Paris.
Roux (André), pharmacien à Brioude (Haute-Loire).
Welcker (Adolphe), pharmacien à Boulogne (Seine).

— ***Croix des Services militaires volontaires :*** 3e classe, MM. Burollet (Pierre-André), pharmacien commandant.
Cartier (Jean-Octave-Marie), pharmacien lieutenant-colonel.

Nous adressons nos plus sincères félicitations à tous ces Maîtres, amis ou confrères. R. L.

Nomination de Professeurs. — ***Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille.*** — M. Gernez, agrégé, est nommé, à compter du 1er octobre 1939, professeur de Bactériologie médicale et pharmaceutique à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Lille.
(*J. O.* du 17 août 1939).

— ***Faculté de Pharmacie de Montpellier.*** — M. Dolique, pharmacien, docteur ès Sciences, est nommé, à compter du 1er octobre 1939, professeur de Chimie minérale à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montpellier (dernier titulaire : M. Tarbouriech).
(*J. O.* du 26 juillet 1939).

Honorariat. — ***Faculté de Pharmacie de Paris.*** — Par décret en date du 11 août 1939, rendu sur le rapport du Ministre de l'Education nationale, le titre de professeur honoraire de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris est conféré à M. Lebeau, professeur de Pharmacie chimique à cette Faculté, admis à faire valoir ses droits à la retraite.
(*J. O.*, du 19 août 1939.)

Concours pour l'admission, en 1939, à l'emploi de médecin et de pharmacien-chimiste de 2e classe de la Marine. — Un concours, réservé exclusivement au recrutement du Corps de Santé de la Marine militaire, sera ouvert le mardi 7 novembre 1939, à l'Ecole d'application du Service de Santé de la Marine, à Toulon, pour l'admission directe de médecins et de pharmaciens-chimistes de 2e classe du cadre actif (grade de lieutenant).

Le nombre des admissions à prononcer, compte tenu de la valeur du concours, est de 9 pour les pharmaciens-chimistes.

Conditions. — Etre Français ou naturalisé Français, être possesseur du diplôme de pharmacien, avoir eu moins de 29 ans au 1er janvier 1939. Cette limite d'âge sera élevée, le cas échéant, d'une durée égale au temps de service militaire légal. Etre apte au service armé à la mer.

Souscrire l'engagement de servir pendant six ans au moins.

Les candidats déclarés admis touchent la solde et les accessoires de solde afférents à leur grade et perçoivent également une première mise d'habillement et d'équipement.

Le stage à l'Ecole d'application dure six mois. Il comporte des cours, conférences, exercices pratiques et un embarquement en escadre.

©BIU Santé

Les demandes d'admission au concours doivent être adressées, accompagnées des pièces indiquées ci-après, au Ministre de la Marine, Direction Centrale du Service de Santé, 13, rue de l'Université, avant le 7 octobre 1939.

Les pièces à joindre à la demande sont :

1° Copie de l'acte de naissance, établie sur papier timbré, dans les formes légales.

2° Certificat de nationalité délivré par l'autorité municipale.

3° Diplôme de pharmacien.

4° Certificat de scolarité détaillé, établi par la Faculté d'origine, qui devra spécifier que le candidat n'a pas encouru, en cours de scolarité, de peine disciplinaire grave.

5° Certificat médical établi par un médecin militaire ou de la marine, constatant que le candidat est apte au service armé à la mer.

7° Engagement militaire de six ans à souscrire par le candidat.

Epreuves du concours :

1° Une composition écrite sur une question de *Pharmacie chimique* (coefficient 2).

2° Interrogation portant sur quatre questions : une de *Physique*, une de *Chimie*, une de *Toxicologie*, une de *Pharmacie* (coefficient 4).

3° Interrogation de *Chimie biologique* (coefficient 1).

4° Epreuve de *Chimie analytique*. Recherche de sels (coefficient 1).

5° Examen par le Jury des titres, travaux scientifiques, dossier scolaire, éventuellement dossier militaire, points de majoration.

Consulter brochure détaillée aux Secrétariats des Facultés, ou en demander un exemplaire à la Direction Centrale du Service de Santé de la Marine, 13, rue de l'Université (Paris-7e).

Association française pour l'Avancement des Sciences. — *Congrès de Liége (17-22 juillet 1939).* — Professeur Fabry, Président en exercice. La XVe section (Sciences Pharmaceutiques) était placée sous la présidence d'honneur de M. le prof. A. Goris, de la Faculté de Pharmacie de Paris et sous la présidence effective de M. le prof. F. Schoofs, de l'Université de Liége, assisté par MM. les prof. Herlant (Bruxelles), Vivario (Liége), etc.

De nombreuses communications ont été présentées le 19 juillet dans les nouveaux locaux du génie civil (au Val-Benoît où une exposition de matériel technique avait été organisée), par MM. :

Le prof. C. de Graaf (d'Utrecht) : Quelques remarques sur le *Genus digitalis*.

Le prof. A. Guillaume (Strasbourg) et Y. Nicolas : Les hypochlorites de calcium à haut titre et leur conservation.

Le prof. J. Gillis (Gand) : Sensibilité de quelques réactions analytiques.

Le prof. F. Schoofs (Liége) : Les canalisations en cuivre dans les distributions d'eau et leur rôle en toxicologie et en hygiène.

H. Lecoq (Liége) : La recherche de l'éphédrine en toxicologie.

Le prof. Evrard (Gand) : Méthode nouvelle de dosage de l'albumine dans l'urine.

A. de Sweemer (Gand) : La chimie analytique des éthers de l'acide p. oxybenzoïque.

©BIU Santé

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison **L. FRÈRE** (E. VAILLANT & C^ie^, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Reg. Com. : Seine 124.256.

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRÈRE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition (1).

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours, avec le plus grand soin, d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères, ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres,** chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

1. **NOTA.** — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

©BIU Santé

LEUNE

FOURNISSEUR DES FACULTÉS DE PHARMACIE DE PARIS ET DE PROVINCE

VERRERIES
PORCELAINES
APPAREILS
DE LABORATOIRES

demandez le nouveau catalogue général

28 BIS, RUE DU CARDINAL-LEMOINE, PARIS (V°)

R. C. SEINE 171.974

SIROP
FAMEL

Affections des voies respiratoires

PRIX PUBLIC : fr. 12,50

REMISE AUX PHARMACIENS : 30 %

EN VENTE TOUTES PHARMACIES

LABORATOIRE FAMEL. 16-22 RUE DES ORTEAUX. PARIS. 20e

©BIU Santé

G. Van Beneden (Liége) : Etude chimique de la tourbe des eaux des hautes Fagnes.

Le Dr Cuvelier-Blyau (Gand) : Le titrographe et ses applications.

Le prof. A. Sartory et Y. Meyer (de Strasbourg) : *a*) Sur le diagnostic bactériologique de la coqueluche et le contrôle de l'évolution de la maladie par méthode culturale ; *b*) De la différence d'action entre immunsérums hétérologues actifs et des sérums inactivés, sur la croissance de bactéries hémoglobinophiles, en milieu approprié.

Mme Nihoul-Ghenne (Liége) : Etude micrographique de quelques souches d'aconit.

J. Rowan (Gand) : L'extraction et le dosage de la saponine dans la racine de Saponaire du Levant.

Le pharmacien colonel Bruère (Paris) : Détoxication et aérolisation ; Hygiène et thérapeutique. Paix et guerre (présentation d'appareil).

Le prof. A. Goris (Paris) et H. Canal : Sur la formation d'esters éthyliques au cours de la stabilisation des végétaux.

A. Denoël (Liége) : L'exalgine, son identification et sa recherche dans les mélanges antinévralgiques.

L'ensemble de ce Congrès, tenu à l'occasion de l'Exposition de l'Eau, fait le plus grand honneur au Comité d'organisation et en particulier à notre distingué collègue M. le prof. Sternon, de Liége, secrétaire général.

L.-P. B.

Commission technique d'Unification des Pharmacopées. — Cette Commission s'est réunie à Genève, du 10 au 16 mai 1939. Présidée par M. Hampshire (Londres), elle groupait les professeurs Baggestaard-Rasmussen (Copenhague), Eder (Zurich), Fullerton Cook (Philadelphie), Van Itallie (Leyde), Tiffeneau (Paris) et Zunz (Bruxelles).

Depuis la réunion précédente de la Commission, un sous-comité consultatif sur la pharmacie galénique a été constitué ; il s'est attaché à définir les principes devant régir la préparation des drogues et l'unification de leurs formules.

La Commission a révisé et amplifié un projet de « Règles générales » où se trouvent décrits, d'une part, les méthodes fondamentales d'analyse ; d'autre part, la nomenclature et le mode de présentation à adopter dans l'établissement des monographies.

Quatre-vingt-cinq de ces monographies ont été examinées et classées en groupes.

Les discussions ont fait apparaître la nécessité de confier à certains membres de la Commission l'examen de problèmes particuliers, tels que les réactions de pureté des sels de quinine, l'étalonnage de l'ergot de seigle et de ses préparations, la détermination de la teneur en alcaloïdes et en cendres des substances brutes.

D'autres membres de la Commission ont accepté de préparer des rapports sur des points particuliers, par exemple : les solubilités, les thermomètres, les normes colorimétriques et de limpidité, la limite admise pour la présence de métaux lourds et d'autres impuretés inorganiques, la stérilisation des solutions injectables, les réactions propres à indiquer la neutralité des sels d'alcaloïdes, le titrage de l'acide acétylsalicylique, les diverses solubilités des alcaloïdes.

Un projet de rapport contenant des recommandations usuelles et les

©BIU Santé

doses maximum a été discuté et adopté. Il en a été de même d'une liste d'appellations proposées pour l'usage international.

Enfin, la Conférence, après avoir revisé la liste des monographies qui restent encore à établir, a réparti entre ses membres la rédaction de ces dernières.

Union Thérapeutique. — La V[e] Assemblée générale de l'Union Thérapeutique aura lieu le mercredi 18 octobre à 9 heures du matin dans la salle du Conseil de la Faculté de Médecine.

Elle sera suivie de la séance solennelle de la Société de Thérapeutique de Paris dans l'amphithéâtre VULPIAN, de la Faculté de Médecine à 3 heures.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un Secrétaire général de l'Union en remplacement du regretté D[r] LEVEN, d'un Vice-Président en remplacement du prof. ZUNZ également décédé et la désignation d'un nouveau Président du Congrès de Thérapeutique de Bruxelles qui doit avoir lieu en 1940.

Deux questions de Pharmacologie et de Thérapeutique seront discutées dans ces deux séances : *Le phosphore et les médicaments des globules blancs*, par les professeurs AUBERTIN (Paris), BURGI et GORDONOFF (Berne), DUSTIN (Bruxelles), HAZARD (Paris), HERNANDO (Madrid), MOURIQUAND (Lyon), RIETTI (Ferrare), et les D[rs] COTTENOT, DECOURT et MARCHAL, sur les sujets suivants :

Les bases physiologiques de la thérapeutique phosphorée (prof. Léon BINET) ; *Les urines laiteuses* (D[r] DECOURT) : *Les médications phosphorées organiques* (prof. BURGI et D[r] GORDONOFF) ; *L'absorption des phosphates de chaux* (prof. HAZARD) ; *Le traitement des carences phosphorées* (prof. MOURIQUAND) ; *Les médicaments provocateurs de l'agranulocytose* (prof. RIETTI) ; *Les leucopoïétiques* (prof. DUSTIN) ; *Les nucléotides de pentose* (D[r] MARCHAL) ; *L'action sur le sang des hormones et des vitamines* (prof. HERNANDO) ; *Les médicaments chimiques dans les leucémies* (prof. AUBERTIN) ; *Les méthodes de radiothérapie comparée dans les leucémies* (D[r] COTTENOT).

Un dîner réunira les congressistes le soir à 8 heures, à l'hôtel Royal Monceau, 37, avenue Hoche. Le prix du banquet a été fixé à 90 fr., et les adhésions doivent être adressées au D[r] DOIN, *trésorier*, 8, place de l'Odéon.

Thèses de Doctorat en Pharmacie soutenues en 1938 devant la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse. — GUIRAUD (J.) : Répartition de l'urée dans les tissus. Contribution à l'étude de la barrière hémato-méningo-encéphalique. — TERRIEN (J.) : Contribution à l'étude du dosage des gaz du sang. — LEGRIS (A.) : Rayons X et tension superficielle du plasma. — JEAN (J.) : Contribution à l'étude des méthodes d'évaluation des polypeptides dans les liquides organiques. — GONDAL (G.) : Contribution à l'étude de la matière grasse du lait. Ses variations quantitatives et leurs causes. — ESCAICH (E.) : L'alimentation familiale. Conditions pratiques du problème à Toulouse. — ABADIE (A.) : Législation pharmaceutique comparée dans divers pays. — GARRIGUE (A.) : Pouvoir peroxydasique de traces de cuivre en présence des chlorures de sodium ou de magnésium. — CIPOULON (C.) : Anthelmintiques. — LOTTE (A.) : Les purgatifs. — GINIBRIÈRE (C.) : Antithermiques.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

INSTITUT D'HYGIÈNE DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS

LA PROTECTION

CONTRE LES

GAZ DE COMBAT

Cours de Perfectionnement et Exercices tactiques sur des questions d'actualité

(Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, 15-30 Juin 1938.)

SOUS LA DIRECTION DE MM.

le Professeur TANON
Professeur d'Hygiène,
Membre de l'Académie de Médecine.

Général COT
Médecin général de l'Armée.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BRUÈRE, CATHAL, GENAUD,
KOHN-ABREST, MOYNIER, PAITRE, PERONNET,
PERRIER et SOHIER

Un volume (21,5 × 13,5), 284 pages, 54 figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS
23, RUE DE L'ÈCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

PROFESSEUR A. GUILLAUME

S'IL Y AVAIT LA GUERRE!

PROTÉGEONS-NOUS CONTRE LES ATTAQUES AÉRIENNES

2e Edition 1939

Préface de M. le Général NIESSEL
Ancien Membre du Conseil Supérieur de la guerre.

Introduction de M. le Professeur TANON
Membre de l'Académie de Médecine.

GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES SANITAIRES

Médecins — Pharmaciens — Infirmières
Assistantes du Devoir National
Secouristes — Brancardiers

Un volume (21,5×13,5), 230 pages, avec figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

Thèses de Doctorat en Pharmacie soutenues en 1938 devant la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Lille. — BRUNEEL (J.) : Essais analytiques sur les drogues à constituants cinnamiques. — BERTRAND (J.) : Sur la réaction dite de la ninhydrine et sur les causes d'erreur dans son application au dosage de la fonction amino-acide dans les liquides biologiques. — LEFORT-EDEN : Contribution à l'étude de l'infection tuberculeuse du lait. Recherche du bacille tuberculeux dans les laits de la région du nord de la France. — WATERLOT-COUSIN (M.) : Contribution à l'étude de l'alimentation de la ville d'Arras en eau potable. — PUJO (L.) : Etude du rancissement normal et expérimental de l'axonge. Ses modes de conservations. — BOUCHÉ (M.) : Sur quelques glycols bitertiaires dérivés de la diacétone-alcool. — BERGER (R.) : Recherches sur l'allantoïnurie humaine et sur la réaction de SCHRYVER-FOSSE.

L'encombrement de la profession pharmaceutique. — Le cri d'alarme poussé récemment par notre confrère Paul GARNAL sur l'augmentation du nombre des étudiants en pharmacie que nous avons reproduit dans le *B. S. P.* d'avril, entraîne les commentaires suivants du Dr J. NOIR dans le *Concours médical* :

Comment pourra-t-on caser tant de pharmaciens et de pharmaciennes ? La création de nouvelles officines réduira fatalement les recettes des pharmaciens déjà établis. Ces derniers, accablés de charges et d'impôts, comme d'ailleurs tous les commerçants à l'heure actuelle, chercheront, poussé par le besoin, à compléter leurs moyens d'existence et ils étendront un moyen, mis en pratique déjà par plus d'un d'entre eux et toléré par les médecins praticiens, qui est l'exercice illégal de la médecine dans les officines. Le pharmacien déjà très instruit par cinq ans d'études et des examens difficiles, se mettra théoriquement au courant des choses de la médecine. Il acquerra petit à petit quelques connaissances empiriques ; nous verrons renaître sous une autre forme les officiers de santé, et les médecins praticiens risqueront de n'être le plus souvent appelés qu'auprès des malades très graves. Ce sera un danger sérieux pour la santé publique. Aussi semble-t-il urgent que pharmaciens et médecins interviennent énergiquement auprès des pouvoirs publics pour leur faire comprendre les dangers qui résulteraient fatalement de l'encombrement de la profession pharmaceutique.

Carnet de santé. — Il est institué, sous le nom de « Carnet de santé » au Ministère de la Santé publique, un livret sur lequel pourront être inscrits tous les renseignements d'ordre médical, relatifs à la santé de l'individu.

Les titulaires, ou parents du titulaire dudit carnet, sont invités à se présenter à leur médecin traitant, chaque fois qu'ils recourent à ses services, et à lui demander de bien vouloir le remplir.

Le carnet de santé constitue un document strictement personnel, dont nul ne peut exiger la communication.

Les municipalités sont invitées à délivrer un carnet de santé aux parents de chaque enfant, dès la naissance de celui-ci, ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande.

Les établissements hospitaliers et les organismes d'hygiène, publics et

©BIU Santé

privés, subventionnés à titre facultatif par le Ministère de la Santé publique, sont invités à utiliser ledit carnet de santé, et à en remettre un exemplaire à toute personne qui fréquente leur service et qui en serait dépourvue.

Combien de personnes nourrit la Pharmacie en Allemagne ? — Le Reichsapothekerführer publie, dans la *Deuts. Apoth. Zeit.*, 1939, n° 26, les résultats du recensement qu'il a fait effectuer. Extrayons-en les nombres suivants : le nombre des pharmaciens au 21 mars 1939 était en Allemagne de 8.219 (y compris l'Autriche). En vivent 75.052 personnes (9,13 % par pharmacie) : 180 pharmacies ne nourrissent qu'une ou deux personnes ; celles qui en nourrissent plus de vingt sont très rares, les nombres les plus fréquents étant cinq et six. Le personnel au travail dans les pharmacies est au nombre de 32.119, dont 8.343 (26 %), dirigeants, 8.778 (27,3 %) collaborateurs (pharmaciens, candidats stagiaires) et 14.998 (46,7 %) aides et ouvriers. Parmi les dirigeants 5.729 sont propriétaires de la pharmacie, 2.149 locataires et 465 gérants ; 35,9 % des pharmaciens travaillent sans collaborateurs, 35,1 % en ont un, 19,7 % deux et 9 % plus de deux. On peut estimer que les pharmacies ayant un chiffre d'affaires jusqu'à 45.000 R. M. sont dirigées par le pharmacien lui-même ; jusqu'à 70.000 R. M. il y a un collaborateur, jusqu'à 120.000 R. M. deux et jusqu'à 170.000 R. M. trois collaborateurs.

L'hygiène alimentaire dans le désert. — Né en Afrique du Sud, Marcus Daly a passé plus de trente années de sa vie à poursuivre le gros gibier sur toute l'étendue du continent noir. Son livre : *La grande chasse en Afrique* nous apporte le fruit de son expérience.

Il peut arriver que vous n'ayiez à votre disposition que l'eau d'une mare où viennent de se vautrer rhinocéros et autres bêtes qu'on appelle sauvages : ne rejetez pas cette eau infecte, noirâtre et imbuvable, mais ajoutez à 20 litres environ une solution concentrée de 30 gr. de sel d'Epsom (sulfate de magnésium). Brassez énergiquement et décantez. En l'espace de vingt minutes, vous obtiendrez une eau aussi limpide et inodore que l'eau de pluie.

Pour accomplir des marches laborieuses sous le soleil africain en se passant d'eau et sans souffrir de la soif, les règles exposées par l'intrépide chasseur peuvent se résumer ainsi : Dès qu'il s'agit de marches de plus d'un jour en région aride, ne jamais partir de bon matin ; s'abstenir de manger de la viande la veille ; toujours fermer la bouche en marchant et ne desserrer les lèvres que pour dire les mots indispensables.

Ces conseils judicieux pourront éviter bien des drames.

Les plantes insecticides. — La section industrielle des Services botaniques de l'Inde à Calcutta, note *La Presse Médicale* du 15 février, se préoccupe des possibilités qu'il y aurait à cultiver dans ce pays les plantes qui fournissent des insecticides, inoffensives pour les êtres humains et capables de remplacer les sels d'arsenic et autres préparations chimiques dangereuses. Il semble que le climat et le sol de l'Inde doivent se prêter à la culture et à l'industrie des insecticides végétaux si prospères dans les Etats Malais, dans les Indes Néerlandaises, aux Philippines, à Kenya et au Japon.

©BIU Santé.

LA PHARMACIE A. BAILLY

soucieuse d'entretenir avec tous ses confrères une collaboration amicale et confiante, met à leur disposition son organisation technique et commerciale qui lui permet, par la multiplicité de ses services, d'être en rapport étroit avec toutes les branches de l'activité médico-pharmaceutique

LA PHARMACIE A. BAILLY OFFRE A SES CONFRÈRES

1° UN RÉASSORTIMENT complet de toutes les spécialités françaises.

2° UN LABORATOIRE d'analyses chimiques et bactériologiques dirigé par des compétences scientifiques.

3° DES ACCESSOIRES de vente facile et rémunératrice : lampe fumivore, bouillottes, douches, tubes, etc.

4° UN RAYON DE BANDAGES : ceintures, bas à varices.

5° UN RAYON D'OPTIQUE : acoustiques, jumelles, baromètres, thermomètres, etc.
Ses verres « REPOSAL ».

6° UN SERVICE HOMÉOPATIQUE pour l'exécution de toutes les ordonnances de Messieurs les Médecins Homéopathes.

7° LE DÉPOT POUR LA FRANCE de plusieurs Spécialités étrangères : Produits Squibb, Radio Malt, Radiostoleum, Owbridge's, Lung Tonic, Numol, Sel Andrews, Petit Victor (inhalateur), Maté Leao, Pasta Palm, Cyclopropane.

EN TOUTES OCCASIONS ***CONSULTEZ-NOUS*** *DEMANDEZ NOS TARIFS*

Tél. : LAB. 62-30 (9 lignes groupées) **15, RUE DE ROME, PARIS-8°** Adr. télégr. : Baillyab-Paris

©BIU Santé


SIROP
PREMIÈRE DENTITION
Sans Narcotique
DELABARRE
FACILITE la Sortie des Dents
CALME les Cris de l'Enfant
PRÉVIENT les Accidents de la 1re Dentition
ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, faubourg Saint-Denis — PARIS


Crème Candès
OXYDANTE
Fl. 18 fr. en France
Toutes Pharmacies
PURETÉ DU TEINT
Étendu d'eau le
LAIT ANTÉPHÉLIQUE
ou Lait Candès
Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe
Hâle, Rougeurs, Rides précoces, Rugosités,
Boutons, Efflorescences, etc., conserve la peau
du visage claire et unie. — A l'état pur,
il enlève, on le sait, Masque et
Taches de rousseur.
Il date de 1849
CANDÈS, Paris.
Bd St-Denis, 16
I. ROCHE, Dr en Phcie
16, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)
Chez tous les Droguistes
et Commissionnaires
Eau Hamalyne

©BIU Santé

Parmi ces plantes les plus importantes sont le *Derris elliptica* dont on emploie les racines connues sous le nom de « tuba root », le pyrèthre « *Chysanthemum cinerariaefolium* » et le *Tabac* qu'on utilise sous forme de décoction, de nicotine. Le *Derris* est cultivé sur une vaste échelle dans les Etats Malais ; l'exportation de ses racines a passé de 98 tonnes en 1931 à plus de 600 tonnes en 1936. Les Iles Philippines, après avoir satisfait leurs besoins locaux, exportent aussi de grandes quantités de ces racines aux Etats-Unis d'Amérique.

Des essais sont faits pour cultiver le *Derris* en diverses parties de l'Inde, notamment par l'Institut de recherches forestières de Dehra Dun et les services d'agriculture de Travancore, Kashmir, Punjab et Mysore.

Un vaste champ de culture est encore inexploré à ce point de vue à Chittagong au Bengale et en quelques parties d'Assam où poussent plusieurs espèces de *Derris* sauvages.

Certaines autres plantes de l'Inde paraissent aussi avoir des propriétés insecticides, entre autres, le Kharina (*Milletia pachycarpa*), Légumineuse grimpante vivant à l'état sauvage dans les collines de Khasia (Anam) et dans les forêts du Sikkim Himalaya ; le Pilavaram (*Mundulea suberosa*) arbuste de la Péninsule de l'Ouest et de Mysore, dont on utilise l'écorce, les racines et les graines.

Liste des marques publiées dans les *Bulletins Officiels* des 22 juin au 13 juillet 1939 inclus fournie par M. Jacques Broccni, Bureau des marques, 28, rue de Surène, à Paris. — Acti-D, Adrénoléine, Adsorbentérol, Allochrome, Amiduryl, Amyb-Entérol, Andotestrone, Antexechol, Argyfedrine, Asfur, Aspro (Rt), Benzuryl (Rt), Bluméol, Bonlax, Bonsoir (Rt), Borostyrol, Bovigénine, Brichard (Sirop), Calcascorbium, Calcioderme, Calmoneurine, Calvert's, Chlorophyllan, Collu-Sulfamyd, Dentamide, Dermocalcion, Diaperos, Dipyrille, Disalgyl, Diu-Uroïdine (Rt), Droséral, Embryocine, Flaviseryl, Floriganol, Fluxhemo, Follisterol, Fortirol, Frutassid, Gastralucol, Gastrhépar, Germâl, Gestoral, Glucodin, Grinoesculine, Guipsine (Rt), Hemoseda, Hormolaxol, Iodhépar, Isopart, Laccogel, L'Infu, Lubrigel, Luebis, Lymphobiose, Medipharma, Minista, Nedraderm, Néocortène, Neutragaz, Nisaseptol, Nobert (Gouttes), Olgérane (Rt), Oragestormone, Origanyl, Ortho-Gastrine (Rt), Oxydermine, Ozotroy, Panother, Pantococcine, Paraphtine, Pastille Phénix, Perinemyl, Phaseonan, Phenochlore, Phlebogev, Poligastron, Probel, Pyrodorazine, Quinisitine, Rexyrol, Rhinadrol (Rt), Ruminaline (Rt), Sani Crep, Sanocrysin (Rt), Santapron, Sarrebruck (Traitement de), Septiserum, Solarium-Oil, Stov (Rt), Sulfapyridine Zizine, Syncortyl, Thiamide, Thymocytine, Tannurgyl (Rt), Tonicœur, Tot, Olea, Vaxicoq, Velouskinn, Vercynex, Zooparion.

Rt : Renouvellement de dépôt.

Promotions et Nominations de Pharmaciens militaires.

MARINE

Par décret en date du 15 juillet 1939, ont été promus dans le corps de Santé de la Marine, pour compter du 15 juillet 1939 :

©BIU Santé

Au grade de pharmacien chimiste principal :

1er tour (ancienneté), M. Gérard (Gaston-Lucien-Albert), pharmacien chimiste de 1re classe en complément de cadres.

Au grade de pharmacien chimiste de 1re classe :

2e tour (ancienneté), M. Bras (Roger-Paul-Raymond), pharmacien chimiste de 2e classe, en remplacement de M. Gérard (G.-L.-A.), promu.

(*J. O.* du 25 juillet 1939.)

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Par décret du 24 juillet 1939, l'élève de l'Ecole du Service de Santé militaire ci-après désigné est nommé :

Au grade de pharmacien sous-lieutenant (à dater du 11 juillet 1939) :

M. Genty (Albert-Marie-Victor-Alfred), reçu pharmacien le 10 juillet 1939, en service provisoirement à la 14e région, affecté à la région de Paris, avec la mention « service ».

Par le même décret et en application de la loi du 6 janvier 1923, modifiée par la loi du 24 décembre 1925 et de l'article 6 du décret du 19 septembre 1919, concernant la réorganisation de l'Ecole du Service de Santé militaire :

M. le pharmacien sous-lieutenant Genty (A.-M.-V.-A.), prend rang dans son grade, sans rappel de solde, du 31 décembre 1937.

(*J. O.* du 29 juillet 1939.)

TROUPES COLONIALES

Par décret du 5 septembre 1939 est nommé, à la date du 26 août 1939, au grade de pharmacien sous-lieutenant des Troupes Coloniales, pour prendre rang du 31 décembre 1937 (sans rappel de solde), l'élève du Service de Santé de la Marine et des Colonies, reçu pharmacien universitaire en 1939, et versé dans le Service de Santé des Troupes Coloniales dont le nom suit :

M. Busson (Félix-François), en service dans la 18e région.

Par le même décret, cet officier est promu au grade de pharmacien lieutenant, pour prendre rang du 31 décembre 1939.

(*J. O.* du 10 septembre 1939.)

Mutations de Pharmaciens militaires.

Par décision du 22 juillet 1939, les mutations suivantes sont prononcées :

Pharmaciens capitaines :

M. Cariou (G.-A.), Troupes du Maroc. — Affecté à la 4e région (service).

M. Bonnevialle (L.-A.-R.), 15e région. — Affecté aux Troupes du Maroc (volontaire) (service).

(*J. O.* du 25 juillet 1939.)

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

laboratoires chanteaud

JEAN LAURIN, Pharmacien

Sulfate de Magnésie
— Acide Tartrique —
Bicarbonate de Soude

sedlitz
GRANULÉ
Régulateur des fonctions intestinales

Laxatif : 1 à 2 cuil. à café
Purgatif : 1 à 2 cuil. à soupe
dans un verre d'eau, à jeun

Hexaméthylène Tétramine
— Benzoate de Soude —
— Benzoate de Lithine —

uréol
GRANULÉ
Dissolvant de l'acide urique — Désinfectant des voies urinaires et biliaires

A prendre avant les repas
1 cuillerée à café dans
— un demi-verre d'eau —

Un centigramme
de Sulfure de Calcium par granulé

sulfhydral
GRANULÉ
Angine — Grippe — Rhume

De 1 à 20 granulés
par jour suivant
— l'indication —
— du médecin —

Granules CHANTEAUD à tous Produits

Littérature et Échantillons : 3 et 5, rue Alexandre-Dumas, SAINT-OUEN, près PARIS (Seine)

USINE FRANÇAISE DE

Produits et Spécialités Pharmaceutiques

ÉTABLISSEMENTS GOY

Téléphone : Archives 34-68. — Adresse Télégr. : ETABLISGOY-PARIS. — R.C. Seine 2662

23, Rue Beautreillis, PARIS (IVe)

COMMISSION — USINE MODÈLE — EXPORTATION

Matériel industriel considéré comme le plus important qui existe pour *la préparation des* **Capsules et Perles, Pilules, Granules, Comprimés, Saccharolés, Granulés effervescents, Pâtes, Pastilles et Tablettes, Ovules et Suppositoires, Sirops, Thés purgatifs**, etc., et tous Produits pharmaceutiques.

Capsules CAMEL (prophylactiques).
Comprimés NOTAL (hygiène de la femme).
Dépuratif RIBAL (végétal).
OXYCARBINE.
Pastilles M. B. C.
Pâte bleue GOY.
GOUTTES MAGALO

La Maison se met à la disposition des clients pour l'exécution rigoureuse et rapide de toutes les formules qu'ils veulent bien lui confier.
Ses ateliers considérables de lithographie et de typographie, en partie installés au siège social même, lui permettent de livrer immédiatement, avec un élégant et riche conditionnement aux noms et marques des Pharmaciens, toutes les préparations pharmaceutiques, alimentaires, hygiéniques qui peuvent lui être demandées.

Sur demande ENVOI GRATUIT d'ÉCHANTILLONS de PRODUITS et de MODÈLES de CONDITIONNEMENT

©BIU Santé

PILULES ET SIROP DE BLANCARD

BLANCARD
PHARMACIEN
64, Rue de
La Rochefoucauld
PARIS



CONTRE
ANÉMIE - CHLOROSE
Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

KIPSOL
Pilules contre le
RHUME de CERVEAU
CORYZA des IODURES
TOUX, GRIPPE

Nos Spécialités sont réglementées au Syndicat général de la Réglementation

Reg. Com, Seine : 29.956.

Les Etablissements C. David-Rabot

C. DAVID & SES FILS
49, Rue de Bitche, COURBEVOIE (Seine)

S.A.R.L. A RESPONSABILITÉ LIMITÉE — CAPITAL 600 000 FRANCS

R.C. SEINE 231.455 B — TÉL. DÉFENSE 01-41

COMPRIMÉS - PILULES - DRAGÉES
PERLES ET CAPSULES - SIROPS
POMMADES - EMULSIONS - OVULES
GRANULÉS
SIMPLES, NEIGEUX OU FONDANTS

EN VRAC OU CONDITIONNÉS

©BIU Santé

BULLETIN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉDACTEURS PRINCIPAUX : MM. L.-G. TORAUDE et R. LECOQ.

SOMMAIRE. — *Bulletin d'Octobre* : Première réunion de guerre, p. 193. — Les « garants » en pharmacie pendant la guerre, p. 194. — Documents officiels, p. 197. — Frais d'inspection des pharmacies, p. 200. — Nouvelles, p. 201. — Bibliographie, p. 214.

Lire dans la partie scientifique :

1° *Contribution à l'étude pharmacodynamique de quelques saponines et et notamment du* **Dumoria Heckeli** (*Sapotacées*), par P. DODEL, G. DASTUGUE et Mlle VILLEDIEU.
2° *Invasions d'appartements par* « **Glycyphagus domesticus** » DE GEER, par A. JUILLET et J. SUSPLUGAS.
3° *Sur l'essai de la diastase officinale. Influence de divers facteurs. Technique d'un titrage amylolytique* (*suite et fin*), par J. LANGLOIS *et* Ch. MORIN.
4° *L'unification des pharmacopées,* par M. TIFFENEAU.
5° *Bibliographie analytique.*

BULLETIN D'OCTOBRE

Première réunion de Guerre (1).

Lorsque nous nous sommes séparés en juillet, la tension internationale s'accentuait chaque jour davantage et en levant notre dernière séance, je ne pouvais m'empêcher d'évoquer un souvenir personnel. Le 1er juillet 1914, vous m'appeliez à siéger parmi vous ; un mois plus tard, c'était la guerre.

Vingt-cinq ans ont passé et c'est encore la guerre : guerre provoquée par les appétits insatiables, l'orgueil incommensurable de nos voisins de l'Est qui ont pris pour de la faiblesse ce qui était chez nous désir de concorde et de collaboration.

Cette année-là, notre séance de rentrée n'eut lieu que le 4 novembre. Dans une France forte, organisée, instruite des leçons du passé, les Sociétés scientifiques comme la nôtre se doivent de ne point interrompre leurs travaux, même pendant la période de guerre ; aussi notre Secrétaire général n'a-t-il pas hésité à nous réunir à la date normale de notre séance.

Mais avant de passer à l'ordre du jour, je tiens à adresser à M. le professeur KOSKOWSKI, de Varsovie, membre correspondant de notre Société depuis 1924, à tous nos amis polonais — et ils sont nombreux dans le domaine scientifique — l'hommage de notre admiration pour le noble courage, pour l'héroïsme dont ont fait preuve leurs compatriotes dans la défense de leur pays, attaqué, envahi de tous côtés, pillé, meurtri et enfin dépecé.

1. Allocution prononcée le 4 octobre à la Séance d'ouverture de la Société de Pharmacie de Paris.

©BIU Santé

Je forme des vœux pour que la Pologne ressuscitée renaisse de ses cendres, libre comme elle le fut au cours des siècles et comme elle le redevint grâce à la victoire des Alliés, en 1918.

Empires anglais et français réunis, nous luttons à nouveau, pour son indépendance, comme nous combattons pour la défense de nos libertés : de la liberté de la pensée, de la liberté de la recherche, comme de toutes les autres.

Nous ne pouvons ni comprendre, ni admettre que la science soit asservie à une théorie raciale, qui est la négation de son universalité et que les valeurs morales et spirituelles soient remplacées dans le *Reich* par le seul culte de la force et par la loi de la jungle.

La défense du pays va nous priver pendant quelques mois de la présence de nos jeunes collègues. Permettez-moi de leur dire, en votre nom comme au mien, que nos souhaits les plus sincères, les plus cordiaux, les plus amicaux, les accompagnent.

Qu'ils soient aux armées ou à l'intérieur, ils sauront, du fait d'une mobilisation mieux ordonnée que celle de 1914, rendre à la nation les services qu'elle attend d'eux. Leurs connaissances variées et étendues leur permettent mieux qu'à d'autres de s'adapter rapidement à toutes les situations, même parapharmaceutiques et je pense, par l'exemple qui nous en est donné ici même à notre Faculté, qu'on ne manquera pas en haut lieu de faire appel à leur science et à leurs compétences.

Je forme des vœux pour le succès de nos armes et celles de nos Alliés, pour la Victoire du Droit. Je souhaite que nous puissions bientôt siéger à nouveau dans cette salle des Actes qui nous est chère et que nous nous y retrouvions au complet.

René Bernier.
Président de la Société de Pharmacie de Paris.

Les « garants » en pharmacie pendant la guerre.

La loi du 21 Germinal An XI, par son article 25, qu'est venu compléter l'article 41 de l'arrêté du 25 Thermidor de la même année, dit en substance :

« *Qu'au décès d'un pharmacien l'officine pourra rester ouverte aux conditions de présenter à l'agrément de l'Ecole ou de la Faculté dont dépend l'inspection de l'officine, un étudiant majeur et pourvu d'au moins huit inscriptions de scolarité, en même temps qu'un pharmacien diplômé* établi ou non, *sous la responsabilité duquel seront dirigées et surveillées toutes les opérations de l'officine. L'autorisation de gestion sera délivrée ensuite par le préfet du département où est située l'officine* ».

A défaut de tout autre règlement officiel, ce sont ces dispositions de Germinal qui ont toujours été suivies en cas d'absence prolongée

©BIU Santé

MAISON FONDÉE EN 1836

SUCCURSALES

ROUEN, CAEN, RENNES, TOURS, MOULINS, LYON, LIMOGES
BORDEAUX, TOULOUSE, MONTAUBAN, NARBONNE

Usines à VINCENNES et MONTEREAU

GRANDS PRIX
EXPOSITION UNIVLLE PARIS 1910
EXPon UNIVLLE BRUXELLES 1910
MÉDAILLE D'OR
Exposition UnivLLe Paris 1878



HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVLLE DE TURIN 1911
MÉDAILLE D'OR
Exposition UnivLLe Paris 1889

ÉTABLISSEMENTS

DARRASSE FRERES

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 de Fr
(R. C. Paris N° 208.550)

DROGUERIES

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HERBORISTERIE
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES
ACCESSOIRES DE PHARMACIE

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
CAPSULES — GRANULES — PASTILLES — PILULES — SACCHARURES

PRODUITS SPÉCIALISÉS
MARQUES MINERVE, CHIMÈRE ET AUGÉ

TÉLÉPHONE :
Turbigo 84-40 à 84-43
Inter : Turbigo 1.

13, Rue Pavée
PARIS 4e

ADRESSE TÉLEGR.
DARRASDROG-PARIS

©BIU Santé

INTRAIT DE MARRON D'INDE • CAMPHODAUSSE • MORÉTHYL • PAVÉRON

FONDANT DIGESTIF • HORMODAUSSE • SÉDOHYPOTENSEUR • STRICTOFORME • HÉMOGÉNOL

PROSTATIDAUSSE

AMPOULES BUVABLES OU SUPPOSITOIRES
6 A 12 PAR MOIS

SÉRODAUSSE A.O.I. • ENTÉRODAUSSE • COLLOBIASE DE SULFHYDRARGYRE • TISANE HÉPATIQUE

GOUTTES PHOSPHOSTHÉNIQUES • INTRAIT DE VALÉRIANE • CARBODAUSSE

AT. M. AUZOLLE

©BIU Santé

d'un pharmacien, soit pour un voyage ou une maladie de longue durée, soit pour l'accomplissement d'une période militaire, soit pour tout autre motif de même ordre.

Aucun texte spécial n'existant pour le cas de guerre, le même règlement fut, par extension et assimilation appliqué, lors de la guerre de 1914-1918, avec deux modifications importantes apportées dans la suite par la loi du 9 février 1916 dont l'article 1er (à la réalisation duquel je n'ai pas été étranger) étendait aux enfants et héritiers de pharmaciens décédés le délai accordé auparavant aux seules veuves, et dont l'article 2 suspendait ce délai à la date du 31 juillet 1914, délai que des décisions successives reportèrent jusqu'en novembre 1919 (Loi du 23 octobre 1919), sans parler de la prorogation complémentaire due à la loi du 15 juin 1922 qui étendit pour des cas particuliers ce même délai jusqu'au 1er novembre 1925.

Ceci posé, il faut évidemment reconnaître que toutes ces décisions s'adressent en réalité uniquement au cas des héritiers après décès. Pour les appliquer légalement au cas de guerre, il est donc indispensable qu'une loi spéciale intervienne.

Le Ministère de la Santé publique s'y prépare certainement puisqu'il vient d'admettre, en ce qui concerne l'état de guerre existant depuis le 2 septembre 1939, que les pharmacies dont les titulaires sont mobilisés, fonctionneront pendant toute la durée des hostilités dans les mêmes conditions que celles prévues par la loi du 9 février 1916 que je viens de citer.

L'intention du Ministère est d'exiger que les pharmacies continuent à fonctionner dans des formes légales afin que, la guerre finie, elles aient, de ce fait, toujours fonctionné régulièrement.

Le nombre élevé de diplômes possédés par des femmes doit permettre de satisfaire cette intention et de résoudre un grand nombre de cas.

Le Ministère de la Santé publique étudie d'ailleurs en ce moment un projet de décret ayant pour effet de réquisitionner tous les porteurs du diplôme de pharmacien, projet qui doit faciliter considérablement la réalisation du plan envisagé.

S'il est réalisé, rien de plus simple : le diplômé étant à la fois gérant et garant de la pharmacie, sera responsable de sa gestion au même titre qu'il le serait de son officine personnelle. S'il ne l'est pas, car il faut considérer que cette situation ne sera pas toujours d'une réussite certaine, la gérance se trouvera parfois, pour des raisons d'opportunité, confiée à un étudiant à 8 inscriptions. En ce cas, la surveillance d'un diplômé « garant » viendra le consolider. Ce que l'on veut avant tout, c'est que le remplaçant puisse solliciter et recevoir les conseils d'un diplômé expérimenté afin que la protection de la santé publique soit assurée. Ce que les exigences administratives réclament ensuite, principalement à l'égard des toxiques, c'est que les bons d'achat en soient signés par le diplômé

©BIU Santé

surveillant, afin d'éviter des abus et que la tenue du Registre de comptabilité des substances inscrites au tableau B et celle du livre d'ordonnances soient de temps en temps examinées et contrôlées par lui. A ce propos, il est bon d'ajouter qu'il lui appartiendra de procéder à un inventaire des substances du Tableau B dès son entrée en fonction, inventaire qui devra être signé par les deux parties.

Ce diplômé « garant » a toutefois le droit de n'accorder sa confiance que dans certaines conditions. Pour les toxiques en particulier, il exigera qu'aucune délivrance n'en soit faite sans une prescription médicale et qu'aucune complaisance sur ce point ne soit tolérée.

La question de médecins nouveaux-venus, ou même de passage, a été soulevée. C'est au remplaçant ainsi qu'au diplômé garant qu'il incombera de se renseigner sur l'identité exacte du prescripteur. Quant aux conditions d'entente entre le pharmacien garant et son ou ses obligés, elles peuvent faire l'objet d'un simple échange de lettres.

Enfin, pour le montant des honoraires, tant ceux de l'étudiant remplaçant que ceux du diplômé « garant », les bénéficiaires devront l'établir au moment des accords.

*
* *

La responsabilité qui incombe au pharmacien « garant » effraie quelques confrères. Sans rien exagérer et tout en reconnaissant qu'il est charitable de ne pas trop hésiter à rendre service aux intéressés, il est bon cependant de prendre ses précautions.

Un accident, même en dehors des toxiques, peut se produire, comme il se produirait tout aussi bien si le pharmacien titulaire était à son poste. C'est là l'un des risques constants de l'exercice de la profession. Pour y remédier, rien de plus simple : souscrire immédiatement, — si ce n'est déjà fait, — une assurance contre les accidents et les erreurs en pharmacie. On ne saurait trop recommander dans la circonstance *La Mutuelle des Pharmaciens*, 13, rue Ballu, à Paris, 9e, dont l'organisation du point de vue professionnel est, on le sait, hors de pair.

Si l'officine du pharmacien mobilisé est déjà assurée par lui à une autre Compagnie, cette dernière continuera son office et, sur la demande de l'assuré, la *Mutuelle des Pharmaciens* fera le nécessaire pour lui signaler l'intérêt de renforcer sa police par une assurance complémentaire prise auprès d'elle. La *Mutuelle* en ce cas demandera au pharmacien mobilisé de lui donner acte de sa déclaration et, par un Avenant, reportera sur la tête du « garant » les bénéfices de l'assurance, défense devant les tribunaux y comprise.

Telle est à mon avis la façon la plus sage, la plus prudente et la plus simple d'envisager la situation des « *Garants* » « *en pharmacie pendant la guerre* ». Les responsabilités de chacun se trouveront ainsi nettement définies et garanties et les obligations administratives et légales dûment respectées.

L.-G. Toraude.

©BIU Santé

10 GRANDS PRIX
HORS CONCOURS
aux Expositions

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
CETHOCAL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

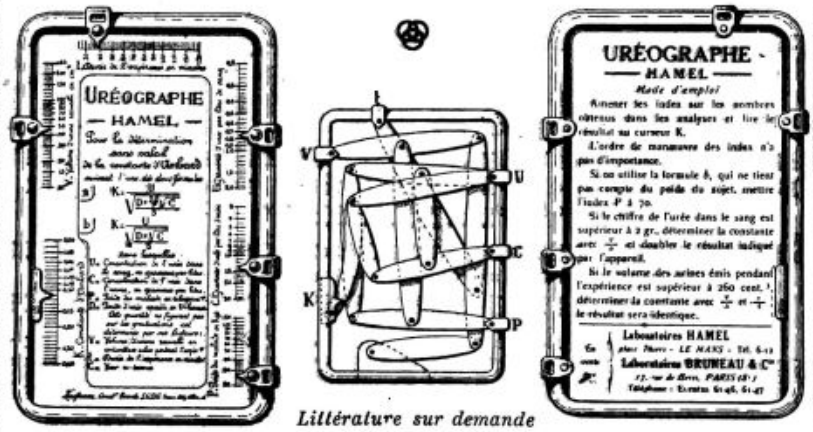
Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur a la Faculté de Médecine et a la Faculté de Pharmacie de Paris, ancien Elève de l'Institut Pasteur
6, Rue Abel, PARIS (anct Rue de Rennes)
Adr. Télégr.: LABFREYSSINGE-PARIS Tél. : DID. 18-81

Remises et conditions selon produits et quantités
VENTE RÉGLEMENTÉE S. G. R.

Reg. du Comm. Seine 37.7 1.

URÉOGRAPHE HAMEL

Appareil pour la détermination, sans calculs, de la constante d'Ambard



Littérature sur demande

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie

17, rue de Berri, PARIS (VIIIe). — Elysées 61-46, 78-27.

©BIU Santé

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS

Laboratoires du Docteur M. LEPRINCE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.500.000 fr.

62, RUE DE LA TOUR — PARIS (XVI^e^)

REGISTRE DU COMMERCE, SEINE 219.925 B

PRIX-COURANT

(Taxe d'armement comprise)

		Prix au public.	Prix aux pharm.
Cascarine Leprince, constipation, pilules	le flacon.	10 35	7 25
Bilordyl, affections du foie, pilules	le tube.	20 40	14 30
Freinospasmyl, antispasmodique, comprimés	le flacon.	23 85	16 70
Guipsine, nouvel hypotenseur aux principes utiles du Gui, pilules	le flacon.	19 60	13 70
— — — ampoules	la boîte.	19 60	13 70
Rhomnol, phosphore organique, reconstituant, ampoules	la boîte.	21 20	14 85
— — — pilules	le flacon.	21 20	14 85
— — — saccharure	le flacon.	21 20	14 85
Néo-Rhomnol, phosphore, strychnine, arsenic, ampoules	la boîte.	21 20	14 85
— — — — comprimés	le flacon.	19 60	13 70
Pilules du Dr Séjournet, à la Santonine (diabète), pilules	le flacon.	21 75	15 20
Arsycodile ou **Néo-Arsycodile**, arsenic organique, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferricodile, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferrocodile, pilules	le flacon.	12 20	8 55
Ophtalmine, affections des yeux, pommade	le tube.	10 85	7 60

BISMUTHOÏDOL

Bismuth colloïdal à grains fins, solution aqueuse

Procédé spécial aux Laboratoires ROBIN

Injections sous-cutanées, intra-musculaires ou intra-veineuses

Immédiatement absorbable – Facilement injectable

COMPLÈTEMENT INDOLORE

1 ampoule de 2 cmo. tous les 2 ou 3 jours. R.C. 221839

LABORATOIRES **ROBIN**, 13, Rue de Poissy, PARIS

©BIU Santé

DOCUMENTS OFFICIELS

Réglementation de la sortie des produits pharmaceutiques.

Par décret en date du 12 septembre 1939 :

Est prohibée, en France, pour toute autre destination que l'Algérie et en Algérie pour toute autre destination que la France, la sortie, ainsi que la réexportation en suite de tout régime douanier des articles repris à la liste A ci-après.

Des dérogations à la prohibition d'exportation pourront être autorisées par le Ministre du Commerce.

Les demandes d'autorisations d'exportation de marchandises doivent être adressées, dans les limites qui auront été déterminées au préalable par le Comité consultatif des Exportations, constitué par arrêté du 12 septembre 1938, au Ministère du Commerce (Direction du Commerce extérieur), par l'intermédiaire du Ministère responsable.

Ces demandes doivent être établies en cinq exemplaires suivant modèle.

La durée de validité des autorisations d'exportation est de soixante jours. Ce délai ne comprend pas le jour de la délivrance de l'autorisation d'exportation.

La sortie de France et d'Algérie des marchandises destinées aux Colonies françaises, aux pays de protectorat et aux pays sous mandat français s'effectue dans les conditions et sous les formes fixées par une instruction interministérielle.

Toutefois, une dérogation générale à la prohibition de sortie édictée par le décret du 12 septembre 1939 sera appliquée, jusqu'au 30 novembre prochain, aux produits destinés aux Colonies françaises sous réserve des mesures de contrôle jugées nécessaires par l'Administration des Douanes.

EXTRAIT DU TABLEAU A

LISTE DES MARCHANDISES DONT LA SORTIE EST PROHIBÉE PAR LE DÉCRET DU 12 SEPTEMBRE 1939.

NUMÉROS du tarif douanier	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
30 *bis*	Lanoline.
35 *ter*	Lait concentré, complet ou écrémé, sans sucre.
35 *quater*	Lait concentré, complet ou écrémé, additionné.
35 *quinquiès*	Farine lactée additionnée de sucre.
74	Malt, orge germée.
74 *bis*	Extraits de malt.
93 *ter*	Glucoses.
	Huiles volatiles ou essences :
112 Ex. 3	De citron.
112 5	D'eucalyptus.
112 Ex. 7	Toutes essences à usage pharmaceutique.
112 9	Menthol.
112 10	Thymol.
112 12	Anéthol.
Ex. 115	Gemmes, thérébenthines, résines, colophanes, poix, pains de résine, brais et autres produits résineux indigènes.
116	Essence de térébenthine.
118	Camphre.
123	Opium.
126 *bis* Ex. 1	Fleurs de camomille.
126 *bis* Ex. 3 et 4	Fleurs de tilleul.
126 *ter* 2	Ecorces de quinquina.
127 *bis*	Ecorces, feuilles, fleurs, tiges et racines de pyrèthre.

©BIU Santé

NUMÉROS du tarif douanier	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
141	Coton :
	Cardé en feuille, hydrophile, ouate de cellulose en paquets, pour la confection des pansements.
	Autre.
174 Ex. 5 et 6	Alcool éthylique autre que l'eau-de-vie.
Ex. 179 *ter* B	Phosphate de chaux, mica en morceaux, cryolithe naturelle, giobretite (carbonate de magnésie natif), spath fluor.
189	Soufre.
192	Goudron minéral provenant de la distillation de la houille.
199	Paraffine.
199 *bis*	Vaseline.
01	Acide arsénieux.
02	Arséniate de cuivre.
019 et 020	Sulfate d'ammoniaque.
020 *bis*	Phosphate d'ammoniaque.
020 *ter*	Nitrate d'ammoniaque.
020 *quater*	Carbonate et bicarbonate d'ammoniaque.
021-022	Sels ammoniacaux autres.
024	Acide borique naturel.
025	Acide borique autre.
030	Brome.
Ex. 031	Bromures de potassium et de sodium.
048	Chlorure de chaux.
049	Hypochlorite de soude.
050	Hypochlorites autres.
053	Cryolithe artificielle.
055	Iode brut.
056	Iode raffiné.
Ex. 057	Iodures de potassium et de sodium.
059	Oxygène comprimé et liquéfié.
060	Eau oxygénée.
061	Peroxyde de sodium.
Ex. 062	Phosphore blanc.
083	Alumine anhydre.
084	Hydrate d'alumine.
094	Sels d'argent et composés organiques de l'argent.
095	Sels d'or et de platine.
097	Ecrans aux platinocyanures.
0101 *bis*	Sulfate naturel de baryum.
0104	Carbonate, nitrate et salicylate de bismuth.
0116	Oxydes de chrome.
0134	Magnésium.
0135	Magnésie.
0136	Carbonate de magnésie artificiel.
0158	Chlorure de potassium extrait du sol.
0159	Sulfate de potasse extrait du sol.
0162	Cendres de varech.
0163 *quinquiès*	Bicarbonate de soude.
0179	Huiles légères de houille brutes.
0179 *bis*	Bases pyridiques et leurs sels, etc.
0180 A	Benzols, toluols, xylols, etc.
0180 B	Carbures benzéniques purs, benzène (benzine cristallisable), toluène, etc.
0180 C	Orthoxylène pur, métaxylène pur, paraxylène.
0180 D	Phénols et crésols bruts.
0180 E	Naphtaline.
0180 F	Anthracène.
0180 G	Fluorène, acénaphtène, etc.
0180 H	Dérivés hydrogénés des produits de la distillation de la houille, purs ou mélangés.

©BIU Santé

L.E.V.A.
Laboratoire d'Essences
Végétales Antiseptiques
Louis GAILLARD - PHARMACIEN
26, RUE PÉTRELLE
PARIS (9e)

LABORATOIRES
Octave BAILLY
Produits Biologiques
44, Rue Armand-Carrel, 44
MONTREUIL-SOUS-BOIS

©BIU Santé

Un traitement efficace et inoffensif
du
Parasitisme intestinal

Académie de Médecine, 20 oct. 1931, 15 déc. 1931, 5 juill. 1932 | *Société de Thérapeutique,* 13 janvier 1932, 9 novembre 1932.

LE VERMOSOL

Préparé avec les Pyréthrines de la Ste des VERMENES

Le **VERMOSOL** est prescrit dans tous les cas de parasitisme intestinal (Oxyures, Ascarides, Trichocéphales, Ankylostomes, Anguillules, Lamblias).

Le **VERMOSOL TENIA**, préparation spéciale, réalise un ténifuge remarquable, inoffensif et ne nécessitant ni diète, ni purgation. :: :: :: :: :: ::

AUCUNE TOXICITÉ **AUCUNE CONTRE-INDICATION**

LABORATOIRES DU BAC, O. GAUDIN, Docteur en Pharmacie

46, Rue du Bac, ASNIÈRES (Seine)

DROGUES MÉDICINALES **PRODUITS PHARMACEUTIQUES**
HERBORISTERIES **PRODUITS CHIMIQUES**

IMPORTATION - CONSIGNATION

Établissements J. VILLENEUVE & M. PHULPIN

Dr L. VILLENEUVE, ✻, Pharmacien de 1re Classe

11, rue des Blancs-Manteaux & 9, rue des Guillemites

Téléph. : TURBIGO 45-00, 45-01 **PARIS** Adresse télégr. : JOVILLANO.

R. C. : Tribunal de la Seine 239.919 B.

QUINQUINAS, COCA, KOLA, BENJOIN, OPIUM, SAFRAN

Tous les Alcaloïdes et produits chimiques pour la pharmacie.

©BIU Santé

NUMÉROS du tarif douanier	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
0180 K	Désinfectants provenant de la saponification des crésols bruts.
0183	Chloroforme.
0187	Chlorure d'éthyle.
0194, 0195 et 0195 *bis*	Alcool méthylique.
0196	Glycérine.
	Acides phéniques cristallisé et neige.
0263	Crésols bruts et purs contenant plus de 50 °/. d'un des isomères.
0266 *bis*	Trinitrophénols (acide picrique) et trinitroxylols.
0287	Acides nitro- et amidosalicyliques, acide et anhydride phtaliques.
Ex. 0311 *ter*	Diphénylamine.
0336 *bis*	Diamidodiphyénylurée, diamidodiphénylthiourée et leurs dérivés sulfoniques, etc.
0343	Aconitine et ses sels.
0344	Adrénaline et ses sels.
0345	Arécoline et ses sels.
0346	Atropine et ses sels.
0347	Caféine et ses sels.
0349	Cocaïne brute.
0350	Cocaïne pure et ses sels.
0351	Codéine et ses sels.
0353	Digitaline.
0354	Emétine et ses sels.
0355	Ésérine et ses sels.
0356	Glycyrrhizine et glycyrrhizate d'ammoniaque.
0358	Morphine et ses sels.
0363	Pepsine, présure, etc.
0364	Pilocarpine et ses sels.
0367	Quinine et ses sels.
0368	Santonine.
0369	Spartéine et ses sels.
0370	Strychnine et ses sels.
0371	Théobromine et ses sels,
0372	Vératrine.
0380 *bis*	Produits opothérapiques ou extraits d'organes.
300 *bis*	Charbons activés.
315 *bis*.	Sérums, vaccins, etc.
315 *ter*	Sparadraps médicamenteux.
315 *quater*	Cordes dites catguts pour usages chirurgicaux.
	Cordes en boyau ou imitation boyau en soie, etc.
318	Amidons (bruts ou imparfaits et autres, liquides, en pâte ou autrement) non parfumés.
357	Verres d'optique.
Ex. 362	Seringues en verre.
405 *bis*	Bandes de coton pour pansements.
411 *bis* Ex. 433	Crêpes de santé.
Ex. 577	Tubes en étain pur pour l'emballage des produits pharmaceutiques.
634 *ter* C	Thermomètres médicaux.
	Instruments de précision à l'exclusion des balances de précision.
	Balances de précision.
635 A, B, C	Instruments d'observation et d'optique à l'exception des microscopes et leurs pièces détachées.
	Microscopes et leurs pièces détachées.

(*J. O.* du 30 septembre 1939).

©BIU Santé

FRAIS D'INSPECTION DES PHARMACIES

Par arrêté du 30 mars 1939, le crédit maximum, mis à la disposition de chaque département, au titre de l'année 1939, pour le remboursement des frais d'inspection des pharmacies, dépôts de médicaments et substances vénéneuses et des établissements d'eaux minérales est fixé ainsi qu'il suit :

	FRANCS		FRANCS
Ain	2.650		
Aisne	2.660	Loiret	2.730
Allier	4.000	Lot	1.330
Alpes (Basses-)	670	Lot-et-Garonne	1.400
Alpes (Hautes-)	580	Lozère	700
Alpes-Maritimes	1.650	Maine-et-Loire	4.100
Ardèche	2.120	Manche	2.200
Ardennes	4.300	Marne	2.550
Ariège	820	Marne (Haute-)	940
Aube	2.150	Mayenne	2.330
Aude	2.500	Meurthe-et-Moselle	2.200
Aveyron	1.700	Meuse	1.510
Belfort (territoire de)	570	Morbihan	2.080
Bouches-du-Rhône	3.500	Nièvre	1.950
Calvados	3.050	Nord	8.100
Cantal	820	Oise	2.870
Charente	4.200	Orne	2.100
Charente-Inférieure	3.250	Pas-de-Calais	4.350
Cher	3.600	Puy-de-Dôme	8.100
Corrèze	1.700	Pyrénées (Basses-)	2.650
Corse	2.550	Pyrénées (Hautes-)	970
Côte-d'Or	4.600	Pyrénées-Orientales	2.100
Côtes-du-Nord	3.100	Rhône	8.500
Creuse	3.400	Saône (Haute-)	2.700
Dordogne	2.500	Saône-et-Loire	4.400
Doubs	2.270	Sarthe	2.000
Drôme	4.700	Savoie	1.700
Eure	2.430	Savoie (Haute-)	1.180
Eure-et-Loir	1.960	Seine	47.100
Finistère	3.650	Seine-Inférieure	4.000
Gard	1 860	Seine-et-Marne	2.900
Garonne (Haute-)	3.250	Seine-et-Oise	12.350
Gers	1.100	Sèvres (Deux-)	3.000
Gironde	7.000	Somme	5.400
Hérault	3.750	Tarn	1.800
Ille-et-Vilaine	3.350	Tarn-et-Garonne	1.320
Indre	4.450	Var	2.250
Indre-et-Loire	2.250	Vaucluse	1.500
Isère	3.800	Vendée	3.130
Jura	1.430	Vienne	5.000
Landes	1.250	Vienne (Haute-)	2.900
Loir-et-Cher	3.100	Vosges	2.370
Loire	3.250	Yonne	4.150
Loire (Haute-)	1.100		
Loire-Inférieure	4.500	Total.....	300.000

Les sommes ci-dessus, dont le total s'élève à 300.000 fr., seront imputées sur le crédit affecté à l'inspection des pharmacies pour l'année 1939 (chap. 34, art. 1er).

Le conseiller d'Etat, directeur de l'hygiène et de l'assistance est chargé de l'exécution du présent arrêté. (*J. O.* du 8 octobre 1939.)

©BIU Santé

PRODUITS

LE PERDRIEL

TOILE VÉSICANTE Le Perdriel.
VÉRITABLE THAPSIA Le Perdriel-Reboulleau.
TAFFETAS Marinier.
MOUCHES de MILAN Sparadrapées L. P. M.
SPARADRAPS du Codex et de toutes formules demandées.

LE PERDRIEL, 11, rue Milton, PARIS (IX^e^).

UNE LONGUE EXPÉRIENCE
UN MATÉRIEL MODERNE
UN CONTROLE RIGOUREUX

Nous permettent de vous fournir :

DES PRODUITS PURS
DES PLANTES DE 1^RE^ QUALITÉ
DES DROGUES DE 1^ER^ CHOIX

ADRIAN, 9-11, Rue de la Perle — PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES CLIN

ADRÉNALINE CLIN, CINNOZYL, ÉLECTRARGOL, ARRHÉNOMARTIOL, ÉLECTROMARTIOL, ÉLECTROCUPROL, ÉLECTROSELÉNIUM CACODYLATE de SOUDE CLIN, INJECTION et GOUTTES CLIN STRYCHNO-PHOSPHARSINÉES, ÉLIXIR DÉRET, GOUTTES RAIDET, ÉNÉSOL, ARSAMINOL, NÉO-TRÉPARSÉNAN, SULFO-TRÉPARSÉNAN, ODARSOL, SPARTO-CAMPHRE, SPARTOVAL, GÉNISTÉNAL, LYSO-CHOC, IOGOL, ORTHOSIPHÈNE, PADÉRYL, SIROP de SIRTAL, SIROP et PATE AUBERGIER, SOLUTION et AMPOULES de SALICYLATE DE SOUDE CLIN, SOLUROL, LIQUEUR et PILULES LAVILLE, SÉRUMS CLIN (Anti-colibacillaire, Antidiphtérique, Antigangréneux, Antistreptococcique), COMPRIMÉS SÉRIQUES, VACCINS CLIN (Anticoquelucheux, Antigonococcique I-II, Anti-staphylococcique, Antistreptococcique, Coli-entéro buccal et injectable, Pneumo-broncho, Pré-opératoire), PYOVARGOL, etc.

COMAR et Cie, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20 — **PARIS-Ve**

Médaille d'Or. — Diplômes d'Honneur. — Grand Prix.
TURIN 1911. — GAND 1913. — LYON 1914. — STRASBOURG 1919

Cachets Azymes Souples

S. CHAPIREAU

MARQUE DE FABRIQUE



DÉPOSÉE

Vve JABLONSKI

née **CHAPIREAU**

2, Avenue du Bel-Air

(ci-devant 14, Rue de la Perle)

PARIS



BLANCHEUR, SOUPLESSE, ÉLÉGANCE

Les Cachets **S. Chapireau** contiennent trois fois plus de poudre que tous les autres cachets de même diamètre. — Ces cachets sont timbrés au nom ou à la marque du pharmacien. (Impression en relief à sec, impression en couleurs).

ILS SONT FAITS EN TOUTE COULEUR

L'Appareil S. CHAPIREAU est le plus simple, le plus pratique, le plus expéditif.

Appareil n° 1 : **25** fr. — n° 2 : **15** fr. — n° 3 : **9** fr.

©BIU Santé

NOUVELLES

Nécrologie. — *Victor Dhers (1863-1939).* — Né à Marseille, le 4 juin 1863, Victor DHERS appartenait à une famille qui comptait plusieurs pharmaciens et qui a également fourni plusieurs membres à la profession médicale.

Peu de temps après avoir obtenu son diplôme, il effectua en Amérique du Sud un voyage d'assez longue durée et s'y perfectionna dans la connaissance qu'il avait déjà de la langue espagnole.

Revenu en France, il fut nommé, en 1893, Pharmacien des Dispensaires de la Ville de Paris ; à ce titre, il occupa avec distinction plusieurs postes successifs et termina sa carrière professionnelle et administrative avec le titre d'Inspecteur adjoint des Pharmacies de l'Assistance publique, apportant, dans ces délicates fonctions, une habileté et une courtoisie envers ses confrères qui rendaient faciles toutes les relations du service.

Possédant de l'espagnol la plus parfaite connaissance, il mettait gracieusement sa science de traducteur à la disposition de ses confrères, de ses amis et de diverses associations. C'est à ce titre qu'il rendit, à maintes reprises, de signalés services à la Rédaction de ce *Bulletin*, traduisant des lettres ou mettant au point des mémoires de nos correspondants espagnols ou américains.

En 1924, il avait pris sa retraite et s'était définitivement retiré à Nîmes avec toute sa famille, entretenant cependant une correspondance régulière avec ses anciens collègues parisiens. C'est dans cette ville qu'il s'est éteint, au mois d'août, après une courte maladie.

Nous présentons à M^me^ DHERS, à son fils et à sa famille, l'expression de nos vives et respectueuses condoléances. R. WEITZ.

— *Marcel Pinard (1881-1939).* — Tous les membres de la Société de Thérapeutique ont été douloureusement frappés quand ils ont appris le brusque décès du D^r^ Marcel PINARD, Président de la Société, qui venait de prononcer quelques mois auparavant l'éloge funèbre du D^r^ LEVEN, notre dévoué Secrétaire général.

C'est, en effet, plein de vie et de gaieté, en plein travail, à sa consultation du Ministère des Postes, que fut enlevé, en deux heures, le D^r^ Marcel PINARD par une hémorragie cérébrale.

Son caractère, son courage, son sang-froid pendant la guerre de 1914 avaient fait une profonde impression sur ses hommes du 57^e^ bataillon de chasseurs à pied. Enterré le 17 juin 1917 dans son abri pendant plusieurs heures, il donnait ensuite le plus bel exemple de ténacité en continuant à assurer son service malgré les multiples contusions qu'il avait reçues.

Médecin des Hôpitaux de Paris, Marcel PINARD fut aussi un savant de réputation mondiale, un chef d'école ; ses travaux sur la syphiligraphie apportèrent en particulier la démonstration des hérédo-syphilis muettes, sans signes cliniques et humoraux. Tout naturellement, il se révéla un grand hygiéniste. Il fut le créateur des dispensaires de dépistage et de traitement de la syphilis chez les futures mères.

Nous ne rappellerons son amabilité et sa courtoisie que pour regretter davantage sa disparition si rapide. R. L.

©BIU Santé

Distinctions honorifiques. — ***Croix des Services militaires volontaires :*** 3e classe, MM.

Fabre (Julien-Marie), pharmacien capitaine.
Pantobe (René-Léonard-Luc), pharmacien lieutenant.
Fabre (René-Jean-Marie), pharmacien capitaine.
Muraz (Paul-Jean-Marie-Antoine), pharmacien capitaine.
Nau (Jean-André-Pierre), pharmacien lieutenant.
Salle (Jean-Aristide-Etienne), pharmacien lieutenant.
Ben Assayag (Jacob-Georges), pharmacien lieutenant.
Chartier (Jean-Félix), pharmacien capitaine.
Guilbaud (Marius-Marie-Charles), pharmacien capitaine.
Dumesnil (Henri-Albert), pharmacien lieutenant.
Georget (Robert-Lucien), pharmacien lieutenant.
Hugon (Lucien-Eugène-Léopold), pharmacien lieutenant.
Jouenne (Victor-Marie-Joseph), pharmacien lieutenant.
Labro (Pierre-René), pharmacien lieutenant.
Lange (Jacques-Louis-Emile), pharmacien lieutenant.
Signorel (Jean-Léon), pharmacien lieutenant.
Bousquet (Jean-Georges), pharmacien lieutenant.
Legros (Martial-Henri-Marie), pharmacien capitaine.
Magary (Pierre-Fernand-Arsène), pharmacien lieutenant.
Martinot (Pierre-Joseph), pharmacien lieutenant.
Peyre (Paul-Charles-Doris-Edmond), pharmacien capitaine.
Quesnel (Edouard-Paul-Toussaint), pharmacien capitaine.
Rigal (Marcel-Jules), pharmacien lieutenant.
Dardel (Jean-Léon-Henri), pharmacien lieutenant.
Schuster (Jules-Georges), pharmacien lieutenant.
Moutier (Lucien-Jean), pharmacien capitaine.
Adolphe (Eugène-Anne-Marie), pharmacien lieutenant.
Bailly-Salin (Louis-René), pharmacien capitaine.
Clément (Jean-Michel-Joseph), pharmacien commandant.
Lhullier (Maurice-Paul-Rodolphe), pharmacien lieutenant.
Saunier (Jean-Albert-François), pharmacien lieutenant.
Bizet (Marcel-Georges-Paul), pharmacien lieutenant.
Blonde (André-Louis-Emile), pharmacien lieutenant.
Boiron (Henri-Marius), pharmacien lieutenant.
Galimard (Paul-Joseph-Maurice), pharmacien commandant.
Lataud (André-Charles), pharmacien lieutenant.
Luneau (Raymond-Jean-Antoine-Philippe), pharmacien lieutenant.
Mondon (Pierre-Henri-Albert), pharmacien lieutenant.
Trouplin (Jean-Maxime), pharmacien lieutenant.
Barbier (Pierre-Roger), pharmacien lieutenant.
Coupechoux (Raymond-André), pharmacien lieutenant.
Fabre (André-Pierre), pharmacien lieutenant.
Dolique (Roger-Alfred), pharmacien lieutenant.
Maes (Hubert-Amédée-Marie), pharmacien lieutenant.
Patenostre (Arsène-Louis-Paul), pharmacien capitaine.
Francke (Georges-Emile-Jean), pharmacien lieutenant.
Degrugillier (Fernand-Albert), pharmacien capitaine.
Mantel (Gaston-Adolphe-Charles), pharmacien capitaine.

©BIU Santé

OLÉOCHRYSINE LUMIÈRE

Chrysothérapie — Calcithérapie

(Suspension huileuse d'aurothiopropanol-sulfonate de calcium).
TUBERCULOSES — RHUMATISMES — SYPHILIS — DERMATOSES.
Imprègne l'organisme lentement, régulièrement et sans interruption pendant 4 ou 5 jours.

ALLOCHRYSINE LUMIÈRE

Traitement de la tuberculose sous toutes ses formes

CRYOGÉNINE LUMIERE

Action rapide et sûre dans la fièvre et la douleur

CRYPTARGOL LUMIÈRE

Aussi antiseptique que le nitrate d'argent

EMGÉ LUMIERE

Prophylaxie et traitement de tous les troubles liés à un état d'instabilité humorale Anti-choc.

Sté Ame "BREVETS LUMIERE"
45, Rue Villon, LYON — Bureau à PARIS, 3, Rue Paul-Dubois

LABORATOIRES L. LEPRESTRE

DOCTEUR EN PHARMACIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

12, Rue de Strasbourg. — PARIS (X^e^).

Téléphone : **BOTZARIS 52-75**

CONFIEZ-LEUR TOUS VOS EXAMENS :

SEROLOGIE
BACTÉRIOLOGIE
CHIMIE BIOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE LA GROSSESSE

CONSCIENCE ET RAPIDITÉ

TARIF ET MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENTS SUR DEMANDE

Remise confraternelle de 50 °/.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

SOUDAN

48, Rue d'Alésia, PARIS (14e)

■

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES :

GIRARD. PAUL THIBAULT

BOISSY. IODOMAÏSINE

MIRATON-CHATEL-GUYON

VASOGÈNES PEARSON

LACTAGOL

AGOCHOLINE

(GRANULÉ SOLUBLE)



CHOLECYSTITES CHRONIQUES
CONGESTION DU FOIE

Lithiase biliaire - Ictère et Cholémie

Dyspepsies réflexes - Constipation } d'origine hépato biliaire
Migraines, Vertiges, Eczéma, Prurit }

Posologie : 1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi verre d'eau chaude.

LABORATOIRES DU Dr ZIZINE
24,26, Rue de Fécamp - Paris (XIIe)

©BIU Santé

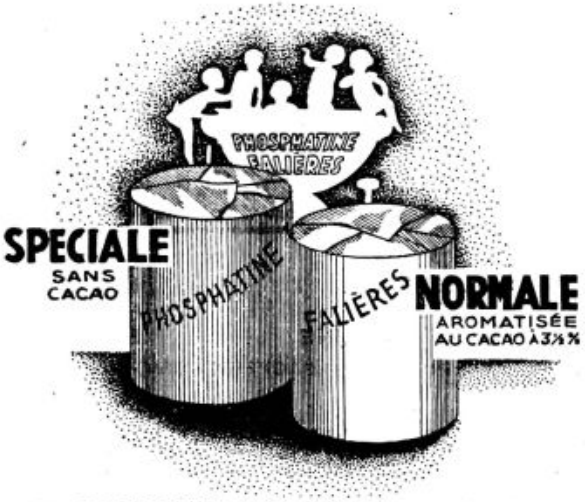
Avinée (Eugène-Ernest-Omer), pharmacien capitaine.
Flament (Maurice-Léandre-Odillon), pharmacien lieutenant.
Poye (René-Pierre-Charles), pharmacien capitaine.
Flament (Edouard-Jules-Ernest), pharmacien lieutenant.
Pruvost (Henri-Aimé), pharmacien lieutenant.
Boulois (Arthur-Georges), pharmacien capitaine.
Leroy (Julien-Adolphe), pharmacien commandant.
Marchandier (René-Fernand), pharmacien capitaine.
Jardillier (Marcel-Léon-Eugène), pharmacien capitaine.
Bastien (Joseph-Pierre), pharmacien capitaine.
Bonneau (Marcel-Alfred-Maurice-Jules), pharmacien capitaine.
Lebon (Martial-Emile-Lucien), pharmacien lieutenant.
Ginestet (Jean-Auguste-Maurice), pharmacien lieutenant
Harlay (Victor-Marcel-Marie), pharmacien lieutenant.
Bisson (Robert), pharmacien lieutenant.
Halbout (André-Pierre), pharmacien capitaine.
Boulet (Marcel-Georges), pharmacien lieutenant.
Menager (Robert-Louis), pharmacien lieutenant.
Pfaff (Pierre-René-Gabriel), pharmacien capitaine.
Martin (Paul-Marie-Ange-Joseph), pharmacien lieutenant.
Beaugeard (Paul-Henri-Philibert-Achille), pharmacien lieutenant.
Tregoat (Pierre-Louis-François), pharmacien lieutenant.
Valée (Julien-Edouard), pharmacien lieutenant.
Huchet (André-François-Joseph-Marie), pharmacien lieutenant.
Hammerlin (Jean-Marie-Paul), pharmacien capitaine.
Aubry (Pierre), pharmacien lieutenant.
Ardry (Maurice-Victor), pharmacien lieutenant.
Vayriot (Pierre-Marie-Augustin), pharmacien capitaine.
Crombée (Roger-Rémi), pharmacien lieutenant.
Bride (René-François-Joseph), pharmacien lieutenant.
Faysse (Jean-Joseph-Edmond), pharmacien capitaine.
Jouffroy (Paul-Louis-Etienne), pharmacien commandant.
Durand (René-Charles-Marie-Joseph), pharmacien capitaine.
Ferrenbach (Georges-Joseph), pharmacien lieutenant.
Robert (Philippe), pharmacien lieutenant.
Clerc (Paul-Eugène-Antide), pharmacien capitaine.
Boguet (Roger-Henri-Philippe), pharmacien lieutenant.
Lebrot (Joseph-François), pharmacien lieutenant.
Guillerot (Marie-Joseph-René), pharmacien capitaine.
Luthringer (Robert), pharmacien lieutenant.
Vergelot (Charles-Louis), pharmacien capitaine.
Lauxerrois (René), pharmacien lieutenant.
Chambon (André-Pierre), pharmacien capitaine.
Martin (Joseph-Jean-Augustin), pharmacien lieutenant.
Arnaudeau (François-Joseph-Daniel), pharmacien commandant.
Bouchand (Firmin-Gaston-André-Georges), pharmacien lieutenant.
Lescaroux (Paul-Alexandre), pharmacien commandant.
Decelle (René-Ferdinand-Louis), pharmacien capitaine.
Regnier (Pierre-Gilbert), pharmacien lieutenant.
Petit (Pierre-Edmond), pharmacien lieutenant.

©BIU Santé

Scheidel (Adolphe-Espérance-Marie), pharmacien capitaine.
Sevenet (Pierre-René-Gabriel), pharmacien lieutenant.
Le Brazidec (Emilien-Louis), pharmacien capitaine.
Bastide (Jean-Charles), pharmacien capitaine.
Thomas (Claude-Jean), pharmacien lieutenant.
Bes (Antoine-Gabriel-Xavier), pharmacien lieutenant.
Chalandon (Antoine-Jean), pharmacien capitaine.
Leblanc (André-Emile-Marc), pharmacien lieutenant.
Tiberi (Pierre-Cyprien-Alexis), pharmacien lieutenant.
Thoral (Lucien-Laurent-Michel), pharmacien lieutenant.
Gadais (Joseph-Désiré-Henri), pharmacien commandant.
Vigier (Pierre-Henri-Marcel), pharmacien lieutenant.
Guillot (Jean-Léon), pharmacien lieutenant.
Costa (Cyriaque), pharmacien capitaine.
Suiffet (Pierre-Edouard-Joseph), pharmacien lieutenant.
Mathieu (Roger-Louis), pharmacien lieutenant.
Nolin (Antoine-Marie-Paul), pharmacien lieutenant.
Gradassi (Jules-César-Antoine), pharmacien lieutenant.
Brochenin (André-Joseph-Marie-Camille), pharmacien lieutenant.
Muselier (Maurice-Pierre-Victor-Joseph), pharmacien lieutenant.
Lesbros (Maurice-Louis-Léon), pharmacien lieutenant.
Pouderoux (Jean-Louis-Emile), pharmacien capitaine.
Monestier (Henri-Joseph-Félix), pharmacien capitaine.
Goddard (Francisque-Célestin-Jean-Baptiste), pharmacien lieutenant.
Revol (Louis-Aimé-Stéphane), pharmacien lieutenant.
Jordan (Raymond), pharmacien lieutenant.
Darniat (Pierre-Victor-Claude-Marie), pharmacien lieutenant.
Puthod (Pierre-Joseph-Marie), pharmacien capitaine.
Chamoux (Alphonse-Joseph), pharmacien lieutenant.
Cazottes (Marius-Louis-Joseph), pharmacien capitaine.
Roche (Auguste-Antoine), pharmacien lieutenant.
Izard (Jean-Frédéric), pharmacien lieutenant.
Lalaurie (Marc-Gustave-Rose), pharmacien capitaine.
Garros (Gilbert-Max), pharmacien capitaine.
Bassouls (Pierre-André), pharmacien lieutenant.
Trouillet (Hippolyte-Jean-Baptiste), pharmacien lieutenant.
Biau (Marius-Jean-Paul), pharmacien lieutenant.
Roigt (Eugène), pharmacien lieutenant.
Barin (Georges-Damase-Emile-Louis), pharmacien lieutenant.
Milhaud (Gaston-Louis-Jules), pharmacien lieutenant.
Belair (Jean-François-Numa-Roger), pharmacien commandant.
Susplugas (Jean-Alphonse-Michel), pharmacien lieutenant.
Astruc (Louis-Albert-François), pharmacien lieutenant.
Auber (Joseph-Gaston), pharmacien capitaine.
Demarty (Lucien-Jacques-Jean-Guillaume), pharmacien lieutenant.
Larroche (Emile-Félicien-Charles), pharmacien lieutenant.
Magnol (Louis), pharmacien lieutenant.
Valmory (Guillaume-François-Marie-Jean), pharmacien capitaine.
Bougues (Louis-François-Joseph), pharmacien lieutenant.
Calmels (Georges-Joseph-Emile), pharmacien lieutenant.

©BIU Santé

LA PHOSPHATINE
DEUX FORMES



LA PHOSPHATINE spéciale sans cacao (conditionnement bleu) est recommandée à partir du 5e mois et dans tous les cas d'intolérance pour le lait, de défaut ou perte d'appétit, d'irrégularité ou même d'arrêt de croissance.

LA PHOSPHATINE normale aromatisée au cacao (3 ½ %) est l'aliment de l'enfant à partir de 8 à 9 mois, ou davantage, surtout au moment du sevrage et pendant la croissance.

La Phosphatine facilite la dentition, aide la formation des os, donne force et santé.

LA PHOSPHATINE FALIÈRES, 1, quai Aulagnier, ASNIÈRES, (Seine)

VIN
DE
CHASSAING
BI-DIGESTIF

CONTRE LES
AFFECTIONS
des **VOIES DIGESTIVES**
la **PERTE** de l'**APPÉTIT**
et des **FORCES**

1 ou 2 verres à liqueur après les repas.

PARIS

CONSTIPATION
GUÉRISON
par la Véritable
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX

Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.

PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES D'ENDOCRINOLOGIE APPLIQUEE

CONCESSIONNAIRES DES MARQUES DES

ÉTABLISSEMENTS BYLA

Siège Social et Administration
26, Avenue de l'Observatoire
PARIS

Usines
et Laboratoires de Recherches
à GENTILLY (Seine)

PRODUITS BIOLOGIQUES

ADRÉNALINE
CHOLESTÉRINE
GLYCOGÈNE
HÉMOCRISTALLINE
LÉCITHINE
LEVURE
NUCLÉINE
PEPTONE, ETC.

PEPTONES BACTERIOLOGIQUES

FERMENTS OFFICINAUX PURS ET TITRÉS

DIASTASE
PANCRÉATINE
PEPSINE
PAPAÏNE, ETC.

PRODUITS ORGANOTHÉRAPIQUES

préparés dans ***le vide*** *à* ***froid*** *immédiatement après la récolte, avec des organes spécialement prélevés et choisis par un Biologiste qui en vérifie l'intégrité physiologique.*

OVARINE
THYROÏDINE
VITAMINES
HYPOPHYSINE
SURRÉNINE, ETC.
HORMONES

FOLLICULINES

MUSCULOSINE
NEUROTROPHOL
PHYLACTONE
INSULINE BYLA
HORMOVARINE
SPLENARMONE
IRRASTERINE
VITADONE
AMUNINE
VITAMINOL, ETC

©BIU Santé

Touriol (Victor-Léon-Marie-Roger), pharmacien capitaine.
Lecoulant (Jean-Charles-Joseph-Fernand), pharmacien lieutenant.
Teynie (Jean), pharmacien lieutenant.
Laporte (André-Jean), pharmacien lieutenant.
Salieres (Jean), pharmacien capitaine.
Niaussat (Alfred-Jules-René), pharmacien capitaine.
Leris (Léopold-Jean), pharmacien commandant.
Bordier (Marie-Philippe-Joseph-Yves), pharmacien lieutenant.
Chaleroux (Jean-Arthur-Pierre-Raoul), pharmacien lieutenant.
Saugnac (Pierre-Joseph), pharmacien lieutenant.
Chateney (Arsène-Etienne), pharmacien lieutenant-colonel.
Fleury (Georges-François), pharmacien capitaine.
Lorcy (Louis-Jean-Eugène), pharmacien capitaine.
Brinon (Gustave-Henri), pharmacien capitaine.
Capin (Jean-François), pharmacien lieutenant.
Meyer (Jacques), pharmacien capitaine.
Kalk (Léon-Jean), pharmacien capitaine.
Gauche (Albert-Joseph-Gustave), pharmacien commandant.
Faller (Jean), pharmacien lieutenant.
Cimel (Raymond-Louis-Benoît), pharmacien lieutenant.
Duquenois (Pierre), pharmacien lieutenant.
Heimann (Guido-Adolphe-Frédéric), pharmacien lieutenant.
Jaeger (Paul), pharmacien lieutenant.
Weill (Alfred), pharmacien lieutenant.
Koune (Robert-Emile), pharmacien lieutenant.
Remy (Marie-Georges), pharmacien lieutenant.
Duvivier (Charles-Victor-Jules), pharmacien lieutenant.
Riboulat (Marcel), pharmacien lieutenant.
Roche (Charles-Aimé), pharmacien commandant.
Renault (Augustin-Charles-Albert), pharmacien commandant.
Rigal (Félix-Emile-Joseph), pharmacien capitaine.
Colonna (Marcel-Charles-Jean), pharmacien lieutenant.
Viala (Jules-Eugène-Louis), pharmacien lieutenant.
Siche (Henri-Emile-Joseph-Alexandre), pharmacien commandant.
Viardot (Roger), pharmacien lieutenant.
Casanova (Jean-Antoine), pharmacien capitaine.

Comité consultatif de Santé. — Nous relevons parmi les membres consultatifs de Santé désignés par arrêté du 27 septembre 1939, les noms de MM. :

Mancier, pharmacien général inspecteur des Services pharmaceutiques du territoire ; Gautier, pharmacien général du cadre de réserve ; Moreau, pharmacien général du cadre de réserve.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ces nominations.

(*J. O.*, du 29 septembre 1939.)

Pour le fonctionnement des pharmacies. — Le Ministère de la Santé publique communique : En raison des circonstances actuelles, des pharmaciens mobilisés se trouvent obligés de quitter leur officine. Pour permettre d'organiser le service pharmaceutique dans les meil-

©BIU Santé

leures conditions, il est fait appel aux pharmaciens honoraires ou sans emploi, ainsi qu'aux étudiants et étudiantes en pharmacie titulaires de huit inscriptions, désireux d'assurer la gérance d'officines ainsi privées de leurs titulaires. Les intéressés sont priés de faire acte de candidature auprès du président du Syndicat départemental des pharmaciens.

En ce qui concerne le département de la Seine, adresser les demandes : soit à la *Chambre syndicale des Pharmaciens de Paris et de la Seine*, 5, rue des Grands-Augustins, soit au *Syndicat des grandes Pharmacies*, 1, rue de Stockholm.

Titres concernant les fonctions hospitalières provisoires pendant la durée de la guerre. — Les dénominations ci-après sont attribuées aux étudiants en pharmacie ou pharmaciens désignés pour remplir à titre provisoire pendant la durée de la guerre diverses fonctions dans les hôpitaux :

Internes : *Elèves adjoints en pharmacie des hôpitaux.*

Directeur d'une pharmacie hospitalière : *Aide-pharmacien.*

Engagement des indigènes coloniaux pour la durée de la guerre. — Les indigènes étudiants en médecine, pharmacie, chirurgie dentaire, titulaires de quatre inscriptions au minimum pourront, après signature de leur contrat, formuler des demandes en vue d'être détachés dans une section d'infirmiers militaires des Troupes coloniales.

(*J. O.*, du 13 octobre 1939.)

Concours d'Agrégation des Facultés de Médecine et de Pharmacie. — Les concours d'agrégation des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie ont eu lieu, pour les sections de Chimie, Pharmacie et Histoire naturelle pharmaceutique, à la Faculté de Pharmacie de Paris, dans le courant du mois de mai 1939.

Dans la section : *Chimie générale pharmaceutique et Toxicologie,* ont concouru trois candidats.

Le jury était ainsi composé : MM. les professeurs Goris, de Paris (président) ; Chelle, de Bordeaux ; Leulier, de Lyon ; Mousseron, de Montpellier ; Brustier, de Toulouse.

Les leçons de trois quarts d'heure comportaient les questions suivantes : Oxyde de carbone, chimie et toxicologie ; Toxicologie de mercure ; et les leçons d'une heure : Eau oxygénée, peroxydes, persels ; le magnésium en chimie organique ; le naphtalène et ses dérivés.

Les épreuves pratiques comportaient l'analyse qualitative d'un mélange de carbonates de baryum, strontium et calcium, et l'analyse toxicologique d'une poudre saisie chez un trafiquant de stupéfiants et contenant un mélange de diéthylmalonylurée, phényléthylmalonylurée et lactose.

A la suite de ces épreuves, le jury a proposé pour le titre d'agrégé et par ordre de mérite : MM. Caujolle (Toulouse), Castagnou (Bordeaux) et Arnoux (Marseille).

Dans la section *Pharmacie*, se sont présentés six candidats. Le jury était commun avec la section Chimie générale pharmaceutique et Toxicologie.

Les leçons de trois quarts d'heure étaient les suivantes : Médicaments

©BIU Santé



Opothérapie Hématique *Totale*

SIROP de
DESCHIENS
à l'Hémoglobine vivante

Renferme Intactes les Substances Minérales du Sang total

Médication rationnelle des
SYNDROMES ANÉMIQUES
et des
DÉCHÉANCES ORGANIQUES

Une cuillerée à potage à chaque repas.

R. C. Seine 207.204

Deschiens, Dr en Phie, 9, Rue Paul-Baudry, Paris (8e)

LABORATOIRES CHEVRETIN-LEMATTE

L. LEMATTE & G. BOINOT

Docteurs en Pharmacie

52, Rue La Bruyère, 52 — PARIS-9e.

ACÉCOLEX (Pâte à l'Acécoline).
ACÉCOLINE (Chlorure d'acétylcholine en solution stable).
ACÉCOLINE-PAPAVÉRINE ; ACÉCOLINE-SPARTÉINE ;
ACÉCOLINE-CAMPHRE ; ACÉCOLINE-YOHIMBINE.
BIOCALCOSE : Granulé calcique.
CALCIONAL (Ion-Calcium), comprimés et ampoules injectables.
HÉMO-TONIKÉINE : Ampoules.
HORMOCLINE (Chlorhydrate de choline), ampoules.
HYPOTAN : Comprimés hypotenseurs.
PRESSYL : Tonique cardio-vasculaire et respiratoire.
LIPOCÉRÉBRINE : Ampoules et dragées.
TONIKÉINE (Médication neuro-tonique), ampoules.

©BIU Santé

LES CLASSIQUES
DE LA
DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE

(*MÉMOIRES DE CHIMIE*)

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE MM.

LE CHATELIER, BÉHAL, URBAIN, BERTRAND, PERRIN, DELÉPINE, LESPIEAU

Secrétaire Général : M. A. DAMIENS

Volumes in-8 (19 × 13,5), 200 pages environ, édition ordinaire . . . . **18** fr.
Édition de luxe . . . . . **50** fr.
(GAUTHIER-VILLARS, Éditeurs, 55, quai des Grands-Augustins, Paris-6e).

A l'occasion de l'Exposition de 1937 et de l'organisation du *Palais de la Découverte*, sont publiés plusieurs ouvrages sous le titre général : « LES CLASSIQUES de la DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE ». Certains d'entre eux feront l'objet d'une édition de luxe, à côté de l'édition ordinaire.

Le tirage de luxe est limité à 200 exemplaires, qui seront réservés aux premiers souscripteurs.

Huit ouvrages sont actuellement en vente :

1° *Leçons de Philosophie chimique*, de J.-B. DUMAS, avec un avant-propos de M. G. URBAIN, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXVIII-265 pages, avec deux planches hors-texte;

2° *Chimie élémentaire*, de LAVOISIER, avec un avant-propos de M. Henry LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXXVIII-191 pages, avec deux planches hors-texte;

3° *La Synthèse totale en Chimie organique*. Mémoires de MM. WÖHLER, GERHARDT, M. BERTHELOT, LE BEL, VAN T'HOFF, JUNGFLEISCH, LADENBURG, PASTEUR. Préface et commentaires par M. MARCEL DELÉPINE, Membre de l'Institut. Ouvrage de VIII-147 pages, avec huit planches hors-texte.

4° *Les Métaux légers* (aluminium, glucinium, magnésium, métaux alcalins). Mémoires de H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, HÉROULT, BUSSY, GAY-LUSSAC, THÉNARD. Préface de M. Léon GUILLET, Membre de l'Institut. Volume de XVIII-166 pages avec figures.

5° *Détermination des poids moléculaires*. Mémoires de AVOGADRO, AMPÈRE, RAOULT, VAN'T HOFF, D. BERTHELOT. Avant-propos par M. R. LESPIEAU, Membre de l'Institut. Volume de XVI-166 pages.

6° *La Dissolution*. Mémoires de LAVOISIER, GAY-LUSSAC, LŒWEL, GERNEZ, LESCŒUR, RAOULT. Préface par H. LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Volume de XVI-148 pages, avec figures.

7° *Halogènes et composés oxygénés du chlore*. Mémoires de SCHEELE, BERTHOLLET, GAY-LUSSAC et THÉNARD, H. DAVY, BALARD, COURTOIS, H MOISSAN, MILLON. Avant-propos par M. A. DAMIENS, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris. Volume de XIV-150 pages, avec figures.

8° *Dissociation. Equilibres chimiques*. Mémoires de M. BERTHELOT. PÉAN DE SAINT-GILLES, SAINTE-CLAIRE DEVILLE, DEBRAY, HAUTEFEUILLE, PESLIN, HENRY LE CHATELIER. Préface de M. PIERRE JOLIBOIS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. Volume de XVIII-264 pages, avec figures.

©BIU Santé

à base de caféine ; Médicaments à base d'essences sulfurées ; Médicaments à base de mercure et de ses sels ; Médicaments à principes anthraquinoniques ; Le chlorure de sodium en pharmacie ; Les huiles injectables du Codex.

Les leçons d'une heure étaient : Hétérosides cardiotoniques ; Hormones sexuelles ; Huiles de poissons utilisées en pharmacie ; Sucs aqueux acides.

Les épreuves pratiques comportaient le dosage de l'iode dans un sirop iodotannique et l'essai d'un sirop de codéine prélevé au cours d'une inspection pharmaceutique.

Le jury a proposé pour les postes d'agrégés, et par ordre de mérite : MM. Mesnard (Bordeaux), Granger (Montpellier) et Delphaut (Marseille) *ex æquo ;* Balatre (Lille).

Dans la section *Histoire naturelle pharmaceutique*, se présentait M. R. Girard (Bordeaux).

Le jury était composé de MM. les professeurs Sartory, de Strasbourg, (président) ; Goris, de Paris ; Manceau, de Lyon ; Gabriel, de Marseille et Senevet, d'Alger.

La leçon de trois quarts d'heure comportait l'Etude de la famille des Crucifères au point de vue Botanique et Matière médicale ; la leçon d'une heure : l'Etude de l'amidon.

Les épreuves pratiques consistaient en la coupe et l'étude histologique d'un pétiole de Cycadacées, la reconnaissance microscopique d'une poudre médicinale comprenant un mélange de quinquina, réglisse et kola, et la reconnaissance de 30 drogues sèches et de 30 plantes fraîches.

M. Girard a été proposé par le jury pour la place d'agrégé à la Faculté de Bordeaux.

Concours de pharmacien des Hôpitaux. — Un concours pour la nomination à deux places de pharmacien dans les Hôpitaux et Hospices civils de Paris a été ouvert le lundi 26 juin 1939 à 14 heures à la salle des concours de l'administration, 2, rue d'Arcole. Le jury était constitué par MM. Bougault, président, Couroux, Mascré, Picon, David, J. Courtois et Lachaux, pharmaciens des Hôpitaux.

Epreuves d'admissibilité : 1° Epreuve sur titres consistant en l'appréciation des titres hospitaliers et universitaires et des travaux scientifiques des candidats (maximum 25 points).

Ont obtenu : MM. Cavier, 12 ; Gonnard, 10 ; Goris, 16 ; Harispe, 13 ; Harlay, 17 ; Malangeau, 4,5 ; Paris, 17 ; Pelou, 6.

2° Reconnaissance de dix médicaments et dissertation (maximum 20 points).

Les médicaments à reconnaître étaient les suivants : Hydrolat de cannelle, Poudre de Belladone, Axonge, Sirop d'Eucalyptus, Poudre de Ratanhia, Sirop d'iodure ferreux, Vin de Gentiane, Liqueur de Labarraque, Extrait fluide de Coca et Huile de Ricin (dissertation).

Ont obtenu : MM. Cavier, 15 ; Gonnard, 14 ; Goris, 19 ; Harispe, 13 ; Harlay, 17 ; Malangeau, 12 ; Paris, 13 ; Pelou, 7.

3° Epreuve écrite portant sur la Pharmacie, la Chimie et l'Histoire naturelle.

Sujets proposés par le jury :

Chimie et Biochimie de l'urée, techniques de dosage exclues.

De l'essai physiologique des médicaments.

©BIU Santé

Métabolisme des glucides chez les Mammifères.

Questions demeurées dans l'urne :

Méthodes générales d'hydogénation en Chimie organique.

Transformations subies par les médicaments au cours de leur conservation.

Les levures.

Emploi des indicateurs colorés en Chimie analytique.

Vitamines et préparations contenant des vitamines du Codex.

Division nucléaire et hérédité chez les Angiospermes.

Ont obtenu : MM. CAVIER, 32 ; GONNARD, 29 ; GORIS, 37 ; HARISPE, 26 ; HARLAY, 35 ; MALANCEAU, 19 ; PARIS, 33 ; PELOU, 30.

Les huit candidats ayant été déclarés admissibles par le jury.

EPREUVES DÉFINITIVES : 1° Epreuve orale portant sur la pharmacie et la Chimie pharmaceutique et médicale ou sur les techniques de laboratoire (maximum 20 points) :

A) 1re série. — Questions proposées : Morphine et dérivés ; Levure de bière.

Questions demeurées dans l'urne :

Adrénaline et éphédrine.

Généralités sur la préparation des solutés aqueux injectables.

Colloïdes d'argent ; Poudre et extrait de Belladone.

Ont obtenu : MM. GONNARD, 6 ; HARISPE, 9 ; HARLAY, 16 ; PARIS, 16.

B) 2e série. — Questions proposées : Quinine et ses sels, extrait de fiel de bœuf.

Questions demeurées dans l'urne :

Camphre ; Poudre et extrait de Coca ; Dérivés organiques cycliques de l'arsenic ; Préparations de glande surrénale.

Ont obtenu : MM. CAVIER, 15 ; GORIS, 16 ; PELOU, 10.

2° Analyse qualitative d'un mélange de substances pharmaceutiques et relation des résultats fournis par cette analyse ainsi que des procédés employés pour les obtenir.

Analyse d'une poudre contenant les éléments suivants :

Calcium, strontium, sodium, acides bromhydrique, chlorhydrique, phosphorique, formique, citrique.

Ont obtenu (maximum 30 points) : MM. CAVIER, 23 ; GONNARD, 7 ; GORIS, 16 ; HARLAY, 26 ; PARIS, 23 ; PELOU, 12.

3° Reconnaissance de trente plantes ou substances appartenant à l'Histoire naturelle et à la Chimie pharmaceutique ; dissertation sur l'une de ces substances.

La reconnaissance comportait :

Violette (fleur), Chanvre Indien, Anémone pulsatile (plante entière), Curcuma, Grindélia, Polygala, Cochenille, Ichtyocolle, Poivre long, Ergot de seigle, Psyllium (semences), Reine des prés, Cantharide, Pivoine (racine), Lupulin, Laminaire, Lichen d'Islande, Tanin, Borotartrate de potassium, Thymol, Bichromate de potassium, Spath d'Islande, Soufre natif, Bauxite, Linaire vulgaire (plante fraîche), Petite Centaurée (plante fraîche), Fumeterre (plante fraîche), Tabac (plante fraîche), Aigremoine (plante fraîche), Eucalyptus (feuille jeune fraîche), Dissertation.

Ont obtenu (maximum 20 points) : MM. CAVIER, 15,25 ; GONARD, 10,375 ; GORIS, 17,625 ; HARLAY, 5,375 ; PARIS, 18,125 ; PELOU, 8,875.

©BIU Santé

LABORATOIRE NATIVELLE
27, Rue de la Procession - PARIS 15

NATIBAÏNE
NATIVELLE

ASSOCIATION
1/3 DE DIGITALINE NATIVELLE
2/3 D'OUABAÏNE ARNAUD

Draeger

ARTHRITISME - DERMATOSES
CICATRISATIONS TRAINANTES

Saposide

Troubles des métabalismes de la cholesterine et du calcium.
Saponine injectable

Laboratoires du Dr CAVAILLES, 29 rue Singer, PARIS-16e

On fait disparaître les VERRUES
sans les toucher par conséquent *sans cicatrices*

en remédiant à leurs causes internes au moyen de la Verrulyse

Demander Renseignements et Prix aux Laboratoires FLUXINE
Produits BONTHOUX, à VILLEFRANCHE (Rhône)

©BIU Santé

A 4 H. 30
DE PARIS

VICHY

SAISON
AVRIL-OCTOBRE

CAPITALE THERMALE

Affections du FOIE et de l'ESTOMAC
Maladies de la NUTRITION (Goutte, Diabète, Obésité)

GRAND ETABLISSEMENT THERMAL

Le mieux aménagé du monde entier. Considérablement agrandi

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

SERVICE DE DOUCHES DE VICHY — DOUCHES A PERCUSSION

SERVICE DES BAINS
transformés et luxueusement aménagés

APPLICATIONS DE BOUES VEGETO-MINERALES

Thermothérapie - Mécanothérapie - Electro-Radiologie

Le Nouvel Établissement de 2e classe (BAINS CALLOU)
reste ouvert toute l'année sauf en Janvier

Bureau de surveillance médicale des régimes alimentaires

EAUX et PRODUITS de VICHY-ÉTAT

VICHY CÉLESTINS
VICHY GRANDE-GRILLE
VICHY HOPITAL

SEL ET CITRI-SEL VICHY-ETAT
PASTILLES ET SURPASTILLES VICHY-ETAT
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
POUDRE ET PATE DENTIFRICES VICHY-ÉTAT

©BIU Santé

Classement final : 1er HARLAY, 126,75 ; 2e GORIS, 121,625 ; 3e PARIS, 120,625 ; 4e CAVIER, 112,25 ; 5e GONNARD, 76,375 ; 6 PELOU, 73,875.

A la suite de ce concours le jury a proposé à l'Administration la nomination de MM. HARLAY et GORIS.

Pharmacopée internationale ? — Depuis longtemps déjà, note le Prof. TIFFENEAU, dans le n° des 23-30 septembre du *Paris-médical*, s'est posé le problème de la création d'une Pharmacopée internationale ou, tout au moins, de l'unification des principales formules contenues dans les diverses pharmacopées. On conçoit toute l'importance qu'a prise cette question depuis que les relations et les échanges entre les diverses nations se sont multipliées. D'une part, les personnes qui voyagent à l'étranger doivent pouvoir trouver des préparations médicamenteuses qui ne diffèrent pas sensiblement de celles qu'elles ont l'habitude de consommer ; d'autre part, les médecins qui se documentent dans les littératures étrangères ne doivent pas être induits en erreur par des posologies qui ne conviennent pas aux produits circulant dans leur propre pays.

A la vérité, les problèmes que pose la rédaction d'une pharmacopée internationale sont des plus complexes. Ils comprennent, en effet, la fixation pour les drogues naturelles d'une teneur uniforme en principe actif (par exemple pour l'opium 10 % en morphine) et, comme corollaire indispensable, le choix de méthodes exactes et uniformes permettant de contrôler cette teneur ; d'autre part, l'adoption de préparations galéniques présentant la même composition et surtout la même concentration en principes constituants. Enfin, il y a également lieu d'envisager partout un contrôle uniforme de la pureté ou de la qualité des substances médicamenteuses employées par le pharmacien.

Ajouterai-je que toute entente en vue d'une pharmacopée internationale, ayant comme conséquence la constitution d'un Comité qui comprendraient des spécialistes des principaux pays restant en contact avec leurs Comités nationaux, doit offrir le grand avantage de mettre en commun les nombreux efforts faits parallèlement dans chaque nation par les rédacteurs des diverses pharmacopées nationales et de réaliser une économie considérable d'hommes, de temps et d'argent (1) ?

Le principe de l'unification des formules contenues dans les différentes pharmacopées a été envisagé et adopté dès 1867 au deuxième Congrès international de pharmacie (Paris) ; toutefois la réalisation de cette idée ne commença à prendre corps qu'à la fin du siècle dernier et c'est seulement le 15 septembre 1902 que fut instituée à Bruxelles la première conférence internationale pour l'unification des formules des médicaments héroïques (2). Les résultats furent particulièrement féconds puisqu'ils aboutirent à une entente internationale non seulement sur les formules d'un certain nombre de médicaments et de préparations médicamenteuses, mais aussi sur les instruments et les unités de mesure.

1. Tandis que, pour les grands pays, les frais de la rédaction d'une pharmacopée nationale sont largement couverts par la vente de ces pharmacopées aux pharmaciens, dans les petits pays, au contraire, la constitution d'une pharmacopée est toujours très onéreuse.

2. On trouvera un aperçu historique de la question ainsi qu'un exposé détaillé des discussions et des résultats de cette conférence sous la signature du professeur BOURQUELOT, dans le *Journal de Pharmacie et Chimie*, 1902, p. 337 et 353.

©BIU Santé

Vingt ans plus tard, une nouvelle conférence fut réunie à Bruxelles (3) qui compléta les résultats obtenus en 1902.

Mais jusque-là aucune tentative n'avait été faite pour réaliser une véritable pharmacopée internationale. La IIe Conférence de Bruxelles avait bien décidé de constituer un secrétariat permanent dont la tâche aurait consisté non seulement à poursuivre ses travaux, mais aussi à préparer l'organisation d'une pharmacopée unique. Toutefois les difficultés que devait comporter le fonctionnement de cet organisme furent telles que ce secrétariat permanent ne put fonctionner que d'une manière imparfaite. Aussi songea-t-on dès cette date à se tourner vers la Société des Nations, qui déjà avait été saisie de la question et qui seule possédait l'organisation technique permettant de faire fonctionner un organisme tel que celui prévu par la IIe Conférence de Bruxelles.

Longtemps le Conseil de la S. D. N. hésita à assumer cette nouvelle charge, car la rédaction d'une pharmacopée internationale soulevait de nombreuses et délicates questions, notamment celles qui concernent les essais et les contrôles expérimentaux qu'on sait si dispendieux.

Lorsque le Conseil eut reconnu que ces essais et ces contrôles pouvaient être effectués comme par le passé par les organismes nationaux et qu'une commission technique pouvait fonctionner sous les auspices de la S.D.N. en n'engageant celle-ci que pour les frais du secrétariat et de la réunion de ses membres, une solution favorable pouvait être envisagée.

Aussi, dans sa réunion de janvier 1938, le Conseil de la S. D. N. décida la création d'une Commission technique d'experts en matière de pharmacopée, comprenant les membres suivants : Hampshire, président (Grande-Bretagne) ; Baggesgaard (Danemark) ; Eder (Suisse) ; Fullerton Cook (Etats-Unis) ; Van Itallie (Hollande) ; Tiffeneau (France) ; Zunz (4) (Belgique).

La première réunion de cette Commission technique eut lieu en mai 1938 et une seconde réunion en mai dernier. Les travaux réalisés dans ces deux réunions ont été évoqués dans notre dernier numéro.

Promotions et Nominations de Pharmaciens militaires.

ACTIVE

Par décret du 5 septembre 1939, et en application de l'article 4 (§ 2) de la loi du 4 janvier 1929, sont admis dans le cadre actif du Corps de Santé militaire :

Avec le grade de pharmacien lieutenant (à dater du 1er octobre 1939), les pharmaciens lieutenants de réserve :

M. Klein (Charles-Frédéric-Auguste), 19e Corps d'armée.

M. Pajard (Marc-Joseph-François), Troupes de Tunisie.

Par décision du même jour, ces officiers sont maintenus dans leur affectation actuelle. (*J. O.*, du 17 septembre 1939.)

Par décret en date du 3 octobre 1939, a été promu dans le Corps de Santé de la Marine, pour compter du 15 septembre 1939 :

3. Le professeur Perrot a fourni un bon exposé des travaux de la conférence dans le *Bulletin des Sciences pharmacologiques*, 1925, 32, p. 592.

4. Le professeur Zunz est mort en juin dernier.

©BIU Santé

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison *L. FRÈRE* (E. VAILLANT & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Reg. Com. : Seine 194.256.

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRÈRE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition (1).

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à MM. nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours, avec le plus grand soin, d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères, ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

1. **NOTA.** — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

©BIU Santé

LEUNE

FOURNISSEUR DES FACULTÉS DE PHARMACIE DE PARIS ET DE PROVINCE

VERRERIES
PORCELAINES
APPAREILS
DE LABORATOIRES

demandez le nouveau catalogue général

28 BIS, RUE DU CARDINAL-LEMOINE, PARIS (V°)

R. C. SEINE 171.974

Bain oculaire

OPTRÆX

TOUTES AFFECTIONS DES YEUX

PRIX PUBLIC
Flacon ordinaire, fr. 13,25
" double " 20
" Hôpital " 36
Ampoule bébé " 10,40

REMISE AUX PHARMACIENS : 30 %

EN VENTE TOUTES PHARMACIES

LABORATOIRE FAMEL. 16-22 RUE DES ORTEAUX. PARIS. 20e

©BIU Santé

Au grade de pharmacien chimiste de 1re classe :

3e tour (choix). M. Raynaud (Francis-Louis), pharmacien chimiste de 2e classe, en complément de cadres.

(*J. O.*, du 5 octobre 1939.)

Conformément aux dispositions de l'article 1er du décret-loi du 26 septembre 1939, les nominations d'élèves du Service de Santé de la Marine ont été prononcées dans l'ordre du classement d'admissibilité. Le nombre de nominations correspond, dans chaque catégorie, aux besoins nouveaux de la Marine et des Troupes coloniales, besoins qui se répartissent comme suit :

Ligne Pharmaceutique.

1° *Candidats stagiaires* : 10 places dont 6 pour les Troupes coloniales et 4 pour la Marine :

1. MM. Audouin (A.-A.) ; 2. Minet (L.-M.-M.) ; 3. Tanguy (H.) ; 4. Arlac (H.-A.) ; 5. Lecuiller (A.-R.) ; 6. Bourles (C.) ; 7. Philibert (H.-J.-G.) ; 8. Chartol (A.-J.-L.) ; 9. Bergot (J.-L.-M.) ; 10. Appriou (Y.).

2° *Candidats titulaires de huit inscriptions* : 3 places pour la Marine :

1. MM. Kerguen (R.-A.-L.-M.) ; 2. Texier (A.-E.-A.) ; 3. Banderly (V.-H.).

3° *Candidats titulaires de douze inscriptions* : 4 places pour la Marine :

1. MM. Piffre (L.-G.-A.-C.) ; 2. Coquelin (V.-M.-R.) ; 3. Roger (J.) ; 4. Dantony (M.). (*J. O.*, du 6 octobre 1939.)

RÉSERVE

Par décision du 30 août 1939, l'élève officier de réserve, pharmacien, ci-après désigné, est nommé, à compter du 5 septembre 1939, et maintenu dans son affectation actuelle :

Au grade de pharmacien aspirant.

M. Bastien (Lucien-Marcel), 23e section d'infirmiers militaires.

(*J. O.*, du 3 septembre 1939.)

Par décret du 1er septembre 1939, sont nommés dans le cadre des officiers de réserve du Service de Santé les officiers retraités ou démissionnaires de l'armée active ci-après désignés et, par décision de même date, reçoivent les affectations suivantes :

Au grade de pharmacien sous-lieutenant.

(Rang du 8 juillet 1937.)

M. Chinchon (Charles-Emile-Polixène), ex-lieutenant de réserve d'artillerie, de la 6e région. — Affecté à la 5e région.

(Rang du 13 mai 1938.)

M. Perchery (André-Jean-Emile), ex-capitaine de réserve d'infanterie, de la 9e région. — Maintenu. (*J. O.*, du 6 septembre 1939.)

Par décret du 4 septembre 1939, est réintégré :

Avec le grade de pharmacien lieutenant.

A la 5e région.

M. Cocq (Alfred-Edmond). (*J. O.*, du 14 septembre 1939.)

©BIU Santé

Par décret du 1er septembre 1939, ont été promus :

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Weitz (Alfred-René), 8e région.

Au grade de pharmacien commandant.

MM. les pharmaciens capitaines :

Picon (Marius-Louis), région de Paris ; Lemaitre (Pierre-Victor-Joseph), 1re région ; Guesdon (Henri-Jules-Eugène), 3e région ; Brustier (Vincent-Lazare), 17e région ; Mansat (Jean-Louis-Félix), région de Paris ; Fournier (Henri-Charles-François), région de Paris.

Au grade de pharmacien capitaine.

MM. les pharmaciens lieutenants :

Servat (René-Barthélemy-Jean), 17e région ; Bedene (Louis-Rémy-Jean), 14e région ; Borde (Maurice-François-Philippe), 18e région ; Viossat (Paul-Marie-Louis-Frédéric), 5e région ; Boimaud (Raymond-Maurice-Laurent), 5e région ; Jolidon (Henri-Jules), 7e région ; Rousselin (Jean-Joseph-René-Maurice), 14e région ; Moulierac (Marie-Joseph-André), 15e région ; Moulierac (Albert-Marie-François), 15e région ; Veaux (Gaston-Emile), 18e région ; Rousseau (Roger-Ladislas-Etienne), région de Paris ; Batisse (André), 14e région ; Crehange (Albert), 6e région ; Dastan (Roger-Henri-Germain), 17e région ; Stahl (Edouard-Henri), 20e région ; Care (Marius-Henri), région de Paris ; Bouyssou (Roger-Jean-Antoine-Charles), 16e région ; Pihouée (Eugène-Marie-Désiré), région de Paris ; Quiret (André-Albert), 1re région ; Abou (Mardoché-Emile), région de Paris ; Bled (Louis-Emile-Marie), région de Paris ; Lauxerrois (Bernard-Marie-Nicolas-Antoine), région de Paris ; Maurice (Adolphe-Camille-Louis), région de Paris ; Guffroy (Gaston-Edouard-Joseph), 1re région ; Vernet (Henri-Eugène-Marcel), 7e région ; Bernard (Jean-Louis-Charles), 2e région ; Certin (Antoine-Sylvain-Auguste), 9e région ; Lainé (Georges-Edmond-Eugène-Joseph), 1re région ; Marthoud (Robert-Paul-Marie), 14e région ; Miraton (Alfred-Jean-Marie), 13e région ; Moluçon (Joseph-Marcel-Félix), 11e région ; Benhaim (Albert-Abraham), 19e corps d'armée ; Salle (Paul), 5e région ; Morel (Paul-François), 14e région ; Danet (René), 4e région ; Liénard (Pierre-Jules), 2e région ; Lavalou (Jean), 11e région ; Péchery (Paul-Léon-Raoul), 13e région ; Schmidt (Jean-Charles-Edouard), 20e région ; Oboussier (Jean-Adrien), 14e région ; Dehay (Charles-Louis-Ferdinand), 1re région ; Cesbron (André), région de Paris ; Dupont (Joseph-Théodore), 3e région ; Coudray (Georges-Marie-Pierre), 4e région ; Feignoux (André-Raoul), région de Paris ; Turlur (Jean-Paul-Marie-Gérard-Aimé), 1re région ; Noe (Henri-Louis), 1re région ; Mizier (Maurice), région de Paris ; Pichon (Marie-André-Robert-Maurice), 2e région ; Saillard (Camille-Marie-Louis), 7e région.

(*J. O.*, du 15 septembre 1939.)

Par décision ministérielle du 27 septembre 1939, les pharmaciens auxiliaires ci-après désignés sont nommés au grade d'aspirant de réserve et sont maintenus dans leur affectation actuelle :

Au grade de pharmacien aspirant.

(Rang du 5 octobre 1939.)

MM. les pharmaciens auxiliaires ci-après désignés :

Ramon (Albert-Michel-Joseph), de la 1re section d'infirmiers militaires ;

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

INSTITUT D'HYGIÈNE DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS

LA PROTECTION

CONTRE LES

GAZ DE COMBAT

Cours de Perfectionnement et Exercices tactiques sur des questions d'actualité

(Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, 15-30 Juin 1938.)

SOUS LA DIRECTION DE MM.

le Professeur TANON
Professeur d'Hygiène,
Membre de l'Académie de Médecine.

Général COT
Médecin général de l'Armée.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BRUÈRE, CATHAL, GENAUD,
KOHN-ABREST, MOYNIER, PAITRE, PERONNET,
PERRIER et SOHIER

Un volume (21,5 × 13,5), 284 pages, 54 figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

PROFESSEUR A. GUILLAUME

S'IL Y AVAIT LA GUERRE !

PROTÉGEONS-NOUS CONTRE LES ATTAQUES AÉRIENNES

2e Edition 1939

Préface de M. le Général NIESSEL
Ancien Membre du Conseil Supérieur de la guerre.

Introduction de M. le Professeur TANON
Membre de l'Académie de Médecine.

GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES SANITAIRES

Médecins — Pharmaciens — Infirmières
Assistantes du Devoir National
Secouristes — Brancardiers

Un volume (21,5 × 13,5), 230 pages, avec figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

Benoist (Pierre-Jean), de la 2e section d'infirmiers militaires ; Damiens (Jean-Victor-Charles-Maurice-Jacques), de la 2e section d'infirmiers militaires ; Desbonnets (Edmond-Félicissime-Joseph), de la 2e section d'infirmiers militaires ; Arnaud (André-Robert), de la 5e section d'infirmiers militaires ; Tissier (Jean-Marius-François), de la 5e section d'infirmiers militaires ; Petiteau (Robert-Henri), de la 6e section d'infirmiers militaires ; Barraband (Jean-Raoul-Joseph), de la 7e section d'infirmiers militaires ; Bonniaud (René-Jean-Ludovic), de la 8e section d'infirmiers militaires ; Pasquet (Robert-Georges), de la 8e section d'infirmiers militaires ; Courboulex (Joseph-Louis), de la 14e section d'infirmiers militaires ; Thonier (Maurice-Jean-Emile), de la 14e section d'infirmiers militaires ; Gineste (André-Léopold-Max), de la 15e section d'infirmiers militaires ; Moreau (Maxime-Alexis-Marie-Joseph), de la 15e section d'infirmiers militaires ; Bourrel (Henri-Louis-Joseph), de la 16e section d'infirmiers militaires ; Creuchet (Alfred-Etienne), de la 23e section d'infirmiers militaires ; Dubost (Jean-Paul), de la 23e section d'infirmiers militaires ; Dupré (Robert-Emile-Charles), de la 21e section d'infirmiers militaires ; Sullan (Adrien-Eugène-Samson), de la 21e section d'infirmiers militaires ; Joly (Pierre-Georges), de la 25e section d'infirmiers militaires.

Par décret du 29 septembre 1939, sont nommés dans le cadre des officiers de réserve du Service de Santé et, par décision du même jour, reçoivent les affectations suivantes :

Au grade de pharmacien sous-lieutenant.

(Rang du 5 octobre 1939.)

MM. les pharmaciens aspirants ci-après désignés :

Dietsch (Michel-Marie-Jean), 7e région ; Vandangeon (Paul-François-Marie), 9e région ; Delasalle (Gilbert-Marie-Annet), 14e région ; Gerbay (André), 14e région ; Lavaud (Jean-Henri-Ernest), 14e région ; Raybaut (Marcel-Yves-Gilbert-Félix-Marie), 15e région.

MM. les pharmaciens auxiliaires non titulaires du brevet de préparation militaire supérieure ci-après désignés :

Berthelin (Fernand-Marcel), région de Paris ; Biget (Pierre-Louis-Vital-Ernest-Gabriel), région de Paris ; Damboise (Lucien-Roger-Léon-François), région de Paris ; Ducatel (Jean-Jules-Auguste), région de Paris ; Fallot (Pierre-Jules-Pol), région de Paris ; Freyssinge (Jacques-Pierre), région de Paris ; Guillaume (Jean-Emile), région de Paris ; Hugon (Jean-Léon), région de Paris ; Knoll (Pierre-Robert-Edouard), région de Paris ; Lemeille (André-Marcel-Robert), région de Paris ; Masson (Pierre-Jean-Louis), région de Paris ; Narodetzki (Pierre-Louis-Bernard), région de Paris ; Rolle (René-Bertin-Charles), région de Paris ; Descamps (Maurice-Henri-Joseph), 1re région ; Coupaye (Jean-Alfred-Marie), 2e région ; Hermann (Georges-Louis), 2e région ; Hublot (Michel-Louis), 2e région ; Petit (Pierre-Henri), 2e région ; Birgand (Jean-Etienne-Ange-Marie), 4e région ; Caldecott (Hubert-Georges-Guillaume), 4e région ; Chassain (Maurice), 4e région ; Bauerschmitt (Paul-André-Joseph), 6e région ; Jacob (André-Pierre-Octave), 6e région ; Pujo (Léon-Antoine-Jean), 6e région ; Gloeser (Fernand-Etienne-Simon), 7e région ; Grippat (Roger-Paul-Emile), 7e région ; Koch (Jean-Paul-Emile), 7e région ; Peloquin (Jehan-Henri), 7e région ; Peyrot (Pierre-Pascal),

©BIU Santé

8e région ; Boulitte (Paul-Eugène-Gaston), 9e région ; Cécille (Robert-Edouard-Léon), 9e région ; Delavallade (Paul-Amédée-Pierre-Guy), 9e région; Garrigue (Alexandre-Louis-Jean), 9e région ; Magnaux (Guy), 9e région ; Merson (Yves-Olivier-François-Marie), 11e région ; Rames (Louis-Camille-Gabriel-Guy), 13e région ; Saunie (René-Emile-Jean), 13e région ; Benoit (Pierre), 14e région ; Bordeu (Etienne-Célestin), 14e région ; Coquerelle (Roger-Louis), 14e région ; Riboulat (Pierre-Gaston), 14e région ; Rotival (Henri-François), 14e région ; Marcelet (Yves-Jean-Victor), 15e région ; Hasselmann (Michel-Achille), 20e région ; Hubert (Jean-Albert-Victor), 20e région ; Renaud (Michel-Henri), 20e région ; Talmann (Jacques), 20e région ; Hostert (René-Eugène-Jean), 19e corps d'armée ; Durand (Louis), troupes du Maroc. (*J. O.*, du 5 octobre 1939.)

Par décret du 6 octobre 1939 est réintégré à la région de Paris :

Avec le grade de pharmacien capitaine.

M. Lesage (Louis-Henri). (*J. O.*, du 12 octobre 1939.)

BIBLIOGRAPHIE

La protection contre les gaz de combat, par le professeur L. Tanon et le Médecin Général Cot. Un vol. de 284 pages. Vigot frères, éditeurs, Paris, 1939. — Prix : 50 fr.

Cet ouvrage, préfacé par M. le professeur Tanon, reproduit le texte du cours de perfectionnement fait, en juin 1938, à la Faculté de Médecine de Paris, sous les auspices du Laboratoire d'Hygiène de la dite Faculté et du Ministère de l'Air. Ces conférences ont porté sur les questions d'organisation sanitaire de la région parisienne, de protection individuelle et protection collective, détection des gaz de combat, thérapeutique, tactique aérienne, et la qualité des auteurs, MM. Cot, Bruère, Cathal, Genaud, Kohn-Abrest, Moynier, Paitre, Péronnet, Perrier et Sohier, tous spécialisés dans les problèmes d'instruction Z, confère à cet ouvrage une valeur technique indiscutable.

Pour donner un aperçu de ce livre, nous ne pouvons mieux faire que résumer ou citer les différents chapitres.

M. Perrier, secrétaire général de la Défense passive de la Seine, expose tout d'abord les réalisations effectuées dans Paris et sa banlieue. Quoi qu'on en ait dit, notre pays n'est pas en retard dans ce domaine et les efforts accomplis peuvent permettre de lutter, efficacement et de suite, contre le danger aérien quel qu'il soit (incendiaire, explosif ou toxique). Quant à l'organisation sanitaire à Paris et dans le département de la Seine, placée sous la haute direction de M. le professeur Tanon, elle n'a rien à envier aux organisations similaires de l'étranger.

Viennent ensuite des conférences consacrées à la protection individuelle et collective : la protection des enfants en bas âge, le milieu surpressé (par le Médecin Général Cot, spécialiste bien connu en matière d'organisation Z), la physiologie du masque, par le Médecin Capitaine Genaud.

La thérapeutique Z fait l'objet d'un long chapitre : le Médecin Général

©BIU Santé

LA PHARMACIE A. BAILLY

soucieuse d'entretenir avec tous ses confrères une collaboration amicale et confiante, met à leur disposition son organisation technique et commerciale qui lui permet, par la multiplicité de ses services, d'être en rapport étroit avec toutes les branches de l'activité médico-pharmaceutique

LA PHARMACIE A. BAILLY OFFRE A SES CONFRÈRES

1° UN RÉASSORTIMENT complet de toutes les spécialités françaises.

2° UN LABORATOIRE d'analyses chimiques et bactériologiques dirigé par des compétences scientifiques.

3° DES ACCESSOIRES de vente facile et rémunératrice : lampe fumivore, bouillottes, douches, tubes, etc.

4° UN RAYON DE BANDAGES : ceintures, bas à varices.

5° UN RAYON D'OPTIQUE : acoustiques, jumelles, baromètres, thermomètres, etc.
Ses verres « REPOSAL ».

6° UN SERVICE HOMÉOPATIQUE pour l'exécution de toutes les ordonnances de Messieurs les Médecins Homéopathes.

7° LE DÉPOT POUR LA FRANCE de plusieurs Spécialités étrangères : Produits Squibb, Radio Malt, Radiostoleum, Owbridge's, Lung Tonic, Numol, Sel Andrews, Petit Victor (inhalateur), Maté Leao, Pasta Palm, Cyclopropane.

EN TOUTES OCCASIONS ***CONSULTEZ-NOUS*** *DEMANDEZ NOS TARIFS*

Tél. : LAB. 62-30 (9 lignes groupées) **15, RUE DE ROME, PARIS-8°** Adr. télégr. : Baillyab-Paris

©BIU Santé



SIROP DELABARRE

PREMIÈRE DENTITION

Sans Narcotique

FACILITE la Sortie des Dents
CALME les Cris de l'Enfant
PRÉVIENT les Accidents de la 1re Dentition

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, faubourg Saint-Denis — PARIS

Crème Candès

OXYDANTE

Fl. 10 fr. en France — Toutes Pharmacies

PURETÉ DU TEINT

Étendu d'eau le

LAIT ANTÉPHÉLIQUE

ou Lait Candès

Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe Hâle, Rougeurs, Rides précoces, Rugosités, Boutons, Efflorescences, etc., conserve la peau du visage claire et unie. — A l'état pur, il enlève, on le sait, Masque et Taches de rousseur.

Il date de 1849

CANDÈS, Paris. — Rue St-Denis, 16

I. ROCHE, Dr en Phcie

16, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)

Chez tous les Droguistes et Commissionnaires

Eau Hamalyne

©BIU Santé

PAITRE (1) envisage le traitement des blessés gazés (triage, soins, anesthésie, etc.) ; le Commandant médecin MOYNIER traite de l'autoprotection en matière d'agression chimique et M. SOHIER, agrégé du Val-de-Grâce, donne un aperçu extrêmement intéressant sur la physiopathologie des gaz de combat (en particulier l'ypérite). La détection est envisagée, au point de vue chimique, par M. le Pharmacien Colonel BRUÈRE, dont on connaît la compétence en la matière, au point de vue physiologique par M. le Pharmacien Capitaine PÉRONNET ; la question de l'oxyde de carbone est traitée très complètement par M. KOHN-ABREST.

Enfin, on trouvera dans le dernier chapitre, une initiation à la tactique présumée de la guerre aérienne, ainsi qu'un exposé de l'organisation et du fonctionnement des services sanitaires en cas d'attaque. Ces exercices tactiques, effectués sous la direction de M. le Médecin Général COT et avec la collaboration du Lieutenant-Colonel CATHAL, de l'armée de l'Air, constituent le complément indispensable de tout enseignement théorique.

Ce livre, particulièrement destiné aux Médecins et aux Pharmaciens s'occupant de « questions Z », sera lu avec grand profit par tous ceux qui veulent se perfectionner dans l'étude de la Défense passive ; en ce moment, de telles publications sont non seulement utiles, mais indispensables et les Pharmaciens, moins que tous autres, ne peuvent se désintéresser de ces questions primordiales. R. PARIS.

S'il y avait la guerre ! par A. GUILLAUME, professeur à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. Préface de M. le Général NIESSEL, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre. Introduction de M. le professeur L. TANON, membre de l'Académie de Médecine. Un vol. in-8°, 221 pages, avec 14 fig., 2e édition, VIGOT frères, éditeurs, Paris, 1939. — Prix : 30 fr.

L'actualité s'est, malheureusement, chargée de mettre au premier plan cette deuxième édition de l'ouvrage de M. le professeur A. GUILLAUME, la première, parue en 1936, ayant été épuisée en très peu de temps.

Le livre a été remanié en tenant compte des documents récents, en particulier de la Notice du 31 mars 1938, concernant l'organisation et le fonctionnement des services sanitaires en matière de Défense passive et des Loi et Décret du 15 et du 30 juillet 1938, sur l'organisation de la Nation en temps de guerre.

Dans une première partie, qu'il intitule : *Vulgarisation*, l'auteur définit et situe le péril aérien, la Défense aérienne du Territoire, la Défense passive. La deuxième partie, plus développée, l'*Instruction*, est consacrée aux généralités sur les gaz de combat, la protection individuelle (avec description des principaux appareils filtrants), la protection collective (tranchées-abris, abris filtrants, abris en milieu surpressé) ; quelques pages sont réservées à la protection des enfants contre les gaz asphyxiants.

Dans un important chapitre, M. A. GUILLAUME traite de l'organisation et du fonctionnement des services de la Défense passive : échelon départemental, échelon municipal, soins, détection, désinfection, protection des denrées alimentaires, recrutement et instruction, dès le temps de paix, du personnel sanitaire spécialisé.

1. Prématurément décédé au début de janvier 1939.

©BIU Santé

Comme on le voit, cet ouvrage s'adresse à tous les représentants du personnel médical, pharmaceutique et sanitaire, aux fonctionnaires de la Défense passive, aux directeurs des établissements classés, etc.

Ainsi que le dit, dans sa Préface, M. le Général Niessel, ce livre « sera apprécié à juste titre par tous ceux qui ont le désir de contribuer à la protection des populations » ; il sera réellement « d'une grande utilité pour le bien public ».

R. Weitz.

A. B. C. de la Défense passive, par André Mesureur. Une brochure in-8°, 32 pages, avec 7 fig., Vigot frères, éditeurs, Paris, 1939. — Prix : 6 fr. 50.

Cette brochure a été rédigée selon les programmes du décret du 6 mai 1939, pour l'enseignement primaire et le second degré des leçons de Défense passive. Elle s'adresse, entre autres, aux membres de l'Enseignement secondaire, au personnel des diverses administrations, etc.

L'auteur rappelle que, si la Défense passive a un but immédiat : la protection des vies humaines, elle a aussi un but lointain, qui est de décourager l'aviation ennemie, dont les bombardements, à cause de la Défense passive, perdent de leur efficacité : les effets de ses raids ne sont plus en proportion des risques qu'ils comportent.

Pour obtenir de la « D. P. » des résultats, la condition indispensable est le concours empressé de toute la population civile, ce qui implique l'éducation préalable de celle-ci et la discipline suivie avec intelligence. Des exemples empruntés à la récente guerre d'Espagne montrent l'efficacité de la protection apportée lorsqu'on se conforme aux directives de la Défense passive.

Cet *A. B. C. de la Défense passive* est un résumé accessible à tous, appelé à rendre service dans les milieux militaires et civils, en facilitant la connaissance des dangers aériens, des gaz toxiques, des soins à donner aux gazés, de la protection à organiser des aliments et du bétail, de la désinfection, de la détection des gaz, de la protection contre les explosifs, de la lutte contre les bombes incendiaires, et en montrant l'ensemble de l'organisation de la « D. P. ». Les compléments indispensables à ces notions sommaires se trouveront dans les deux ouvrages précédents.

E. J.

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

laboratoires chanteaud

JEAN LAURIN, Pharmacien

Sulfate de Magnésie — Acide Tartrique — Bicarbonate de Soude

sedlitz

GRANULÉ

Régulateur des fonctions intestinales

Laxatif : 1 à 2 cuil. à café
Purgatif : 1 à 2 cuil. à soupe
dans un verre d'eau, à jeun

Hexaméthylène Tétramine — Benzoate de Soude — — Benzoate de Lithine —

uréol

GRANULÉ

Dissolvant de l'acide urique — Désinfectant des voies urinaires et biliaires

A prendre avant les repas
1 cuillerée à café dans
— un demi-verre d'eau —

Un centigramme de Sulfure de Calcium par granulé

sulfhydral

GRANULÉ

Angine — Grippe — Rhume

De 1 à 20 granulés par jour suivant — l'indication — — du médecin —

Granules CHANTEAUD à tous Produits

Littérature et Échantillons : 3 et 5, rue Alexandre-Dumas, SAINT-OUEN, près PARIS (Seine)

USINE FRANÇAISE DE

Produits et Spécialités Pharmaceutiques

ÉTABLISSEMENTS GOY

TÉLÉPHONE : Archives 34-68. — ADRESSE TÉLÉGR. : ETABLISGOY-PARIS. — R.C. Seine 2662

23, Rue Beautreillis, PARIS (IVe)

COMMISSION — USINE MODÈLE — EXPORTATION

Matériel industriel considéré comme le plus important qui existe pour *la préparation des* **Capsules et Perles, Pilules, Granules, Comprimés, Saccharolés, Granulés effervescents, Pâtes, Pastilles et Tablettes, Ovules et Suppositoires, Sirops, Thés purgatifs, etc., et tous Produits pharmaceutiques.**

Capsules CAMEL (prophylactiques).
Comprimés NOTAL (hygiène de la femme).
Dépuratif RIBAL (végétal).

OXYCARBINE.
Pastilles M. B. C.
Pâte bleue GOY.

GOUTTES MAGALO

La Maison se met à la disposition des clients pour l'exécution rigoureuse et rapide de toutes les formules qu'ils veulent bien lui confier.
Ses ateliers considérables de lithographie et de typographie, en partie installés au siège social même, lui permettent de livrer immédiatement, avec un élégant et riche conditionnement aux noms et marques des Pharmaciens, toutes les préparations pharmaceutiques, alimentaires, hygiéniques qui peuvent lui être demandées.

Sur demande ENVOI GRATUIT d'ÉCHANTILLONS de PRODUITS et de MODÈLES de CONDITIONNEMENT

©BIU Santé

SIROP GUILLIERMOND

IODO-TANNIQUE

Affections Cardio-Vasculaires - Affections Pulmonaires Chroniques
Lymphatisme - Goitre - Dermatoses - Albuminurie

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

PRESCRIRE :
SIROP GUILLIERMOND
un flacon

Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld, PARIS

SIROP DU Dr REINVILLIER

(Lauréat de l'Académie de Médecine de Paris)

au Phosphate de Chaux hydraté

TUBERCULOSES - RACHITISME
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX - DENTITION DIFFICILE

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

ASSIMILATION COMPLÈTE
PAS D'ACIDE LIBRE

Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld - PARIS

PRESCRIRE :
SIROP REINVILLIER
un flacon

Les Etablissements C.David-Rabot

C.DAVID & SES FILS
49, Rue de Bitche COURBEVOIE (Seine)

S.A. A RESPONSABILITÉ LIMITÉE — CAPITAL 600 000 FRANCS

R.C. SEINE 231.455 B — TÉL. DÉFENSE 01-41

COMPRIMÉS - PILULES - DRAGÉES
PERLES ET CAPSULES - SIROPS
POMMADES - EMULSIONS - OVULES
GRANULÉS
SIMPLES, NEIGEUX OU FONDANTS

EN VRAC OU CONDITIONNES

©BIU Santé

BULLETIN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉDACTEURS PRINCIPAUX : MM. L.-G. TORAUDE et R. LECOQ.

SOMMAIRE. — *Bulletin de Novembre* : 1900-1914-1919-1939. Du rêve pangermanique à la furie hitlérienne, p. 217. — Documents officiels, p. 221. — Réponses des ministres aux questions écrites, p. 226. — Nouvelles, p. 226. — Chronique théâtrale, p. 238. — Bibliographie, p. 240.

Lire dans la partie scientifique :

1° *Action des anesthésiques locaux sur la cellule végétale* (troisième note), par Jean RÉGNIER, Robert DAVID et Suzanne BAZIN.
2° *Analyse chromatographique*, par W. KOPACZEWSKI.
3° *La pénétration à chaud de l'alcool dans les cordes à catguts*, par Max RUDERMAN.
4° *Une nouvelle industrie agricole : L'industrie des jus de fruits*, par A. GUILLAUME et Mlle M. MICHON.
5° *Bibliographie analytique.*

BULLETIN DE NOVEMBRE

1900 — 1914 — 1919 — 1939

Du rêve pangermanique à la furie hitlérienne.

Si l'on veut connaître l'âme d'un peuple, se faire une idée de son évolution et de son destin, il faut connaître son histoire et y rechercher l'empreinte des littérateurs, des philosophes et des savants.

L'âme française a été forgée par les hommes de la Renaissance, mais aussi, plus récemment, par les Encyclopédistes et les philosophes du XVIIIe siècle. Elle est faite d'idéalisme, du sentiment de la dignité humaine, du respect de la personnalité humaine et des droits de la conscience. La France a conquis son Empire en portant la Liberté au Monde et en poursuivant la libération de l'Humanité des servitudes ancestrales.

L'âme allemande se ressent de l'influence des littérateurs et des philosophes qui ont exalté le culte de la force et sacrifié les droits des individus aux servitudes de la grandeur nationale. Elle oppose à notre idéalisme humanitaire et émancipateur les servitudes de son matérialisme. Elle substitue au génie inventif de l'individualisme français, le travail collectif de ses organisations.

Sur la morale de KANT, elle a organisé l'asservissement de l'individu à la Nation. De la notion du « surhomme », elle a dégagé l'Idée de *la plus grande Allemagne*. L'esprit allemand est tout imprégné du rôle Messianique de l'Allemagne qui la destine à la domination de l'Europe, des Mers et du Monde. C'est là toute l'histoire du Pangermanisme.

©BIU Santé

Dès 1904, TANNENBERG, dans un ouvrage qui a été traduit en français, dessine le *Rêve pangermanique*. Après lui, Friedrich NAUMANN lui consacre un autre ouvrage. Et toute cette littérature nous conduit au « *Mein Kampft* » d'HITLER et à toute la série de ses discours hystériques.

*
* *

La Furie Hitlérienne n'est qu'une manifestation et un aboutissement du *Pangermanisme* et du Rêve pangermaniste qui peut s'exprimer dans quelques formules très simples :

1° Hégémonie de l'Allemagne sur l'Europe : Une seule armée, une seule marine, une seule aviation : celles du Reich ;

Une union douanière entre le Reich et les Etats vasseaux de l'Europe.

2° La conquête des Mers : « notre Empire est sur les Mers ».

3° Hégémonie mondiale ou décadence : maîtresse des Nations Européennes, placées sous sa vassalité, l'Allemagne reste maîtresse des frontières maritimes de l'Europe sur la Mer du Nord, sur la Manche, sur l'Atlantique et sur la Mer Méditerranée. L'Allemagne menace le Monde de sa domination.

Dès 1914, l'Allemagne avait tracé sur le territoire français la voie qu'elle se proposait de suivre pour conquérir l'Europe, les Mers et le Monde. Dès le temps de paix, elle avait préparé le tracé du prolongement de la voie ferrée de Cologne, Aix-la-Chapelle, par ses installations industrielles de la frontière à Paris et de Paris à la Manche et à l'Océan, par Brest et par Cherbourg. Mais nous nous obstinons à ne nous souvenir de rien et à ne vouloir rien apprendre.

*
* *

1919. La France détient la Victoire et gardienne du Traité de Versailles affirme sa volonté de garantir la Paix.

Mais bientôt les hommes de la Paix se dressent contre les hommes de la Victoire. La Profession politique reprend ses droits. Et pour s'installer dans la Paix, les hommes du métier multiplient les prébendes et les privilèges et les clients des politiciens viennent remplacer les grands Premiers Commis. C'est ainsi que les Politiciens s'installent dans la Paix.

La Démagogie s'installe partout et vicie tous les groupements et toutes les institutions.

Il faut pour assurer la Paix désarmer la France, réduire, avec les crédits de la Défense nationale, la durée du service militaire. Pendant ce temps, nos pacifistes assistent impassibles : au déchirement du Traité de Versailles par l'Allemagne ; au réarmement de l'Allemagne et à l'occupation militaire de la Sarre par l'Allemagne ; à l'invasion et à l'absorption de l'Autriche par l'Allemagne ; à la dévastation de la Tchéchoslovaquie.

©BIU Santé

MAISON FONDÉE EN 1836

SUCCURSALES

ROUEN, CAEN, RENNES, TOURS, MOULINS, LYON, LIMOGES
BORDEAUX, TOULOUSE, MONTAUBAN, NARBONNE

Usines à VINCENNES et MONTEREAU

GRANDS PRIX
EXPOSITION UNIVLLE PARIS 1910
EXPon UNIVLLE BRUXELLES 1910
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1878



HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVLLE DE TURIN 1911
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1889

ÉTABLISSEMENTS

DARRASSE FRERES

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 de Fr
(R. C. Paris N° 208.550)

DROGUERIES

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HERBORISTERIE
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES
ACCESSOIRES DE PHARMACIE

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
CAPSULES — GRANULES — PASTILLES — PILULES — SACCHARURES

PRODUITS SPÉCIALISÉS
MARQUES MINERVE, CHIMÈRE ET AUGÉ

TÉLÉPHONE :
Turbigo 84-40 à 84-43
Inter : Turbigo 1.

13, Rue Pavée
PARIS 4e

ADRESSE TÉLÉGR.
DARRASDROG-PARIS

©BIU Santé

INTRAIT DE MARRON D'INDE • CAMPHODAUSSE • MORÉTHYL • PAVÉRON

FONDANT DIGESTIF • HORMODAUSSE • SÉDOHYPOTENSEUR • STRICTOFORME • HÉMOGÉNOL

PROSTATIDAUSSE

AMPOULES BUVABLES OU SUPPOSITOIRES
6 A 12 PAR MOIS

SÉRODAUSSE A.O.I. • ENTÉRODAUSSE • COLLOBIASE DE SULFHYDRARGYRE • TISANE HÉPATIQUE

GOUTTES PHOSPHOSTHÉNIQUES • INTRAIT DE VALÉRIANE • CARBODAUSSE

AT. M. AUZOLLE

©BIU Santé

Nos Pacifistes politiciens affirment que nous ne sommes pas prêts pour une guerre et que nous ne voulons pas de guerre, que nos menaces s'arrêteront à des manifestations spectaculaires de mobilisation.

Bien avant cela, des pigeons sans mandat avaient cru devoir se muer en colombes pour aller déposer sur les canons du Militarisme allemand le rameau d'olivier des Politiciens français.

Nous en étions là, de nos fautes et de nos imprévoyances, quand le Premier anglais réalise l'accord de Munich, qui ne constitua qu'un sursis destiné à nous donner le temps de remédier à nos erreurs, à nos fautes et à notre imprévoyance.

De 1938, depuis Munich, à 1939, la France et l'Angleterre ont remédié à leurs fautes et corrigé leurs faiblesses. Mais quand l'Angleterre déclare que si la Pologne est envahie par l'Allemagne, si Dantzig est attaqué, elle viendra au secours de la Pologne, il est encore en France des hommes en place qui affirment que tout se limitera à une mobilisation. De là, l'audace de l'Allemagne et la folie de l'invasion de la Pologne !

Les gens qui ont fait de la Politique un métier restaient les soldats bêlant de la Paix, parce qu'ils nourrissaient cette illusion que la Paix pouvait leur assurer la continuation de leur métier. Quand on se dit le soldat de la Paix, il faut conserver ses armes intactes et rechercher dans l'affirmation de sa puissance la solidité des alliances qui garantissent l'équilibre des forces, ou leur suprématie, pour la sauvegarde de la Paix.

*
* *

De son côté que fait l'Allemagne ? L'Allemagne déclare la Paix au Monde. L'année 1940 doit être l'année de la Paix.

Pendant ce temps, elle sacrifie tout au surarmement, à la mobilisation et à la préparation de la Guerre. C'est au nom de la Paix qu'elle forge de nouvelles armes, mobilise de nouvelles troupes, envahit et annexe de nouvelles nations. Elle fait la guerre sans combattre. Et elle espère, de conquêtes en conquêtes, absorber tous les Etats de l'Europe et réaliser ainsi le Rêve Pangermanique. Et elle aurait ainsi annexé l'Europe, tranche par tranche, si l'invasion de la Pologne n'avait pas contraint l'Angleterre et la France de donner le coup d'arrêt pour empêcher l'Allemagne de poursuivre son rêve, de conquérir après l'hégémonie sur l'Europe et l'Empire des Mers, l'Hégémonie mondiale.

La Bête déchaînée déchaîne à son tour la Russie contre les Pays neutres et le Bolchevisme sur le Monde. Et dans le même moment, elle fait appel aux neutres pour l'aider à obtenir une Paix de duperie pour le Monde, qui lui permettrait de reprendre le cours interrompu de ses invasions, de ses crimes et de ses conquêtes !

Mais cet appel aux neutres apparaît comme une manœuvre pour de

©BIU Santé

nouvelles duperies ou comme un sursis qui lui permettra de retrouver son souffle pour de nouvelles invasions.

*
* *

De tous les Pays neutres, de la Baltique à la Manche, quelle va être la nouvelle victime sur laquelle s'abattront les griffes de l'oiseau de proie ?

L'Allemagne vient d'abandonner à la Russie les Pays Baltes et la Finlande et la maîtrise de la Mer Baltique orientale. Va-t-elle se jeter sur la Suède, sur la Norvège et sur le Danemark pour conquérir les bases navales de la Mer Baltique occidentale et de la Mer du Nord ? Ou va-t-elle envahir la Hollande et la Belgique pour, maîtresse des bases navales de la Mer du Nord, tenter une double offensive, sur terre et sur mer, contre la France et contre l'Angleterre ?

C'est la méthode allemande de déclarer intangible tout ce qu'elle se propose de détruire ou d'envahir.

C'est la France qui constitue le suprême butin de l'Allemagne. C'est la France avec son sol, ses richesses, son climat, ses frontières qui vont de la Mer du Nord, par l'Océan Atlantique à la Mer Méditerranée et qui ouvre la porte des Océans et la Route des Indes.

La conquête de la France reste pour l'Allemagne la préface de la conquête des mers et de la maîtrise du Monde. C'est le destin de l'Europe qui se joue ; c'est, avec le destin de tous les pays d'Europe, le destin de la France.

Tel est l'enjeu du conflit.

L'Europe est donc condamnée à se battre et à vaincre. Il appartient aux Nations menacées d'organiser un front commun contre l'Allemagne : la communauté du péril commande la commune solidarité.

*
* *

Mais lorsque nous aurons triomphé des Puissances de destruction, lorsque nous aurons échappé à l'étreinte de cette Nation de proie qui entendait asservir le Monde à sa soif de domination, il nous faudra Organiser et Construire.

Il nous faudra corriger nos erreurs et nos fautes et rompre avec des mœurs qui prétendaient établir la puissance des individus au détriment de la puissance nationale.

Il nous faudra organiser l'Etat, la puissance de l'Etat, en assurant l'autorité et l'indépendance du pouvoir exécutif pour que l'Autorité publique puisse s'exercer suivant les règles du Droit public, au lieu de subir la tutelle des égoïsmes et des particularismes.

Le Pouvoir Législatif établit les règles de droit public, il vote les lois et contrôle les actes de l'Exécutif. Mais les élus ne sauraient prétendre au droit de créer des privilèges au profit de leur clientèle en se substituant au Pouvoir Exécutif ou en violant les lois.

©BIU Santé

10 GRANDS PRIX
HORS CONCOURS
aux Expositions

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
CETHOCAL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

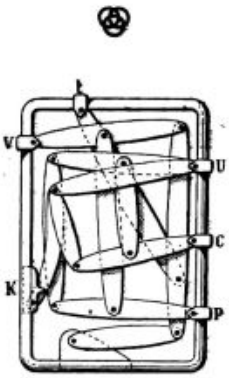
Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur a la Faculté de Médecine et a la Faculté de Pharmacie de Paris, ancien Elève de l'Institut Pasteur
6, Rue Abel, PARIS (anct Rue de Rennes)
Adr. Télégr.: LABFREYSSINGE-PARIS Tél. : DID. 18-61

Remises et conditions selon produits et quantités
VENTE RÉGLEMENTÉE S. G. R.

URÉOGRAPHE HAMEL

Appareil pour la détermination, sans calculs, de la constante d'Ambard







Littérature sur demande

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie

17, rue de Berri, PARIS (VIIIe). — Elysées 61-46, 78-27.

©BIU Santé

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS

Laboratoires du Docteur M. LEPRINCE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.500.000 fr.

62, RUE DE LA TOUR — PARIS (XVI[e])

REGISTRE DU COMMERCE, SEINE 219.925 B

PRIX-COURANT

(Taxe d'armement comprise)

		Prix au public.	Prix aux pharm.
Cascarine Leprince, constipation, pilules	le flacon.	10 35	7 25
Bilordyl, affections du foie, pilules	le tube.	20 40	14 30
Freinospasmyl, antispasmodique, comprimés	le flacon.	23 85	16 70
Guipsine, nouvel hypotenseur aux principes utiles du Gui, pilules	le flacon.	19 60	13 70
— — — ampoules	la boîte.	19 60	13 70
Rhomnol, phosphore organique, reconstituant, ampoules	la boîte.	21 20	14 85
— — — pilules	le flacon.	21 20	14 85
— — — saccharure	le flacon.	21 20	14 85
Néo-Rhomnol, phosphore, strychnine, arsenic, ampoules	la boîte.	21 20	14 85
— — — — comprimés	le flacon.	19 60	13 70
Pilules du Dr Séjournet, à la Santonine (diabète), pilules	le flacon.	21 75	15 20
Arsycodile ou **Néo-Arsycodile**, arsenic organique, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferricodile, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferrocodile, pilules	le flacon.	12 20	8 55
Ophtalmine, affections des yeux, pommade	le tube.	10 85	7 60

CAMPHYDRYL ROBIN

Dérivé camphré en solution aqueuse. — Solution à 5 %

Toutes applications du camphre et de l'huile camphrée

Absorption immédiate — Absolument indolore — Absence de viscosité.

Injections sous toutes formes. R.C. 221.839

Laboratoires **ROBIN**, 13, Rue de Poissy, PARIS

©BIU Santé

L'Etat doit être assez puissant pour contraindre les Individus et les Groupements à limiter leur activité dans le cadre de leurs attributions juridiques, conformément à l'intérêt public.

Mais si l'Etat doit être assez puissant pour imposer à tous le respect de la loi, on ne saurait songer à lui confier l'exercice de toutes les fonctions. Au lieu de se substituer aux Professions et aux Métiers, il doit leur conserver leur caractère et leur rôle. Il lui appartiendra d'organiser et de réglementer les professions et les métiers, dans les divers domaines de la production et des échanges.

Et dans le domaine pharmaceutique, qui nous intéresse plus particulièrement, il faudra préciser les droits et les obligations des fabricants, des intermédiaires et des détaillants. Il faudra organiser et réglementer leurs rapports entre eux, avec les consommateurs et avec les collectivités publiques et privées.

Mais à la base de l'organisation professionnelle, il convient de placer l'organisation syndicale qui doit en constituer l'instrument juridique. C'est par l'unité territoriale de reconnaissance juridique des Syndicats que le Législateur doit affirmer l'unité professionnelle, unité d'organisation, de réglementation, de discipline, de contrôle, de juridiction et de sanctions.

Il est dès aujourd'hui nécessaire de se préparer à cette reconstruction de la vie nationale.

*
* *

Nous devons préparer un Etat Social qui ne consacre aucun nouveau privilège, soit du fait du Pouvoir Exécutif, soit du fait du Pouvoir Législatif, soit de la tolérance Administrative.

Il faut rétablir le règne de la Loi et du Droit si l'on veut fermer la porte de la Révolution.

Préparons nous à *reconstruire* et à soustraire les jeunes générations à l'empreinte des générations périmées et responsables.

Cahors, le 23 octobre 1939.

Paul GARNAL.

DOCUMENTS OFFICIELS

Sérums thérapeutiques.

Par décret n° 104 du 19 août 1939, la préparation et la mise en vente de produits visés par la loi du 14 juin 1934 sont autorisées dans les établissements désignés ci-après et dans les conditions suivantes :

I

M. MAZURE, pharmacien, directeur technique du Laboratoire du Bactériophage, 75, rue Olivier-de-Serres, à Paris :

1° Six préparations constituées par des lysats bactériophagiques microbiens

©BIU Santé

renfermant, outre les bactériophages en suspension corpusculaire, les produits de lyse des bactéries ayant servi à leur multiplication.

Ces préparations, utilisées pour combattre diverses infections microbiennes, soit par injection, soit par ingestion, soit par applications locales, répondent, quant à leur composition, aux données caractéristiques suivantes :

	Par centimètre cube
1. Lysat bactériophagique microbien de :	
Staphylocoques (var. *aureus, citreus, albus*)	250 millions
2. Lysat bactériophagique microbien de :	
Colibacilles (type et var. *para*)	200 —
3. Lysat bactériophagique microbien de :	
Bacilles dysentériques (var. *Shiga, Flexner, Hiss* et *Strong*).	200 —
4. Lysats bactériophagiques microbiens mélangés de :	
Staphylocoques	65 p. 100
Streptocoques	10 —
Proteus vulgaris	10 —
Bacilles pyocyaniques	5 —
Colibacilles	3 —
Para-colibacilles	3 —
Pneumobacilles de FRIEDLANDER	2 —
Entérocoques	2 —
5. Lysats bactériophagiques microbiens de :	
Bacilles dysentériques	25 p. 100
Bacilles paradysentériques	25 —
Bacilles typhiques et paratyphiques	25 —
Proteus vulgaris	5 —
Entérocoques	4 —
Bacilles pyocyaniques	4 —
Colibacilles	4 —
Streptocoques	4 —
Staphylocoques	4 —
6. Lysats bactériophagiques microbiens de :	
Streptocoques	22 p. 100
Staphylocoques	22 —
Pneumobacilles de FRIEDLANDER	22 —
Proteus vulgaris	12 —
Para-colibacilles	12 —
Bacilles pyocyaniques	5 —
Entérocoques	5 —

2° Des auto-bactériophages ou lysats bactériophagiques microbiens obtenus par tyse bactériophagique de germes prélevés sur le malade auquel doit être faite l'application thérapeutique du lysat.

Autorisation accordée sous les réserves suivantes :

a) Les préparations ne seront délivrées que sur ordonnances médicales ;

b) Elles seront réservées exclusivement à l'usage du malade au sujet duquel la prescription a été faite. Elles ne sauraient donc être conservées en stock ;

c) Les prélèvements seront faits soit par le médecin traitant, soit sous la responsabilité technique du bénéficiaire du secret ;

d) Les étiquettes porteront mention des lysats microbiens avec l'indication de leur proportion.

II

M. CHOAY, docteur en pharmacie, 48, avenue Théophile-Gauthier, à Paris, une préparation injectable renfermant de l'insuline en association avec du sulfate de zinc et avec de la protamine extraite de la laitance du hareng, de manière à former, en présence de phosphate disodique, une suspension. La suspension, titrée à 40 U. I. par centicube, est additionnée de nipagine (sel sodique de l'ester propylique de l'acide parahydroxybenzoïque) à la dose de 3 p. 1.000.

©BIU Santé

L.E.V.A.
Laboratoire d'Essences
Végétales Antiseptiques
Louis GAILLARD - PHARMACIEN
26, RUE PÉTRELLE
PARIS (9e)

LABORATOIRES
Octave BAILLY
Produits Biologiques
44, Rue Armand-Carrel, 44
MONTREUIL-SOUS-BOIS

©BIU Santé

Un traitement efficace et inoffensif
du
Parasitisme intestinal

Académie de Médecine, 20 oct. 1931, 15 déc. 1931, 5 juill. 1932 | *Société de Thérapeutique*, 13 janvier 1932, 9 novembre 1932.

LE VERMOSOL

Préparé avec les Pyréthrines de la Sté des VERMENES

Le **VERMOSOL** est prescrit dans tous les cas de parasitisme intestinal (Oxyures, Ascarides, Trichocéphales, Ankylostomes, Anguillules, Lamblias).

Le **VERMOSOL TENIA**, préparation spéciale, réalise un ténifuge remarquable, inoffensif et ne nécessitant ni diète, ni purgation. :: :: :: :: :: ::

AUCUNE TOXICITÉ **AUCUNE CONTRE-INDICATION**

LABORATOIRES DU BAC, O. GAUDIN, Docteur en Pharmacie

46, Rue du Bac, ASNIÈRES (Seine)

DROGUES MÉDICINALES **PRODUITS PHARMACEUTIQUES**
HERBORISTERIES **PRODUITS CHIMIQUES**

IMPORTATION - CONSIGNATION

Établissements J. VILLENEUVE & M. PHULPIN

Dr L. VILLENEUVE, ✻, Pharmacien de 1re Classe

11, rue des Blancs-Manteaux & 9, rue des Guillemites

Téléph. : TURBIGO 45-90, 45-91 **PARIS** Adresse télégr. : JOVILLANO.

R. C. : Tribunal de la Seine 239.919 B.

QUINQUINAS, COCA, KOLA, BENJOIN, OPIUM, SAFRAN

Tous les Alcaloïdes et produits chimiques pour la pharmacie.

©BIU Santé

III

Les autorisations antérieurement accordées à M. Dumatras, pharmacien, 87, rue Denfert-Rochereau, à Paris, par décret n° 96 du 2 mars 1938, de débiter un soluté injectable de venin de cobra et un soluté non injectable de ce même venin à administrer en instillations, sont transférées dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves, à M. Auger, pharmacien, directeur des Laboratoires Corbière, 27, rue Desrenaudes, à Paris.

IV

M. Auger, pharmacien, directeur des Laboratoires Corbière, 27, rue Desrenaudes, à Paris :

Une préparation d'origine microbienne présentée sous la forme d'ovules pour pansements vaginaux, renfermant par ovule du poids de 16 grammes formé d'une masse gélatino-glycérinée additionnée de 5 milligrammes de sulfate neutre d'orthoxyquinoléine pour en assurer la conservation, un lysat-vaccin mixte obtenu par lyse pyocyanique de diverses bactéries dans les proportions suivantes :

	Milliards par ovule.
Entérocoques	1
Diplocoques de Neisser	1,5
Colibacilles	4
Streptocoques	4
Staphylocoques	6

V

1° M. Gatel, pharmacien à Laval, 35, rue Joinville ;
2° M. Souche, pharmacien à Alès, 5, rue Edgar-Quinet ;
3° M. Gérard, pharmacien à Compiègne, 31, rue Saint-Cornille ;
4° MM. Hirsch et Guérin, docteurs en médecine, 63, rue de Miromesnil, à Paris ;
5° M. Lesure (André), pharmacien, 70, rue du Bac, à Paris ;
6° M. Ranque, docteur en médecine, à Marseille, 16, rue du Dragon ;
7° MM. les Drs Gory et Jaubert, 69, avenue de la Grande-Armée, à Paris ;
8° M. le Dr de La Lande, 96, rue de la Victoire, à Paris ;
9° M. Fabre, pharmacien, 25, boulevard Beaumarchais, à Paris,

sont autorisés à préparer et à débiter des auto-vaccins sous les réserves suivantes :

1° Les auto-vaccins ne seront délivrés que sur ordonnances médicales ;
2° Les prélèvements seront faits soit par le médecin traitant, soit sous la responsabilité technique du bénéficiaire du décret ;
3° Les étiquettes porteront mention des espèces microbiennes et du nombre de chacun des germes par centimètre cube ;
4° Les auto-vaccins seront uniquement destinés au sujet sur lequel les prélèvements ont été faits, ils ne sauraient donc être conservés en stock.

*
* *

Les présentes autorisations ne sont accordées que sous les réserves habituelles.

Création d'un Centre national de la Recherche scientifique.

Depuis plusieurs années déjà, les Pouvoirs publics ont entrepris une action vigoureuse pour encourager et développer la Recherche scientifique. A l'ancienne Caisse des Recherches scientifiques, à la Caisse nationale des Sciences, qui, faute de moyens suffisants n'avaient pas donné les résultats escomptés, un décret du 30 octobre 1935 a substitué la Caisse nationale de la Recherche scientifique, à laquelle le Parlement accorde chaque année d'importantes subventions.

Peu de temps après, l'article 53 de la loi du 31 décembre 1936 créait au

©BIU Santé

Ministère de l'Education nationale un Service central de la Recherche scientifique.

En 1938, enfin, sous la pression des nécessités économiques et d'une situation internationale déjà menaçante, le Gouvernement décidait une action énergique en vue de développer les applications industrielles des découvertes récentes, et un décret du 24 mai 1938 créait le Centre national de la Recherche scientifique appliquée en même temps qu'un Haut comité de coordination des Recherches scientifiques.

Ainsi s'est trouvée presque achevée l'œuvre entreprise en faveur de la recherche. Les savants sont, dans tous les domaines, encouragés, soutenus, l'Etat leur donne l'aide matérielle nécessaire pour poursuivre leurs travaux et les développer s'il y a lieu jusqu'à l'application pratique.

Il a paru toutefois que si les organes essentiels de cette action existaient et rendaient dès maintenant des services considérables, il était possible d'en tirer un rendement plus élevé en les coordonnant, en fondant en un ensemble harmonieux ces établissements, services, comités et conseils, que les textes successifs avaient juxtaposés et en réduisant leur nombre dans un effort de simplification. Il convenait, par ailleurs, de préciser et de compléter les règles d'organisation administrative antérieurement établies et dont l'expérience avait révélé les défauts.

En particulier, il était indispensable de rétablir le respect des principes qui doivent régir le fonctionnement des services et confèrent au chef la responsabilité totale, tout en assurant sur ses actes un contrôle effectif dans une mesure et sous une forme qui ne nuisent pas à l'activité de l'organisme.

Par décret en date du 19 octobre 1939, il est créé auprès du Ministère de l'Education nationale un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et dénommé Centre national de la Recherche scientifique.

Cet établissement a pour mission d'animer, sous la haute autorité du Ministre de l'Education nationale, le développement de la Recherche scientifique et de coordonner les travaux qui s'y rapportent. Il est chargé, en particulier :

1° De faciliter les recherches scientifiques par l'octroi d'allocations aux personnes qui consacrent à ces recherches toute ou partie de leur activité, par le recrutement et la rémunération d'aides techniques destinés à assister les chercheurs dans leurs travaux, par l'achat d'appareils et outillage de laboratoire ;

2° D'étudier la création ou l'extension de certains laboratoires publics ou privés de recherche pure ou de recherche appliquée et, éventuellement, d'y contribuer ;

3° De provoquer, coordonner et encourager les recherches de science pure ou appliquée poursuivies par les différents Services publics et les entreprises privées, et spécialement de faciliter les recherches et travaux scientifiques intéressant la Défense nationale et l'Economie nationale, en établissant toutes liaisons utiles entre les Services de Recherches des Ministères correspondants, ceux de l'Education nationale et les organismes privés qualifiés ;

4° De faire effectuer ou d'effectuer par ses moyens propres les recherches pour lesquelles son concours serait sollicité par les divers départements ministériels, les entreprises privées ou les particuliers et dont l'intérêt aurait été reconnu ,

5° D'attribuer des subventions pour missions scientifiques, pour fouilles archéologiques ou pour séjours de chercheurs dans des laboratoires et Centres de Recherches français ou étrangers, pour l'organisation de conférences entre spécialistes sur les problèmes scientifiques à l'ordre du jour ; de contrôler l'emploi de toutes les subventions accordées à cet effet ;

6° D'assurer soit directement, soit en y contribuant par des subventions ou des souscriptions, la publication des travaux scientifiques dignes d'intérêt ;

7° D'aider, dans la limite des crédits spécialement ouverts à cet effet, par des allocations, les savants ou leurs familles se trouvant dans une situation difficile ;

8° De préparer, dans les conditions prévues par l'article 58 de la loi du 11 juillet 1938, la mobilisation scientifique et d'assurer la coordination de l'ensemble des recherches et travaux scientifiques.

Le Centre national de la Recherche scientifique est substitué dans leurs droits et obligations à la Caisse nationale de la Recherche scientifique et au Centre national de la Recherche scientifique appliquée.

Le Centre national de la Recherche scientifique est administré par un directeur assisté d'un Conseil d'administration.

©BIU Santé

PRODUITS

LE PERDRIEL

TOILE VÉSICANTE Le Perdriel.
VÉRITABLE THAPSIA Le Perdriel-Reboulleau.
TAFFETAS Marinier.
MOUCHES de MILAN Sparadrapées L. P. M.
SPARADRAPS du Codex et de toutes formules demandées.

LE PERDRIEL, 11, rue Milton, PARIS (IX^e^).

UNE LONGUE EXPÉRIENCE
UN MATÉRIEL MODERNE
UN CONTROLE RIGOUREUX

Nous permettent de vous fournir :

DES PRODUITS PURS
DES PLANTES DE 1^RE^ QUALITÉ
DES DROGUES DE 1^ER^ CHOIX

ADRIAN, 9-11, Rue de la Perle — PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES CLIN

ADRÉNALINE CLIN, CINNOZYL, ÉLECTRARGOL, ARRHÉNOMARTIOL, ÉLECTROMARTIOL, ÉLECTROCUPROL, ÉLECTROSELÉNIUM CACODYLATE de SOUDE CLIN, INJECTION et GOUTTES CLIN STRYCHNO-PHOSPHARSINÉES, ÉLIXIR DÉRET, GOUTTES RAIDET, ÉNÉSOL, ARSAMINOL, NÉO-TRÉPARSÉNAN, SULFO-TRÉPARSÉNAN, ODARSOL, SPARTO-CAMPHRE, SPARTOVAL, GÉNISTÉNAL, LYSO-CHOC, IOGOL, ORTHOSIPHÈNE, PADÉRYL, SIROP de SIRTAL, SIROP et PATE AUBERGIER, SOLUTION et AMPOULES de SALICYLATE DE SOUDE CLIN, SOLUROL, LIQUEUR et PILULES LAVILLE, SÉRUMS CLIN (Anti-colibacillaire, Antidiphtérique, Antigangréneux, Antistreptococcique), COMPRIMÉS SÉRIQUES, VACCINS CLIN (Anticoquelucheux, Antigonococcique I-II, Antistaphylococcique, Antistreptococcique, Coli-entéro buccal et injectable, Pneumo-broncho, Pré-opératoire), PYOVARGOL, etc.

COMAR et Cie, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20 — **PARIS-Ve**

Médaille d'Or. — Diplômes d'Honneur. — Grand Prix.
TURIN 1911. — GAND 1913. — LYON 1914. — STRASBOURG 1919

Cachets Azymes Souples

S. CHAPIREAU

MARQUE DE FABRIQUE



DÉPOSÉE

Vve JABLONSKI
née **CHAPIREAU**
2, Avenue du Bel-Air
(ci-devant 14, Rue de la Perle)
PARIS



BLANCHEUR, SOUPLESSE, ÉLÉGANCE

Les Cachets **S. Chapireau** contiennent trois fois plus de poudre que tous les autres cachets de même diamètre. — Ces cachets sont timbrés au nom ou à la marque du pharmacien. (Impression en relief à sec, impression en couleurs.

ILS SONT FAITS EN TOUTE COULEUR

L'Appareil S. CHAPIREAU est le plus simple, le plus pratique, le plus expéditif.

Appareil n° 1 : **25** fr. — n° 2 : **15** fr. — n° 3 : **9** fr.

©BIU Santé

Le Centre national de la Recherche scientifique est divisé en deux sections. L'une de ces sections a dans ses attributions les questions ressortissant à la Recherche pure, l'autre les questions ressortissant à la Recherche appliquée.

Chaque section est placée sous l'autorité d'un directeur responsable assisté d'une commission administrative. L'un des deux directeurs est le directeur du Centre national.

Les directeurs des sections sont nommés par décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Education nationale pour une période de cinq ans renouvelables. Ils peuvent être relevés de leurs fonctions par décret, sur avis conforme du conseil d'administration.

Le directeur du Centre national est nommé par décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Education nationale.

Des conseils et comités consultatifs sont placés auprès de chaque section pour fournir des avis et faire des propositions sur les problèmes techniques et scientifiques.

Les emplois créés au Service central de la Recherche scientifique par l'article 53 de la loi de finances du 31 décembre 1936 sont transférés au Centre national de la Recherche scientifique, à l'exception de l'emploi de chef du service central, qui est supprimé.

Chaque directeur est assisté de conseillers ou attachés scientifiques au nombre de deux au plus et d'un secrétaire scientifique nommés sur sa proposition par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Les conseillers ou attachés scientifiques et le secrétaire scientifique de la section de la Recherche appliquée, seront obligatoirement recrutés parmi les chargés de mission, en fonctions à la date du présent décret, dont le nombre sera réduit de trois unités.

Un Haut comité des Recherches scientifiques composé de représentants des différents départements ministériels et organismes publics intéressés et de personnalités étrangères à l'administration, qualifiées par leurs travaux scientifiques ou leur activité industrielle, est placé auprès du Ministre de l'Education nationale. Il a pour mission de suggérer l'orientation générale à donner à la Recherche scientifique et de donner des avis sur les différentes questions d'ordre général la concernant. Les frais de fonctionnement du Haut comité seront imputés sur un crédit ouvert au budget du Ministère de l'Education nationale.

Pour organiser et suivre l'exécution de certains travaux de recherche que les sections du centre peuvent être appelées à effectuer soit directement dans les laboratoires placés sous leur autorité, soit avec la collaboration des laboratoires et Services de Recherche dépendant de l'Education nationale et des autres départements ministériels, des collectivités et établissements publics ou des entreprises privées, les directeurs sont autorisés à employer, en sus du personnel scientifique d'exécution, et dans la limite des crédits ouverts à cet effet à chacune des sections du budget du Centre national, des agents temporaires dont les conditions de recrutement et de rémunération seront fixées par décret contresigné par le Ministre de l'Education nationale et par le Ministre des Finances.

Le Centre national de la Recherche scientifique est soumis aux règles générales d'administration et aux contrôles financiers édictés pour les offices et établissements dotés de l'autonomie financière.

Des décrets détermineront les modalités d'application des dispositions qui précèdent.

Sont abrogées toutes dispositions antérieures concernant l'organisation et le fonctionnement des Services de Recherche et en général toutes dispositions contraires à celles du présent décret.

(*J. O.* du 24 octobre 1939.)

©BIU Santé

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

susceptibles d'intéresser la profession pharmaceutique.

SANTÉ PUBLIQUE

9927. — M. Léon MARTIN demande à M. le Ministre de la Santé publique : 1° si un Président de Syndicat de pharmaciens a le droit de demander au préfet de son département le relevé des dépenses annuelles médicales et pharmaceutiques de 1930 à 1938, pour les fournitures de médicaments et de soins aux bénéficiaires de l'Assistance médicale gratuite, dans le but : *a*) de soumettre aux membres du Syndicat des pharmaciens une étude montrant la progression des dépenses et des abus et de lui signaler tout ce qui ne correspond pas à un exercice correct et honnête de la profession ; *b*) d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour mettre fin aux abus, coordonner les divers contrôles et réaliser les conditions d'un exercice correct et honnête de la profession ; 2° si le préfet est fondé à refuser cette communication en invoquant que les attributions de la Commission départementale de contrôle de l'Assistance médicale gratuite, dont le président du Syndicat fait partie, ont été parfaitement délimitées, que parmi elles ne figure aucune attribution comptable ou financière, et en opposant que le contrôle indispensable auquel le président des pharmaciens semble vouloir se consacrer ressortit uniquement aux attributions de la Commission départementale et du Conseil général. (*Question du 22 juin* 1939.)

Réponse. — La qualité de président du Syndicat de pharmaciens ne donne aucun autre droit que celui que tout citoyen tient de sa qualité de contribuable. A ce dernier titre, il peut obtenir communication des renseignements qui figurent au compte administratif du département au sujet des dépenses d'Assistance. Conformément aux prescriptions du règlement modèle de l'Assistance médicale gratuite, la Commission départementale de contrôle de l'Assistance médicale gratuite a pour seule attribution, la vérification de mémoires produits par les médecins et pharmaciens, et le contrôle médical technique de l'application de la loi du 15 juillet 1893, à l'exclusion de toute attribution comptable ou financière.

(La même question entraînant la même réponse a été posée sous le n° 9928 par M. PIÉTRI, sous le n° 9951 par M. ELMIGER, sous le n° 10032 par M. Emile PERREIN et sous le n° 5489 par M. Emile VINCENT.)

NOUVELLES

Nécrologie. — *Auguste Pettit (1869-1939).* — Depuis quelques mois, le professeur Auguste PETTIT voyait avec angoisse ses forces l'abandonner. Il s'est éteint brusquement le 10 octobre dernier.

Docteur ès Sciences en 1896, Docteur en médecine en 1900, il avait tout d'abord travaillé au Muséum d'Histoire naturelle sous la direction de Georges POUCHET. Puis, il vint à l'Institut Pasteur, où il fut le collaborateur de LAVERAN, puis de Louis MARTIN. C'est dans cette maison qu'il poursuivit ses recherches sur les toxines, les organes glandulaires, les spirochétoses et la polyomyélite. Contre la spirochétose ictéro-hémorragique et la polyomyélite, il montra l'efficacité d'une sérothérapie appropriée.

En 1925, il était à la fois — couronnement de sa carrière — nommé professeur et élu membre de l'Académie des Sciences, juste hommage rendu à ce chercheur infatigable, qui avait su réunir autour de lui une élite de travailleurs.

©BIU Santé

OLÉOCHRYSINE LUMIÈRE

Chrysothérapie — Calcithérapie

(Suspension huileuse d'aurothiopropanol-sulfonate de calcium).
TUBERCULOSES — RHUMATISMES — SYPHILIS — DERMATOSES.
Imprègne l'organisme lentement, régulièrement et sans interruption pendant 4 ou 5 jours.

ALLOCHRYSINE LUMIÈRE

Traitement de la tuberculose sous toutes ses formes

CRYOGÉNINE LUMIERE

Action rapide et sûre dans la fièvre et la douleur

CRYPTARGOL LUMIÈRE

Aussi antiseptique que le nitrate d'argent

EMGÉ LUMIERE

Prophylaxie et traitement de tous les troubles liés à un état d'instabilité humorale **Anti-choc.**

Sté Ame "BREVETS LUMIERE"
45, Rue Villon, LYON — Bureau à PARIS, 3, Rue Paul-Dubois

LABORATOIRES L. LEPRESTRE

DOCTEUR EN PHARMACIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

12, Rue de Strasbourg. — PARIS (Xe).
Téléphone : BOTZARIS 52-75

CONFIEZ-LEUR TOUS VOS EXAMENS :

SEROLOGIE
BACTÉRIOLOGIE
CHIMIE BIOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE LA GROSSESSE

CONSCIENCE ET RAPIDITÉ

TARIF ET MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENTS SUR DEMANDE

Remise confraternelle de 50 %.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

SOUDAN

48, Rue d'Alésia, PARIS (14e)

■

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES :

GIRARD. PAUL THIBAULT

BOISSY. IODOMAÏSINE

MIRATON-CHATEL-GUYON

VASOGÈNES PEARSON

LACTAGOL

AGOCHOLINE

(GRANULÉ SOLUBLE)



CHOLECYSTITES CHRONIQUES
CONGESTION DU FOIE

Lithiase biliaire - Ictère et Cholémie

Dyspepsies réflexes - Constipation } d'origine hépato biliaire
Migraines, Vertiges, Eczéma, Prurit }

Posologie : 1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi verre d'eau chaude.

LABORATOIRES DU Dr ZIZINE
24,26, Rue de Fécamp - Paris (XIIe)

©BIU Santé

Nous le rencontrions fréquemment, et toujours avec plaisir, dans les Sociétés savantes, dont il était un hôte assidu. On y appréciait sa courtoisie, sa conscience et la grande clarté de ses vues. A la Société de Biologie, il avait succédé à GLEY dans le poste de secrétaire général. Il s'y révéla un animateur incomparable ; la Société lui doit la création de ses ramifications provinciales et étrangères qui contribuèrent puissamment à étendre son influence.

Nous garderons le souvenir de son activité, de ses travaux et de ses conseils judicieux. R. L.

Legs Emptoz-Falcoz. — Par décret en date du 7 octobre 1939, pris sur le rapport du Ministre de l'Education nationale, le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Lyon est autorisé à accepter la donation faite à cet établissement par Mme veuve EMPTOZ-FALCOZ, née Marie-Louise TREILLE, à Villeurbanne, et consistant en la totalité des collections entomologiques ayant appartenu à feu Louis-Charles-Joseph EMPTOZ-FALCOZ, en son vivant pharmacien à Villeurbanne.

(*J. O.*, du 14 octobre 1939.)

Distinctions honorifiques. — *Légion d'honneur.* — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — *Au grade d'Officier* : M. LÉGER (Pierre-Victor), maire de Vichy (Allier). Chevalier du 30 juillet 1932. Services exceptionnels rendus dans le domaine de l'urbanisme, du tourisme et du climatisme en donnant à la ville de Vichy, grâce à un vaste programme d'assainissement, un développement et une prospérité remarquables.

— ***Ordre de la Santé publique.*** — *Au grade d'Officier* : M. NARODETZKI André), membre du Conseil d'administration du Patronage de l'adolescence à Paris.

Au grade de Chevalier : M. BERTAULT (Adrien-Raymond-Henri), secrétaire général du Syndicat des pharmaciens d'Asnières et de la Banlieue Nord de Paris.

LEMEUNIER (Albert-Ernest-Joseph), pharmacien à Bois-Colombes (Seine).

ORION (René), pharmacien à Nozay (Loire-Inférieure).

PIROU (Henri-Robert), pharmacien à Beauval (Somme).

VANSTEENBERGHE (Edouard), pharmacien à Sartrouville (Seine-et-Oise).

— MINISTÈRE DE LA GUERRE. — *Récompenses décernées aux pharmaciens donnant gratuitement des médicaments à la gendarmerie* (Décision du 2 septembre 1939) :

Médaille de vermeil : MM. BERLINGUEZ, à Carvin (Pas-de-Calais) et GRANIER, à Caylus (Tarn-et-Garonne).

Lettre d'éloges officiels : M. DUFOUR, à Lésignan (Aude).

(*J. O.* du 23 octobre 1939.)

Mesures exceptionnelles en faveur des étudiants en pharmacie sous les drapeaux. — Par arrêté en date du 15 septembre 1939, le Ministre de l'Education nationale précise les mesures prises en faveur des étudiants sous les drapeaux.

Les étudiants en pharmacie qui, après la 12e inscription régulièrement prise en avril-mai 1939, ont subi avec succès en juin-juillet 1939, l'examen

©BIU Santé

de fin de troisième année, sont autorisés à prendre la 13e inscription à dater du 1er septembre 1939, sous la réserve qu'ils n'étaient pas sous les drapeaux à cette date. Ils pourront, en conséquence, subir le premier et le second examen probatoire aux dates que les doyens et directeurs fixeront.

Les étudiants en pharmacie qui, ayant pris la 16e inscription aux dates réglementaires, ont subi avec succès le premier et le second examen probatoire avant le 1er septembre et qui sont actuellement sous les drapeaux, sont autorisés à subir le troisième examen probatoire (1re et 2me partie) sur présentation de leur dossier scolaire. Ils adresseront au doyen de la Faculté ou au directeur de l'Ecole où ils ont pris leur 16e inscription trimestrielle, une demande d'inscription au troisième examen probatoire (1re et 2me partie), en y joignant un certificat de leur chef de corps ou de service attestant qu'ils sont dans l'impossibilité matérielle de se présenter devant la Faculté ou l'Ecole. Le doyen ou le directeur soumettra aux jurys du troisième examen probatoire (1re et 2me partie), le dossier scolaire de chaque candidat et les jurys décideront si ce candidat peut ou non être dispensé de chacune des deux parties. Sur proposition du jury, le doyen déclarera les candidats reçus aux épreuves du troisième examen définitif (1re et 2me partie) et les en informera.

(*J. O.* du 27 octobre 1939.)

Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Limoges. — *Concours reporté.* — Par arrêté en date du 26 octobre 1939, le concours pour l'emploi de chef des travaux pratiques de Chimie pharmaceutique à l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Limoges, ouvert le lundi 6 novembre 1939 au siège de cette école par l'arrêté du 1er août 1939, est reporté à une date ultérieure.

(*J. O.* du 28 octobre 1939.)

L'Association Amicale des Etudiants en Pharmacie de France pendant la guerre. — La guerre a pris l'Association presque comme en 1914, en pleine période des vacances universitaires. Nos jeunes étudiants qui étaient partis, joyeux, vers la mer, la campagne ou la montagne, sont comme leurs aînés, vingt-cinq années auparavant.

La plupart des étudiants étaient sursitaires ; aussi la mobilisation a vidé presque complètement les Facultés de leur élément masculin. C'est ainsi, que sur les vingt membres du Comité de l'Association dix-neuf ont été mobilisés dès les premiers jours et éloignés de la capitale.

Les jeunes ont demandé à quelques anciens, mobilisés sur place à Paris ou exempts jusqu'ici d'appel, de bien vouloir gérer la vieille maison du boulevard Saint-Michel.

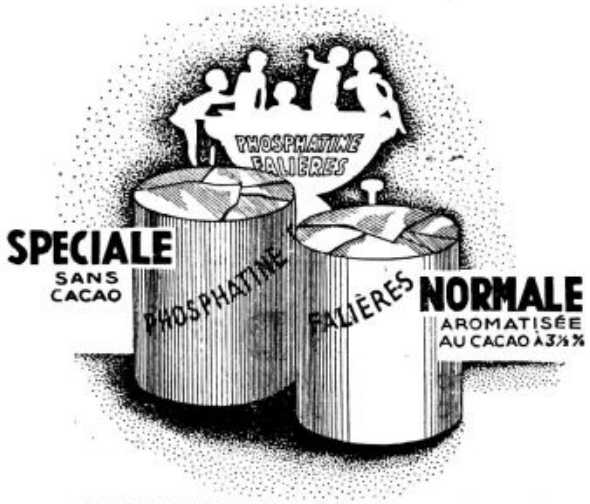
La composition du Bureau chargé de gérer l'Association Amicale des Etudiants en Pharmacie de France pendant la durée des hostilités est la suivante :

Président : Yves André.
Vice-Présidents : Emile Glomaud, Pribat.
Secrétaire : Mme Devèze-Vallet.
Trésorier : Etave.

L'approvisionnement de l'abri sanitaire. — Sur les indications

©BIU Santé

LA PHOSPHATINE
DEUX FORMES



LA PHOSPHATINE spéciale sans cacao (conditionnement bleu) est recommandée à partir du 5e mois et dans tous les cas d'intolérance pour le lait, de défaut ou perte d'appétit, d'irrégularité ou même d'arrêt de croissance.

LA PHOSPHATINE normale aromatisée au cacao (3 ½ %) est l'aliment de l'enfant à partir de 8 à 9 mois, ou davantage, surtout au moment du sevrage et pendant la croissance.

La Phosphatine facilite la dentition, aide la formation des os, donne force et santé.

LA PHOSPHATINE FALIÈRES, 1, quai Aulagnier, ASNIÈRES, (Seine)

VIN DE CHASSAING
BI-DIGESTIF
CONTRE LES
AFFECTIONS des VOIES DIGESTIVES la PERTE de l'APPÉTIT et des FORCES
1 ou 2 verres à liqueur après les repas.
PARIS

CONSTIPATION
GUÉRISON
par la Véritable
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX
Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.
PARIS

©BIU Santé

Etablis^ts ROQUES

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES PURS
POUR LA PHARMACIE

MAISON FONDÉE EN 1846

Bureaux à Paris
36, Rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie (4^e^)

Usine.
à SAINT-OUEN (Seine)

IODE

IODURES de POTASSIUM, de SODIUM, IODE BISUBLIMÉ
IODOFORME, IODOTHYMOL et tous les dérivés de l'Iode

BRÔME

BROMURES de POTASSIUM, de SODIUM, d'AMMONIUM
BROMOFORME et tous les dérivés du Brôme

BISMUTH

SOUS-NITRATE, CARBONATE, SOUS-GALLATE
SALICYLATE et tous les autres sels de Bismuth

ALCALOÏDES

COCAÏNE

ATROPINE, ÉMÉTINE, HOMATROPINE, HYOSCIAMINE, PILOCARPINE,
SPARTÉINE, TROPACOCAINE et leurs sels.

CACODYLATES - MÉTHYLARSINATES

ALBUMOSES ARGENTIQUES :
Argent Colloïdal, Protéinate, Vitellinate

Les Etablissements ROQUES
ne vendent que les produits de leur fabrication

Le cachet ROQUES est une garantie de pureté

©BIU Santé

des Services officiels de la Défense passive, les municipalités réclament pour leurs abris sanitaires contre les gaz, des approvisionnements de médicaments et de matériel médico-chirurgical.

Dans certains cas, les listes établies par des municipalités présentent un caractère d'exagération qui rend difficile pour le pharmacien, dans la période actuelle, le rassemblement de tous les instruments, appareils et médicaments en quantités importantes, réclamés par ces municipalités.

La *Gazette des Pharmacies* fait la critique des listes de fournitures destinées à des abris sanitaires de certaines communes, qui constitueraient presque un premier approvisionnement d'un petit hôpital auxiliaire et donne les conseils que voici :

Il y a lieu de ne pas oublier qu'il ne doit s'agir en l'occurrence que de mettre à la disposition du praticien chargé de l'abri, ou à son défaut, du chef d'abri, les éléments de secours de *toute première urgence* pour le temps limite d'une alerte ou d'un bombardement, l'évacuation de l'abri devant être réalisée le plus rapidement dès la moindre accalmie et le renouvellement du stock de médicaments d'urgence devant se faire au fur et à mesure de la consommation.

Il semble inutile, au moment où toutes les réserves de matériel sanitaire et chirurgical, ainsi que de médicaments, doivent être intelligemment utilisées, de constituer à demeure dans des abris des stocks dont l'utilisation sera problématique ou d'y enfermer du matériel chirurgical destiné à ne jamais être employé.

Une liste limitée de médicaments d'emploi urgent et indispensable et de quelques instruments et appareils doit simplement être envisagée pour les abris, liste dont le réapprovisionnement sera assuré par les soins du pharmacien, selon les besoins de la consommation.

Cette manière de faire devra, d'ailleurs, entraîner pour le pharmacien l'obligation d'avoir à son officine proche de l'abri une réserve des médicaments constituant la liste de l'abri.

Cette liste devra comprendre pour un abri sanitaire d'une commune rurale moyenne (population 1.500 à 2.000 habitants) :

1. Bicarbonate de sodium : 5 K^{os}.

Pour solutions aqueuses obtenues à froid, à 20 gr. par litre (soit une mesure de 100 gr. pour une bouteille de 5 litres d'eau ordinaire) ; filtrer s'il y a lieu sur un tampon d'ouate hydrophile pour séparer le dépôt de carbonate de chaux. Etiqueter : solution bicarbonatée à 2 % pour « douche alcaline ».

2. Talc, oxyde de zinc, carbonate de calcium, de chacun 5 K^{os} (en boîtes métalliques de 1 litre), pour mélanger à parties égales (suivant les besoins). A étiqueter : Poudre isolante (du type formulaire du Service de Santé de l'Armée).

Prévoir des saupoudreuses ou, à défaut, utiliser des flacons poudriers recouverts d'une gaze tendue.

Préparer sur demande, avec la poudre isolante, une pâte de consistance voulue, à l'aide de glycérine.

3. Glycérine officinale : 2 litres (en bouteilles de 1 litre).

Prévoir des pots de porcelaine et des spatules plates en bois du type abaisse-langue des H. C.

4. Comprimés permanganate de K à 0 gr. 50 : 100 gr. (en 2 flacons de

©BIU Santé

50 gr.), pour solution détoxicante, à 1 p. 4.000, obtenue avec un comprimé par bouteille de 2 litres remplie d'eau ordinaire.

5. Comprimés d'ipéca à 0 gr. 50 : 50 gr.
6. Comprimés de quinine (chlorhydrate) à 0 gr. 20 : 100 gr. (1 flacon).
7. Comprimés de gardénal à 0 gr. 05 : 25 gr. (1 flacon).
8. Comprimés d'aspirine à 0 gr. 50 : (4 tubes).
9. Sérum physiologique (ampoules de 0 litre 50) : 50 (en 50 boîtes carton).
10. Ampoules de caféine à 0 gr. 25 (1 cm³) : 100.
11. Ampoules d'huile camphrée à 0 gr. 10 (2 cm³) : 100
12. Ampoules d'éther (1 cm³) : 100 (en 5 boîtes carton).
13. Ampoules sulf. de spartéine à 0 gr. 05 (1 cm³) : 100 (boîte carton).
14. Ampoules d'ergotine à 1 gr. (1 cm³) : 100 (1 boîte carton).
15. Ampoules novocaïne à 0 gr. 01 (2 cm³) : 100 (1 boîte carton).
16. Ampoules chl. de morphine à 0 gr. 01 (1 cm³) : 200 (2 boîtes carton).
17. Huile niaoulée au cinquième : 500 cm³.
18. Perles d'éther : 250.
19. Ambrine (plaques et bougies) : 20 K^{os} (en vrac).
20. Pommade nasale à la stovaïne à 1 %, 5 tubes de 20 gr.
21. Coton hydrophile.
22. Pansements individuels A. B. et C. : 100.
23. Bandes de tangeps : 50.
24. Chlorure de chaux : 5 K^{os} en pots de 1 K^{o}.
25. Carbonate de soude : 5 K^{os}.
26. Hyposulfite de soude : 2 K^{os}.
27. Extrait de Javel : 20 litres.

Matériel :

2 brancards.
5 pinces hémostatiques.
20 attelles assorties.
2 paires de ciseaux.
5 seringues hypodermiques et aiguilles.
10 bandes garot.

Appel de la Croix-Rouge. — La Croix-Rouge Française met actuellement à la disposition de la Défense Nationale un nombre considérable d'infirmières diplômées qu'elle a instruites ; elle organise de nombreux hôpitaux auxiliaires qui pourront être ouverts en quelques jours en cas de nécessité ; elle donne son concours aux services nationaux, départementaux et municipaux qui préparent la protection de la population contre les attaques aériennes et organisent les secours aux réfugiés.

La Croix-Rouge a besoin de réunir d'urgence des ressources considérables pour porter ses ressources au niveau des dépenses auxquelles elle peut être appelée à faire face demain ; elle demande aux Français et aux Françaises de lui venir en aide : les sommes les plus modestes seront les bienvenues aussi bien que les dons les plus généreux.

Adresser les envois à l'une des trois Sociétés qui composent la Croix-Rouge :

Société de Secours aux Blessés militaires, 21, rue François-I^{er} (chèques postaux, Paris 17-62).

©BIU Santé



Opothérapie Hématique Totale

SIROP de
DESCHIENS
à l'Hémoglobine vivante

Renferme intactes les Substances Minérales du Sang total

Médication rationnelle des
SYNDROMES ANÉMIQUES
et des
DÉCHÉANCES ORGANIQUES

Une cuillerée à potage à chaque repas.

R. C. Seine 207.204

Deschiens, Dr en Phie, 9, Rue Paul-Baudry, Paris (8e)

LABORATOIRES CHEVRETIN-LEMATTE

L. LEMATTE & G. BOINOT

Docteurs en Pharmacie

52, Rue La Bruyère, 52 — PARIS-9e.

ACÉCOLEX (Pâte à l'Acécoline).
ACÉCOLINE (Chlorure d'acétylcholine en solution stable).
ACÉCOLINE-PAPAVÉRINE; ACÉCOLINE-SPARTÉINE; ACÉCOLINE-CAMPHRE; ACÉCOLINE-YOHIMBINE.
BIOCALCOSE : Granulé calcique.
CALCIONAL (Ion-Calcium), comprimés et ampoules injectables.
HÉMO-TONIKÉINE : Ampoules.
HORMOCLINE (Chlorhydrate de choline), ampoules.
HYPOTAN : Comprimés hypotenseurs.
PRESSYL : Tonique cardio-vasculaire et respiratoire.
LIPOCÉRÉBRINE : Ampoules et dragées.
TONIKÉINE (Médication neuro-tonique), ampoules.

©BIU Santé

LES CLASSIQUES
DE LA
DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE
(*MÉMOIRES DE CHIMIE*)

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE MM.
LE CHATELIER, BÉHAL, URBAIN, BERTRAND, PERRIN, DELÉPINE, LESPIEAU

Secrétaire Général : ***M. A. DAMIENS***

Volumes in-8 (19 × 13,5), 200 pages environ, édition ordinaire . . . . **18 fr.**
Édition de luxe . . . . . **50 fr.**
(GAUTHIER-VILLARS, Éditeurs, 55, quai des Grands-Augustins, Paris-6e).

A l'occasion de l'Exposition de 1937 et de l'organisation du *Palais de la Découverte*, sont publiés plusieurs ouvrages sous le titre général : « LES CLASSIQUES de la DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE ». Certains d'entre eux feront l'objet d'une édition de luxe, à côté de l'édition ordinaire.

Le tirage de luxe est limité à 200 exemplaires, qui seront réservés aux premiers souscripteurs.

Huit ouvrages sont actuellement en vente :

1° *Leçons de Philosophie chimique*, de J.-B. DUMAS, avec un avant-propos de M. G. URBAIN, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXVIII-265 pages, avec deux planches hors-texte;

2° *Chimie élémentaire*, de LAVOISIER, avec un avant-propos de M. Henry LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXXVIII-191 pages, avec deux planches hors-texte;

3° *La Synthèse totale en Chimie organique*. Mémoires de MM. WÖHLER, GERHARDT, M. BERTHELOT, LE BEL, VAN T'HOFF, JUNGFLEISCH, LADENBURG, PASTEUR. Préface et commentaires par M. MARCEL DELÉPINE, Membre de l'Institut. Ouvrage de VIII-147 pages, avec huit planches hors-texte.

4° *Les Métaux légers* (aluminium, glucinium, magnésium, métaux alcalins). Mémoires de H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, HÉROULT, BUSSY, GAY-LUSSAC, THÉNARD. Préface de M. Léon GUILLET, Membre de l'Institut. Volume de XVIII-166 pages avec figures.

5° *Détermination des poids moléculaires*. Mémoires de AVOGADRO, AMPÈRE, RAOULT, VAN'T HOFF, D. BERTHELOT. Avant-propos par M. R. LESPIEAU, Membre de l'Institut. Volume de XVI-166 pages.

6° *La Dissolution*. Mémoires de LAVOISIER, GAY-LUSSAC, LŒWEL, GERNEZ, LESCŒUR, RAOULT. Préface par H. LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Volume de XVI-148 pages, avec figures.

7° *Halogènes et composés oxygénés du chlore*. Mémoires de SCHEELE, BERTHOLLET, GAY-LUSSAC et THÉNARD, H. DAVY, BALARD, COURTOIS, H MOISSAN, MILLON. Avant-propos par M. A. DAMIENS, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris. Volume de XIV-150 pages, avec figures.

8° *Dissociation. Equilibres chimiques*. Mémoires de M. BERTHELOT. PÉAN DE SAINT-GILLES, SAINTE-CLAIRE DEVILLE, DEBRAY, HAUTEFEUILLE, PESLIN, HENRY LE CHATELIER. Préface de M. PIERRE JOLIBOIS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. Volume de XVIII-264 pages, avec figures.

©BIU Santé

Union des Femmes de France, 102, boulevard Malesherbes (chèques postaux, Paris 879-38).

Association des Dames Françaises, 16, boulevard Raspail (chèques postaux, Paris 429-30).

Pour les familles nombreuses. Un appel de l'Alliance Nationale. — Les familles nombreuses évacuées et celles dont le chef est mobilisé sont bien souvent dans une situation difficile, car, en raison du peu d'élasticité de leur budget, la plupart d'entre elles ne possèdent ni économies, ni réserves de vivres ou de vêtements.

L'Alliance Nationale contre la dépopulation demande à tous les Français de seconder personnellement les pouvoirs publics pour que les mères de famille nombreuses disposent de tout le nécessaire pour subvenir aux besoins de leurs enfants. Elle reçoit elle-même avec reconnaissance tous les dons qui lui sont adressés, pour soulager des familles nécessiteuses, après enquêtes méthodiques sur leur compte, comme elle l'a fait de 1914 à 1918. Envoyer les dons, 217, faubourg Saint-Honoré, Paris, 8e, chèques postaux : Paris 152-17.

L'Alliance Nationale recommande également à la sollicitude de toute la population, les femmes enceintes, y compris celles qui risquent d'être filles-mères, afin qu'à l'aide pécuniaire qu'elles pourront éventuellement recevoir des Pouvoirs publics s'ajoute pour elles le sentiment de la chaude sympathie qui doit les entourer.

En appelant l'attention sur les familles nombreuses, l'Alliance Nationale rappelle que les familles comptant 3 enfants ou plus, qui ne constituent que 34 % de la population, donnent à la France 67 % de ses soldats. Sans elles il serait impossible d'assurer la défense de nos frontières.

Le Tilleul de Carpentras. — Il a été signalé à différentes reprises, dans certaines régions du Sud-Est, productrices de tilleul, l'arrivée de lots importants de tilleuls étrangers. Ces tilleuls étrangers, mélangés avec du tilleul indigène, sont ensuite vendus comme « Tilleul de Carpentras ».

Les récolteurs de ces régions, émus à juste titre, étudient actuellement les méthodes à employer pour exercer une protection du Tilleul de Carpentras.

Sur l'initiative des Chambres d'Agriculture et des Chambres de Commerce des départements de la Drôme, de Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes, une réunion a eu lieu à Valence, le 19 août 1939, sous la présidence de M. Lormand, directeur du Laboratoire national de Contrôle des Médicaments.

M. Dumont, vice-président de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, qui avait pris l'initiative de la réunion et M. Almoric, président de la même Chambre d'Agriculture, ont établi un projet de réglementation inspiré de la Loi sur les appellations d'origine.

Une carte des régions productrices de tilleul a été dressée. Seul, pourrait recevoir le nom de « Tilleul de Carpentras », le tilleul récolté dans les régions ainsi délimitées.

Thèses de Doctorat en Pharmacie soutenues en 1938 devant la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. — Arnoud (G.) : Mesure de

©BIU Santé

la constante de dissociation de quelques sucres par la méthode des coefficients tampons. — JAEGER (P.). (*Diplôme supérieur*) : Morphologie et biologie florales chez les Dipsacées. — GRANGE (M.) : Etude physico-chimique des acides oxy-protéiques urinaires. — MAHLEN (A.) : Contribution à l'étude de la combinaison de l'hydroxyde de Bismuth avec les acides thioglycolique et thiolactique. — LUTT (A.) : Influence du complément sur l'hémolyse spécifique des sérums pathologiques (blennorragie, tuberculose) dans la réaction de déviation du complément. Réaction de Hecht-Bauer. — NEVEU (J.) : Principes de la chimiothérapie des plantes. — SCHWEITZER (A.) : Contribution à l'étude du dosage des alcaloïdes totaux dans les préparations galéniques de quinquina et les vins apéritifs à base de quinquina. — HUMBERT (G.) : Contribution à l'histoire de la pharmacie strasbourgeoise. — BISSON (R.) : Contribution à l'étude des Coléoptères nuisibles aux végétaux. — WAEDELE (J.) : Etude d'un bacille isolé d'un pus d'abcès dentaire *Bacillus violaceus* et de son pigment la violacéine cristallisée. — LANCHON (H.) : Etude comparative de quelques formes galéniques des pharmacopées des Etats-Unis et française. — LEFRANC (Ch.) : Contribution à l'étude chimique du café, cafés décaféinés et cafés boissons. — LEVEN (J.) : Contribution à l'étude des Onychomycoses. Un cas de maladie d'ongles due à l'*Hemispora stellata* Vuillemin. — MULLER (W.) : De l'influence des vitamines hydrosolubles sur l'activation de la croissance des bactéries cocciformes. — NEGM (H.) : Contribution à l'étude toxicologique du hachisch et de sa prohibition en Egypte. — WEIL (E.) : Condensation de l'anhydride antimonieux avec les thioloïques et du trisulfure d'antimoine avec les acides alcools et les thioloïques. — PROESCHEL (A.) : Contribution à l'étude de Légumineuses à principes actifs : plantes à spartéine, plantes à roténone. — BAZET (S.) : Contribution à l'étude botanique, chimique et pharmacodynamique du *Bergenia cordifolia* Haw. — MERER (Louis) : Les altérations bactériologiques et cryptogamiques du lait. — MILLET (M.) : Contribution à l'étude des hémiptères nuisibles aux végétaux. — PEYRE : Contribution à l'étude des oléagineux. Sur l'olivier : histoire, légende, littérature. — TA NGOE LIEN : Etude du preah-phneou du Cambodge. *Terminalia nigrovenulosa*. — HASSAN : Contribution à l'étude de la composition chimique de la Bouza d'Egypte. — RISK MESSIHA : Contribution à l'étude des caractères analytiques de l'huile de laitue. — BURLET (M.) : Contribution à l'étude des maladies parasitaires des Crucifères potagères. — BARBASITO FCHENIQUE : Contribution à l'étude des Onychomycoses. Un cas de maladie d'ongles dû à *Trichophyton acuminatum* var. *pilosum*. — LEROUX (H.) : Contribution à l'étude de l'attaque des glucides par la levure. — SCHMUTZ (D.) : Méthode de contrôle de croissance des bactéries en rapport avec l'addition préalable de vitamines hydrosolubles. — BARBÉ (R.) : Contribution à l'étude des Diptères nuisibles aux plantes cultivées. — WAGNER (A.) : (*Diplôme supérieur*) : Contribution à l'étude comparative des méthodes de dosage de l'hémoglobine et du fer sanguin.

L'Atrax robustus. — Le Dr WATKINS, de Melbourne, relate dans *The medical Journal of Australia* 1939 (6 mai) l'observation succincte d'une morsure par la grosse araignée noire désignée par les entomologistes sous le nom de *Atrax robustus*, dont la morsure est parfois mortelle. Le patient, un homme de 55 ans, avait été mordu à la face palmaire de la dernière

©BIU Santé

LABORATOIRE NATIVELLE - 27, Rue de la Procession - PARIS 15

OUABAÏNE ARNAUD

INDICATIONS

Insuffisance ventriculaire gauche

Myocardites diverses à cœur régulier

Toutes cardiopathies décompensées

FORMES

Solution à 2/100

Solution à 4/1000

Ampoules au 1/4 de mg. pour injections intraveineuses

Ampoules au 1/2 mg. pour injections intramusculaires

Draeger

ARTHRITISME - DERMATOSES
CICATRISATIONS TRAINANTES

Saposide

Troubles des métabalismes de la cholesterine et du calcium.

Saponine injectable

Laboratoires du Dr CAVAILLES, 29 rue Singer, PARIS-16e

On fait disparaître les **VERRUES**
sans les toucher par conséquent *sans cicatrices*

en remédiant à leurs causes internes au moyen de la **Verrulyse**

Demander Renseignements et Prix aux Laboratoires FLUXINE
Produits BONTHOUX, à VILLEFRANCHE (Rhône)

©BIU Santé

A 4 H. 30
DE PARIS

VICHY

SAISON
AVRIL-OCTOBRE

CAPITALE THERMALE

Affections du FOIE et de l'ESTOMAC
Maladies de la NUTRITION (Goutte, Diabète, Obésité)

GRAND ETABLISSEMENT THERMAL

Le mieux aménagé du monde entier. Considérablement agrandi

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

SERVICE DE DOUCHES DE VICHY — DOUCHES A PERCUSSION
SERVICE DES BAINS
transformés et luxueusement aménagés

APPLICATIONS DE BOUES VEGETO-MINERALES

Thermothérapie - Mécanothérapie - Electro-Radiologie

Le Nouvel Établissement de 2e classe (BAINS CALLOU)
reste ouvert toute l'année sauf en Janvier

Bureau de surveillance médicale des régimes alimentaires

EAUX et PRODUITS de VICHY-ÉTAT

VICHY CÉLESTINS
VICHY GRANDE-GRILLE
VICHY HOPITAL

SEL ET CITRI-SEL VICHY-ETAT
PASTILLES ET SURPASTILLES VICHY-ETAT
COMPRIMES VICHY-ÉTAT
POUDRE ET PATE DENTIFRICES VICHY-ÉTAT

©BIU Santé

phalange de l'annulaire gauche. A l'arrivée du médecin, le malade était debout, à ses pieds gisait l'araignée ; son visage était comme celui d'un masque, les yeux grands ouverts, les pupilles dilatées, les coins des lèvres relevés, l'ensemble des traits donnait l'impression du *rictus sardonicus* ; il avait une salivation profuse et le malade exécutait sur place comme de courts pas de danse, ce qui a rappelé au Dr Watkins ce que les auteurs italiens disent de la piqûre de la tarentule ; c'est la première fois que notre confrère observait ce symptôme, bien qu'il eût souvent traité des personnes mordues par des araignées.

Le malade resta plus de douze heures raide et courbaturé, mais guérit sans incident.

Herboristes et eau purgative. — L'article 33 de la loi du 21 Germinal, an XI, interdit de vendre aucune composition ou préparation pharmaceutique à ceux qui n'ont pas le diplôme de pharmacien. Cet article s'applique à tous ceux qui, n'exerçant pas la profession de pharmacien, font ces ventes prohibées, et notamment aux herboristes auxquels l'article 37 de la loi ne confère que le droit de vendre des plantes et des parties de plantes médicinales, indigènes, fraîches ou sèches.

Ce principe, constate Adrien Peytel, dans le numéro du 4 février 1939 de *Paris médical*, est constamment affirmé ; il l'a été par la Cour de Cassation, le 16 novembre 1923, et, depuis la loi du 4 septembre 1936, par la Cour de Poitiers, le 26 février 1937, ainsi que nous l'avons déjà relaté.

Ainsi, seuls les pharmaciens ont le droit de vendre des drogues au poids médicinal, et la vente au détail des drogues simples est nécessairement faite au poids médicinal. Les juges saisis de poursuites doivent donc constater souverainement si un produit constitue ou non une préparation pharmaceutique.

Les tribunaux ont toujours déclaré qu'une drogue simple prend le caractère d'un médicament lorsqu'elle est combinée avec un autre corps simple.

En ce qui concerne les eaux minérales, il faut distinguer entre les eaux minérales artificielles et les eaux minérales naturelles ; de sorte que l'autorisation préfectorale obtenue par un particulier, fût-il herboriste, d'avoir un dépôt d'eaux minérales ne confère pas à cet herboriste le droit de vendre une eau minérale artificielle, cette eau minérale artificielle constituant un produit pharmaceutique.

La question vient de se poser devant la Cour de Cassation, le 3 novembre 1937, sur un pourvoi interjeté contre un arrêt de la Cour de Rouen, qui avait condamné pour exercice illégal de la pharmacie deux inculpés qui vendaient de « L'eau de Purgos ». La Cour a décidé que la vente de cette eau constituait un exercice illégal de la pharmacie car elle n'était pas autre chose qu'une solution purgative, à base de sulfate de soude et de bicarbonate de soude, c'est-à-dire un véritable médicament, dans la composition duquel entrent des produits que les herboristes n'ont pas le droit de vendre au poids médicinal.

Pâte condimentaire. — Grand amateur de préparations culinaires inédites, le Dr Henri Leclerc nous propose, dans *La Presse Médicale* du 22 octobre 1938, la formule d'une pâte condimentaire dûment roborative et de haut goût, dont voici la recette : pulvériser 150 gr. de noix de Caju,

©BIU Santé

100 gr. de pignons et 50 gr. de pistaches décortiquées auxquels on ajoute 5 gr. d'huile d'olive ou de noix, de 5 à 10 gr. de moutarde, un peu de poivre et du thym frais finement haché ou mieux, si l'on peut s'en procurer, des feuilles d'hysope : bien travailler le mélange dont on se servira pour enduire des tranches de pain de mie entre lesquelles on étalera de fines tranches de concombre assaisonné *secundum artem*.

Je ne sais, écrit-il, rien de plus alléchant que ces sandwichs : leur succès m'a été prouvé chez une de mes amies à qui j'en avais donné la recette l'avant-veille d'un lunch qu'elle offrait à l'occasion des fiançailles de sa fille. Les invités qui, dans ces frairies, me font toujours penser à des nuées dévorantes de sauterelles, eurent vite fait de n'en pas laisser miette et j'éprouvai un légitime orgueil en voyant ces petits rectangles de pain farcis de végétaux disparaître plus rapidement que leurs congénères classiquement garnis de lamelles de muscle fessier de porc ou de glande hépatique ayant subi la dégénérescence graisseuse.

Le rôle cancérigène du tabac. — M. A.-H. Roffo, ayant démontré expérimentalement le rôle cancérigène du tabac, pense que le facteur actif se trouve non dans le tabac lui-même, mais dans les dérivés provenant de la combustion de celui-ci : résine, goudron. Le « goudron de tabac », comme le goudron de houille, contient des phénanthrènes. Il provoque par application locale des papillomes et des carcinomes chez 95 % des lapins mis en expérience. L'histologie montre d'abord une papillomatose, puis, vers le neuvième mois, un carcinome pavimenteux infiltratif.

Nul doute que chez l'homme la fumée de tabac n'ait aussi un rôle cancérigène résultant de son contact direct avec les muqueuses buccales, la lèvre, la langue et les voies respiratoires.

Un nouveau cholagogue. — Un nouveau cholagogue nous est né avec l'Herbe de Vénus ou Quitoc (*Pluchea Quitoc*, DC. ; *Gnaphalium suaveolens* Vellozo), plante de la famille des Composées, commune en Amérique du Sud, que le Professeur Udaondo, de Buenos-Aires, a étudiée avec divers collaborateurs et dont il décrit les vertus dans la *Prensa Medica argentina*. L'administration d'infusion de Quitoc exciterait la sécrétion de la bile, l'élimination de bilirubine, et faciliterait l'exonération de l'intestin en même temps que la décongestion du foie. Elle agirait particulièrement vite dans les cholécystites avec ictère.

La pêche aux stupéfiants en Indochine. — Les Thos, peuplades primitives d'Indochine, pratiquent la pêche aux stupéfiants, utilisant à cet effet la graine fraîche de *Milletia ichtyochtona*, petit disque de 20 mm. de diamètre, que l'on broie finement et qu'on associe avec une à trois parties de cendre de bois. La pâte épaisse et noirâtre ainsi obtenue et débitée à la main à la surface de l'eau. F. Guichard et A. Petelot rapportent dans la *Revue médicale française d'Extrême-Orient* (nov. 1938), les résultats de cette pratique. La proportion de graine ajoutée dans une mare est d'environ 0 gr. 10 pour un litre. A peine l'opération de répartition qui dure cinq minutes, est-elle terminée, que les poissons donnent des signes d'un véritable affolement : bonds hors de l'eau, précipitation contre les berges, plongées rapides dans la vase. Puis de nombreux pois-

©BIU Santé

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison L. FRÈRE **(E. VAILLANT & Cie, Successeurs)**

19, rue Jacob, PARIS

Reg. Com. : Seine 174.240.

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRÈRE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition (1).

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à **MM.** nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours, avec le plus grand soin, d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères, ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

1. **NOTA.** — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française.*

©BIU Santé

LEUNE

FOURNISSEUR DES FACULTÉS DE PHARMACIE DE PARIS ET DE PROVINCE

VERRERIES
PORCELAINES
APPAREILS
DE LABORATOIRES

demandez le nouveau catalogue général

28 BIS, RUE DU CARDINAL-LEMOINE, PARIS (V°)

R. C. SEINE 171.974

SIROP
FAMEL

Affections des voies respiratoires

PRIX PUBLIC : fr. 12,50

REMISE AUX PHARMACIENS : 30 %

EN VENTE TOUTES PHARMACIES

LABORATOIRE FAMEL. 16-22 RUE DES ORTEAUX. PARIS. 20e

©BIU Santé

sons viennent voguer lentement en surface, si engourdis qu'ils peuvent être aisément saisis à la main. Vingt minutes plus tard, les poissons de faible taille flottent inanimés et quarante-cinq minutes après le début de la pêche, les individus de forte taille font de même.

Les graines de *Milletia*, qu'ont étudiées au point de vue chimique Guichard et Petelot, contiennent : une huile, de la roténone, une sapotoxine, des gommes, des albumines. D'une manière plus générale, l'examen des toxiques de pêche utilisés en Indochine montre soit des corps de la famille de la roténone, soit des toxiques hémolysants et jamais, sauf pour la Coque du Levant, de composés toxiques pour l'homme par ingestion par voie buccale à faibles doses. En fait, les poissons capturés par les Thos peuvent être mangés sans inconvénient.

Promotions et Nominations de Pharmaciens militaires.

ACTIVE

Sont promus pour prendre rang du 1er septembre (*Troupes Coloniales*) :

Au grade de pharmacien colonel :

M. Laffitte (N.-C.-B.-L.-J.), pharmacien lieutenant-colonel, en service hors cadres en Afrique occidentale française (organisation).

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel :

M. Dufour (V.-A.), pharmacien commandant, en service hors cadres au Cameroun, en remplacement de M. Laffitte, promu.

Au grade de pharmacien commandant :

2e *tour* (ancienneté). M. Cevaer (H.), pharmacien capitaine, 15e région, en remplacement de M. Dufour, promu.

1er tour (choix), M. Dantec (P.-J.-F.-M.), pharmacien capitaine, en service aux Antilles (organisation).

2e tour (ancienneté). M. de Lourmel (G.-A.), pharmacien capitaine, région de Paris (organisation).

Au grade de pharmacien capitaine :

2e tour (choix). M. Thébaud (A.-J.-S.), pharmacien lieutenant, en service hors cadres en Afrique orientale française, en remplacement de M. Cevaer, promu.

3e tour (ancienneté). M. Autret (M.), pharmacien lieutenant, en service hors cadres en Indochine, en remplacement de M. Dantec, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rivière (M.), pharmacien lieutenant, 18e région, en remplacement de M. de Lourmel, promu.

(*J. O.* du 15 septembre 1939.)

Par décret en date du 12 octobre 1939, ont été nommés, sans rappel de solde, dans le Corps de Santé de la Marine, pour prendre rang du 31 décembre 1937 :

Au grade de pharmacien chimiste de 3e classe :

Les élèves du Service de Santé de la Marine reçus pharmaciens et titulaires de deux certificats d'études supérieures de sciences valables pour la licence :

MM. Perrimond-Trouchet (René-Léon-Jules).

Gay (Louis-Jean). (*J. O.* du 22 octobre 1939.)

©BIU Santé

RÉSERVE

Par décret en date du 5 novembre 1939, sont nommés dans la réserve de l'Armée de mer, pour prendre rang du 15 octobre 1939 :

Au grade de pharmacien chimiste de 3e classe de réserve :

Les pharmaciens chimistes auxiliaires, titulaires du diplôme de pharmacien :

MM. Jaguin (Yves) et Verglas (Jean-André).

(*J. O.* du 7 novembre 1939.)

Par décret en date du 8 novembre 1939, ont été nommés dans la réserve de l'Armée de mer, pour prendre rang du 15 octobre 1939.

Au grade de pharmacien chimiste de 3e classe de réserve :

Les pharmaciens chimistes auxiliaires, titulaires du diplôme de pharmacien :

MM. Charles (Maurice-Joseph), Herpe (Edouard-Yves), Bocquet (Jean-Valentin-Edouard). (*J. O.* du 9 novembre 1939.)

Par décret en date du 28 octobre 1939, sont nommés dans la réserve de l'Armée de mer, pour prendre rang du 15 octobre 1939 :

Au grade de pharmacien chimiste de 3e classe de réserve :

Les pharmaciens chimistes auxiliaires, titulaires du diplôme de pharmacien, dont les noms suivent :

MM. Martin-Frere (Henri), Maillard (Jean), Dupretz (Jean-Germain), Picot (Robert-Philippe-Henri), Gagneraud (François-Marcel).

M. le pharmacien chimiste auxiliaire Guyot (André-Henri), interne en pharmacie. (*J. O.* du 16 novembre 1939.)

Par décret du 10 novembre 1939 et par application de la loi du 15 mars 1927, le rang d'ancienneté de pharmaciens sous-lieutenants de réserve ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit et, par décision ministérielle du même jour, ces officiers sont maintenus dans leur affectation actuelle.

Les pharmaciens sous-lieutenants promus au grade de lieutenant n'auront pas droit à la solde afférente à ce grade pour la période antérieure au 15 octobre 1939.

Le rang d'ancienneté des pharmaciens sous-lieutenants de réserve ci-après désignés est fixé ainsi qu'il suit :

Rang du 21 mars 1936.

MM. Clément (André-Yves), région de Paris. Gruyer (Fernand-Jean-Jacques), région de Paris. Leroi (Eugène-Léon-Albert), région de Paris. Henny (Maurice-Lucien-Marie), 6e région. Longequeue (Louis-Jean-André), 9e région. Bonichon (Maurice-Jean), 18e région.

Rang du 21 septembre 1936.

MM. Chatin (Jack-Georges-Lucien), région de Paris. Cunin (Charles-André-Paul), région de Paris. Goupil (Jean-Jacques), région de Paris. Huten (Michel-Emile-Ernest), région de Paris. Lefevre (Maurice-Louis), région de Paris. Librez (André-Michel), région de Paris. Veauclin (Albert-Henri-Armand), région de Paris. Regnault (Jean-Paul-Fernand), 1re région. Ruin.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

INSTITUT D'HYGIÈNE DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS

LA PROTECTION

CONTRE LES

GAZ DE COMBAT

Cours de Perfectionnement et Exercices tactiques sur des questions d'actualité

(Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, 15-30 Juin 1938.)

SOUS LA DIRECTION DE MM.

le Professeur TANON
Professeur d'Hygiène,
Membre de l'Académie de Médecine.

Général COT
Médecin général de l'Armée.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BRUÈRE, CATHAL, GENAUD,
KOHN-ABREST, MOYNIER, PAITRE, PERONNET,
PERRIER et SOHIER

Un volume (21,5 × 13,5), 284 pages, 54 figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS
23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

PROFESSEUR A. GUILLAUME

S'IL Y AVAIT LA GUERRE!

PROTÉGEONS-NOUS CONTRE LES ATTAQUES AÉRIENNES

2e Edition 1939

Préface de M. le Général NIESSEL
Ancien Membre du Conseil Supérieur de la guerre.

Introduction de M. le Professeur TANON
Membre de l'Académie de Médecine.

GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES SANITAIRES

Médecins — Pharmaciens — Infirmières
Assistantes du Devoir National
Secouristes — Brancardiers

Un volume (21,5×13,5), 230 pages, avec figures. 1939 . . . . . **30** fr.
Franco. **33** fr.

©BIU Santé

(Marcel-Georges), 1re région. Lebas (Marcel-Camille), 5e région. Ancel (Georges-Jean-René-Joseph), 13e région. Debelut (André-Pierre), 13e région. Becu (Michel-François-Joseph), 14e région. Samuel (Louis-Jean-Paul), 14e région. Mariani (Angelo), 15e région. Mosser (Henri-Louis-Joseph-Célestin), 15e région. Bardoz (Jean-Louis-Pierre), 20e région. Stouvenel (Pierre-Raymond), 20e région. Piette (Maurice-Antoine-Joseph), 19e corps d'armée. Lagrange (Jean-Théophile-Pierre-Léon), troupes du Maroc. Malezieux-Teot (Georges-Robert-Pierre), troupes du Maroc.

Rang du 21 mars 1937.

MM. Monvoisin (Philippe-Jean-Jacques), 6e région. Camuset (Jacques-André), 8e région. Auserve (André-Raymond), 13e région. Glattauer (René-Marc), 20e région. Lacomme (Jean-Paul-Maurice), 20e région. Lallemant (Anthyme-Jean-Désiré), 19e corps d'armée.

Rang du 5 avril 1937.

MM. Dutrieux (Georges-Albert-Hubert), 1re région. Paris (Jean-Arthur-Charles), 2e région. Garlaud (Pierre-Louis-Roger), 6e région. Degusseau (Jacques-Lucien-Alphonse), 7e région. Lasceve (René-Marie), 7e région. Ben Asouly (Semtob-Roger), 13e région. Girard (Robert-Odon-Paul), 14e région.

Rang du 5 octobre 1937.

MM. Berthelin (Fernand-Marcel), région de Paris. Bigel (Pierre-Louis-Vidal-Ernest-Gabriel), région de Paris. Dambroise (Lucien-Roger-Léon-François), région de Paris. Ducatel (Jean-Jules-Auguste), région de Paris. Fallot (Pierre-Jules-Pol), région de Paris. Freyssinge (Jacques-Pierre), région de Paris. Hugon (Jean-Léon), région de Paris. Knoll (Pierre-Robert-Edouard), région de Paris. Lemeille (André-Marcel-Robert), région de Paris. Masson (Pierre-Jean-Louis), région de Paris. Narodelzki (Pierre-Louis-Bernard), région de Paris. Rolle (René-Bertin-Charles), région de Paris. Descamps (Maurice-Henri-Josph), 1re région. Coupaye (Jean-Alfred-Marie), 2e région. Hermann (Georges-Louis), 2e région. Caldecott (Hubert-Georges-Guillaume), 4e région. Chassain (Maurice), 4e région. Jacob (André-Pierre-Octave), 6e région. Grippat (Roger-Alexandre), 7e région. Peloquin (Jehan-Henri), 7e région. Peyrot (Pierre-Pascal), 8e région. Cecille (Robert-Edouard-Léon), 9e région. Delavallade (Paul-Amédée-Pierre-Guy), 9e région. Garrigue (Alexandre-Louis-Jean), 9e région. Coquerelle (Roger-Louis), 14e région. Riboulat (Pierre-Gaston), 14e région. Marcelet (Yves-Jean-Victor), 15e région. Hasselmann (Michel-Achille), 20e région. Hubert (Jean-Albert-Victor), 20e région. Renaud (Michel-Henri), 20e région. Talmann (Jacques), 20e région. Durand (Louis), troupes du Maroc.

Par le même décret, sont promus,

Au grade de pharmacien lieutenant :

MM. les pharmaciens sous-lieutenants :

Pour prendre rang du 21 mars 1939 :

MM. Clement (André-Yves). Gruyer (Fernand-Jean-Jacques). Leroi (Eugène-Léon-Albert). Henny (Maurice-Lucien-Marie). Longequeue (Louis-Jean-André). Bonichon (Maurice-Jean).

©BIU Santé

Pour prendre rang du 21 septembre 1939 :

MM. Chatin (Jack-Georges-Lucien). Cunin (Charles-André-Paul). Goupil (Jean-Jacques). Huten (Michel-Emile-Ernest). Lefèvre (Maurice-Louis). Libbrez (André-Michel). Veauclin (Albert-Henri-Armand). Regnault (Jean-Paul-Fernand). Ruin (Marcel-Georges). Lebas (Marcel-Camille). Ancel (Georges-Jean-René-Joseph). Debelut (André-Pierre). Becu (Michel-François-Joseph). Samuel (Louis-Jean-Paul). Mariani (Angelo). Mosser (Henri-Louis-Joseph-Célestin). Banioz (Jean-Louis-Pierre). Stouvenel (Pierre-Raymond). Piette (Maurice-Antoine-Joseph). Lagrange (Jean-Théophile-Pierre-Léon). Malezieux-Teot (Georges-Robert-Pierre).

(*J. O.* du 17 novembre 1939.)

CHRONIQUE THÉATRALE

Au Théâtre Daunou.

Représentation unique de

Cicatrice, pièce nouvelle en 3 actes, d'André Birabeau.

On peut se demander si, en période de guerre, il est utile que le théâtre poursuive son activité. Tout, en France, doit sans doute être subordonné aux opérations militaires. Mais faut-il étendre ce principe jusqu'à l'absurde et paralyser toute vie à l'arrière ? Nos ministres, qui encouragent la reprise économique du pays, ne le pensent pas. Aussi, malgré la quasi obscurité de Paris, malgré la menace d'alertes intempestives, le théâtre s'éveille. Sous forme de spectacle de charité, destiné à l'achat d'ambulances, ce fut d'abord le gala Sacha Guitry, puis le théâtre Daunou nous offrait, en date du 6 novembre, la vraie première répétition générale de la nouvelle année théâtrale ; mais surprise inhérente aux temps difficiles que nous traversons, la première était interdite le lendemain par la Censure !

La pièce qu'André Birabeau présentait fut écrite avant la guerre ; elle se différencie cependant des comédies précédentes du même auteur par une sonorité plus grave, plus âpre aussi. Assez curieusement, les 3 actes de *Cicatrice*, brodés sur le thème d'un fait divers, affrontaient la scène du Daunou, alors que les faits divers ont disparu de nos journaux (ce dont nous ne saurions nous plaindre). Nous ne croyons pas inutile de résumer brièvement cette œuvre de qualité, qui aura quelque jour la revanche qu'elle mérite.

Tony Lacroix mène auprès de sa mère une vie volontairement repliée. Il s'est lié d'amitié avec une jeune fille délicieuse, Pierrette Durieux ; mais dès qu'il a vu naître en son cœur un sentiment plus tendre, il a brusquement rompu prétextant un voyage inopiné au Maroc. Désemparée, Pierrette vient chercher près de Mme Lacroix l'explication de cette fuite ; elle est vite convaincue que Tony l'aime autant qu'elle l'aime. Elle réussit à avoir une entrevue avec le jeune homme et l'oblige à expliquer

©BIU Santé

LA PHARMACIE A. BAILLY

soucieuse d'entretenir avec tous ses confrères une collaboration amicale et confiante, met à leur disposition son organisation technique et commerciale qui lui permet, par la multiplicité de ses services, d'être en rapport étroit avec toutes les branches de l'activité médico-pharmaceutique

LA PHARMACIE A. BAILLY OFFRE A SES CONFRÈRES

1° UN RÉASSORTIMENT complet de toutes les spécialités françaises.

2° UN LABORATOIRE d'analyses chimiques et bactériologiques dirigé par des compétences scientifiques.

3° DES ACCESSOIRES de vente facile et rémunératrice : lampe fumivore, bouillottes, douches, tubes, etc.

4° UN RAYON DE BANDAGES : ceintures, bas à varices.

5° UN RAYON D'OPTIQUE : acoustiques, jumelles, baromètres, thermomètres, etc.
Ses verres « REPOSAL ».

6° UN SERVICE HOMÉOPATIQUE pour l'exécution de toutes les ordonnances de Messieurs les Médecins Homéopathes.

7° LE DÉPOT POUR LA FRANCE de plusieurs Spécialités étrangères : Produits Squibb, Radio Malt, Radiostoleum, Owbridge's, Lung Tonic, Numol, Sel Andrews, Petit Victor (inhalateur), Maté Leao, Pasta Palm, Cyclopropane.

EN TOUTES OCCASIONS ***CONSULTEZ-NOUS*** *DEMANDEZ NOS TARIFS*

Tél. : LAB. 62-30 (9 lignes groupées) **15, RUE DE ROME, PARIS-8°** Adr. télégr. : Baillyab-Paris

©BIU Santé



SIROP PREMIÈRE DENTITION

Sans Narcotique DELABARRE

FACILITE la Sortie des Dents
CALME les Cris de l'Enfant
PRÉVIENT les Accidents de la 1re Dentition

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, faubourg Saint-Denis — PARIS

Crème Candès

OXYDANTE

Fl. 10 fr. en France — Toutes Pharmacies

PURETÉ DU TEINT

Étendu d'eau le

LAIT ANTÉPHÉLIQUE

ou Lait Candès

Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe Hâle, Rougeurs, Rides précoces, Rugosités, Boutons, Efflorescences, etc., conserve la peau du visage claire et unie. — A l'état pur, il enlève, on le sait, Masque et Taches de rousseur.

Il date de 1849

CANDÈS, Paris. — Bd St-Denis, 18

I. ROCHE, Dr en Phcie

16, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Ie)

Chez tous les Droguistes et Commissionnaires

Eau Hamalyne

©BIU Santé

son attitude exagérément sombre et amère. Entre sa mère et lui, subsiste un pénible secret. A l'âge de onze ans, pour la défendre, il a abattu son père, un ivrogne, d'un coup de revolver. « On ne peut pas m'aimer », conclut-il. Cependant, si Pierrette consentait, malgré cette confidence, à devenir sa femme, ce serait merveilleux...

Au second acte, Tony et Pierrette sont mariés depuis un an, et déjà le ménage se disloque. La mère et le fils continuent à entretenir avec une sorte de sadisme inconscient, le souvenir du père assassiné. Pour la jeune femme, l'atmosphère devient irrespirable. Elle a accepté trop vite la proposition de faire chambre à part, piège tendu par le mari. Un coup de téléphone achève de le convaincre... Pierrette est prête à le tromper. Il est malheureux, il souffre, et tout naturellement se confie à sa mère : « Ça recommence, maman ». Mais, cette fois, les rôles sont renversés. Et, pour la première fois, Mme Lacroix a le sentiment de pouvoir, enfin, payer sa dette !

Il a jeté un nom au hasard, Robert Bruges ; elle a trouvé l'adresse dans l'annuaire des téléphones et court au rendez-vous emportant dans son sac le revolver qui, autrefois, avait servi à tuer son mari. Puis, elle revient troublée, mais heureuse, annonçant à son fils qu'elle devra le quitter pour quelque temps. Celui-ci devine l'horrible chose : l'amant surpris a été abattu. C'est alors, entre la mère et le fils, une longue scène où se mêlent, tour à tour, les sentiments tendres, troubles et cyniques. Oui, la mère a désiré ce renversement des situations ! Elle va plus loin et s'accuse ; elle n'a pas été la martyre que son fils a cru libérer ; c'était elle, la coupable et la véritable cause de la déchéance de son mari... Son fils va-t-il la repousser ? Non ! L'adresse consommée de l'auteur se joue des situations les plus difficiles. Complices liés par un double crime, ils tomberont dans les bras l'un de l'autre.

Pièce curieuse, belle pièce même, quoique le second acte apparaisse moins dense que les deux autres et qu'elle touche plus notre sensibilité que notre cœur, implacable dans sa dissection psychologique.

Distribution réduite et de choix. Jean Paqui a la voix chaude et prenante, mais le geste court ; le rôle est taillé pour lui. Françoise Rosay, transfuge du cinéma dont nous aimons les créations, rend la mère supportable et souvent même sympathique. Charmante et naturelle, au premier acte, Assia, apparaît trop peu par la suite et nous le regrettons.

... L'avis de la Préfecture de Police enjoignant de rejoindre le plus proche abri en cas d'alerte, et la Marseillaise finale, écoutée dans le plus profond recueillement, rappelaient les spectateurs au sentiment des réalités.

Malgré son caractère exceptionnel, *Cicatrice* eût aidé au rayonnement intellectuel de notre pays ; aussi déplorons-nous la mesure sévère prise à son égard. Le public eût sans doute boudé cette pièce ; il trouvera dans la reprise du *Nid*, du même auteur, l'occasion de se divertir sans arrière-pensée.

Lucien Dabril.

©BIU Santé

BIBLIOGRAPHIE

Contribution à l'Histoire de la Pharmacie à Caen, par Roger LEPICE. *Thèse Doct. Pharm.*, Nancy, 1939, éditée par la Librairie CAFFIN, 80, rue Saint-Lazare, à Paris.

Cet excellent travail passe en revue aussi complètement qu'il est possible, toutes les phases de l'activité professionnelle des Apothicaires de Caen. Leur communauté, une des plus anciennement connues, obtint en 1346 ses premiers règlements.

A l'encontre de beaucoup d'autres communautés d'Apothicaires, celle de Caen avait tenu à n'être point unie aux épiciers. Elle lutta longtemps pour faire respecter son art, mais dut s'incliner devant le Pouvoir Royal qui lui imposa de nouveaux statuts.

En plus des documents habituels qui ne sont pas particuliers aux Apothicaires de Caen, l'auteur eut la bonne fortune de découvrir quelques documents neufs. Il n'existe pas, semble-t-il, de récits aussi circonstanciés que ceux qui sont donnés concernant les herborisations.

Retenons qu'outre les étudiants, elles réunissaient, sous la direction des professeurs de la Faculté, les Maîtres des trois branches de la médecine, qui trouvaient là l'occasion d'augmenter leurs connaissances, de discuter ensemble et de confronter, au cours du banquet qui les réunissaient ensuite, leurs observations sur les caractères et les propriétés des herbes trouvées dans la journée.

Il a été rarement signalé ailleurs des réceptions de chirurgiens comme Apothicaires de villes non jurées. Ceux-ci avaient le droit de vendre et de distribuer des remèdes, mais n'avaient point le droit de préparer eux-mêmes les grandes compositions galéniques qu'ils devaient se procurer chez les Apothicaires des villes jurées.

Sont également rapportées des lettres échangées par la communauté de Caen avec diverses communautés d'Apothicaires, notamment celles de Rouen et de Paris. Peu de communautés ont entretenu une correspondance aussi suivie.

Les Apothicaires caennais, respectueux de leurs règlements, durent cependant subir, au XVIII[e] siècle, la création de lettres de maîtrises et d'offices et certaines réceptions irrégulières. La Loi de Germinal remit de l'ordre dans la profession ; mais, depuis, l'industrialisation et la commercialisation à outrance ont, par leur perturbation, établi pour tous les pharmaciens de France, l'urgence d'un nouveau Statut.

R. L.

Le gérant : M. LEHMANN.

©BIU Santé

laboratoires chanteaud

JEAN LAURIN, Pharmacien

Sulfate de Magnésie — Acide Tartrique — Bicarbonate de Soude

sedlitz

GRANULÉ

Régulateur des fonctions intestinales

Laxatif : 1 à 2 cuil. à café
Purgatif : 1 à 2 cuil. à soupe
dans un verre d'eau, à jeun

Hexaméthylène Tétramine — Benzoate de Soude — — Benzoate de Lithine —

uréol

GRANULÉ

Dissolvant de l'acide urique — Désinfectant des voies urinaires et biliaires

A prendre avant les repas
1 cuillerée à café dans
— un demi-verre d'eau —

Un centigramme de Sulfure de Calcium par granulé

sulfhydral

GRANULÉ

Angine — Grippe — Rhume

De 1 à 20 granulés par jour suivant — l'indication — — du médecin —

Granules CHANTEAUD à tous Produits

Littérature et Échantillons : 3 et 5, rue Alexandre-Dumas, SAINT-OUEN, près PARIS (Seine)

USINE FRANÇAISE DE

Produits et Spécialités Pharmaceutiques

ÉTABLISSEMENTS GOY

TÉLÉPHONE : Archives 34-68. — ADRESSE TÉLÉGR. : ETABLISGOY-PARIS. — R.C. Seine 2662

23, Rue Beautreillis, PARIS (IVe)

COMMISSION — USINE MODÈLE — EXPORTATION

Matériel industriel considéré comme le plus important qui existe pour *la préparation des* Capsules et Perles, Pilules, Granules, Comprimés, Saccharolés, Granulés effervescents, Pâtes, Pastilles et Tablettes, Ovules et Suppositoires, Sirops, Thés purgatifs, etc., et tous Produits pharmaceutiques.

Capsules CAMEL (prophylactiques).
Comprimés NOTAL (hygiène de la femme).
Dépuratif RIBAL (végétal).
OXYCARBINE.
Pastilles M. B. C.
Pâte bleue GOY.

GOUTTES MAGALO

La Maison se met à la disposition des clients pour l'exécution rigoureuse et rapide de toutes les formules qu'ils veulent bien lui confier.
Ses ateliers considérables de lithographie et de typographie, en partie installés au siège social même, lui permettent de livrer immédiatement, avec un élégant et riche conditionnement aux noms et marques des Pharmaciens, toutes les préparations pharmaceutiques, alimentaires, hygiéniques qui peuvent lui être demandées.

Sur demande ENVOI GRATUIT d'ÉCHANTILLONS de PRODUITS et de MODÈLES de CONDITIONNEMENT

©BIU Santé

PILULES ET SIROP DE BLANCARD

BLANCARD
PHARMACIEN
64, Rue de La Rochefoucauld
PARIS



CONTRE
ANÉMIE - CHLOROSE
Approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

KIPSOL
Pilules contre le
RHUME de CERVEAU
CORYZA des IODURES
TOUX, GRIPPE

Nos Spécialités sont réglementées au Syndicat général de la Réglementation

Reg. Com. Seine : 29.958.

Les Etablissements C. David-Rabot

C. DAVID & SES FILS
49, Rue de Bitche COURBEVOIE (Seine)

S.A. A RESPONSABILITE LIMITEE — CAPITAL 600 000 FRANCS

R.C. SEINE 231.455 B — TEL DÉFENSE 01-41

COMPRIMÉS - PILULES - DRAGÉES
PERLES ET CAPSULES - SIROPS
POMMADES - EMULSIONS - OVULES
GRANULÉS
SIMPLES, NEIGEUX OU FONDANTS

EN VRAC OU CONDITIONNES

©BIU Santé

BULLETIN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉDACTEURS PRINCIPAUX : MM. L.-G. TORAUDE et R. LECOQ.

SOMMAIRE. — *Bulletin de Décembre* : « Remember », p. 241. — L'hôpital de Saint-Germain-en-Laye, p. 242. — Réponses des ministres aux questions écrites, p. 252. — Nouvelles, p. 252. — Chronique théâtrale, p. 262. — Bibliographie, p. 264.

Lire dans la partie scientifique :

1° *Avis aux lecteurs.*

2° *Anesthésie locale et propriétés physico-chimiques* (première note), par Jean RÉGNIER et André QUEVAUVILLER.

3° *Bibliographie analytique.*

4° *Tables générales du tome XLVI.*

5° *Errata.*

BULLETIN DE DÉCEMBRE

« Remember ».

Dans le numéro de décembre, nos lecteurs avaient l'habitude de trouver à cette place le compte rendu du dîner annuel du *B. S. P.* Les heures d'amicale quiétude que nous avions vécues le mois précédent revivaient à la lecture des discours prononcés l'un par notre éminent fondateur, M. le professeur Em. PERROT, l'autre par notre actif doyen, M. le professeur A. DAMIENS. Nullement rébarbatifs, ces discours, écoutés avec sympathie dans l'euphorie d'une fin de repas savamment ordonné par notre ami LEPRINCE, étaient comme un échange de confidences, une sorte de revue des événements de l'année, relevée d'un enseignement ou d'un conseil utiles...

Ces affectueuses agapes sont devenues — pour un temps — des plaisirs défendus, parce que les plus jeunes d'entre nous ont répondu à l'appel du pays et que demain peut-être sera pour eux douloureux et tragique. Ceux-là même n'auront cependant pas manqué d'évoquer avec regret l'annuelle réunion où collaborateurs, annonceurs et amis du *Bulletin* se rencontraient...

Nous voulons espérer que la parenthèse ouverte se refermera bientôt et que nous fêterons, l'an prochain, à la fois la victoire de nos armées et la reprise des traditions...

R. L.

©BIU Santé

L'HOPITAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Ses origines. Son histoire. Sa pharmacie

Qui aurait pu croire que Saint-Germain-en-Laye (1), avec son château fort, son prieuré et ses quelques huttes misérables, s'élèverait au XVII[e] siècle, à la dignité de Cité royale ? Son isolement et les ressources limitées de l'immense forêt qui l'emprisonnait ne semblaient guère capables d'attirer les foules.

Lieu de repos pour HENRI IV et sa « petite troupe » d'enfants légitimes et bâtards, lieu de retraite pour LOUIS XIII, lieu d'asile pour LOUIS XIV enfant pendant la Fronde, Saint-Germain devint par la suite, pour la noblesse, lieu de séjour, puis ville de Cour. Parallèlement, pauvres et malades nécessiteux s'accrurent en proportion telle qu'il fallut songer à leur venir en aide.

L'histoire des créations hospitalières de Saint-Germain-en-Laye était jusqu'ici assez mal connue ; nous avons essayé de combler cette lacune, interrogeant les vestiges du passé, collationnant les Archives de l'Hôpital et de la Ville, relisant les lettres de SAINT VINCENT DEPAUL, recueillant les traditions orales de Saint-Germanois érudits et documentés.

*
* *

Il y a bien longtemps, existait dans les fonds de Saint-Germain une antique bâtisse qui, dit-on, avait abrité un hôpital ou maison de Dieu fondé par SAINT ELOI et qu'un officier de PHILIPPE AUGUSTE, nommé REGNAULT LARCHER, transforma en Hôtel-Dieu. Les 30 livres annuelles que lui allouaient les habitants, augmentées de collectes et dons, n'empêchèrent pas ce premier hôpital de tomber rapidement en ruines.

Les malades sans espoir, ne sachant plus où aller, se confièrent aux bons soins des particuliers, guérissant tant bien que mal ou mourant, faute de soins appropriés. Le rigoureux hiver de 1619 fit, parmi ces pauvres, une telle hécatombe que les notabilités de Saint-Germain se réunirent et offrirent aux Religieux Récollets, qui acceptèrent, l'ancien Hôtel-Dieu. Un an plus tard, LOUIS XIII en son nom et au nom de la Reine, approuva cette donation. Les Frères réédifièrent certains bâtiments, la chapelle en particulier, organisèrent des salles avec des lits, des salles de pansements, des réfectoires. Mais la foule grandissante des pauvres et des malades que commençait à attirer le luxe de la Cour déborda rapidement les moyens des bons Frères, dont les ressources étaient minimes. Trop nombreux, les mendiants redevinrent les hôtes des pavés et des cours sombres.

1. La chapelle dite de *Saint-Germain*, que ROBERT LE PIEUX fit bâtir en bordure de la forêt des Yvelines et plus spécialement de la partie connue sous le nom de *Laye*, fut à l'origine de la ville.

©BIU Santé

MAISON FONDÉE EN 1836

SUCCURSALES

ROUEN, CAEN, RENNES, TOURS, MOULINS, LYON, LIMOGES
BORDEAUX, TOULOUSE, MONTAUBAN, NARBONNE

Usines à VINCENNES et MONTEREAU

GRANDS PRIX
EXPOSITION UNIVLLE PARIS 1910
EXPon UNIVLLE BRUXELLES 1910
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1878



HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVLLE DE TURIN 1911
MÉDAILLE D'OR
Exposition Univlle Paris 1889

ÉTABLISSEMENTS

DARRASSE FRERES

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 de Fr
(R. C. Paris N° 208.350)

DROGUERIES

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HERBORISTERIE
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES
ACCESSOIRES DE PHARMACIE

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
CAPSULES — GRANULES — PASTILLES — PILULES — SACCHARURES

PRODUITS SPÉCIALISÉS
MARQUES MINERVE, CHIMÈRE ET AUGÉ

TÉLÉPHONE :
Turbigo 84-40 à 84-43.
Inter : Turbigo 1.

13, Rue Pavée
PARIS 4e

ADRESSE TÉLÉGR.
DARRASDROG-PARIS

©BIU Santé

INTRAIT DE MARRON D'INDE • CAMPHODAUSSE • MORÉTHYL • PAVÉRON

FONDANT DIGESTIF • HORMODAUSSE • SÉDOHYPOTENSEUR • STRICTOFORME • HÉMOGÉNOL

PROSTATIDAUSSE

AMPOULES BUVABLES OU SUPPOSITOIRES
6 A 12 PAR MOIS

SÉRODAUSSE A.O.I. • ENTÉRODAUSSE • COLLOBIASE DE SULFHYDRARGYRE • TISANE HÉPATIQUE

GOUTTES PHOSPHOSTHÉNIQUES • INTRAIT DE VALÉRIANE • CARBODAUSSE

AT. M. AUZOLLE

©BIU Santé

En janvier 1638, saint Vincent Depaul, force active de Charité sous toutes ses formes, fonda à Saint-Germain, avec l'aide des Prêtres de la Mission, l'une de ses premières confréries. Quelques femmes dévouées portèrent à domicile du pain aux uns, des remèdes aux autres. Cette création, coïncidant avec la mission que prêchait à la Cour l'abbé Pavillon connut un immense succès. Dames d'honneur et filles de la Reine s'enrôlèrent avec un enthousiasme bien féminin ; ce fut une vogue inouïe. Les maris et les galants que la contagion

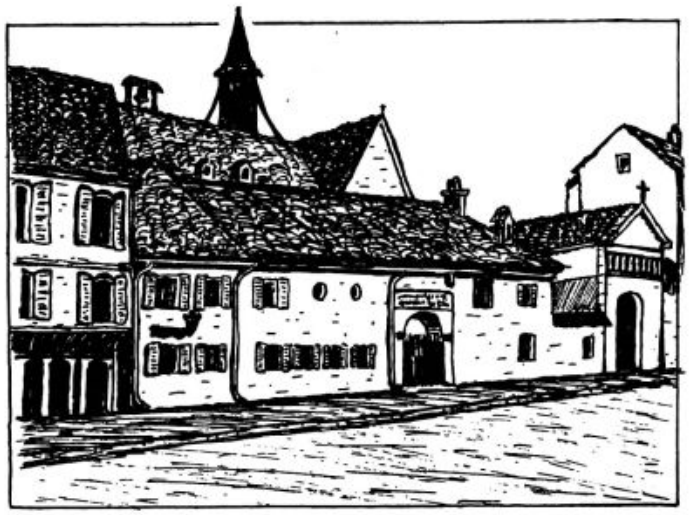


Fig. 1. — Hôpital de la Charité pour les pauvres malades.

effrayait, protestèrent hautement ; mais leurs plaintes furent vaines. Les bourgeoises se joignirent à l'irrésistible mouvement et cotoyèrent bientôt, sous le même costume de paysanne des environs de Paris, les noms les plus illustres de France.

Saint Vincent Depaul revint à Saint-Germain, en 1643, assister Louis XIII à ses derniers moments, et en 1648, essayer d'arracher à Mazarin sa démission, et bien d'autres fois sans doute, sans qu'il en soit fait mention, pour s'occuper de l'œuvre qu'il avait créée.

C'est un peu plus tard seulement que les « Dames de la Charité » commencèrent à héberger les malades. On ouvrit un Hôpital dans un bâtiment de la rue de Lorraine, dont l'acte d'achat porte la date du 20 avril 1649 ; mais le 25 octobre 1655, celui-ci était revendu, l'expérience ayant fait voir que les Dames de la Confrérie « avaient difficulté pour porter les vivres qu'il fallait aux dits pauvres malades, comme aussi à faire leurs lits et à leur donner les remèdes, et généralement à leur rendre les autres menus services ».

En opposition avec le faste éclatant de la Cour, la misère du peuple

©BIU Santé

était immense : des hivers rigoureux augmentaient les disettes ; les épidémies trouvaient dans les amas des pauvres gens un terrain favorable ; les malades pullulaient. Pour remédier à cet état de choses, Louis XIV promulga, dès 1662, l'établissement d'*Hôpitaux généraux*, avec ordre d'y rassembler les mendiants. Un édit plus direct, en 1670, ordonnait l'internement des pauvres qui encombraient la route de Saint-Germain à Paris.

Comme Saint-Germain paraissait de nouveau assez dépourvu, sur les



Fig. 2. — **Hôpital général Royal de la vallée de Feuillancourt.**

instances de la Reine Marie-Thérèse, la construction d'un *Hôpital de la Charité pour les pauvres malades* fut entreprise rue de Poissy sur l'emplacement de l'Hôtel de Navarre, et la première pierre en fut posée le 10 septembre 1670 par Messire Pierre de Coaslin, Conseiller et premier Aumônier du Roi, Evêque d'Orléans, agissant au nom de Louis XIV. Un achat de terrain pour agrandissement porte la date du 20 mars 1675. C'est cet Hôpital que représente la figure 1. Là, Dames et Sœurs de la Charité poursuivirent leur bienfaisante action, pansant, droguant, saignant, selon les préceptes qui seront, quelques années plus tard, réunis dans le *Manuel des Filles de la Charité*.

Par lettres patentes en date du 16 juin 1681, Louis XIV envisageait en outre l'établissement à Saint-Germain d'un Hôpital général pouvant accepter dons, gratifications, legs et aumônes, doté de six « minots » de sel par an, à prendre au Grenier à sel et magasin de la Ville de Poissy, et destiné à débarrasser la Ville royale des mendiants et enfants qui sont dans l'impuissance d'y vivre de leur travail et qui,

©BIU Santé

10 GRANDS PRIX
HORS CONCOURS
aux Expositions

PRODUITS :
FREYSSINGE
DARTOIS
FRÉMINT
DUSAULE
RIVALLS
CETHOCAL

LABORATOIRE de Produits Pharmaceutiques
FREYSSINGE

Pharmacien de 1re classe, Licencié ès-sciences
Ex-Préparateur a la Faculté de Médecine et a la Faculté de Pharmacie de Paris, ancien Elève de l'Institut Pasteur

6, Rue Abel, PARIS (anct Rue de Rennes)
Adr. Télégr.: LABFREYSSINGE-PARIS Tél. : DID. 18-61

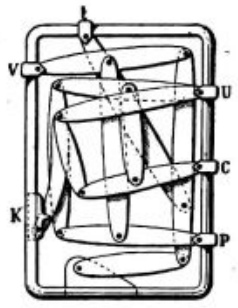
Remises et conditions selon produits et quantités
VENTE RÉGLEMENTÉE S. G. R.

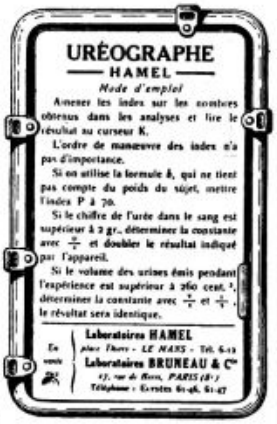
Reg. du Comm. Seine 37.7 1.

URÉOGRAPHE HAMEL

Appareil pour la détermination, sans calculs, de la constante d'Ambard







Littérature sur demande

Les Laboratoires BRUNEAU & Cie

17, rue de Berri, PARIS (VIIIe). — Elysées 61-46, 78-27.

©BIU Santé

PRODUITS PHARMACEUTIQUES SPÉCIALISÉS

Laboratoires du Docteur M. LEPRINCE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.500.000 fr.

62, RUE DE LA TOUR — PARIS (XVI^e^)

REGISTRE DU COMMERCE, SEINE 219.925 B

PRIX-COURANT

(Taxe d'armement comprise)

		Prix au public.	Prix aux pharm.
Cascarine Leprince, constipation, pilules.	le flacon.	10 35	7 25
Bilordyl, affections du foie, pilules.	le tube .	20 40	14 30
Freinospasmyl, antispasmodique, comprimés.	le flacon.	23 85	16 70
Guipsine, nouvel hypotenseur aux principes utiles du Gui, pilules	le flacon.	19 60	13 70
— — — ampoules . . .	la boîte.	19 60	13 70
Rhomnol, phosphore organique, reconstituant, ampoules .	la boîte.	21 20	14 85
— — — pilules. . .	le flacon.	21 20	14 85
— — — saccharure.	le flacon.	21 20	14 85
Néo-Rhomnol, phosphore, strychnine, arsenic, ampoules .	la boîte.	21 20	14 85
— — — — comprimés	le flacon.	19 60	13 70
Pilules du Dr Séjournet, à la Santonine (diabète), pilules.	le flacon.	21 75	15 20
Arsycodile ou **Néo-Arsycodile**, arsenic organique, ampoules .	la boîte.	13 55	9 50
Ferricodile, ampoules	la boîte.	13 55	9 50
Ferrocodile, pilules	le flacon.	12 20	8 55
Ophtalmine, affections des yeux, pommade.	le tube .	10 85	7 60

SULFOÏDOL ROBIN

Granulé – Capsules – Injectable – Pommades – Ovules R.C. 221839

ARTHRITISME CHRONIQUE - ANÉMIE REBELLE - ACNÉ
PHARYNGITES - BRONCHITES - FURONCULOSE - VAGINITES
URÉTRO-VAGINITES - INTOXICATIONS MÉTALLIQUES

LABORATOIRES **ROBIN**, 13, Rue de Poissy, PARIS

©BIU Santé

s'abandonnant à l'oisiveté quoique valides et en état de travailler, sont à la charge du public. « Faisons deffenses, disent ces lettres, à tous pauvres, de mendier dans ladite ville de Saint-Germain-en-Laye, soit de jour ou de nuit, à peine de punition corporelle ; et à toutes personnes de leur donner l'aumosne ailleurs que dans ladite maison, à peine de quatre livres d'amende payable sans déport au profit dudit Hospital. Et seront les vagabonds et fainéans chassez de ladite ville, avec deffenses d'y retourner, à peine du foüet. »

Comme la Reine, l'orgueilleuse et belle favorite, Diane-Françoise-Athénaïs DE ROCHECHOUART, marquise DE MONTESPAN, eut ainsi son hôpital, qui fut désigné sous le nom d'*Hôpital général Royal*. Etait-elle influencée par l'ombre grandissante de Mme DE MAINTENON ou par la présence, près d'elle, de sa sœur, la spirituelle et intelligente Abbesse DE FONTEVRAULT ? Nous l'ignorons. Mais nous savons qu'elle dépensa sans compter son temps et son argent pour l'installation du nouvel Hôpital.

Elle acquit à cet effet, le 4 avril 1682, les bâtiments d'un ancien Hôpital (vraisemblablement celui des Frères Récollets ?) situé « au bord du Rû de Buzot dans la vallée de Feuillancourt, sur le versant de la colline qui porte Saint-Germain » (fig. 2). La même année, elle fonda le Couvent des Ursulines de Saint-Germain. Dans le contrat de cession, les Sœurs s'engagent à prier pour leur bienfaitrice... Puissent leurs prières avoir été de quelque efficacité pour effacer ses désordres devant Dieu !

LOUIS XIV pourvut au développement de l'Hôpital Royal, en faisant don d'une terre attenante et d'une place près du marché au blé, puis, en 1683, d'un vaste terrain « proche la porte de Mareil, tenant à la maison de Sieur FIEUBET », ayant appartenu à Perrette DUFOUR, première nourrice du Roi. C'est sur ce terrain que l'on édifia une construction nouvelle destinée à recevoir 61 vieillards des deux sexes. Du dernier février 1684, un nouveau règlement du Roi précise les conditions d'administration de l'Hôpital. Quoiqu'il fût tenu, lui aussi, par les Sœurs de la Charité, tous les reçus sont rédigés au nom de Mme DE MONTESPAN ainsi qu'en attestent les quittances reproduites ci-après que nous choisissons parmi cent autres :

« Je soubsignée confesse avoir receue de Madame DE MONTESPAN par les mains de la Sœur Elizabeth GABIOT la somme de trois cents trente uns livres quatre sols pour la quantité de deux mil deux cents huit livres de viande que jay fourny pour les pauvres de l'hospital général de St Germain en Laye. Savoir pour le mois d'octobre : sept cents soixante neuf livres a trois sols la livre, cent quinze livres sept sols. — Pour le mois de novembre : quatre cents quatre vingt deux livres soixante et douze livres six sols. — Et pour le mois de décembre neuf cents cinquante sept livres le tout a trois sols la livre, cent quarente trois livres onze sols dont je quitte madicte dame et de tout ce que jay fourny pendant la dicte année mil six cents quatre vingt treize. Fait ce quinzième avril mil six cents quatre vingt quatorze. »

Signé :
Jeanne Elisabeth LE MAISTRE, pour mon mary
Jeacque Jean.

©BIU Santé

« Je Bourbon en présence des tesmoings soussignés confesse avoir receu de Madame de Montespan par les mains de Monsieur Caille la somme de soixante livres treize sols pour six milliers cinq cens et demy de carreau, et un cent de briques que jay deslivré pour les appartements de madicte dame à l'Hopital general de St Germain en Laye a raison de neuf livres le millier de carreau, et trente quatre sols pour le cent de brique, dont je quitte madicte dame, ce 20 décembre 1698. »

Marque dudit Bourbon
et signature du témoin : Richer.

La haute et puissante Dame, bien que séparée du Roi, continua à s'occuper de son Hôpital et, fréquemment, y séjourna dans l'appartement qu'elle s'y fit construire. Notons que le 11 juin 1698, la pose de la première pierre de la nouvelle chapelle eut lieu sous la présidence de son fils, Monseigneur Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine.

*
* *

Parallèlement, *l'Hôpital général Royal* et *l'Hôpital de la Charité* continuèrent à se développer tout au cours du XVIII[e] siècle. Tandis que les administrateurs de l'Hôpital général Royal responsables étaient successivement : notaire, avocat, échevin, ou même marchand-apothicaire, comme le sieur Armand Guiraud Derante (des sept derniers mois de l'an 1767 jusqu'au 1[er] janvier 1773), le Prieur, curé de la Paroisse, assurait de droit la direction de l'Hôpital de la Charité, dont il adressait les comptes à l'Archevêque de Paris.

La *Charité* était alors capable de recevoir 70 malades ou blessés. Ses règlements, empreints d'une sévérité monastique, comportaient toute une liste de fautes légères, grièves et très grièves avec pénitences correspondantes : Une conversation à la chapelle entraînait la privation de boisson au repas ; sortir sans permission exposait à être réduit au pain et à l'eau jusqu'à huit jours ; l'obstination à s'éloigner du sacrement de pénitence était punie de prison ou de quelques heures de carcan !

Nous avons retrouvé plusieurs inventaires de l'Hôpital de la Charité faisant mention de l'Apothicairerie et des pièces attenantes, le plus complet porte la date de 1792 :

L'Apoticairerie.

Elle est garnies dans son plain, il y a une table de marbre au milieu, quatre tabourets et quatre rideau de toille pinte.

Au carré

Une table et un rideau a la fenestre ; en bas, un mortier de marbre blanc, un mortier de fonte avec son pillon, une grande balance et une table, un bas darmoire et un dressoir plus un mortier de fer et une presse.

Laboratoire.

Deux alambic dont lun est pour le bain maris, une timbale, six poelle de cuivre pour faire les sirops et autres drogues, un broq et un coquemart, un chaudron de

©BIU Santé

L.E.V.A.
Laboratoire d'Essences
Végétales Antiseptiques
Louis GAILLARD - PHARMACIEN
26, RUE PÉTRELLE
PARIS (9e)

LABORATOIRES
Octave BAILLY
Produits Biologiques
44, Rue Armand-Carrel, 44
MONTREUIL-SOUS-BOIS

©BIU Santé

Un traitement efficace et inoffensif du Parasitisme intestinal

Académie de Médecine, 20 oct. 1931, 15 déc. 1931, 5 juill. 1932 | *Société de Thérapeutique,* 13 janvier 1932, 9 novembre 1932.

LE VERMOSOL

Préparé avec les Pyréthrines de la S^te^ des VERMENES

Le **VERMOSOL** est prescrit dans tous les cas de parasitisme intestinal (Oxyures, Ascarides, Trichocéphales, Ankylostomes, Anguillules, Lamblias).

Le **VERMOSOL TENIA**, préparation spéciale, réalise un ténifuge remarquable, inoffensif et ne nécessitant ni diète, ni purgation. :: :: :: :: :: ::

AUCUNE TOXICITÉ — AUCUNE CONTRE-INDICATION

LABORATOIRES DU BAC, O. GAUDIN, Docteur en Pharmacie

46, Rue du Bac, ASNIÈRES (Seine)

DROGUES MÉDICINALES — **PRODUITS PHARMACEUTIQUES**
HERBORISTERIES — **PRODUITS CHIMIQUES**

IMPORTATION - CONSIGNATION

Établissements J. VILLENEUVE & M. PHULPIN

Dr L. VILLENEUVE, ✻, Pharmacien de 1re Classe

11, rue des Blancs-Manteaux & 9, rue des Guillemites

Téléph. : TURBIGO 45-00, 45-01 **PARIS** Adresse télégr. : JOVILLANO.

R. C. : Tribunal de la Seine 239.919 B.

QUINQUINAS, COCA, KOLA, BENJOIN, OPIUM, SAFRAN

Tous les Alcaloïdes et produits chimiques pour la pharmacie.

©BIU Santé

cuivre rouge, trois petit basin de cuivre jeaune, deux poellons, trois chandeliers, quatre paire de balance, deux poix de mars, un d'une livre et l'autre de 4 l., deux petits mortiers de fonte avec leurs pillon.

ESTAIN.

Neufs bassins a becq et les autres rond tant grand que petis, une pasoire, une escumoire et une cuillère, deux cuillère, deux assiette, huits gobelet et une tasse, six mesures tant grandes que petites, un pot alavement, deux plaques d'estain pour la presse, une cafetière, une lanterne, un antoinoir et une petite mesure de ferblanc, deux tables et un bas darmoire, deux pois de mars, un de quatre livres et un d'une livre, une cuillere d'argent a ragout et une petite à caffé, un feu garnis, un sceaux ou bassine de cuivre rouge estamé.

Nous avons également retrouvé dans les dossiers provenant de la *Charité* des mémoires concernant la fourniture d'eau de fleurs d'oranger par le sieur DENIS (en date du 25 octobre 1790), des livraisons de droguerie faites par Pierre DELONDRE, marchand épicier apothicaire, demeurant rue des Lombards à Paris (1786-1787) et des achats de médicaments effectués chez le Maître en Pharmacie GROS (de l'année 1786), ces derniers comportant de fortes provisions d' « Eau de Passy ». En 1786, les eaux minérales trouvaient grâce devant la Commission administrative !

Provenant également de la *Charité* et daté de 1781, le livre manuscrit : *Pour l'usage de ma Sœur Marie*, nous apporte les recettes de l'époque, spécialement un *Onguent d'Henri IV éprouvé d'excellente vertu* et un *Onguent Royal* dont nous reproduisons les formules :

ONGANT DHENRY QUATRE.

Dose des drogue : demie livre dhuilles dolive, deux onces de cire neuve, quatre onces de poïraisines, 2 once de litarge dor, 4 once de ceruse de venise, 2 once deau devie.

Manière de faire le dit onguant : Il faut faire cuire lhuile apetit feu jusqua ce quelle commences anoircir. La remuer toujours avec une epatulle puis la retirer du feu et la laiserer un peu refroidir vous y ajouterez la cire et la laiserer cuire pendant un card'heur juste, et le temps fais vous retirerez le toutes du feu et laisseré un peu refroidir sans cesser de remuer vous ajouteré la poïraisine en poudre et feré encore cuire le tous cy dessus pendant quardheur et remuant toujour, le dit quardheur finit vous reterirez votre post du feu et laiserez un peu refroidir, ensuitte vous ajouterez la litarge dor en poudre que vous paserez par un tami et avant que de la mettre vous la ferez chauffer sur une assiette la remuant avec le doit vous meterez votre chaudron sur le feu pendant un quardheur. Ensuite vous le retirerez comme ci dessus, vous y ajouterez la ceruse de venise et vous la feré chauffer sur une assiete avant que de la mettre et votre ceruse sera aussi passé par le tamie vous ferez cuire cela en la perfection le temps dun cardheur juste, et il serai apropos davoir un sable dun cardheur, vous prenderée une assiette ou il aura de leau et en lesseré dé gouter quelle que goute. Et si vous voiez quil reste alors elle est cuites. Retirez votre chaudron du feu toutes a fait sans plus le remettre vous ferez chaufer votre therebentine avant que de la mettre dans le chaudron et encorporreré bien ensemble en suite votre eau de vie que vous incorporez en remuant toujours et quand voús verez que le tous sera bien liez ensemble et qui ne fera qu'en corps vous le meterez en bittet.

Cette composition a esté faite par les medecins dhenry quatre. Elle guérit toutte sorte de playe ou blessure comme aussi la paralesie, en faisant une emplate sur un cuire ou toile et lapliquer sur le mal et la relever chaque jour et la retendre avec le pouce et y remettre de 3 jours en 3 jour de nouvel onguent.

Elle guerie les gouttes tant froides que chaudes ou du moins les soulages,

©BIU Santé

les meurtrisures, les rasure ou rampures il resouts et afermie amerveilles, et est excellent pour les escrouelles panaris apostume blessure playes dartres brulure et mal de deni ottes le feu des playe tout aussitot, il faut penser les maux ouvert deux fois le jour changeant demplatre ou la matier abonde.

ONGANT ROYALE.

Il faut prendre vingt ou 30 crapaux que vous metterez dans quatre livre dhuiles dolives metre le tous dans un poste de fer et puis y mettre de la pate de crainte que ce la ne prennes laire, lesmaittre ensuitte sur un petit feu de charbon faire consommer lesdit crapaux et puis les passer par un linge et puis les renouveller deux ou trois fois cy ce la se peut il en sera melieur en renouvelant les dit crapaux.

Un autre formulaire, d'origine inconnue, donne la composition d'une *Poudre anti-anémique*, spéciale à Saint-Germain :

POUDRE DE ST GERMAIN

Une once d'annis vers battu en poudre fine, une once de sucre fin, une demye once de farine d'acier que l'on trouve chez les faiseurs d'aiguilles, bien broyer les trois drogues et les passer dans un tamis de soye, étant bien mellez ensemble, après avoir saignée et purgée en prendre le matin à jeun, plain une cuillere à caffé dans un peu de vin blanc, marché une heure de tems après et trois heure après lediner en prendre autant jusqu'à ce que la doze soit prise.

*
* *

Les Hôpitaux dont nous venons de rapporter l'histoire connurent des fortunes diverses. L'Hôpital de la vallée de Feuillancourt, désaffecté dès le début du XVIIIe siècle (au profit de la construction proche la porte de Mareil), ne fut vendu qu'en 1784. L'ancien Hôpital général Royal, devenu *Hôpital des Vieillards*, fut réuni à l'Hôpital de la Charité par arrêté du Premier Consul, en date du 13 ventôse an XI (4 mars 1803). Les bâtiments de l'ancien Hôpital des Vieillards subsistent encore. C'est le Maître Maurice DENIS, peintre religieux dont on apprécie le modernisme aigu, qui l'habite aujourd'hui ; il s'est plû à restaurer avec infiniment de goût la Chapelle attenante.

Avec le temps, la rigueur des règlements de l'Hôpital de la Charité s'atténua. Quoique la vague sanglante paraisse s'être arrêtée à la porte de la calme et quiète demeure des *Hospices réunis*, il est possible que la période révolutionnaire n'y soit pas étrangère. Quoi qu'il en soit, au 4 nivôse an XII, nous trouvons Mme la Supérieure occupant toutes les fonctions de l'Hôpital, soigneusement codifiées quant aux rapports avec le Maire, les Officiers de Santé, l'Administrateur de semaine, l'Econome et les Sœurs des différents services. L'article XXVIII du nouveau règlement précise :

Mme la Supérieure veillera à ce que la Sœur en chef de l'Apothicairerie ait un registre des drogues, médicamens et syrops qui y sont déposés, et dans lequel l'époque de leur acquisition ou de leur confection sera inséré ; que les vases, drogues et médicamens soient étiquetés avec soin ; que les ordonnances des Officiers de Santé soient rigoureusement exécutées, et qu'il soit fait mention, sur chacune d'elles, du nom et du nº du Malade. Ce registre sera cotté et paraphé par

©BIU Santé

PRODUITS

LE PERDRIEL

TOILE VÉSICANTE Le Perdriel.
VÉRITABLE THAPSIA Le Perdriel-Reboulleau.
TAFFETAS Marinier.
MOUCHES de MILAN Sparadrapées L. P. M.
SPARADRAPS du Codex et de toutes formules demandées.

LE PERDRIEL, 11, rue Milton, PARIS (IX^e^).

UNE LONGUE EXPÉRIENCE
UN MATÉRIEL MODERNE
UN CONTROLE RIGOUREUX

Nous permettent de vous fournir :

DES PRODUITS PURS
DES PLANTES DE 1^RE^ QUALITÉ
DES DROGUES DE 1^ER^ CHOIX

ADRIAN, 9-11, Rue de la Perle — PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES CLIN

ADRÉNALINE CLIN, CINNOZYL, ÉLECTRARGOL, ARRHÉNOMARTIOL, ÉLECTROMARTIOL, ÉLECTROCUPROL, ÉLECTROSELÉNIUM CACODYLATE de SOUDE CLIN, INJECTION et GOUTTES CLIN STRYCHNO-PHOSPHARSINÉES, ÉLIXIR DÉRET, GOUTTES RAIDET, ÉNÉSOL, ARSAMINOL, NÉO-TRÉPARSÉNAN, SULFO-TRÉPARSÉNAN, ODARSOL, SPARTO-CAMPHRE, SPARTOVAL, GÉNISTÉNAL, LYSO-CHOC, IOGOL, ORTHOSIPHÈNE, PADÉRYL, SIROP de SIRTAL, SIROP et PATE AUBERGIER, SOLUTION et AMPOULES de SALICYLATE DE SOUDE CLIN, SOLUROL, LIQUEUR et PILULES LAVILLE, SERUMS CLIN (Anti-colibacillaire, Antidiphtérique, Antigangréneux, Antistreptococcique), COMPRIMÉS SÉRIQUES, VACCINS CLIN (Anticoquelucheux, Antigonococcique I-II, Antistaphylococcique, Antistreptococcique, Coli-entéro buccal et injectable, Pneumo-broncho, Pré-opératoire), PYOVARGOL, etc.

COMAR et Cie, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, 20 — **PARIS-Ve**

Médaille d'Or. — Diplômes d'Honneur. — Grand Prix.
TURIN 1911. — GAND 1913. — LYON 1914. — STRASBOURG 1919

Cachets Azymes Souples

S. CHAPIREAU

MARQUE DE FABRIQUE



DÉPOSÉE

Vve JABLONSKI
née **CHAPIREAU**
2, Avenue du Bel-Air
(ci-devant 14, Rue de la Perle)
PARIS



BLANCHEUR, SOUPLESSE, ÉLÉGANCE

Les Cachets **S. Chapireau** contiennent trois fois plus de poudre que tous les autres cachets de même diamètre. — Ces cachets sont timbrés au nom ou à la marque du pharmacien. (Impression en relief à sec, impression en couleurs).

ILS SONT FAITS EN TOUTE COULEUR

L'Appareil S. CHAPIREAU est le plus simple, le plus pratique, le plus expéditif.

Appareil n° 1 : **25** fr. — n° 2 : **15** fr. — n° 3 : **9** fr.

©BIU Santé



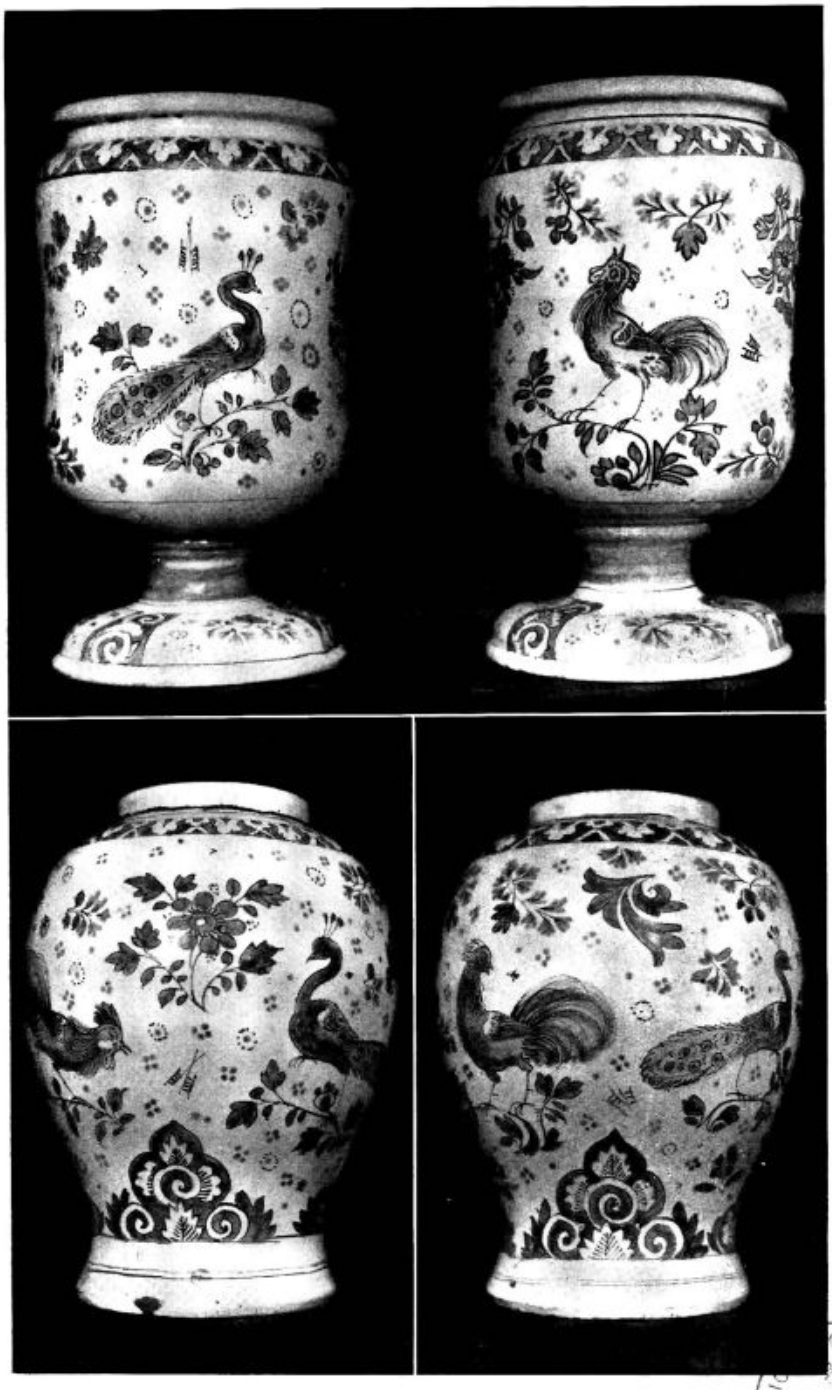


BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE

©BIU Santé



©BIU Santé



BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PARIS

©BIU Santé





©BIU Santé

l'Administrateur de semaine, et présenté tous les mois au visa des Officiers de Santé, ainsi qu'à la Commission administrative.

Le 10 mai 1834, un nouveau règlement entre en vigueur concernant l'admission, le traitement, le régime des malades, blessés et vieillards de l'Hôpital devenu *Hospice Royal ;* mais cette fois la primauté passe à la Commission administrative, dont le Maire est obligatoirement le Président.

Le Service de la pharmacie fait l'objet du paragraphe IV :

ART. 130. — La Pharmacie de l'Hospice sera approvisionnée d'une quantité de médicaments relative à la consommation. L'Administration fera régler les mémoires des médicaments lorsqu'elle le jugera nécessaire.

La nomenclature des médicaments sera arrêtée par les Médecins et les Chirurgiens, concurremment avec la Commission administrative.

ART. 131. — Les Médecins seront obligés de baser leurs prescriptions sur cette nomenclature thérapeutique ; ils n'en pourront dévier que dans les cas extraordinaires et d'après l'autorisation de la Commission administrative.

Tous les médicaments seront achetés par les soins de l'Administration, et le choix en sera fait par un Pharmacien investi de sa confiance.

ART. 132. — Les médicaments officinaux composés seront pris chez un Pharmacien.

Les médicaments magistraux composés seront préparés par les Sœurs chargées du service de la Pharmacie ; cependant, toutes les fois qu'une préparation exigera, par sa complication ou par la difficulté de préparation, des connaissances plus exactes et un exercice plus assuré que celui que les Sœurs peuvent acquérir, elle sera prise chez un Pharmacien, d'après l'autorisation de Mme la Supérieure, qui en préviendra l'Administration. Dans ces cas particuliers, les Médecins et Chirurgiens diront, en prescrivant le médicament : *A préparer chez le Pharmacien ;* ces mots seront soulignés.

ART. 133. — Pour assurer à l'Administration que les médicaments sont bien préparés, et satisfaire scrupuleusement sa sollicitude pour les malades de l'Hospice, M. le Préfet sera prié de joindre aux attributions du Jury Médical, en tournée, celle de faire la visite de la Pharmacie de l'Hospice de Saint-Germain, et de donner à ce Magistrat et à l'Administration locale, son opinion sur la qualité des médicaments qu'elle contient, et sur la tenue de l'officine.

ART. 134. — Les Sœurs chargées du service de la Pharmacie prépareront et feront la distribution des médicaments prescrits.

ART. 135. — Elles feront soigner la culture, la récolte et la dessiccation des plantes qui seront cultivées dans les jardins de l'Hospice ; elles donneront les mêmes soins à celles qui pourront être récoltées en dehors.

ART. 136. — Toutes les fois qu'un médicament aura besoin d'être remplacé ou renouvelé, les Sœurs en préviendront Mme la Supérieure, qui, s'il y a lieu à l'acheter, en informera l'Administration, et, s'il peut être remplacé par des substances qui seront en magasin, en ordonnera le renouvellement ou le remplacement.

ART. 137. — Il est interdit aux Sœurs de la Pharmacie de vendre des médicaments : elles pourront en distribuer aux malades portés sur le tableau des Indigents, d'après les ordonnances des Médecins et Chirurgiens de l'Hospice, données à la suite des consultations gratuites.

ART. 138. — Les Sœurs de la Pharmacie se feront aider dans les travaux pénibles que nécessiteront les opérations pharmaceutiques, par les gens de peine employés dans l'Hospice. Elles feront toutes les préparations qui auront quelque rapport

©BIU Santé

avec la Pharmacie, et qui procureront de l'économie, telles que confitures, raisinets, etc... ; elles seront chargées de la tenue et de la conservation de tous les ustensiles consacrés au service de la Pharmacie, et s'opposeront à ce qu'ils servent aux usages domestiques. Il en sera dressé un état que l'Administration consultera, soit pour en faire la vérification, soit pour procéder au renouvellement quand il y aura lieu : un double de cet état sera remis aux Sœurs de la Pharmacie.

La présence de salles militaires est également mentionnée dans ce document.

Depuis, Administration et Filles de la Charité vivent en étroite collaboration, à la faveur d'un *Traité*, établi pour la première fois, le 11 mai 1840.

C'est seulement en 1857, que fut acheté le terrain (sis au 93 de la rue de Pologne) sur lequel fut construit *l'Hôpital-Hospice mixte* actuel. M. Normand, architecte du Gouvernement, fut chargé d'en dresser les plans et le projet de construction fut approuvé par la Commission administrative de l'Hôpital, le 20 septembre 1877. Les travaux commencèrent au mois de mai 1878 et l'inauguration des nouveaux bâtiments fut faite le 23 octobre 1881. La chapelle fut construite ensuite, de 1881 à 1884.

*
* *

Dans ses murs modernes, l'Hôpital possède deux souvenirs provenant de l'ancien *Hôpital de la Charité :*

D'abord un tableau de grandes dimensions représentant le *Seigneur de la Charité*. Saint Vincent Depaul adressait, dit-on, un tableau semblable à chacune de ses nouvelles créations ; celui-ci est un des rares qui existe encore ; il porte plusieurs devises, dont l'une « *La Charité de J.-C. nous presse* » résume le dévouement de ces femmes admirables, qui ont fait à Dieu le sacrifice si noble de toute leur activité. L'origine de ce tableau peut être située aux environs de 1638, car les Filles de la Charité qui y sont représentées ne portent pas le toquois. Elles ne devaient prononcer des vœux que plus tard, en 1642, et adopter alors toutes le même costume ; l'usage de la cornette remonte seulement à 1685.

Le deuxième souvenir est une chaire conservée avec les mêmes soins pieux que le tableau. Saint Vincent y aurait prêché ; rien malheureusement ne permet d'en affirmer l'authenticité.

Nous trouvons également dans l'Hôpital actuel, une salle entière merveilleusement décorée, provenant de *l'Hôpital général Royal*, fondé par M^me^ de Montespan. Ce refuge d'art, de mystère et de science, est l'ancienne Apothicairerie dont une description fut déjà donnée, en 1903, par E. S. Auscher dans la *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*. Plus de deux cents pots de faïence y sont assemblés, tels que le temps nous les a légués, enrichis d'une admirable patine. Ajoutez-y des bouteilles de toutes sortes, en verre de Venise ou de Sèvres, et surtout de délicieuses boîtes, les unes cylindriques, les

©BIU Santé

OLÉOCHRYSINE LUMIÈRE

Chrysothérapie — Calcithérapie

(Suspension huileuse d'aurothiopropanol-sulfonate de calcium).
TUBERCULOSES — RHUMATISMES — SYPHILIS — DERMATOSES.
Imprègne l'organisme lentement, régulièrement et sans interruption pendant 4 ou 5 jours.

ALLOCHRYSINE LUMIÈRE

Traitement de la tuberculose sous toutes ses formes

CRYOGÉNINE LUMIERE

Action rapide et sûre dans la fièvre et la douleur

CRYPTARGOL LUMIÈRE

Aussi antiseptique que le nitrate d'argent

EMGÉ LUMIERE

Prophylaxie et traitement de tous les troubles liés à un état d'instabilité humorale Anti-choc.

Sté Ame "BREVETS LUMIERE"
45, Rue Villon, LYON — Bureau à PARIS, 3, Rue Paul-Dubois

LABORATOIRES L. LEPRESTRE

DOCTEUR EN PHARMACIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

12, Rue de Strasbourg. — PARIS (X^e^).
Téléphone : BOTZARIS 52-75

CONFIEZ-LEUR TOUS VOS EXAMENS :

SEROLOGIE
BACTÉRIOLOGIE
CHIMIE BIOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE LA GROSSESSE

CONSCIENCE ET RAPIDITÉ

TARIF ET MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENTS SUR DEMANDE

Remise confraternelle de 50 °/.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

SOUDAN

48, Rue d'Alésia, PARIS (14e)

■

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES :

GIRARD. PAUL THIBAULT

BOISSY. IODOMAÏSINE

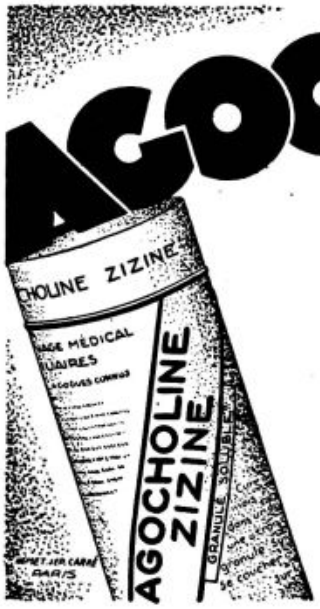
MIRATON-CHATEL-GUYON

VASOGÈNES PEARSON

LACTAGOL

AGOCHOLINE

(GRANULÉ SOLUBLE)



CHOLECYSTITES CHRONIQUES
CONGESTION DU FOIE

Lithiase biliaire - Ictère et Cholémie

Dyspepsies réflexes - Constipation
Migraines, Vertiges, Eczéma, Prurit
} d'origine hépato-biliaire

Posologie : 1 à 3 cuillerées à café le matin à jeun, dans un demi verre d'eau chaude.

LABORATOIRES DU Dr ZIZINE
24,26, Rue de Fécamp - Paris (XIIe)

©BIU Santé

autres rectangulaires peintes à la main de sujets délicats inspirés des plus belles de nos fleurs ; il est permis de penser que les dames de la Cour, voulant plaire à la favorite du moment, se sont amusées à les décorer elles-mêmes.

Les pots, vases, cruches et chevrettes du XVII^e siècle sont disposés dans des boiseries du XVIII^e dont l'austérité voulue fait mieux ressortir leur symphonie en blanc, noir et bleu, avec quelques touches de jaune ou de bistre (1).

Il y a là, en grand nombre, des pots à canon et des chevrettes, de Paris, dont les inscriptions font revivre toute une pharmacie désuète ; quelques réassortiments probablement faits à Rouen sont d'une forme et d'un dessin moins sûrs et d'un bleu différent. La panse rebondie des cruches à eau distillée, de Saint-Cloud, s'orne fièrement de trois magistrales fleurs de lys ; mais l'usage et le temps ont écaillé la faïence si blanche et, par endroits, laissent apercevoir la terre rougeâtre. Quelques chevrettes et pots à canon fleurdelysés, d'autres, avec ou sans inscription, d'un dessin plus simple mais d'un colori nuancé, rehaussé de jaune, sont également de Saint-Cloud. Enfin, deux magnifiques pots à thériaque aux anses magnifiquement torsadées, en faïence de Nevers, à dessin chinois rehaussé de couleurs au manganèse, trônent sur des socles de bois ; de rares chevrettes ou pots de même provenance les accompagnent.

Les artistes, chargés de la décoration de ces pots, emportés par l'inspiration, ont plus d'une fois oublié le véritable nom des préparations : Coquelicot devient « Coquerico », Capillaire, « Capilère », Nénuphar, « Nune Phare » et Fleur de Pêcher, « Fleure de Péché ».

Un grand nombre de pots sont ornés, au dos, d'un paon à l'allure altière et quelques autres d'un coq. Tout porte à croire qu'il faut y reconnaître l'orgueilleuse maîtresse et son royal amant. Quatre pots groupent d'ailleurs le coq et le paon mimant à en jurer des scènes d'amour ou de dépit.

L'esprit frondeur des artisans du grand siècle paraît avoir trouvé ici le moyen de se manifester. Qu'en a dit ou pensé M^me^ DE MONTESPAN? Nous savons seulement que les pots n'ont pas été détruits. Peut-être fut-elle la première à rire de la fantaisie de l'artiste.

Ces précieux documents conservent le souvenir vivace d'une grande époque dont nous sommes les héritiers et, par des voies différentes, les continuateurs.

Raoul LECOQ et Paule SAVARE.

1. Signalons, en outre, la présence de quelques pots plus récents datant de l'Empire et du début du XIX^e siècle.

©BIU Santé

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

susceptibles d'intéresser la profession pharmaceutique.

FINANCES

8432. — M. Elmiger demande à M. le Ministre des Finances : 1° Si un fabricant de produits pharmaceutiques, ayant acquis d'un inventeur la licence exclusive de fabrication et de vente d'une Spécialité, peut passer en frais généraux la redevance annuelle versée à l'inventeur ; 2° si le fabricant, qui n'a que la location d'une marque pour une période déterminée pendant laquelle il l'exploite librement, peut comprendre ce loyer dans ses frais généraux ; 3° et quelle est la situation de l'inventeur vis-à-vis du fisc, étant précisé qu'il est domicilié à l'étranger et ne fait en France aucune déclaration de revenus. (*Question du 14 février* 1939.)

Réponse. — 1° Réponse affirmative si la redevance dont il s'agit est bien versée en contre-partie de la concession de la licence d'exploitation d'une Spécialité qui reste la propriété de l'inventeur et le droit de contrôle de l'administration étant, bien entendu, réservé ; 2° réponse affirmative sous réserve, également, du droit de contrôle de l'administration ; 3° à moins que la marque n'ait été prise au nom d'une société par actions ou d'une société à responsabilité limitée et sous réserve des exonérations pouvant résulter des conventions internationales en vigueur, l'inventeur envisagé est passible de l'impôt sur les bénéfices non commerciaux par voie de retenue à la source dans les conditions prévues par les art. 95 à 97 du Code général des impôts directs. En outre, si la concession de licence est consentie par une société, cette dernière sera passible de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières, dans les mêmes conditions que les sociétés françaises, mais seulement dans la mesure d'une quotité de son capital à déterminer par le Ministre des Finances et sous réserve également des exonérations pouvant résulter des conventions internationales en vigueur.

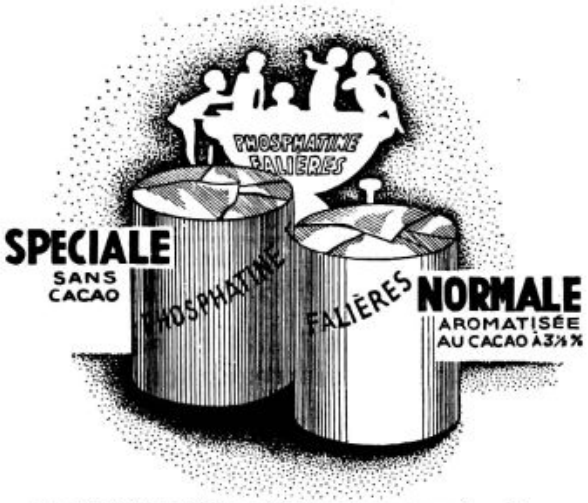
NOUVELLES

Nécrologie. — *Léon Daclin (13 janvier 1867-27 juin 1939).* — Par suite d'un ensemble de circonstances aussi pénibles qu'inattendues où les destins ont, comme toujours, trouvé le moyen de jouer implacablement leur rôle et que la déclaration de guerre vint encore compliquer, il m'a été impossible de rendre plus tôt, dans ce *Bulletin*, où il écrivit de si délicates et si remarquables chroniques, le pieux hommage d'estime et d'amitié que je tenais à consacrer à la mémoire de notre érudit et sympathique collègue, Léon Daclin, victime d'un terrible accident d'automobile, survenu le 27 juin 1939, au cours d'un déplacement motivé par ses fonctions d'inspecteur des pharmacies du département de Saône-et-Loire.

Nous nous étions connus il y a trente et un ans au sujet d'une note qu'il avait rédigée sur *Les trois Codex*. Une heureuse rencontre à Evian avait achevé de nouer des relations, devenues promptement amicales, et agréablement poursuivies dans la suite, à diverses occasions, dont l'une des principales fut l'inoubliable réunion tenue à Dijon, le samedi 5 août 1911, pour le XL[e] anniversaire de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences. J'ai eu, pour ma part, l'honneur d'y prononcer une

©BIU Santé

LA PHOSPHATINE
DEUX FORMES



LA PHOSPHATINE spéciale sans cacao (conditionnement bleu) est recommandée à partir du 5e mois et dans tous les cas d'intolérance pour le lait, de défaut ou perte d'appétit, d'irrégularité ou même d'arrêt de croissance.

LA PHOSPHATINE normale aromatisée au cacao (3 ½ %) est l'aliment de l'enfant à partir de 8 à 9 mois, ou davantage, surtout au moment du sevrage et pendant la croissance.

La Phosphatine facilite la dentition, aide la formation des os, donne force et santé.

LA PHOSPHATINE FALIÈRES, 1, quai Aulagnier, ASNIÈRES, (Seine)

VIN
DE
CHASSAING
BI-DIGESTIF
CONTRE LES
AFFECTIONS
des VOIES DIGESTIVES
la **PERTE** de l'**APPÉTIT**
et des **FORCES**
1 ou 2 verres à liqueur après les repas.

PARIS

CONSTIPATION
GUÉRISON
par la Véritable
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX
Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.

PARIS

©BIU Santé

LABORATOIRES D'ENDOCRINOLOGIE APPLIQUEE

CONCESSIONNAIRES DES MARQUES DES

ÉTABLISSEMENTS BYLA

Siège Social et Administration
26, Avenue de l'Observatoire
PARIS

Usines
et Laboratoires de Recherches
à GENTILLY (Seine)

PRODUITS BIOLOGIQUES

ADRÉNALINE
CHOLESTÉRINE
GLYCOGÈNE
HÉMOCRISTALLINE
LÉCITHINE
LEVURE
NUCLÉINE
PEPTONE, ETC.

PEPTONES BACTERIOLOGIQUES

FERMENTS OFFICINAUX PURS ET TITRÉS

DIASTASE
PANCRÉATINE
PEPSINE
PAPAÏNE, ETC.

PRODUITS ORGANOTHÉRAPIQUES

préparés dans ***le vide*** *à* ***froid*** *immédiatement après la récolte, avec des organes spécialement prélevés et choisis par un Biologiste qui en vérifie l'intégrité physiologique.*

OVARINE
THYROÏDINE
VITAMINES
HYPOPHYSINE
SURRÉNINE, ETC.
HORMONES

FOLLICULINES

MUSCULOSINE
NEUROTROPHOL
PHYLACTONE
INSULINE BYLA
HORMOVARINE
SPLENARMONE
IRRASTERINE
VITADONE
AMUNINE
VITAMINOL, ETC.

©BIU Santé

conférence sur *La pharmacie devant la science*, tandis que Léon DACLIN écrivait de son côté, sur cette réunion, un compte rendu de premier ordre, inséré dans le *Bulletin des Sciences pharmacologiques*. Nous devions nous retrouver deux ans plus tard, le 9 novembre 1913, toujours à Dijon, lors de la célébration du Centenaire de la Découverte de l'iode par le chimiste dijonnais Bernard COURTOIS.

En 1915, en compagnie d'Eugène PROTHIÈRE, alors attaché au cabinet du ministre Justin GODART et que j'accompagnais en mission, j'eus la grande joie d'être reçu à Cluny et de m'asseoir à la table familiale que devaient, quelques années plus tard, honorer de leurs présences, Henri BORDEAUX et Edouard ESTAUNIÉ, de l'Académie Française, en attendant la venue, en 1930, du critique Albert THIBAUDET et de deux autres académiciens : Georges LECOMTE et Louis BERTRAND, délégués par la noble Compagnie pour la représenter aux fêtes lamartiniennes, organisées sous la délicate autorité du pharmacien Léon DACLIN, président en exercice de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon.

*
* *

Je voudrais, dans ces quelques lignes, dégager tout ce que la personnalité de Léon DACLIN représentait d'éléments divers, en considérant tour à tour, chez lui, le praticien et ses connaissances scientifiques, le citoyen et les charges publiques et sociales qu'il assuma avec un dévouement inlassable, le littérateur enfin, à la fois chroniqueur, poète et historien.

Né à Salins (Jura), le 13 janvier 1867, Léon DACLIN fit ses études secondaires au Lycée de Besançon dans lequel, parfait élève et bon humaniste, il obtint le prix d'honneur de philosophie. Son baccalauréat en poche, il entra en qualité de stagiaire à la pharmacie JOUFFROY, dans sa ville natale. Devenu étudiant, il se fit inscrire à l'Ecole de Besançon et travailla « comme élève suivant les cours » à la pharmacie du praticien NICKLÈS, ce grand érudit botaniste, dont les travaux sur l'histoire ancienne de la pharmacie sont dans toutes les mémoires.

Après avoir été deux fois lauréat de l'Ecole de Besançon, il vint terminer sa scolarité à Nancy où il reçut les deux plus hautes distinctions de la grande Ecole lorraine, sous forme d'une médaille d'argent et d'une médaille d'or, avec remboursement de ses droits d'inscription.

Son volontariat accompli à Belfort, n'ayant pas encore, à la sortie du régiment, l'âge d'exercer, le jeune diplômé géra pendant un an la pharmacie de notre tant regretté confrère WINSBACH à Briey, odieusement fusillé en 1914 par les Allemands.

Le hasard d'une annonce le conduisit, en 1892, à Cluny où tout lui plut : un site aimable, une maison claire, un beau jardin. C'est là, dans cette ville, dont il devait devenir le premier citoyen, au milieu des souvenirs de l'antiquité bénédictine dont il allait étudier l'histoire et l'archéologie, que sa vie va s'écouler désormais. Vie exemplaire, mais combien laborieuse !

Ce sont d'abord des recherches d'ordre chimique et pharmaceutique accompagnées de quelques études publiées dans diverses revues et dont il réunit les principales en 1897, sous le titre modeste de *Notes profes-*

©BIU Santé

sionnelles. Puis sa bonne grâce et son amabilité aidant, ses qualités d'altruiste et sa naturelle bienveillance s'imposent à tous et l'entraînent à figurer au premier plan dans les œuvres syndicales et professionnelles.

A la création du *Bulletin pharmaceutique de l'Est* par notre vénéré collègue KAUFFEISEN, en 1906, il s'inscrit comme l'un des premiers collaborateurs et se révèle aussitôt comme indispensable par l'abondance et la tenue des articles qu'il y publie.

Le voici, en 1908, vice-président du syndicat de Saône-et-Loire, puis président. Il le restera jusqu'en 1930, année où il quittera la présidence, comme conséquence de sa nomination d'inspecteur des pharmacies du département.

A cette occasion, le 15 juin 1930, les pharmaciens de Saône-et-Loire organisent, en son honneur, une fête jubilaire à Cluny, au cours de laquelle un admirable bronze, *Le Printemps*, œuvre d'Hippolyte MOREAU, lui est offert au milieu d'un parterre de roses disposé par des mains amies, tandis que par acclamation il est nommé président d'honneur du syndicat. Il était déjà secrétaire général de *La Galénique* depuis sa création, ce qui lui avait valu une médaille de vermeil, offerte par l'Association générale et, depuis 1919, il était également vice-président de la Fédération des Pharmaciens de l'Est.

D'autres consécrations l'attendaient : Ce fut, en 1935, la première nomination de membre non résident, décidée par la Société de Pharmacie de Lyon et qui lui fut attribuée, puis, en 1939, sur la présentation, par mes soins, de sa candidature à titre de correspondant national à la Société de Pharmacie de Paris, l'attribution de ce titre qui lui fut conféré à l'unanimité dans la séance du 5 avril 1939.

*
* *

A côté de ces fonctions et distinctions d'ordre professionnel, Léon DACLIN se trouva investi d'attributions diverses dans l'ordre social, et cela presque malgré lui, tant la chose sembla naturelle à ses concitoyens dont l'habitude était prise de compter sur lui en toutes circonstances.

On lui confia l'organisation du Syndicat d'initiative de Cluny. Les bâtiments claustraux de la célèbre abbaye, devenue l'Ecole d'Arts-et-Métiers, l'antique logis abbatial, les églises, les maisons romanes, tous les nombreux vestiges d'un passé, célèbre à plus d'un titre, devinrent l'objet de ses sollicitudes. Il les anima, à tel point, de sa pensée et de son érudition que, présidant en 1910 le millénaire clunysois, il obtint un magnifique succès.

Devenu maire de sa jolie ville, il en rétablit l'ordre et les finances municipales tout en administrant la Caisse d'épargne et en sauvant, on peut le dire, l'Hôtel-Dieu de la misère.

Il n'oubliait pas cependant qu'il était pharmacien. C'est ainsi que membre fondateur de l'Office d'Hygiène sociale de Saône-et-Loire, il accepta, à partir de 1923 et pendant seize années consécutives, de faire des conférences d'hygiène à l'Ecole des Arts-et-Métiers.

Enfin, dernier témoignage de son activité civique et administrative, il occupa le siège de juge de paix suppléant pendant vingt-trois ans. Atteint par la limite d'âge, il se vit décerner, par le Garde des Sceaux, le titre assez rare de juge de paix honoraire.

©BIU Santé



Opothérapie Hématique *Totale*

SIROP de
DESCHIENS
à l'Hémoglobine vivante

Renferme intactes les Substances Minimales du Sang total

Médication rationnelle des
SYNDROMES ANÉMIQUES
et des
DÉCHÉANCES ORGANIQUES

Une cuillerée à potage à chaque repas.

R. C. Seine 207.204

Deschiens, Dr en Phie, 9, Rue Paul-Baudry, Paris (8e)

LABORATOIRES CHEVRETIN-LEMATTE

L. LEMATTE & G. BOINOT

Docteurs en Pharmacie

52, Rue La Bruyère, 52 — PARIS-9e.

ACÉCOLEX (Pâte à l'Acécoline).
ACÉCOLINE (Chlorure d'acétylcholine en solution stable).
ACÉCOLINE-PAPAVÉRINE ; ACÉCOLINE-SPARTÉINE ; ACÉCOLINE-CAMPHRE ; ACÉCOLINE-YOHIMBINE.
BIOCALCOSE : Granulé calcique.
CALCIONAL (Ion-Calcium), comprimés et ampoules injectables.
HÉMO-TONIKÉINE : Ampoules.
HORMOCLINE (Chlorhydrate de choline), ampoules.
HYPOTAN : Comprimés hypotenseurs.
PRESSYL : Tonique cardio-vasculaire et respiratoire.
LIPOCÉRÉBRINE : Ampoules et dragées.
TONIKÉINE (Médication neuro-tonique), ampoules.

©BIU Santé

LES CLASSIQUES
DE LA
DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE

(*MÉMOIRES DE CHIMIE*)

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE MM.

LE CHATELIER, BÉHAL, URBAIN, BERTRAND, PERRIN, DELÉPINE, LESPIEAU

Secrétaire Général : *M. A. DAMIENS*

Volumes in-8 (19 × 13,5), 200 pages environ, édition ordinaire . . . . **18** fr.
Édition de luxe . . . . . **50** fr.
(GAUTHIER-VILLARS, Éditeurs, 55, quai des Grands-Augustins, Paris-6e).

A l'occasion de l'Exposition de 1937 et de l'organisation du *Palais de la Découverte*, sont publiés plusieurs ouvrages sous le titre général : « LES CLASSIQUES de la DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE ». Certains d'entre eux feront l'objet d'une édition de luxe, à côté de l'édition ordinaire.

Le tirage de luxe est limité à 200 exemplaires, qui seront réservés aux premiers souscripteurs.

Huit ouvrages sont actuellement en vente :

1° *Leçons de Philosophie chimique*, de J.-B. DUMAS, avec un avant-propos de M. G. URBAIN, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXVIII-265 pages, avec deux planches hors-texte;

2° *Chimie élémentaire*, de LAVOISIER, avec un avant-propos de M. Henry LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Ouvrage de XXXVIII-191 pages, avec deux planches hors-texte;

3° *La Synthèse totale en Chimie organique*. Mémoires de MM. WÖHLER, GERHARDT, M. BERTHELOT, LE BEL, VAN T'HOFF, JUNGFLEISCH, LADENBURG, PASTEUR. Préface et commentaires par M. MARCEL DELÉPINE, Membre de l'Institut. Ouvrage de VIII-147 pages, avec huit planches hors-texte.

4° *Les Métaux légers* (aluminium, glucinium, magnésium, métaux alcalins). Mémoires de H. SAINTE-CLAIRE DEVILLE, HÉROULT, BUSSY, GAY-LUSSAC, THÉNARD. Préface de M. Léon GUILLET, Membre de l'Institut. Volume de XVIII-166 pages avec figures.

5° *Détermination des poids moléculaires*. Mémoires de AVOGADRO, AMPÈRE, RAOULT, VAN'T HOFF, D. BERTHELOT. Avant-propos par M. R. LESPIEAU, Membre de l'Institut. Volume de XVI-166 pages.

6° *La Dissolution*. Mémoires de LAVOISIER, GAY-LUSSAC, LŒWEL, GERNEZ, LESCŒUR, RAOULT. Préface par H. LE CHATELIER, Membre de l'Institut. Volume de XVI-148 pages, avec figures.

7° *Halogènes et composés oxygénés du chlore*. Mémoires de SCHEELE, BERTHOLLET, GAY-LUSSAC et THÉNARD, H. DAVY, BALARD, COURTOIS, H MOISSAN, MILLON. Avant-propos par M. A. DAMIENS, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris. Volume de XIV-150 pages, avec figures.

8° *Dissociation. Equilibres chimiques*. Mémoires de M. BERTHELOT. PÉAN DE SAINT-GILLES, SAINTE-CLAIRE DEVILLE, DEBRAY, HAUTEFEUILLE, PESLIN, HENRY LE CHATELIER. Préface de M. PIERRE JOLIBOIS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. Volume de XVIII-264 pages, avec figures.

©BIU Santé

*
* *

Reste le littérateur et l'historien et surtout le poète, car Léon Daclin fut avant tout un poète. Il l'est dans la forme et dans la pensée ; son langage écrit, précieux dans le bon sens du terme, est un langage poétique et ma surprise est grande qu'il n'ait pas laissé davantage de poèmes. Il maniait avec art le difficile sonnet. Il en écrivit de fort beaux dont certains furent mis en musique par Casimir Renard et eurent les honneurs de la Tour Eiffel. Nos revues ont publié l'un d'entre eux : *In memoriam*, consacré à l'*Umbilicus cluniacensis*, petite plante fragile dont il souligna la disparition en termes délicieux.

Vers 1908, il écrivit un court roman d'anticipation professionnelle, *La pharmacie en* 1930, qui fut reproduit dans le *Journal de Pharmacie de Belgique*. Je le cite en passant, mais je lui préfère et de beaucoup ses travaux d'archéologie et d'histoire qui lui valurent une médaille de la Société d'Architecture de Lyon, ses articles sur sa chère abbaye, et ses nombreuses brochures, vendues en France, en Amérique, en Angleterre, au Japon, au profit du Syndicat d'initiative de Cluny et qui suffiraient à lui assurer la gloire, si le grand honneur qui lui fut dévolu d'occuper à trois reprises la présidence de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon en 1930, en 1934 et en 1938, n'était pas parmi ses titres les plus flatteurs.

Mâcon est la patrie de Lamartine. Lorsque Mâcon fête Lamartine, l'animatrice de ces cérémonies est l'Académie de Mâcon dont il fut le président et qui s'est donné pour tâche de maintenir le culte du glorieux ancêtre.

Les 21 et 22 septembre 1930, la manifestation de l'Académie avait pris pour motif la célébration du centenaire du romantisme et la commémoration de la première publication des *Harmonies poétiques et religieuses* dont c'était aussi le centenaire. Conduite par Léon Daclin, elle avait tenu à donner un grand éclat à cette manifestation. Celle-ci était présidée par Louis Bertrand, de l'Académie Française, accompagné de son collègue, le mâconnais Georges Lecomte.

Individualités et collectivités lamartiniennes étaient venues des quatre coins de la France, ainsi que de la Suisse romande ; nombre d'Universités françaises s'étaient fait représenter ; l'Académie d'Athènes, le gouvernement Ottoman, avaient envoyé des adresses sympathiques.

Léon Daclin avait écrit trois discours pour cette solennité. J'ai publié le principal dans le *B. S. P.* de mars 1931. J'en recommande la lecture à nos collègues en même temps que celle d'un autre article sur *Un Lamartine méconnu*, inséré dans le *B. S. P.* de mars 1935. Ils apprécieront ainsi la maîtrise de l'auteur.

Certes, la mort de Léon Daclin fut tragique et la douleur de sa chère femme et celle de ses enfants, à qui j'adresse mes condoléances pleines d'une émotion profonde, sont affreusement pénibles. S'il est cependant une consolation possible devant une fin aussi brutale, on la trouverait, je crois, en pensant avec Sénèque, *que c'est souffrir plus qu'il n'est nécessaire, que de souffrir avant que ce soit nécessaire*, ce qui fut épargné à

©BIU Santé

notre ami et surtout en se redisant que les gens de bien, dont il était un vivant modèle, n'ont, qu'ils soient vivants ou morts, jamais rien à craindre de DIEU. L.-G. TORAUDE.

Centre national de la Recherche scientifique. — *Nominations.* — Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre national de la Recherche scientifique :

M. Léon PERRIER, sénateur, ancien ministre.

M. MAURAIN, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. Emile BOREL, membre de l'Institut, ancien ministre.

M. A. MAYER, professeur au Collège de France.

M. Raymond BERR, président de la Société des Ingénieurs civils.

M. DUPONT, professeur de Chimie à la Faculté des Sciences de Paris.

(*J. O.* du 25 novembre 1939.)

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux. — *Honorariat.* — Par décret en date du 18 novembre 1939, rendu sur le rapport du Ministre de l'Education nationale, le titre de professeur honoraire de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Bordeaux est conféré à M. MANDOUL, professeur de Zoologie et Parasitologie à cette Faculté, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

(*J. O.* du 25 novembre 1939.)

Ecole de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes. — *Concours reporté.* — Par arrêté du Ministre de l'Education nationale en date du 27 novembre 1939, le concours pour l'emploi de professeur suppléant de Chimie à l'Ecole de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes, ouvert le lundi 11 décembre 1939 devant la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris par l'arrêté du 27 mai 1939, est reporté à une date ultérieure. (*J. O.* du 30 novembre 1939.)

Avis concernant les pharmaciens alsaciens-lorrains évacués. — Dans un article intitulé : « La guerre 1939 », paru dans le *Bulletin de l'Est* du mois d'octobre 1939, nous trouvons, sous la plume du confrère SOLLE, de Saint-Etienne, les lignes suivantes :

« C'est surtout notre Fédération de l'Est, placée à l'avant-garde de nos armées qui se trouve actuellement la plus éprouvée. De nombreuses villes ont dû être évacuées et de nombreux confrères d'Alsace et de Lorraine ont dû abandonner leurs officines, leurs pays, leurs biens, pour un exil qui augmente l'amertume de l'heure présente. Qu'ils sachent bien qu'en cette douloureuse circonstance nous sommes de cœur avec eux et que nous compatissons à leur infortune. Il faut qu'ils soient persuadés qu'ils seront accueillis avec sympathie et que nous ferons l'impossible pour adoucir leur infortune et les recevoir avec l'amitié et le dévouement que mérite leur malheur. Nous adoucirons autant qu'il sera possible leur douloureuse situation, en leur donnant la sensation d'être encore dans des foyers amis. »

Cet appel a été entendu. En effet, nous trouvons en première page du *Bulletin de l'Est* du mois de novembre 1939, la lettre suivante adressée

©BIU Santé

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

PRIX ORFILA 1872 — PRIX DESPORTES 1904

DIGITALINE NATIVELLE

CRISTALLISÉE

FORMES

Solution au 1/1000 - Granules au 1/10 de mg.
Ampoules au 1/4 de mg. pour injections intramusculaires.

LABORATOIRE NATIVELLE
27, Rue de la Procession — PARIS 15

Draeger

ARTHRITISME - DERMATOSES
CICATRISATIONS TRAINANTES

Saposide

Troubles des métabalismes de la cholesterine et du calcium.
Saponine injectable

Laboratoires du Dr CAVAILLES, 29 rue Singer, PARIS-16e

On fait disparaître les **VERRUES**
sans les toucher par conséquent *sans cicatrices*

en remédiant à leurs causes internes au moyen de la **Verrulyse**

Demander Renseignements et Prix aux Laboratoires FLUXINE
Produits BONTHOUX, à VILLEFRANCHE (Rhône)

©BIU Santé

A 4 H. 30
DE PARIS

VICHY

SAISON
AVRIL-OCTOBRE

CAPITALE THERMALE

Affections du FOIE et de l'ESTOMAC
Maladies de la NUTRITION (Goutte, Diabète, Obésité)

GRAND ETABLISSEMENT THERMAL

Le mieux aménagé du monde entier. Considérablement agrandi

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

SERVICE DE DOUCHES DE VICHY — DOUCHES A PERCUSSION

SERVICE DES BAINS
transformés et luxueusement aménagés

APPLICATIONS DE BOUES VEGETO-MINERALES

Thermothérapie - Mécanothérapie - Electro-Radiologie

Le Nouvel Établissement de 2e classe (BAINS CALLOU)
reste ouvert toute l'année sauf en Janvier

Bureau de surveillance médicale des régimes alimentaires

EAUX et PRODUITS de VICHY-ÉTAT

VICHY CÉLESTINS
VICHY GRANDE-GRILLE
VICHY HOPITAL

SEL ET CITRI-SEL VICHY-ETAT
PASTILLES ET SURPASTILLES VICHY-ETAT
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
POUDRE ET PATE DENTIFRICES VICHY-ÉTAT

©BIU Santé

au confrère Solle par le confrère Collesson, président de « La Maison de retraite du Pharmacien » :

Mon cher Confrère,

En ouvrant votre *Bulletin de l'Est*, mes sentiments s'associent à votre appel pour le concours que nous devons apporter à nos confrères de l'Est évacués, et il me paraît opportun d'informer les intéressés si vous pouvez les atteindre, que la Maison de retraite des Pharmaciens se transforme pour eux en centre d'accueil où ils seront reçus cordialement. Ils pourront y vivre en pension de famille qui leur fournit repas, chauffage, éclairage, logement avec jouissance d'un parc très agréable. Pour ceux qui ne le savent pas, Seine-Port est situé entre Corbeil et Melun, assez loin d'une agglomération pour croire à sa sécurité.

Quelques confrères pourraient avoir le scrupule d'user d'une œuvre créée pour le secours aux infortunés. Pour les mettre à l'aise, nous les informons qu'ils n'auront qu'à payer ce que coûte la pension, soit 900 fr. par personne dans une chambre et 1.500 fr. pour un ménage dans une chambre et en se libérant de nos frais, ils ne seront à charge de personne. Si quelques confrères ont des ressources trop limitées, qu'ils ne craignent pas de se mettre en relation avec nous et nous trouverons d'accord les aménagements qu'ils désirent.

Peut-être avez-vous les moyens de correspondre et de découvrir nos confrères évacués, si vous pouvez leur fournir cette indication pour leur gîte en attendant les jours meilleurs.

Bien cordialement votre L. Collesson.

Les intéressés pourront s'adresser directement à M. Collesson, président de « La Maison de retraite du Pharmacien », 8, rue d'Angoulême à Paris-XI^e^. Au nom des intéressés, j'adresse au confrère Collesson l'expression de notre plus profonde gratitude pour son beau et noble geste. G. Humbert, à Sélestat.

Secours universitaire de l'Académie de Paris (Section de la Faculté de Pharmacie). — M. le Recteur de l'Académie de Paris a adressé aux Doyens des Facultés et aux représentants de tous les ordres d'enseignements de son ressort l'appel dont nous donnons en annexe la partie essentielle.

Pour répondre à cet appel, porté par M. le Doyen Damiens à la connaissance des Groupements pharmaceutiques, vient de se constituer, avec la collaboration toute indiquée de la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie, le Comité de la Section de Pharmacie, ainsi composé :

Président : M. le professeur Damiens, Doyen de la Faculté de Pharmacie.

Vice-présidents : M. Leprince, Président de la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie ; M. Lavire, Président de l'Association générale des Syndicats pharmaceutiques de France et des Colonies ; M. Louis, Président général de l'Union Nationale des Syndicats des Grandes Pharmacies de France et des Colonies ; M. L. Bocquet, Président de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de la Seine ; M. Faure, Président de l'Union Intersyndicale des Fabricants de Produits Pharmaceutiques ; M. le Pré-

©BIU Santé

sident du Syndicat de l'Industrie Chimique Pharmaceutique ; M. Lanienois, Président du Syndicat Général de la Droguerie Française ; M. Bernier, Président de la Société de Pharmacie de Paris ; M. le Président de la Société des Biologistes Pharmaciens ; M. le Président de l'Association Amicale des Etudiants en Pharmacie de France et des Colonies ; M. le Président de l'Association Catholique des Etudiants en Pharmacie.

Secrétaire général : M. Bousquet, Secrétaire général de la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie.

Secrétaire : M. Lormand, Directeur du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments.

Trésorier : M. L. G. Toraude, Trésorier de la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie.

La Caisse du Comité sera alimentée par des dons versés par voie de souscription et par des cotisations ainsi fixées :

Membres adhérents	20 francs par an.
Membres actifs (ou rachat définitif de 200 francs).	100 francs par an.
Membres donateurs	500 francs et au-delà.
Membres bienfaiteurs	1.000 francs et au-delà.

Les sommes recueillies seront versées en partie à la Caisse centrale du Secours universitaire de l'Académie de Paris, pour notamment subventionner des restaurants déjà ouverts dans deux grands lycées où les repas sont offerts aux étudiants à des prix très avantageux afin d'améliorer les conditions d'existence de ceux qui veulent, malgré les grandes difficultés rencontrées, persévérer dans les études commencées. L'autre part restera à la disposition de la Section pour l'aide aux étudiants en pharmacie, mobilisés ou non, dont les besoins seront reconnus.

La Société des Amis de la Faculté de Pharmacie a d'ores et déjà promis à cette œuvre une contribution importante.

Le Comité fait appel à la générosité du Corps pharmaceutique pour l'aider à soulager les infortunes nombreuses qui se révèlent parmi la jeunesse fréquentant notre Faculté.

Prière d'adresser les adhésions au Secrétaire général, M. Bousquet, 13, rue de Poissy, Paris (5e) et les dons et cotisations au Trésorier, M. L. G. Toraude (compte de chèques postaux 857.48, au nom de la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie).

Extrait de l'appel de M. le Recteur de l'Académie de Paris.

Les événements actuels créent à tous les Français des devoirs nouveaux de solidarité et d'assistance mutuelle. A ces devoirs, nos établissements universitaires, qui ont particulièrement en charge la jeunesse du pays, ne sauraient se dérober. Enfants et jeunes gens sont meurtris par la guerre de mille manières : mobilisation des pères ou des aînés, brusque déracinement, isolement intellectuel et moral du fait de l'absence de maîtres familiers, réduction des budgets domestiques imposant de dangereuses restrictions alimentaires. Plus généralement, la présence de la guerre dans la conscience des jeunes gens rend incertaines et confuses les pensées d'avenir et risque de compromettre l'effort au travail quotidien.

Tous les Maîtres de l'Université ont le sentiment douloureux des

©BIU Santé

PILULES et GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison **L. FRÈRE** (E. VAILLANT & Cie, Successeurs)

19, rue Jacob, PARIS

Reg. Com. : Seine 194.868.

Les *Granules imprimés* de notre maison sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. — Le nom et la dose du médicament sont imprimés très lisiblement sur chaque granule. — Le mélange de granules de composition différente est donc complètement impossible. — Toutes les causes d'erreur sont ainsi évitées avec les *Granules imprimés* de la maison **FRÈRE**.

Nous avons l'honneur de prévenir **MM. les Pharmaciens qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules** que nous mettons à leur disposition *nos procédés d'enrobage, de coloration et d'impression*, pour une quantité **minimum de deux kilos** de pilules ou granules habillés.

Nos confrères peuvent ou nous confier leurs formules, et dans ce cas la plus grande discrétion leur est assurée, ou nous envoyer séparées ou mélangées les substances entrant dans leur composition (1).

Lorsque nous fournissons les matières premières, celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, dans l'établissement du prix du kilog. de pilules, aux prix portés sur les prix-courants des maisons de droguerie. Nous donnons toujours le prix par kilog. de pilules complètement terminées.

Nous rappelons à **MM.** nos Confrères que les **avantages de notre procédé** sont :

1° Donner un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° **Assurer à l'inventeur la propriété exclusive de la marque ou de la dénomination qu'il a choisie,** par la raison que nous évitons toujours, avec le plus grand soin, d'employer pour un autre Client une inscription déjà choisie par l'un de nos confrères, ou même une inscription voisine pouvant prêter à confusion ;

3° Fournir des pilules ou granules qui, n'étant point recouverts de sucre, n'adhèrent jamais entre eux, conservent indéfiniment l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent inaltérables sous tous les climats.

Durée de la fabrication. — 12 à 15 jours.

Inscription. — Toujours noire. — Ne peut dépasser **18 lettres**, chaque intervalle comptant pour une lettre.

Couleurs. — Exclusivement d'origine végétale. — Nous ne faisons pas de pilules purgatives blanches.

Poids. — Bien spécifier si le poids indiqué pour une pilule est celui du noyau ou de la pilule terminée.

Echantillons. — Sont envoyés sur demande.

1. **NOTA.** — *Les règlements douaniers français s'opposant à l'entrée en France des substances pharmaceutiques, nous conseillons à nos clients, hors de France, ou de nous confier leurs formules ou de nous faire livrer les matières premières par une maison française*

©BIU Santé

LEUNE

FOURNISSEUR DES FACULTÉS DE PHARMACIE DE PARIS ET DE PROVINCE

VERRERIES
PORCELAINES
APPAREILS
DE LABORATOIRES

demandez le nouveau catalogue général

28 BIS, RUE DU CARDINAL-LEMOINE, PARIS (V°)

R. C. SEINE 171.974

Bain oculaire

OPTREX

TOUTES AFFECTIONS DES YEUX

PRIX PUBLIC
Flacon ordinaire, fr. 13,25
" double " 20
" Hôpital " 36
Ampoule bébé " 10,40

REMISE AUX PHARMACIENS : 30 %

EN VENTE TOUTES PHARMACIES

LABORATOIRE FAMEL. 16-22 RUE DES ORTEAUX. PARIS. 20e

©BIU Santé

dangers qui menacent ainsi leurs étudiants et leurs élèves. Ils se découvrent à leur égard des responsabilités pressantes. Mais les bonnes volontés isolées s'ignorent encore et risquent de demeurer impuissantes. M. le Recteur de Paris a décidé de créer sous le nom de *Secours universitaire de l'Académie de Paris*, une œuvre ayant pour objet général d'atténuer pour la jeunesse française la lourde épreuve de la guerre et à laquelle sont conviés non seulement tous les maîtres de tous les enseignements, tous les étudiants et tous les élèves de l'Académie de Paris, mais aussi tous les Français et toutes les Françaises qui ont à cœur l'avenir de la jeunesse de leur pays.

Cette œuvre constituera une section du Secours national institué par un récent décret-loi de la présidence du Conseil.

L'activité du Secours universitaire de l'Académie de Paris pourra s'exercer sous diverses formes, en liaison intime d'ailleurs avec les œuvres déjà existantes :

1° Secours matériel : Organisation de restaurants pour les étudiants, surveillance médicale, mesures complémentaires à prendre en faveur des jeunes gens et des enfants évacués (fourniture de vêtements, couvertures, etc.), caisse d'assistance en faveur d'étudiants ou de fonctionnaires mobilisés, etc.

2° Secours moral ou intellectuel : Centres de renseignements pour étudiants ou élèves isolés ; recensement des adolescents et enfants d'âge scolaire ne fréquentant pas l'école ; conseils d'orientation, organisation des loisirs par cars, conférences, cinémas, salles de lecture, etc.

Les professeurs L. Ruzicka et A. Butenandt, prix Nobel de Chimie. — Les deux savants auxquels vient d'échoir le prix Nobel de Chimie pour 1939 se sont illustrés par leurs découvertes dans la série des corps à noyau stérolique dont on sait toute l'importance dans les organismes vivants, puisque c'est à eux que se rattache tout un groupe d'hormones (hormones stéroïdes et en particulier les hormones sexuelles).

Le professeur L. Ruzicka, de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, a consacré la plus grande part de son activité scientifique à l'étude de la constitution des composés dits terpéniques au sujet desquels la phytochimie lui doit énormément.

Ces composés, de formule générale $(C_5\ H_8)_n$ où n = 2, 3, 4, etc., sont, en effet, des principes très importants du monde végétal. Des terpènes, le professeur Ruzicka a été amené tout naturellement à l'étude des substances à noyau stérolique, car les stérols se rapprochent par leur formule des corps polyterpéniques de formule générale $(C_5\ H_8)_n$ où $n > 4$. On doit au savant suisse dans ce domaine des études très approfondies qui ont permis de pénétrer l'architecture moléculaire des stérols et des hormones stéroïdes. On lui doit enfin la synthèse de deux hormones mâles : l'androstérone et surtout la testostérone.

Le professeur A. Butenandt, qui fut directeur du *Kaiser Wilhelm Institute für Brochemie de Berlin* est le savant auquel on doit l'isolement ou la synthèse des hormones sexuelles les plus importantes : isolement de la *folliculine* ou *œstrone* à partir de l'ovaire de truie (simultanément avec l'Américain Doisy) ; isolement de l'*androstérone* et *androsténone* (*déhydroandrostérone*) à partir de l'urine de l'homme ; isolement de l'hormone

©BIU Santé

du corps jaune : la *progestérone* ou *lutéostérone* à partir du corps jaune de truie (simultanément avec ALLEN, ILOTTA, RUSCHIG et FELS) ; synthèse de cette hormone à partir d'un stérol végétal : le stigmastérol ; synthèse enfin (simultanément avec RUZICKA) de la plus active des hormones mâles : la *testostérone* isolée des extraits testiculaires par le hollandais LAQUEUR et ses collaborateurs.

Le professeur C. Heymans, prix Nobel de Médecine et de Physiologie. — Le professeur C. HEYMANS, qui vient d'être proclamé lauréat du prix Nobel de Médecine et de Physiologie pour 1939, est une personnalité bien connue dans les milieux scientifiques français.

Après avoir achevé de brillantes études à l'Université de Gand et avoir commencé ses premières recherches scientifiques sous la direction de son père, le professeur J.-F. HEYMANS, C. HEYMANS entreprit de nombreux voyages à l'étranger (France, Angleterre, Etats-Unis, Allemagne, etc.).

C'est lui qui attira tout spécialement l'attention du monde savant sur le rôle du sinus carotidien et de la zone cardio-aortique dans la régulation de la circulation et de la respiration.

En 1933, il publia, en collaboration avec J.-J. BOUCKAERT et P. REGNIERS, l'ouvrage aujourd'hui classique sur le sinus carotidien et la zone homologue cardio-aortique.

Membre de l'Académie Royale de Médecine de Belgique, C. HEYMANS s'est vu attribuer, il y a plusieurs années déjà, le prix quinquennal pour les sciences médicales du gouvernement belge. L'Académie Papale des Sciences lui décerna le prix Pie XI, l'année dernière.

Innombrables sont les travaux scientifiques publiés par C. HEYMANS dans les revues du monde entier, les rapports et les communications présentés à des Congrès, les distinctions honorifiques déjà obtenues.

Très jeune, C. HEYMANS fut nommé professeur de pharmacodynamie à l'Université de Gand. Travailleur opiniâtre, merveilleux organisateur, il ne tarda pas de faire de l'Institut J.-F.-Heymans qu'il dirige, un centre scientifique de réputation mondiale. Durant ces vingt dernières années, plus de 50 chercheurs, venus des Etats-Unis, du Brésil, de la Chine, de la Suède, de la Hongrie, du Danemark, des Pays-Bas, de l'Egypte, de la Lettonie, de la France, de l'Italie et de l'Allemagne, sont venus s'initier aux méthodes qui ont permis à C. HEYMANS de faire, dans le domaine de la circulation et de la respiration, des découvertes si importantes.

D'une rare modestie, d'une affabilité bien connue, C. HEYMANS jouit près de ses élèves, de ses collaborateurs, de ses très nombreux amis d'une sympathie d'ailleurs bien méritée.

Cette année les abeilles n'ont pas prévu l'hiver rigoureux. — Tout au début d'octobre 1928, un apiculteur de la région rouennaise qui, à cette époque, faisait de l'apiculture pratique en Haute-Normandie depuis trente-sept ans, nous annonçait qu'il y aurait un froid intense pendant l'hiver 1928-1929, car les abeilles s'étaient calfeutrées dans leurs ruches d'une façon inaccoutumée.

En effet, il avait constaté, dans ses visites de ruchers en Seine-Inférieure et dans l'Eure, sur plus d'une centaine de ruches, qu'il ne pouvait plus voir travailler les abeilles, dès la fin de septembre (c'est-à-dire à l'approche de la mauvaise saison), dans leurs habitations : les ruches à

©BIU Santé

VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS

23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, PARIS (6e)

VIENT DE PARAITRE :

Professeur ROGER DOURIS

de l'Université de Nancy,
Membre correspondant de l'Académie de Médecine.

GUIDE PRATIQUE POUR

L'EXAMEN ET L'ANALYSE DU SANG

Aux points de vue biologique, chimique, bactériologique et médico-légal

PRINCIPES. TECHNIQUES. ÉTUDE CRITIQUE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Deuxième édition.

Un volume (25 × 16,5) de 552 pages, avec 87 figures et 2 planches hors texte en couleurs. (Poids : 1.400 gr.) . . . . . **125** fr.

Franco. . . . . **133** fr.

L'analyse et l'examen du sang sont devenus aujourd'hui des opérations courantes auxquelles le médecin a de plus en plus recours pour établir ou confirmer son diagnostic. La première édition épuisée depuis longtemps nécessitait des remaniements considérables, aussi les transformations et les additions sont-elles excessivement nombreuses.

La PREMIÈRE PARTIE de l'ouvrage est consacrée à des notions fondamentales, au prélèvement du sang dans les conditions les plus diverses, à la coagulation et aux déductions que l'on peut tirer de ce phénomène si caractéristique.

Dans la DEUXIÈME PARTIE nous trouvons les notions pratiques essentielles de l'hématologie proprement dite (examen des éléments figurés, formule leucocytaire, numération globulaire) les diverses déterminations qui peuvent être faites sur les globules rouges (sédimentation, valeur globulaire, etc...). Dans les AUTRES CHAPITRES sont étudiées l'agglutination et l'hémolyse des hématies avec leurs conséquences (mesure de la résistance globulaire, séroagglutination) ainsi que les groupes sanguins et leur importance pour la transfusion sanguine et la solution de problèmes d'hérédité (recherche de la paternité).

La TROISIÈME PARTIE comprend les examens biologiques du sang utilisant un système hémolytique. Tout ce qui a trait à la réaction de Bordet-Wassermann, théorie et pratique, fait l'objet de grands développements. Les nombreuses

©BIU Santé

modifications de cette réaction, les plus récentes et les plus en faveur, sont décrites minutieusement.

Dans la QUATRIÈME PARTIE intitulée examens biologiques basés sur des phénomènes de floculation ou des propriétés diastasiques, on a la description des grandes méthodes de floculation pour le sérodiagnostic de la syphilis (Meinicke, Muller, Kahn, etc.) et des nombreuses réactions présentant un intérêt théorique ou historique. D'autres chapitres sont consacrés au sérodiagnostic d'autres maladies : réactions du cancer (réaction de précipitation, de réduction, d'oxydation, déséquilibre humoral, spectoréaction), réaction de la tuberculose, etc.

La CINQUIÈME PARTIE, examen physicochimique du sang, comprend les diverses déterminations physiques pouvant être effectuées sur le sang ou le sérum, l'analyse des pigments sanguins, la concentration des ions hydrogène, l'équilibre acido-basique du sang avec mesure du pH + et de la réserve alcaline.

La SIXIÈME PARTIE comprend toute la chimie du sang et par suite les méthodes de dosage applicables à tous les constituants minéraux et organiques du sang (substances minérales, substances azotées depuis l'urée jusqu'aux matières albuminoïdes, glucides, lipides, etc.). L'interprétation des résultats indispensable pour l'étude de la calcémie, de la kalémie, de la polypeptidémie, de l'uricémie, etc..., est longuement développée. Un chapitre met en évidence les relations entre les constituants du sang et de l'urine.

Dans la SEPTIÈME PARTIE le sang est étudié au point de vue toxicologique (recherche des substances médicamenteuses et toxiques dans le sang).

La HUITIÈME PARTIE : recherche du sang et de ses dérivés dans les divers produits biologiques (urines, matières fécales, contenu gastrique, liquide céphalo-rachidien) comprend également la recherche des taches de sang en médecine légale avec l'étude des différents problèmes tels que la recherche de l'origine des taches de sang pour l'identification des criminels.

Enfin la NEUVIÈME PARTIE : microbiologie du sang, essentiellement pratique, envisage le diagnostic des principales maladies infectieuses par l'examen direct du sang, l'hémoculture ou le sérodiagnostic.

Cette énumération cependant bien incomplète montre l'ampleur du sujet traité. Aussi l'ouvrage essentiellement pratique et fort documenté rendra même dans les circonstances présentes les plus grands services à tous ceux qui à un titre quelconque, médecins, pharmaciens, analystes, étudiants, auront à s'occuper du sang.

VIENT DE PARAITRE : **L.-G. TORAUDE**

LES

GALÉNIENNES

FANTAISIES RIMÉES EN MARGE

DU CODEX

PRÉFACE DU Dr F. HELME

Illustrations de Théodore BOUISSET.

In-8° 112 pages . . . . . **25** fr. »

Franco. . . . . **27** fr. **50**

©BIU Santé

cadres. D'ordinaire, elles disposaient dans les angles, et là où l'humidité et le froid pouvaient pénétrer, un mélange de cire et de propolis et, en soulevant la toile étendue horizontalement sur les cadres, on pouvait les apercevoir au travail. Or, à cette date de fin septembre 1928, elles avaient tendu un ruban translucide du mélange précédent à la partie supérieure des cadres, par conséquent, sous la toile. Et il était impossible de les voir au travers.

Effectivement, l'hiver vint en janvier 1929 et il y eut dans la région, pendant une quinzaine de jours, un froid très vif : la température s'étant maintenue à — 17°. Nous avions signalé l'observation de l'apiculteur précédant l'arrivée du froid, dans le numéro de mars de ce *Bulletin* et nous avions demandé si des observations semblables avaient été faites dans d'autres régions de France, moins clémentes que la Haute-Normandie, mais nous n'eûmes pas de réponse.

Depuis 1928, chaque année, dès les premiers jours d'octobre, nous interrogeons M. Lecœur pour savoir si nous aurons à redouter un hiver rude. Et chaque année, imperturbablement, notre apiculteur de répondre aussitôt : rien à craindre.

Nous avons renouvelé cette demande à la fin du premier mois des hostilités (26 septembre 1939) et, dans les premiers jours d'octobre, M. Lecœur nous a répondu que les abeilles avaient pris leurs cantonnements d'hiver et qu'il n'avait observé rien d'anormal. Hélas ! cette année les abeilles n'ont pas prévu, en Haute-Normandie du moins, le froid intense que nous avons subi pendant le mois de janvier 1940.

Professeur A. Guillaume.

Fédération française des Amicales de Pharmaciens de Réserve. — ***Commémoration de l'Armistice.*** — Le 11 novembre, à midi, les Pharmaciens de réserve présents à Paris et appartenant à l'Amicale régionale se sont rendus, sous la conduite de leur Président, M. le Pharmacien Colonel Deffins et en présence de M. le Doyen Damiens, à la Faculté de Pharmacie, afin de déposer des fleurs et d'observer un instant de recueillement devant le Monument élevé à la mémoire des Pharmaciens et Etudiants en Pharmacie morts pour la France.

Leurs camarades Artilleurs avaient eu la délicate attention de se joindre à eux et de déposer, eux aussi, une gerbe de fleurs au pied du Monument.

— ***Cérémonie de la Flamme.*** — La Fédération française des Pharmaciens de Réserve était désignée pour ranimer la flamme sous l'Arc de Triomphe, le jeudi 30 novembre. A l'heure fixée, tous les camarades qui n'étaient pas empêchés par leur éloignement ou par leurs fonctions actuelles se sont réunis place de l'Etoile. Le geste symbolique a été accompli par le Pharmacien Commandant André Royer, devant une assistance recueillie.

Honorariat de Pharmaciens militaires.

RÉSERVE

Par décision du 8 novembre 1939, et par application de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925, sont placés dans la position d'officier honoraire, à compter du jour de leur radiation des cadres :

©BIU Santé

Avec le grade de pharmacien capitaine :

M. Troehler (Georges-Philippe).

Avec le grade de pharmacien lieutenant :

M. Le Roy (Henri-Pierre). (*J. O.* du 21 novembre 1939.)

Par décision du 20 novembre 1939 :

Avec le grade de pharmacien colonel :

M. Morel (Pierre-Victor-Albert).

Avec le grade de pharmacien commandant :

MM. Deblock (Alfred-Aimé), Gadais (Joseph-Désiré-Henri).

Avec le grade de pharmacien capitaine :

MM. Gin (Aymard-Georges-Gaëtan), Bondois (Charles-Léon-Girard), Lacroix (Louis-Eugène), Bourgeois (Robert-Joseph), Raton (Félix-Paul), Peyrot (Pierre-Marie-Joseph), Pichon (Achille-Charles-François), Turlur (Joseph-Marie-Charles), Grand (Francis-Elie-Gervais), Malvillan (Victor-Ernest), Chédaille (Achille-Eugène).

Avec le grade de pharmacien lieutenant :

MM. Tchernobilski (Maurice), Proniewski (René-Gustave), Dekeuwer (Edouard-Jean-Baptiste), Becquet (Marcel-Léon), Boissier (Maurice-Joannès), Larchier (Léo). (*J. O.* du 3 décembre 1939).

CHRONIQUE THÉATRALE

Au théâtre du Palais-Royal.

La Vénus de l'Ilot, comédie en 3 actes de Pierre Véber.

Peu à peu, la vie théâtrale sort de l'engourdissement. Oh ! elle n'est pas encore très florissante ! Ce furent d'abord des reprises heureuses, comme *Week-End*, de Noël Coward, au théâtre Charles-de-Rochefort, et *Je vivrai un grand amour*, de Stève Passeur, au théâtre de l'Œuvre. Puis, Sacha Guitry, jamais à court, improvisa en huit jours pour le théâtre de la Madeleine, une comédie en trois actes. *Florence*, étincelante des mille facettes de son esprit observateur et paradoxal, servant de prétexte à la présentation de la dernière Mme Sacha Guitry. Enfin, M. Gustave Quinson, l'avisé directeur du théâtre du Palais-Royal, nous offrit une pièce nouvelle de Pierre Véber, en relation avec les événements récents : *La Vénus de l'Ilot*.

Pendant la guerre de 1914-1918, sur ce même théâtre, M. Quinson avait déjà cultivé l'actualité et les permissionnaires d'alors lui surent gré d'avoir monté des spectacles gais, tels que *La Marraine de Charley* et les

©BIU Santé

LA PHARMACIE A. BAILLY

soucieuse d'entretenir avec tous ses confrères une collaboration amicale et confiante, met à leur disposition son organisation technique et commerciale qui lui permet, par la multiplicité de ses services, d'être en rapport étroit avec toutes les branches de l'activité médico-pharmaceutique

LA PHARMACIE A. BAILLY OFFRE A SES CONFRÈRES

1° UN RÉASSORTIMENT complet de toutes les spécialités françaises.

2° UN LABORATOIRE d'analyses chimiques et bactériologiques dirigé par des compétences scientifiques.

3° DES ACCESSOIRES de vente facile et rémunératrice : lampe fumivore, bouillottes, douches, tubes, etc.

4° UN RAYON DE BANDAGES : ceintures, bas à varices.

5° UN RAYON D'OPTIQUE : acoustiques, jumelles, baromètres, thermomètres, etc.
Ses verres « REPOSAL ».

6° UN SERVICE HOMÉOPATIQUE pour l'exécution de toutes les ordonnances de Messieurs les Médecins Homéopathes.

7° LE DÉPOT POUR LA FRANCE de plusieurs Spécialités étrangères : Produits Squibb, Radio Malt, Radiostoleum, Owbridge's, Lung Tonic, Numol, Sel Andrews, Petit Victor (inhalateur), Maté Leao, Pasta Palm, Cyclopropane.

EN TOUTES OCCASIONS ***CONSULTEZ-NOUS*** *DEMANDEZ NOS TARIFS*

Tél. : LAB. 62-30 (9 lignes groupées) **15, RUE DE ROME, PARIS-8°** Adr. télégr. : Baillyab-Paris

©BIU Santé



SIROP DELABARRE
PREMIÈRE DENTITION
Sans Narcotique

FACILITE la Sortie des Dents
CALME les Cris de l'Enfant
PRÉVIENT les Accidents de la 1re Dentition

ÉTABLISSEMENTS FUMOUZE, 78, faubourg Saint-Denis — PARIS

"LE FLY-TOX"
Société Anonyme
au Capital de 7.300.000 Frs
22, Rue de Marignan - Paris-8e
R. C. Seine 219 284 B

PRODUITS INSECTICIDES POUR L'AGRICULTURE

POUDRE AGRI-TOX - A base de pyréthrines et de roténone pour la destruction du DORYPHORE, des CHENILLES et des insectes nuisibles à la vigne (COCHYLIS et EUDEMIS).

IVERNOL - A base de colorants organiques pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers.

CRYOLOX - A base de composés fluorés - Pour la destruction du ver des fruits et des chenilles du feuillage.

DODEXO - Insecticide liquide à base de roténone et de pyréthrines. Pour la destruction des pucerons.

©BIU Santé

revues de Rip : *1915* et *l'Ecole des civils*. C'est avec un égal plaisir que les nouveaux permissionnaires prendront le chemin du Palais-Royal.

Les Mouchel et les Capulet sont deux ménages amis. Mouchel est l'amant de Mme Capulet, la piquante Nonoche. Un masque à gaz oublié par Mouchel dans l'appartement du professeur de piano de sa fille Chantal, la gaffeuse Mlle Baduche, le met en périlleuse situation. Mais sa femme est d'une confiance à toute épreuve : — « Là où il n'y a rien, le roi perd ses droits ! »

Capulet — qui, bien entendu, ignore son infortune — rêve de devenir l'amant de Mme Mouchel, l'honnête et cependant très séduisante Hermance. Cette dernière, pour se défendre, a eu le tort de déclarer à Capulet qu'elle ne lui céderait jamais à Paris ; c'est pour lui, croit-il, une porte ouverte à l'espoir, presque une promesse. Par l'intermédiaire de Nonoche, dont il connaît l'influence sur Mouchel, il décidera tout le monde à quitter la capitale. Le bienheureux hasard les fera tous descendre à Laval, chez le cousin Chambournac...

Tout cela, direz-vous, n'a aucun rapport avec la guerre actuelle ? Je soupçonne fort l'auteur d'avoir seulement accommodé son dernier vaudeville à la sauce du jour... On y écoute les nouvelles de la Radio-française, on y blague le béret basque des chefs d'îlots de la défense passive, et le cousin Chambournac est venu à Paris offrir son épée d'ancien adjudant à la Patrie. Attendez, il y a encore un Anglais Johnson, qui eut à se plaindre des procédés commerciaux de Mouchel, et dont le fils Algy est officier à la *Royal Air Force*...

Chantal qui connaît l'animosité de Johnson pour son père s'est présentée au bel et entreprenant Algy sous le nom de Capulet et l'imbroglio attendu se noue ; tant et si bien qu'à la faveur d'une alerte imprévue et d'un retour trop brusque de l'électricité, hommes et femmes apparaissent dans les bras des partenaires de leur choix... Si l'aventure vous intéresse, je me garderai de vous dire ce qu'il en advient et vous irez le constater *de visu*. Le troisième acte est des mieux venus et les rires fusent spontanément.

Ce n'est peut-être pas de la littérature ; c'est du théâtre cependant : un peu mécanique, mais qui demande une réelle habileté. Dans ce genre Pierre Véber est un maître ; *La Vénus de l'Ilot* n'est cependant pas sa meilleure pièce.

La troupe est bonne : nous connaissions l'agrément et l'aisance de Denise Grey (Hermance) ; nous avons, en outre, apprécié la grâce acide de Nane Germon (Chantal), l'élégance désinvolte de Simone Voisin (Nonoche), le charme de Simone Sinclair (Diana Johnson), l'ahurissement et la fougue amoureuse de Rexiane (Mlle Baduche) ; Paul Faivre (Chambournac), Pierre Darteuil (Mouchel) et Noël Roquevert (Capulet) forment un amusant trio et le dessinateur Moriss, excellent comédien, donne une caricature très réussie de l'Anglais Johnson.

Lucien Dabril.

©BIU Santé

BIBLIOGRAPHIE

L'organisation économique des prestations médicales et pharmaceutiques dans l'assurance-maladie. Ire partie : *Le Principe d'économie dans l'assurance-maladie*, par le Dr Walter Pryll, Genève, 1938.

Sous l'égide du Bureau International du Travail vient de paraître, à Genève, un ouvrage qui, pour la première fois, semble-t-il, expose d'une façon aussi rationnelle et pratique que possible, les principes d'économie qui doivent diriger aussi bien la conduite du médecin dans l'application de la loi sur les Assurances sociales que les organisations elles-mêmes chargées de dispenser les attributions des prestations.

L'auteur montre d'abord l'intérêt indéniable pour tous, individus et collectivités, qu'il y a à faire un emploi aussi économique que possible, c'est-à-dire rationnel des ressources très limitées des institutions d'Assurances sociales.

Il établit ensuite, avec une limpidité qui entraîne la conviction, combien il est facile pour un médecin de choisir parmi les moyens de diagnostic et de traitement ceux qui, tout en étant les plus efficaces, reviennent au prix le plus bas, évitant ainsi des recherches et des traitements de luxe, parfaitement inutiles.

L'étude du milieu social est particulièrement bien traitée, et il y a là toute une partie psychologique qui devrait être connue, mais que les professeurs n'ont pas l'habitude d'enseigner sur les bancs des Facultés.

S. R.

Guide pratique pour l'examen et l'analyse du sang, par le professeur Roger Douris. 1 vol. 550 pages avec 87 figures et 2 planches hors texte en couleurs, 2e *édition*. Paris, 1939, Vigot frères, éditeurs. Prix : 125 fr.

Surmontant les difficultés accumulées depuis le début de la guerre qui entravent la vie économique, les éditeurs reprennent peu à peu leurs publications. Il convient de les en féliciter. Terminé en juillet 1939, le livre du professeur Douris paraît dans des délais presque normaux. Nous nous plaisons à le signaler dès aujourd'hui, laissant aux rédacteurs scientifiques qualifiés le soin de l'analyser en détail. Cette deuxième édition constitue un ouvrage entièrement nouveau, parce que soigneusement mise à jour et complètement refondue. Elle rendra les plus grands services aux Laboratoires d'hôpitaux qui, en raison des circonstances, se sont considérablement multipliés. On y trouve, en effet, tout ce qui concerne le sang, depuis la numération globulaire, jusqu'aux dosages chimiques les plus compliqués, sans oublier la phosphatase, en passant par les diverses réactions de floculation ou d'agglutination et terminant par les recherches de médecine légale et la microbiologie. Une table analytique très développée permet de retrouver facilement la technique cherchée.

R. L.

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

laboratoires chanteaud

JEAN LAURIN, Pharmacien

Sulfate de Magnésie — Acide Tartrique — Bicarbonate de Soude

sedlitz

GRANULÉ

Régulateur des fonctions intestinales

Laxatif : 1 à 2 cuil. à café
Purgatif : 1 à 2 cuil. à soupe
dans un verre d'eau, à jeun

Hexaméthylène Tétramine — Benzoate de Soude — — Benzoate de Lithine —

uréol

GRANULÉ

Dissolvant de l'acide urique — Désinfectant des voies urinaires et biliaires

A prendre avant les repas
1 cuillerée à café dans
— un demi-verre d'eau —

Un centigramme de Sulfure de Calcium par granulé

sulfhydral

GRANULÉ

Angine — Grippe — Rhume

De 1 à 20 granulés par jour suivant — l'indication — — du médecin —

Granules CHANTEAUD à tous Produits

Littérature et Échantillons : 3 et 5, rue Alexandre-Dumas, SAINT-OUEN, près PARIS (Seine)

USINE FRANÇAISE DE

Produits et Spécialités Pharmaceutiques

ÉTABLISSEMENTS GOY

Téléphone : Archives 34-68. — Adresse Télégr. : ETABLISGOY-PARIS. — R.C. Seine 2662

23, Rue Beautreillis, PARIS (IV°)

COMMISSION — USINE MODÈLE — EXPORTATION

Matériel industriel considéré comme le plus important qui existe pour *la préparation des* **Capsules et Perles, Pilules, Granules, Comprimés, Saccharolés, Granulés effervescents, Pâtes, Pastilles et Tablettes, Ovules et Suppositoires, Sirops, Thés purgatifs**, etc., et **tous Produits pharmaceutiques**.

Capsules CAMEL (prophylactiques).
Comprimés NOTAL (hygiène de la femme).
Dépuratif RIBAL (végétal).
OXYCARBINE.
Pastilles M. B. C.
Pâte bleue GOY.

GOUTTES MAGALO

La Maison se met à la disposition des clients pour l'exécution rigoureuse et rapide de toutes les formules qu'ils veulent bien lui confier.
Ses ateliers considérables de lithographie et de typographie, en partie installés au siège social même, lui permettent de livrer immédiatement, avec un élégant et riche conditionnement aux noms et marques des Pharmaciens, toutes les préparations pharmaceutiques, alimentaires, hygiéniques qui peuvent lui être demandées.

Sur demande ENVOI GRATUIT d'ÉCHANTILLONS de PRODUITS et de MODÈLES de CONDITIONNEMENT

©BIU Santé

SIROP GUILLIERMOND

IODO-TANNIQUE

Affections Cardio-Vasculaires - Affections Pulmonaires Chroniques
Lymphatisme - Goitre - Dermatoses - Albuminurie

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

PRESCRIRE :
SIROP GUILLIERMOND
un flacon



Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld, PARIS

SIROP DU Dr REINVILLIER

(Lauréat de l'Académie de Médecine de Paris)

au Phosphate de Chaux hydraté

TUBERCULOSES - RACHITISME
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX - DENTITION DIFFICILE

DOSES : 2 à 4 cuillerées à soupe, à dessert ou à café suivant l'âge

ASSIMILATION COMPLÈTE
PAS D'ACIDE LIBRE

Échantillon gratuit sur demande :
BERTAUT-BLANCARD Frères
64, Rue de la Rochefoucauld - PARIS

PRESCRIRE :
SIROP REINVILLIER
un flacon

Les Etablissements C.David-Rabot

C.DAVID & SES FILS
49, Rue de Bitche COURBEVOIE (Seine)

S.A.R.L. CAPITAL 600 000 FRANCS

R.C. SEINE 231.455 B — TÉL. DÉFENSE 01-41

COMPRIMÉS - PILULES - DRAGÉES
PERLES ET CAPSULES - SIROPS
POMMADES - EMULSIONS - OVULES
GRANULÉS
SIMPLES, NEIGEUX OU FONDANTS

EN VRAC OU CONDITIONNES

©BIU Santé

P.31.249

Tome XLVI. — 41e année. N° 7 Juillet 1939.

Bulletin

DES

Sciences Pharmacologiques

Fondé en 1899 (Fondateur : Prof. **Ém. PERROT**).

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. les Professeurs BÉHAL, COUTIÈRE, LEBEAU, GORIS, P. GUÉRIN, TASSILLY; DESGREZ, G. BERTRAND, TIFFENEAU, JAVILLIER, SOMMELET, LUTZ, LAUNOY, FOURNEAU, DELABY, PICON, BACH (Paris); BRUNTZ, GRÉLOT, DOURIS, PASTUREAU, SEYOT, LASSEUR, DONZELOT, Mlle M.-Th. FRANÇOIS, MM. KAYSER, A. MEUNIER (Nancy); JADIN, SARTORY, LAVIALLE, MERKLEN, GUILLAUME, LAPP (Strasbourg); JUILLET, FAUCON, MOUSSERON, JAULMES (Montpellier); A. CHALMETA (Madrid), GUIART, MOREL, ROCHAIX, LEULIER, MANCEAU (Lyon); BARTHE (Bordeaux); MORVILLEZ, LESPAGNOL (Lille); PINOY, SÉNEVET, FOURMENT (Alger); MAURIN, MARTIN-SANS, BRUSTIER (Toulouse); F. MERCIER, P. BRUN, VIGNOLI (Marseille); LENORMAND, P. LE GAC, CORMIER, TIOLLAIS, GRÉGOIRE (Rennes); GUÉRITHAULT (Nantes), CARON, RAQUET, M. PAGET (Lille); et MM. EM. ANDRÉ, L. ANDRÉ, BALANSARD, BEDEL, J. BOUQUET, F. BOUSQUET, BRISSEMORET, P. BRUÈRE, CHOAY, DOLIQUE, DUMESNIL, P. GARNAL, LEVÊQUE, Mlle J. LÉVY, MM. R. MASSY, J. RÉGNIER, L. REVOL.

Rédacteur en chef honoraire : Prof. **M. DELÉPINE**, membre de l'Institut.

Rédacteurs en chef : Prof. **A. DAMIENS** et Prof. **M. MASCRÉ**.

Rédacteurs adjoints : MM. **R. CHARONNAT** et **M. JANOT**.

Secrétaires de la Rédaction : MM. **René SOUÈGES** et **R. WEITZ**.

Partie professionnelle : MM. **L.-G. TORAUDE** et **R. LECOQ**.



BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PHARMACIE PARIS

Chèques Postaux 237-73.

Chèques Postaux 237-73.

Registre du Commerce : Seine 211.886 B

ABONNEMENTS

France et Belgique : 75 francs par an. — Union postale : 100 francs.

RÉDACTION : 4, avenue de l'Observatoire.

ADMINISTRATION et ANNONCES

MM. VIGOT frères, 23, rue de l'École-de-Médecine (6e arrondissement).

Publication périodique mensuelle. *Le Numéro : 7 fr. 50*

©BIU Santé

ARSÉNOTHÉRAPIE
Absolument indolore par voie intra-musculaire

ARSENOMYL

NOUVEL ARSÉNOBENZOL
TRÈS PUISSANT TRÉPONÉMICIDE
en solution aqueuse stable préparée d'avance
Injections intra-musculaires absolument indolores à n'importe quelle dose

DOSES : ADULTES : 0.30, 0.50, 0.70, 0.90, 1.05
ENFANTS : 0.005, 0.01, 0.02, 0.03, 0.05. 0.10, 0.15, 0.20.

Littérature et Échantons Etabl^ts MOUNE-RAT, Villeneuve-la-Garenne (Seine)
R. C. Seine 210439 B

AMPHO-VACCINS
RONCHESE

A Ingérer,
Injectables,
Pansements.

LABORATOIRES DES AMPHO-VACCINS RONCHÈSE
21, Boulevard de Riquier, NICE

©BIU Santé

Bulletin des Sciences Pharmacologiques — PHYTOPHARMACIE
SUPPLÉMENT n° 1. — (Janvier 1939.)

LES SYNDICATS DE DÉFENSE PERMANENTE DES CULTURES

A la réunion du 24 octobre 1938 de l'A. P. P., un des membres (1) de notre Association rendait compte de l'impossibilité dans laquelle il s'est trouvé d'avoir des renseignements, ni par la Préfecture de son département ni par les maires de son canton, sur les Syndicats de Défense des cultures dont il aurait bien voulu faire partie. A plusieurs reprises, dans nos réunions trimestrielles, M. le Professeur PERROT, M. JOFFARD et nous-même (2) avons insisté pour que le pharmacien rural, après avoir fait son éducation phytopharmaceutique, puisse venir prendre place un jour dans les Syndicats de Défense que l'Agriculture tend, depuis plusieurs années, à constituer, nombreux et actifs, sur l'ensemble du territoire français. Afin de renseigner notre confrère sur la question qu'il a posée et, en même temps, inciter d'autres pharmaciens de campagne à suivre son exemple, nous avons rassemblé sur le sujet et condensé la documentation nécessaire, que nous sommes heureux d'exposer ici.

1. La création des SYNDICATS DE DÉFENSE PERMANENTE contre les ennemis des cultures a été prévue par la loi du 3 juin 1927, modifiée en 1934, dans le but d'amener les agriculteurs, les usagers, à engager une action collective, à une époque bien déterminée, contre les parasites sur tout le territoire contaminé (beaucoup plus efficace que l'action individuelle, qui se montre très souvent inopérante). Cette création a été faite en vue de rendre les traitements obligatoires dans le cas où le succès de la lutte l'exigerait.

Ces syndicats se sont créés sans formalités compliquées (3), en adoptant des statuts, dont le modèle, établi par l'administration de l'Agriculture, est fourni, avec toutes indications utiles, par les Directeurs départementaux des services agricoles, à qui incombe le soin à la fois d'organiser et de diriger la défense.

Des difficultés sérieuses sont apparues relativement à la constitution de ces Syndicats : c'est ainsi qu'il y eut souvent à vaincre l'incompréhension ou l'indifférence des agriculteurs, à trouver des dirigeants suffisamment dévoués, assez persévérants pour animer ces associations, à les maintenir en état *permanent* d'activité, car souvent celle-ci n'est qu'*intermittente*, et c'est lorsque les premiers dégâts sont commis que les syndicats en sommeil commencent à se réveiller d'une léthargie prolongée, alors que souvent il est trop tard : l'indication de « défense permanente » ne correspond pas toujours à la réalité.

Ceux qui existent actuellement en France sont de deux ordres :

a) Les *syndicats spécialisés* — ce sont, de beaucoup, les plus nombreux — dont l'activité est consacrée uniquement à la lutte contre les ennemis des cultures ;

1. M. L. LECOQ (de Souppes), d'après le C. R. de la séance de l'A. P. P.

2. Nous avons consacré un paragraphe spécial dans notre livre, p. 324, à l'Organisation professionnelle en vue de la Défense sanitaire des végétaux.

3. Voir, pour renseignements complémentaires : M. FREDOU. *L'organisation professionnelle de la D. S. des Végétaux.* 1re journée de la Défense sanitaire des végétaux, 19 mars 1937, publiée par la Ligue nationale de lutte. Maison de l'Agriculture, 129, boulevard Saint-Germain, Paris (6e).

©BIU Santé

LUTTEZ contre le DORYPHORE





AVEC

LES PULVÉRISATEURS ET POUDREUSES

VERMOREL

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (RHÔNE)

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 de Francs

Catalogue gratuit sur demande

DESTRUCTION RADICALE

des ESCARGOTS, LOCHES et LIMACES, par le

"Limacide Herba"

DES ÉTABLISSEMENTS BLAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE (B.-d.-Rh.)

Registre du Commerce : TARASCON 32-63

RÉSULTATS FOUDROYANTS EN UNE NUIT
VISIBLES IMMÉDIATEMENT

PRODUIT LE PLUS ACTIF ET LE MEILLEUR MARCHÉ

Prix de vente imposé : **3** fr. **75** la boite.
Prix aux pharmaciens : **2** fr. **75** la boite.

©BIU Santé

b) Les *syndicats agricoles*, de caractère général et qui ont ajouté la défense des végétaux dans leurs attributions : ces derniers sont fréquents dans quelques départements ; exemples : Finistère, Côtes-du-Nord, Nièvre.

Le rayon d'action des Syndicats de défense est des plus variables : ils sont, pour le plus grand nombre, communaux ; d'autres sont départementaux. Entre ces deux extrêmes, il existe tous les intermédiaires : syndicats intercommunaux, cantonaux, d'arrondissement.

2. Très souvent, ces organismes sont groupés en Unions ou Fédérations de Syndicats. Parfois, une telle Fédération se présente sous forme d'un syndicat départemental à caractère mixte, ayant à la fois comme adhérents des agriculteurs isolés, des syndicats de défense.

Au 1er janvier 1938, on comptait, en France métropolitaine, 38 syndicats départementaux ; 3 départements avec un seul syndicat : Aube, Bas-Rhin, Cantal ; 35 fédérations départementales à caractère mixte ; 10 syndicats d'arrondissement, 61 syndicats cantonaux, 175 syndicats intercommunaux, 7.244 syndicats communaux : toutes les communes du département de l'Indre, par exemple, ont leur syndicat.

Mais l'énumération d'un grand nombre de syndicats n'est pas une indication de plus grande activité dans la défense et, d'après les compétences agricoles, mieux vaudrait un seul syndicat départemental actif (comme, par exemple, celui du Bas-Rhin, qui peut être cité comme modèle) qu'une poussière de syndicats communaux squelettiques : ainsi, dans la Somme, 300 syndicats, 8.000 adhérents.

En résumé, d'après le rapport si bien documenté fait par M. Gondé, Inspecteur régional de l'Agriculture (à qui nous avons emprunté ces chiffres), à la IIe Journée de la Défense sanitaire des végétaux (21 février 1938), si l'on examine l'ensemble de la France (4), on peut conclure que l'organisation, très poussée sur certains points, est à peine ébauchée dans d'autres, mais que l'on travaille en haut lieu à obtenir des réalisations.

Le fonctionnement du Syndicat est une question très importante, car celui-ci est un instrument qui ne vaut que par l'usage qu'on en fait. Son objectif est d'assurer la protection des cultures. Par quels moyens ? La Fédération départementale (ou le Syndicat départemental) doit assurer la liaison entre les syndicats fédérés (ou les associations de producteurs), leur donner des directives sur les moyens de lutte les plus efficaces et sur les époques les plus favorables aux traitements, faciliter l'exécution de ces traitements : en aidant à la fourniture, aux meilleures conditions, des appareils et des produits ; en veillant, lors de l'achat, à la qualité de ce matériel et de ces produits, de même qu'en surveillant leur utilisation. Ils ajoutent souvent à ces attributions : l'organisation de démonstrations, de conférences, la création de stations d'avertissement, la publication de tracts ou la rédaction d'un journal, destiné à porter aux membres des syndicats adhérents toute la documentation nécessaire à une lutte efficace. Ce sont eux qui, informés de la présence et de la nature des parasites à combattre et du danger que fait courir leur pullulation, connaissant les procédés de lutte, décident les praticiens à lutter, organisent et dirigent la lutte et peuvent, éventuellement, les obliger à lutter.

Ce programme est vaste ; c'est un idéal que quelques syndicats départementaux seulement, actuellement, s'efforcent de réaliser.

Le Directeur des services agricoles est, en général, la cheville ouvrière de cette organisation et il est des départements où l'impulsion ainsi donnée à la défense des cultures est des plus sensibles. M. Fredou citait, dans son rapport, l'activité déployée, en 1936, par l'Union des syndicats de défense

4. Nous n'avons pu obtenir de renseignements sur ce qui se passe dans le reste de l'Empire français (colonies, protectorats et pays sous mandat).

©BIU Santé



"LE FLY-TOX"

Société Anonyme
au Capital de 7.300.000 Frs
22, Rue de Marignan - Paris-8e
R. C. Seine 219 284 B



PRODUITS INSECTICIDES POUR L'AGRICULTURE

POUDRE AGRI-TOX - A base de pyréthrines et de roténone pour la destruction du DORYPHORE, des CHENILLES et des insectes nuisibles à la vigne (COCHYLIS et EUDEMIS).

IVERNOL - A base de colorants organiques pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers.

CRYOLOX - A base de composés fluorés - Pour la destruction du ver des fruits et des chenilles du feuillage.

DODEXO - Insecticide liquide à base de roténone et de pyréthrines. Pour la destruction des pucerons.

UNE CLIENTÈLE NOUVELLE

avec les **"REMÈDES DUQUESNE"**

pour **Volailles, Chiens, Oiseaux**

VERMADOL
A base de pyréthrines, détruit le ver rouge et les vers intestinaux chez tous les gallinacés.

VERMO-COCCIDIOL
A base de pyréthrines, traitement curatif de la coccidiose des volailles, faisans, lapins...

ASSAINISSANT
Antiseptique non toxique destiné à l'hygiène générale des élevages de volailles, faisans, lapins...

AVINOX
Tue les poux des volailles.

ANTIPIC
Remède radical contre le picage de tous les gallinacés.

POUDRE
Contre la **diarrhée** des poussins, volailles, faisans, perdreaux.

ANTIPUCE
Tue à sec les puces et parasites externes des chiens, chats, volailles, oiseaux.

SHAMPOOING MOUSSE
Lave les chiens.

SEL DUQUESNE
Remède efficace pour toutes les maladies des oiseaux.

DUQUESNE, spécialisé depuis 1883, **MONTFORT** (Eure)
à **PARIS** (9e), **32, rue Caumartin** -:- **Téléph. : OPÉra 34-21.**

©BIU Santé

dans un département de la région du Nord et qui a été vraiment prodigieuse.

Les Syndicats ne jouent ici que le rôle d'exécutants : à eux l'organisation locale et la conduite des opérations suivant les directives de la Fédération ou du Syndicat départemental ; à eux, parfois, une collaboration aux démonstrations et aux essais.

3. Mais, pour parfaire l'organisation professionnelle de la défense sanitaire des végétaux, pour accroître en profondeur sa puissance, les Fédérations ou Syndicats départementaux viennent s'intégrer (5) dans un groupement de cadre national : la Ligue nationale de Défense, chargée de coordonner tous les efforts. Ce groupement, créé, en novembre 1926, par P. Viala, membre de l'Institut, et dont nous avons donné le programme dans notre ouvrage (p. 325), fonctionne donc au troisième degré dans l'organisation actuelle de la défense (6).

En somme, celle-ci est assurée pour le moment : au premier degré, par les Syndicats de défense, au deuxième degré par les Unions ou Fédérations ou Syndicats départementaux, au troisième degré par la Ligue nationale de Défense. Des améliorations ont été envisagées, en matière de syndicats, à la fois par M. Fredou (1937), par M. Gondé (1938) : on parle d'augmenter leur nombre, de mieux les outiller, de mieux les renseigner, et c'est là le rôle de la Fédération départementale, du Directeur des services agricoles, des Professeurs qui lui sont adjoints ; on parle aussi d'Agents techniques pour seconder les intéressés. Mais cette initiative est-elle suffisante ? M. Fredou signale une autre initiative qui pourrait aider à la réalisation des progrès recherchés, et qui nous intéresse tout particulièrement : c'est la possibilité donnée aux Pharmaciens (pharmaciens de campagne notamment) de jouer, en matière de défense des végétaux, un rôle de conseillers. « Il est apparu, après enquête effectuée auprès de nombreux agriculteurs ou de syndicats de défense, que, non seulement la plus grande incertitude régnait le plus souvent chez les usagers pour le choix des produits à employer dans les traitements insecticides ou anticryptogamiques, mais qu'aucune directive et aucun contrôle sérieux n'existaient dans l'usage des substances toxiques qui sont à la base de la plupart des traitements.

« D'où cette idée de confier au Pharmacien le soin de donner ces directives et d'en surveiller l'exécution. Ce même Pharmacien pouvant, en outre, fonctionner comme conseiller technique pour la détermination des maladies ou insectes à vaincre ou à exterminer. Toutefois, pour pouvoir être en mesure de jouer ce rôle, le Pharmacien doit acquérir certaines connaissances complémentaires, ce qui implique la création, dans les Facultés et principales Ecoles de Pharmacie, de conférences techniques appropriées. Ces cours existent et ont commencé à fonctionner. Nul doute qu'il y ait là une initiative à suivre et à développer, en plein accord avec les services compétents de la Défense des végétaux. » (Rapport à la Ire Journée de D. S. des végétaux. Paris, 19 mars 1937.)

Ainsi donc, nous voyons, pour la seconde fois, les milieux agricoles faire appel aux Pharmaciens pour les engager à se mettre au service de l'Agriculture française dans la lutte contre les ennemis des cultures : M. Fredou est Secrétaire général adjoint de la Ligue nationale de lutte. Le premier appel a été lancé par M. E. Roux, Directeur honoraire au Ministère de l'Agriculture, en 1935, dans une note communiquée à la deuxième réunion de la Commission chargée d'étudier le problème relatif à l'emploi de

5. Ceci devrait être une réalité, mais, en 1937, M. Fredou ne signalait qu'une douzaine d'Unions ou Fédérations de Défense affiliées à la Ligue.

6. Actuellement le nombre de membres individuels adhérents à la Ligue est d'environ 400 dont 53 Pharmaciens.

©BIU Santé

Tout ce qu'il faut pour le Jardin

ENGRAIS
GRAINES POTAGÈRES ET DE FLEURS
PLANTES
QUINCAILLERIE HORTICOLE

ETABLISSEMENTS ET LABORATOIRES

GEORGES TRUFFAUT

CRÉATEUR DE LA CHIMIOTHÉRAPIE DES VÉGÉTAUX

ELGETOL
(Breveté)

Colorant organique jaune pour la désinfection générale des arbres fruitiers en hiver. Il prépare et assure une récolte saine et abondante.

SUPERBIOGINE

Engrais concentré et soluble. La Superbiogine augmente la résistance des plantes aux infections. C'est un engrais atomique universel; il assure partout une récolte maxima.

SUCCURSALE :
PARIS
22-24, Avenue Victoria
Tél. : CENTRAL 52-27

90 bis, Avenue de Paris
VERSAILLES
Tél. : 33-40 et la suite.

SUCCURSALES :
ALGER — BORDEAUX
LILLE — LYON
ROUBAIX — AMIENS

Catalogue général illustré, gratuit et franco, indispensable à tous ceux qui possèdent un jardin ou une propriété, envoyé sur simple demande adressée à Versailles.

©BIU Santé

substances toxiques en agriculture (7) : « Une entente entre vétérinaires et pharmaciens des communes rurales de France, disait M. E. Roux, seconderait très utilement les efforts des services agricoles et donnerait de rapides et intéressants résultats. »

1. Jusqu'ici, tous nos efforts ont porté sur l'Enseignement spécial à donner aux pharmaciens (ruraux en particulier) sur les questions de parasitologie agricole ; la création de *Centres régionaux d'Enseignement phytopharmaceutique*, dont le premier créé en France a fonctionné à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, dès janvier 1938, est actuellement en bonne voie de réalisation sur tout l'ensemble du territoire : la première étape du programme de notre Association, celle de *l'instruction des Pharmaciens*, est donc franchie et les années 1937 et 1938 ont été entièrement consacrées à la mise au point de ce programme.

2. Reste à envisager la seconde étape : *l'entrée des Pharmaciens dans les Syndicats de Défense permanente des végétaux*, dont il a été fait état dès la création de l'A. P. P. Tous nos efforts devraient être consacrés, en 1939 et pendant les années qui suivront, à obtenir cette seconde réalisation, et nous aurions, après cela, la satisfaction d'avoir bien travaillé dans l'intérêt de la Pharmacie et pour le relèvement du prestige de notre profession.

Il est un point qui nous facilitera peut-être davantage l'entrée dans ces syndicats, point dont les milieux agricoles ne s'occupent peut-être pas suffisamment, mais qui, à notre avis, présente une grande importance : parmi les produits employés dans la lutte, nombreux sont les *toxiques*, et le Pharmacien apparaît ici comme *défenseur justement qualifié de la Santé publique*. Mais il faut, pour cette seconde partie du programme, grouper les bonnes volontés, les aiguiller, les diriger, s'entr'aider mutuellement, et *aller vite*, car il est une occasion pour nous qui va se présenter très récemment de faire acte de candidature : au programme provisoire, qui vient de m'être adressé, de la IIIe Journée de la D. S. des végétaux qui se tiendra au Parc des Expositions le 20 février prochain, figure, entre autres questions, la suivante : « Les améliorations ou réformes à envisager dans l'organisation administrative professionnelle et *interprofessionnelle* de la Défense sanitaire des végétaux. » S'il est une profession qui, aux côtés de la profession agricole, s'intéresse d'une façon particulière à la protection des plantes, c'est bien la profession pharmaceutique. Rappelons, pour terminer, la dernière phrase du rapport de M. Gondé à la IIe Journée de Défense (février 1938) : « La tâche est vaste et, pour la mener rapidement à bien, il n'est pas trop du *concours de tous ceux* qui portent intérêt à l'agriculture. »

Prof[r] A. Guillaume,
Membre du Syndicat de Défense permanente
des cultures du Bas-Rhin.

OBSERVATIONS SUR LE TRAITEMENT DES GRAINS DE BLÉ CONTRE LE CHARBON INTERNE [*USTILAGO TRITICI*] (1)

Le moyen habituellement employé pour prévenir le Charbon du blé (*Ustilago Tritici*), est d'utiliser des semences saines. Si le changement de

7. Et que nous avons reproduite dans notre livre, à la page 7.

1. D'après A. Petit (Service botanique et agronomique de Tunisie). *Revue de Pathologie végétale et d'Entomologie agricole*. Paris, 1937, **24**, p. 175-185.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

CLÉMENT Frères

7, Passage de Thionville, PARIS (XIXe)

Téléph. : BOTZARIS 67-20. Télégr. : CLEMENCHIM TT Paris

R. C. Seine 218.554 B.

◆ ◆

Insecticides,

Anticryptogamiques,

pour l'HORTICULTURE, etc.

préparés par Jean CLEMENT, pharmacien

SCILLE ROUGE

STABLACTIVÉE

pour préparations raticides

S. A. L. A. M.

Cherchell (Algérie)

●

Agent général de vente :

Cie DE PRODUITS CHIMIQUES ET ÉLECTROMÉTALLURGIQUES

ALAIS, FROGES & CAMARGUE

23, RUE BALZAC, PARIS (VIIIe)

©BIU Santé

semences n'est pas possible, dans une contrée, en raison de l'extension générale de l'épiphytie, il est alors indispensable de traiter les semences charbonnées de telle manière que les filaments mycéliens contenus dans le germe soient détruits. Pour atteindre ce but, plusieurs méthodes d'inégale valeur ont été proposées.

1° *Le traitement à la chaleur sèche.* — Sur les grains de certaines variétés, on n'obtient aucune amélioration sensible après un chauffage de quarante-huit heures à 70°. La faculté germinative n'est pas diminuée. Ce procédé est d'ailleurs complètement abandonné ;

2° *La méthode chimique*, par immersion des semences, soit dans l'iodure de potassium de 0,5 à 2,5 %, pendant de huit à vingt-quatre heures, soit dans l'iodure de potassium aux mêmes concentrations, mais auquel on a ajouté de l'iode, soit dans l'auramine à 0,125 % durant les mêmes laps de temps, ne semble pas susceptible d'être envisagée dans la pratique. Elle est d'un intérêt très inégal selon les variétés de blé traitées ;

3° *Le traitement des semences à l'eau chaude* comporte plusieurs procédés :

a) *L'immersion simple* des semences dans l'eau à des températures variant de 52° à 55°5 pendant des durées de 10 minutes à 20 minutes, est complètement inefficace, ainsi que nous l'avons constaté à de multiples reprises ;

b) *L'immersion simple, dite de longue durée*, est imparfaite, mais des résultats intéressants ont été obtenus, par exemple avec un bain de une heure quarante-cinq à la température de 48°. Une amélioration sensible a été observée avec un bain de vapeur à la même température. Cette méthode a été appliquée avec quelque succès dans certains pays étrangers. Nous avons procédé à des expériences, réalisées à 45° pendant six heures, et constaté l'absence totale du charbon, mais la faculté germinative est nettement abaissée et la végétation retardée ;

c) *La méthode par deux immersions successives* est bien connue. La première immersion a lieu dans de l'eau à une température plus basse ; la durée de ce bain est en relation étroite avec sa température, qui peut varier de 27 à 45°.

A 45° la durée a été de dix minutes dans la plupart des essais, souvent aussi de vingt minutes, et de une heure dans un autre cas ; à 40°, de deux heures ; à 35° ou à 30°, de trois heures, etc.

Pour le deuxième bain, la durée a varié de dix à quinze minutes pour une température de 50-52°.

Jusqu'à une heure d'immersion, au cours du premier bain, l'efficacité est complète, mais avec une diminution sensible de la faculté germinative. Lorsque la première immersion est de durée inférieure à vingt minutes, on obtient un certain pourcentage d'épis charbonnés. Quand le premier bain dure de vingt à quarante minutes, le pourcentage est huit fois moins fort que dans les témoins non traités.

Une première conclusion est que le temps nécessaire au traitement à 50° est diminué progressivement, au fur et à mesure que les températures ont été plus élevées pour le premier bain.

Un traitement de 50 minutes à 45° suivi d'un bain de dix minutes à 51-52° ne cause qu'une faible diminution de la faculté germinative ; il mériterait d'être mis en pratique car, après soixante minutes à 45°, on constate la disparition de tous les épis charbonneux. Si la deuxième immersion est de douze minutes, il est préférable de s'en tenir à quarante-cinq minutes à 45°.

Après ces bains, les grains retiennent une humidité supplémentaire qui, selon la durée de l'immersion, a varié de 26 à 42 % en sus de l'humidité initiale, pour des grains qui ont été longuement égouttés.

©BIU Santé

DESTRUCTION DES RATS

par une préparation à base de SCILLE ROUGE STABILISÉE (Procédé Perrot-Goris).

RATOSCILLINE





La **Ratoscilline** est un produit à base de *Scille stabilisée*, la stabilisation lui gardant toute son activité.

Pour détruire les rats, souris, mulots, qui infestent nos habitations, il suffit de placer aux endroits fréquentés par ces animaux quelques tablettes de **Ratoscilline,** en évitant de les prendre avec les doigts (prendre ces tablettes avec du papier) pour ne pas leur communiquer l'odeur humaine qui rendrait méfiants et éloignerait les rongeurs.

Les animaux emporteront ces tablettes dans leurs trous pour les manger et s'empoisonneront.

Ces tablettes sont sans danger pour les animaux domestiques, à moins de consommation massive.

DESTRUCTION DES LOIRS



HORTOSCILLINE

Pour la lutte contre les loirs qui dévastent vos vergers utilisez l'**Hortoscilline,** préparation également à base de *Scille stabilisée* qui se présente sous forme de tablettes à placer dans les arbres fruitiers à la fourche des branches ou sur les espaliers en utilisant des lattes de bois. Ce travail est à entreprendre avant l'apparition des fruits, dès le réveil des loirs, fin avril-mai, jusqu'au moment où leurs petits s'évadent du nid.

LES LABORATOIRES DAUSSE

:::: Société Anonyme au Capital de 11.000.000 de Francs ::::

4, RUE AUBRIOT, PARIS

©BIU Santé

Des traitements analogues ont été appliqués à des blés fortement punaisés.

Pour obtenir une germination normale, il faut que l'humidité du grain traité soit progressivement ramenée à son taux initial (12 à 13 %), que la germination ait lieu dans de très bonnes conditions de milieu et que le grain bien séché soit enrobé dans du carbonate de cuivre, afin de le préserver surtout contre les moisissures du sol, éventuellement contre la carie. Si l'on prolongeait trop la première immersion à 45°, le grain subirait une augmentation supplémentaire d'humidité de près de 40 %, au lieu de 27 à 30 % que l'on a constatés lorsque le premier bain n'atteint pas une heure ; or, une des principales difficultés est précisément de sécher le grain. La méthode préconisée : quarante à quarante-cinq minutes à 45° pour le premier bain et dix minutes à 52° pour le second, permet un débit assez élevé, car elle réunit les trois conditions suivantes :

Durée relativement courte ;

Grande efficacité ;

Quantité d'eau absorbée par le grain relativement faible.

Après les dix minutes d'immersion à 52°, arroser abondamment les grains avec de l'eau froide, de manière que la température de l'eau ne soit pas supérieure à 30 ou 35°.

Pour la dessiccation des grains, ceux-ci ont été d'abord égouttés soigneusement, ensuite étalés en couche aussi mince que possible. Le séchage a lieu d'abord à l'ombre, sous un courant d'air, puis au soleil. Par un temps chaud (25 à 30°), il peut être terminé en quatre heures.

Le procédé permet, sans matériel spécial, de préparer de petites quantités de semences, indemnes de charbon, qui donneront naissance après deux ou trois ans de multiplication à une récolte saine.

A. Petit.

Principes du contrôle, en Suisse, des produits insecticides à base de roténone,

Poudre de « Derris ».

Ce produit est obtenu par mouture de racines de *Derris*.

Exigences :

a) A la poudre de *Derris* ne doit être incorporée aucune autre substance.
b) Son extrait au benzène doit être au minimum de 12 %.
c) Elle doit contenir au moins 3 % de roténone

Garanties de contrôle :

a) Teneur en extrait au benzène.
b) Teneur en roténone.
c) Degré d'humidité.
d) Poids du litre.
e) Degré de finesse, déterminé par tamisage.

Produits pour poudrages a base de « Derris ».

Ils consistent en mélanges de poudres et d'extraits de *Derris* ou d'autres substances contenant de la roténone avec d'autres insecticides, des fongicides, des substances spéciales et de la matière inerte.

Exigences :

a) Ces produits doivent être susceptibles de supporter en emballages originaux un entreposage normal d'une durée d'un an au minimum sans que leur efficacité en souffre.

©BIU Santé

A LOUER

TOUS LES PRODUITS
pour soigner la vigne
ET LES AUTRES CULTURES

CONTRE
LES INSECTES
ET DIVERSES
MALADIES

**SOUFRE — POUDRES CUPRIQUES
POUDRES INSECTICIDES A BASE
DE FLUOSILICATE DE BARYUM
ET DE ROTÉNONE, etc.** .....

MINES DE SOUFRE D'APT
Siège Social : **5, rue de Nîmes, ARLES** (B.-du-Rhône).

©BIU Santé

b) Les insecticides et fongicides accessoires incorporés au produit doivent être conformes aux prescriptions indiquées dans le manuel.

Garanties de contrôle :

a) Teneur en poudres ou extraits à base de roténone.
b) Teneur en roténone des substances mentionnées sous lettre *a*.
c) Teneur en insecticides d'une nature différente et en fongicides.
d) Teneur en substances spéciales.
e) Degré d'humidité.
f) Poids du litre.
g) Grosseur des particules, déterminée par tamisage ou mensuration au microscope.

PRODUITS A BASE DE « DERRIS » UTILISÉS POUR TRAITEMENTS LIQUIDES.

Ce sont des produits possédant comme substances actives des extraits de racines et écorces de *Derris*, *Cubé*, *Barbasco* et autres plantes contenant de la roténone. Pour en élever le pouvoir mouillant et pour stabiliser leurs émulsions, on leur incorpore diverses substances spéciales.

Exigences :

a) Ces produits doivent être susceptibles de supporter en emballages originaux un entreposage normal d'une durée d'un an au minimum sans que leur efficacité en souffre.
b) Les solutions de pulvérisation prêtes à l'emploi doivent être neutres.
c) La dilution de tels produits doit pouvoir s'effectuer même avec des eaux calcaires, dans les proportions prescrites par le mode d'emploi, sans que se produise, dans les solutions, une floculation ou d'autres transformations.

Garanties de contrôle :

a) Teneur en extrait provenant de plantes contenant de la roténone.
b) Teneur en roténone de cet extrait.
c) Teneur en substances d'adjonction.
d) Teneur en eau.
e) Poids spécifique.
f) Pouvoir mouillant de la solution de pulvérisation prête à l'emploi, déterminé au stalagmomètre.
g) Degré d'alcalinité de la solution de pulvérisation.
h) Stabilité vis-à-vis des eaux calcaires.

OBRECHT, *Annuaire agricole de la Suisse*, 1937, **9**, p. 1015-1016.

(D'après *Revue de Botanique appliquée*, Paris, février 1938, **18**e ann., n° 198, p. 133-135.)

RÉORGANISATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA DÉFENSE SANITAIRE DES VÉGÉTAUX

Un décret présidentiel, daté du 11 octobre 1938 et publié au *J. O.* du 15 octobre abroge les dispositions de l'art. 29 du décret du 12 octobre 1932, relatives à la composition de ce Comité consultatif.

Les membres seront pris parmi les fonctionnaires des services de l'Agriculture, les directeurs de Stations ou Laboratoires spécialisés, les représentants des Chambres d'Agriculture et des groupements spécialisés dans la Défense des Végétaux.

Ces membres seront désignés nominativement par un arrêté du Ministre de l'Agriculture.

©BIU Santé

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE LA PHYTOPHARMACIE

La Commission spéciale, prévue lors de l'assemblée du 2 décembre dernier, s'est réunie le vendredi 20 janvier à la Faculté de Pharmacie de Paris, sous la présidence de M. le professeur PERROT, président de l'A. P. P.

Des projets émanant de plusieurs confrères et tendant à la création d'une Société d'études ou d'une Société commerciale pour la préparation et la répartition de produits de Phytopharmacie réservés aux Pharmaciens, avaient été dactylographiés et distribués aux membres présents.

Après examen de ces projets et discussion, au cours de laquelle prirent la parole MM. J. CLÉMENT, CREISSENT, DELBECQUE, JOFFARD, L. LECOQ, MARCHAND, MOREAU-DEFARGES, professeur Em. PERROT, PICHON, etc., il fut décidé de faire continuer l'examen de la question par le Bureau de l'A. P. P., afin de rédiger des statuts et de passer le plus rapidement possible à des réalisations pratiques.

Dès à présent, les premiers concours financiers sont acquis en vue de la constitution d'une Société commerciale, pour laquelle un appel sera adressé, en temps voulu, aux Pharmaciens membres de l'A. P. P. et aux représentants de l'industrie pharmaceutique.

LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

Réunion mensuelle de décembre 1938.

La Ligue nationale de Lutte contre les ennemis des Cultures a tenu sa réunion mensuelle le 22 décembre 1938 à la Maison de l'Agriculture, sous la présidence de M. CHAPPAZ, son président.

Elle a entendu une communication particulièrement instructive de M. Robert RÉGNIER, directeur de la Station de Zoologie agricole de Rouen, sur les enseignements à retirer de la lutte contre les *campagnols* par le virus. M. RÉGNIER, qui est un spécialiste de la question, a montré, après un rapide historique de la mise au point du procédé, les difficultés qu'il a fallu surmonter pour arriver à la préparation, en grande quantité, par le laboratoire qu'il dirige, d'un virus efficace. Il a énuméré les causes d'erreurs à provenir de la fabrication, puis les causes d'erreurs dans l'application, pour insister sur la nécessité de coordonner les traitements si l'on veut aboutir au succès. Il a enfin examiné sur le plan économique comment devait être envisagée la répartition des frais de fabrication.

Le laboratoire de Rouen est aujourd'hui outillé pour fabriquer plus de 2.000 litres de virus par semaine, soit de quoi traiter 12.000 hectares. Il peut donc répondre aux demandes simultanées de plusieurs départements.

A la suite de la communication de M. RÉGNIER, il fut donné lecture :

a) D'une note de M. BUSNEL qui, en collaboration avec M. TROUVELOT, a étudié dans le détail le comportement du *Doryphore* en France et suivi les moyens de combattre cet indésirable insecte. Dans cette note M. BUSNEL

©BIU Santé

insistait en particulier sur les moyens actuellement à l'étude pour lutter contre le Doryphore par la recherche de variétés de pommes de terre résistantes à l'insecte ;

b) D'une note du Dr Feytaud, directeur de la Station d'Entomologie du Sud-Ouest, qui était une mise au point précise de l'état d'envahissement de notre pays par le Doryphore et indiquait les résultats des divers traitements jusqu'à présent mis en œuvre pour juguler les méfaits de l'insecte.

Un film de MM. Busnel et Trouvelot compléta heureusement les enseignements ainsi apportés : ce film, conçu et réalisé pour être présenté en août dernier, au Congrès de Berlin, montra force détails sur la physiologie du Doryphore. Il constitue une mise au point visuelle des essais, tentés à ce jour, pour obtenir, par sélection, des hybrides de pommes de terre réfractaires à l'attaque de l'insecte.

Ce film, présenté par M. Trouvelot, fut particulièrement apprécié.

Après examen rapide de quelques questions d'actualité, notamment la nécessité de pousser plus avant les recherches relatives à la destruction du hanneton, la prochaine séance fut fixée au 19 janvier 1939.

(*Feuille d'Informations agricoles* n° 114, du 10 janvier 1939.)

VIe Exposition de produits destinés à la lutte contre les Ennemis des Cultures et IIIe Journée de la Défense sanitaire des Végétaux.

A l'occasion et pendant la durée du prochain Salon de la Machine agricole, qui aura lieu à Paris (porte de Versailles), du 17 au 22 février, se tiendra une Exposition de produits destinés à la lutte contre les Ennemis des Cultures.

En même temps, et sous le patronage du Ministère de l'Agriculture, aura lieu la IIIe Journée de la Défense sanitaire des Végétaux (lundi 20 février 1939), pour laquelle l'entrée gratuite au Salon et des réductions de transport seront accordées aux membres de la Ligue.

Le *programme* prévu comprend les questions suivantes :

I. Technique actuelle des moyens de défense contre : les mauvaises herbes ; — les gelées printanières ; — les ennemis de la conservation des grains : rongeurs, insectes et acariens.

II. Pulvérisation et pulvérisateurs.

III. Amélioration de la qualité des fruits (Organisation professionnelle, Lutte contre les parasites, Coopératives fruitières).

IV. De quelques réformes ou améliorations à envisager dans l'organisation administrative, professionnelle et interprofessionnelle de la Défense sanitaire des végétaux.

BIBLIOGRAPHIE

Guide pratique pour la défense sanitaire des végétaux.

(Deuxième édition, revue, corrigée et complétée.)

La plupart de nos lecteurs connaissent déjà ce Guide et bon nombre d'entre eux le possèdent. Etabli à l'usage des praticiens de l'agriculture, par les spécialistes de la Ligue contre les Ennemis des cultures, dans un

©BIU Santé

format commode et portatif (15 x 12 cm.), ce volume a été conçu de telle sorte que l'observation des maladies constatées sur une plante cultivée conduit directement le lecteur à la détermination de l'agent causal. Dans un premier chapitre, où les plantes sont classées par ordre alphabétique, on trouve le nom de la cause avec un report au chapitre II. Dans celui-ci, sont indiqués les renseignements relatifs à la nature et à l'évolution de cette cause, qui font l'objet d'un nouveau report au chapitre III. Ici enfin, on trouve toutes indications utiles concernant les traitements à employer.

Ce précieux Guide, qui a été revu par M. P. Marsais et ses collaborateurs, comporte en outre des renseignements relatifs à l'organisation de l'agriculture, ainsi que des textes législatifs et réglementaires.

Il est en vente au prix de 12 fr. franco, à la Ligue nationale de Lutte contre les Ennemis des cultures, Maison de l'Agriculture, 129, boulevard Saint-Germain, Paris-6e. Compte-postal : Paris, 1.034-69.

Vient de paraître : ***Agenda agricole et viticole 1939*** (54e *année*). — Un volume cartonné in-16, 410 pages, par V. et E. Vermorel, avec le concours d'agriculteurs, de viticulteurs et de la Station viticole et pomologique de Villefranche.

Cet élégant volume, imprimé d'un texte fin, mais très lisible, donne de nombreux renseignements sur la climatologie, l'agriculture, l'étude du sol, la viticulture, la vinification et la cidrerie, l'arboriculture, la parasitologie végétale et l'élevage du bétail.

80 pages sont consacrées à la législation agricole (animaux, vins, cidres, hydromel, alcool, calamités agricoles, droits de propriété, laiterie, transports, etc.).

Il donne également la liste des principaux fournisseurs de produits nécessaires à l'agriculture, la viticulture et l'arboriculture.

En vente au prix de 8 fr. 50 franco, chez l'auteur, à Villefranche-sur-Saône (Rhône), et à la Librairie du Progrès agricole et viticole, à Villefranche (Rhône) chèques postaux compte n° 1.469, Lyon.

SANS COMMENTAIRES !

Pour lutter contre les campagnols.

La Fédération des Syndicats de défense contre les ennemis des Cultures de la Charente, qui a son siège 33, rue Laferrière, à Angoulême, fait connaître qu'ayant acquis, au début de l'année, une quantité importante de noix vomique pour lutter contre les campagnols, il lui reste un stock assez important (1.500 Kos) de ce produit.

Cette Fédération demande à entrer en relations avec un groupement similaire, en vue de la cession à prix coûtant de ce stock de noix vomique, dont elle n'a plus l'emploi par suite de la disparition des campagnols.

Le produit serait conservé dans d'excellentes conditions et posséderait intactes ses qualités toxiques.

(*Feuille d'Informations agricoles* n° 112, du 10 décembre 1938.)

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE LA PHYTOPHARMACIE

L'Assemblée de l'Association professionnelle de la Phytopharmacie, tenue à la Faculté de Pharmacie de Paris le mercredi 21 décembre 1938, constatant que l'organisation de l'enseignement complémentaire destiné aux pharmaciens est définitivement entrée dans la voie de la réalisation, a confié à une Commission spéciale le soin d'étudier les voies et moyens propres à la création d'un organisme commercial permettant à ses membres de se procurer les produits insecticides, anticryptogamiques, etc., ainsi que les appareils nécessaires à l'aboutissement pratique de son programme.

Cette Commission s'est réunie le vendredi 20 janvier 1939, sous la présidence du Professeur honoraire Emile PERROT, président de l'A. P. P.

Quatre projets de constitution d'une Société d'achat, de préparation et de vente de produits phytopharmaceutiques ont été examinés ; d'une discussion animée et approfondie, il s'est dégagé que le moment était venu d'élaborer un texte définitif des statuts d'une Société commerciale. Des échanges de vue ont paru nécessaires encore et il a semblé utile de mettre au courant des pourparlers en cours tous les pharmaciens, qui, ainsi prévenus, pourront apporter leur concours et leurs propres suggestions. Elle a donc décidé :

De constituer, fonctionnant sous le contrôle de l'Association professionnelle de la Phytopharmacie, siège : 4, avenue de l'Observatoire, Paris-VI^e^, par cotisations d'un minimum de 500 francs, entre tous les pharmaciens, une Société nouvelle pour laquelle elle va étudier et préparer le texte des statuts ; d'étudier la forme des relations commerciales à établir entre la nouvelle Société et les firmes préparant déjà ceux des produits dont elle pourrait préconiser l'emploi, etc.

Les adhésions de principe, ainsi que toutes les observations et suggestions utiles sont reçues dès à présent par M. le Professeur honoraire Em. PERROT, président de l'A. P. P., 4, avenue de l'Observatoire, Paris-VI^e^.

Un certain nombre de souscripteurs se sont déjà fait inscrire. Chaque Pharmacien sera pressenti individuellement dès les premiers jours de mars.

Dans quelques semaines, une nouvelle Assemblée de l'A. P. P. sera convoquée, pour examiner les statuts et organiser la direction de la future Société.

©BIU Santé

LUTTEZ contre le DORYPHORE





AVEC

LES PULVÉRISATEURS ET POUDREUSES

VERMOREL

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (RHÔNE)

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

Catalogue gratuit sur demande

DESTRUCTION RADICALE

des ESCARGOTS, LOCHES et LIMACES, par le

"Limacide Herba"

DES ÉTABLISSEMENTS BLAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE (B.-d.-Rh.)

Registre du Commerce : TARASCON 32-63

RÉSULTATS FOUDROYANTS EN UNE NUIT
VISIBLES IMMÉDIATEMENT

PRODUIT LE PLUS ACTIF ET LE MEILLEUR MARCHÉ

Prix de vente imposé : **3** fr. **75** la boîte.
Prix aux pharmaciens : **2** fr. **75** la boîte.

©BIU Santé

LE PERMANGANATE DE POTASSIUM COMME TRAITEMENT D'HIVER POUR LES ARBRES FRUITIERS

Parmi les traitements d'hiver qui sont maintenant régulièrement appliqués dans les cultures soignées d'arbres fruitiers, on peut faire place aux formules à base de permanganate de potassium. En effet, avant de recourir aux traitements de printemps et d'été, qui s'adressent aux feuilles et aux jeunes fruits, on doit, à la fin de l'hiver, traiter le tronc et les grosses branches qui forment la charpente de l'arbre.

Le permanganate de potassium réunit les avantages suivants : il est efficace, facile à employer, économique, inoffensif pour les plantes traitées et pour les végétaux voisins ; enfin, en dehors de son emploi en pulvérisations, il peut rendre à l'agriculteur d'autres services.

1° Le permanganate est anti-cryptogamique. A la fin de l'hiver, à des doses comprises entre 0 K° 350 et 1 K° pour 100 litres d'eau (dose moyenne, 5 gr. par litre), il détermine la chute des mousses et lichens qui couvrent les vieilles écorces, entretiennent une humidité souvent nuisible et servent de repaire à de nombreux insectes. Il peut servir, en une autre saison, à combattre les moisissures de la famille des Erysiphées.

2° On emploie ces solutions additionnées de chaux (3 K° par hectolitre) ou d'un mouillant adhésif tel qu'il ne décompose pas le permanganate. Ce dernier peut être mélangé aux sels de cuivre (sans caséine) et aux arsenicaux.

3° Le prix de revient d'un hectolitre de solution de permanganate additionné d'adhésif est, au cours actuel, de 10 à 15 francs.

4° Aux doses indiquées ci-dessus, les solutions de permanganate ne présentent aucun danger ni pour les plantes traitées, ni pour les cultures environnantes.

Rappelons qu'en traitement d'été, ce sel est efficace à raison de 100 gr. seulement par hectolitre contre la carie du blé. Il peut de même rendre des services pour le nettoyage des souches de vigne.

En dehors de ces emplois, l'agriculteur peut utiliser le permanganate pour la désinfection des puits, pour celle de l'eau potable, pour désinfecter les étables à la dose de 2 gr. par litre lors des épidémies de fièvre aphteuse, enfin, à cette même dose, pour nettoyer les tonneaux destinés au vin ou au cidre. Un critérium de la bonne tenue des solutions est la coloration rouge-violet foncé que celles-ci doivent garder tant qu'elles n'ont pas été réduites par les matières organiques. Lorsque ces dernières sont abondantes, on assiste à la décoloration progressive des solutions, phénomène chimique que le Pharmacien connaît bien, aussi pourra-t-il facilement conseiller sa clientèle pour tous les emplois agricoles de ce désinfectant efficace et économique.

(Résumé d'après le *Bulletin de l'Agriculture*, 1938.)

©BIU Santé



"LE FLY-TOX"

Société Anonyme
au Capital de 7.300.000 Frs
22, Rue de Marignan - Paris-8e
R. C. Seine 219 284 B



PRODUITS INSECTICIDES POUR L'AGRICULTURE

POUDRE AGRI-TOX - A base de pyréthrines et de roténone pour la destruction du DORYPHORE, des CHENILLES et des insectes nuisibles à la vigne (COCHYLIS et EUDEMIS).

IVERNOL - A base de colorants organiques pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers.

CRYOLOX - A base de composés fluorés - Pour la destruction du ver des fruits et des chenilles du feuillage.

DODEXO - Insecticide liquide à base de roténone et de pyréthrines. Pour la destruction des pucerons.

UNE CLIENTÈLE NOUVELLE

avec les **"REMÈDES DUQUESNE"**

pour **Volailles, Chiens, Oiseaux**

VERMADOL
A base de pyréthrines, détruit le ver rouge et les vers intestinaux chez tous les gallinacés.

VERMO-COCCIDIOL
A base de pyréthrines, traitement curatif de la coccidiose des volailles, faisans, lapins...

ASSAINISSANT
Antiseptique non toxique destiné à l'hygiène générale des élevages de volailles, faisans, lapins...

AVINOX
Tue les poux des volailles.

ANTIPIC
Remède radical contre le picage de tous les gallinacés.

POUDRE
Contre la **diarrhée** des poussins, volailles, faisans, perdreaux.

ANTIPUCE
Tue à sec les puces et parasites externes des chiens, chats, volailles, oiseaux.

SHAMPOOING MOUSSE
Lave les chiens.

SEL DUQUESNE
Remède efficace pour toutes les maladies des oiseaux.

DUQUESNE, spécialisé depuis 1883, **MONTFORT** (Eure)
à **PARIS** (9e), **32, rue Caumartin** -:- **Téléph. : OPÉra 34-21.**

©BIU Santé

LE DOSAGE CHIMIQUE DES POUDRES ROTÉNONÉES (1)

L'analyse des poudres végétales roténonées et l'estimation de leur valeur insecticide sont des problèmes d'une grande importance qui, jusqu'à présent, n'ont pu être complètement résolus.

C'est qu'en effet, dans les plantes considérées, il se trouve, à côté de la roténone, d'autres constituants chimiques, comme la déguéline, la téphrosine, le toxicarol qui ont, sur les insectes, une action indéniable. D'autre part, la présence de substances résineuses dans les plantes à roténone constitue une gêne lors du dosage des principes actifs.

Pour estimer la valeur des drogues à roténone, on peut s'adresser à différents groupes de méthodes.

1° Le plus souvent, on dose pondéralement la roténone après l'avoir fait entrer à l'état de combinaison cristallisée et définie, avec le tétrachlorure de carbone. Dans ce groupe se trouvent les techniques de H. Jones, de Cahn et Boam, de Pozzi-Escot, de Le G. Worsley, de Beach, de Tattersfield et J. T. Martin, de C. D. V. Georgi et Gunn Lay Teik, toutes publiées de 1933 à 1936.

2° D'autres méthodes sont basées sur le dosage des groupes méthoxyle dans un extrait préparé à l'aide d'un solvant approprié. E. P. Clark, depuis 1932, Jones, Campbell et Sullivan, depuis 1935, ont employé ces techniques.

3° Pour l'examen des produits pauvres en matière active, comme les poudres du commerce, où les racines sont additionnées de substances inertes, on a donné des procédés colorimétriques. Gross et Smith (1934) titrent à la fois la roténone et la déguéline. Leur technique a été perfectionnée en 1936 par L. D. Goodhue, tandis qu'une autre méthode a été donnée la même année par Roggers et Calamari.

4° Enfin, le procédé de P. W. Danckwort, H. Budde et G. Baumgarten, publié en 1934, est basé sur la mesure de la déviation polarimétrique produite par un extrait benzénique de la poudre à examiner.

Au laboratoire de Recherches agronomiques de Versailles, M. H. Bégué utilise surtout, pour l'examen des poudres roténonées commerciales, la technique de Goodhue, convenant de préférence pour les faibles concentrations en matière active et la méthode pondérale de Le G. Worsley, pour les produits plus riches.

Nous reproduisons textuellement, ci-dessous, l'exposé de la méthode colorimétrique tel qu'il est donné par M. Bégué, tandis que nous résumerons ensuite la technique de dosage pondéral de Le G. Worsley, renvoyant au texte de M. Bégué pour complément de détails.

Méthode colorimétrique de Gross *et* Smith, *modifiée par* Goodhue (1936).

Réactifs : 1° *Acide sulfurique dilué.* — Mélanger 1 volume d'acide sulfurique pur (D = 1,84) avec 3 volumes d'eau. L'acide sulfurique doit être exempt de produits nitreux.

1. Résumé d'un article de H. Bégué, *Annales agronomiques*, 1939 (9e année), n° 1, p. 121-132.

©BIU Santé

Tout ce qu'il faut pour le Jardin

ENGRAIS
GRAINES POTAGÈRES ET DE FLEURS
PLANTES
QUINCAILLERIE HORTICOLE

ETABLISSEMENTS ET LABORATOIRES

GEORGES TRUFFAUT

CRÉATEUR DE LA CHIMIOTHÉRAPIE DES VÉGÉTAUX

ELGETOL
(*Breveté*)

Colorant organique jaune pour la désinfection générale des arbres fruitiers en hiver. Il prépare et assure une récolte saine et abondante.

SUPERBIOGINE

Engrais concentré et soluble. La **Superbiogine** augmente la résistance des plantes aux infections. C'est un engrais atomique universel; il assure partout une récolte maxima.

SUCCURSALE :
PARIS
22-24, Avenue Victoria
Tél. : CENTRAL 52-27

90 bis, Avenue de Paris
VERSAILLES
Tél. : 33-40 et la suite.

SUCCURSALES :
ALGER — BORDEAUX
LILLE — LYON
ROUBAIX — AMIENS

Catalogue général illustré, gratuit et franco, indispensable à tous ceux qui possèdent un jardin ou une propriété, envoyé sur simple demande adressée à Versailles.

©BIU Santé

2° *Solution alcoolique de nitrite de sodium.* — Dissoudre 1 gr. de nitrite de Na dans 10 cm³ d'eau et diluer à 1 litre avec de l'alcool à 95°.

3° *Solution de potasse.* — Dissoudre 40 gr. de potasse caustique (KOH) dans 100 cm³ d'eau.

4° *Solution alcaline.* — Mélanger 1 volume de cette solution de potasse avec 7 volumes de solution alcoolique de nitrite de sodium. La solution alcaline doit être fraîchement préparée ; il faut la renouveler chaque jour.

5° *Solution titrée de roténone pure.* — Dissoudre dans de l'acétone 30 milligr. de roténone pure, et diluer à 100 cm³ (1 cm³ de cette solution correspond à 0,30 milligr. de roténone). Cette solution étalon doit être préparée avec de l'acétone préalablement desséchée sur $CaCl_2$ et distillée ; on la conservera à l'obscurité.

Mode opératoire. — On pèse une quantité de poudre correspondant à 15 ou 20 milligr. de matière active et on l'extrait à l'acétone dans un appareil de Kumagawa pendant huit heures. Le réactif et l'appareil doivent être convenablement séchés. L'extrait refroidi est versé dans un ballon jaugé et étendu exactement à 200 cm³.

On mesure à la pipette 2 cm³ de solution acétonique dans un tube colorimétrique sec, on ajoute 2 cm³ de solution alcaline, on mélange par agitation et on place le tube dans un bain-marie à 25° pendant cinq minutes.

On ajoute 5 cm³ d'acide sulfurique dilué ; on agite en fermant l'orifice du tube avec le pouce et on replace le tube dans le bain-marie. En présence de roténone ou de déguéline, il se forme aussitôt une coloration violet-rouge qui atteint son maximum d'intensité au bout de quinze minutes et ne change pas pendant deux heures.

On détermine la somme roténone + déguéline par comparaison de la coloration ainsi obtenue avec celle produite par des types contenant des quantités connues de roténone. Les liqueurs types et la solution à doser doivent être traitées simultanément et exactement dans les mêmes conditions.

Pour confectionner une échelle de types, on introduit dans des tubes colorimétriques bien secs des volumes croissant de solution titrée de roténone : 0 cm³ 4, 0 cm³ 5, 0 cm³ 6, 0 cm³ 7, etc., correspondant à 0 milligr. 12, 0 milligr. 15, 0 milligr. 18, 0 milligr. 21, etc., de roténone pure ; on étend à 2 cm³ en ajoutant respectivement dans chaque tube : 1 cm³ 6, 1 cm³ 5, 1 cm³ 4, 1 cm³ 3, etc., d'acétone. On ajoute la solution alcaline et on continue suivant le mode opératoire décrit plus haut.

La déguéline donne la même coloration que la roténone, mais la téphrosine, le toxicarol ne réagissent pas.

Des colorations secondaires se développent parfois et rendent difficile la comparaison des teintes. Dans ce cas, il suffit d'ajouter dans chaque tube 4 cm³ d'éther sulfurique et de mélanger les solutions par 5 ou 6 renversements successifs des tubes ; après décantation, l'éther se rassemble à la partie supérieure et les teintes sont facilement comparables entre elles.

Un colorimètre peut être employé pour faire ce dosage, mais son emploi n'est pas indispensable. Avec un peu d'habitude, on parvient à effectuer les comparaisons à l'œil nu ; les colorations données par des prises d'essai contenant environ 0 milligr. 15 de roténone + déguéline sont celles pour lesquelles l'œil a la sensibilité la plus grande.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

CLÉMENT Frères

7, Passage de Thionville, PARIS (XIXe)

Téléph. : BOTZARIS 67-20. Télégr. : CLEMENCHIM TT Paris

R. C. Seine 218.554 B.

◆ ◆

Insecticides,

Anticryptogamiques,

pour l'HORTICULTURE, etc.

préparés par Jean CLEMENT, pharmacien

SCILLE ROUGE

STABLACTIVÉE

pour préparations raticides

S. A. L. A. M.

Cherchell (Algérie)

●

Agent général de vente :

Cie DE PRODUITS CHIMIQUES ET ÉLECTROMÉTALLURGIQUES

ALAIS, FROGES & CAMARGUE

23, RUE BALZAC, PARIS (VIIIe)

©BIU Santé

Un certain nombre de produits roténonés commerciaux sont teintés en rose ou en vert au moyen d'une matière colorante soluble dans l'acétone. L'extrait acétonique de ces produits est alors coloré. Il n'y a pas lieu de s'en inquiéter, car ces colorations sont éliminées lors des traitements ultérieurs à la solution de potasse et à l'éther.

Avantages et inconvénients de la méthode. — L'avantage que présente cette technique sur le procédé originel de Gross et Smith réside tout d'abord dans le remplacement d'une solution de potasse alcoolique, de mauvaise conservation, par une liqueur de potasse aqueuse, dont la stabilité est bien meilleure. De plus, d'après Goodhue, la sensibilité serait augmentée et les teintes obtenues seraient plus stables.

En permettant le contrôle chimique de poudres à très faibles teneurs en matières actives, ce procédé rend de grands services, tout particulièrement dans les cas où la méthode pondérale de dosage ne peut être appliquée.

La méthode colorimétrique ne permet pas de doser séparément la roténone et la déguéline, dont les pouvoirs toxiques sont différents. C'est un inconvénient pour une analyse chimique rigoureuse ; ce n'en est pas un, si l'on cherche seulement à évaluer la valeur insecticide des produits.

La possibilité d'introduire frauduleusement dans un produit commercial des substances capables de donner la réaction colorée de la roténone et de la déguéline a donné lieu à des critiques justifiées ; cependant, la méthode colorimétrique n'en constitue pas moins une base sérieuse d'estimation, qui, dans les cas douteux, pourrait utilement être complétée par un test biologique.

Méthode pondérale de Le G. Worsley (1936).

Le principe de cette méthode est le suivant : On prépare, par l'éther acétique, un extrait du produit à analyser, on évapore, on pèse, puis on fait cristalliser le complexe roténone-tétrachlorure de carbone après addition d'une quantité connue de roténone pure. La pureté du complexe est finalement déterminée par mesure de son pouvoir rotatoire en solution benzènique. Une courbe indique le pourcentage en roténone pure.

1° *Détermination de l'extrait dans l'acétate d'éthyle.* — La prise d'essai varie, selon le titre présumé en roténone : elle doit renfermer environ 1 gr. de cette dernière. Si la teneur supposée est de 4 %, on opère sur 25 gr. de poudre séchée à l'air ; si on la suppose de 1 %, on opère sur 100 gr. Pour des taux inférieurs, il vaut mieux recourir à la méthode colorimétrique décrite ci-dessus. L'humidité de la poudre est généralement comprise entre 3 et 7 %.

La quantité d'éther acétique est fonction du poids de la prise d'essai, par exemple 400 cm³ pour 25 gr. de poudre, ou 800 cm³ pour une prise d'essai de 100 gr.

L'appareil à épuisement est un tube en verre pyrex, rétréci à son extrémité inférieure, long de 47 à 50 cm., auxquels il faut ajouter 10 cm. pour la partie effilée. Le diamètre varie de 20 à 40 mm., selon le poids de matière à extraire. Dans le fond du tube, on place une plaque perforée en nickel, puis deux disques de papier-filtre, puis un peu de coton hydrophile. La poudre doit être modérément et uniformément tassée.

©BIU Santé

DESTRUCTION DES RATS

par une préparation à base de SCILLE ROUGE STABILISÉE (Procédé Perrot-Goris)

RATOSCILLINE





La **Ratoscilline** est un produit à base de *Scille stabilisée*, la stabilisation lui gardant toute son activité.

Pour détruire les rats, souris, mulots, qui infestent nos habitations, il suffit de placer aux endroits fréquentés par ces animaux quelques tablettes de **Ratoscilline,** en évitant de les prendre avec les doigts (prendre ces tablettes avec du papier) pour ne pas leur communiquer l'odeur humaine qui rendrait méfiants et éloignerait les rongeurs.

Les animaux emporteront ces tablettes dans leurs trous pour les manger et s'empoisonneront.

Ces tablettes sont sans danger pour les animaux domestiques, à moins de consommation massive.

DESTRUCTION DES LOIRS



HORTOSCILLINE

Pour la lutte contre les loirs qui dévastent vos vergers utilisez l'**Hortoscilline,** préparation également à base de *Scille stabilisée* qui se présente sous forme de tablettes à placer dans les arbres fruitiers à la fourche des branches ou sur les espaliers en utilisant des lattes de bois. Ce travail est à entreprendre avant l'apparition des fruits, dès le réveil des loirs, fin avril-mai, jusqu'au moment où leurs petits s'évadent du nid.

LES LABORATOIRES DAUSSE

:::: Société Anonyme au Capital de 11.000.000 de Francs ::::

4, RUE AUBRIOT, PARIS

©BIU Santé

Le tube est chauffé extérieurement par un bain d'eau chaude, de façon à réaliser l'extraction à la température de 74-76°. Il est relié, à sa partie inférieure, par une allonge, à un ballon de 1 lit., lui-même refroidi par un courant d'eau. Le ballon est relié à une trompe à vide. La température de 75° doit être maintenue dans le manchon cylindrique entourant le tube, pendant toute la durée de l'opération. Enfin, on place un tampon de coton au-dessus de la poudre, pour l'empêcher de surnager pendant l'extraction. L'aspiration est réglée, au moyen de la trompe, de façon à recueillir environ deux gouttes par seconde. Quand on a fait passer un peu plus de la moitié du solvant, on peut atteindre une vitesse d'écoulement de quatre gouttes par seconde. A la fin de l'extraction, on augmente le débit de la trompe, pour enlever les dernières traces d'acétate d'éthyle. Le résidu d'extraction est retiré du tube. On en prélève un échantillon moyen, qu'on extrait à l'acétone et on vérifie qu'il ne donne plus la réaction colorée de la roténone et de la déguéline. On filtre l'extrait dans un ballon à distiller ; on lave le filtre à l'acétate d'éthyle et on distille au bain-marie pour réduire au volume de 150 cm³ environ. On transvase dans un ballon de 200 cm³, on rince à l'acétate d'éthyle, puis on concentre à 40 ou 50 cm³. L'extrait chaud est versé dans un vase cylindrique de 100 cm³, en verre pyrex, contenant un agitateur et taré. On rince le ballon à l'acétate d'éthyle et on évapore doucement, d'abord au bain-marie, en remuant fréquemment au moyen de l'agitateur, puis sous vide, jusqu'à ce que le solvant soit complètement chassé. On pèse et le poids de l'extrait sec est déterminé par différence.

L'élimination des dernières traces d'acétate d'éthyle est très longue au bain-marie ; elle est plus rapide si on évapore sous vide, à la température de 70-80° ; le vase contenant les résines est placé dans une conserve en verre pyrex de 500 cm³, dans laquelle on fait le vide ; le solvant s'élimine assez bien, cependant on n'atteint pas, en pratique, un poids rigoureusement constant.

2° *Séparation du complexe roténone-tétrachlorure de carbone.* — On ajoute aux résines une quantité suffisante de roténone pure (2) pour que la teneur en roténone dans le mélange soit au moins 40 %.

Après dissolution à la température du bain-marie en présence de tétrachlorure de carbone pur, on place le vase sous une cloche renfermant du $C Cl_4$ pour éviter l'évaporation et on laisse une nuit au repos, à la température ordinaire ; on vérifie la tare du vase avec son contenu (ajouter au besoin un peu de $C Cl_4$). Filtrer à la trompe sur un filtre en verre d'Iéna n° 1 G. 4, taré ; on sépare autant que possible les résines par pression au moyen d'un agitateur ; on rince le vase et lave le complexe roténone-tétrachlorure avec 20 cm³ de solution saturée de roténone dans le $C Cl_4$. On sèche à poids constant à 35-40° et on pèse. Le poids brut obtenu, multiplié par 0,719 donne la quantité de roténone brute. Il faut en déterminer la pureté.

3° *Pureté du complexe roténone-tétrachlorure.* — On pèse 0 gr. 90 à 1 gr. de ce complexe dans un petit flacon de 30 cm³ bouché émeri et on y verse, au moyen d'une burette, 20 cm³ de benzène cristallisable, préalablement porté à la température de 22°. On ferme le flacon et on agite

2. On peut obtenir de la roténone pure à partir des complexes provenant des dosages, en les desséchant à 100°, puis faisant cristalliser dans l'acétate d'amyle.

©BIU Santé

A LOUER

TOUS LES PRODUITS
pour soigner la vigne
ET LES AUTRES CULTURES

CONTRE
LES INSECTES
ET DIVERSES
MALADIES

**SOUFRE — POUDRES CUPRIQUES
POUDRES INSECTICIDES A BASE
DE FLUOSILICATE DE BARYUM
ET DE ROTÉNONE, etc.** .....

MINES DE SOUFRE D'APT
Siège Social : **5, rue de Nîmes, ARLES** (B.-du-Rhône).

©BIU Santé

jusqu'à dissolution. Si la solution est limpide et peu colorée, on mesure la déviation polarimétrique, au tube de 2 dm. et à la température de 22°. Si la solution benzénique est trouble, on la filtre rapidement en recueillant le filtrat dans le tube polarimétrique.

Parfois, le complexe peut être fortement coloré par des matières extraites à l'acétate d'éthyle en même temps que la roténone ; la solution de tels complexes dans le benzène est trop teintée pour permettre une lecture au polarimètre. Dans ce cas, ajouter à cette solution benzènique une pincée de charbon végétal décolorant R. P. ; agiter pendant deux à trois minutes ; filtrer dans le tube polarimétrique. Ainsi la lecture devient aisée.

Le G. Worsley recommande d'effectuer la mesure du pouvoir rotatoire aussitôt après la dissolution du complexe dans le benzène.

On note la déviation observée ; du nombre obtenu, on déduit la déviation donnée par le même tube rempli de benzène pur, à la température de 22°.

Une courbe donnée par l'auteur, et qu'il est d'ailleurs facile d'établir soi-même, permet de calculer le poids de roténone contenu dans la prise d'essai, et par suite, de calculer la pureté. Du chiffre obtenu, on déduit 2,6 ; après cette déduction, on obtient généralement 93-95 %.

Pour avoir la roténone pure, on multiplie le poids de roténone brute par la pureté. On déduit le poids de roténone pure contenu dans l'échantillon analysé.

D'après Le G. Worsley, les déviations observées dans le benzène à 22°, au tube de 2 décimètres, sont :

Roténone °/₀	0,50	1	2	4	6
Déviation	2°365	4°620	9°105	17°585	25°720

4° *Avantages de la méthode ; ses inconvénients.* — Ce procédé paraît actuellement à M. Bégué le meilleur parmi les diverses méthodes pondérales.

Le temps d'extraction est relativement réduit, puisqu'il ne faut pas plus de trois heures à trois heures et demie pour épuiser 100 gr. de poudre.

Par l'emploi de tétrachlorure saturé de roténone pour dissoudre les résines, la cristallisation du complexe a lieu à la température ordinaire, sans que l'on ait besoin de recourir à l'emploi de la glace, nécessaire dans plusieurs autres méthodes.

On considère comme un avantage le fait d'ajouter aux résines une certaine quantité de roténone pure destinée à amorcer la cristallisation du complexe et à déceler ce qu'on a l'habitude d'appeler la « roténone cachée ». On sait en effet que certaines poudres de Derris, à faible teneur en roténone, mais riches en matières voisines, forment difficilement le complexe avec C Cl_4, la cristallisation n'ayant lieu que si l'on ajoute une certaine quantité de roténone pure. Une bonne précaution est également de déterminer la pureté du complexe obtenu.

Dans le cas de poudres avec moins de 1 % de roténone, ou lorsque les extraits sont très riches en résines, cette méthode manque de précision ; la solubilité de la roténone dans le mélange tétrachlorure et résine devient alors une cause d'erreur, et c'est là un gros inconvénient du procédé.

©BIU Santé

CONCLUSIONS.

Parmi les diverses méthodes proposées pour le dosage de la roténone, l'auteur a retenu et étudié celle de GOODHUE et celle de LE G. WORSLEY. Il en indique les modes opératoires.

« La première doit être réservée aux produits peu riches en principes actifs. Elle donne toujours des chiffres supérieurs à la teneur réelle en roténone, car elle dose en même temps la déguéline et peut-être d'autres substances voisines. Mais ces résultats sont en général en bonne concordance avec l'action insecticide : c'est donc une technique à recommander pour le dosage rapide des produits commerciaux vendus au détail.

« La technique de LE G. WORSLEY est une des meilleures méthodes pondérales de dosage de la roténone. Elle élimine plusieurs causes d'erreur et ne présente pas de difficultés spéciales. Elle paraît être actuellement celle qui convient le mieux pour l'évaluation chimique des matières premières (poudres ou racines de Derris, de Cubé, etc.), destinées à la préparation des insecticides. »

D'après H. BÉGUÉ,
Centre de Recherches agronomiques, Versailles.

L'ARSENIC DANS LES VINS

Il faut bien croire, malgré certaines affirmations intéressées, que la présence d'arsenic dans les vins n'est pas une vue de l'esprit et que le danger existe à la suite des traitements antiparasitaires. L'article de MM. J. H. FABRE et Ernest BRÉMOND (1), professeurs à l'Institut agricole d'Algérie, en est la preuve.

Les auteurs ont présenté à la *Société des Experts chimistes de France* (6 juin 1938) une note sur les quantités d'arsenic pouvant être trouvées accidentellement dans les vins provenant de vignes traitées à l'aide de sels arsenicaux.

Ils ont signalé que lorsque les traitements insecticides à l'aide de composés arsenicaux *insolubles* n'ont été effectués que jusqu'au début de la veraison (fin juin en Algérie), les vins correspondants ne contiennent que quelques dixièmes de milligramme d'arsenic par litre.

Mais quand l'on emploie en même temps des produits *adhésifs* et des *effeuillages* sévères permettant d'atteindre les grappes de façon plus complète, il peut en résulter la présence accidentelle dans les vins correspondants de doses d'arsenic *dépassant* 1 *milligr. par litre*, maximum admis au delà duquel les vins ne peuvent plus être considérés comme loyaux et marchands (2).

Ainsi il est admis expérimentalement que l'emploi non surveillé de toxiques tels que l'arséniate de plomb peut devenir dangereux, dans certains cas, pour la santé publique : ce qui ne veut pas dire que leur usage doive être proscrit aussi longtemps qu'on ne pourra mettre à la dispo-

1. J. H. FABRE et Ern. BRÉMOND. Possibilités de « désarsenicage » des vins à l'aide de monosulfure de sodium. Paris, 1938, *Ann. Fals.*, n° 357-358, 409-414.

2. Nous n'avons jamais personnellement soutenu d'autre opinion dans les réunions de l'*A. P. P.* (Em. P.).

©BIU Santé

sition des viticulteurs des produits insecticides presque inoffensifs ; leur mode d'emploi doit être l'objet d'une surveillance rigoureuse.

Toutefois, le fait de la présence en dose dangereuse ou réputée telle dans certains vins a incité les auteurs à établir un procédé de « désarsenicage ».

Bien que *non licite*, ce procédé mérite de retenir l'attention ; il est basé sur l'addition de monosulfure de sodium à une dose ne dépassant pas 70 milligr. par litre. Au delà le vin prend un goût d'hydrogène sulfuré caractéristique, ce qui est un excellent indicateur. Une dose moindre est le plus souvent bien suffisante ; les pharmaciens qui se préoccupent de phytopharmacie devraient être tenus au courant de cette étude, surtout ceux qui exercent dans une région viticole. Em. P.

INFLUENCE DE LA CYANAMIDE DE CHAUX SUR LE DORYPHORE

Dans une première note, présentée le 23 juin 1937 à l'Académie d'Agriculture de France, MM. J. Deleuze et J. Dussy ont exposé le résultat d'essais, en plein champ, poursuivis dans la Creuse et d'essais de laboratoire sur l'influence de la cyanamide calcique sur les Doryphores adultes et sur les larves de première génération. Les conclusions de cette première série d'expériences étaient les suivantes :

1° « En applications printanières, la cyanamide de chaux, à partir de 100 K^{os} à l'hectare, gêne la sortie des insectes parfaits ; ceux-ci paraissent arrêtés dans leur ascension par la couche de produit ;

2° « Les meilleurs résultats sont obtenus avec la cyanamide de chaux sous forme de « poudre huilée » ;

3° « C'est après huit jours d'incorporation à la terre que l'action sur l'insecte est la plus intense ;

4° « Il importe de réaliser un épandage aussi homogène que possible et d'éviter la destruction de cette homogénéité par des façons culturales telles que le binage et le buttage. »

Les auteurs ont poursuivi leurs essais et viennent d'en communiquer les résultats dans une nouvelle note présentée le 1er février 1939 à la même Académie :

Dans la Loire, le Maine-et-Loire et les Hautes-Pyrénées, ils ont observé, à la suite de cultures en plein champ, que l'épandage préventif de 200 à 300 K^{os} à l'hectare, réduit de plus de moitié la sortie printanière des *insectes hibernants*. La date du traitement a une grande importance. Ainsi, dans la Loire, la date la plus favorable fut le 30 mai, car l'action de la cyanamide est assez fugace et s'exerce au maximum dès que ce produit est incorporé au sol.

— En ce qui concerne les cultures infestées par des *insectes en période d'activité*, des essais ont été effectués sur les variétés de pommes de terre suivantes : Parnassia, Eersterlingen, Institut de Beauvais et Robinia.

Deux épandages, à raison de 200 K^{os} de cyanamide calcique par hectare, pratiqués fin mai et courant de juin, sans enfouir le produit, se sont

©BIU Santé

montrés efficaces. Le premier a retardé et diminué l'apparition des larves, le second a entraîné la disparition quasi totale des larves et des adultes sur la parcelle traitée. On a trouvé de nombreux cadavres d'insectes. Enfin, un troisième traitement (poudrage insecticide avec 100 K^{os} seulement par hectare), effectué le 16 juillet, a suffi pour protéger le champ par la suite.

— De tels épandages, pratiqués sur les plants jeunes, ne présentent aucun inconvénient pour la végétation. Les plants âgés paraissent beaucoup plus sensibles à l'action caustique de l'insecticide, mais on peut également tirer parti de cette particularité. Un épandage de cyanamide, pratiqué peu de temps (une à quatre semaines) avant l'arrachage, fait dessécher les fanes, ce qui facilite leur arrachage mécanique, sert en même temps de fumure pour le sol et permet de détruire la plupart des insectes qui peuvent encore se trouver sur les plants à ce moment, sans affecter ni la quantité, ni la qualité des pommes de terre récoltées.

D'après J. Deleuze et J. Dussy,
C. R. Acad. Agric. de France, 1939, **25**, n° 4, p. 151-155.

Ligue nationale de lutte contre les ennemis des cultures.

Lors de la réunion mensuelle du 19 janvier dernier, tenue sous la présidence de M. Foex, vice-président, il a été surtout question des problèmes que pose l'action anticryptogamique du cuivre et du programme des recherches qui restent à effectuer en cette matière.

M. Marsais, secrétaire général de la Ligue, a fait sur ce sujet une importante communication.

Un film relatif à la défense des vergers contre la gelée en Californie, mis à la disposition de la Ligue par l'Office national météorologique, a complété la réunion, tout en servant de préambule à la III^{e} Journée de la Défense sanitaire des végétaux, qui se tiendra le lundi 20 février prochain, à la Porte de Versailles, à l'occasion du Salon de la Machine agricole.

(*Feuille d'Informations agricoles*, n° 115, 25 janvier 1939.)

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE LA PHYTOPHARMACIE (A.P.P.)

L'Association, désirant entrer dans la voie des réalisations pratiques, vient d'adresser à tous les pharmaciens une circulaire les invitant à se prononcer par oui *ou par* non *sur la question de la constitution d'une Société anonyme commerciale par actions, ayant pour but l'achat et la distribution à ses adhérents des produits insecticides ou fongicides sous la garantie d'un contrôle et sous une forme réservée* aux seuls pharmaciens.

Cette Société ne sera reliée à l'Association professionnelle de la Phytopharmacie que par les liens d'un contrôle et, comme toute société anonyme, fonctionnera de façon indépendante.

Dans cette même circulaire, envoyée au début de mars, il était demandé à chaque pharmacien approuvant l'idée de la création de la Société commerciale, de bien vouloir faire connaître de quelle somme il pourrait disposer à cet effet, le minimum étant fixé à 500 francs. En une période de quinze jours, près de 700 de nos confrères, pour la plus grande partie exerçant à la campagne, ont répondu affirmativement et les apports promis atteignent un chiffre qui peut permettre déjà de préjuger favorablement de la réussite.

Les promoteurs prient ceux de nos confrères qui n'ont pas encore répondu de bien vouloir se hâter de faire connaître leurs intentions, afin de permettre d'élaborer les statuts et de procéder à toutes démarches utiles ; la date de clôture de l'enquête est fixée au 25 avril prochain.

Toutes précautions seront prises pour éviter l'intrusion dans la Société d'éléments étrangers à la profession.

Le Président de l'A. P. P.,
Professeur honoraire Em. PERROT.

CONVOCATION

La prochaine assemblée de l'Association aura lieu le jeudi 27 avril prochain, à 14 h. 30, à la Salle des Actes de la Faculté de Pharmacie de Paris.

Tous les confrères sont admis à assister à cette séance.

Ordre du jour :

1° Rapport du Président sur la consultation pharmaceutique concernant la création d'une Société anonyme commerciale de la Phytopharmacie ;
2° Rapport de M. JOFFARD, Secrétaire général, sur les travaux de la Commission d'études ;
3° Rapport du Trésorier (compte rendu financier de l'exercice 1938) ;
4° Présentation des statuts et discussion du texte définitif ;
5° Examen des rapports réciproques entre l'Association et la Société commerciale.

Le Président, Em. PERROT.

©BIU Santé

LUTTEZ contre le DORYPHORE





AVEC

LES PULVÉRISATEURS ET POUDREUSES

VERMOREL

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (RHÔNE)

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

Catalogue gratuit sur demande

DESTRUCTION RADICALE

des ESCARGOTS, LOCHES et LIMACES, par le

"Limacide Herba"

DES ÉTABLISSEMENTS BLAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE (B.-d.-Rh.)

Registre du Commerce : TARASCON 32-63

RÉSULTATS FOUDROYANTS EN UNE NUIT
VISIBLES IMMÉDIATEMENT

PRODUIT LE PLUS ACTIF ET LE MEILLEUR MARCHÉ

Prix de vente imposé : **3** fr. **75** la boîte.
Prix aux pharmaciens : **2** fr. **75** la boîte.

©BIU Santé

LE PERMANGANATE DE POTASSIUM EN AGRICULTURE

Nous avons, le mois dernier (*Supplément de Phytopharmacie*, 1939, p. XII), indiqué l'emploi et les avantages du permanganate de potassium pour les traitements d'hiver des arbres fruitiers. En même temps, nous rappelions qu'à la dose de 100 gr. par hectolitre d'eau, le permanganate était efficace contre la carie du blé et qu'en outre ce sel peut, à la campagne, avoir comme désinfectant de nombreuses applications.

Une de nos grandes fabriques de produits chimiques nous a écrit, estimant que cette phrase insuffisamment explicite pouvait inspirer au lecteur des idées inexactes sur le traitement de la carie. Voici donc, d'après les documents reçus, résultant des travaux de M. HOUDAYER, professeur d'Agriculture, relatés dans *Le Progrès agricole et viticole* du 30 janvier 1938, comment doit être pratiqué ce traitement contre la carie.

Il consiste à désinfecter les grains de blé, avant les semailles, en les aspergeant avec une solution de permanganate à 1 gr. par litre, dose qu'il est bon d'augmenter lorsque l'infection est grave. Il faut 8 lit. de solution, soit au minimum 8 gr. de MnO_4K, pour traiter 1 quintal de blé par aspersion.

On peut aussi opérer par trempage. Dans l'un ou l'autre cas, le permanganate tue les spores du champignon de la carie. Ce traitement n'a aucun effet nocif sur la germination des grains ; il détermine, au contraire, une sortie un peu plus rapide des germes.

Enfin, il semble pouvoir être étendu à différents charbons des céréales.

Traitements d'été. — Selon les cas, on utilise le permanganate seul, ou bien mélangé aux bouillies cupriques.

Avant la récolte, la solution de permanganate servira à protéger les *fruits à pépins* de la pourriture due à des moisissures et à des bactéries. On pourra l'utiliser pour le lavage des fruits traités tardivement à l'arsenic.

De même, elle protégera le *raisin* des pourritures, après la véraison.

Pour le blanc du Pêcher et l'oïdium de la Vigne, dus à des champignons, le MnO_4K est parfaitement curatif, mais il n'est pas préventif ; sur la vigne, il présente l'avantage de pouvoir être employé à tout moment.

En cas de fortes invasions de mildiou de la vigne, le permanganate diminuera le nombre des moisissures et facilitera ainsi l'action des bouillies cupriques, dont l'application reste nécessaire.

Il en est de même pour diverses maladies cryptogamiques des arbres fruitiers.

En cours de végétation, la dose à employer est de 125 gr. de sel pour 100 lit. d'eau. On a un produit plus adhérent en ajoutant à la solution 3 % de chaux. Le pouvoir mouillant et l'adhérence sont encore augmentés si l'on ajoute au MnO_4K un mouillant spécial (*Adhérone*).

©BIU Santé



"LE FLY-TOX"

Société Anonyme
au Capital de 7.300.000 Frs
22, Rue de Marignan - Paris-8e
R. C. Seine 219 284 B



PRODUITS INSECTICIDES POUR L'AGRICULTURE

POUDRE AGRI-TOX - A base de pyréthrines et de roténone pour la destruction du DORYPHORE, des CHENILLES et des insectes nuisibles à la vigne (COCHYLIS et EUDEMIS).

IVERNOL - A base de colorants organiques pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers.

CRYOLOX - A base de composés fluorés - Pour la destruction du ver des fruits et des chenilles du feuillage.

DODEXO - Insecticide liquide à base de roténone et de pyréthrines. Pour la destruction des pucerons.

UNE CLIENTÈLE NOUVELLE

avec les **"REMÈDES DUQUESNE"**

pour **Volailles, Chiens, Oiseaux**

VERMADOL
A base de pyréthrines, détruit le ver rouge et les vers intestinaux chez tous les gallinacés.

VERMO-COCCIDIOL
A base de pyréthrines, traitement curatif de la coccidiose des volailles, faisans, lapins...

ASSAINISSANT
Antiseptique non toxique destiné à l'hygiène générale des élevages de volailles, faisans, lapins...

AVINOX
Tue les poux des volailles.

ANTIPIC
Remède radical contre le picage de tous les gallinacés.

POUDRE
Contre la **diarrhée** des poussins, volailles, faisans, perdreaux.

ANTIPUCE
Tue à sec les puces et parasites externes des chiens, chats, volailles, oiseaux.

SHAMPOOING MOUSSE
Lave les chiens.

SEL DUQUESNE
Remède efficace pour toutes les maladies des oiseaux.

DUQUESNE, spécialisé depuis 1883, **MONTFORT** (Eure)
à **PARIS** (9e), 32, rue Caumartin -:- Téléph. : OPÉra 34-21.

©BIU Santé

PHYTOPHARMACIE D'ACTUALITÉ

Le puceron lanigère.

Le puceron lanigère, qui est un des principaux ennemis du Pommier, est un insecte Hémiptère, appartenant à la famille des Pemphiginés ; c'est l'*Eriosoma lanigerum* Hausm.

En Europe, il se multiplie à peu près toujours sur le Pommier, où il peut donner, à partir du printemps, jusqu'à 12 ou 14 générations par an. On rencontre des individus aptères, au corps bombé et noirâtre, long de 2 mm. 5, recouvert de la sécrétion cireuse, blanche, d'aspect laineux (d'où le nom de *lanigère*), fournie par plusieurs glandes cirières abdominales.

On le rencontre beaucoup plus rarement sur le Poirier et parfois sur l'Aubépine.

En Amérique, le cycle biologique comprend deux plantes, le Pommier et l'Orme américain (*Ulmus americana*), de sorte que les dégâts commis aux arbres fruitiers sont proportionnellement moins graves qu'en Europe.

Chez nous, chaque génération comprend des femelles parthénogénétiques qui se nourrissent de la sève prélevée dans le bois de l'arbre au moyen de leur rostre. Chaque femelle pouvant donner jusqu'à 100 larves, qui elles-mêmes se reproduisent au bout de quinze à vingt jours, il est facile d'imaginer la rapidité d'invasion du parasite.

Les Pommiers atteints portent, principalement sur les jeunes rameaux (surtout à leur aisselle ou à leur face inférieure), mais aussi sur le tronc et sur les racines, des masses blanches, formant des paquets d'un duvet, que l'on appelle le *blanc du Pommier*, constituées par des agrégats d'insectes recouverts de leur sécrétion laineuse. Les piqûres faites par cette multitude d'insectes provoquent, à la longue, la formation de boursouflures, puis de tumeurs atteignant jusqu'à la grosseur d'une noix. L'arbre dépérit ou tout au moins reste stérile. De plus, les lésions primitives favorisent les infections secondaires par des insectes, comme les scolytes, ou par des champignons.

Traitement chimique. — Les traitements d'hiver, par le formol ou par les émulsions d'huile d'anthracène, sont efficaces contre le puceron lanigère (femelles hivernantes).

Mais l'insecte est relativement difficile à atteindre, en raison du revêtement cireux qui le protège.

On a employé des solutions de nicotine ou autre insecticide, additionnées de 1 % de savon, à titre de « mouillant ».

M. Balachowsky a préconisé les émulsions d'huile végétale, en particulier d'huile d'arachide, à 1 ou 2 %, qui doivent être employées en pulvérisations avec un appareil à forte pression, pour donner les meilleurs résultats.

Voici une formule tirée du *Guide pratique pour la Défense sanitaire des Végétaux :*

Huile d'arachide	1 litre à 1 lit. 5.
Acide oléique	750 cm³.
Ammoniaque liquide	500 cm³.
Eau	100 litres.

La préparation est encore beaucoup plus active si l'on ajoute :

Nicotine diluée à 500 gr.	100 cm³.

©BIU Santé

NOTES DES LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

N° 1. — LES ENGRAIS

LES TROIS ÉLÉMENTS :

L'AZOTE favorise le développement des parties herbacées des plantes.

La déficience de l'azote dans le sol occasionne :

a) Une croissance lente des plantes ;

b) Le jaunissement et desséchement des feuilles à partir des nervures.

L'excès d'azote retarde la maturation et rend les plantes sujettes aux maladies.

L'excès d'azote est nuisible aux plontes.

Le PHOSPHORE accélère la maturation des plantes et favorise le développement des racines et des fruits.

Si la quantité de phosphore assimilable est insuffisante,

a) La formation des racines et des fruits est défectueuse ;

b) Les feuilles sont de couleur vert pâle.

Le POTASSIUM favorise la croissance des plantes et améliore la qualité des récoltes.

Quand la terre renferme des quantités insuffisantes de potassium,

a) Les plantes sont sujettes aux maladies.

b) Les feuilles ont des taches et se dessèchent prématurément du bord vers le milieu.

L'apport de potassium contrebalance l'effet nuisible de l'excès d'azote.

SUPERBIOGINE

La Superbiogine est un engrais concentré et soluble ; elle augmente la résistance des plantes aux infections. C'est un engrais universel qui assure partout une récolte maxima.

Dose d'emploi : Une poignée de Superbiogine (50 gr.) par mètre carré.

La Superbiogine renferme : 8 °/₀ d'azote, 20 °/₀ d'acide phosphorique et 29 °/₀ de potasse.

BIBLIOGRAPHIE : « La Technique simplifiée du jardinage », nouvelle édition revue et augmentée, Versailles, 1933 (3 francs). Cette élégante publication renferme toutes les indications nécessaires pour réussir dans la culture des légumes, des fleurs et des arbres fruitiers. Le texte est cloir, net et précis.

« La Technique simplifiée du Jardinage » est envoyée gratuitement et franco à tous les ecteurs du « Bulletin des Sciences Pharmacologiques », sur simple demande adressée aux

ÉTABLISSEMENTS ET LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

©BIU Santé

« Dans une bassine ou un pot de grès ou de fer, verser l'acide oléique et l'huile. Le mélange se fait par simple agitation. Dans un seau de 10 à 15 lit., verser 3 lit. d'eau (de préférence non calcaire) et l'ammoniaque. Verser le contenu de la bassine (huile) dans le seau, en agitant pendant une minute avec un bâton. On obtient une crème bien homogène, qui est l'*émulsion concentrée* et peut se conserver plusieurs semaines (couvrir avec soin le récipient d'un papier épais). Au moment de l'emploi, remplir le seau à 10 lit., en versant l'eau dans l'émulsion, d'abord doucement, en agitant énergiquement pour éviter les grumeaux. Verser ensuite le contenu du seau dans un grand récipient contenant le reste de l'eau. »

A employer en pulvérisations avec un appareil à pression.

Outre le puceron lanigère, la même solution convient également pour détruire les autres pucerons, la teigne du chou, la tenthrède de la rave.

En élevant la dose d'huile d'arachide à 2 %, on aura une émulsion qui conviendra pour les cochenilles des arbres de plein air (ne pas employer sur le pêcher ou l'amandier, plus sensibles, ni à l'intérieur des serres), pour les piérides, vanesses, etc.

Traitement biologique. — Grâce à M. P. Marçhal, on a acclimaté en France, depuis 1921, un hyménoptère d'origine américaine, *Aphelinus mali*, parasite du puceron lanigère et mesurant environ 1 mm. Cet hyménoptère a également été étudié et introduit dans d'autres pays d'Europe et s'est acclimaté un peu partout.

La femelle de l'*Aphelinus mali* pond un œuf à l'intérieur de chaque puceron et peut ainsi en visiter successivement jusqu'à 50 ou 60 ; l'œuf donne une larve qui se développe à l'intérieur du puceron, qu'elle tue bientôt.

En été, le développement du parasite dure vingt à vingt-cinq jours, ce qui permet 6 à 7 générations au cours de la belle saison. En hiver, c'est à l'état de larve que l'*Aphelinus mali* persiste dans les cadavres des pucerons lanigères, puis l'Hyménoptère adulte éclôt au printemps.

Ce procédé de lutte est efficace, mais, à lui seul, il ne suffit pas toujours pour faire disparaître les colonies de pucerons.

Aussi, on a proposé de multiplier, par sélection, les races de Pommiers qui résistent le mieux au puceron lanigère ; ce sont en général des variétés âcres, évidemment moins estimées que les bonnes variétés sucrées.

On s'efforce donc de choisir des porte-greffes résistants, sur lesquelles on greffe les variétés commerciales désirées.

R. Weitz.

Les traitements mixtes de printemps.

On peut, pour éviter de multiplier les traitements, faire des traitements mixtes, contre plusieurs maladies.

Il ne faut pas, dans ce but, mélanger n'importe quel insecticide avec n'importe quel anticryptogamique, car certaines bouillies seraient décomposées en présence d'autres et perdraient leur efficacité : c'est le cas, en particulier, des bouillies aux extraits végétaux (nicotine, pyréthre, roténone, etc.), qui se décomposent et perdent leurs propriétés en milieux alcalins ; il faut donc éviter de les mélanger aux bouillies cupriques. Par contre, on peut très bien ajouter aux bouillies cupriques, des arsenicaux, ou des huiles d'anthracène : si, dans les traitements contre le « rot brun » (trois traitements avec la bouillie cuprique à 2 %, le premier au début

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

CLÉMENT Frères

7, Passage de Thionville, PARIS (XIXe)

Téléph. : BOTZARIS 67-20. Télégr. : CLEMENCHIM TT Paris

R. C. Seine 218.554 B.

◆ ◆

Insecticides,

Anticryptogamiques,

pour l'HORTICULTURE, etc.

préparés par Jean CLEMENT, pharmacien

SCILLE ROUGE

STABLACTIVÉE

pour préparations raticides

S. A. L. A. M.

Cherchell (Algérie)

●

Agent général de vente :

Cie DE PRODUITS CHIMIQUES ET ÉLECTROMÉTALLURGIQUES

ALAIS, FROGES & CAMARGUE

23, RUE BALZAC, PARIS (VIIIe)

©BIU Santé

du débourrement, le second un peu avant l'ouverture des premières fleurs, le troisième quinze jours après la chute des pétales), au lieu de la bouillie cuprique, on emploie une bouillie arsenicale, on réalise un traitement mixte contre la *cloque* (pochettes), le *rot brun*, le *coryneum*, les chenilles *défoliatrices* (chenilles fileuses et chenilles arpenteuses) et les *vers cordonniers*.

Si, dans le traitement de la *cloque des arbres fruitiers* (deux pulvérisations de bouillie bordelaise à 2 %), la première à la fin de la floraison, la seconde trois semaines plus tard), on emploie pour la seconde pulvérisation une bouillie cupro-anthracéniquée, le traitement, qui agit déjà contre la cloque et le coryneum, sera aussi efficace contre les pucerons.

La réussite des traitements mixtes dépend en grande partie du choix du moment auquel on traite ; l'application doit se faire quand les parasites sont particulièrement vulnérables. Le « calendrier de traitements » varie donc avec le climat, les variétés de plantes cultivées, etc.

M. Balachowsky a dressé, pour la région parisienne, le tableau de traitements suivant, qu'il faudra modifier légèrement dans chaque cas particulier, d'après les résultats observés dans la pratique. Il est des traitements indispensables, d'autres qu'on peut ne faire que pour les fruits de valeur, ou seulement en cas d'attaques violentes de la maladie :

1er traitement indispensable. Mixte contre la *tavelure* et les chenilles précoces, *tordeuses* et *phalènes* : bouillie cuprique à 1,5 % de sulfate de cuivre, additionnée de 1 K° d'arséniate en pâte par hectolitre (arséniate de plomb ou d'alumine). Pulvériser quand les boutons à fleurs sont bien apparents, montrent une pointe blanche, mais ne sont pas encore épanouis (1er au 15 avril).

2e traitement indispensable. Seulement contre la *tavelure* : bouillie cuprique à 1,5 % deux semaines après le premier traitement, en pleine floraison (15 au 30 avril).

3e traitement indispensable. Comme le deuxième, quinze jours plus tard (début de la nouaison, 30 avril-15 mai). En cas d'invasions vigoureuses de chenilles défeuillantes, faire un traitement mixte comme le premier.

4e traitement indispensable. Traitement insecticide de couverture contre les premiers *carpocapses*, les chenilles défeuillantes (*phalènes, bombyx, tordeuses*, etc.), les charançons (*polydrosus, péritèle, otiorrhynques*, etc.), les pucerons (*puceron lanigère* et *puceron vert*). Appliquer à la nouaison (15 au 30 mai) les bouillies à l'arséniate diplombique ou d'alumine, en pâte à 1 %, dans une émulsion d'huile blanche (« Summer Oil », « Crystal Oil »), à 1 %.

5e traitement, facultatif, à l'arséniate à 1 % contre le carpocapse. Quand les pommes ont les dimensions d'une grosse noix, et les poires 2,5 à 3 cm. de diamètre (1er au 10 juin).

6e traitement (capital). Contre le carpocapse en pleine ponte : même formule que pour le quatrième. Appliquer trois semaines à un mois après le quatrième, ou quinze jours après le cinquième. C'est l'extrême limite légale pour l'emploi des arsenicaux.

Traitements complémentaires, facultatifs : entre le 10 et le 15 juillet, traitement à l'huile blanche sélectionnée ou à l'huile végétale, neutre, à 1 %. Entre le 1er et le 15 août, même traitement.

Dirigé contre le carpocapse.

L'ensemble de ces traitements permet d'obtenir des fruits à peu près complètement sains. Dans les vergers étrangers (Amérique, Australie, etc.), on pratique cinq à six traitements ; il serait désirable qu'en France,

©BIU Santé

DESTRUCTION DES RATS.

par une préparation à base de SCILLE ROUGE STABILISÉE (Procédé Perrot-Goris)

RATOSCILLINE





La **Ratoscilline** est un produit à base de *Scille stabilisée*, la stabilisation lui gardant toute son activité.

Pour détruire les rats, souris, mulots, qui infestent nos habitations, il suffit de placer aux endroits fréquentés par ces animaux quelques tablettes de **Ratoscilline,** en évitant de les prendre avec les doigts (prendre ces tablettes avec du papier) pour ne pas leur communiquer l'odeur humaine qui rendrait méfiants et éloignerait les rongeurs.

Les animaux emporteront ces tablettes dans leurs trous pour les manger et s'empoisonneront.

Ces tablettes sont sans danger pour les animaux domestiques, à moins de consommation massive.

DESTRUCTION DES LOIRS



HORTOSCILLINE

Pour la lutte contre les loirs qui dévastent vos vergers utilisez l'**Hortoscilline,** préparation également à base de *Scille stabilisée* qui se présente sous forme de tablettes à placer dans les arbres fruitiers à la fourche des branches ou sur les espaliers en utilisant des lattes de bois. Ce travail est à entreprendre avant l'apparition des fruits, dès le réveil des loirs, fin avril-mai, jusqu'au moment où leurs petits s'évadent du nid.

LES LABORATOIRES DAUSSE

:::: Société Anonyme au Capital de 11.000.000 de Francs ::::

4, RUE AUBRIOT, PARIS

©BIU Santé

on traite les vergers aux arsenicaux, avec la même régularité qu'on traite les vignes aux bouillies cupriques.

Employés depuis longtemps, aucun de ces traitements n'est sans inconvénients ; mais, malgré cela, ils peuvent rendre de sérieux services.

(Tiré du *Guide pratique pour la Défense sanitaire des végétaux*, 1937, p. 241-243.)

Pulvérisations et pulvérisateurs.

(D'après le rapport présenté le 20 février 1939, à la IIIe Journée de la Défense sanitaire des végétaux, par M. G. PHILIPPONAT, président de la Fédération départementale des Syndicats de défense contre les ennemis des cultures de la Marne.)

Après avoir rappelé le rôle des pulvérisations, leur importance dans la lutte contre les parasites des arbres fruitiers et de la vigne, le rapporteur a énuméré les qualités exigées des pulvérisateurs, qui doivent résoudre le liquide contenu dans le réservoir en gouttelettes pénétrant jusqu'aux feuilles et aux fruits les mieux abrités, gouttelettes d'une grosseur telle qu'elles se juxtaposent sur les organes sans les laver, et ce, avec une consommation qui reste raisonnable.

On entrevoit donc la complexité du problème (1).

Le rapporteur insista sur les inconvénients des pulvérisations actuelles et exposa les résultats d'essais effectués récemment en Champagne, en faisant varier : la pression sur le liquide, la forme et le diamètre de l'orifice des jets.

Il rappela les conditions de travail dans le vignoble champenois et donna les caractéristiques d'un puissant appareil, enjambant deux rangs de vigne, muni d'une pompe centrifuge actionnée par un moteur à essence, avec 3 à 5 rampes verticales pouvant porter 18 à 30 jets RILEY orientables.

Selon le nombre de jets et la plante à traiter : vigne, arbres fruitiers, pommes de terre, on doit faire varier la pression du liquide. La forme du cône de pulvérisation a une importance particulière, suivant l'organe à traiter et suivant sa distance à l'orifice du jet.

M. Jean LAFON, ingénieur agricole, signale que le jet employé par M. PHILIPPONAT a subi de notables perfectionnements, en ce qui concerne l'exécution soignée des orifices de sortie et déclare que la pulvérisation obtenue maintenant donne toute satisfaction.

Les recherches de ce genre, réalisées par des praticiens, sont de nature à rendre plus efficaces les pulvérisations anticryptogamiques.

(D'après le *Bulletin agricole*, 1er trimestre 1939, n° 1926, p. 36-37.)

1. Pour ces appareils, voir aussi la causerie de M. R. PONS, ingénieur E. C. P., sur les pulvérisations et poudreuses. *Bull. Sc. pharmacol.*, juin 1937, et *Notice* n° 4 de l'Association de la Phytopharmacie.

©BIU Santé

A LOUER

TOUS LES PRODUITS
pour soigner la vigne
ET LES AUTRES CULTURES

CONTRE
LES INSECTES
ET DIVERSES
MALADIES

**SOUFRE — POUDRES CUPRIQUES
POUDRES INSECTICIDES A BASE
DE FLUOSILICATE DE BARYUM
ET DE ROTÉNONE, etc.** .....

MINES DE SOUFRE D'APT
Siège Social : **5, rue de Nîmes, ARLES** (B.-du-Rhône).

©BIU Santé

LES FUMIGATIONS D'ACIDE CYANHYDRIQUE ET LA DÉFENSE DE L'AGRICULTURE

LES POIRIERS

Parmi les divers insectes nuisibles aux poiriers, celui qui fait les plus grands ravages est la « cochenille du poirier » (*Diaspis piricola*). Cette cochenille emploie environ deux ans pour attaquer très fortement un poirier qui, s'il n'est pas bien soigné, après avoir donné un produit insuffisant et mauvais, finira par mourir dans les deux années suivantes.

Méthodes de luttes déja employées.

1° *Entomophages.* — On avait essayé de détruire le *Diaspis piricola* par l'*Aspidiotiphagus citrinus* mélangé avec l'*Aspidiotus betulae*, mais on n'a pas obtenu de résultats concrets. On croit que la très petite taille du *Diaspis piricola* n'attirait pas les insectes qui auraient pu être susceptibles de le dévorer.

2° *Brossages.* — Tandis que ce travail est possible sur le tronc et sur les grosses branches des Poiriers, il est impossible sur les autres parties de l'arbre.

3° *Insecticides liquides et autres.* — Leur efficacité d'ensemble est assez relative, tandis que l'emploi est souvent très dangereux. Il arrive que la dose, ou bien est trop faible et ne tue pas les insectes, ou bien est trop forte et dans ce cas nuit beaucoup à l'arbre ; pour passer du premier cas au second, une toute petite différence de dose suffit. On a employé souvent de l'huile lourde de goudron avec du carbonate de soude Solvay ; ce mélange bien fait tue l'insecte, mais brûle facilement les bourgeons du Poirier. Des émulsions de pétrole et d'huile de graines, employées pendant l'hiver et appliquées en badigeonnages ont donné des résultats assez intéressants, mais même pour ces méthodes, il faut faire attention, parce qu'elles peuvent facilement nuire au développement de la floraison ou diminuer en conséquence, et sensiblement, le produit à récolter. L'huile de sésame, l'huile de nayhte pure, la vaseline brute, doivent être écartées, car elles sont toujours nocives pour les arbres. Sont, au contraire efficaces les bouillies sulfo-calciques ; mais celles-ci, ainsi que les solutions à base d'extrait de tabac, salissent les feuilles, les flétrissent, et par leur patine, empêchent la respiration à travers les feuilles, rendent l'arbre malade et, souvent, le font mourir. Avec lemploi des différentes méthodes énoncées ci-dessus, les pourcentages de mortalité des insectes varient entre 40 % et 60 à 65 % maximum.

Fumigations par l'acide cyanhydrique.

Celui qui écrit ces lignes fit dans le Tyrol italien, au mois de mars 1925, less premiers essais de fumigations avec l'acide cyanhydrique gazeux.

Voici quelques détails sur les diverses applications et sur les résultats obtenus qui ont donné. par la suite, la base pour les applications de fumigations cyanhydriques sur les Poiriers.

©BIU Santé

Des Poiriers de douze à quinze ans, de taille plutôt basse (2 m. environ), d'une capacité de production annuelle de 25 à 35 K^os par arbre, furent soumis à ces expériences. Une fois les arbres couverts avec des bâches de toile spéciale, graduées avec une double échelle métrique, on les a soumis à la fumigation ; on a employé du cyanure de sodium 125/129 % et des doses variant entre 10 à 16 gr. par mètre cube, suivant la température de la journée et avec une durée d'exposition variable de quarante-cinq à soixante-dix minutes. Le choix du cyanure de sodium 125/129 % est nécessaire pour éviter que les sels divers contenus dans les autres qualités de cyanure puissent, par la réaction avec l'acide sulfurique et le'au, brûler les arbres. Naturellement, il faut éviter les journées venteuses car le vent fait remuer les bâches et échapper les gaz.

Les résultats obtenus ont toujours été parfaits ; la mortalité de la cochenille variant de 98 à 100 %, vingt-quatre heures après l'opération, on pouvait établir, même à l'œil nu, la mort des cochenilles. En effet, le *Diaspis*, en mourant, perd la vivacité de sa couleur rouge foncée en devenant de couleur brun tabac. Tous les autres insectes qui se trouvaient par hasard sous la bâche : mouches, taons, guêpes, papillons, etc. Après quelques jours, les *Diaspis* séchèrent et furent emportés par le vent. Les feuilles restèrent donc très propres permettant, de ce fait, une respiration parfaite, ce qui donne à l'arbre la possibilité de produire des fruits en quantité considérable d'une qualité superbe.

Epoques propices a la fumigation.

La pratique m'a appris que la meilleure saison pour combattre le *Diaspis* est la fin de l'automne, ou l'hiver finissant. A cette époque, l'insecte n'a pas déposé ses œufs, qui seraent plus difficiles à détruire, même avec l'acide cyanhydrique. Le mois après la floraison peut être, lui aussi, favorable pour cette opération, mais dans certaines régions ? Dans tous les autres cas, les opérations de fumigation ne seront pas faites par une température inférieure à + 8°, ni une humidité supérieure à 80/85 %.

L'auteur met à la disposition des Horticulteurs, pour fournir des détails sur la fumigation des Pêchers, Orangers, Citronniers, etc. Il sera heureux d'être utile dans ce genre d'emploi de l'acide cyanhydrique, au profit de toutes les branches de l'agriculture, car il est très spécialisé dans ce genre de travail.

Philippe Q. Violi,
43, rue Laffitte, Paris (9e).

COMITÉ CONSULTATIF DE LA DÉFENSE DES VÉGÉTAUX

Ce Comité, créé par décret du 12 octobre 1932, et dont la composition a été modifiée à la suite d'un arrêté du 11 ctobre 1938, a tenu une séance le 10 mars dernier.

©BIU Santé

La réunion fut présidée par M. Gondé, inspecteur général de l'Agriculture, dont les fonctions comprennent la coordination de l'activité des différents services ayant trait à la défense sanitaire des végétaux.

Ce Comité s'occupera des recherches et expérimentations à réaliser par les stations et laboratoires ; il encouragera la création d'organismes de défense, de façon à constituer dans tout le pays un réseau serré, et il contrôlera l'activité de ces groupements.

Enfin, le Comité a examiné les vœux émis le mois dernier, lors de la IIIe Journée de Défense sanitaire des végétaux et dont l'un propose un contrôle officiel obligatoire de tous les produits destinés à combattre les parasites des cultures.

Une prochaine réunion a été prévue pour avril.

LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

IIIe Journée de la Défense sanitaire des Végétaux.

Cette Journée, organisée par la Ligue nationale de Lutte contre les Ennemis des Cultures s'est tenue le lundi 20 février, pendant la durée du Concours agricole, au Parc des Expositions.

Les travaux furent successivement dirigés par M. le sénateur Marcel Astier, le matin ; par M. Brasard, directeur de l'Agriculture, puis par M. Gondé, inspecteur général de l'Agriculture, l'après-midi, en présence d'auditeurs nombreux et intéressés.

La matinée fut consacrée à l'exposé de communications se rapportant à la technique actuelle des moyens de défense contre les *mauvaises herbes*, contre les *gelées printanières* et contre les ennemis de la *conservation des grains*.

M. Louis François, docteur ès sciences, directeur du laboratoire de Botanique au Centre des recherches agronomiques de Versailles, répondit, dans son rapport, aux deux questions suivantes : D'où viennent les mauvaises herbes ? Comment se protéger contre leur envahissement, puis M. Fron, professeur de Pathologie végétale à l'Institut national agronomique, indiqua, entre autres, les procédés chimiques efficaces pour se débarrasser des plantes adventices indésirables : emploi du chlorate de sodium ou de la cyanamide, seuls ou associés à la sylvinite, etc.

Un vœu fut adopté pour que, suivant les directives de M. le professeur Schribaux, il soit créé des stations spéciales, ou qu'il soit annexé aux stations actuelles, des services destinés aux recherches biologiques ayant pour but l'élimination des plantes adventices dans les cultures.

M. Geslin, directeur de la Station de Physique et de Climatologie agricoles au Centre de Versailles, exposa quels sont les moyens utilisés pour se défendre contre les gelées : écrans nuageux s'opposant au rayonnement nocturne, brassage de l'air par foyers appropriés (réchauds au mazout ou autres). Il rappela les expériences faites il y a quelques mois à Livron (Drôme) et commenta les résultats obtenus.

Le soin d'examiner les moyens de défense contre les ennemis de la conservation des grains échut, pour les Rongeurs, à M. Robert Régnier, directeur de la Station zoologique du Nord-Ouest (Rouen) et, pour les Insectes,

©BIU Santé

à M. Vayssière, directeur du Laboratoire d'Entomologie appliquée au Muséum de Paris.

M. Régnier, après avoir énuméré les différents Rongeurs qui s'attaquent aux grains emmagasinés, passa en revue les diverses techniques à employer, tant à la ferme que pour les magasins et silos. La lutte est difficile et doit être poursuivie avec persévérance. Une technique très précise est recommandée aux usagers et doit être exactement suivie ; c'est ainsi qu'elle a donné de bons résultats dans les silos des Coopératives et pour les stocks de l'Armée.

M. Marsais résuma une note de M. Heim de Balsac sur le même sujet.

M. le professeur P. Vayssière passa en revue les produits recommandables contre les Insectes nuisibles aux grains et insista sur leur rôle préventif, ce qui permet de les employer dans des conditions peu onéreuses : mélange gazeux oxyde d'éthylène-anhydride carbonique ; les poudres minérales très fines agissent surtout comme desséchants. La méthode de l'ensilage hermétique peut être réalisée avec des récipients de capacités très variées.

La séance de l'après-midi a été presque entièrement remplie par trois communications. La première fut celle de M. Philipponat, président de la Fédération des Syndicats de la défense de la Marne, sur les *pulvérisations* et les *pulvérisateurs*. (Voir ci-dessus, page XXVI.)

M. Lehouchu, secrétaire général du Syndicat des Agriculteurs de la Sarthe, lut un rapport documenté sur : l'amélioration professionnelle, notamment en matière de lutte contre les parasites. Il cite l'exemple de la coopérative du Mans, avec application de la standardisation, de l'élagage et du surgreffage aux pommes à couteau et aux pommes à cidre, mais les orges de brasserie, les haricots chevriers et les graines fourragères peuvent aussi bénéficier de progrès analogues, qui ont leur répercussion sur les prix obtenus à la vente et sur la moralisation des marchés.

M. Frédou, secrétaire général adjoint de la Ligue nationale, présenta un rapport sur : Quelques réformes ou améliorations à envisager dans l'organisation administrative, professionnelle et interprofessionnelle de la défense sanitaire des végétaux.

Au cours d'une intéressante discussion, M. le Dr J. Chevalier, M. le professeur E. Perrot, M. Foex, M Crépin, etc., ont cité avec nombreux exemples à l'appui, la nécessité des pouvoirs de police, la nécessité de l'éducation des producteurs, et aussi celle d'un contact entre les praticiens et les chercheurs de laboratoire.

Un vœu fut émis, demandant que des simplifications soient apportées à la loi du 21 juin 1898, modifiée et complétée par celle du 3 juin 1927 et que cette question soit portée, dès que possible, à l'examen du Comité consultatif de la défense des végétaux.

Un autre vœu fut voté par l'assemblée qui, considérant la nécessité d'apporter à l'usager, comme en matière d'engrais, toutes garanties d'efficacité en matière de produits destinés à lutter contre les ennemis des cultures, demande : Que le contrôle officiel, amorcé avec les produits destinés à lutter contre le doryphore, soit étendu à tous les produits antiparasitaires et que, de facultatif, il devienne obligatoire.

La prochaine réunion mensuelle de la Ligue nationale de lutte contre les ennemis des cultures est fixée au jeudi 20 avril prochain, au siège de la Ligue, Maison de l'Agriculture, 129, boulevard Saint-Germain, Paris-6e.

(En partie d'après le *Bulletin agricole* et d'après la *Feuille d'Informations*.)

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

Bulletin des Sciences Pharmacologiques
SUPPLÉMENT n° 4.

PHYTOPHARMACIE
(Avril 1939.)

LES NÉMATODES PARASITES DES VÉGÉTAUX

Les dégâts causés aux végétaux par certains vers du groupe des Nématodes (1) sont beaucoup plus nombreux et importants qu'on ne le croyait il y a seulement un quart de siècle.

C'est depuis une dizaine d'années que ces Nématodes ont été étudiés

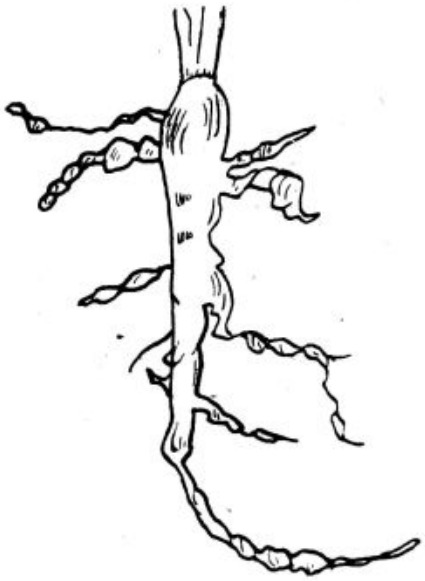


Fig. 1. — Nodosités causées par des Anguillules sur une Carotte (d'après un cliché du Service de la Défense des végétaux, 1935).

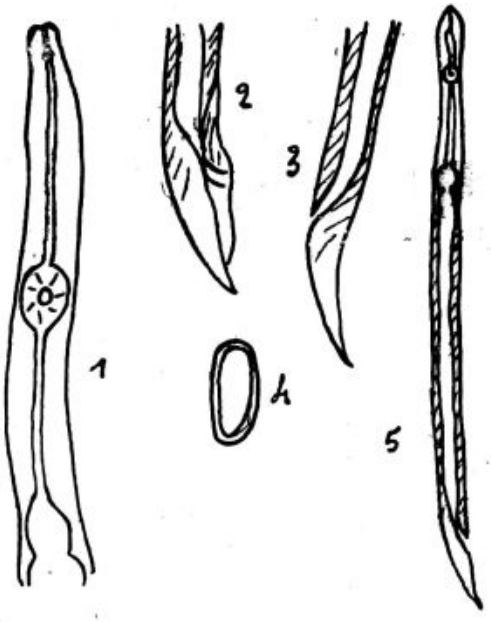


Fig. 2. — *Anguillulina dipsaci* ou *Tylenchus devastatrix*.
1, Extrémité antérieure; 2, Extrémité postérieure du mâle; 3, Extrémité postérieure de la femelle; 4, Œuf; 5, Larve.

par des parasitologues, à l'étranger (Angleterre, Hollande, Belgique, Suisse) et en France.

Ce sont des vers microscopiques, filiformes, blanchâtres, à cuticule épaisse et se tordant facilement dans tous les sens, d'où le nom d'*Anguillules* qui leur a été donné (2). Beaucoup renferment dans le pharynx un stylet chitineux qui perfore les tissus de la plante-hôte ; leur œsophage porte une sorte de bulbe au milieu ou à la base (fig. 4).

1. Voir pour plus de détails : A. Guillaume. Les maladies vermiculaires des plantes cultivées. *Revue scientifique*, 15 octobre 1938, p. 421-426.

2. Comme ils sont très mobiles, si on veut les examiner dans une goutte d'eau au microscope, il faut, au préalable, diminuer leurs mouvements soit en les fixant par une douce chaleur, soit en ajoutant une goutte d'une solution de bleu de méthylène à 1/500.

©BIU Santé

LUTTEZ contre le DORYPHORE





AVEC

LES PULVÉRISATEURS ET POUDREUSES

VERMOREL

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (RHÔNE)

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 de Francs

Catalogue gratuit sur demande

DESTRUCTION RADICALE

des ESCARGOTS, LOCHES et LIMACES, par le

"Limacide Herba"

DES ÉTABLISSEMENTS BLAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE (B.-d.-Rh.)

Registre du Commerce : TARASCON 32-63

RÉSULTATS FOUDROYANTS EN UNE NUIT
VISIBLES IMMÉDIATEMENT

PRODUIT LE PLUS ACTIF ET LE MEILLEUR MARCHÉ

Prix de vente imposé : **3** fr. **75** la boite.
Prix aux pharmaciens : **2** fr. **75** la boite.

©BIU Santé

Trois genres principaux interviennent : *Anguillulina* (anciennement *Tylenchus*), *Aphelenchus*, *Heterodea*. Les sexes sont séparés ; chez les *Heterodea*, le dimorphisme sexuel est très accusé. Les œufs, pondus au nombre de 300 à 1.000, sont libérés très tôt dans les tissus végétaux dans le cas des *Anguillulina* et des *Aphelenchus*, alors que chez les *Heterodea* ils restent parfois longtemps dans le corps de la femelle, transformé en kyste. Le nombre des générations est compris entre 3 et 6 pendant la belle saison.

Les espèces des genres *Tylenchus* et *Aphelenchus* habitent les tiges et les feuilles, pénétrant par les stomates ou par des blessures, perforant ensuite les cellules avec leurs stylets, l'œsophage servant d'appareil de succion de la sève.

Les *Tylenchus* produisent des troubles de nutrition se traduisant par

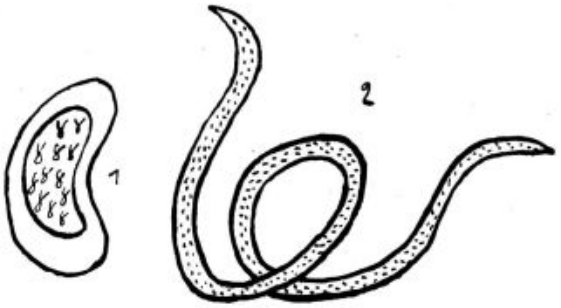


FIG. 3. — Anguillule de la Nielle du blé. *Anguilllulina* ou *Tylenchus tritici*.
1, Grain niellé; 2, Anguillule adulte.

l'apparition de tiges bulbeuses, de feuilles jaunissantes, par l'avortement des fleurs et des graines.

Les *Aphelenchus*, parasites des feuilles, provoquent la destruction complète de ces organes.

Le genre *Heterodea* habite les racines, provoquant des troubles généraux et une réaction de l'organisme végétal amenant souvent la formation de galles ou de nodosités (fig. 1).

Les Anguillules sont polyphages, mais on a observé qu'il existe des races biologiques infectant de préférence certaines espèces végétales, et d'autre part certaines plantes résistent aux attaques. S'il survient diverses conditions défavorables au développement de ces vers : dessiccation, froid, ils résistent et demeurent à l'état de vie latente (*anabiose*) pendant assez longtemps.

I. Le genre *Anguillulina* (*Tylenchus*) compte deux espèces principales :

1. L'*Anguillule de la tige* ou *Tylenche ravageur* « *Anguillulina dipsaci* » (fig. 2) provoquant des *anguillulo*ses dont les symptômes diffèrent suivant le degré de développement des plantes et l'importance de l'invasion des parasites :

Exemples : Anguillule des céréales (avoine poireautée, seigle oignonné) ;

Anguillule de la betterave à salade ;

Anguillule de l'oignon ; Anguillule des plantes d'ornement (oignons à fleurs : jacinthe, narcisse, tulipe, atteints de la *maladie circulaire* qui a causé des ravages surtout en Hollande et dans le Midi de la France) ;

Anguillule du Phlox : c'est quand les feuilles sortent de terre que l'infection se produit ; on voit alors apparaître entre les nervures des petites taches jaunâtres caractéristiques.

Moyens de lutte, par exemple dans les cultures d'oignons à fleurs :

©BIU Santé



"LE FLY-TOX"

Société Anonyme
au Capital de 7.300.000 Frs
22, Rue de Marignan - Paris-8e
R. C. Seine 219 284 B



PRODUITS INSECTICIDES POUR L'AGRICULTURE

POUDRE AGRI-TOX - A base de pyréthrines et de roténone pour la destruction du DORYPHORE, des CHENILLES et des insectes nuisibles à la vigne (COCHYLIS et EUDEMIS).

IVERNOL - A base de colorants organiques pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers.

CRYOLOX - A base de composés fluorés - Pour la destruction du ver des fruits et des chenilles du feuillage.

DODEXO - Insecticide liquide à base de roténone et de pyréthrines. Pour la destruction des pucerons.

UNE CLIENTÈLE NOUVELLE

avec les **"REMEDES DUQUESNE"**

pour **Volailles, Chiens, Oiseaux**

VERMADOL
A base de pyréthrines, détruit le ver rouge et les vers intestinaux chez tous les gallinacés.

VERMO-COCCIDIOL
A base de pyréthrines, traitement curatif de la coccidiose des volailles, faisans, lapins...

ASSAINISSANT
Antiseptique non toxique destiné à l'hygiène générale des élevages de volailles, faisans, lapins...

AVINOX
Tue les poux des volailles.

ANTIPIC
Remède radical contre le picage de tous les gallinacés.

POUDRE
Contre la **diarrhée** des poussins, volailles, faisans, perdreaux.

ANTIPUCE
Tue à sec les puces et parasites externes des chiens, chats, volailles, oiseaux.

SHAMPOOING MOUSSE
Lave les chiens.

SEL DUQUESNE
Remède efficace pour toutes les maladies des oiseaux.

DUQUESNE, spécialisé depuis 1883, **MONTFORT** (Eure)
à **PARIS (9e), 32, rue Caumartin** -:- **Téléph. : OPÉra 34-21.**

©BIU Santé

a) éloigner les plantes atteintes pour éviter la contamination du sol par les bulbes attaqués ; *b*) défoncer le sol après la récolte, le laisser sans culture pendant un an en le maintenant très propre : les vers, remontant à la surface, se trouvent dans des couches humides et, par suite, ne peuvent se mettre en état de vie ralentie. Alors ils succombent, faute de nourriture ; *c*) traiter les bulbes afin de détruire les parasites qu'ils hébergent ; actuellement, on utilise l'eau chaude à 43-44° dans laquelle les Anguillules périssent en moins d'une heure (emploi de cuves métalliques à double paroi, chauffées au gaz, dans l'eau desquelles on immerge les sacs contenant les bulbes pendant deux à quatre heures).

2. L'*Anguillule de la nielle du blé* : « *Anguillulina tritici* », étudiée par

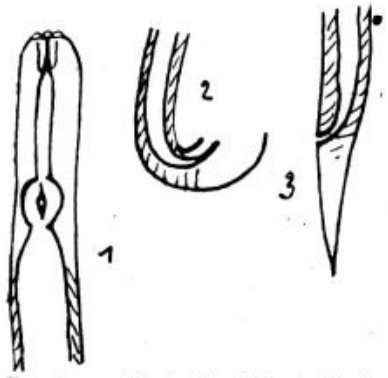


FIG. 4. — *Aphelenchus Ritzema-Bovi*.
1, Extrémité antérieure : aiguillon buccal, bulbe pharyngien, intestin; 2, Extrémité postérieure du mâle; 3, Extrémité postérieure de la femelle.

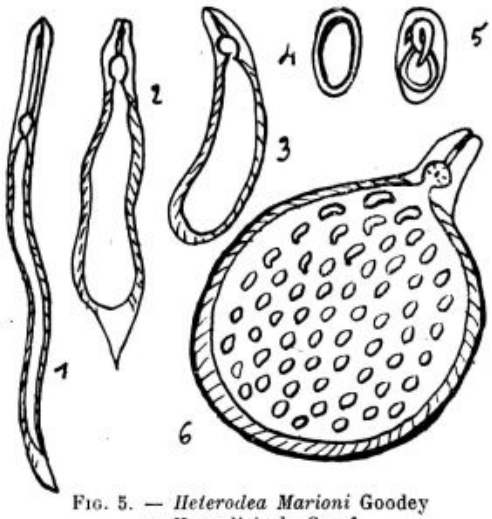


FIG. 5. — *Heterodea Marioni* Goodey ou *H. radicicola* Greef.
1, Larve; 2, Femelle; 3, Mâle; 4, Œuf; 5, Œuf embryonné; 6, Femelle avec œufs.

NEEDHAM en 1743 ; dans certains épis, on trouve, à la place des grains, des petites boules noirâtres ressemblant à des grains de chénevis ou de nielle des blés (fig. 3) ; ce sont les grains niellés formés d'une poussière blanchâtre constituée par de nombreuses petites Anguillules à l'état de vie latente et qui, placées dans une goutte d'eau, se réveillent, s'agitent et frétillent. Or, ces grains, dans le sol, libèrent de nombreuses larves qui envahissent les jeunes pieds de blé, puis les épis.

On lutte actuellement par criblage pour éliminer les grains niellés.

Une autre Anguillule, *Anguillulina similis* (Cobb) Goodey a été reconnue récemment par MALLAMAIRE comme déterminant en A. O. F. (Guinée et Côte d'Ivoire) la pourriture vermiculaire des racines de certaines variétés de Bananiers et d'Ananas ; elle était déjà connue comme parasite, dans d'autres pays, de différentes plantes : Canne à sucre, etc.

II. Contre les *Aphelenchus* des plantes horticoles, bien étudiés en Suisse par STAEHELIN, exemple, *Aphelenchus Ritzema-Bovi* (fig. 4) qui a provoqué des dégâts importants dans les cultures de chrysanthèmes, de dahlias de la Suisse romande ; on lutte par la désinfection du sol et celle des boutures.

III. Dans le genre *Heterodea*, qui vit uniquement sur les racines, les

©BIU Santé

NOTES DES LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

N° 1. — LES ENGRAIS

LES TROIS ÉLÉMENTS :

L'AZOTE favorise le développement des parties herbacées des plantes.

La déficience de l'azote dans le sol occasionne :

a) Une croissance lente des plantes;

b) Le jaunissement et desséchement des feuilles à partir des nervures.

L'excès d'azote retarde la maturation et rend les plantes sujettes aux maladies.

L'excès d'azote est nuisible aux plontes.

Le PHOSPHORE accélère la maturation des plantes et favorise le développement des racines et des fruits.

Si la quantité de phosphore assimilable est insuffisante,

a) La formation des racines et des fruits est défectueuse;

b) Les feuilles sont de couleur vert pâle.

Le POTASSIUM favorise la croissance des plantes et améliore la qualité des récoltes.

Quand la terre renferme des quantités insuffisantes de potassium,

a) Les plantes sont sujettes aux maladies.

b) Les feuilles ont des taches et se dessèchent prématurément du bord vers le milieu.

L'apport de potassium contrebalance l'effet nuisible de l'excès d'azote.

SUPERBIOGINE

La Superbiogine est un engrais concentré et soluble; elle augmente la résistance des plantes aux infections. C'est un engrais universel qui assure partout une récolte maxima.

Dose d'emploi : Une poignée de Superbiogine (50 gr.) par mètre carré.

La Superbiogine renferme : 8 °/₀ d'azote, 20 °/₀ d'acide phosphorique et 29 °/₀ de potasse.

BIBLIOGRAPHIE : « La Technique simplifiée du jardinage », nouvelle édition revue et augmentée, Versailles, 1933 (3 francs). Cette élégante publication renferme toutes les indications nécessaires pour réussir dans la culture des légumes, des fleurs et des arbres ruitiers. Le texte est cloir, net et précis.

« La Technique simplifiée du Jardinage » est envoyée gratuitement et franco à tous les ecteurs du « Bulletin des Sciences Pharmacologiques », sur simple demande adressée aux

ÉTABLISSEMENTS ET LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

©BIU Santé

mâles sont filiformes, les femelles globuleuses ou pyriformes. Deux espèces surtout sont parasites : *a*) l'une de la betterave : *H. Schachtii*, découverte en 1859 par le botaniste allemand H. Schacht sur les radicelles de betterave (fig. 6). Sur les racines de nombreuses plantes (surtout Crucifères et Chénopodiacées), on trouve parfois de nombreux petits globules blancs de

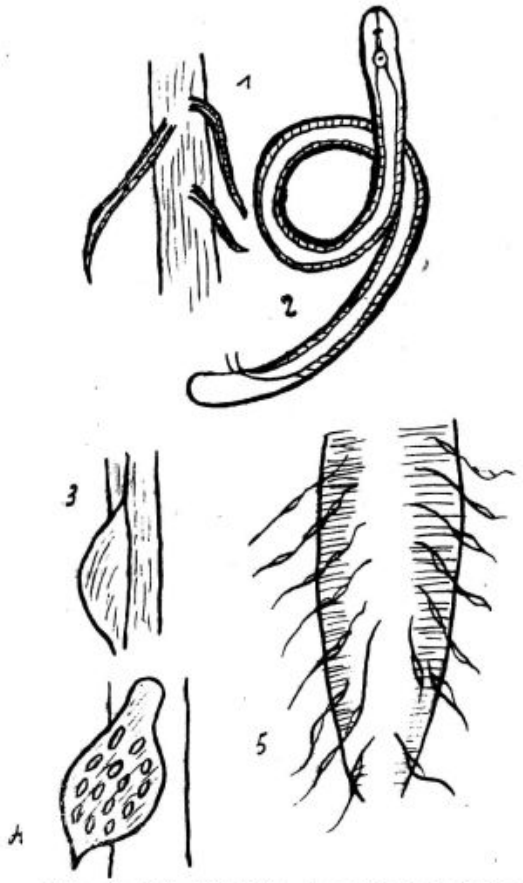


Fig. 6. — *Heterodea Schachtii* Schm. (parasite de la Betterave).
1, Mâles sur racine; 2, Mâle très grossi; 3 et 4, Evolution de la femelle sur racine; 5, Racine de Betterave avec nodosités.

la grosseur d'une tête d'épingle : ce sont des femelles fixées par leurs stylets, remplies d'œufs (environ 600) et qui peuvent amener l'arrêt de la sève (dessiccation des feuilles, la plante noircit et meurt) ; les larves écloses restent enkystées jusqu'au printemps. A cette saison, il y a libération des larves vermiformes de 0 mm. 5, qui vivent dans le sol. Si elles rencontrent une betterave, elles piquent le chevelu de la racine, s'enfoncent dans le tissu et deviennent adultes ; à ce moment, différenciation sexuelle : les femelles restent fixées et se gonflent, les mâles filiformes, libérés dans la terre, se dirigent vers les femelles et les fécondent. Le cycle dure de quatre à cinq semaines. Il peut y avoir jusqu'à sept générations pendant la belle saison. Comme chaque femelle fournit environ

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

CLÉMENT Frères

7, Passage de Thionville, PARIS (XIXe)

Téléph. : BOTZARIS 67-20. Télégr. : CLEMENCHIM TT Paris

R. C. Seine 218.554 B.

◆ ◆

Insecticides,

Anticryptogamiques,

pour l'HORTICULTURE, etc.

préparés par Jean CLEMENT, pharmacien

SCILLE ROUGE

STABLACTIVÉE

pour préparations raticides

S. A. L. A. M.

Cherchell (Algérie)

●

Agent général de vente.

Cie DE PRODUITS CHIMIQUES ET ÉLECTROMÉTALLURGIQUES

ALAIS, FROGES & CAMARGUE

23, RUE BALZAC, PARIS (VIIIe)

©BIU Santé

600 œufs, on est effrayé du nombre de vers parasites produits en automne par un seul individu. Transport du ravageur par la terre, par l'homme, par les animaux, les instruments de culture, les eaux.

Comme *moyens de lutte* : désinfection avec la chaux des résidus terreux apportés par les betteraves à l'usine, destruction des mauvaises herbes, emploi de plantes-pièges (Crucifères, par exemple moutarde, qui active l'éclosion des kystes et l'intoxication des larves), d'huiles animales ou d'huiles de goudron en milieu alcalin, qui agissent de même ;

b) La seconde espèce, l'*Heterodea Marioni=H. radicicola* (fig. 5), ver très voisin du précédent, mais dont les femelles fécondées, au lieu de faire hernie à la surface de la racine, déterminent la formation des galles ou nodosités en chapelets, très connues des horticulteurs (grosseur d'une tête d'épingle à celle d'une noisette), qui bientôt se fendent et sont envahies par des champignons, des bactéries qui déterminent la destruction de la racine.

Durée du cycle : un mois. Nombre de générations par an : 12.

L'activité du ver augmente avec la température : d'où ravages surtout dans les pays tropicaux ou sub-tropicaux et les régions tempérées chaudes (bords de la Méditerranée) ; dans nos régions, c'est dans les serres horticoles et maraîchères qu'il trouve les conditions les plus favorables à son existence. Cette espèce est la plus répandue dans les pays tropicaux ; on l'a signalée, par exemple, sur les racines de bananiers en Afrique et au Queensland.

Il est difficile de détruire les *Heterodea* quand ils ont pénétré dans la plante. Par contre, on peut éviter l'introduction de ces vers dans les champs ou les serres (moyens préventifs) en n'utilisant que des végétaux sains, dans un terrain non contaminé et en s'opposant à la pénétration de l'eau de ruissellement.

Comme *moyens chimiques de lutte*, on a proposé : *a)* pour désinfecter le sol nu dans lequel on mettra ensuite des plantes saines : le cyanure de calcium (*cyanogaz*) en poudre : 13 K^{gs} par are ; le sulfure de carbone, soit en injections à l'aide d'un pal injecteur : 20 lit. par are, soit en arrosant le sol avec une émulsion savonneuse ; le sulfure de méthyle, résidu des papeteries, préconisé récemment par Pussard (Villa Thuret, Antibes) ; *b)* la désinfection des plantes a été obtenue par trempage (mais avec précautions) dans une solution de sulfocarbonate de potassium à 2 % et savon noir.

Prof. A. Guillaume,
Faculté de Pharmacie de Strasbourg.

(Les figures sont empruntées à l'article : Les Maladies vermiculaires des plantes cultivées, *Revue scientifique*, octobre 1938, p. 421-426.)

PHYTOPHARMACIE D'ACTUALITÉ

Sur l'utilisation des poudres roténonées dans la lutte contre l'Altise du Lin (1).

Les Altises qui attaquent les plantations linières (*Aphthona euphorbiae*) sont désignées par les planteurs sous les noms de puces, pucerons, tiquets suivant les régions.

(1) D'après Jules Martin et J. de la Verrie. *C. R. Acad. Agric. de France*, séance du 22 mars 1939, **25**, n° 10, p. 420-424.

©BIU Santé

DESTRUCTION DES RATS

par une préparation à base de SCILLE ROUGE STABILISÉE (Procédé Perrot-Goris)

RATOSCILLINE





La **Ratoscilline** est un produit à base de *Scille stabilisée*, la stabilisation lui gardant toute son activité.

Pour détruire les rats, souris, mulots, qui infestent nos habitations, il suffit de placer aux endroits fréquentés par ces animaux quelques tablettes de **Ratoscilline,** en évitant de les prendre avec les doigts (prendre ces tablettes avec du papier) pour ne pas leur communiquer l'odeur humaine qui rendrait méfiants et éloignerait les rongeurs.

Les animaux emporteront ces tablettes dans leurs trous pour les manger et s'empoisonneront.

Ces tablettes sont sans danger pour les animaux domestiques, à moins de consommation massive.

DESTRUCTION DES LOIRS



HORTOSCILLINE

Pour la lutte contre les loirs qui dévastent vos vergers utilisez l'**Hortoscilline,** préparation également à base de *Scille stabilisée* qui se présente sous forme de tablettes à placer dans les arbres fruitiers à la fourche des branches ou sur les espaliers en utilisant des lattes de bois. Ce travail est à entreprendre avant l'apparition des fruits, dès le réveil des loirs, fin avril-mai, jusqu'au moment où leurs petits s'évadent du nid.

LES LABORATOIRES DAUSSE

:::: Société Anonyme au Capital de 11.000.000 de Francs ::::

4, RUE AUBRIOT, PARIS

©BIU Santé

En France, et notamment en Seine-Inférieure, les attaques n'ont pas lieu tous les ans avec la même intensité. Elles se produisent surtout en années sèches.

L'Altise n'est dangereuse que pour les très jeunes lins. Elle coupe le bourgeon terminal, ce qui a pour conséquence de donner du lin fourchu, dont la valeur est considérablement diminuée.

Ce qui caractérise les dégâts de l'Altise, c'est la *rapidité* avec laquelle ils sont accomplis ; on a vu des récoltes anéanties en deux ou trois jours. Il faut donc rechercher avant tout un moyen de destruction très rapide de ces insectes.

MM. J. Martin et de la Verrie ont expérimenté un remède vraiment efficace et prompt : les *poudres roténonées* (2). Nos lecteurs savent que la roténone provient principalement des racines de diverses espèces appartenant à quatre genres de Légumineuses-Papilionacées : les *Derris* d'Extrême-Orient, les *Lonchocarpus* d'Amérique du Sud, les *Tephrosia* des régions tropicales des deux hémisphères, enfin certains *Mundulea* de Madagascar et vraisemblablement d'autres régions.

Les poudres à base de roténone constituent des insecticides actifs à la fois par contact et par ingestion. Elles n'altèrent pas les tissus des plantes à protéger ; elles sont pratiquement non toxiques pour l'homme et les animaux domestiques.

Le gros intérêt de ces poudres est de permettre un traitement immédiat, le liniculteur n'ayant à faire lui-même aucune préparation préalable. La roténone agit en quantité extrêmement faible : les mélanges expérimentés titraient 0,75 % de roténone du *Derris elliptica*.

La quantité répandue à l'hectare était de 10 à 15 K^{os}. Pour répandre des poudres très fines à ces doses, il faut utiliser des appareils spécialement conçus, fournissant, et ceci est très important pour le succès du traitement, un nuage homogène, se déposant régulièrement sur le feuillage.

Un seul traitement suffit pour protéger les Lins contre les Altises. Celles qui se trouvent dans le champ au moment du traitement sont tuées rapidement, et il est rare qu'on observe de nouvelles attaques par les insectes provenant des champs voisins si le poudrage a été bien exécuté.

Essais effectués. — La concentration optimum de la poudre à utiliser fut déterminée à la suite d'essais sur les Altises potagères.

Les premiers essais sur le Lin furent effectués en 1936 à Saint-Jean-de-la-Neuville et à l'Ecole d'Agriculture d'Yvetot. En cette dernière station, l'attaque par les insectes eut lieu un mois après les semailles, celles-ci effectuées dès le 26 mars. Le traitement fut effectué moins de quarante-huit heures après que l'on se fut aperçu de l'attaque des Altises, au début de la matinée, par vent léger, de 7 h. 30 à 9 h. 30, à l'aide d'une poudreuse à main. Dès 10 heures, on note un grand nombre d'Altises sur le dos, les pattes en l'air, sans aucune vigueur. A 11 heures, la presque totalité des Altises a subi l'attaque. Le lendemain, le mal est enrayé, aucune comparaison n'est possible avec le nombre d'Altises observées deux jours auparavant.

Il est donc à retenir que, malgré un semis hâtif, les Lins n'étaient pas

(2) Voir aussi sur les plantes à roténone et leur utilisation : J. Chevalier. *Bull. Sc. pharmacol.*, juillet 1938, suppl. *Phytopharm.*, p. LXV.

©BIU Santé

A LOUER

TOUS LES PRODUITS
pour soigner la vigne
ET LES AUTRES CULTURES

CONTRE
LES INSECTES
ET DIVERSES
MALADIES

**SOUFRE — POUDRES CUPRIQUES
POUDRES INSECTICIDES A BASE
DE FLUOSILICATE DE BARYUM
ET DE ROTÉNONE, etc.** .....

MINES DE SOUFRE D'APT
Siège Social : **5, rue de Nîmes, ARLES** (B.-du-Rhône).

©BIU Santé

à l'abri des attaques d'Altises et que, grâce à une seule application de poudre roténonée, les dégâts ont été complètement enrayés en quelques heures.

En 1937, les expériences étaient poursuivies à l'Ecole d'Yvetot et M. Delarue, directeur de cette école, en donnait le compte rendu suivant : « Semailles le 23 avril 1937. Les Altises apparaissent le 4 mai au matin ; traitement : 10 K^os^ pour 0 ha. 80. Les Altises, très nettement atteintes, restent mortes sur place. A la date du 25 mai, le Lin est bien parti et ne se ressent aucunement des premières atteintes des Altises, qui d'ailleurs ont complètement disparu. » Ces résultats confirment donc ceux de l'année précédente.

Par ailleurs, certains liniculteurs, suivant les conseils donnés par M. J. Martin à l'assemblée de leur Association, le 1^er^ mai 1936, ont pratiqué également en 1937 le traitement aux poudres à base de *Derris*. L'un d'eux écrivait qu'ayant traité 4 hectares de lin sur 8, les 4 hectares traités sont nettement supérieurs en force, en végétation et en régularité, aux 4 qui n'ont pas reçu le traitement.

L'intérêt de ces essais fut signalé par M. J. Martin au cours de la Journée de la Lutte chimique contre les ennemis des cultures.

En 1938, les poudres roténonées, mises au point à la suite des essais des années précédentes, se montrèrent en toutes circonstances parfaitement efficaces.

Pour *conclure*, on voit qu'il est possible de défendre, en utilisant les poudres à base de roténone, complètement et très rapidement les Lins, contre les attaques d'Altises. Ces poudres doivent présenter de bonnes qualités de finesse et d'homogénéité et avoir une concentration suffisante.

Enfin, et ceci est très important, elles doivent être répandues à l'aide d'appareils spécialement conçus à cet effet, et par temps très calme.

L'intérêt de cette note résulte de l'importance de la culture du Lin en France (28.000 hectares plantés l'an dernier, dont 8.312 en Seine-Inférieure) et des dégâts très graves qu'y causent les Altises certaines années.

(Résumé d'après *C. R. Acad. Agric. de France*, 1939.)

EFFICACITÉ DES PRODUITS INSECTICIDES CONTRE LE DORYPHORE

Sous le titre « Rapports sommaires sur les travaux accomplis dans les stations et laboratoires de recherches agronomiques en 1937 », le Ministère de l'Agriculture a, tout récemment, publié une brochure dont nous extrayons, sous la rubrique « Efficacité des produits insecticides contre le Doryphore », les lignes suivantes :

H. Bégué (Versailles) a mesuré l'action insecticide d'une cinquantaine de composés employés en pulvérisation et en poudrage contre le Doryphore. Cette série comprenait :

a) Des produits commerciaux à base d'arséniate de plomb ou de calcium, d'acéto-arsénite de cuivre, de fluosilicate de baryum, de cryolithe, de poudres roténonées ;

©BIU Santé

b) Des mélanges en proportions exactement connues de poudre de Derris, de fluosilicate de baryum et de talc.

Les conclusions suivantes ressortent de cette étude :

Les *pulvérisations à l'arséniate* de plomb conservent une grande supériorité sur les autres produits, en ce qui concerne la persistance de leur action insecticide.

Les *poudres roténonées* comportant au moins 0,3 % de roténone agissent plus rapidement que les bouillies arsenicales, mais leur action insecticide ne dure que quelques jours. On a obtenu une très forte destruction des larves de Doryphore, par des poudrages n'utilisant que 60 grammes de roténone par hectare de pomme de terre.

Les poudres contenant au moins 20 % de *fluosilicate de baryum* donnent des résultats un peu supérieurs à ceux de l'arséniate de plomb, mais leur activité est plus fortement affectée par les conditions climatiques ; par temps froid, elles deviennent moins actives. Leur persistance d'action est intermédiaire entre celle des arsenicaux et celle des composés roténonés.

L'addition aux bonnes poudres roténonées de 10 % de fluosilicate de baryum, n'augmente pas leur valeur dans une large mesure.

Les produits à base de *cryolithe* ne paraissent pas entièrement au point, mais ont cependant donné des résultats encourageants. Il en est de même pour les produits à base de *cyanamide*.

L'*arsénite de cuivre* et l'arséniate de cuivre agissent comme l'arséniate de plomb, le premier se montrant un peu plus actif, le second un peu moins. Le cuivre ne possède pas dans ce cas d'action répulsive.

En résumé, les doses de *matières actives* à utiliser par hectare pour obtenir une destruction suffisante des larves de Doryphore sont les suivantes :

Arsenic (As) des arséniates, en pulvérisation, en kilogramme.	1,8
Arsenic (As) des arséniates, en poudrages, en kilogrammes. .	2
Arsenic (As) du vert de Paris, en kilogramme	1
Fluosilicate de baryum, en kilogrammes.	10
Roténone, en grammes	60 à 80

(Feuille d'Informations agricoles.)

LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

Les traitements antidoryphoriques et le gibier.

De nombreux chasseurs ont attribué la diminution du perdreau, constatée en France depuis plusieurs années, à l'emploi des arsenicaux dans la lutte contre le Doryphore.

Cette question intéressant non seulement les chasseurs, mais encore un très grand nombre d'agriculteurs, le président du Comité national de la Chasse a demandé à M. le Ministre de l'Agriculture de constituer un « Comité d'étude » chargé de rechercher, par des enquêtes et des expériences, si l'emploi des arséniates, dans les traitements du Doryphore, est ou n'est pas préjudiciable au gibier.

©BIU Santé

Le Comité d'étude est certain que les chasseurs et les agriculteurs, comprenant l'importance de l'étude en cours, accepteront d'y participer. Ils pourront apporter une collaboration des plus efficaces en recueillant, sur leurs terres, les oiseaux qu'ils trouveront morts *pendant* et *après* les traitements antidoryphoriques.

Les cadavres seront examinés à l'Ecole vétérinaire d'Alfort (pour les maladies), puis au Centre national de recherches agronomiques (pour les empoisonnements).

Les envois de cadavres et les renseignements concernant les conditions de trouvaille, doivent être adressés, en franchise postale, à cette adresse :

Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
Ecole vétérinaire d'Alfort,
Professeur LESBOUYRIES, Alfort (Seine).

L'Assemblée générale statutaire de la Ligue nationale de Lutte contre les ennemis des cultures a eu lieu le jeudi 20 avril, Maison de l'Agriculture, à Paris.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du compte rendu de cette Assemblée. Parmi les communications qui ont été présentées, signalons dès à présent la suivante, d'un grand intérêt pour les agriculteurs.

(*Feuille d'Informations agricoles*, n° 120, 10 avril 1939.)

A propos des intoxications arsenicales agricoles.

Par le Dr J. CHEVALIER.

A la séance de novembre dernier, j'attirais votre attention sur la responsabilité des employeurs dans les intoxications arsenicales agricoles ; il m'a été répondu que ces intoxications étaient exceptionnelles en France ; je crois devoir vous signaler le travail de MM. les Drs P. CRISTOL, J. FOURCADE, J. RAVOIRE et C. BENEZECH, de la Faculté de Médecine de Montpellier, qui rapportent, à côté d'intoxications accidentelles arsenicales, deux intoxications agricoles tout à fait nettes et dont le diagnostic a été fait par l'analyse de l'urine et des phanères des malades, qui a permis de constater l'élimination de l'arsenic.

Ils disent expressément : « Les intoxications arsenicales accidentelles sont particulièrement fréquentes dans notre région méridionale, en raison de l'emploi courant par les viticulteurs d'insecticides arsenicaux, généralement à base d'arséniate de plomb. Les intoxications surviennent chez les individus qui manipulent ces insecticides sans précautions, qui consomment du vin placé par négligence dans des récipients souillés ou qui font usage d'eau de puits contaminés par des résidus de bouillies arsenicales ; de ces trois mécanismes, le premier nous paraît le plus souvent en cause et le plus insoupçonné. »

Confirmant ce que je vous ai dit en janvier 1936, ces auteurs constatent que : « Dans bien des cas d'intoxications arsenicales, une symptomatologie touffue ou atypique ne permet pas d'attribuer d'emblée les troubles constatés à leur véritable origine ; parfois un éthylisme connu se superpose à l'intoxication, dont il ne fait qu'aggraver les effets [observation IV] (1) ; enfin les anamnésiques laissent souvent complètement dans l'ombre les circonstances qui ont déterminé l'intoxication, et c'est seulement lorsque celle-ci a été reconnue qu'un nouvel interrogatoire met ces

1. Observation et analyse dans la *Revue d'Hygiène*.

©BIU Santé

circonstances en lumière. Dans toutes ces éventualités, seule la recherche toxicologique peut apporter une entière certitude. »

C'est donc la confirmation de mes travaux antérieurs : il y a de nombreuses intoxications arsenicales ignorées parmi les viticulteurs et leurs employés ; le fait est actuellement reconnu, puisque les auteurs, à la fin de leur travail, concluent que la question de la responsabilité des employeurs se pose tellement qu'ils terminent ainsi :

« Dès maintenant, certaines Compagnies d'assurances acceptent d'assimiler les intoxications agricoles par l'arsenic aux accidents du travail, mesure qu'il est à souhaiter de voir se généraliser. »

BIBLIOGRAPHIE

Guide pratique pour la défense sanitaire des végétaux (2e édition). Un vol. in-16, XII-309 pages. En vente à la Ligue nationale de lutte contre les ennemis des cultures, Maison de l'Agriculture, 129, boulevard Saint-Germain, Paris-6e. Prix : 12 fr. (*franco*). Compte chèques postaux, Paris, 1304.69.

Nous avons signalé, en 1937, la première édition de ce petit ouvrage extrêmement utile. La seconde édition, imprimée fin 1938, est en vente, au même prix que la précédente, et plus de la moitié des exemplaires a été souscrite en l'espace de trois mois.

Le plan général du *Guide* n'a pas été changé, mais quelques additions ou modifications ont été apportées ; il donne, en particulier, des extraits des lois et décrets les plus récents sur la vente des produits commerciaux utilisés dans la lutte contre le Doryphore, la finesse des poudres insecticides, les dégâts de gibier, les Syndicats de défense contre les ennemis des cultures, etc.

Dans le premier Chapitre, on trouve l'énumération des *plantes cultivées*, soit herbacées, soit ligneuses, avec des renvois à la plupart des maladies ou des parasites qui peuvent les attaquer.

Ces *maladies* ou *accidents* sont succinctement décrits dans le Chapitre II, avec quelques mots sur la biologie des parasites et des renvois au chapitre suivant (traitements).

Dans le IIIe chapitre (pages 179 à 275), sont exposés les moyens culturaux, procédés mécaniques et physiques, *traitements chimiques* ou biologiques à employer comme préventifs ou comme remèdes contre les maladies et parasites. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, publié des extraits de ce chapitre éminemment adapté aux besoins de la pratique. Il contient en outre des notions sur l'emploi des appareils, leur entretien, l'épandage des produits pulvérulents, les précautions à prendre dans la manipulation des produits toxiques.

Enfin, les trente dernières pages sont consacrées à des renseignements sur l'organisation professionnelle, les Syndicats de défense de culture, la Ligue nationale de lutte contre les ennemis des cultures (p. 283), les renseignements d'ordre législatif et réglementaire à l'usage des praticiens.

Nous *engageons très vivement* nos lecteurs à se procurer ce *Petit Guide pratique*, dont le tirage sera épuisé avant peu et qui, en raison des circonstances économiques, ne pourra vraisemblablement pas être réédité au prix extrêmement modique actuel.

R. Weitz.

Le gérant . M. Lehmann.

©BIU Santé

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE LA PHYTOPHARMACIE

Compte rendu de la XII[e] Assemblée de l'Association, tenue à la Faculté de Pharmacie le jeudi 27 avril 1939.

La séance est ouverte à 14 h. 40, sous la présidence de M. le professeur Em. PERROT, assisté de MM. le professeur LUTZ (Paris) ; R. JOFFARD, secrétaire général ; A. LOUIS, trésorier ; C. MARCHAND, secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion : MM. les professeurs GORIS, HÉRISSEY, MASCRÉ (Paris) et A. GUILLAUME (Strasbourg) ; MM. A. BAER, trésorier du Syndicat des Pharmaciens de la Haute-Marne ; G. BARTHET ; A. BLANC (Paris) ; BONNARD, représentant la Cooper de Melun ; J. CLÉMENT ; CLYTI (Oise) ; R. COLAS ; CREISSENT ; F. DAGUIN ; L. DANZEL (Paris) ; Laboratoires DAUSSE ; E. DAUTHUILLE (Créteil) ; C. DAVID-RABOT (Paris) ; DECHOSAL (Bondy) ; Laboratoires DELAMARE (Romilly-sur-Andelle) ; R. DELÉTANG (Etablissements A. BAILLY) ; A. DUMONTET ; ETIENNE (Levallois) ; GAZET (Nanterre) ; GÉRIN (Lyon) ; GUIGON (Sucy-en-Brie) ; G. HUBERT (Asnières) ; F. LAGARCE (Paris) ; J.-H. LALLEMAND (Joigny) ; L. LAPORTE (Paris) ; L. LECOQ (Souppes) ; H. LEMÉE ; L. LEPRESTRE (Paris) ; MEUNIER (Maison THIBAULT) ; MONTHÉAN (Dourdan) ; D[r] MOREAU-DEFARGES ; J. PERRIN ; Jacques PIPAULT (Coulommiers) ; Ch. RAVAUD ; RICHARD (Laboratoires MARONNEAU-MOREL) ; RONDEAU DU NOYER ; R. SOUDAN ; Ch. THURET (Paris) ; H. TROUILLET (Rodez) ; R. WEITZ.

Se sont fait excuser : M. le Doyen P. GUÉRIN (Paris) ; M[lle] M.-Th. FRANÇOIS, professeur à la Faculté de Pharmacie de Nancy ; M. J. RÉGNIER, maître de conférences à la Faculté de Paris ; M. QUIRIN, professeur à l'Ecole de Médecine de Reims ; M. A. SALMON, administrateur-délégué de la « Cooper » ; MM. Paul BEAUGEARD, à Sablé (Sarthe) ; P. COSTEY (Saint-Pierre-sur-Dives) ; DOUARD, trésorier du Syndicat des Côtes-du-Nord ; H.-J. FROSSARD (Paris) ; M. FROSSARD (Villers-Cotterets) ; H. LENOIR, président du Syndicat des Pharmaciens de la banlieue Ouest ; L. MATHIS (Bourbon-Lancy) ; SEVELINGE, à Bourg-de-Thizy (Rhône) ; R. SOUÈGES (Paris) ; S. WAGNER (Boulogne-Billancourt), etc.

Le Président met aux voix le procès-verbal de l'Assemblée précédente, qui est adopté à main levée.

Le Président fait un compte rendu rapide de l'activité de l'*A. P. P.* depuis la dernière réunion et ajoute que celle-ci est réservée surtout à la constitution de la Société commerciale dont la création s'impose.

Une note a été adressée à 13.500 Pharmaciens pour leur communiquer le programme de l'Association et son intérêt professionnel. Cette notice demandait aux Pharmaciens s'ils étaient partisans de la création de produits communs, permettant de réaliser un bénéfice matériel à côté du prestige moral résultant de l'action de chacun des membres de l'Association pour la profession pharmaceutique en général.

850 réponses environ ont été reçues à la date du 27 avril. M. PERROT estime que c'est peu, mais suffisant pour autoriser la marche en avant, car plus des deux tiers émanent des praticiens de la campagne, ce qui est encourageant.

Le capital souscrit, quoique sans engagement, est d'environ 650.000 fr. Les promoteurs qui ont assumé la charge de réaliser la Société envi-

©BIU Santé

LUTTEZ contre
le DORYPHORE





AVEC

LES
PULVÉRISATEURS
ET POUDREUSES

VERMOREL

VILLEFRANCHE - SUR - SAÔNE _ (RHÔNE)

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 de Francs

Catalogue gratuit sur demande

DESTRUCTION RADICALE

des ESCARGOTS, LOCHES et LIMACES, par le

"Limacide Herba"

DES ÉTABLISSEMENTS BLAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE (B.-d.-Rh.)

Registre du Commerce : TARASCON 32-63

RÉSULTATS FOUDROYANTS EN UNE NUIT
VISIBLES IMMÉDIATEMENT

PRODUIT LE PLUS ACTIF ET LE MEILLEUR MARCHÉ

Prix de vente imposé : **3** fr. **75** la boite.
Prix aux pharmaciens : **2** fr. **75** la boite.

©BIU Santé

sageaient la nécessité d'un capital de 500.000 fr. pour procéder aux études définitives. Ce capital a été largement dépassé et la plupart des souscripteurs de 500 fr. se sont déclarés prêts à élever, le cas échéant, leur souscription. Cette augmentation sera utile, car des capitaux importants seront nécessaires si l'on veut que notre Société ait une action féconde.

Une cinquantaine de lettres ont retenu plus particulièrement l'attention du professeur PERROT et il répond à leurs objections, comme il l'a déjà fait dans la *Feuille d'Informations* du mois d'avril.

Les grandes maisons ou grandes sociétés professionnelles ne cherchent nullement à accaparer la Société commerciale ou l'œuvre de l'Association de Phytopharmacie. Leurs représentants les plus éminents ont donné à ce sujet tous apaisements à la Commission constitutive.

L'action de la Société ne peut que relever notre profession, dans l'esprit de la clientèle de campagne particulièrement.

Lorsqu'un agriculteur sera assuré de trouver dans le Pharmacien un conseiller compétent pouvant le renseigner utilement et rapidement, il prendra vite le chemin de l'officine. Il saura apprécier le dévouement de ce conseiller, et le bénéfice matériel et moral que le Pharmacien retirera de son action ne sera certes pas négligeable.

Certains confrères ont cru devoir prononcer des exclusives. Le Président ne saurait suivre personne dans cette voie et il se refusera à prononcer une exclusive quelconque contre l'un de ses confrères.

Les Statuts spécifieront que pour faire partie de la Société commerciale de Phytopharmacie :

1° Il faudra être Pharmacien diplômé ;

Et 2° : membre de l'Association professionnelle de la Phytopharmacie (*A. P. P.*) ;

Les cessions d'actions seront faites uniquement à des Pharmaciens inscrits en qualité de membres de l'Association professionnelle de la Phytopharmacie.

3° Nul ne pourra posséder plus d'un dixième des actions de la Société ;

4° La Société sera constituée au capital de 1 million. Ce capital pourra être élevé par la suite.

La nouvelle Société comprendra, obligatoirement, un Conseil d'administration, pour la présidence duquel est prononcé le nom de M. R. SOUDAN, Pharmacien, dont la compétence a été unanimement appréciée ; il serait assisté de M. F. LAGARCE, Pharmacien à Paris, docteur en pharmacie, comme administrateur-délégué ; de M. R. JOFFARD, docteur en pharmacie, licencié en droit et d'un certain nombre de nos confrères de province.

Ces garanties données, un *Conseil technique* sera appelé à étudier et à donner son agrément aux produits appelés à être patronnés ou vendus par la Société commerciale de Phytopharmacie.

Les considérations qui guideront son action seront de deux sortes : ordre moral pour l'admission et le choix des produits, ordre technique pour leur examen.

Le Conseil technique devra se composer d'un toxicologue, un cryptogamiste, un botaniste, un zoologiste et enfin un agronome, Pharmacien autant que possible, ou, le cas échéant, non Pharmacien.

Ce Conseil technique sera présidé par le Président de l'A. P. P.

Le Président expose ensuite que nos confrères, membres de la Commission, MM. SOUDAN, JOFFARD, etc., assistés de Me PLOT, ont mis au point un projet de Statuts qui a été étudié et révisé par la Commission le 21 avril et depuis, dans plusieurs réunions particulières.

M. le professeur PERROT estime que la Société commerciale doit réunir au départ un millier d'adhérents, tous faisant partie de l'Association de la Phytopharmacie et payant à celle-ci une cotisation de 60 fr. par an. L'Association pourra travailler avec un budget raisonnable à la prospérité

©BIU Santé



"LE FLY-TOX"

Société Anonyme
au Capital de 7.300.000 Frs
22, Rue de Marignan - Paris-8e
R. C. Seine 219 284 B



PRODUITS INSECTICIDES POUR L'AGRICULTURE

POUDRE AGRI-TOX - A base de pyréthrines et de roténone pour la destruction du DORYPHORE, des CHENILLES et des insectes nuisibles à la vigne (COCHYLIS et EUDEMIS).

IVERNOL - A base de colorants organiques pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers.

CRYOLOX - A base de composés fluorés - Pour la destruction du ver des fruits et des chenilles du feuillage.

DODEXO - Insecticide liquide à base de roténone et de pyréthrines. Pour la destruction des pucerons.

UNE CLIENTÈLE NOUVELLE

avec les **"REMEDES DUQUESNE"**

pour **Volailles, Chiens, Oiseaux**

VERMADOL
A base de pyréthrines, détruit le ver rouge et les vers intestinaux chez tous les gallinacés.

VERMO-COCCIDIOL
A base de pyréthrines, traitement curatif de la coccidiose des volailles, faisans, lapins...

ASSAINISSANT
Antiseptique non toxique destiné à l'hygiène générale des élevages de volailles, faisans, lapins...

AVINOX
Tue les poux des volailles.

ANTIPIC
Remède radical contre le picage de tous les gallinacés.

POUDRE
Contre la **diarrhée** des poussins, volailles, faisans, perdreaux.

ANTIPUCE
Tue à sec les puces et parasites externes des chiens, chats, volailles, oiseaux.

SHAMPOOING-MOUSSE
Lave les chiens.

SEL DUQUESNE
Remède efficace pour toutes les maladies des oiseaux.

DUQUESNE, spécialisé depuis 1883, **MONTFORT** (Eure)
à **PARIS** (9e), **32, rue Caumartin** -:- **Téléph. : OPÉra 34-21.**

©BIU Santé

de la Société commerciale et lui assurer le concours effectif d'un secrétariat organisé ; il ne saurait plus suffire seul au travail qui incombe à l'administration de l'A. P. P.

M. JOFFARD, Secrétaire général, donne ensuite lecture de son rapport sur les travaux de la Commission d'études et sur l'élaboration des Statuts. Il précise qu'aucun actionnaire ne pourra concentrer dans ses mains plus du dixième des actions.

Après une observation de M. MARCHAND, le rapport de M. JOFFARD est approuvé à l'unanimité.

M. LOUIS, Trésorier, donne lecture du compte rendu financier de l'exercice 1938, qui est adopté sans observation.

M. le Président remercie le Trésorier de sa gestion et estime que le projet de budget de 1939 doit être examiné de près. Les ressources de l'Association seront, il l'espère, plus élevées que ne le prévoit le budget, afin que celle-ci puisse travailler sans souci du lendemain.

Il demande qu'une indemnité soit attribuée à M. le Dr WEITZ à partir du 1er janvier, celui-ci travaillant sans répit pour l'Association, avec un dévouement auquel il tient à rendre hommage.

La proposition du Président est adoptée à l'unanimité et l'Assemblée marque son assentiment par ses applaudissements.

M. le professeur PERROT propose ensuite de confier les fonctions de secrétaire de l'A. P. P. à M. DANZEL, docteur en pharmacie, qui secondera le Président dans la partie administrative de l'Association professionnelle, entièrement indépendante de la Société commerciale.

M. le Président commente ensuite certains points du projet de Statuts étudié par la Commission au cours de sa séance du 21 avril et en expose les grandes lignes aux membres de l'Assemblée. Le projet recueille l'assentiment unanime.

Revenant sur l'action de l'Association professionnelle depuis un an, M. le Président fait remarquer que trop de Pharmaciens se contentent de demander des renseignements, d'écrire, d'exiger des réponses, sans même s'inscrire comme membres de l'Association. Les grands groupements syndicaux, les Pharmaciens eux-mêmes inscrits comme membres, ne sont pas assez nombreux et ce n'est pas 400 Pharmaciens que devrait compter l'Association, mais plusieurs milliers.

M. le Président annonce que l'Association éditera des fiches numérotées permettant aux Pharmaciens des recherches faciles. Ces fiches seront adressées à tous les membres de l'Association et elles leur permettront de renseigner rapidement leurs clients, de leur venir en aide et de leur indiquer quels sont les produits qu'ils doivent conseiller.

En principe, pour ces produits, les Pharmaciens actionnaires les auront en stock, et ceux qui seront dépositaires de la Société auront pour mission de ravitailler leurs confrères.

L'œuvre commune de l'Association de la Phytopharmacie et de la Société commerciale est une œuvre de longue haleine. L'Association de la Phytopharmacie se livre à un travail méthodique, en contact avec les Facultés et Ecoles qui ont organisé un enseignement complémentaire.

La Commission technique, après avoir étudié les produits à utiliser et établi dans quelles proportions ils devront être divisés, pour être utilisés dans les appareils existants, étudiera les appareils eux-mêmes et s'entendra avec les fabricants d'appareils.

Le début de l'activité de la Société commerciale doit correspondre avec les traitements d'hiver de 1939 ; pour y arriver, il n'y a pas de temps à perdre et le Directeur commercial devra entrer en relations immédiates avec les fabricants.

Un label devra également être créé incessamment et tous les Pharmaciens devront le connaître.

©BIU Santé

NOTES DES LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

N° 2

La théorie atomique des Engrais

Voici les principes de cette théorie établis et exposés par les Laboratoires Georges TRUFFAUT, en 1935 :

1° L'unité dynamique de chaque élément fertilisant doit être son gramme-atome; le prototype d'engrais doit renfermer **1** gr.-atome d'azote, **1** gr.-atome de phosphore, **1** gr.-atome de potassium, soit : **1** N : **1** P : **1** K.

C'est-à-dire que :

Pour **14** gr. d'azote, on doit prendre **31** gr. de phosphore et **39** gr. de potassium;

2° Quand on veut doubler l'action de l'azote, on doit remplacer **1** N par **2** N (soit prendre au lieu de chaque **14** gr. d'azote : **28** gr.); mais si l'on veut doubler l'action du potassium on doit ramener la dose initiale de **39** gr. à **78** gr;

3° Dans le cas le plus simple de la nutrition, la plante n'absorbe l'azote que sous forme d'anion de nitrate (et le phosphore sous forme d'anion de phosphate).

Le seul cation fertilisant de l'engrais est alors le potassium et c'est lui qui doit saturer les anions des nitrates et des phosphates.

Or, l'engrais rationnel le plus simple qui renferme **1** N et **1** P doit contenir le potassium en quantité suffisante pour la neutralisation de ces anions, soit (**1** + **1**) K.

Les engrais dont les éléments fertilisants sont pris en proportion avec leur poids atomique qui assurent partout une bonne et belle récolte ce sont :

FRUCTIFÈRE TRUFFAUT. — Engrais mono-azoto-mono-phosphoro-di-potassique.

SUPERBIOGINE TRUFFAUT. — Di-azoto-mono-phosphoro-di-potassique.

Mode d'emploi : Répandre par mètre carré une poignée (**50** gr.) d'engrais.

MULTIFLORE. — Comprimés pour les plantes d'appartement.

Mode d'emploi : Une pastille par litre d'eau d'arrosage (boîte-échantillon contre 4 fr. 50, franco).

Une référence. — *« Les comprimés Multiflore ont produit un effet merveilleux. Mes héliotropes sont véritablement en folie; ils se sont parés d'un feuillage abondant et d'une merveilleuse floraison. Et dire que cela se produit sans aucune goutte de pluie, car mes fleurs sont des prisonnières qui vivent dans de petits pots sur une fenêtre. Vraiment le Multiflore crée des miracles. »*

M. J. CHMELEFF

Auteur du « Pèlerinage », « Soleil des Morts », « An de grâce ».

Bibliographie. — « Les engrais chimiques modernes », par G. TRUFFAUT et I. PASTAC : Résumé net et précis de nos connaissances sur l'action de divers éléments fertilisants; l'exposé de la théorie atomique des engrais présente la conclusion logique de cette étude émaillée de renseignements qui rendent agréable sa lecture (**10** francs).

ÉTABLISSEMENTS ET LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

©BIU Santé

M. Marchand demande s'il ne serait pas possible qu'un règlement intérieur réserve la vente des produits de la Société commerciale aux membres de l'Association de Phytopharmacie. Il serait illogique, à son sens, que les confrères, après avoir refusé de s'inscrire à l'Association de Phytopharmacie, bénéficient de ses efforts et de ceux de la Société commerciale.

M. Barthet demande qu'avant toute chose, les produits de la Société commerciale soient réglementés à l'un des organismes de réglementation existants.

M. le Président donne ensuite lecture d'une note du Dr Chevalier sur les intoxications arsenicales agricoles et la responsabilité des employeurs dans ces cas d'intoxication (1). Les faits exposés dans cette note constituent un argument des plus puissants en faveur de l'action de notre profession et de l'entrée des Pharmaciens dans les Syndicats de Défense. Le rôle du Pharmacien dans la Défense sanitaire des Végétaux peut et doit devenir primordial. Son bénéfice, tout moral d'abord, ne tardera pas à devenir matériel et le professeur Perrot espère que l'initiative prise il y a quelques années aura des résultats heureux pour l'ensemble de la profession.

L'Assemblée salue cette conclusion de ses applaudissements et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance à 16 h. 30.

LE CALCIUM ET LA RÉSISTANCE PHYSIOLOGIQUE DES PLANTES

Le rôle joué par le calcium dans les phénomènes de la vie des plantes a été très peu étudié. Il est établi que l'ion calcium exerce une action antagoniste de celle de l'ion potassium.

Mais ce fait est loin de justifier l'apport massif aux plantes des sels calcaires, car, même si la plante a besoin de faibles quantités de calcium, elle les trouve presque toujours dans le sol.

Liebig a noté que les céréales emmagasinent le maximum de potassium dans les graines, alors que les sels de Ca s'accumulent dans la paille.

Chose curieuse, dans un sol pauvre en K, les graines renferment plus de potassium que d'habitude ; on pourrait dire que la plante, en prévoyant les conditions difficiles de nutrition, cherche à approvisionner les germes en potassium.

Notons qu'une cellule riche en potassium arrive toujours à s'approvisionner en calcium. En effet, le jeu de l'équilibre physico-chimique provoque l'absorption du calcium même si la solution nutritive n'en renferme que très peu.

Voici un tableau :

CONCENTRATION INITIALE de K à l'intérieur de la cellule	CONCENTRATION INITIALE de Ca à l'extérieur de la cellule	CONCENTRATION FINALE de Ca à l'intérieur de la cellule (1)
10	1,1	1
10	0,51	0,50

1. Cette note a été publiée au *Bull. des Sc. pharmacologiques* du 30 avril (Suppl. de Phytopharmacie, p. xxxix).

1. G. Truffaut et I. Pastac. *Chimie des engrais : sels semi-diffusibles.* Paris, 1936.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

CLÉMENT Frères

7, Passage de Thionville, PARIS (XIXe)

Téléph. : BOTZARIS 67-20. Télégr. : CLEMENCHIM TT Paris

R. C. Seine 218.554 B.

◆ ◆

Insecticides,

Anticryptogamiques,

pour l'HORTICULTURE, etc.

préparés par Jean CLEMENT, pharmacien

SCILLE ROUGE

STABLACTIVÉE

pour préparations raticides

S. A. L. A. M.

Cherchell (Algérie)

●

Agent général de vente.

Cie DE PRODUITS CHIMIQUES ET ÉLECTROMÉTALLURGIQUES

ALAIS, FROGES & CAMARGUE

23, RUE BALZAC, PARIS (VIIIe)

©BIU Santé

Or, même s'il y a très peu de Ca à l'extérieur, celui-ci sera presque complètement absorbé par la cellule.

Etant donné que, dans les conditions de culture pratique, la terre renferme toujours des quantités suffisantes de Ca, il n'y a pas à se préoccuper de l'apport de cet élément.

La théorie de la décalcification (2) du terrain est entachée de fautes que les logiciens nomment *quaternio terminorum*. En effet, les terres des régions très pluvieuses deviennent par trop acides et leurs acides, ainsi que les sels solubles d'Al et de Fe, deviennent nuisibles à la végétation. On neutralise ces facteurs nuisibles par le chaulage (apport de $CaCo_3$), mais c'est à une carbonatation du terrain que l'on procède et non pas à la restitution de l'ion Ca (car l'apport de $CaCl_2$ ou $CaSO_4$ serait non seulement inutile, mais même nuisible).

Notons que les terres noires — terres les plus riches au monde — sont dépourvues de calcaire et sont acides, mais comme leurs acides ne sont pas nuisibles à la végétation, on ne procède jamais à leur chaulage.

Quel effet produit le Ca chez les plantes ? Jadis, on supposait que les sels de Ca neutralisent et précipitent les acides des plantes (oxalique, etc.), mais il est plus plausible d'admettre que les plantes produisent les oxalates, etc., juste en proportion suffisante pour se débarrasser des sels solubles de calcium.

En automne, les arbres retirent des feuilles tous les éléments utiles, mais ils y accumulent les sels de calcium. Ensuite, les feuilles tombent et l'arbre se débarrasse d'une certaine quantité de calcium.

T. Wallace, qui cultive depuis des années les pommiers dans divers milieux nutritifs, a noté qu'en présence de sels calcaires dans la solution, la défoliation des arbres commence vers la fin du mois d'août au lieu du mois de novembre.

Jadis, tous les engrais phosphatés renfermaient le calcium et ce n'est que depuis l'apparition du phosphate d'ammonium qu'il est devenu possible de créer des engrais riches en éléments fertilisants (N. P. K.) et pratiquement dépourvus de calcium.

Dans des cas particulièrement simples (culture de la pomme de terre), il fut alors possible d'établir que la résistance de la plante à la maladie augmente avec la proportion de K dans l'engrais complet et que l'apport de $CaSO_4$ favorise l'infection par le *Phytophtora* (3).

En 1925, Gaumann a publié une étude sur la maladie du cœur de la betterave. Voici quelques-uns de ses chiffres :

Ph du milieu de culture	POURCENTAGE de $CaCO^3$	POURCENTAGE de betteraves malades
6,7	0,1-0,0	0
6,9	»	0
7,2	0,1	8
7,4	0,2	39
7,8	2,3	92,5
8	6,7	100

Il en résulte que l'alcalinisation excessive du terrain favorise la maladie ; probablement qu'en diminuant l'intensité du chaulage, on pourrait arriver à diminuer la virulence de la maladie.

On arrive ainsi à une notion plus large de l'antagonisme entre le potassium et le calcium : *le potassium prédomine dans les graines et jeunes plantes, le calcium s'accumule dans les feuilles* dont il accélère la

2. On devrait dire acidification du sol au lieu de décalcification.
3. G. Truffaut et I. Pastac. *Essais de fumure rationnelle de la pomme de terre.*

©BIU Santé

DESTRUCTION DES RATS

par une préparation à base de SCILLE ROUGE STABILISÉE (Procédé Perrot-Goris)

RATOSCILLINE





La Ratoscilline est un produit à base de *Scille stabilisée*, la stabilisation lui gardant toute son activité.

Pour détruire les rats, souris, mulots, qui infestent nos habitations, il suffit de placer aux endroits fréquentés par ces animaux quelques tablettes de **Ratoscilline,** en évitant de les prendre avec les doigts (prendre ces tablettes avec du papier) pour ne pas leur communiquer l'odeur humaine qui rendrait méfiants et éloignerait les rongeurs.

Les animaux emporteront ces tablettes dans leurs trous pour les manger et s'empoisonneront.

Ces tablettes sont sans danger pour les animaux domestiques, à moins de consommation massive.

DESTRUCTION DES LOIRS



HORTOSCILLINE

Pour la lutte contre les loirs qui dévastent vos vergers utilisez l'**Hortoscilline,** préparation également à base de *Scille stabilisée* qui se présente sous forme de tablettes à placer dans les arbres fruitiers à la fourche des branches ou sur les espaliers en utilisant des lattes de bois. Ce travail est à entreprendre avant l'apparition des fruits, dès le réveil des loirs, fin avril-mai, jusqu'au moment où leurs petits s'évadent du nid.

LES LABORATOIRES DAUSSE

:::: Société Anonyme au Capital de 11.000.000 de Francs ::::

4, RUE AUBRIOT, PARIS

©BIU Santé

chute. Il est fort probable que le vieillissement des arbres est dû à l'accumulation d'éléments alcalino-terreux.

Or, l'application des engrais riches en potassium (et exempts d'ions calcium) doit provoquer l'élimination du calcaire de la plante et doit lui redonner de nouvelles forces.

Tout ce que l'on observe semble confirmer ce point de vue.

On ne doit pas considérer le marnage comme un traitement que l'on puisse effectuer n'importe comment. Les maraîchers de la région parisienne ont, à juste titre, pris l'habitude de faire analyser leur terre avant de faire un apport de craie. Ils évitent ainsi l'introduction d'un excès de chaux et les considérations générales ne font qu'approuver cette prudente pratique.

Doct. ing. I. PASTAC.

ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION DU « DORYPHORA » EN EUROPE

Nous empruntons la substance de l'article ci-dessous à une étude tout récemment publiée dans la revue « Sciences » et due au Professeur J. FEYTAUD, *de la Faculté des Sciences de Bordeaux, qui s'est spécialement consacré, depuis plusieurs années, à l'étude de la biologie du Doryphore de la Pomme de terre et à la recherche des meilleurs moyens de lutte contre cet hôte indésirable. Nous y avons ajouté quelques lignes puisées dans un recueil plus ancien et aussi dans des publications étrangères.*

Dans un prochain Bulletin, *nous donnerons une seconde étude sur le même sujet.*

R. Wz.

Le plus souvent, quand on étudie les animaux par rapport à l'Homme, on les répartit en trois catégories : les utiles, les nuisibles et les indifférents ; en réalité, cette division n'a rien d'absolu, car selon les circonstances ou les saisons, un animal peut être nuisible ou utile, tel le Moineau, qui est considéré tantôt comme un pilleur de récoltes, tantôt comme un utile chasseur d'insectes.

En ce qui concerne les insectes parasites des végétaux, plusieurs ont modifié leur genre de vie en passant de leur contrée d'origine dans un pays nouveau pour eux : c'est le cas du Puceron lanigère et du Phylloxéra, arrivés d'Amérique en Europe au cours du XIXe siècle. D'autres, comme le Doryphore, d'abord indifférents parce qu'ils vivaient sur des plantes sauvages, sont devenus nuisibles en s'adaptant à des plantes cultivées.

Il y a un siècle, ce Coléoptère de la famille des Chrysomélidés n'était qu'un type curieux, recherché par les collectionneurs pour son bel aspect et sa nouveauté. Aujourd'hui, c'est un ravageur de tout premier plan, justement redouté et connu de réputation, sinon de vue, par tous les agronomes et même par la plupart des cultivateurs.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, cet insecte était resté cantonné au versant des Montagnes Rocheuses, lorsque des colons venus d'Europe importèrent, de l'Est à l'Ouest de l'Amérique du Nord, la Pomme de terre, en vue de son utilisation alimentaire. Le Doryphore préféra dès lors le feuillage de la Pomme de terre à celui des Solanacées sauvages dont il se nourrissait jusque-là, puis, passant de l'un à l'autre des champs que l'homme avait répartis comme à plaisir à des distances convenables, il

©BIU Santé

A LOUER

TOUS LES PRODUITS
pour soigner la vigne
ET LES AUTRES CULTURES

CONTRE
LES INSECTES
ET DIVERSES
MALADIES

**SOUFRE — POUDRES CUPRIQUES
POUDRES INSECTICIDES A BASE
DE FLUOSILICATE DE BARYUM
ET DE ROTENONE, etc.** .....

MINES DE SOUFRE D'APT
Siège Social : **5, rue de Nîmes, ARLES** (B.-du Rhône).

©BIU Santé

se propagea d'Ouest en Est, à la vitesse moyenne de 140 km. par an, si bien qu'en vingt ans, il parvenait au rivage de l'Atlantique.

Avertis par le grand entomologiste Charles Riley, en 1875, les pays de l'ouest de l'Europe prirent des précautions et édictèrent des règlements en vue de l'extinction immédiate des foyers doryphoriques éventuels, tout en publiant des communiqués et des tracts de propagande illustrés.

Pendant quarante ans, on découvrit, de temps à autre, des foyers isolés près des ports d'Angleterre et des Pays-Bas, ou dans quelques champs d'Allemagne.

L'attention s'étant relâchée, l'insecte s'acclimata, vers 1918-1920 dans les régions de Bordeaux et du Limousin et l'on constata subitement une invasion fort grave, déjà diffuse, que la sévérité apparente de nos vieilles réglementations ne pouvait plus conjurer et qui allait s'étendre de proche en proche à tout le pays.

Dès 1923, dans deux communications présentées au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, tenu à Bordeaux (1), M. le professeur J. Feytaud, directeur de la Station entomologique de cette ville, donnait la description du Doryphore et de sa larve, ainsi que des détails très précis sur sa biologie, son mode de reproduction (une seule femelle donna, en deux pontes, respectivement 744 et 546 œufs), d'hivernage, etc. Il avait reconnu aussi les diverses plantes-hôtes : Solanacées (Aubergine, Douce-amère, Tomate, Morelle) et autres occasionnelles (Graminées, Oseille, Mercuriale, etc.). Puis, cet auteur envisageait les auxiliaires de la lutte contre le nouveau parasite : Moineau, Loriot, Etourneau, Insectes, Champignons entomophytes.

En même temps, comme procédés d'extinction des foyers de lutte, il préconisait le ramassage et la destruction des insectes et des larves, les pulvérisations d'arséniate diplombique (plus efficace que le sel triplombique correspondant), la désinfection du sol avec le sulfure de carbone, soit par arrosage de la surface, soit par introduction dans le sol à l'aide du pal-injecteur, en bouchant complètement les trous d'un coup de talon ou d'un coup de pilon, pour que le CS_2 reste dans le sol et ne vienne pas s'évaporer dans l'atmosphère. Les parties vertes atteintes doivent être détruites par le feu.

On voit donc qu'aussitôt l'insecte implanté chez nous, l'importance de ses méfaits était reconnue et que l'on pouvait mettre en œuvre d'excellents moyens de lutte.

Le nombre des départements touchés, 5 en 1923, atteignait 14 en 1929, 40 en 1933, 78 en 1935 ; un seul est encore indemne pour la France continentale : celui des Alpes-Maritimes.

Entre temps, et depuis 1935, le mal a débordé nos frontières, gagnant cette année-là le territoire belge, puis, en 1936, le Luxembourg et l'Allemagne (Rhénanie et Sarre), enfin la Suisse et la Hollande en 1937.

L'année 1938 a été marquée par une avance brutale, dont on avait déjà eu l'exemple en 1934 et 1935. En France, on a surtout constaté le forcement des Vosges ; l'avance a été faible dans le Sud-Est, car le climat provençal est peu favorable à l'envahisseur et la région alpestre ne se prête pas non plus à sa progression.

Mais celle-ci est forte chez nos voisins, qui mesurent à l'heure actuelle, ainsi que nous le fîmes naguère, les possibilités considérables d'un pareil insecte et la vanité des mises à l'index qui ont paralysé depuis sept ans le commerce de nos produits agricoles (restrictions ou interdictions

1. J. Feytaud. Sur la biologie du Doryphore (*Leptinotarsa decemlineata* Say). *Congrès A. F. A. Sc.*, Bordeaux, 1923, p. 551-554.
Sur l'extinction des foyers de Doryphore. *Ibid.*, p. 555-558.

©BIU Santé

d'importation des pommes de terre françaises, sans parler des mesures visant nos fruits ou primeurs).

Car nous sommes en présence d'une opposition de faits qui assure inéluctablement le succès du ravageur : la grande efficacité d'une excellente méthode de lutte, par laquelle on peut atteindre aisément tout foyer reconnu encore isolé, avant le stade de généralisation, est contrecarrée par l'existence de trop de foyers latents, souvent plus nombreux que les autres, produits par une incessante dissémination.

En dépit de cette circonstance, qui complique singulièrement le problème, on arrive à retarder la marche de l'insecte : grâce à la défense organisée par le Ministère français de l'Agriculture, la vitesse de propagation moyenne, pour les dix-huit premières années de l'invasion d'Europe, ne dépasse pas 50 km., tandis qu'elle atteignit 140 à défaut de cette réaction pendant les vingt années d'invasion de l'Est américain.

Une méthode bien appliquée sauve la récolte des champs tout en améliorant la qualité des tubercules (grâce aux pulvérisations mixtes qui combattent aussi le mildiou) ; aussi les craintes du début se sont-elles atténuées, si bien que les agriculteurs des régions envahies cultivent la Pomme de terre presque autant que jadis, qu'ils en tirent un rendement meilleur, et que la hausse du prix des tubercules de consommation n'est pas sensiblement accrue par la lutte contre le ravageur.

En dehors de ce côté matériel d'ordre économique, le Doryphore présente un gros intérêt au point de vue biologique. Son étude montre quel degré peut atteindre la puissance de propagation d'un insecte qui n'est pourtant pas doué d'aptitudes remarquables pour le vol. S'il prend volontiers son essor au plein soleil par les journées chaudes de mi-juin ou de juillet-août, il n'irait sans doute pas loin par ses seuls moyens et dans une atmosphère absolument calme. Mais, une fois parti, il s'adapte admirablement au jeu des courants aériens, il s'élève avec eux et se laisse emporter par le vent. Les bonds ainsi réalisés sont de toute amplitude et la reprise de contact avec le sol ne se produit parfois qu'à plusieurs dizaines de kilomètres du point de départ (2). Ainsi s'expliquent ces arrivées en ordre épars, ces pluies de Doryphores, souvent tout à fait isolés, loin des foyers connus, comme il s'en est produit en 1934 et 1935 dans le Nord-Est de la France, et comme il s'en est produit en 1938 même chez nos voisins d'Europe centrale.

Il est dans l'ordre logique des choses que les avances territoriales dues à cette dissémination naturelle soient plus fortes par les étés chauds et orageux et qu'elles aient lieu surtout dans la direction des vents dominants.

La migration est un fait normal dans l'existence des Doryphores ; tout en assurant la propagation de l'espèce, elle donne à l'individu un regain de vitalité. Nombreux certes sont les sujets qui tombent mal, que les hasards de la descente finale font arriver sur une rivière ou sur un lac, et parfois en pleine mer, ou bien au cœur d'une forêt, au milieu d'un vignoble, dans des prairies et des friches ; mais le temps ne leur est pas mesuré, ils sont destinés à vivre des mois, voire plus d'une année, et supportent bien la baignade et le jeûne. La flottaison les ramène à la rive, les divagations leur font explorer le terrain, et si le vagabondage ne leur fait pas découvrir de plantes nourricières, ils ont la ressource de prendre un nouvel essor pour chercher fortune ailleurs.

Point n'est besoin du reste qu'ils trouvent un champ de Pommes de terre ou les repousses d'une précédente culture. Une plantation d'Auber-

2. C'est ainsi qu'un de nos confrères, M. Francis VINCENT, à l'île d'Yeu, nous a signalé en 1937 l'arrivée subite sur l'île d'une pluie de Doryphore, alors que le point le plus rapproché du continent se trouve à 16 kilomètres de l'île.

©BIU Santé

gine fera tout aussi bien leur affaire, ainsi que des touffes ou des pieds épars de Solanées sauvages, comme la Douce-Amère et la Morelle noire, qui leur permettent de subsister et peuvent porter leur descendance, de sorte que le cycle des générations ne soit pas interrompu en attendant le retour à l'hôte habituel.

Imaginez la place que peut occuper dans l'économie mondiale un insecte de cette trempe, capable de se maintenir partout où il a pris pied, et de poursuivre son invasion après avoir uni son sort à celui d'une plante aussi largement répandue que la Pomme de terre.

On peut dire que toutes les régions où l'on cultive cette Solanée sont susceptibles de lui convenir. Il vit dans des pays où l'hiver est très froid, pourvu que les chutes de neige recouvrent le sol d'un manteau protecteur. Ce qui le gêne surtout, c'est le défaut ou l'excès d'humidité : il semble devoir se multiplier moins dans les pays de brumes de certaines zones maritimes et dans ceux où les pluies d'été sont rares et déficitaires ; sans doute est-ce la raison pour laquelle il paraît moins actif à l'extrémité de la Bretagne et sur la côte flamande que sur le bord de l'Océan, et progresse moins vite dans la plaine provençale que sur les contreforts des Alpes.

Là il trouve pourtant un obstacle sérieux, apparemment plus difficile à vaincre que celui d'un grand lac et d'un bras de mer. Devant le barrage de la montagne, il marque le pas pour un temps, ainsi que nous l'avons vu faire depuis 1935 au pied des Vosges ; mais il profite des points bas, des dépressions de toutes sortes, en perpendiculaire ou en oblique, pour passer au delà, comme il est arrivé en 1937 au travers du Jura vers la Suisse Romande et, en 1938, à travers les Vosges vers la plaine d'Alsace.

Il s'infiltre même le long de vallées étroites, très loin dans les hautes chaînes comme les Pyrénées et les Alpes où il a déjà touché bien des cultures d'altitude que l'on croyait à l'abri de ses attaques. Sans doute n'y fera-t-il pas de gros ravages, et sera-t-il aisément exterminé une fois découvert, d'autant mieux que les foyers s'égrènent en file, comme les champs, à quelque distance les uns des autres. Mais, en montagne comme ailleurs, pour quelques points de chute apparents, il y en a beaucoup d'ignorés, et les envols successifs font monter les insectes, par relais, de plus en plus haut vers les cols, par où quelques-uns peuvent passer pour dévaler sur l'autre pente.

L'étroitesse même du fond de ces couloirs où les cultures se casent tout juste au voisinage de la route et du chemin de fer, étroitement serrés l'un contre l'autre près du cours d'eau, centuple d'ailleurs le risque du transport accidentel par les gens et les bêtes, par les voitures et les trains.

*
* *

Après la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse qui sont en train de se défendre, après l'Espagne dont la contamination est à peu près sûre quoique non déclarée, l'Italie est le pays d'Europe qui semble le plus menacé par l'invasion doryphorique. Mais les autres veillent aussi avec raison, car ils voient avec peine le danger qui s'approche. Les montagnes ni la mer ne sauraient les protéger longtemps contre l'inéluctable progression.

C'est ce que semblent avoir compris les gouvernements de l'Europe occidentale, qui ont approuvé la formation d'un Comité scientifique international auprès duquel chacun doit avoir son représentant. Ce Comité a pour but l'étude en commun de la lutte contre le Doryphore. Fondé en janvier 1936, il a tenu déjà trois sessions : à Bruxelles (où se trouve le siège de son secrétariat général), à Berlin et à Zurich. Il se réunira de nouveau au début de 1939 en Hollande. En dehors des sessions officielles,

©BIU Santé

ses membres maintiennent entre eux des relations constantes, qu'ils jugent fort utiles pour la conduite rationnelle des recherches et de la défense.

Ainsi la Chrysomèle américaine qui est en train d'envahir l'Europe aura fini par nouer entre les Etats de ce continent une collaboration véritable sous le couvert de la Science, après les avoir opposés dans le domaine économique. Puisse l'exemple être suivi de prime abord le jour où quelque autre insecte ravageur passera les vers pour s'implanter à son tour sur notre Vieux Continent ! (J. Feytaud.)

*
* *

En Allemagne et en Belgique, l'arrivée du Doryphore remonte à trois ou quatre ans, mais l'attaque s'est amplifiée en 1938 ; en Suisse et en Hollande, l'invasion doryphorique ne paraît avoir commencé qu'en 1937.

La lutte a été entreprise dans ces pays avec une grande énergie. C'est ainsi qu'en Suisse, les agriculteurs doivent déclarer avec précision, au greffe municipal de leur domicile, l'ensemble de leurs cultures. Il est recommandé de ne pas mélanger, sur une même parcelle, les variétés précoces, mi-précoces et tardives, ceci afin de faciliter les traitements.

Des conseils et des avertissements sont donnés par T.S.F. Une inspection régulière des champs de pomme de terre est faite par les propriétaires et une ou plusieurs visites sont prévues par les écoliers, afin de déceler et, s'il y a lieu, de ramasser les insectes en vue de leur destruction.

Les foyers découverts sont annoncés à l'expert cantonal ; les traitements d'extinction sont pratiqués par une équipe spéciale, avec l'aide des cultivateurs intéressés.

Comme en France, une zone « de protection » est prévue et délimitée. Selon les progrès de l'invasion, cette zone peut être modifiée et étendue. Les cultivateurs doivent être prêts à entreprendre la lutte au premier signal. L'achat du matériel de pulvérisation incombe aux agriculteurs, mais les arséniates nécessaires leur sont remis gratuitement par la Confédération.

Des dispositions sont prises pour permettre le traitement simultané contre le Doryphore et contre le mildiou de la Pomme de terre, le sulfate de cuivre nécessaire étant à la charge des cultivateurs intéressés.

Il est recommandé aux cultivateurs suisses de se grouper par commune, ou dans les cadres des Sociétés ou Syndicats agricoles, de manière à permettre l'emploi de moto-pompes à grand rendement (appareil et équipe de trois hommes en location ou pris en charge pour quelques jours), en répartissant les frais au prorata des surfaces traitées, ou encore en fonction du temps passé au travail sur les terres de chaque producteur.

Grâce à ces précautions, les progrès du Doryphore en Suisse ont été peu graves, au cours de 1938 (A. Chaponnier, *La Terre vaudoise*, Lausanne, 1938).

En Allemagne et en Belgique, malgré les précautions prises, le Doryphore a envahi, dans cette même année, un certain nombre de localités nouvelles. On attribue ce fait principalement aux vents violents, venus du Sud-Ouest, qui ont régné pendant une grande partie de mai et juin 1938 et qui ont puissamment aidé à la dissémination de l'insecte venant des régions déjà reconnues infestées.

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

Bulletin des Sciences Pharmacologiques *PHYTOPHARMACIE*

SUPPLÉMENT n° 6 (*Juin 1939.*)

L'ACARIOSE DE LA VIGNE PRODUITE PAR *PHYLLOCOPTES VITIS*

I. — Cette affection relativement récente a été signalée pour la première fois dans le Valais, en Suisse, en 1893, puis sur la rive gauche du Rhône et dans la région du lac Léman (1895). En 1906, on la trouve dans le duché de Bade, en Alsace, en Moselle, en Haute-Savoie et dans

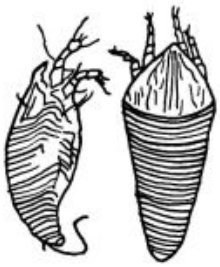


FIG. 1. — *Phyllocoptes vitis*, vu de profil et par la face supérieur.

la région de Zurich. Vers 1920, toutes les vignes de la zone tempérée allemande sont contaminées. STELLWAAG consacre un long chapitre à l'acarien parasite et à la maladie dans son ouvrage de 1928 (1) ; FAES, STAEHELIN et BOVEY en parlent dans leur volume sur *Les ennemis des Plantes cultivées* (1934). BALACHOWSKY et MESNIL (2), en 1936, recommandent de ne pas confondre l'Erinose de la Vigne qu'ils décrivent et est produite



FIG. 2. — Tache blanche sur feuille de vigne, produite par la piqûre de l'acarien.

par un autre acarien, le *Phytoptes* ou *Eriophyes vitis*, avec une acariose beaucoup plus grave, sévissant dans les vignobles de Suisse et de Rhénanie, provoquant une affection comparable au Court-noué et due à *Phyllocoptes vitis*.

Ce parasite n'a pas été signalé en France, où la maladie semble

1. STELLWAAG. Die Weinbauinsekten des Kulturlander, Berlin. Librairie Paul Parey, 1928.
2. Les Insectes nuisibles des Plantes cultivées, t. I, p. 732.

©BIU Santé

LUTTEZ contre
le DORYPHORE





AVEC

LES
PULVÉRISATEURS
ET POUDREUSES

VERMOREL

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (RHÔNE)

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

Catalogue gratuit sur demande

DESTRUCTION RADICALE

des ESCARGOTS, LOCHES et LIMACES, par le

"Limacide Herba"

DES ÉTABLISSEMENTS BLAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE (B.-d.-Rh.)

Registre du Commerce : TARASCON 32-63

RÉSULTATS FOUDROYANTS EN UNE NUIT
VISIBLES IMMÉDIATEMENT

PRODUIT LE PLUS ACTIF ET LE MEILLEUR MARCHÉ

Prix de vente imposé : **3** fr. **75** la boîte.
Prix aux pharmaciens : **2** fr. **75** la boîte.

©BIU Santé

inconnue, alors qu'elle a été confondue certainement avec d'autres affections dues à des virus ou des champignons, désignées sous le nom de Court-noué et se caractérisant également par un certain rabougrissement des ceps.

Une première attaque de la Vigne a lieu au printemps : les pousses sont anormales, comme arrêtées dans leur développement, les entre-nœuds restent courts, d'où le nom de *Court-noué* donné à l'affection.

Les feuilles très petites et plissées qui parfois noircissent, se dessèchent et tombent, mais le plus souvent restent recroquevillées ; les ceps forment des pousses secondaires qui leur donnent l'aspect de balais. Un retour du froid peut aggraver l'affection en ralentissant la poussée

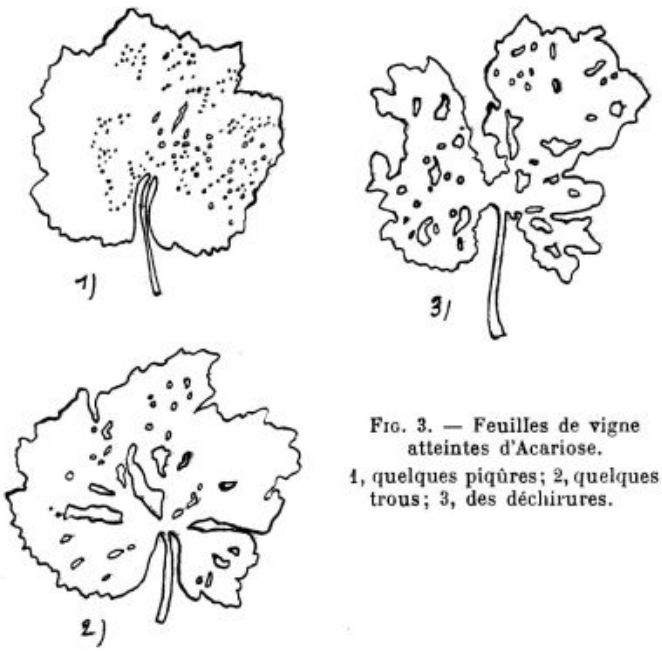


FIG. 3. — Feuilles de vigne atteintes d'Acariose.
1, quelques piqûres; 2, quelques trous; 3, des déchirures.

normale des sarments. Mais bientôt des feuilles non malades se développent normalement en avril-mai, le parasite n'a pas eu le temps d'arrêter davantage la végétation et la Vigne, en été, ressemble à un autre cep qui n'a pas été atteint. Une seconde attaque peut se produire en août, avec également des pousses anormales comprenant de très petites feuilles et de longues vrilles, d'où cet aspect effiloché tout à fait caractéristique des sarments, comme le disent les auteurs suisses. Si on a soin de regarder à la loupe ces feuilles plissées, on constate qu'elles sont toutes piquées de points blancs, ces taches deviennent transparentes et peuvent atteindre 5 mm. de diamètre. Parfois apparaissent des trous, des déchirures qui déchiquettent la feuille.

Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que, dans les Vignes qui ont été malades au printemps, atteintes par le parasite, les grappes ne se développent pas ; elles avortent ou poussent en vrilles, on dit qu'elles filent. La Vigne est ainsi complètement débilitée et même si en été elle paraît avoir repris au point de vue végétation, le rendement en grains est déficitaire. Si les attaques de ces acariens sont répétées plusieurs années de suite, on arrive à un dépérissement partiel et même total des ceps.

©BIU Santé



"LE FLY-TOX"

Société Anonyme
au Capital de 7.300.000 Frs
22, Rue de Marignan - Paris-8e
R. C. Seine 219 284 B



PRODUITS INSECTICIDES POUR L'AGRICULTURE

POUDRE AGRI-TOX - A base de pyréthrines et de roténone pour la destruction du DORYPHORE, des CHENILLES et des insectes nuisibles à la vigne (COCHYLIS et EUDEMIS).

IVERNOL - A base de colorants organiques pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers.

CRYOLOX - A base de composés fluorés - Pour la destruction du ver des fruits et des chenilles du feuillage.

DODEXO - Insecticide liquide à base de roténone et de pyréthrines. Pour la destruction des pucerons.

UNE CLIENTÈLE NOUVELLE

avec les **"REMEDES DUQUESNE"**

pour **Volailles, Chiens, Oiseaux**

VERMADOL
A base de pyréthrines, détruit le ver rouge et les vers intestinaux chez tous les gallinacés.

VERMO-COCCIDIOL
A base de pyréthrines, traitement curatif de la coccidiose des volailles, faisans, lapins...

ASSAINISSANT
Antiseptique non toxique destiné à l'hygiène générale des élevages de volailles, faisans, lapins...

AVINOX
Tue les poux des volailles.

ANTIPIC
Remède radical contre le picage de tous les gallinacés.

POUDRE
Contre la **diarrhée** des poussins, volailles, faisans, perdreaux.

ANTIPUCE
Tue à sec les puces et parasites externes des chiens, chats, volailles, oiseaux.

SHAMPOOING-MOUSSE
Lave les chiens.

SEL DUQUESNE
Remède efficace pour toutes les maladies des oiseaux.

DUQUESNE, spécialisé depuis 1883, **MONTFORT** (Eure)
à **PARIS** (9e), **32, rue Caumartin** -:- **Téléph. : OPÉra 34-21.**

©BIU Santé

II. — Le PARASITE *Phyllocoptes vitis* est un acarien microscopique au corps allongé en forme de navet et arqué sur sa face ventrale, longueur 160 μ, largeur 46 μ. Céphalothorax triangulaire dépassant la trompe et portant trois lignes longitudinales en son milieu. Rostre puissant, ventral. Fortes pattes, portant des soies. Abdomen formé d'une cinquantaine d'anneaux, soies ventrales longues.

Sa biologie est complètement inconnue. Au moment des attaques, on le trouve en grande abondance à la face inférieure des feuilles jeunes (parfois une centaine sur la même feuille), qu'il quitte lorsqu'elles ne sont plus tendres, à cause de la difficulté qu'il éprouve alors à percer le parenchyme pour se nourrir. De sorte qu'il est en migration continuelle vers l'extrémité des tiges ; les pousses tardives qui apparaissent à la base des ceps sont généralement indemnes. C'est pourquoi des



FIG. 4. — Sarments de vigne.
1, Rameau sain; 2, rameaux malades (nombreux rejets, entre-nœuds courts).

pousses malades et des sarments sains peuvent se rencontrer sur le même pied. Reproduction durant tout l'été avec deux maximum : un en mai, un autre en juillet-août. Œufs ronds, chitineux, pondus isolément à la face inférieure des feuilles. Larves qui ne diffèrent des adultes que par la taille et l'absence d'organes génitaux. Après huit jours, évolution en nymphe qui reste fixée au support. Dès que l'adulte apparaît, il commet des dégâts. Fin septembre, le nombre des acariens a diminué et les survivants gagnent leurs abris d'hiver ; ils se réfugient sous les fragments d'écorce de la base des sarments et émigrent vers le bas de la souche dès l'abaissement de la température ; quelques-uns restent sous les écailles brunes protectrices des bourgeons.

Cependant, jusqu'en octobre, certains individus restent sur les ceps, ce qui explique la contamination d'autres pieds par des ouvriers travaillant dans les vignes : transport par les vêtements, les chaussures.

Dès le départ de la végétation, ils émigrent sur le duvet des bourgeons en formation et, dès l'apparition des feuilles, ils commencent à les piquer pour se nourrir. Il a été constaté en Suisse, en Allemagne, que l'acarien attaque indifféremment toutes les espèces de cépages.

III. — La LUTTE. a) *Traitement préventif d'hiver :* l'acariose ayant été signalée l'année précédente, traiter les ceps après la taille, quelques semaines avant le départ de la végétation, quand les acariens ont quitté leurs retraites et se rapprochent des bourgeons : badigeonnage avec des bouillies sulfocalciques à 8-12 % ;

©BIU Santé

NOTES DES LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

N° 2

La théorie atomique des Engrais

Voici les principes de cette théorie établis et exposés par les Laboratoires Georges TRUFFAUT, en 1935 :

1° L'unité dynamique de chaque élément fertilisant doit être son gramme-atome; le prototype d'engrais doit renfermer 1 gr.-atome d'azote, 1 gr.-atome de phosphore, 1 gr.-atome de potassium, soit : 1 N : 1 P : 1 K.

C'est-à-dire que :

Pour 14 gr. d'azote, on doit prendre 31 gr. de phosphore et 39 gr. de potassium;

2° Quand on veut doubler l'action de l'azote, on doit remplacer 1 N par 2 N (soit prendre au lieu de chaque 14 gr. d'azote : 28 gr.); mais si l'on veut doubler l'action du potassium on doit ramener la dose initiale de 39 gr. à 78 gr;

3° Dans le cas le plus simple de la nutrition, la plante n'absorbe l'azote que sous forme d'anion de nitrate (et le phosphore sous forme d'anion de phosphate).

Le seul cation fertilisant de l'engrais est alors le potassium et c'est lui qui doit saturer les anions des nitrates et des phosphates.

Or, l'engrais rationnel le plus simple qui renferme 1 N et 1 P doit contenir le potassium en quantité suffisante pour la neutralisation de ces anions, soit (1 + 1) K.

Les engrais dont les éléments fertilisants sont pris en proportion avec leur poids atomique qui assurent partout une bonne et belle récolte ce sont :

FRUCTIFÈRE TRUFFAUT. — Engrais monc-azotc-mono-phosphoro-di-potassique.

SUPERBIOGINE TRUFFAUT. — Di-azotc-mono-phosphoro-di-potassique.

Mode d'emploi : Répandre par mètre carré une poignée (50 gr.) d'engrais.

MULTIFLORE. — Comprimés pour les plantes d'appartement.

Mode d'emploi : Une pastille par litre d'eau d'arrosage (boîte-échantillon contre 4 fr. 50, franco).

Une référence. — *« Les comprimés Multiflore ont produit un effet merveilleux. Mes héliotropes sont véritablement en folie; ils se sont parés d'un feuillage abondant et d'une merveilleuse floraison. Et dire que cela se produit sans aucune goutte de pluie, car mes fleurs sont des prisonnières qui vivent dans de petits pots sur une fenêtre. Vraiment le Multiflore crée des miracles. »*

M. J. CHMELEFF

Auteur du « Pèlerinage », « Soleil des Morts », « An de grâce »

Bibliographie. — « Les engrais chimiques modernes », par G. TRUFFAUT et I. PASTAC : Résumé net et précis de nos connaissances sur l'action de divers éléments fertilisants; l'exposé de la théorie atomique des engrais présente la conclusion logique de cette étude émaillée de renseignements qui rendent agréable sa lecture (10 francs).

ÉTABLISSEMENTS ET LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

©BIU Santé

b) *Traitement curatif :* la maladie n'a été constatée qu'après le départ de la végétation : soufrage ou pulvérisations de bouillie sulfo-calcique ou de nicotine et savon noir, ou d'émulsion d'huile blanche.

L'acariose a été signalée cette année en Alsace aux environs de Barr ; le parasite a été identifié deux fois en vingt ans par la Station agronomique de Colmar dans le Haut-Rhin. Peut-être n'a-t-on pas rapporté plus souvent le Court-noué à l'action du parasite de l'acariose parce que l'on n'a pas eu l'occasion de rechercher le parasite ?

A. GUILLAUME,
Professeur à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg.

(*Les schémas ont été faits d'après les figures de* STELLWAAG, *de Geisenheim*, 1928.)

SUR LES DÉGATS ET L'EXTENSION EN FRANCE DE *CERESA BUBALUS* F., MEMBRACIDE AMÉRICAIN NUISIBLES AUX CULTURES FRUITIÈRES (1)

Cet insecte, *Ceresa bubalus* F., est un Hémiptère Homoptère de la série des *Auchenorrhyncha*, famille des *Membracidae* (2). Originaire des Etats-Unis, son introduction en France remonte à une vingtaine d'années.

Il commet maintenant des dégâts importants à nos cultures fruitières (Pommier, Poirier, Pêcher, Cerisier, Prunier, etc.) et, chaque année, ses ravages s'étendent tandis que s'étend son aire de répartition géographique.

M. BALACHOWSKY a fait, tant au laboratoire que dans le Midi de la France, de nouvelles observations sur la biologie de cet insecte.

Les *Membracidae* appartiennent à un groupe d'Homoptères caractérisés par la présence d'expansions thoraciques lamelleuses, arrondies ou épineuses, qui donnent à certains de ces insectes des formes variées et caractéristiques.

La famille compte actuellement 300 genres connus, soit environ 1.500 espèces, dont 3 seulement (3) ont été signalées en France (surtout dans le Midi), 4 en Afrique française, celles-ci vivant principalement sur des Légumineuses.

La région indo-malaise et l'Amérique sont beaucoup plus riches en Membracides ; plusieurs espèces y sont nuisibles aux cultures fruitières et, en Amérique, ces Membracides, qui sautent brusquement à la moindre approche, sont désignées sous le nom de *tree-hoppers ;* ils peuvent également se déplacer en volant ; le *Ceresa bubalus* est connu là-bas sous le nom de *Buffalo tree-hopper.*

La première atteinte en Europe de ce nouvel ennemi a été signalée en août 1912, à Kevevara (Hongrie méridionale). Le parasite semble avoir été introduit en Suisse, dans le Valais, avant 1934.

En France, *C. bubalus* a été trouvé pour la première fois en septembre 1918, dans l'Hérault ; on le rencontre en 1929 dans les Pyrénées-Orientales,

1. D'après A. BALACHOWSKY, *Revue de Pathologie végétale et d'Entomologie agricole de France*, 1939, **26**, n° 1, p. 39 à 61 (huit figures).

2. Synonymes : *Membracis bubalus* F., *Centrotus bubalus* F., *Ceresa bubalis* Goodwin et Fenton.

3. *Centrotus cornutus* L. est une espèce de petite taille qui vit sur les chênes à feuilles caduques dans toute la France tempérée.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

CLÉMENT Frères

7, Passage de Thionville, PARIS (XIXe)

Téléph. : BOTZARIS 67-20. Télégr. : CLEMENCHIM TT Paris

R. C. Seine 218.554 B.

◆ ◆

Insecticides,

Anticryptogamiques,

pour l'HORTICULTURE, etc.

préparés par Jean CLEMENT, pharmacien

SCILLE ROUGE

STABLACTIVÉE

pour préparations raticides

S. A. L. A. M.

Cherchell (Algérie)

●

Agent général de vente.

Cie DE PRODUITS CHIMIQUES ET ÉLECTROMÉTALLURGIQUES

ALAIS, FROGES & CAMARGUE

23, RUE BALZAC, PARIS (VIIIe)

©BIU Santé

en 1930 dans le Var, la Lozère, les Alpes-Maritimes, puis, de 1932 à 1938, aux environs de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux, dans la Dordogne, la Corrèze et le Tarn-et-Garonne. L'auteur ajoute à cette liste diverses localités nouvelles, de sorte qu'actuellement, l'aire de répartition en France du Membracide peut être représentée par une zone bordant la Méditerranée, de la frontière des Pyrénées-Orientales à celle des Alpes-Maritimes, s'élargissant au voisinage du Rhône pour embrasser le Gard, le Vaucluse, la Drôme, une partie du Lot, de la Corrèze et de l'Isère. Une deuxième région atteinte, semblant séparée de la précédente, comprend le bassin inférieur de la Garonne et celui de son affluent la Dordogne. Une autre zone est, en Suisse, celle du Valais, que nous avons déjà mentionnée. Il est donc à prévoir qu'au cours des prochaines années, l'extension du parasite sera constatée dans d'autres départements français et dans divers points de l'Europe continentale.

Description. — L'insecte mesure en général 1 cm., de la tête à l'extrémité des ailes repliées en position de repos, sur 50 à 55 mm. de largeur au niveau des cornes humérales qui surmontent la tête. La pièce antérieure ou *pronotum* est très développée ; c'est elle qui s'élargit latéralement pour former la paire de cornes humérales, légèrement recourbées en arrière ; vu d'en haut, le pronotum couvre et cache entièrement la tête ; dorsalement, il se prolonge par une longue carène arquée, terminée à l'arrière en pointe acérée. L'ensemble du corps est d'une coloration d'un vert pâle mat, avec, sur la carène dorsale, un pommelé de petites et nombreuses taches plus claires.

Les ailes sont minces, transparentes, à reflets légèrement dorés (mais non irisés), avec des nervures épaisses et bien dessinées.

L'animal possède trois paires de pattes, celles de la paire postérieure étant les plus longues.

Le dimorphisme sexuel est peu accusé, le *mâle* pouvant être reconnu par la structure de ses armures génitales, tandis que la *femelle* présente, sous le neuvième et dernier segment abdominal apparent, une tarière rétractile, en forme de lame de sabre, outil perforant qui lui sert à inciser les tissus végétaux pour y déposer ses œufs, sous l'écorce de différents arbres : Rosacées (arbres fruitiers, Prunellier), Saule, Peuplier, Tilleul, etc.

Cycle évolutif. — Ces œufs sont pondus entre la fin de juillet (pontes précoces) et la mi-octobre (pontes tardives) ; ces œufs constituent la longue phase hibernante.

Ce sont les incisions pratiquées par la tarière de la femelle, au moment de la ponte, qui causent aux jeunes branches et aux rameaux les principaux dégâts dûs au *Ceresa bubalus*.

La ponte comprend de 8 à 15 œufs, rarement davantage, déposés en rangée circulaire, dans une cavité corticale, chaque œuf étant allongé selon un rayon du cercle. L'œuf est ovalaire, allongé, long de 125 à 135 μ, large de 30 à 40 μ, un peu renflé dans toute sa région médiane ; le pôle inférieur est régulièrement arrondi, le pôle supérieur est légèrement tronqué obliquement et orné d'un réseau chitineux en relief ; c'est ce pôle qui s'ouvrira pour la sortie de la larve.

La coloration générale de l'œuf est d'un blanc opaque.

Les éclosions se manifestent en avril ; la larve est aussitôt active et peut vivre sur diverses plantes herbacées (Luzerne, Mélilot, Plantain, Oseille, Pissenlit, d'autre Composées et Légumineuses) ; elle passe, en l'espace de trois mois, par cinq stades larvaires ; les éclosions s'échelonnant sur un mois et les larves vivant environ trois mois, on peut donc, sous nos climats, rencontrer celles-ci jusqu'au début d'août. Elles sont aplaties latéralement, de nuance gris-verdâtre et ornées sur leur dos de tubercules épineux, arqués, finement barbelés. Bien que moins nuisibles que les

©BIU Santé

DESTRUCTION DES RATS

par une préparation à base de SCILLE ROUGE STABILISÉE (Procédé Perrot-Goris)

RATOSCILLINE





La **Ratoscilline** est un produit à base de *Scille stabilisée*, la stabilisation lui gardant toute son activité.

Pour détruire les rats, souris, mulots, qui infestent nos habitations, il suffit de placer aux endroits fréquentés par ces animaux quelques tablettes de **Ratoscilline,** en évitant de les prendre avec les doigts (prendre ces tablettes avec du papier) pour ne pas leur communiquer l'odeur humaine qui rendrait méfiants et éloignerait les rongeurs.

Les animaux emporteront ces tablettes dans leurs trous pour les manger et s'empoisonneront.

Ces tablettes sont sans danger pour les animaux domestiques, à moins de consommation massive.

DESTRUCTION DES LOIRS



HORTOSCILLINE

Pour la lutte contre les loirs qui dévastent vos vergers utilisez l'**Hortoscilline,** préparation également à base de *Scille stabilisée* qui se présente sous forme de tablettes à placer dans les arbres fruitiers à la fourche des branches ou sur les espaliers en utilisant des lattes de bois. Ce travail est à entreprendre avant l'apparition des fruits, dès le réveil des loirs, fin avril-mai, jusqu'au moment où leurs petits s'évadent du nid.

LES LABORATOIRES DAUSSE

:::: Société Anonyme au Capital de 11.000.000 de Francs ::::

4, RUE AUBRIOT, PARIS

©BIU Santé

adultes, les larves peuvent occasionner des dégâts aux plantes horticoles délicates, ou présentant une valeur marchande appréciable (Dahlias, Chrysanthèmes), surtout en été, dans les lieux humides et frais.

Quant aux insectes adultes, ils s'attaquent surtout aux branches encore tendres et de préférence aux extrémités des rameaux ; si les incisions de ponte sont nombreuses, il en résulte un affaiblissement dans la végétation et un rabougrissement très accusé des jeunes arbres déjà cités (à peu près toutes les Rosacées fruitières, le Saule, le Peuplier, le Noisetier, le Tilleul).

Les incisions que l'on remarque parfois sur les vieilles branches proviennent de vieilles pontes, effectuées sur ces branches alors qu'elles étaient encore jeunes.

Le Pommier, qui a des couches corticales moins épaisses que le Poirier, est plus sensible à l'attaque de l'insecte, les incisions de la tarière pouvant traverser toute l'écorce et le liber, pouvant pénétrer jusqu'au bois et créer des portes d'entrée pour diverses infections secondaires.

Sur le Poirier, au contraire, l'incision ne pénètre généralement pas jusqu'à l'assise génératrice libéro-ligneuse et il peut se former à la longue un liège cicatriciel.

Lutte curative et préventive. — Sur les plantes cultivées, on peut assez facilement détruire les larves par des pulvérisations au sulfate de nicotine, ou mieux, par les émulsions d'huile blanche nicotinée :

Emulsion commerciale concentrée d'huile blanche d'été.	1 K°.
Sulfate de nicotine.	150 gr.
Eau.	100 litres.

Mais, en terrain libre, la destruction des larves au printemps est pratiquement impossible. Il sera dès lors impossible d'empêcher les pontes en été sur les arbres, et, comme nous l'avons vu, ce sont les incisions produites par les femelles qui causent les principaux dégâts.

On a donc songé à répandre sur les arbres des produits *insectifuges*, dans le but d'éloigner les femelles, mais la présence des fruits sur les arbres est très défavorable à une telle application.

(D'après A. Balachowsky, 1939.)

VI[e] EXPOSITION DES PRODUITS ET APPAREILS UTILISÉS POUR LA LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

(Paris, 20-25 février 1939.)

Cette Exposition a eu lieu dans l'enceinte du Salon de la Machine agricole et a encadré la III[e] Journée de la Défense sanitaire des végétaux.

Des fabricants d'appareils et une vingtaine de maisons spécialisées dans les produits anticryptogamiques et insecticides avaient participé à cette Exposition, qui a, comme celles des années précédentes, permis aux usagers de se documenter sur les divers produits et appareils.

©BIU Santé

A LOUER

TOUS LES PRODUITS
pour soigner la vigne
ET LES AUTRES CULTURES

CONTRE
LES INSECTES
ET DIVERSES
MALADIES

**SOUFRE — POUDRES CUPRIQUES
POUDRES INSECTICIDES A BASE
DE FLUOSILICATE DE BARYUM
ET DE ROTENONE, etc. .....**

MINES DE SOUFRE D'APT
Siège Social : **5, rue de Nîmes, ARLES** (B.-du-Rhône).

©BIU Santé

LE BILAN VITICOLE DE 1938

Action des poudres roténonées.

A la suite de ses observations personnelles, d'après les traitements qu'il a pratiqués l'an dernier, M. R. ENGEL *a noté les bons effets obtenus par l'emploi de poudres roténonées, appliquées sur la vigne les* 3 *et* 11 *juin, le* 29 *juillet et le* 4 *août* 1938. *Les insectes de l'eudémis et de la cochylis, ainsi que leurs larves, ont été atteints par cet insecticide de contact, qui semble en outre avoir exercé une action efficace contre la coulure.*

Si nos lecteurs peuvent faire en 1939 *des constatations analogues, nous leur serons reconnaissants de nous les signaler avec détails.*

N. D. L. R.

Les ravages des premières générations de cochylis et eudémis furent assez difficiles à estimer : on mit sur le dos de ces insectes beaucoup de dégâts dus à la coulure.

Un fait est certain, c'est que nos arrière-coteaux qui, jusqu'alors, ne se préoccupaient point trop de ces deux parasites, les voient se multiplier chez eux dans une proportion importante.

Les arsenicaux n'ont pas donné, en général, les résultats attendus : il n'y a pas trop lieu de s'en étonner, car il est impossible, en l'état actuel de notre technique, d'enduire complètement les jeunes raisins, ainsi qu'il faudrait théoriquement le faire, pour que la larve soit dans l'obligation de consommer le poison.

Depuis quelques années déjà, l'industrie a mis sur le marché des *insecticides nouveaux à base de roténne.* J'en avais déjà expérimenté plusieurs sans succès, dès leur apparition. Mais, sachant que, depuis, des perfectionnements dans les procédés de fabrication, de dosage des éléments actifs, permettaient de mettre en vente des produits d'action plus régulière et plus stable, j'ai entrepris en 1938 une série d'essais sur les deux générations de vers de la grappe.

Les préparations à base de roténone se présentent sous deux formes : extraits liquides, utilisables en pulvérisations, et poudres.

La première forme s'est révélée complètement inactive et n'est citée ici que pour mémoire. Par contre, les poudres, dont j'ai utilisé deux marques commerciales différentes, m'ont donné certains résultats que je veux vous soumettre.

Tout d'abord, je vous dirai que le prix de ces poudres est assez élevé. En employant des poudreuses particulières, dites à turbulence, dont il faut se munir spécialement, on peut arriver à régler le débit à 10 K^{os} à l'hectare. C'est la dose à laquelle j'ai fait chaque traitement qui revenait, de ce fait, aux approches de 6 fr. l'ouvrée, main-d'œuvre en sus.

Les traitements contre la première génération ont eu lieu les 3 et 11 juin, réclamant 20 K^{os} de poudre à l'hectare pour deux fois.

Les traitements de deuxième génération furent exécutés les 29 juillet et 4 août aux mêmes doses. La dépense en produits s'éleva donc, approximativement, à 24 fr. de l'ouvrée pour l'année.

Alors que pour la génération de mai-juin, le ver, même dans sa toile, est vulnérable à l'action de ce toxique de contact, les traitements de deuxième génération doivent être très étudiés. Il importe, en effet, d'atteindre la jeune larve dès son éclosion, pendant la courte période de

©BIU Santé

vagabondage qui précède son entrée dans le grain, où elle est alors protégée.

En principe, on doit commencer le traitement quand les œufs sont sur le point d'éclore, ce que l'on constate facilement lorsqu'on les voit se tacher d'un point noir, qui est la tête minuscule du ver complètement formé qu'on aperçoit au travers de la paroi transparente de l'œuf.

On fait alors deux traitements à quatre ou cinq jours d'intervalle afin d'encadrer les naissances qui s'échelonnent.

Voici les résultats de pesées faites à la vendange :

1° Parcelle témoin qui n'a reçu aucun traitement insecticide : 170 K^{os} à l'ouvrée ;

2° Parcelle ayant eu 3 traitements arsenicaux en première génération et 1 traitement à la nicotine en seconde : 158 K^{os} à l'ouvrée ;

3° Parcelle ayant reçu 3 traitements arsenicaux en première génération et 2 poudrages roténonés en deuxième : 178 K^{os} à l'ouvrée ;

4° Parcelle ayant reçu 2 traitements roténonés à chaque génération : 250 K^{os} à l'ouvrée.

Une fois la fleur passée, examinant les résultats obtenus contre la première génération, *on voit de suite que la parcelle poudrée à la roténone présente des grappes pleines, de forme sans déchets, qui tranchent sur celles des voisines, arséniatées ou non.*

A la vendange, par contre, que la récolte ait été nicotinisée ou roténonée en deuxième génération, on ne saisit pas de différence sensible dans la qualité des raisins, bien supérieure à celle du témoin.

On ne peut affirmer que l'un des insecticides soit supérieur à l'autre, bien que *les pesées laissent apparaître un excédent appréciable en faveur de la roténone.* Il semble donc que le supplément formidable de récolte obtenu (250 K^{os} avec roténone contre 158 avec nicotine) ait été gagné uniquement par les traitements de première génération.

Là alors une observation s'impose :

Bien que l'activité du toxique soit hors de doute et que nombreux aient été les vers trouvés morts, un résultat aussi beau, trop beau même, ne peut que surprendre et, avant de crier victoire totale, une question se pose.

En cette année 1938, les deux poudrages donnés sur la grappe en pleine fleur n'ont-ils pas favorisé la fécondation et réduit ou empêché la coulure qui s'est produite au maximum dans les parties voisines arséniatées ou non ?

Je pose la question et je conclus que l'étude des traitements à base de roténone mérite d'être sérieusement poursuivie et que des essais devront être multipliés en 1939 dans tout notre vignoble, afin de nous permettre d'avoir une opinion définitive sur l'action réelle de ces produits.

René Engel (*Le Vigneron de Bourgogne*, avril 1939).

Précautions à prendre par les personnes manipulant les arséniates.

1° Mettre les boîtes pleines sous clef, hors de la portée des enfants ;

2° Ecraser les boîtes vides et les enfouir dans la terre ;

3° Pendant les traitements, se vêtir de vieux effets, qui seront ensuite lavés soigneusement. Se laver le visage, les mains après le travail. Ne pas porter les doigts à la bouche et ne pas fumer (en effet, on touche la cigarette avec les mains souillées de toxique et on la porte ensuite à la bouche) ;

©BIU Santé

4° Ne jamais laisser de la bouillie dans les cuviers ou les récipients quand on cesse le travail, notamment du soir jusqu'au lendemain, ou recouvrir soigneusement ceux-ci, pour éviter qu'un animal domestique, en passant, boive de ce liquide ;

5° Si l'on a de la bouillie en excès, la verser dans un trou creusé en terre et reboucher le trou dès qu'elle s'est infiltrée ;

6° Eviter de répandre cette bouillie sur des légumes, des plantes fourragères, etc. ;

7° Eviter d'utiliser les récipients ayant contenu de la bouillie arsenicale pour mettre de l'eau de boisson ou des aliments du bétail.

(D'après *Le Paysan lorrain*, 17 juin 1939.)

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE LA PHYTOPHARMACIE (A. P. P.)

EXTRAIT DES STATUTS

ART. 3. — L'Association a pour but :

1° D'apporter sa collaboration, sous toutes ses formes, dans la lutte contre les parasites et les maladies des végétaux ;

2° D'étudier la répercussion et les dangers pouvant résulter, pour la santé humaine, de l'emploi constant des substances toxiques ou tous autres produits utilisés contre les parasites ;

3° De rechercher et d'étudier les moyens efficaces nouveaux de défense et, en particulier, ceux qui seraient absolument inoffensifs pour la santé de l'homme et des animaux utiles ;

4° De contribuer à la vulgarisation de tous les moyens de défense ;

5° En général, de s'intéresser à toutes questions se rapportant à la Phytopharmacie.

ART. 4. — Les cotisations des membres actifs, associés et bienfaiteurs seront fixées chaque année par le Conseil d'administration. Seuls, les membres actifs auront voix délibérative aux assemblées.

Ces cotisations ont été ainsi fixées :

Membres actifs ou associés, pharmaciens isolés : 60 fr. par an.

Groupements et collectivités, Syndicats départementaux : cotisation annuelle de 1 fr. par membre, avec minimum de 250 fr.

Membres bienfaiteurs : cotisation annuelle minimum, 250 fr.

Les membres actifs et les membres associés pourront racheter leurs cotisations par le versement, *pendant trois années consécutives*, d'une somme annuelle de 250 fr.

Une *Feuille mensuelle d'Informations* est envoyée à tous les adhérents. Ceux-ci pourront trouver, en outre, dans la partie spécialement réservée à la Phytopharmacie, du *Bulletin des Sciences pharmacologiques*, des documents de mise au point et d'actualité.

©BIU Santé

BIBLIOGRAPHIE

Supplément à la législation française des substances vénéneuses,

Par Jacques Bosviel et L.-G. Toraude.

Une brochure, texte fin, 60 pages. Prix · 15 fr. Vigot frères, éditeurs, Paris, 1939.

La législation pharmaceutique est compliquée, et des dispositions nouvelles viennent de temps à autre la modifier ; aussi MM. Bosviel et Toraude ont-ils été bien inspirés en faisant paraître, sous forme de *Supplément*, cette brochure qui vient compléter l'ouvrage qu'ils ont écrit au début de 1936, avec le concours de M. Razet, inspecteur général du service de la répression des fraudes, et de notre regretté confrère Em. Dufau.

Ce *Supplément* contient : la *Convention* signée à Genève le 26 juin 1936, en vue de réglementer la fabrication et la distribution des stupéfiants ; le *décret du 9 novembre 1937* modifant le décret de 1916, en ce qui concerne l'étiquetage des médicaments et des substances vénéneuses, ainsi que le renouvellement des ordonnances ; l'*arrêté du 2 mars 1938*, relatif à la délivrance des substances vénéneuses à doses faibles, ainsi que les tableaux y annexés ; une *circulaire du 19 novembre 1937*, consacrée à l'étiquetage.

En ce qui concerne la Phytopharmacie, la brochure mentionne le *décret du 11 mai 1937*, reproduit *in extenso* et commenté dans la *circulaire n° 139 du 4 janvier 1938* (voir aux pages 47 à 55), en vue de la répression des fraudes dans le commerce des produits utilisés pour la destruction des ravageurs des cultures. Rappelons que cette circulaire, d'un intérêt primordial pour les fabricants de produits insecticides, fongicides, etc., prescrit que ces produits doivent porter la mention de leur nature, de leur provenance et de leur teneur en éléments utiles, rapportée à 100 parties du produit vendu ; de plus, pour le soufre trituré et le soufre noir, il doit être fait mention de la finesse de la poudre, par l'indication du pourcentage passant à travers les tamis de finesse donnée.

En un mot, ce *Supplément*, nécessaire à tous les pharmaciens, se recommande particulièrement à ceux, de plus en plus nombreux, qui s'intéressent aux produits de Phytopharmacie.

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE LA PHYTOPHARMACIE

Compte rendu de la XIIIe Assemblée, tenue le lundi 3 juillet 1939, à la Faculté de Pharmacie de Paris.

La réunion trimestrielle de l'Association professionnelle de la Phytopharmacie s'est tenue , le lundi 3 juillet 1939, à la Faculté de Pharmacie de Paris, sous la présidence de M. le professeur Em. PERROT. La séance fut ouverte à 14 h. 35.

Assistaient à la séance : MM. les professeurs Em. PERROT et R. FABRE, de la Faculté de Paris ; MM. A. BAER (Chaumont) ; A. BLANC, A. BOUNIOL, H. BOTTU, BOUTTIER, R. COLAS, P. CREISSENT, L. DANZEL (Paris) ; DAGUIN (Corbeil) ; DAVID-RABOT (Courbevoie) ; DELABRIÈRE (Cosne-sur-Loire) ; DELÉTANG (Laboratoires A. BAILLY) ; M. FROSSARD (Villers-Cotterets) ; GAZET (Nanterre) ; GUIGON (Sucy-en-Brie) ; F. LAGARCE (Paris) ; A. LÉGIER (Société française ADRIAN) ; H. LEMÉE, L. LEPRESTRE (Paris) ; MÉREL (Selles-sur-Cher) ; R. MEUNIER, MONTEILLET (représentant M. P. MÉTADIER) ; J. PERRIN (Limay) ; M. PICHON (Amiens) ; RONDEAU DU NOYER, R. SOUDAN (Paris) ; H. TROUILLET (Rodez) ; S. WAGNER (Boulogne-Billancourt) ; R. WEITZ. Notre jeune camarade P. BAILEY représentait l'A. A. des Etudiants en Pharmacie et l'Office de Pharmacie de l'Union des Etudiants.

Tout d'abord, le Président adresse ses remerciements à M. le Doyen de la Faculté de Pharmacie qui veut bien, à chacune de nos réunions, mettre à la disposition de l'A. P. P. la Salle des Actes de la Faculté. Il s'excuse de l'envoi tardif des convocations, dû aux difficultés de l'heure, fait qui, espère-t-il, ne devrait plus se reproduire.

Puis il donne lecture de la liste des membres de l'Association qui se sont excusés de ne pouvoir assister à cette réunion. Ce sont d'abord : M. le professeur LUTZ, appelé en province par le service des examens ; M. le professeur GUILLAUME, de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg ; Mlle M.-Th. FRANÇOIS, de la Faculté de Pharmacie de Nancy ; MM. les professeurs E. MAURIN (Faculté de Toulouse), R. ETIENNE (Ecole de Tours), puis un certain nombre de confrères : MM. A. LOUIS, trésorier ; LANTENOIS, LEPRINCE, Dr MOREAU-DEFARGES, RAVAUD, empêchés par une autre réunion qui se tient à la même heure ; M. R. JOFFARD, secrétaire général, actuellement absent de Paris ; MM. A. et S. BARBIN (Châteauvillain, Haute-Marne) ; G. BARTHET (Paris) ; J. BREUGNOT (Les Riceys, Aube) ; J. CLÉMENT, Michel DELALANDE (Paris) ; G. FARGEAS (Le Lonzac, Corrèze) ; H.-J. FROSSARD (Paris) ; GANTER (Dieppe) ; H. GÉNOT (Laboratoires DAUSSE) ; P. GODFRIN (Nancy) ; J. H. LALLEMAND (Joigny, Yonne) ; Louis LECOQ (Souppes, Seine-et-Marne) ; LEMARCHAL (Montcornet, Aisne) ; C. MARCHAND (Amiens) ; PAYRE-FICOT (Les Roches de Condrieu, Isère) ; J. PIPAULT (Coulommiers) ; DE POUMEYROL (Lyon) ; G. REPITON (Vichy) ; J. et P. SCHEYEN (Troyes) ; SEVELINGE (Bourg-de-Thizy, Rhône), etc.

Le procès-verbal de la réunion précédente, mis aux voix, est adopté sans observation.

©BIU Santé

LUTTEZ contre
le DORYPHORE





AVEC

LES
PULVÉRISATEURS
ET POUDREUSES

VERMOREL

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (RHÔNE)

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 de Francs

Catalogue gratuit sur demande

DESTRUCTION RADICALE

des ESCARGOTS, LOCHES et LIMACES, par le

"Limacide Herba"

DES ÉTABLISSEMENTS BLAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE (B.-d.-Rh.)

Registre du Commerce : TARASCON 32-63

RÉSULTATS FOUDROYANTS EN UNE NUIT
VISIBLES IMMÉDIATEMENT

PRODUIT LE PLUS ACTIF ET LE MEILLEUR MARCHÉ

Prix de vente imposé : **3** fr. **75** la boîte.
Prix aux pharmaciens : **2** fr. **75** la boîte.

©BIU Santé

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Messieurs,

Votre Président vous a réunis aujourd'hui surtout en vue de vous mettre au courant des travaux de la Commission chargée de l'étude du problème commercial que pose la création de l'*Association professionnelle de la Phytopharmacie*.

Vous avez été tenus au courant du résultat de la première consultation du corps pharmaceutique tout entier sur l'opportunité de la création parallèle et autonome de la *Société anonyme des Produits phytopharmaceutiques*.

Depuis cette époque, nous avons été encouragés par les adhésions nouvelles promises. Des statuts ont été rédigés, en particulier grâce à l'activité de nos confrères SOUDAN, LAGARCE et JOFFARD, aidés par MM. LEPRESTRE, MARCHAND, CLÉMENT, etc.

Une enquête sérieuse a été menée et il apparaît que la réalisation du problème est proche.

Comme je l'ai écrit dans une notice récente, publiée dans la *Feuille mensuelle d'Informations de l'A. P. P.*, toutes garanties sont prévues pour que la nouvelle Société reste entre les mains des pharmaciens diplômés sans que le capital étranger puisse intervenir ni qu'aucune main-mise puisse se faire sur la société ; le nombre d'actions possédées par une personnalité ou un groupe ne pouvant dépasser 1/10 du capital.

Malgré les difficultés de toute nature inhérentes d'une part à la constitution de société par actions, et d'autre part à celles que suscite la pensée d'entente avec les fabricants déjà établis sur le marché, nous devons, à moins d'une catastrophe, bientôt aboutir.

A bref délai seront lancées les feuilles de souscription et tous les signataires ayant répondu à la lettre consultative auront à cœur, en faisant honneur à leur signature, de recruter autour d'eux de nouveaux actionnaires, surtout chez nos confrères ruraux.

La future société deviendra donc, par suite de l'obligation du diplôme, une sorte d'Union Coopérative de Pharmaciens, ayant pour but de s'associer effectivement aux efforts officiels ou privés dans la lutte contre les ennemis des plantes usuelles, servant ainsi les intérêts généraux du pays.

Cette coopération s'effectuera dans deux directions parallèles mais intimement reliées, quoique complètement indépendantes dans leur action :

1° *Association professionnelle*, d'ordre technique ;

2° *Société anonyme*, d'ordre commercial.

Fondée en mai 1936, la première a donné sa mesure au cours de ces deux dernières années, par l'initiative des Facultés et Ecoles, créant un enseignement complémentaire et par des publications appliquées à la science de la phytopharmacie, formant déjà un ensemble encore ignoré de beaucoup de nos confrères.

Sa liaison avec la société commerciale doit rester d'ordre purement scientifique et moral ; elle se fera par la désignation d'un Conseil technique, mis à la disposition du Conseil d'administration de la société commerciale, pour répondre à toutes questions d'ordre scientifique et en particulier à celles qui auront pour objet l'examen des produits ou formules proposées, le contrôle des préparations, les recherches de toxicité comparée pour les animaux et les plantes et, en général, tout ce qui peut se rapporter à la thérapeutique chez les végétaux.

D'autre part, comme tous les actionnaires de la société commerciale devront être membres de l'A. P. P., la société commerciale — PHYSA — est

©BIU Santé



"LE FLY-TOX"

Société Anonyme
au Capital de 7.300.000 Frs
22, Rue de Marignan - Paris-8e
R. C. Seine 219 284 B



PRODUITS INSECTICIDES POUR L'AGRICULTURE

POUDRE AGRI-TOX - A base de pyréthrines et de roténone pour la destruction du DORYPHORE, des CHENILLES et des insectes nuisibles à la vigne (COCHYLIS et EUDEMIS).

IVERNOL - A base de colorants organiques pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers.

CRYOLOX - A base de composés fluorés - Pour la destruction du ver des fruits et des chenilles du feuillage.

DODEXO - Insecticide liquide à base de roténone et de pyréthrines. Pour la destruction des pucerons.

UNE CLIENTÈLE NOUVELLE

avec les **"REMEDES DUQUESNE"**

pour **Volailles, Chiens, Oiseaux**

VERMADOL
A base de pyréthrines, détruit le ver rouge et les vers intestinaux chez tous les gallinacés.

VERMO-COCCIDIOL
A base de pyréthrines, traitement curatif de la coccidiose des volailles, faisans, lapins...

ASSAINISSANT
Antiseptique non toxique destiné à l'hygiène générale des élevages de volailles, faisans, lapins...

AVINOX
Tue les poux des volailles.

ANTIPIC
Remède radical contre le picage de tous les gallinacés.

POUDRE
Contre la **diarrhée** des poussins, volailles, faisans, perdreaux.

ANTIPUCE
Tue à sec les puces et parasites externes des chiens, chats, volailles, oiseaux.

SHAMPOOING-MOUSSE
Lave les chiens.

SEL DUQUESNE
Remède efficace pour toutes les maladies des oiseaux.

DUQUESNE, spécialisé depuis 1883, **MONTFORT** (Eure)
à **PARIS** (9e), 32, rue Caumartin -:- Téléph. : OPÉra 34-21.

©BIU Santé

assurée de la continuité et de l'homogénéité du recrutement de ses actionnaires.

Un extrait des principaux articles des statuts, dont l'approbation doit être soumise à une assemblée générale constitutive, en octobre prochain, sera envoyé à tous les actionnaires et publié dans divers revues et journaux professionnels.

Le Conseil d'administration, dont notre confrère M. Soudan veut bien accepter la présidence, avec l'aide de M. Lagarce comme administrateur délégué, et de MM. Joffard et Leprestre, sera composé de neuf membres, chiffre pouvant être porté ultérieurement à douze ; il devra compter, dans l'esprit des promoteurs, une majorité de pharmaciens de province qu'intéresse un peu plus particulièrement l'œuvre entreprise.

En outre, il a été décidé qu'une fonction au Bureau de l'A. P. P. est incompatible avec celle de membre du Conseil d'administration de la *Physa*, de même que tout pharmacien fabricant de produits de phytopharmacie ne pourra être admis à faire partie de ce Conseil.

Le capital initial a été fixé à 1 million de francs, dont la première moitié sera exigible immédiatement.

Il pourra, avec le développement de la Société, et par tranches successives, quand le besoin s'en fera sentir, être porté à 5 millions maximum.

Telles sont, Messieurs, les grandes lignes du projet auquel vous serez appelés à donner votre approbation à l'assemblée générale prochaine, réunie à cet effet dans la deuxième quinzaine d'octobre. Ceci est nécessaire si l'on veut que nos adhérents soient à même de fournir les drogues nécessaires aux traitements d'hiver, peut-être les plus efficaces dans cette lutte contre les ennemis du verger.

*
* *

Revenons maintenant aux travaux de l'Association.

En vue de renseigner le Pharmacien, nous avons déjà publié maints articles ou notes soit dans le *Bulletin des Sciences pharmacologiques*, depuis 1937, soit dans la *Feuille mensuelle d'informations*, et signalé quelques-uns des ouvrages indispensables dans la bibliothèque du phytopharmacien.

Il semble désormais nécessaire de procéder, en outre, à la publication périodique de *Fiches phytopharmaceutiques*, en supplément de la Feuille d'informations mensuelles.

Elles seront rédigées par des techniciens éprouvés sous la direction du Conseil technique dont il vient d'être question, avec une méthode rigoureuse et suivant un plan parfaitement défini. Elles porteront soit sur l'appareillage, soit sur la description et la biologie des parasites ou ravageurs, soit sur les moyens de combattre leurs dégâts, etc. Chacune d'elles sera pourvue d'un numéro d'ordre, qui permettra, à l'aide d'une table détaillée, de les grouper harmonieusement pour les réunir en volume d'une consultation facile.

Elles doivent être la synthèse des connaissances acquises : brèves, simples et expurgées de détails souvent inutiles qui encombrent la littérature actuelle et effraient le phytopharmacien débutant.

C'est une œuvre délicate de longue haleine.

Tous les actionnaires de la *Physa* et les membres de l'A. P. P. recevront ces fiches *gratuitement* ; toutefois, il en sera réservé un certain nombre pour la vente en librairie.

*
* *

L'ordre du jour de la séance comporte ensuite un examen de la situation de l'organisme directeur de l'Association, dont le Bureau doit être

©BIU Santé

NOTES DES LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

N° 3

ELGÉTÉ - Huile insecticide

1° L'ELGÉTÉ est une huile insecticide nicotinée, émulsionable.

Une fois versé dans l'eau, l'Elgété forme instantanément une dispersion laiteuse douée de remarquables propriétés insecticides.

2° L'Elgété tue les insectes piqueurs et suceurs (pucerons, kermès, etc.....) qui enfoncent leur rostre dans les tissus des plantes. La présence de l'huile augmente l'action de la nicotine et facilite sa pénétration à travers les substances lipiques qui protègent les insectes.

L'ELGÉTÉ est le meilleur produit pour la protection des rosiers, des légumes et des plantes d'appartement.

3° L'Elgété tue les insectes mâcheurs dès qu'il les touche. Enfin, l'Elgété tue les œufs d'insectes.

Cette action ovicide de l'Elgété rend possible la protection réelle des pommes, des poires et du raisins contre les vers qui pénètrent à l'intérieur des fruits. Les pulvérisations régulières d'Elgété, tous les 15 jours, présentent le moyen le plus efficace de lutte contre le carpocaspe et l'eudémis.

4° L'Elgété peut être ajouté aux Bouillies cupriques ou arsenicales. L'Elgété augmente l'adhérence et la dispersion de ces bouillies en leur communiquant en plus des propriétés ovicides.

5° Le coefficient chimiothérapeutique de l'Elgété est très favorable : même utilisé à la dose quadruple, l'Elgété ne brûle pas les plantes.

6° Dose d'emploi. — 1 : 100, soit une cuillerée à soupe par litre d'eau.

BIBLIOGRAPHIE

« Comment on soigne son jardin ». — 7e édition, 478 pages, plus de 400 illustrations. Relié : **11 fr. 50**, franco.

C'est une encyclopédie indispensable à tout amateur de jardinage. Elle donne des renseignements précis sur la culture et le choix des plantes potagères, arbres fruitiers, fleurs et arbustes d'ornement. Un débutant trouvera dans ce livre un compendium des connaissances professionnelles. Un professionnel des idées nouvelles à méditer et des moyens d'améliorer le rendement de ses cultures.

Une référence. — « The well-known nurseries of Georges Truffaut at Versailles have for many years published a volume on gardenieg, which has now reached its seventh édition.

. . . . . .

« Those who read French and are intersted in gardening as carried out by our neighbours across the Channel will find this book extremely useful. »

The Journal of the Ministry of Agriculture (Angleterre).

ÉTABLISSEMENTS ET LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

©BIU Santé

modifié et complété : il comprend statutairement un président, cinq vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un secrétaire des séances, un trésorier et des conseillers dont le nombre ne doit pas dépasser vingt-cinq.

Votre Bureau fera à ce sujet les propositions qu'il jugera utiles, et déjà est envisagée la nomination d'un secrétaire rétribué, car le besogne devient par trop écrasante pour les épaules de votre Président.

On vous proposera également de ratifier son choix concernant la désignation du Conseil technique.

De son côté, la Commission de l'Enseignement étudiera les voies et moyens nécessaires à coordonner l'instruction complémentaire de la Phytopharmacie, condition indispensable pour arriver à la possibilité d'obtenir la consécration de cet enseignement par la création d'un « certificat officiel de Phytopharmacien ».

D'autre part, on cherchera à établir dans les principaux centres d'enseignement, des collections des parasites, de leurs dégâts et des moyens de les combattre.

Nous sommes déjà assurés de trouver dans cette voie toute collaboration utile et ce que nous avons pu voir très récemment à la Station agronomique et viticole de Villefranche-sur-Saône est un véritable enseignement dont nous espérons profiter.

Après étude de ces questions, nous devrons établir le *Règlement intérieur* de l'*A. P. P.*, dont la rédaction ne saurait plus être différée.

Mais, toutes ces préoccupations ne doivent pas nous faire oublier les ouvriers de la première heure.

Aussi je vous propose d'acclamer comme membres d'honneur nos confrères M. MÉTADIER et M. TORAUDE.

Laissez-moi maintenant terminer en ajoutant quelques mots aux confrères présents ou excusés et à ceux qui demain, je l'espère, seront des nôtres ; n'oublions pas que l'œuvre poursuivie ne vaudra que par l'entente générale et la bonne volonté agissante de chacun.

Il s'agit de ne pas laisser échapper l'occasion d'apporter à notre profession un nouveau reflet social, comme aussi un appoint non négligeable dans le rendement du chiffre d'affaires, qui assure la vie matérielle d'une profession libérale dans laquelle les honoraires sont prélevés uniquement sur le bénéfice de la vente des médicaments.

En commun, mes chers Confrères, je vous convie de travailler sans hâte, mais avec ténacité et dignité, pour l'intérêt général de la Pharmacie française et le plus grand bien du Pays.

*
* *

A la suite de ce rapport, le Président propose de désigner comme membres d'honneur de l'A. P. P. nos confrères MM. MÉTADIER et TORAUDE.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, ratifie cette proposition.

M. BLANC demande au Président quelles sont les raisons qui motivent que dans le Conseil d'administration de la Société commerciale de Phytopharmacie, ne puissent figurer des pharmaciens préparateurs d'un produit phytopharmaceutique.

M. le Président indique que cette obligation résulte de ce fait qu'en vertu de la loi, les Sociétés anonymes ne peuvent, sans formalités particulières et sans autorisations spéciales, compter dans leur Conseil d'administration des fournisseurs de la Société.

Le rapport du Président, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Commentant ce rapport, M. le professeur PERROT étudie successivement les différentes questions qui en constituent l'ossature.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

CLÉMENT Frères

7, Passage de Thionville, PARIS (XIXe)

Téléph. : BOTZARIS 67-20. Télégr. : CLEMENCHIM TT Paris

R. C. Seine 218.554 B.

◆ ◆

Insecticides,

Anticryptogamiques,

pour l'HORTICULTURE, etc.

préparés par Jean CLEMENT, pharmacien

SCILLE ROUGE

STABLACTIVÉE

pour préparations raticides

S. A. L. A. M.

Cherchell (Algérie)

●

Agent général de vente :

Cie DE PRODUITS CHIMIQUES ET ÉLECTROMÉTALLURGIQUES

ALAIS, FROGES & CAMARGUE

23, RUE BALZAC, PARIS (VIIIe)

©BIU Santé

Comité technique. — Ce Comité technique devra être composé de personnes particulièrement qualifiées, et pour chaque groupe des fonctions imparties à ce Comité technique, une personnalité particulièrement compétente sera chargée de le diriger.

M. le Président indique qu'à son avis ce Comité technique doit comprendre :

1° Un groupe devant s'occuper des questions de chimie toxicologique, dont la direction serait assurée par M. le professeur FABRE.

2° Un groupe concernant les questions mycologiques, sous la direction de M. le professeur LUTZ.

3° Un groupe de la zoologie, sous la direction de M. RONDEAU DU NOYER.

4° Un groupe concernant les questions de botanique sous la direction de M. le professeur GUILLAUME.

Tous ces groupes du Comité technique seraient réunis sous la présidence du Président de l'A. P. P.

La tâche de ce Comité technique sera tout d'abord d'établir un plan de coordination, première tâche qui, de l'avis du Président, est de toute urgence.

5° Coordination de l'enseignement entre les différentes Faculté et Ecoles et examen de la possibilité d'instituer une sorte d'école par correspondance.

Enfin dans un avenir plus lointain, la création de collections.

Très prochainement le Président se propose de réunir la Commission technique pour la mise au point de fiches qui seront annexées à la feuille mensuelle d'informations adressée à tous les membres de l'Association.

Règlement intérieur. — Un règlement intérieur devra être élaboré et présenté au vote de la prochaine réunion. Dans ce règlement intérieur, il y aura intérêt à fixer des dates régulières de réunion de l'Association, ainsi que des différentes Commissions. D'ailleurs, dit le Président, qu'il s'agisse de réunions de Comité ou de réunions de l'Association, tous les pharmaciens membres de l'Association seront invités à y assister.

Une campagne sera à faire auprès des pharmaciens pour les engager à s'intéresser aux travaux des Syndicats locaux de Défense des cultures et à entrer dans ces organisations. Partout où se manipulent et vendent des substances toxiques, le diplôme du pharmacien doit être présent.

D'autre part, la présence des pharmaciens dans toutes les organisations traitant ou ayant pour but la phytopharmacie, doit être comparable à celle des pharmaciens dans les organisations qui ont pour objet des recherches chimiques ou biologiques, par exemple, en ce qui concerne la Société des Experts-Chimistes de France.

Le Président précise qu'il voudrait voir jouer par les Pharmaciens, au sein de la Ligue de Défense des Cultures, le même rôle qu'ils jouent à la Société des Experts-Chimistes.

Le Président invite les membres de l'Association à réfléchir aux questions qui ont été effleurées dans le rapport présenté à cette assemblée, ainsi qu'à celles sur lesquelles il a attiré l'attention des membres de l'assemblée, et sera heureux de recevoir les suggestions de tous pour la tenue de la prochaine assemblée générale, qui aura lieu en octobre.

L'état des démarches pour la constitution et le fonctionnement de la Société commerciale est très avancé et tout espoir semble permis de voir réaliser le début du fonctionnement avant la période des traitements d'hiver.

Le Président est heureux de remercier plus particulièrement devant tous MM. SOUDAN, LAGARCE et JOFFARD, qui se dépensent sans compter.

M. DANZEL rend compte de l'excursion de la Ligue de Défense des Cultures, dans la vallée de l'Eure, qui a eu lieu ces jours derniers, et à laquelle il représentait l'A. P. P.

©BIU Santé

DESTRUCTION DES RATS

par une préparation à base de SCILLE ROUGE STABILISÉE (Procédé Perrot-Goris)

RATOSCILLINE





La **Ratoscilline** est un produit à base de *Scille stabilisée*, la stabilisation lui gardant toute son activité.

Pour détruire les rats, souris, mulots, qui infestent nos habitations, il suffit de placer aux endroits fréquentés par ces animaux quelques tablettes de **Ratoscilline,** en évitant de les prendre avec les doigts (prendre ces tablettes avec du papier) pour ne pas leur communiquer l'odeur humaine qui rendrait méfiants et éloignerait les rongeurs.

Les animaux emporteront ces tablettes dans leurs trous pour les manger et s'empoisonneront.

Ces tablettes sont sans danger pour les animaux domestiques, à moins de consommation massive.

DESTRUCTION DES LOIRS



HORTOSCILLINE

Pour la lutte contre les loirs qui dévastent vos vergers utilisez l'**Hortoscilline,** préparation également à base de *Scille stabilisée* qui se présente sous forme de tablettes à placer dans les arbres fruitiers à la fourche des branches ou sur les espaliers en utilisant des lattes de bois. Ce travail est à entreprendre avant l'apparition des fruits, dès le réveil des loirs, fin avril-mai, jusqu'au moment où leurs petits s'évadent du nid.

LES LABORATOIRES DAUSSE

:::: Société Anonyme au Capital de 11.000.000 de Francs ::::

4, RUE AUBRIOT, PARIS

©BIU Santé

Au cours de cette excursion il a constaté avec surprise les progrès de l'emploi des arsenicaux dans les vergers et il estime qu'il est de l'intérêt général des Pharmaciens, et en particulier de la Société de Phytopharmacie, de suivre de telles excursions au cours desquelles des débouchés pour les produits de la Société peuvent se présenter.

Aucune autre question n'étant posée par les membres de l'assemblée et après avoir remercié ceux-ci, le Président lève la séance à 16 h. 30.

LE « MÉTA » OU MÉTALDÉHYDE, SA RECHERCHE TOXICOLOGIQUE (1)

A la suite d'une recherche toxicologique, M. le professeur G. VITTE, de Bordeaux, donne des renseignements précis sur la préparation, la purification, les propriétés et le mode de caractérisation du métaldéhyde, produit de formule $(CH_3\text{-}CHO)_3$, résultant de la polymérisation de l'aldéhyde éthylique : $CH_3\text{-}CHO$.

Le métaldéhyde est un corps solide, blanc, non hygroscopique, dégageant à l'air libre une faible odeur d'acétaldéhyde. Il est facile à sublimer vers 110° ; il brûle lorsqu'on l'enflamme. Insoluble dans l'eau et la plupart des solvants usuels (alcool, éther, essence minérale), il se dissout dans la proportion d'environ 1 % dans le chloroforme et le benzène.

Chauffé longtemps à 60°, il se transforme et se volatilise ; la dépolymérisation est accélérée par une quantité, même faible, d'un acide tel que ClH ou SO_4H_2.

Bien purifié, il est cependant d'assez bonne conservation, à condition de le tenir de préférence au frais et à l'abri des rayons solaires.

Il a deux emplois principaux. Comme *combustible*, il brûle lentement, avec une flamme peu éclairante, sans noircir les objets chauffés, en donnant surtout de l'anhydride carbonique, un peu d'alhéhydes non comburés et très peu d'oxyde de carbone ; sa valeur calorifique est comparable à celle de l'alcool.

Depuis trois ans, le méta est de plus en plus employé pour la *destruction des limaces* et des escargots (2) dans les jardins. En le mêlant à du son légèrement humide, dans la proportion de 20 à 50 gr. de méta par kilogramme du mélange, on obtient un appât que l'on peut colorer ou aromatiser et qui présente sur les limaces, même à distance, un pouvoir attractif considérable ; à son contact, les glandes cutanées sécrétent une grande quantité de mucus, la mort survient sur place en moins de six heures, en grande partie par déshydratation du corps du mollusque.

Identification. — On peut caractériser le méta soit par l'acétaldéhyde qu'il libère, soit par microcristallographie.

Dans le premier cas, on peut utiliser le réactif de SCHIFF, celui de TOLLENS, celui de NESSLER, celui de LEGAL, mais l'auteur préfère le procédé donné en 1922 par M. DENIGÈS : sur quelques petits cristaux de méta,

1. Résumé d'après G. VITTE. *Bull. des Travaux de la Soc. de Pharmacie de Bordeaux*, 1939, **77**, n° 1, p. 12 à 23.

2. A. GUILLAUME. L'emploi du « méta » dans la destruction des limaces. *Bull. Sc. pharmacol.*, juin 1938, **45**, Phytopharmacie, p. LVII-LIX.

©BIU Santé

A LOUER

TOUS LES PRODUITS
pour soigner la vigne
ET LES AUTRES CULTURES

CONTRE
LES INSECTES
ET DIVERSES
MALADIES

SOUFRE — POUDRES CUPRIQUES
POUDRES INSECTICIDES A BASE
DE FLUOSILICATE DE BARYUM
ET DE ROTENONE, etc. .....

MINES DE SOUFRE D'APT
Siège Social : **5, rue de Nîmes, ARLES** (B.-du-Rhône).

©BIU Santé

déposer une gouttelette d'acide sulfurique, puis une gouttelette de gaïacol, on a une coloration rouge sang.

Pratiquée sur la poudre, la réaction n'est pas absolument spécifique, car d'autres poudres (saccharose, amidon, etc.) peuvent donner, par ces réactifs, des colorations voisines. Si l'on sublime le produit sur une lame de verre ou sur un verre de montre, on élimine les causes d'erreur et la réaction faite sur le produit sublimé est spécifique.

Si l'on sublime un peu de méta entre deux verres de montre, vers la température de 110°, ou bien une solution chloroformique de ce corps, il se dépose soit des aiguilles cristallines, soit de longues lames orthorhombiques. Il est recommandé de placer sur le verre de montre supérieur, pour faciliter la condensation, une goutte d'eau ou un petit morceau de papier-filtre mouillé, pour assurer la réfrigération.

Le méta ainsi sublimé se présente sous forme d'aiguilles brillantes, parfois visibles à l'œil nu ou plus nettement à la loupe, pointant dans toute les directions ; au-dessous, on peut distinguer au microscope un réseau très serré de prismes très serrés, de formes diverses. En partant de la solution chloroformique, les aiguilles et les pyramides obtenues sont plus volumineuses ; on pourra comparer leurs formes avec celles obtenues à partir d'une solution chloroformique d'un peu de méta authentique.

Dosage. — Dans une Thèse de Doctorat vétérinaire (Paris, 1933), M. Machet a indiqué deux techniques de dosage, dont voici les principes :

1° En solution, l'aldéhyde se combine avec les bisulfites alcalins, introduits en excès ; en faisant un dosage par l'iode décinormal, avant et après l'action de l'aldéhyde, on peut calculer la teneur en aldéhyde.

2° L'iodomercurate du réactif de Nessler est réduit par l'aldéhyde. On place sous une cloche un récipient contenant l'aldéhyde et un récipient contenant le réactif de Nessler ; on abandonne pendant quarante-huit heures. On acidifie le milieu et on traite par l'iode en excès, puis on titre l'iode qui n'a pas réagi.

Ces techniques supposent une dépolymérisation préalable du méta.

Intoxication. — Les observations d'intoxication par le méta sont jusqu'ici peu nombreuses. On a signalé des cas volontaires chez de grandes personnes, voulant se suicider ; l'ingestion du produit est rarement suivie de mort. Chez les enfants, ce sont surtout des cas d'intoxication accidentelle (3). La dose mortelle est assez variable ; on admet généralement celle de 0 gr. 10 par kilogramme, mais on a vu des cas où l'ingestion d'une dose de 0 gr. 30 par kilogramme n'était pas suivie de mort ; il paraît donc y avoir des variations selon les sujets.

Expérimentalement, chez le chien, on observe d'abord de la faiblesse dans les membres, du tremblement, puis une période de surexcitation ; l'animal bave légèrement ; parfois il a des vomissements ou de la diarrhée ; la dyspnée survient, puis la contracture ; la mort survient en cinq à six heures ; l'animal ne pousse aucun cri et ne se plaint pas.

Chez l'homme, on note à peu près les mêmes symptômes de début ; souvent des vomissements muqueux, quelquefois alimentaires ; des convulsions, des crises épileptiformes, puis de l'hébétude, de l'amnésie, démarche titubante, enfin perte de connaissance et coma plus ou moins prolongé.

Dans les cas légers, les tremblements et crampes peuvent persister plus de vingt-quatre heures. Dans les cas graves, les convulsions se reproduisent à intervalles, parfois jusqu'à quarante-huit heures ; le coma peut durer vingt-quatre heures sans être fatal.

3. J. Chevalier. La toxicité du métaldéhyde. *Bull. Sc. pharmacol.*, mai 1938, **45**, Phytopharmacie, p. XLVI.

©BIU Santé

Traitement. — Pour l'instant, on ne connaît pas de contre-poison spécifique. Il convient donc de faciliter l'évacuation du toxique : vomissements provoqués, grands lavages d'intestin, donner du lait ou des boissons abondantes.

Comme médication symptomatique, calmer le système nerveux (bromure, chloral) ; remédier, s'il y a lieu, à la chute de tension artérielle ou à l'irrégularité du cœur.

Toxicologie. — On a comparé la toxicité du méta à celle de l'acétaldéhyde ; le méta étant très peu soluble, on peut se demander s'il est toxique par lui-même ou bien s'il doit être dépolymérisé dans l'organisme pour devenir toxique.

En donnant à un chien de 10 K^os^, 5 gr. de méta, mélangé à de la viande, M. Vitte a obtenu en huit heures et demie la mort de l'animal ; la présence de méta a été facilement décelée dans les vomissements, dans le contenu gastrique et dans les matières fécales.

Il en a été de même, au cours d'une expertise, dans une soupe, dans les matières vomies et dans des débris trouvé dans une poche de tablier.

La technique de recherche préconisée par M. Vitte est basée sur la solubilité relative du méta dans le chloroforme, sa sublimation vers 110-115° et la réaction colorée, extrêmement sensible, par l'acide sulfurique et le gaïacol.

Si le produit suspect est assez liquide, en placer 20 cm³ dans une ampoule à décantation avec 40 cm³ de chloroforme et agiter vivement, à plusieurs reprises. Si le produit est trop consistant, le triturer au mortier, avec deux fois son poids de chloroforme, en introduisant celui-ci par petites portions. Filtrer les fractions chloroformiques et effectuer sur le résidu la réaction selon Denigès, comme il est dit ci-après.

Dans le cas des liquides placés dans l'ampoule à décantation, introduire le liquide chloroformique, par petites portions, dans un verre de montre, où on le fera évaporer au bain-marie. Sur ce verre de montre, contenant le résidu, en disposer un second de diamètre un peu plus faible, renversé, couvert en partie par un fragment de papier-filtre, imbibé d'eau froide. Placer le tout sur un carré de toile d'amiante d'environ 10 cm. de côté, perforé en son centre d'un trou de 3 cm. de diamètre ; chauffer avec précaution sur une petite flamme ; au bout de quelques instants, on voit le méta se sublimer et se déposer au contact du verre de montre supérieur.

Il suffit ensuite d'examiner ces cristaux : 1° directement au microscope ; 2° après dissolution dans une goutte de chloroforme et évaporation de ce solvant ; 3° on exécutera la réaction indiquée par Denigès : addition successive d'une gouttelette d'acide sulfurique, puis d'une gouttelette de gaïacol : production d'une coloration rouge sang.

(Résumé d'après G. Vitte, 1939.)

©BIU Santé

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE LA PHYTOPHARMACIE (A. P. P.)

EXTRAIT DES STATUTS

ART. 3. — L'Association a pour but :

1° D'apporter sa collaboration, sous toutes ses formes, dans la lutte contre les parasites et les maladies des végétaux ;
2° D'étudier la répercussion et les dangers pouvant résulter, pour la santé humaine, de l'emploi constant des substances toxiques ou tous autres produits utilisés contre les parasites ;
3° De rechercher et d'étudier les moyens efficaces nouveaux de défense et, en particulier, ceux qui seraient absolument inoffensifs pour la santé de l'homme et des animaux utiles ;
4° De contribuer à la vulgarisation de tous les moyens de défense ;
5° En général, de s'intéresser à toutes questions se rapportant à la Phytopharmacie.

ART. 4. — Les cotisations des membres actifs, associés et bienfaiteurs seront fixées chaque année par le Conseil d'administration. Seuls, les membres actifs auront voix délibérative aux assemblées

Ces cotisations ont été ainsi fixées :
Membres actifs ou associés, pharmaciens isolés : 60 fr. par an.
Groupements et collectivités, Syndicats départementaux : cotisation annuelle de 1 fr. par membre, avec minimum de 250 fr.
Membres bienfaiteurs : cotisation annuelle minimum, 250 fr.
Les membres actifs et les membres associés pourront racheter leurs cotisations par le versement, *pendant trois années consécutives*, d'une somme annuelle de 250 fr.

Une *Feuille mensuelle d'Informations* est envoyée à tous les adhérents. Ceux-ci pourront trouver, en outre, dans la partie spécialement réservée à la Phytopharmacie, du *Bulletin des Sciences pharmacologiques*, des documents de mise au point et d'actualité.

PRINCIPAUX OUVRAGES OU PÉRIODIQUES A CONSULTER

Guide pratique pour la Défense sanitaire des Végétaux (2e édition). Un vol. in-16, XII-309 pages. En vente à la Ligue nationale de lutte contre les ennemis des cultures. Maison de l'Agriculture, 129, boulevard Saint-Germain, Paris-6e. Prix : 12 fr. (*franco*). Compte chèques postaux, Paris, 1034.69.

Nous avons signalé, en 1937, la première édition de ce petit ouvrage extrêmement utile. La seconde édition, imprimée fin 1938, est en vente, au même prix que la précédente.

©BIU Santé

Nous *engageons très vivement* nos lecteurs à se procurer ce *Petit Guide pratique*, dont le tirage sera épuisé avant peu et qui, en raison des circonstances économiques, ne pourra vraisemblablement pas être réédité au prix extrêmement modique actuel.

Professeur Albert Guillaume, de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg. ***Les animaux ennemis de nos cultures. Procédés de destruction.*** 1 vol. grand in-8°, 330 p., avec fig. de M. Rondeau du Noyer. Prix : broché, 70 fr.; relié, 90 fr. (port 10 % en sus). Vigot frères, éditeurs, 23, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris-VI^e^. Compte chèques postaux : Paris, 237-73.

Guénaux. ***Entomologie et parasitologie agricole.*** J. B. Baillière et fils, édit., 19, rue Hautefeuille, Paris-VI^e^.

Dongé et Estiot. ***Les insectes et leurs ennemis.*** 1 vol. 434 p., 210 fig., 103 pl. Prix : 50 fr. Lechevalier, édit., 12, rue de Tournon, Paris-VI^e^.

A. Balachowsky et L. Mesnil. ***Les insectes nuisibles aux plantes cultivées. Leurs mœurs. Leur destruction.*** 2 vol. in-4° (ensemble 1920 p.), abondamment illustrés. Prix : 250 fr. Etablissements Busson, 117, rue des Poissonniers, Paris-XVIII^e^.

Agenda agricole et viticole 1939 (*54^e^ année*), par V. et E. Vermorel et la Station viticole et pomologique de Villefranche-sur-Saône. 1 vol. cartonné, in-16, 410 pages. En vente au prix de 8 fr. 50, franco, chez MM. Vermorel, à Villefranche-sur-Saône, et à la Librairie du Progrès agricole et viticole, à Villefranche-sur-Saône (Rhône). Compte chèques postaux : Lyon, 1469.

Le Bulletin agricole, organe de la Ligue de défense des cultures (trimestriel). Adhérer à la Ligue, cotisation annuelle : 30 fr., 129, boulevard Saint-Germain, Paris-VI^e^.

Revue de Pathologie végétale et d'Entomologie agricole de France, trimestriel (env. 300 p. par an, avec fig.). Prix de l'abonnement : 70 fr. soit au Laboratoire de Cryptogamie du Muséum, 12, rue de Buffon, Paris-V^e^, soit chez Le François, éditeur, 91, boulevard Saint-Germain, Paris-VI^e^. Compte chèques postaux, Paris, 103.

Le gérant : M. Lehmann.

©BIU Santé

PHYTOPHARMACIE

Le Comité constitutif, créé par l'*Association professionnelle de la Phytopharmacie*, en vue de la formation de la Société commerciale d'exploitation des Produits phytopharmaceutiques « P H Y S A », informe tous les confrères qu'au début de septembre 1939, ses travaux d'études étaient au point et pouvaient permettre d'escompter la mise sur pied de la Société commerciale dans le courant du 4e trimestre 1939.

Etant donnés les événements actuels et la mobilisation d'un grand nombre de confrères, le Comité estime devoir reporter à un temps le plus rapproché possible la constitution définitive de la Société commerciale « P H Y S A ».

NOTE POUR LE RELIEUR :

Ces 8 pages terminent la partie spéciale marquée *Phytopharmacie* et numérotée en chiffres romains. Elles doivent être placées, à la fin du volume, à la suite de la partie scientifique et de la partie professionnelle.

©BIU Santé

LUTTEZ contre
le DORYPHORE





AVEC
LES
PULVÉRISATEURS
ET POUDREUSES

VERMOREL

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (RHÔNE)
Société Anonyme au Capital de 8.000.000 de Francs
Catalogue gratuit sur demande

TOUS LES PRODUITS
pour soigner la vigne
ET LES AUTRES CULTURES

CONTRE
LES INSECTES
ET DIVERSES
MALADIES

SOUFRE — POUDRES CUPRIQUES
POUDRES INSECTICIDES A BASE
DE FLUOSILICATE DE BARYUM
ET DE ROTENONE, etc. .....

MINES DE SOUFRE D'APT
Siège Social : 5, rue de Nîmes, ARLES (B.-du-Rhône).

©BIU Santé

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

A

Acariose de la vigne LI
Acide cyanhydrique. Fumigations d'— — en agriculture XXVII
Agenda agricole et viticole 1939 (54e *annee*). X
Altise du lin (*Aphthona*) XXXV
Anguillulina dipsaci XXXI
— **similis** XXXIII
Alphelenchus Ritzema-Bovi . . . XXXIII
Aphelinus mali, parasite du puceron lanigère XXIV
Aphthona euphorbiae (Altise du lin) XXXV
Arbres fruitiers. Traitements d'hiver par le permanganate. . XII, XXIII
— — Traitements d'été. XXII
— — Tableau des traitements . . XXV
Arséniates. Précautions à prendre en agriculture LVIII
Arsenic dans les vins XVIII
— Intoxications agricoles XXXIX
Arsenicaux et gibier. XXXVIII
— contre le Doryphore XXXVIII
Association professionnelle de la Phytopharmacie . . . VIII, XI, XXL
— — —. XIIe Assemblée. XLI
— — —. XIIIe Assemblée LXI
— — —. Nomination de membres d'honneur LXIV
— — —. Extrait des statuts . . . LIX

B

Blanc du pommier. XXIII
Blé. Charbon interne du — . . . IV
— Traitement de la carie XXII

C

Calcium. Le — et la résistance physiologique des végétaux . . XLIV
Campagnols. Contre les —. VII, X, XXX
Carie du blé. Traitement des grains par le permanganate . . XXII
Ceresa bubalus, membracide nuisible aux cultures fruitières . . LIV
Charbon interne du blé IV
Cochenille du poirier (*Diaspis piricola*). XXVII

Pages.

Comité consultatif de la Défense sanitaire des végétaux. . . VII, XXVIII
Contrôle suisse des produits à base de roténone. VI
Court-noué de la vigne LII
Cyanamide de chaux. Influence sur le Doryphore XIX
Cyanogaz XXXV

D

Défense sanitaire des végétaux. Comité consultatif. . . . . VII, XXVIII
— — —. IIIe Journée de la — —. IX, XXIX
— — —. Guide pratique de la — — —. . . . . IX, XL
Déguéline. Dosage colorimétrique. XIII
Diaspis piricola (Cochenille) . . . XXVII
Doryphore. Influence de la cyanamide. XIX
—. Produits contre le —. . . . .
— La question du — en Europe. XLVI

E

Emulsion d'huile d'arachide . . . XXIII
— — minérale nicotinée. LVI
Eriosoma lanigerum (puceron). . XXIII
Exposition de produits destinés à la lutte contre les ennemis des cultures . . . . . IX, LVI

F

Fiches phytopharmaceutiques. . LXIII
Fumigations d'acide cyanhydrique en agriculture.. XXVII

G

Gelées. Défense contre les —. . . . XXIX
Gibier. Les arsenicaux et le —. . XXXVIII
Grains. Carie des — XXII
—. Charbon interne du blé. . . . IV
—. Protection contre les insectes. XXX
—. Protection contre les rongeurs. XXX
Guide pratique pour la Défense sanitaire des végétaux (2e *édition*) . . . . . IX,

©BIU Santé

NOTES DES LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

N° 3

ELGÉTÉ - Huile insecticide

1° L'ELGÉTÉ est une huile insecticide nicotinée, émulsionable.

Une fois versé dans l'eau, l'Elgété forme instantanément une dispersion laiteuse douée de remarquables propriétés insecticides.

2° L'Elgété tue les insectes piqueurs et suceurs (pucerons, kermès, etc.....) qui enfoncent leur rostre dans les tissus des plantes. La présence de l'huile augmente l'action de la nicotine et facilite sa pénétration à ravers les substances lipiques qui protègent les insectes.

L'ELGÉTÉ est le meilleur produit pour la protection des rosiers, des légumes et des plantes d'appartement.

3° L'Elgété tue les insectes mâcheurs dès qu'il les touche. Enfin, l'Elgété tue les œufs d'insectes.

Cette action ovicide de l'Elgété rend possible la protection réelle des pommes, des poires et du raisins contre les vers qui pénètrent à l'intérieur des fruits. Les pulvérisations régulières d'Elgété, tous les 15 jours, présentent le moyen le plus efficace de lutte contre le carpocaspe et l'eudémis.

4° L'Elgété peut être ajouté aux Bouillies cupriques ou arsenicales. L'Elgété augmente l'adhérence et la dispersion de ces bouillies en leur communiquant en plus des propriétés ovicides.

5° Le coefficient chimiothérapeutique de l'Elgété est très favorable : même utilisé à la dose quadruple, l'Elgété ne brûle pas les plantes.

6° Dose d'emploi. — 1 : 100, soit une cuillerée à soupe par litre d'eau.

BIBLIOGRAPHIE

« **Comment on soigne son jardin** ». — 7e édition, 478 pages, plus de 400 illustrations. Relié : **11 fr. 50**, franco.

C'est une encyclopédie indispensable à tout amateur de jardinage. Elle donne des renseignements précis sur la culture et le choix des plantes potagères, arbres fruitiers, fleurs et arbustes d'ornement. Un débutant trouvera dans ce livre un compendium des connaissances professionnelles. Un professionnel des idées nouvelles à méditer et des moyens d'améliorer le rendement de ses cultures.

Une référence. — « The well-known nurseries of Georges Truffaut at Versailles have for many yeârs published a volume on gardenieg, which has now reached its seventh édition.

. . . . . .

« Those who read French and are interested in gardening as carried out by our neighbours across the Channel will find this book extremely useful. »

The Journal of the Ministry of Agriculture (Angleterre).

ÉTABLISSEMENTS ET LABORATOIRES GEORGES TRUFFAUT, VERSAILLES

©BIU Santé

Pages.

H

Heterodea radicicola . . . XXXII, XXXV
— **Schachtü** XXXIV

I

Insecticides contre le Doryphore. XXXVII
Intoxications arsenicales agricoles. XXXIX

J

Journée. III[e] — de la Défense sanitaire des végétaux. . . . IX, XXIX

L

Législation française des substances vénéneuses (Supplément). LX
Ligue nationale de lutte contre les ennemis des cultures. . . . VIII, XX, XXIX, XXXVIII
Limaces et métaldéhyde LXVI
Lin. Altise du —. XXXV

M

Membracide des cultures fruitières LIV
Métaldéhyde. Emploi, recherche, toxicologie. LXVI

N

Nématodes parasites des végétaux. XXXI

O

Orme américain et puceron . . . XXIII

P

Permanganate de potassium. Emplois agricoles du — —. . XII, XXII
Phyllocoptes vitis (Acariose) . . LI
Phytopharmacie. Ouvrages à consulter LXIX
Poirier. Cochenille du —. XXVII
Pommier. Blanc du — (puceron lanigère). XXIII
—. Dégâts par *Ceresa bubalus*. . . LIV
Poudre de Derris. Définition suisse. VI

Pages

Pondres roténonées. Contrôle en Suisse. VI
— —. Dosage chimique et colorimétrique XIII
— — contre l'altise du lin. . . . XXXV
— — en viticulture LVII
Pourriture vermiculaire. XXXIII
Précautions à prendre avec les arséniates en agriculture. . . . LVIII
Puceron lanigère. Le — — . . . XXIII
Pulvérisations et pulvérisateurs. XXVI

R

Résistance physiologique des végétaux. XLIV
Rongeurs. Défense contre les —. XXX
Roténone. Contrôle en Suisse . . VI
—. Dosage chimique et polarimétrique XIII

S

Société anonyme. Projet d'une — — de Phytopharmacie . XI, XXI, XLI, LXII
Suisse. Contrôle des insecticides à base de roténone. VI
Syndicats de défense permanente des cultures I

T

Traitement biologique contre le puceron lanigère. XXIV
Traitements. Tableau des — des arbres fruitiers. XXV
— d'été XXII
— d'hiver des arbres fruitiers. XII, XXIII
— — de l'acariose de la vigne. . LII
— mixtes de printemps XXIV
Tylenchus devastatrix. XXXI

U

Ulmus americana, plante hôte du puceron lanigère XXIII
Ustilago tritici IV

V

Vigne. Acariose de la —. LI
Vins. L'arsenic dans les — XVIII
Virus. contre les campagnols. . . VIII
Viticulture. Le bilan de 1938 . . . LVI

©BIU Santé

DESTRUCTION DES RATS

par une préparation à base de SCILLE ROUGE STABILISÉE (Procédé Perrot-Goris)

RATOSCILLINE





La **Ratoscilline** est un pro duit à base de *Scille stabilisée*, la stabilisation lui gardant toute son activité.

Pour détruire les rats, souris, mulots, qui infestent nos habitations, il suffit de placer aux endroits fréquentés par ces animaux quelques tablettes de **Ratoscilline,** en évitant de les prendre avec les doigts (prendre ces tablettes avec du papier) pour ne pas leur communiquer l'odeur humaine qui rendrait méfiants et éloignerait les rongeurs.

Les animaux emporteront ces tablettes dans leurs trous pour les manger et s'empoisonneront.

Ces tablettes sont sans danger pour les animaux domestiques, à moins de consommation massive.

DESTRUCTION DES LOIRS



HORTOSCILLINE

Pour la lutte contre les loirs qui dévastent vos vergers utilisez l'**Hortoscilline,** préparation également à base de *Scille stabilisée* qui se présente sous forme de tablettes à placer dans les arbres fruitiers, à la fourche des branches ou sur les espaliers en utilisant des lattes de bois. Ce travail est à entreprendre avant l'apparition des fruits, dès le réveil des loirs, fin avril-mai, jusqu'au moment où leurs petits s'évadent du nid.

LES LABORATOIRES DAUSSE

:::: Société Anonyme au Capital de 11.000.000 de Francs ::::

4, RUE AUBRIOT, PARIS

©BIU Santé

TABLE DES AUTEURS

Pages.

B

BALACHOWSKY (A.). — Emulsion huileuse contre le puceron lanigère XXIII
—. — Tableau des traitements pour les arbres à fruits XXV
—. — *Ceresa bubalus*, membracide nuisible aux cultures. . . LIV
BÉGUÉ (H.). — Le dosage chimique des poudres roténonées XIII
—. — Insecticides efficaces contre le Doryphore. XXXVII
BOSVIEL (Jacques) et TORAUDE (L.-G.). — Supplément à la Législation française des substances vénéneuses LX
BRÉMOND (Ernest). — [Voir FABRE (J.-H.) et —]. XVIII

C

CHEVALIER (Dr J.). — Intoxications arsenicales agricoles. XXXIX

D

DE LA VERRIE (J.) — [Voir MARTIN (Jules) et —] XXXV
DELEUZE (J.) et DUSSY (J.). — Influence de la cyanamide sur le Doryphore. XIX
DUSSY (J.). — [Voir DELEUZE (J.) et —] XIX

E

ENGEL (René). — Les poudres roténonées en viticulture LVII

F

FABRE (J. H.) et BRÉMOND (Ernest). — L'arsenic dans les vins . . . XVIII
FEYTAUD (J.). — La question du Doryphore en Europe XLVI

G

GOODHUE. — Méthode de — pour doser la roténone XIII
GROSS et SMITH. — Dosage colorimétrique de la roténone et de la déguéline . . . . . XIII XIII
GUILLAUME (Albert). — Les syndicats de Défense permanente des cultures. I
—. — Les Nématodes parasites des végétaux XXXI
—. — L'acariose de la vigne par *Phyllocoptes vitis* LI

Pages.

H

HOUDAYER. — Carie du blé, traitement par MnO_4K XXII

L

LE G. WORSLEY. — Méthode pour doser la roténone XV

M

MARTIN (Jules) et DE LA VERRIE (J.). — Poudres roténonées contre l'altise du lin XXXV

O

OBRECHT. — Contrôle, en Suisse, des insecticides à base de roténone VI

P

PASTAC (I). — Le calcium et la résistance des plantes. XLIV
PERROT (Em.). — Allocution à la XIIe Assemblée de l'A. P. P. (27 avril 1939) XXXI
—. — Discours de la XIIIe Assemblée de l'A. P. P. (3 juillet 1939). LXI
PETIT (A.). — Traitement du charbon interne du blé. IV
PHILIPPONAT (G.) — Pulvérisations et pulvérisateurs. XXVI

T

TORAUDE (L.-G.). — [Voir BOSVIEL (Jacques) et —] LX

V

VERMOREL (V. et E.). — Agenda agricole et viticole 1939 . . . .
VIOLI (Ph. Q.). — Fumigations d'acide cyanhydrique en agriculture XXVIII
VITTE (G.). — Le métaldéhyde, sa recherche toxicologique LXLI

W

WEITZ (R.). — Le puceron lanigère. XLIII
—. — A propos de l'extension du Doryphore en Europe L

X

X... — Guide pratique pour la Défense sanitaire des végétaux (2e *édition*) . . . . . IX, XL

Le gérant : M. LEHMANN.

©BIU Santé

ÉTABLISSEMENTS

CLÉMENT Frères

7, Passage de Thionville, PARIS (XIXe)

Téléph. : BOTZARIS 67-20. Télégr. : CLEMENCHIM TT Paris

R. C. Seine 218.554 B.

◆ ◆

Insecticides,

Anticryptogamiques,

pour l'HORTICULTURE, etc.

préparés par Jean CLEMENT, pharmacien

SCILLE ROUGE

STABLACTIVÉE

pour préparations raticides

S. A. L. A. M.

Cherchell (Algérie)

●

Agent général de vente :

Cie DE PRODUITS CHIMIQUES ET ÉLECTROMÉTALLURGIQUES

ALAIS, FROGES & CAMARGUE

23, RUE BALZAC, PARIS (VIIIe)

©BIU Santé

PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE



Fondée par DORVAULT
en 1852.

SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital
de 4 MILLIONS de Francs

Successeurs
de Menier, Dorvault et Cie
Em. Genevoix et Cie
Charles Buchet et Cie



SIÈGE SOCIAL : 25, Boulevard Beaumarchais, PARIS (IVe)
TÉLÉPHONE : ARCHIVES 18-67.

USINE A SAINT-DENIS (SEINE)

Laboratoires et Ateliers des FABRICATIONS

Pilules, Granules, Dragées médicamenteuses, Comprimés, Pastilles, Granulés, Chocolats médicamenteux, Sirops, Pommades, Pâtes dentifrices, Farines alimentaires.

FABRICATIONS SPÉCIALES

SULFATE DE MAGNESIE
(Codex, Saint-Denis, desséché)

SULFATE DE SOUDE
(Codex, Saint-Denis, désséché

MAGNÉSIE
(légère, lourde, hydratée)

CARBONATE DE MAGNESIE
(lourd et léger, en pain et pulvérisé)

IODURES, BROMURES, SELS DE BISMUTH, ADRÉNALINE, DIGITALINE, CHLORHYDRATE DE CHOLINE, SELS DE MERCURE, TRI-IODURE D'ARSENIC, BROMOFORME

Fabrique de tous sels de quinine

Produits conditionnés

CRÊPE VELPEAU

CHOCOLAT DPCF

Spécialités DPCF

PRODUITS INVAR

NEUFALINE

R. C. Seine, 46074

Exposition Universelle : TROIS GRANDS PRIX, Paris 1900.
Exposition Coloniale : GRAND PRIX, Paris 1931.

©BIU Santé

PYRAZOLINE — AMIDOPYRAZOLINE
SALICYLATES : DE MÉTHYLE,
DE PHÉNYLE, DE SOUDE, ETC.
ACIDE ACÉTYLSALICYLIQUE (RHODINE)
PIPÉRAZINE ET SELS
GLYCÉROPHOSPHATES
BROMURES - IODURES
BISMUTH ET SELS
ETC., ETC.



SOCIÉTÉ DES USINES CHIMIQUES RHÔNE-POULENC
Société anonyme au capital de 200 millions de francs
21, RUE JEAN-GOUJON, PARIS (VIIIe)

R. LEQUEUX, Ingénieur-Constructeur
(Ancienne Maison WIESNEGG, fondée en 1831)
64, rue Gay-Lussac — PARIS (Ve)
Télégr. : Wiesnegg : Paris 38.
Téléph. Odéon 06-25.
Reg. Com. Seine : 18678.
Reg. product. : 14440.

APPAREILS A GRAND DÉBIT POUR LA FABRICATION DES PRODUITS BIOLOGIQUES ET DES PANSEMENTS

STÉRILISATION — DESSICCATION — CONCENTRATION — CULTURES

Autoclaves — Alambics à eau distillée — Étuves et bains-marie à température constante — Matériel pour fabrication des produits opothérapiques — Bacs à tyndaliser — Chalumeaux — Brûleurs — Appareils de remplissage d'ampoules.

PROJETS ET DEVIS SUR DEMANDE

Imprimé par l'Ancne Imple de la Cour d'Appel, A. MARETHEUX, Dir., 1, r. Cassette, à Paris (France).